This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

DC
611
N841
S87
v. 22

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE

TOME XXII

ANNÉES 1900 et 1901

CAEN

HENRI DELESQUES
rue Froide, 2 et 4

L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

ROUEN
LESTRINGANT
rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
Honoré CHAMPION
quai Voltaire, 9

1902

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

DC
611
.N841
S87
v.22-23

PROCÈS-VERBAUX

Du 5 Janvier 1900 au 7 Janvier 1901

EXTRAITS

SÉANCE DU 5 JANVIER 1900.

Présidence de M. PAUL TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Genty fait connaître qu'il n'accepte pas les fonctions de bibliothécaire. Il sera ultérieurement procédé à son remplacement.

Le Secrétaire donne lecture de deux lettres de M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, et de M. Georges Villers, remerciant la Société de les avoir nommés directeur et président de la Société pour l'année 1899-1900.

M. l'abbé Soismier, ancien curé de Sacey, auteur d'une histoire de cette paroisse et de divers travaux archéologiques, présenté par MM. Auguste Le Roy et É. Travers, ayant obtenu le nombre de suffrages prescrit par le règlement, est proclamé membre titulaire non résidant.

M. Guicherd, président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel de Caen, est présenté par MM. Raulin et É. Travers comme membre titulaire de la Société. Il sera procédé au scrutin sur cette présentation dans la prochaine séance.

Le R. P. Hippolyte Delahaye écrit pour demander à la Société l'échange de ses publications avec celles très importantes de la Société des Bollandistes. Cette proposition est acceptée avec empressement.

Le Secrétaire fait connaître que le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a chargé M. le Maire de Caen de demander à la Société l'envoi d'un certain nombre d'objets de son musée à l'Exposition rétrospective de l'Art français de 1900.

La Société, considérant les inconvénients de tout genre qui résultent du déplacement d'objets précieux et souvent fragiles des collections publiques ou privées, décide à regret de ne pouvoir accueillir cette demande.

M. le Préfet du Calvados, au moment où il va faire des propositions au Ministère des Beaux-Arts pour la répartition des fonds destinés à l'entretien et à la réparation des monuments historiques, demande à la Société d'émettre un vœu tendant à l'achèvement des travaux entrepris, à Caen, à l'hôtel de la Bourse.

Sur la proposition de la Commission administrative, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

« La Société des Antiquaires de Normandie,

« Considérant que l'hôtel de la Bourse, dit anciennement hôtel Le Valois ou d'Escoville, est un des plus

69 295 AA A 30-2

importants et des plus beaux édifices dus à l'initiative privée à l'époque de la Renaissance ;

« Que ce monument a été depuis plusieurs années l'objet de restaurations importantes sous l'habile direction de M. de La Rocque, architecte des monuments historiques ;

« Que les intérêts de l'art et ceux des services publics exigent que les travaux entrepris soient achevés le plus promptement possible ;

« Émet le vœu que de larges subventions soient de nouveau accordées par le Gouvernement pour la restauration de l'hôtel de la Bourse ».

Le Secrétaire donne, au nom de M. Tardif, membre de la Société à Dozulé, quelques détails sur la découverte faite tout récemment à Dives, au lieu dit les Garennes, de trois têtes détachées de statues en pierre de la fin du XIV^e ou du commencement du XV^e siècle. M. Tardif enverra, pour la prochaine séance, une note complète sur cette trouvaille.

M. l'abbé Masselin communique le morceau dont, faute de temps, il n'avait pu donner lecture dans la séance publique du 14 décembre. *Une vue d'une voie romaine au III^e siècle* est le récit très piquant d'un voyage supposé du propréteur d'Aquitaine Badius Comnianus dans le pays des Lexovii et dans celui des Viducasses.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire,

Émile T[illegible]

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1900.

Présidence de M. Paul Tesnières, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au 38ᵉ Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne du 5 au 9 juin 1900.

Les règlements pour les lectures et pour l'envoi des délégués est le même que précédemment.

Les membres de la compagnie qui désireront être inscrits comme délégués sont priés de vouloir bien le faire savoir au Secrétaire avant le 15 avril prochain.

M. Guicherd, président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel de Caen, présenté par MM. Raulin et É. Travers, ayant obtenu le nombre de suffrages prescrit par le règlement, est proclamé membre titulaire résidant.

M. l'abbé Soismier, ancien curé de Sacey, écrit pour remercier la compagnie de l'avoir admis au nombre de ses membres titulaires non résidants.

Les RR. PP. Bollandistes répondent que, de leur côté, ils acceptent avec reconnaissance l'échange de publications proposé dans la séance précédente.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale, avec un certain nombre de publications des Sociétés correspondantes, les *Annales de l'Abbaye de Saint-Jean d'Amiens*, ordre de Prémontré, réunies et classées par le R. P. Maurice du Pré, traduites sur le manuscrit latin 10,110 de la Bibliothèque nationale et publiées avec addition par MM. Aug. Janvier et Ch. Bréard (Amiens, 1899, gr. in-8°). Cet ouvrage, dû à la collaboration de deux membres correspondants de la Société des Antiquaires de Normandie, renferme de très utiles renseignements sur l'histoire d'un important monastère et sur ses possessions dans l'Amiénois.

De son côté, M. Albert Le Lorier, sous-intendant militaire, a envoyé sa brochure intitulée : « *Une levée de pionniers dans l'Élection de Caen en 1587* », où il se trouve de bonnes indications sur le recrutement des corps spéciaux dans les anciennes armées françaises.

La Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain envoie un numéro de *L'Avranchinais*, dans lequel cette compagnie a fait insérer une courte notice sur sa fondation et sur le musée qu'elle avait créé et dont elle avait cédé la nue-propriété à la ville. Ce musée a été détruit par un incendie le 17 décembre 1899, ainsi que les archives et la bibliothèque de la Société ; celle-ci proteste contre l'incurie de la ville d'Avranches qui n'avait pas cru devoir assurer ces précieuses collections et n'avait pas pris les mesures nécessaires pour les garantir contre le feu. Il est à craindre que l'on ne puisse recueillir que des débris insignifiants du musée lapidaire et du beau médaillier qui attiraient chaque année de nombreux antiquaires dans la ville d'Avranches.

M. Tardif adresse une note complémentaire sur la récente découverte, à Dives-sur-Mer, de fragments de statues.

Le Secrétaire fait connaître que la Société française d'Archéologie s'est, par une délibération en date du janvier, associée au vœu émis par la Société des Antiquaires au sujet des réparations de l'hôtel d'Escoville. Il informe aussi la compagnie de diverses démarches qu'il a faites à cette occasion.

M. Bret, préfet du Calvados, qui assiste à la séance, exprime à la Société toutes ses sympathies et se déclare prêt à l'aider de tout son pouvoir dans ses efforts pour sauvegarder les monuments si nombreux et si intéressants du département du Calvados et de la ville de Caen.

Il demande à la Société d'émettre son avis sur le choix d'un édifice caennais auquel devrait être affecté le prochain crédit, malheureusement restreint, mis à la disposition de l'architecte des monuments historiques par l'administration des Beaux-Arts

Renouvelant le vœu précédemment émis, la Société des Antiquaires désigne, à la majorité, l'hôtel d'Escoville et subsidiairement l'église Saint-Pierre.

M. l'abbé Masselin lit une note sur l'emplacement de la bataille de Varaville.

M. le Président, avant de lever la séance, remercie M. Bret de l'intérêt qu'il veut bien témoigner aux travaux de la Société.

M. Bret répond que son entier dévouement est acquis à la compagnie, aux séances de laquelle il se fera un devoir d'assister, chaque fois que ses occupations le lui permettront.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Le Secrétaire,
ÉMILE TRAVERS.

SÉANCE DU 2 MARS 1900.

Présidence de M. Paul Tesnières, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le musée de Stockholm demande d'échanger ses publications avec celles de la Société. Les volumes dont cet établissement annonce l'envoi n'étant pas encore parvenus, il sera statué ultérieurement sur cette proposition.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale une brochure de Sir William Duckett, membre correspondant de la Société, intitulée : *Gundreda de Warene*. Une intéressante question généalogique relative à la maison ducale de Normandie y est soulevée et le Secrétaire se propose de publier dans le Bulletin une traduction ou une analyse détaillée de ce travail.

Le Secrétaire attire l'attention de la Société sur *L'imprimerie et la librairie à Poitiers au XVI^e^ siècle*, mémoire étendu et très érudit de M. de La Bouralière et inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* On y trouve l'indication de quelques ouvrages dus à des auteurs normands qui, par suite de leur séjour à Poitiers ou par des causes diverses, ont fait imprimer des livres dans cette ville.

M. le docteur Desvoisins est présenté par MM. le chanoine Porée et Émile Travers comme membre titulaire non résidant.

Le Secrétaire annonce que la famille de M. Georges Sausse, enseigne de vaisseau, récemment décédé, est dans l'intention d'offrir à la Société divers objets préhistoriques recueillis par ce jeune officier qui était un archéologue distingué. Ce don sera reçu avec reconnaissance.

L'Association normande a pris l'initiative de consacrer un souvenir à la mémoire de M. Eugène de Beaurepaire son directeur.

La Société des Antiquaires s'associe avec empressement à cet hommage rendu au confrère qui fut si longtemps son secrétaire général et qui lui a rendu tant de services. Elle désigne MM. P. Tesnières et Travers pour faire partie du comité institué à cet effet.

La compagnie délègue encore MM. Tesnières et Travers pour la représenter dans le comité chargé de préparer la prochaine réunion des Assises scientifiques, artistiques et littéraires, fondées par M. de Caumont, réunion qui aura lieu à Caen en 1902.

M. Raulin communique, de la part de M. A Gasté, un placard imprimé contenant des lettres patentes adressées à Étienne du Val, écuyer, sieur de Mondreville (Mondrainville), conseiller du Roi et receveur général des finances pour l'augmentation des « gages et soulde de la gendarmerie de Normandie » et garde du scel des obligations de la vicomté de Caen, pour faire bailler à « Maistre Mathurin de Harville, abbé de l'abbaye de Saint-Martin de Trouart », ainsi qu'aux hommes et sujets de cette abbaye aveu et dénombrement de leurs fiefs, biens, etc.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,

ÉMILE TRAVERS.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1900

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Après avoir déposé sur le bureau divers recueils des Sociétés correspondantes, le Secrétaire signale, dans la *Revue archéologique* (n° de janvier-février), un article de M^me Mary Lugan, de Florence, sur le Mariage de la Vierge du Pérugin, le joyau le plus précieux du musée de peinture de la ville de Caen. Cet article, dont les conclusions semblent très discutables, fait suite à la polémique qui s'est élevée à ce sujet entre M. Berenson et notre confrère M. Fernand Engerand.

Le Secrétaire annonce la mort de M. le vicomte d'Amphernet, membre titulaire de la Société, décédé à Versailles.

L'Association normande ayant pris l'initiative d'un souvenir à consacrer à la mémoire de M. de Beaurepaire, une plaquette qui reproduirait les traits de notre regretté confrère, avec une inscription rappelant ses principaux titres, MM. Tesnières et Émile Travers sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de mettre ce projet à exécution.

L'échange des publications de la compagnie est décidé avec le musée de Stockholm et la Société archéologique du Finistère.

M. Simon communique un relevé des inscriptions de la Salle des Actes du Collège des Jésuites de Caen.

M. Raulin lit un piquant travail auquel il a donné pour titre : *Le Mérite agricole sous le Directoire*. C'est l'analyse d'un réquisitoire concernant l'échenillage, présenté le 15 ventôse an IV au Directoire du département du Calvados par le citoyen Levêque, et dans lequel ce commissaire près ladite assemblée propose des récompenses en faveur des agriculteurs de la région qui se seraient distingués par leur soin à détruire les chenilles, et auxquels on remettrait, en séance solennelle, des emblèmes agricoles tels que : socs de charrue en argent, avec couronnes de feuillages, etc. L'auteur du projet ne semble pas s'être préoccupé de savoir si ces marques de distinctions seraient aisées à porter, et, en tout cas, il y a encore loin entre cette idée et celle qui a inspiré la fondation de l'ordre du Mérite agricole.

Le Secrétaire donne lecture d'une note, communiquée par M. A. de Mortillet, à la Société d'Anthropologie de Paris, dans la séance du 15 juin 1899, et consacrée à la découverte faite, en 1886, à Berjou (Orne), d'une hache polie en diorite.

Ce précieux objet, remarquable par ses dimensions, fait aujourd'hui partie des collections préhistoriques de M. Raoul Bazin, de Saint-Marc d'Ouilly.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,

ÉMILE TRAVERS.

SÉANCE DU 3 MAI 1900

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Le Vard, président de la Société caennaise de photographie et secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caen, est présenté par MM. Émile Travers et Liégard comme membre titulaire résidant. Le scrutin sur cette candidature aura lieu dans la prochaine réunion mensuelle.

L'échange des publications est décidé avec la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux de l'assemblée les photographies, exécutées par M. Le Vard, des trois têtes de statues, trouvées récemment à Dives et qui ont fait l'objet de notes communiquées, dans les dernières séances, par M. Tardif.

Une discussion s'engage au sujet de la provenance de ces fragments de sculpture. Ont-ils fait partie d'un groupe représentant l'Adoration des Mages? Une tête de vieillard coiffé d'une sorte de mitre ou de tiare d'une forme étrange, pourrait le faire supposer; mais cette hypothèse n'est pas confirmée, quand on examine les deux autres têtes, qui sont bien celles de la Vierge et de l'Enfant Jésus. La question n'est donc pas encore résolue et le Secrétaire se réserve de l'étudier prochainement.

M. Gasté lit une note relative à une statue de la Vierge, datant probablement du XV^e siècle et trouvée, il y a déjà assez longtemps, dans le cimetière de l'église supprimée du Besneray, près Lisieux. Ce morceau de sculpture est d'une assez bonne facture et présente un réel intérêt.

Le même membre communique un vaudeville composé à l'occasion du concours du Papegai de Caen, en 1744.

Le Secrétaire communique une note de M. le comte de Marsy, ancien directeur de la Société, sur les dessins des collections de Fabri de Peiresc relatifs à des monuments du moyen âge. M. de Marsy a relevé, dans les manuscrits du savant antiquaire, ce qui a trait à la Normandie. Ses citations donnent d'intéressants détails sur un vitrail de l'église, aujourd'hui détruite, des Jacobins de Caen; — sur les tombeaux d'Enguerrand de Marigny et de sa femme, en l'église d'Écouis; — sur des tombeaux d'évêques et d'autres personnages, en la cathédrale de Lisieux; — enfin sur des tombeaux et des vitres, qui existaient à Rouen, notamment en l'église des Carmes.

Le Secrétaire informe la Société que deux de ses membres, MM. l'abbé Bourrienne, curé d'Ellon, et

Tony Genty, viennent de recevoir le prix proposé par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, pour le travail préparatoire d'une édition annotée de l'*Athenæ Normannorum veteres ac recentes*, manuscrit conservé à la Bibliothèque publique de Caen et dont l'auteur est le P. François Martin, docteur de Sorbonne, gardien du couvent des Cordeliers de Caen, ancien provincial de son ordre, mort en 1721. L'œuvre de l'infatigable cordelier est une source inappréciable de renseignements sur la biographie et la bibliographie de la province de Normandie, et sa publication est vivement désirée depuis longtemps.

La Société adresse à MM. l'abbé Bourrienne et Genty ses sincères félicitations, à l'occasion de la récompense dont ils viennent d'être l'objet, et se plaît à penser que l'*Athenæ Normannorum* sera prochainement publiée, pour le plus grand profit des érudits de notre province.

Les vœux suivants sont adoptés à l'unanimité :

La Société des Antiquaires de Normandie ;

Vu ses délibérations des 5 janvier et 2 février 1900 ;

Attendu qu'ayant été invitée par M. le Préfet du Calvados à désigner entre les monuments de la ville de Caen, en cours de réparation, celui pour lequel il conviendrait de demander actuellement une subvention au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; et, qu'ayant à opter entre l'église Saint-Pierre et l'hôtel d'Escoville, la Société avait indiqué ce dernier édifice, en demandant qu'une somme aussi importante que possible fût allouée pour l'achèvement de ses réparations ;

Mais attendu que, depuis lesdites délibérations, M. de La Rocque, architecte des monuments historiques, a fait observer que, par suite de considérations d'une nature spéciale, il serait préférable de terminer tout d'abord les travaux en cours d'exécution à l'église Saint-Pierre;

Après en avoir délibéré, la Société émet le vœu que les fonds nécessaires soient accordés sur le budget des monuments historiques pour achever à bref délai les réparations de l'église Saint-Pierre.

La Société, renouvelant divers vœux précédemment émis par elle, demande à la Commission des Monuments historiques le classement de l'église de Saint-Étienne-le-Vieux de Caen, la réparation de cet intéressant édifice et son aménagement en musée archéologique.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,

ÉMILE TRAVERS.

SÉANCE DU 1er JUIN 1900

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire fait part à ses collègues de la mort de M. le comte de Marsy, ancien directeur de la Société; il constate le vide que cette perte va laisser dans ses rangs et se fait l'interprète des regrets de tous. La réunion décide qu'ils seront consignés au procès-verbal de la séance.

M. G. Le Vard, présenté par MM. É. Travers et Liégard, est admis comme membre titulaire résidant. Puis le Secrétaire annonce que la Société aura, dans sa prochaine réunion, à procéder au vote sur l'admission comme membres titulaires non résidants de MM. Ronchon, docteur en droit, juge suppléant à Dreux (Eure-et-Loir), présenté par MM. Travers et Liégard, et le vicomte d'Amphernet, présenté par MM. P. Tesnières et Travers.

Le Secrétaire communique ensuite à la réunion une lettre inédite du P. Fr. Martin, qui a été communiquée par M. Le Cacheux, archiviste aux Archives nationales. Cette lettre datée de Caen, du 1er avril 1708, et probablement adressée à Nicolas Desmaretz, contrôleur général des Finances, est relative à une demande de maintien d'aumône de sel pour le couvent des Religieux Cordeliers, dont le P. Martin était gardien.

M. Simon signale la mise au jour, dans des travaux récents, opérée rue du Puits-de-Jacob, d'une voie étroite qui se trouvait à environ 0^{m} 80 de profondeur et était composée de pierres de grandes dimensions (1^{m} de long sur 0^{m} 75 à 0^{m} 80 de large et 0^{m} 50 à 0^{m} 60 d'épaisseur). Ce sentier, dit notre confrère, placé au milieu de la rue en indique l'ancienneté. Il avait été établi dans le marais pour accéder à la chaussée ferrée de Montaigu.

M. Paul Tesnières annonce qu'il se propose de demander à la prochaine réunion une modification de l'heure des séances qui devrait être reculée. Cette modification paraît à notre Vice-Président nécessitée par les habitudes actuelles. Elle a du reste été, dit-il, déjà bien accueillie dans d'autres Sociétés savantes de notre ville.

Sur une observation de M. Formey de Saint-Louvent, le Secrétaire est invité à faire figurer ce projet sur la prochaine lettre de convocation.

M. P. Tesnières présente une hache celtique très bien conservée, trouvée par lui à Campandré-Valcongrain, et qu'il veut bien offrir à notre musée.

Cette présentation donne lieu à plusieurs osbervations intéressantes.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Le Vice-Secrétaire,

A. LIÉGARD.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1900.

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

On procède au vote sur l'élection comme membres titulaires non résidants de MM. Robert Ronchon, juge suppléant à Dreux, présenté par MM. Travers et

Liégard, et le V^te d'Amphernet, présenté par MM. Tesnières et Travers. Tous les deux sont admis à l'unanimité.

Le Vice-Secrétaire présente ensuite les excuses de M. Travers, secrétaire, de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. Notre confrère se trouve retenu à Compiègne comme exécuteur testamentaire de M. le comte de Marsy.

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire des *Archives de la ville de Cherbourg antérieures à 1790*, que lui a fait parvenir M. le Maire de cette ville par la voie préfectorale. La réunion charge son secrétaire d'accuser réception à M. le Maire de Cherbourg et de lui adresser les remerciements de la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à reporter à 8 heures 1/2 l'heure des séances. Après de courtes observations de quelques-uns des membres présents, il est procédé au vote à mains levées. Par 9 voix contre 6 la réunion décide de maintenir les séances à 8 heures.

M. Raulin signale à ses collègues le fait que la ville de Caen vient de refuser l'offre qui lui avait été récemment faite par M. le Préfet de deux tableaux pour son musée. Il s'agit des portraits de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, d'après Winterhalter. Ces portraits présentent une certaine valeur artistique et ne seront pas déplacés dans notre musée, qui a déjà recueilli un certain nombre de souvenirs des régimes disparus.

La réunion s'associe au vœu présenté par M. Raulin et charge son président, M. P. Tesnières, de demander à M. le Préfet s'il pourrait y être donné suite.

Quelques observations sont ensuite soumises par divers membres au sujet du vieux Saint-Étienne et de son affectation comme musée archéologique. Des informations récentes sont venues donner quelque espoir à ce sujet.

Le Secrétaire donne communication du compte-rendu des obsèques de M. le comte de Marsy et lit le discours prononcé par M. Jules Lair, ancien directeur de notre Société.

Revenant sur la communication de M. Simon, relatée dans le procès-verbal de la dernière séance, M. l'abbé Masselin donne quelques détails nouveaux sur les anciennes voies romaines. Il discute l'opinion de Huet soutenant que la chaussée ferrée était un simple barrage. Le même auteur a signalé un vieux chemin dans la prairie de Caen : ne serait-il pas la suite de la voie qui passait par la chaussée ferrée ?

Cette communication donne lieu à une intéressante discussion, relative aux chaussées et aux ponts de l'époque romaine, à laquelle prennent part MM. de La Thuillerie, Simon, Le Hardy et Benoît du Rey.

Enfin, M. G. Le Hardy présente à la réunion et donne au musée une hache celtique qui offre certaines particularités curieuses. Elle a été trouvée par M. de Saint-Vulfran, à Rosel (Calvados).

La séance est levée à 9 heures.

Le Vice-Secrétaire,

A.-Liégard.

SÉANCE DU 3 AOUT 1900

Présidence de M. Paul Tesnières, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale, en outre de publications des Sociétés correspondantes : *Obsèques du comte de Marsy* (2 juin 1900); — *Léon Duchesne de La Sicotière, sénateur de l'Orne, membre correspondant de l'Institut (1812)-1895); sa vie et ses œuvres*, par Robert Triger; *biographie de ses écrits*, par M. Louis Polain (Alençon, 1900, in-8°, avec portrait ; — *L'Imprimerie et la Librairie à Alençon et dans le diocèse de Sées*, par Louis Duval (Alençon, 1900, gr. in-8°).

Le Secrétaire annonce que M. le Recteur de l'Université de Caen a bien voulu lui faire connaître que les médailles d'honneur offertes par la Société aux élèves qui, dans les lycées des cinq départements de l'ancienne Normandie, obtiennent le premier prix d'histoire en rhétorique, ont été attribuées cette année à MM. André Galliot (lycée de Caen), Jean Bigot (lycée de Cherbourg), Georges-Ambroise Davy (lycée de Coutances), Paul Petit (lycée d'Alençon), Just Dalleinne (lycée de Rouen), Robert Dreyfus (lycée du Havre). Conformément à la décision des autorités universitaires, il n'a pas été décerné de médaille au lycée d'Évreux.

M. le Président informe la réunion que les portraits de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, d'après Winterhalter, appartenant au département du Calvados, ont été, par ordre de M. le Préfet, déposés au musée de la Société.

Le Secrétaire communique l'allocution qu'il se propose de prononcer, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société française d'Archéologie, à l'inauguration du buste de M. Léon Duchesne de La Sicotière, qui aura lieu, le 21 août, à Alençon. L'assemblée s'associe au juste tribut d'éloges rendu à l'un des anciens directeurs de la Société, qui a été l'un des historiens et des archéologues normands les plus distingués.

M. Gasté lit une note sur une copie du manuscrit des *Vaux-de-Vire*, de Jean Le Houx, copie exécutée sur l'autographe par Frédéric Pluquet, lors de la vente du manuscrit de Jehan Le Houx, à Hérouvillette. Les notes dont le savant antiquaire a fait précéder sa copie, prouvent qu'il a vu le premier qu'il fallait rendre à Jehan Le Houx toutes les pièces jusque-là publiées sous le nom d'Olivier Basselin.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Le Secrétaire,

Émile Travers.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1900.

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépose sur le bureau diverses publications des Sociétés correspondantes.

Il donne lecture d'une lettre de M. G. Le Vard, qui remercie de son admission comme membre de la Société et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le Secrétaire communique la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts renfermant le programme du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui se tiendra à Nancy en 1901. Ce programme est à peu près le même que celui dressé pour les réunions précédentes, mais on y a ajouté, comme cela a eu lieu pour le Congrès de Toulouse, un certain nombre de questions locales et intéressant plus particulièrement l'histoire, la philologie, l'archéologie, les sciences diverses et la géographie de la Lorraine et de l'est de la France.

Sont présentés : comme membre titulaire résidant, M. Prentout, professeur d'histoire au lycée de Caen, par MM. A. Gasté et Émile Travers; comme membres titulaires non résidants, MM. le comte d'Yanville, conseiller d'arrondissement, au château de Grangues, et Léon Le Rémois, à Dives, par MM. X. Tardif et Émile Travers; M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, par MM. P. de Longuemare et Émile Travers.

Le scrutin pour l'admission de ces candidatures aura lieu dans la prochaine séance.

Le Secrétaire rend compte de la cérémonie qui a eu lieu à Alençon, le 21 août, pour l'inauguration du buste de M. le sénateur Léon Duchesne de La Sicotière, ancien directeur de la Société, et où il a prononcé une allocution.

M. X. Tardif, de Dozulé, adresse la note suivante :

« En creusant les fondations de la nouvelle école libre de Dives, au pied du coteau appelé « le Mont », on a trouvé tout récemment une hache en silex remarquable par la perfection de sa forme et par son poli. Cet objet se trouvait à 1m50 de profondeur sur la couche de sable de mer qui forme le sol primitif et qu'ont recouvert des glaises provenant des éboulements du terrain supérieur.

« Malheureusement le coup de pioche qui a fait découvrir cette belle hache l'a brisée en même temps, et M. Le Rémois n'a pu en recueillir qu'un fragment qu'il offre au musée de la Société.

« Dans le même emplacement s'est rencontrée une statuette en bronze, de petites dimensions, représentant une femme dont le costume est probablement celui du temps de Louis XIII.

« Enfin, les terrassiers ont également ramassé quelques débris de poteries gallo-romaines d'une très grande légèreté, mais trop peu considérables pour permettre de reconstituer les objets dont ils faisaient partie. Cependant M. Le Rémois envoie un fragment de vase dont l'anse était creuse. »

La Société accueille avec empressement les dons du morceau de hache et du fragment de poterie qui lui sont faits par M. Le Rémois, auquel des remerciements seront adressés.

M. Émile Travers lit des notes sur quelques objets d'art religieux exhibés à l'Exposition universelle, dans le Petit Palais. S'aidant du grand ouvrage sur *Sainte Foy*, publié par M. l'abbé Bouillet, et sur des articles du même auteur insérés dans le *Bulletin Monumental*, il décrit quelques-unes des pièces les plus importantes du fameux trésor de Conques, et signale les traces que le culte de sainte Foy a laissées dans diverses églises de Normandie.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Le Secrétaire,

ÉMILE TRAVERS.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1900.

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Après la présentation de diverses publications des Sociétés correspondantes, le Secrétaire fait connaître les résolutions prises par le conseil municipal de Caen, d'accord avec l'administration des Beaux-Arts, au sujet des réparations de l'hôtel d'Escoville et de l'église Saint-Pierre, ainsi que les démarches faites par la municipalité pour le classement de l'église Saint-Étienne-le-Vieux comme monument historique.

Il est procédé au scrutin sur l'admission comme membres de la Société, de MM. Prentout, le comte d'Yanville, Léon Le Rémois et Eugène Lefèvre-Pontalis, présentés dans la dernière séance. Ces candidats sont proclamés, à l'unanimité, le premier membre titulaire résidant et les trois derniers membres titulaires non résidants.

M. Le Vard offre au musée de la Société, de la part de M. Léon Le Rémois, un curieux jeton de cuivre, qui a peut-être été argenté et a été trouvé dans le sable à l'embouchure de la Dives. Il porte d'un côté les armes de France, et de l'autre, la Justice et la Paix qui vont s'embrasser, avec la légende : Ivsticia · et · pax · oscvlata · svnt · Psal · 84, et la date 1599.

Le Secrétaire lit un très intéressant mémoire de M. Ch. Bréard, intitulé : *Le Sermonnaire d'un Curé de campagne*. L'auteur analyse un manuscrit appartenant à M. A. de Ville-d'Avray, et qui contient des sermons et des prônes rédigés au XVIIe siècle par un prêtre, Jean Hudebert, né dans le pays de Caux en 1627, chanoine de la collégiale de Saint-Michel de Blainville, au diocèse de Rouen, qui devint, en 1655, curé de Gonneville-sur-Honfleur et passa dans cette paroisse le reste de ses jours.

Le style de Jean Hudebert est sans éclat, mais on est frappé des grandes qualités de piété et du bon sens qui éclatent dans ses homélies. On y trouve des détails précieux sur l'état matériel et moral des campagnes à l'époque de Louis XIV, et quelques-uns de ces détails ne laissent pas d'être piquants.

Le travail consacré par M. Bréard au bon curé de Gonneville, est écouté avec grand plaisir et sera inséré dans le Bulletin de la Société.

M. G. Le Hardy communique le résultat des premières recherches entreprises par lui dans le chartrier du château de Fontaine-Henry. Il y a trouvé, notamment, de nombreux renseignements sur Reviers et divers fiefs dépendant de Fontaine-Henry.

M. l'abbé Masselin lit une note sur une cloche d'origine hollandaise, déjà signalée par M. Simon, et qui provient de l'église de Bougy.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,

ÉMILE TRAVERS.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1901.

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Vice-Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Vice-Secrétaire communique ensuite la correspondance (remerciements des nouveaux membres élus à la dernière séance), et donne quelques renseignements sur la séance publique annuelle qui doit avoir lieu le lundi suivant.

De son côté, M. Tesnières rend compte de la démarche qu'il a faite auprès de M. Georges Villers, président de la Société, auquel son état de santé ne permettra malheureusement pas d'assister à cette séance.

M. G. Le Hardy donne d'intéressants détails sur certains mouvements de dépression et de relèvement de la côte normande. Ces renseignements sont fournis par un procès relatif à la mare de Reviers, procès qui n'était pas encore terminé en 1789.

M. l'abbé Masselin fournit également quelques renseignements sur le même sujet, ce qui l'amène incidemment à parler des étymologies des noms des communes du Calvados.

Une discussion s'étant engagée sur ce sujet, M. Tesnières propose de la régulariser en décidant que la Société entreprendrait un travail sur la question. Chacun serait appelé à fournir les renseignements qu'il pourrait avoir sur les étymologies, et la Société s'efforcerait, après les avoir examinés et discutés, de donner un travail complet sur la matière.

Cette proposition reçoit un accueil unanimement favorable, après un court échange de vues sur les moyens pratiques à employer pour ce travail.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Le Vice-Secrétaire,

A. Liégard.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 7 JANVIER 1901.

Présidence de M. le comte de LASTEYRIE

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le lundi 7 janvier 1901, la Société des Antiquaires de Normandie a tenu sa séance publique annuelle (1) dans la grande salle de la Faculté de Droit, sous la présidence de son directeur, M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École nationale des Chartes.

Aux côtés du directeur, avaient pris place au bureau : M. P. Tesnières, vice-président de la Société; S. G. Mgr l'Évêque de Bayeux et Lisieux, et MM. Jules Lair, ancien directeur de la Société; Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie; Hettier, ancien président de la Société des Antiquaires; Émile Travers, secrétaire; G. Le Hardy et A. Liégard, vice-secrétaires.

Un public nombreux et beaucoup de membres de la

---

(1) Cette séance, qui aurait dû avoir lieu au mois de décembre 1900, avait été retardée par suite de diverses circonstances.

Société assistaient à la séance, ainsi qu'une délégation des élèves du Lycée Malherbe.

Le programme était ainsi conçu :

Discours d'ouverture : Quelques considérations sur les origines de l'architecture gothique, par M. le comte de Lasteyrie, directeur.

Rapport sur les travaux de l'année, par M. Émile Travers, secrétaire.

Un épisode chevaleresque au temps des Croisades (1102-1104), par M. Jules Lair.

Le patriote Palloy et les administrateurs du Calvados en 1790 et 1791, par M. T. Raulin.

Un patriote inconnu : Jean de Chantepie, par M. Georges Villers (1).

Girot Davy, de Bayeux ; épisode de l'occupation anglaise au XV^e^ siècle, par M. E. Anquetil.

Toutes ces lectures ont reçu de l'assemblée le plus favorable accueil.

---

(1) Le temps a manqué pour donner lecture de ce mémoire.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE, DIRECTEUR.

MESSIEURS,

Appelé par votre bienveillance à occuper une place illustrée par les Guizot, les Mérimée, les Vitet, les Delisle, et tant d'autres hommes éminents, je ne sais comment vous exprimer tout le prix que j'attache à cet honneur, et toute la fierté que j'en ressens, si tant est que j'aie le droit d'être fier d'une distinction que j'ai si peu méritée.

En choisissant cette année, pour Directeur, un homme dont le seul titre à vos sympathies est d'avoir consacré sa vie à étudier nos antiquités nationales, et à en répandre la connaissance par la parole et par la plume, vous avez voulu marquer, sans doute, que vous étiez restés fidèles aux traditions laissées par les fondateurs de votre Société, et que vous avez aujourd'hui, comme jadis, ce goût pour les études archéologiques, qui a valu aux Antiquaires de Normandie une si grande et si légitime réputation.

L'assistance nombreuse qui se presse autour de nous, Messieurs, prouve que vos efforts ne sont pas stériles, que vous avez su faire comprendre aux habitants de cette belle ville de Caen toute l'utilité de l'œuvre que vous poursuivez, et leur inspirer un peu de votre culte pour les vieux souvenirs.

De toutes les branches de la science historique, c'est, à coup sûr, l'archéologie qui, mieux que toute autre, nous permet de pénétrer, d'une manière intime, dans la vie de nos ancêtres. Elle nous montre qu'à côté de cette France guerrière, qui a rempli l'Europe du fracas de ses armes, qui a confondu le monde par l'éclat de ses victoires, comme aussi hélas ! par la grandeur de ses défaites, il y a eu de tout temps une France laborieuse, éprise d'un goût inné des belles choses, une France qui, depuis dix-neuf siècles, n'a cessé de produire une foule de chefs-d'œuvre, et qui a su acquérir dans le domaine pacifique des arts, une gloire non moins éclatante et peut-être plus durable que dans le domaine de la politique.

Il est étrange, il faut bien l'avouer, que ce côté si brillant de notre histoire ait été si longtemps méconnu. C'est d'hier à peine que notre archéologie nationale est née, d'hier à peine que l'on a commencé à reconnaître la haute valeur des monuments du moyen âge. Jusqu'à la fin de la Révolution on n'avait d'admiration que pour les œuvres des Romains et des Grecs. Les églises, les châteaux, et généralement tous les produits de l'art et de l'industrie de nos pères étaient en but au plus injuste dédain. Les esprits les plus éclairés, les hommes dont le goût faisait loi, étaient d'accord pour condamner en bloc et pour vouer à la destruction tous ces débris qu'ils flétrissaient du nom de *gothiques*. On est affligé de voir mêlés à ce concert unanime de déclamations contre l'art du moyen âge plusieurs des plus grands hommes dont s'honore notre littérature :

C'est notre immortel Molière, établissant un injuste parallèle entre la majesté du Val-de-Grâce et le

> ..... fade goût des ornements gothiques,
> Ces monstres odieux des siècles ignorants
> Que de la barbarie ont produit les torrents (1).

C'est Rousseau, déclarant que les portails de nos églises gothiques ne subsistaient que pour la honte de ceux qui avaient eu la patience de les faire (2).

C'est Voltaire, qui ne voyait dans l'étude de nos anciens monuments qu' « une curiosité grossière et sans goût » (3).

Les préjugés contre l'art gothique étaient encore si vivaces au début du XIX^e siècle que les premiers auteurs qui s'occupèrent de nos monuments nationaux, se croyaient obligés de s'en défendre en quelque sorte. Ainsi Lenoir, le créateur de ce Musée des Monuments français où tant de chefs-d'œuvre trouvèrent un refuge contre le vandalisme, Lenoir, dans la préface du catalogue où il décrivait ces chefs-d'œuvre (4), ne manquait pas de proclamer qu'avant que François Ier eût créé les arts en France, notre école était plongée dans la plus affreuse barbarie.

---

(1) *La gloire du Val-de-Grâce.*

(2) *Lettre sur la musique. Œuvres* (éd. de 1792), t. XIX, p. 382.

(3) *Hist. génér.*, t. II, p. 346.

(4) *Catalogue du Musée des Monuments français*, 7^e édit. (1803), p. 9.

La Société des Antiquaires de Normandie a eu le rare mérite de réagir, une des premières, contre ces préjugés. Dès 1824, elle abordait courageusement l'étude des monuments du moyen âge, et elle ouvrait son précieux recueil de Mémoires aux Caumont, aux Gerville, aux Léchaudé-d'Anisy, aux Deville, qui ont posé les premières pierres du bel édifice que l'érudition moderne a élevé à la gloire de l'art français.

Jamais on ne dira trop haut les services rendus à cet égard par votre Compagnie, jamais on ne fera trop grande la part que vous avez prise dans ce revirement du goût public dont nous pouvons aujourd'hui constater les heureux effets.

Mais si vous pouvez être fiers de l'œuvre que vous avez accomplie, il ne faudrait pas croire que votre tâche soit achevée. Trop de gens se figurent qu'après tant de livres, de brochures, de mémoires de toute épaisseur et de tout format, il n'y a plus rien à dire sur nos monuments. Il semble pour beaucoup que les Caumont, les Quicherat et les Viollet-le-Duc nous aient laissé des enseignements si solidement établis qu'on n'y puisse rien ajouter, et qu'il n'y ait rien à corriger dans leurs théories.

C'est une erreur contre laquelle je ne cesse de m'élever dans mon enseignement, et que je voudrais proclamer assez haut pour être entendu de tous ces érudits qui habitent la province, qui sont embarrassés parfois pour trouver d'intéressants sujets d'études, et qui consacrent de longues heures à élucider de menus faits d'histoire locale, d'un intérêt bien minime, sans paraître se douter qu'ils ont, à côté d'eux, des monuments de premier ordre dont l'histoire n'est pas faite ou bien est à refaire. N'en avez-vous pas des exemples, Messieurs, dans votre province même, et faut-il vous rappeler que la plupart de vos cathédrales et de vos grandes abbayes attendent encore des monographies dignes d'elles, et que la chronologie même de vos principaux monuments repose sur les bases les plus fragiles ?

Étonnez-vous ensuite que tant de gens méconnaissent encore notre art national, et que, malgré tant de généreux efforts pour le remettre en honneur, il n'ait pu triompher complètement, dans l'enseignement officiel, des vieux préjugés qui ne voyaient, en dehors de l'art des Romains et des Grecs, qu'ignorance et barbarie.

Comme si c'étaient des barbares ceux qui, dès le XIIe siècle, couvraient le sol français de monuments impérissables ! Comme si c'étaient des ignorants ces modestes maîtres de l'œuvre qui savaient assurer l'équilibre de l'immense vaisseau de Saint-Ouen de Rouen, ou qui osaient élever dans les airs les flèches de l'Abbaye-aux-Hommes, de Saint-Pierre de Caen ou de Bernières, et toutes ces adorables églises qui jalonnent la plaine de Caen et entourent votre cité d'une couronne de clochers !

Il vous appartient, Messieurs, à vous qui passez votre vie auprès de ces chefs-d'œuvre, de montrer par vos travaux combien on est loin encore de leur faire, dans l'histoire de l'art, toute la part dont ils sont dignes ; il vous appartient de vulgariser cette vérité qu'à côté des grands siècles qu'on propose à notre admiration, dans toutes les écoles, le siècle d'Auguste, le siècle de Léon X, il en est un autre qui, à nos yeux surtout, mérite une place parmi les plus glorieux, c'est celui qui a vu bâtir les cathédrales de Paris et de Reims, de Chartres et d'Amiens, de Bayeux et de Coutances, c'est le siècle de Philippe-Auguste et de saint Louis.

N'y a-t-il pas d'ailleurs, en ce moment surtout, où tant d'artistes désorientés cherchent dans les conceptions les plus bizarres, le moyen de tirer l'architecture de la décadence où elle se traîne depuis un siècle, n'y a-t-il pas un véritable intérêt pratique à chercher comment les architectes d'un autre âge sont parvenus à renouveler l'art de bâtir? comment s'est constitué ce style gothique, si profondément différent de tout ce qu'on avait connu jusque-là ? comment il est né ? par quelles phases embryonnaires il a passé ? comment il s'est développé ?

Ce sont là des problèmes dont l'étude offre des enseignements d'autant plus profitables, que jamais les constructeurs n'ont déployé plus de persévérance et de logique dans leurs recherches, plus de méthode et d'ingéniosité dans leurs conceptions, que pendant cette période d'incubation qui précéda l'éclosion de l'art gothique.

Au XI^e siècle, dans les provinces même qui tenaient le premier rang, comme la Normandie, l'ignorance des architectes et la maladresse des ouvriers étaient telles, qu'on s'exposait aux pires catastrophes dès qu'on voulait élever un édifice sortant un peu de l'ordinaire, une église voûtée par exemple. Les bons ouvriers étaient si rares, que quand il en existait un quelque part, les bâtisseurs d'églises se le disputaient à l'envi, se le volaient parfois, comme ce moine maçon que l'évêque du Mans, Hildebert, se fit prêter par l'abbé de la Trinité de Vendôme, et qu'il ne voulut plus rendre ensuite, malgré les réclamations de l'abbé et les menaces d'excommunication.

Les artistes du XI^e siècle avaient bien le sentiment de l'imperfection de leurs œuvres, ils regardaient avec admiration ces constructions romaines encore si nombreuses sur notre sol et, dans leur impuissance à les imiter, ils imaginaient toutes sortes de légendes pour expliquer la perfection de ces œuvres et rendre le public plus indulgent aux leurs.

Ainsi, rien ne les frappait plus que la cohésion étonnante des maçonneries romaines. Vous savez tous que certains mortiers antiques sont tellement solides qu'il est plus facile de briser les moellons qu'ils relient, que de les désagréger. Aussi les gens du moyen âge étaient-ils convaincus que ces mortiers n'étaient point simplement composés comme les nôtres de chaux, de sable et d'eau; mais certains prétendaient qu'on les avait mélangés avec du sang (1), d'autres qu'on les avait imbibés de vinaigre (2), d'autres enfin, frappés de cette couleur rose qu'ont souvent les mortiers antiques et qu'ils doivent à de la brique pilée, jugeaient indispensable d'introduire dans le mortier une bonne proportion de vin. Et la croyance à ces mélanges extraordinaires était si bien entrée dans l'esprit, non seulement du vulgaire, mais même des artistes, qu'on en trouve la trace jusqu'au XVIe siècle, et que Philibert Delorme, dans ses écrits, recommande de mettre quelque peu de vinaigre dans les mortiers.

---

(1) L'auteur du *Roman d'Ogier le Danois* parle d'une tour dont « tos li mortier fu de sanc boli ».

(2) Il est question dans le *Roman de la Rose* de murs du mortier était « destrempé de fort vinaigre »

Des légendes bien plus extraordinaires encore circulaient au sujet de la taille des pierres, principalement des marbres. Les chrétiens aimaient comme les Romains à orner de colonnes et de placages de marbre l'intérieur de leurs basiliques. Mais le plus souvent ils s'épargnaient la peine de les fabriquer eux-mêmes, car les ruines romaines leur en fournissaient d'amples provisions. Ils les utilisaient malheureusement avec peu de discrétion, et le jour où cette mine fut épuisée, il n'y avait plus d'ouvriers capables de tailler le marbre. Et peu à peu s'introduisit dans les chantiers la conviction que si les anciens avaient su le faire, c'est qu'ils possédaient un secret malheureusement perdu; ce secret, c'était le sage des sages, le grand roi Salomon, qui l'avait découvert, et voici dans quelles circonstances. C'est une bible historiée de la Bibliothèque nationale (1) qui nous l'apprend.

Salomon possédait un oiseau nommé autruche, et cet oiseau avait un petit. Or, Salomon, pour mieux garder ce petit, eut l'idée de le mettre sous verre. L'autruche se voyant séparée de son petit voulut le ravoir ; elle s'enfuit au désert d'où elle rapporta un vermisseau nommé Thamur, avec le sang duquel elle oignit le vase où son petit était enfermé, et aussitôt le verre se brisa et le jeune oiseau prit la clef des champs. Salomon, en homme avisé, s'empressa d'utiliser la recette de l'autruche pour les grandes constructions qu'il faisait faire, et pour tailler plus finement et plus rapidement les pierres qu'il employait, il les arrosait du sang de ce vermisseau.

---

(1) Ms. lat., 6818, fol. 137 v°.

Il serait facile de multiplier les anecdotes de ce genre, car tout ce qui frappait l'esprit du peuple à un titre quelconque, était bientôt le sujet d'une légende qui s'accréditait en s'embellissant de mille circonstances extraordinaires. Aussi, quant au XII^e et au XIII^e siècle on vit surgir, comme par enchantement, cette quantité d'édifices si bien faits pour frapper les imaginations, une foule de récits merveilleux prirent naissance autour de nos grands monuments.

Ici, c'était le plan de l'édifice que Dieu même avait tracé sur le sol à l'aide d'une rosée miraculeuse (1). Ailleurs, c'était dans la construction de l'édifice que s'était manifestée l'intervention divine. Ainsi, la belle église de Braine, au diocèse de Soissons, devait son achèvement à une aide de ce genre. La comtesse de Dreux, Agnès, qui la faisait bâtir, avait engagé pour diriger les travaux douze maîtres maçons. Or, on remarqua que, tous les jours, un treizième maître venait prêter son concours aux douze autres, puis, quand venait le soir, il disparaissait. Nul doute, assure le pieux chroniqueur qui nous rapporte le fait, que ce ne fût Notre-Seigneur lui-même qui venait accroître ainsi le nombre des travailleurs (1).

---

(1) Saint Germer étant venu à Fly avec saint Ouen, résolut d'y bâtir un monastère. Or, un matin, il vit sur le sol le plan du monument tracé par une rosée miraculeuse, et il s'empressa de le suivre (*Vita S. Geremari*, c. 24, dans Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. II (éd. 1669), p. 482).

Mais, ce n'était pas seulement à l'intervention divine que les constructeurs d'églises avaient recours dans les croyances populaires ; l'intervention du diable était presque aussi fréquente que celle du Seigneur.

Ainsi, d'après une légende alsacienne (2), c'est lui qui aurait prêté son concours à l'architecte de la cathédrale de Strasbourg. L'empereur d'Allemagne avait déclaré que cette église devait être la plus grande et la plus belle qui fût au monde. Il promettait à l'architecte qui la bâtirait, une peau de mouton remplie d'or ; mais, il ne lui donnait qu'un an pour l'achever, et si, au bout de l'année, les travaux n'étaient point terminés, l'architecte devait être livré au bourreau et coupé en quartiers. Les maîtres les plus fameux de France et d'Allemagne accouraient, alléchés par la peau de mouton remplie d'or, mais la crainte d'être coupés en quartiers les mettait vite en fuite. Enfin, il se présenta un maître nommé Jean, qui accepta les conditions de l'empereur et se mit à l'œuvre. Il réunit une foule d'ouvriers qu'il fit travailler nuit et jour, si bien qu'au bout d'un an, l'édifice était debout. Mais, si la construction était terminée, les travaux de sculpture qui devaient la compléter n'étaient même pas commencés. L'architecte obtint de l'empereur un sursis d'un an pour les faire. Malheureusement, la sculpture d'un grand édifice est chose longue et, la veille du jour où le délai expirait, il restait encore pour une autre année de travail. Le pauvre architecte ne sachant à quel saint se vouer, eut l'idée de se vouer au diable. Celui-ci s'empressa de lui offrir son concours, à la condition que Jean lui donnerait son âme. Le marché fut conclu et le lendemain matin, à l'heure où le bourreau se préparait à fourbir sa meilleure lame pour dépecer l'infortuné maître de l'œuvre, tout le monde put voir la cathédrale entièrement achevée. Mais, qui fut attrapé, ce fut le diable, — comme cela doit être dans toute bonne légende, — en effet, maître Jean avait eu l'esprit de glisser dans son pacte avec lui un article additionnel spécifiant que son âme ne serait livrable au roi des enfers que dans mille ans. Vous comprenez qu'avec un pareil délai, Jean eut le loisir de finir sa vie dans la pratique de toutes les vertus et de faire même le temps de purgatoire nécessaire pour racheter son âme.

---

(1) Matt. Herbelin, *Hist. de Saint-Yved de Braine*, dans le *Bulletin de la Soc. academ. de Laon*, t. IX, p. 103.

(2) Rapportée dans le *Magasin pittoresque* de 1850, p. 90.

Pour les gens du moyen âge, les légendes dont je viens de vous donner un échantillon suffisaient à tout expliquer. C'était à l'intervention de Dieu, quand ce n'était pas à celle du diable, que remontait tout le mérite de ces grandes constructions qui, en si peu d'années, ont révolutionné l'art du moyen âge.

Nous affichons aujourd'hui plus de scepticisme et notre curiosité réclame des explications d'une autre nature. Ce n'est pas que nous soyons beaucoup plus insensibles aux légendes que ne l'étaient nos pères; mais, celles qui s'imposent à notre crédulité ont un autre caractère. Elles ont remplacé, par une sorte de masque scientifique, le charme et la poésie de celles du vieux temps. Elles n'en méritent pas plus de confiance.

On en trouve dans les livres de nos meilleurs écrivains et Viollet-le-Duc lui-même en a, pour sa part, popularisé une ou deux qu'il est bien difficile de détruire. N'est-ce pas lui, par exemple, qui a tenté d'expliquer l'avènement de l'art gothique par la substitution des laïques aux moines dans la conduite des travaux d'art, par le triomphe de l'esprit laïque sur l'esprit monastique? C'est une légende. Mais, une erreur qui peut se réclamer d'un pareil patron est longue à déraciner et, malgré les démonstrations les plus convaincantes (1), une foule de gens croient encore à cet antagonisme que Viollet-le-Duc a cru découvrir entre les moines et les architectes laïques, et sont persuadés que, sans le triomphe de ces derniers, l'art gothique ne serait pas né, ou ne serait jamais parvenu à son plein épanouissement.

---

(1) Je dois rappeler, en première ligne, les pages excellentes consacrées à cette question par M. Anthyme Saint-Paul dans son livre sur Viollet-le-Duc (*Viollet-le-Duc, ses travaux d'art et son système archéologique*, 2e édit., p. 209 et suiv.).

Rien n'est plus faux.

Et d'abord, c'est une erreur de croire que, jusqu'au XIII^e siècle, la pratique de l'architecture et des arts qui s'y rattachent fut l'apanage exclusif des moines. Il est vrai que les documents antérieurs à cette époque attribuent à des moines un assez grand nombre de constructions et ne mentionnent pour ainsi dire aucun laïque. Mais il faut se rappeler que jusqu'au XIII^e siècle les renseignements que nous possédons sur les travaux d'art sont d'une grande rareté. Ils se rencontrent, presque exclusivement, dans des chroniques écrites par des moines. Quoi d'étonnant dès lors que les noms des laïques qui ont pu diriger les travaux, que les noms des sculpteurs qui y ont collaboré, ne soient presque jamais mentionnés. Il y avait cependant des artistes laïques au XI^e et au XII^e siècle. Nous en trouvons la preuve dans les signatures, trop rares hélas, qui se lisent sur nos monuments et qui toutes désignent des laïques, même celles qui se sont conservées dans des édifices monastiques.

A ce fait positif, objectera-t-on que les moines, par modestie, ne signaient pas leurs œuvres? Mais alors le même sentiment de pieuse réserve aurait dû les conduire à taire, dans leurs chroniques, la part qu'ils prenaient à la restauration de leurs abbayes. Et cependant, ils en parlent avec si peu de réserve, qu'il leur arrive de se vanter de ce qu'ils n'ont pas fait et de s'attribuer le mérite d'une reconstruction totale, là où ils se sont bornés à quelques restaurations partielles.

Mais, serait-il prouvé que les laïques aient, au cours du XII^e siècle, enlevé aux moines la part que ceux-ci avaient prise jusque-là à l'exécution ou à la direction des travaux d'art, rien n'autoriserait à dire que ce changement ait pu avoir la moindre influence sur le style de l'architecture, et sur la façon de construire les églises. Quand Viollet-le-Duc nous représente les moines, attachés à la routine romane, il soutient le plus étrange des paradoxes. Car si jamais il y eut au monde un art qui ne connut pas la routine, c'est bien l'art roman, cet art plein de jeunesse et de sève, qui se transforme sans cesse sous l'impulsion d'une nuée de chercheurs, les plus ingénieux et les plus inventifs qui furent à aucune époque.

L'art roman fut une perpétuelle marche en avant, et les moines, loin de chercher à entraver cette marche, y poussèrent de tout leur pouvoir. Viollet-le-Duc, sans y prendre garde, nous en a lui-même fourni la preuve; car aucune des grandes cathédrales gothiques dans lesquelles il a voulu voir le triomphe de l'esprit laïque n'était encore sortie de terre, quand le moine Suger élevait l'église abbatiale de Saint-Denis, dans laquelle nombre d'archéologues, Viollet-le-Duc en tête, ont voulu voir le premier monument gothique.

Et ce n'est pas là un fait exceptionnel : car bien d'autres constructions contemporaines de Saint-Denis, et même antérieures, sont encore debout à

Morienval, à Poissy, à Saint-Germer, à Saint-Martin-des-Champs, pour témoigner de l'empressement des moines à se jeter dans les voies nouvelles qui commencent, dès le début du XII^e siècle, à s'ouvrir devant les architectes français.

Cet empressement, on le retrouve même dans les provinces où l'art roman avait produit les œuvres les plus remarquables. La Normandie nous en fournit des preuves bien frappantes, car son sol fut couvert de bonne heure d'églises magnifiques : elle possédait à l'époque romane une brillante école d'architecture, obéissant à des principes bien arrêtés, et dont l'influence s'exerçait jusque sur les provinces voisines. Et cependant, pas plus en Normandie qu'ailleurs, les abbayes n'ont hésité à suivre le mouvement de rénovation générale qui allait faire briller l'architecture française d'un si vif éclat.

Les unes, qui possédaient d'admirables églises romanes, comme Saint-Étienne de Caen ou Saint-Georges de Boscherville, ne craignent pas de les transformer pour y introduire des voûtes gothiques ; d'autres renversent leurs bâtiments claustraux pour élever dans le style nouveau, des salles capitulaires comme celle de Boscherville, ou peuplent leurs moindres prieurés de chapelles charmantes, comme on en voit plusieurs encore aux environs de Caen.

Le prétendu triomphe de l'art laïque sur celui des moines est donc une pure légende.

L'architecture gothique n'est pas sortie d'un mouvement de réaction contre les principes qui présidaient à la construction des édifices romans, c'est au contraire le développement naturel de ces principes, la conséquence logique de l'idée féconde qui vint aux constructeurs romans, de protéger par des voûtes en pierre, la nef de leurs églises.

L'introduction des voûtes dans les églises ne fut pas le résultat d'un simple caprice de la mode. Ce fut une nécessité dictée par une longue et cruelle expérience

Jusqu'au XI^e siècle, on avait continué dans tout l'Occident, à suivre pour la construction des églises, les traditions léguées par les auteurs de ces grandes basiliques élevées en Italie du IV^e au VI^e siècle, et dont Rome et Ravenne nous ont conservé de si remarquables exemples. Des modifications de détail avaient pu altérer plus ou moins le plan primitif : ainsi, la nef était fréquemment séparée du sanctuaire par un transept qui donnait à l'ensemble du monument, la forme d'une croix; l'abside était souvent séparée du transept par une ou plusieurs travées de chœur. Le nombre des absidioles s'était multiplié autour du chevet.

Mais, rien de tout cela ne constituait des innovations fondamentales. Les éléments essentiels de la construction restaient les mêmes, les églises continuaient à former de longues nefs couvertes de charpentes apparentes et flanquées de galeries latérales, avec lesquelles elles communiquaient par de larges arcades en plein cintre.

Des édifices ainsi conçus répondaient admirablement à tous les besoins du culte. Ils n'offraient point de difficultés de construction assez grandes pour empêcher qu'on leur donnât parfois des dimensions considérables et, malgré la pauvreté de l'exécution, ils ne devaient manquer ni de beauté ni de majesté, surtout aux jours de fête, quand on décorait les murs de somptueuses étoffes, que d'innombrables lumières venaient rehausser l'éclat des peintures, et qu'au chatoiement des tentures de soie venaient se mêler les reflets métalliques des reliquaires et des devant-d'autels.

On n'aurait eu aucune raison de modifier un type d'édifice si bien approprié au culte, si l'on n'avait dû reconnaître un jour la nécessité d'y introduire un élément nouveau qui devait en bouleverser toute l'économie. Je veux parler des voûtes.

Ces basiliques, avec leurs charpentes apparentes, étaient en effet une proie trop facile pour le feu. Les causes d'incendie étaient innombrables. C'était d'abord le feu du ciel, qui sévissait tout spécialement sur nos églises d'Occident, depuis qu'on avait imaginé de leur adjoindre des tours élevées, bien faites pour attirer la foudre. C'était ensuite cette abondance de tentures et de lumières qui ornaient l'édifice dans les grandes solennités. C'étaient enfin les guerres, les sièges, et ces mille causes accidentelles qui occasionnaient dans les villes ces immenses incendies dans lesquels disparaissaient des quartiers entiers.

Les voûtes ne pouvaient évidemment arrêter la foudre, ni empêcher les incendies allumés par la malice ou l'incurie des hommes; mais elles mettaient un puissant obstacle aux ravages du fléau. Elles empêchaient le feu, s'il prenait aux tentures de l'autel, de gagner les charpentes : et de même, les combles pouvaient être totalement consumés sans dommage irrémédiable pour le reste de l'édifice On l'a vu de nos jours quand, le 4 juin 1836, l'imprudence d'un plombier amena la destruction du grand comble de la cathédrale de Chartres. Le feu put anéantir toute la charpente, consumer les beffrois des deux clochers, fondre même les cloches, mais les voûtes résistèrent, et le reste du monument fut sauvé.

L'introduction des voûtes dans les églises fut donc la plus utile des innovations. Elle fut en même temps le point de départ de tous les progrès que l'art de bâtir allait faire, la cause déterminante de cet immense mouvement artistique qui allait assurer à la France une suprématie artistique que d'autres pays ont pu lui disputer plus tard, mais jamais lui ravir.

Jeter au-dessus du vide une voûte en pierre, à la hauteur qu'atteignent d'ordinaire les nefs des grandes églises, c'était un problème singulièrement difficile pour des constructeurs qui ignoraient complètement les moyens de calculer la poussée que toute voûte exerce sur les murs qui la portent, et qui ne disposaient que d'ouvriers maladroits, incapables de comprendre leurs conceptions et de les exécuter convenablement.

Il serait trop long de vous raconter comment on est arrivé à trouver une bonne solution d'un tel problème. Les traits principaux de cette évolution sont d'ailleurs bien connus. et vous savez tous que le fait capital qui amena au XIIe siècle une rénovation complète dans l'art de bâtir ne fut pas, comme le croyait Caumont, la substitution de l'arc brisé à l'arc en plein cintre, mais l'emploi de la voûte d'arêtes transformée par l'introduction sous ses arêtes de ces nervures qu'on appelle ogives.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on n'arriva à la voûte sur croisée d'ogives qu'après mille tâtonnements. A chaque instant, de graves accidents venaient arrêter les travaux : les monuments étaient à peine terminés que les voûtes s'effondraient, et tout était à recommencer. Les malheureux architectes durent plus d'une fois être pris de découragement comme celui de Notre-Dame de Soissons, qui s'étant aperçu qu'une tour qu'il venait d'achever s'était affaissée d'un côté, craignit qu'elle ne s'écroulât, et prit la fuite, ce qui, remarque la chronique, fut très avantageux pour l'abbaye, car la tour ne tomba pas et l'architecte ne revint jamais demander le prix de son travail (1).

Tous nos maîtres des œuvres ne se laissaient point heureusement décourager si vite. Les difficultés au contraire n'étaient pour eux qu'un stimulant. Ils puisaient dans leurs insuccès de fécondes leçons, préludes de nouveaux progrès. Leur génie s'aiguisait dans la lutte, ils formaient peu à peu des générations d'ouvriers, doués d'une habileté manuelle incomparable, et à force de patience, de courage et de volonté, ils parvenaient à dompter la matière et à triompher de toutes les difficultés.

Rien ne les rebutait. Des vices de construction faisaient écrouler leurs églises, le feu du ciel les détruisait, la guerre les ruinait de fond en comble, les inondations les ravageaient, et, après chaque désastre, leurs pieuses mains reprenaient l'œuvre mutilée et la relevaient plus belle qu'auparavant.

---

(1) Dom Germain : *Hist. de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*, p. 88.

Voici, par exemple, l'abbaye du Bec, un des plus fameux monuments de la Normandie. Bâtie trop hâtivement en 1041, il fallut la restaurer dès 1050. Malheureusement, on l'avait élevée sur un terrain très exposé aux inondations et, moins de trente ans après, en 1078, on dut songer à la reconstruire. On prit un grand parti, et on la réédifia sur un autre emplacement. Mais la science des moines du Bec n'était sans doute pas proportionnée à leur bonne volonté, car, dès 1145, on dut réparer le monument. Une autre restauration fut encore nécessaire en 1196. Mais ce fut encore une fois peine perdue, car, en 1215, un incendie vint détruire le monastère. Il fallut bien des années pour réunir les ressources nécessaires pour réparer un tel désastre. Enfin, on s'était remis courageusement à l'œuvre, la reconstruction de l'église était fort avancée, quand, en 1274, le clocher principal s'écroula, ajoutant une ruine nouvelle à toutes celles que j'ai déjà énumérées. Rien ne lassa la patience des moines. Ils restaurèrent une fois de plus le monument et ce fut en 1342 seulement qu'on put le considérer comme terminé et en faire la dédicace solennelle. Il avait fallu, pour aboutir, plus de trois siècles d'efforts sans cesse renaissants.

Quand on voit ce que coûte de nos jours la moindre bâtisse, on se demande comment les gens du moyen âge parvenaient à réunir les sommes énormes qui devaient être nécessaires pour mener à bonne fin de pareils travaux.

Le plus remarquable, c'est qu'une grande partie des ressources dont disposaient les constructeurs d'églises étaient produites par des dons purement volontaires. Il est vrai que les évêques et les abbés savaient bien, quand besoin était, contraindre leurs vassaux à se montrer généreux. Ainsi Pierre, abbé de Charroux, avait obtenu des vassaux de l'abbaye l'engagement de contribuer pour une somme de cent marcs à la reconstruction de son église, mais, quand il fallut s'exécuter, ceux-ci firent la sourde oreille. L'abbé n'hésita point, pour les contraindre à tenir leur promesse, à employer un moyen héroïque. Il fit saisir dans les maisons des récalcitrants les instruments de cuisine de toute nature qui pouvaient s'y trouver. La chronique prétend qu'il les fit vendre et en retira la somme promise (1).

Mais les exemples de ce genre étaient heureusement fort rares, et point n'était besoin de recourir souvent à des moyens aussi extrêmes. D'habitude, au contraire, les évêques et les abbés trouvaient dans les populations le plus précieux concours. Les quêtes et les ostensions de reliques leur procuraient d'abondantes ressources auxquelles venait s'ajouter l'aide matériel d'une foule de travailleurs bénévoles qui, par esprit de foi, apportaient aux travaux le concours gratuit de leurs bras et de leur bonne volonté.

---

(1) D'Achery, *Spicileg.*, t. II, p. 813.

On vit alors, vous le savez, Messieurs, les manifestations les plus étonnantes et les plus touchantes que la foi religieuse ait jamais inspirées. Dans l'Ile-de-France et la Normandie principalement, on vit les fidèles accourir en masse sur les chantiers de construction et se faire les auxiliaires dociles et désintéressés des maçons. Les écrivains de l'époque nous ont conservé le souvenir de ce pieux enthousiasme. Robert de Thorigny, Haimon de Saint-Pierre-sur-Dives, l'archevêque de Rouen Hugues d'Amiens ont retracé dans des pages célèbres cet immense mouvement de piété, qui entraînait hommes et femmes, nobles et vilains. Les gens de toutes les classes s'attelaient aux lourds chariots qui transportaient la pierre et le bois, et des femmes même, que leur condition n'avait pas préparées à un si rude labeur, portaient sur leurs épaules l'eau, la chaux et les vivres destinés aux ouvriers.

Dieu ne pouvait manquer de s'intéresser à ces pieux chrétiens qui s'imposaient ainsi, pour sa plus grande gloire, des travaux pour lesquels ils n'étaient point nés : le diable, bien entendu, ne décolérait plus. Aussi cherchait-il à leur jouer mille mauvais tours, et nous lisons dans le roman de Gérard de Roussillon que, lors de la construction de l'abbaye de Pothières, le comte Gérard et sa femme aidaient les ouvriers de leurs mains. Or, un jour que la comtesse portait sur ses épaules une auge remplie d'eau pour faire du mortier, le diable vint se jeter dans ses jambes et la fit choir. Mais, à son grand désappointement, pas une goutte de cette eau, dont il espérait que la comtesse serait inondée, ne se répandit, car un ange était subitement descendu du ciel et avait soutenu l'auge jusqu'à ce que la comtesse ait pu se relever et reprendre sa charge.

Une foule de naïves légendes, corollaire obligé de tous les faits qui frappaient l'imagination populaire, naissaient ainsi autour de ces grandes manifestations publiques. Des récits de miracles se répétaient de bouche en bouche, ajoutant encore à la réputation des sanctuaires qui en étaient l'objet, attirant de nouvelles troupes de pèlerins qui venaient relayer les premières et apporter à l'œuvre des forces nouvelles.

Il fallait assurément cette immense explosion de foi, qui surgit avec les Croisades et s'éteignit avec elles, pour mener à bonne fin, en si peu d'années, un nombre aussi énorme de constructions. Et ce qui prouve bien que sans cette circonstance nos plus belles cathédrales n'auraient jamais pu être ce qu'elles sont, c'est que la plupart sont contemporaines de ce grand mouvement religieux, qu'elles ont été élevées en un nombre d'années relativement restreint, et qu'une fois ce mouvement passé on n'en construit presque plus, et que celles que l'on entreprend sont restées inachevées ou n'ont pu être terminées qu'avec une extrême lenteur et après de nombreuses et longues interruptions dans les travaux.

Les causes qui ont donné naissance à l'art gothique et qui ont présidé à son prodigieux épanouissement ne peuvent donc laisser place à aucun doute.

Je serai moins affirmatif en ce qui concerne une autre question que la grande majorité des archéologues français semble aujourd'hui considérer comme pleinement résolue, et sur laquelle je ne crois pas que le dernier mot soit dit encore.

Où faut-il chercher le berceau de l'architecture gothique?

Tout le monde, à l'étranger comme chez nous, est d'accord pour en faire honneur à la France ; mais à quelle partie de notre pays appartient-il plus spécialement? Voici le point délicat.

La plupart de nos savants sont d'accord pour affirmer qu'elle est née dans la partie septentrionale de l'Ile-de-France, dans la région comprise entre les rives de la Seine, de l'Oise et de l'Aisne. C'était l'opinion de Quicherat et de Viollet-le-Duc, et j'ai quelque peu contribué à la répandre pour ma part, car je l'ai professée longtemps, et, pour l'étayer d'arguments solides, j'ai inspiré à certains de mes élèves, devenus aujourd'hui des maîtres, des travaux qui leur ont valu une réputation méritée.

Plus je vais cependant, et plus je suis convaincu qu'il y a lieu d'amender un peu cette doctrine, et de faire, aux architectes de l'Ile-de-France, une part un peu moins exclusive dans la genèse de l'art gothique.

Ce n'est pas, bien entendu, que je veuille contester un seul moment le rôle capital qu'ils ont joué dans la rapide transformation de l'architecture française au XII° siècle. Mais j'ai de puissantes raisons de croire que ce mouvement irrésistible, qui entraînait les constructeurs français dans des voies nouvelles, n'était pas limité à l'Ile-de-France. D'autres provinces y ont participé et, le jour où de dignes émules de mon ami Lefèvre-Pontalis leur auront consacré des monographies archéologiques, aussi complètes que celle dont il a gratifié le Soissonnais, on aura la preuve, je n'en doute pas, que si, vers le début du XIIe siècle, quelque méchante fée avait pu d'un coup de baguette faire disparaître toute l'Ile-de-France, l'architecture gothique n'en serait pas moins née. Sans doute, elle aurait affecté des caractères un peu différents de ceux qu'elle a revêtus, son évolution eût peut-être été moins rapide et son succès moins général ; mais comment mettre en doute son prochain avènement, quand on voit, dès le début du XIIe siècle, certains édifices de l'Anjou, et surtout de la Bourgogne, contenir déjà en germe les éléments essentiels de l'architecture gothique.

Et la Normandie même, est-il bien sûr qu'on lui attribue toute la part qui lui est due dans la genèse de l'art gothique ? C'est une question qui mérite d'attirer votre attention, Messieurs, car elle a été l'objet, dans des travaux récents, d'appréciations tout à fait contradictoires.

Depuis que Georges Bouet et Ruprich-Robert ont démontré que les belles voûtes de Saint-Étienne de Caen sont une addition à la construction première, depuis qu'un examen plus minutieux des monuments a fait reconnaître que les grandes églises romanes de Normandie avaient été bâties primitivement
voûte sur la nef, et que celles qu'on y v
d'hui ont été ajoutées après coup, on a c

vite que les architectes normands n'avaient en rien contribué à la formation de l'architecture gothique. Mais il y a là une affirmation dont l'exactitude, je suis obligé de l'avouer, n'est pas démontrée, car, en réalité, nous ne savons pas à quelle époque remontent les remaniements que nous constatons à Saint-Étienne de Caen, à Boscherville, à Lessay, etc. L'opinion commune est qu'ils ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XII^e siècle. Je suis très disposé à le croire, je l'ai souvent dit dans mes leçons, et mon ami Lefèvre-Pontalis l'a répété dans son beau livre, mais personne n'en a encore administré la preuve tout à fait certaine et je suis obligé d'avouer, Messieurs, qu'un de vos compatriotes, M. Louis Régnier, était peut-être dans le vrai quand il a dit : « Les voûtes normandes peuvent tout aussi bien remonter à 1130 qu'à 1160 : leur date exacte est un problème dont nous n'avons pas encore la solution » (1).

Et la question que je pose ici, un autre archéologue de grande valeur, mon très savant ami, M. Anthyme Saint-Paul, l'a posée avant moi en termes que vous me permettrez de rappeler :

« L'heure me semble venue, dit-il, de nous demander s'il faut, oui ou non, associer la Normandie au mouvement transitionnel... La Normandie a mis autant d'ardeur à adopter la nervure, que le bassin de l'Oise à s'emparer de l'arc brisé... Enclin à multiplier les lignes dans les archivoltes, les jambages, les piliers, le Normand ne pouvait manquer de les ramifier dans les voûtes. De là les voûtes à huit divisions sur plan carré, comme celles de Saint-Romain (à Rouen) : de là les voûtes sexpartites, comme celles de Caen et de Creully, et parmi ces voûtes, j'en suis convaincu, il en est d'antérieures à Saint-Denis ou tout au moins contemporaines. A plus forte raison seraient antérieures ou contemporaines les voûtes à croisées simples, comme celles de Montivilliers (croisillons), de Fontaine-Henry, de Lessay » (1).

---

(1) *Les origines de l'architecture gothique*, dans les *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Pontoise*, t. XVI, p. 119-120.

J'ai peine à croire, je le déclare, qu'aucun des exemples invoqués ici par M. Anthyme Saint-Paul puisse être antérieur à 1140. Mais, dans l'état actuel de la science, il est difficile de l'affirmer ; bien plus, depuis que mon savant ami a écrit ces lignes, il a pu trouver des arguments nouveaux dans un mémoire très documenté et très habilement présenté qu'un archéologue anglais, plein de talent, a consacré aux origines de l'architecture gothique et aux plus anciens exemples de croisées d'ogives dont les églises anglaises de style normand offrent actuellement des exemples (2).

Le mémoire de M. Bilson est assez important et encore assez peu connu en France pour que vous me

(1) *La transition*, p. 27-28 (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien* de 1895).

(2) J. Bilson, *The beginnings of gothic architecture*, dans le *Journal of the Royal Institute of British Architects*, 3e série, t. VI, p. 259 et s.

permettiez de vous en présenter un résumé rapide. Il tend à prouver qu'il existe dans un certain nombre d'édifices normands d'Angleterre des voûtes sur croisées d'ogives remontant non seulement au début du XII^e siècle, mais peut-être même aux trois ou quatre dernières années du XI^e. Elles seraient donc aussi anciennes, peut-être même davantage, que les plus anciennes voûtes d'ogives que l'on ait encore signalées dans l'Ile-de-France. Ces voûtes anglo-normandes se rencontreraient non seulement sur les bas-côtés, mais même sur le chœur ou sur la nef d'édifices achevés avant 1135.

Voilà qui est de nature à faire tressaillir tous les archéologues de Normandie : car, si leurs ancêtres ont introduit d'aussi bonne heure les ogives en Angleterre, il n'est pas possible qu'ils n'en aient pas élevé à la même époque dans leur province d'origine, il n'est pas probable que toutes aient disparu, il faut donc vous mettre en chasse, Messieurs, pour les retrouver : il faut explorer méthodiquement toutes vos églises, scruter à fond tous les textes qui s'y rapportent, car enfin nous pouvons avoir péché par excès de critique, nous pouvons avoir rajeuni ces monuments outre mesure.

Aucune question ne mérite un examen plus approfondi, car s'il est prouvé que, dès l'aurore du XII^e siècle, les architectes normands ont su jeter des croisées d'ogives au-dessus du vaisseau central de leurs églises, c'est en Normandie qu'il faut placer le berceau de l'architecture gothique, et non dans l'Ile-de-France : car à cette date on n'en était pas là sur les bords de la Seine, de l'Oise et de l'Aisne, on ignorait encore tout le parti qu'on pouvait tirer de la croisée d'ogives, on en faisait de timides essais sur les collatéraux, sur le chœur des petites églises rurales, on n'osait pas en jeter sur la nef des grandes églises.

Si donc les architectes normands ont osé le faire avant 1130, qu'on en trouve la preuve en Angleterre ou dans la Normandie continentale, peu importe, c'est un nouveau titre d'honneur pour votre province. Reprenez donc, Messieurs, l'étude de vos églises, mettez-vous en quête des vieilles ogives, tâchez d'en découvrir les dates, et si elles confirment ce que je viens de dire, faites-nous le vite savoir pour la plus grande gloire de la Normandie!

Je ne voudrais pas, Messieurs, refroidir une ardeur qui se manifeste par d'aussi chaleureux applaudissements, mais avant de vous laisser partir en campagne, je dois loyalement vous avertir que si votre chasse aux ogives était un peu fructueuse, je ne serais pas le dernier à m'en réjouir, mais je serais le premier à m'en étonner.

Le motif qui me fait parler ainsi c'est qu'en Angleterre, où M. Bilson a déployé tant d'ingéniosité dans ses recherches, les résultats qu'il a obtenus ne me paraissent pas être aussi probants qu'il l'imagine.

Je ne voudrais pas entamer ici une discussion technique qui serait longue et qui paraîtrait bien aride aux dames qui m'écoutent. Je n'oserais d'ailleurs discuter publiquement les théories d'un auteur aussi compétent avant d'avoir pu aller les contrôler sur place. Mais je me crois autorisé à faire certaines réserves et à manifester la crainte que M. Bilson ne se soit laissé entrainer par l'intérêt de sa thèse et n'ait vieilli à l'excès la plupart des édifices dont il parle.

Voici la cathédrale de Durham, par exemple, qui est comme la pierre angulaire de tout son système. Elle est entièrement voûtée d'ogives, et M. Bilson assure que ses voûtes n'ont jamais été refaites (1). Or, des textes très positifs nous renseignent sur les diverses étapes de la construction, et si on doit les appliquer à l'état actuel du monument, comme le soutient M. Bilson, il est certain que les architectes normands avaient alors une avance marquée sur leurs confrères de l'Europe entière et que les architectes de l'Ile-de-France, en particulier, doivent saluer en eux leurs précurseurs, car aucun n'aurait osé à pareille date jeter une voûte d'ogives en travers de la nef d'une cathédrale.

Les dates exactes des voûtes de l'église de Durham ont donc une importance capitale. M. Bilson se flatte d'avoir, pour les déterminer, des témoignages contemporains et par conséquent irréfutables (2).

Ils nous apprennent que la première pierre de l'édifice fut posée par l'évêque Guillaume de Saint-Calais, le 11 août 1093 (3).

---

(1) Sauf celles du chœur, mais qui elles-mêmes auraient été rebâties au XIIIe siècle sur le même type que les voûtes originales. J'en reparlerai plus loin.

(2) Voir les textes qu'il rapporte dans son Mémoire, p. 295 et s.

(3) « Est autem incepta M XC III Dominicæ Incarnationis anno, pontificatus autem Willelmi XIII ». *(Symeonis monachi*

Nous n'avons pas d'indication formelle sur l'état d'avancement des travaux lorsque Guillaume mourut en 1096. Nous savons seulement qu'il s'était mis d'accord avec les moines appelés à desservir le siège épiscopal pour bâtir l'église à ses frais, pendant que les moines prenaient à leur charge la construction du monastère qui devait les abriter. Mais à sa mort cette convention ne fut plus observée et les moines, abandonnant la construction des lieux réguliers, mirent toutes leurs ressources à continuer la cathédrale. Ils travaillèrent si bien qu'en 1099, lorsque Raoul Flambard monta sur le siège de Durham, on en était à la nef (1). Le nouvel évêque poursuivit l'œuvre, mais avec des alternatives d'ardeur et de relâchement, suivant que les oblations des fidèles étaient plus ou moins abondantes. A la fin de son épiscopat, en 1128, la nef était élevée jusqu'à la naissance des voûtes (2). Celles-ci furent bâties par les soins des moines pendant la vacance du siège qui dura

---

Dunhelm., *libellus de exordio Dunhelm. eccl.*, éd. Arnold dans la collection des *Rolls*, I, p. 129).

(1) « [Willelmus de Sancto Carilefo] qui opus inchoavit, in decernando statuerat ut episcopus ex suo ecclesiam, monachi vero suas ex ecclesiæ collectis facerent officinas. Quod illo cadente cecidit. Monachi enim omissis officinarum ædificationibus, opere ecclesiæ insistunt quam usque navem Rannulfus jam factam invenit » *(Ibid.*, p. 140).

(2) « Circa opus ecclesiæ modo intentius, modo remissius agebatur, sicut illi [Rannulfo] ex oblatione altaris et cœmeterii vel suppetebat pecunia, vel deficiebat. His namque sumptibus navem ecclesiæ circumductis parietibus, ad sui usque testudinem erexerat » *(Ibid.*, p. 139).

jusqu'à l'avènement de Geoffroy Le Roux, en 1133 (1).

La chronique, en nous apprenant que le chœur de la cathédrale de Durham fut commencé par Guillaume de Saint-Calais et terminé avant 1099 (2), ne nous dit pas s'il était voûté ; mais s'il ne l'était pas, il le fut bientôt, car on procéda en 1104 à la translation solennelle des reliques de saint Cuthbert dans un monument situé à l'extrémité orientale de l'église, c'est-à-dire au fond du chœur, et Guillaume de Malmesbury nous raconte un fait miraculeux qui se passa à cette occasion. On était embarrassé pour mettre les reliques en place, car le chœur était encore encombré par les cintres de la voûte que l'on venait d'achever (3). Mais, dans la nuit qui précéda la cérémonie, saint Cuthbert eut l'obligeance de venir les enlever lui-même (4).

---

(1) « Vacavitque episcopatus per quinquennium. Eo tempore navis ecclesiæ Dunelmensis, monachis operi instantibus, peracta est » (*Ibid.*, p. 141).

(2) M. Bilson croit qu'il fut bâti entre 1096 et 1099, car on sait qu'à l'avènement de Raoul Flambard, en 1099, chœur et transept étaient terminés. Or on constate certaines différences entre l'ordonnance du chœur et celle du transept, d'où l'on peut conclure que le chœur était achevé à la mort de Guillaume de Saint-Calais, en 1096, et que c'est au transept que s'étaient mis les moines, lorsqu'ils s'étaient occupés de continuer la construction pendant les trois ans qui s'écoulèrent entre la mort de l'évêque Guillaume et l'avènement de Raoul Flambard (Bilson, p. 296). Je ne m'arrêterai pas pour le moment à discuter ce point.

(3) « Materia lignorum, quæ recentem presbyterii testudinem sustinebat ». (Will. Malmesb., *De gestis pontificum*, l. III, c. 135).

(4) *Ibid.*

L'église cathédrale de Durham était donc entièrement voûtée en 1133. M. Bilson cherche à démontrer que les voûtes étaient sur croisées d'ogives et que, sauf sur le chœur, c'étaient les mêmes que nous voyons aujourd'hui, attendu que les textes ne mentionnent plus dans la suite aucune reconstruction totale ou partielle.

Pour moi, je crains bien que la cathédrale de Durham ne nous fournisse une seconde édition de l'histoire de la cathédrale de Coutances, et avant d'admettre que le chœur d'une église anglaise quelconque ait été voûté d'ogives dès 1096 ou 1099, c'est-à-dire pas loin d'un demi-siècle avant la construction des voûtes de Saint-Denys, j'attendrai qu'un minutieux examen archéologique m'en ait rendu sûr et trois fois sûr.

M. Bilson s'est bien douté que ses assertions rencontreraient quelque scepticisme chez ses confrères, aussi a-t-il déployé beaucoup de talent, photographié et dessiné beaucoup de détails pour les convaincre. Mais ce sont précisément ses dessins qui ont le plus contribué à fortifier mes doutes. Il y en a un tout spécialement (1) qui me paraît prouver, ce dont vous vous doutez tous, c'est que les ogives des bas-côtés du chœur ont été ajoutées après coup, car on les a maladroitement introduites dans une place qui ne leur était pas destinée et elles masquent une partie des moulures de l'arcade qui les avoisine. J'y trouve la preuve que les bas-côtés du chœur de Durham étaient primitivement voûtés d'arêtes (2).

(1) Voir dans son Mémoire la fig. 12 de la page 300.

(2) Les églises normandes contemporaines de Guillaume de

La partie haute du chœur l'était aussi, ce qui n'a rien d'anormal, puisque la Trinité de Caen et Saint-Georges de Boscherville offrent des exemples analogues. M. Bilson, qui connaît si bien l'architecture normande, n'aurait jamais pu concevoir le moindre doute sur ce point, si, convaincu que les bas-côtés avaient été, dès le début, voûtés d'ogives, il ne lui avait paru par trop invraisemblable qu'on eût employé cet artifice de construction sur de petits espaces comme les collatéraux, et omis de le faire pour de grandes voûtes comme celles du chœur où les nervures étaient bien autrement utiles.

Mais je répète que les bas-côtés ne devaient avoir à cette époque que des voûtes d'arêtes, l'argument n'a donc aucune valeur, et on doit conclure, sur la foi de tous les exemples connus, que le chœur de Durham ne possédait, au début du XII^e siècle, que des voûtes d'arêtes.

M. Bilson a constaté qu'en bâtissant le transept de Durham, entre 1096 et 1099, on ne comptait point le voûter, car il n'existe sur le mur occidental aucune trace des piédroits que les architectes n'auraient pas manqué de placer à chaque retombée de voûtes, si cette partie de l'édifice avait comporté dans le projet primitif des ogives ou simplement des voûtes d'arêtes. Mais, ajoute-t-il, on changea de plan en cours d'exécution, car on introduisit dans la construction du mur oriental des piédroits qui correspondent aux

---

Saint-Calais et de Raoul Flambard en offrent beaucoup d'exemples.

voûtes d'ogives sur plan barlong, dont le transept est actuellement recouvert. Celles-ci ayant mêmes profils que celles du chœur doivent être à peu près du même temps, c'est-à-dire de 1099 environ ou tout au plus de 1104 (1).

Je crois qu'ici encore M. Bilson se trompe, car les travaux ayant commencé par le chœur, le mur oriental du transept ne saurait être postérieur au mur occidental, à moins d'avoir été reconstruit après coup. Or, s'il a été bâti pour porter des voûtes, il est certainement moins ancien que celui de l'ouest, puisque ce dernier appartient à un stage de la construction qui n'en comportait pas (2) Il est donc certain qu'il n'appartient pas à la construction première, et comme il offre, dit M. Bilson, la plus grande ressemblance avec le chœur, voilà un argument de plus pour soutenir que le chœur a subi des retouches considérables et qu'aucune des croisées d'ogives qu'on y voit n'est aussi vieille que le dit M. Bilson.

Arrivons aux voûtes de la nef. Elles auraient été bâties, les basses entre 1099 et 1128, les hautes entre 1128 et 1133. Nous avons dans l'Ile-de-France trop de collatéraux voûtés d'ogives pendant les trente premières années du XII^e siècle pour qu'on doive à priori se refuser à croire qu'un architecte normand du même temps ait pu en faire de semblables. Mais, pour les voûtes hautes, il est bien certain que les croisées d'ogives barlongues, qui couvrent actuellement la nef de Durham n'appartiennent point au plan primitif, car il a fallu relancer des corbeaux dans les murs pour en recevoir les retombées (1), aucun piédroit n'ayant été prévu à cet effet par l'architecte de Raoul Flambard. L'ordonnance de la nef prouve à l'évidence que si on a vraiment construit entre 1128 et 1133 les voûtes dont parle le continuateur du moine Syméon, c'étaient de grandes voûtes d'arêtes sur plan carré, analogues à celles qui ont dû couvrir à l'origine la nef de Saint-Étienne de Caen.

---

(1) Bilson. *The beginnings of Gothic architecture.* p. 312 et 313.

(2) La phototypie placée en tête du Mémoire de M. Bilson, rapprochée de celle qu'il a donnée à la p. 313, prouve clairement ce que j'avance ici.

Donc, à part peut-être dans les bas-côtés de la nef, il n'y a pas, je crois, à Durham, une seule croisée d'ogives qui puisse être antérieure à l'an 1133.

Je ne vous fatiguerai point à discuter l'âge de toutes les autres voûtes dont a parlé M. Bilson. Pour plusieurs, il se trouve en contradiction formelle avec Félix de Verneilh sur des points de fait et, pour me prononcer entre deux hommes dont la science et la sincérité marchent de pair, il faudrait que je puisse apporter un témoignage personnel qui exige une étude attentive sur le monument même.

Je n'ai point eu d'ailleurs la prétention de vous apporter ici une critique approfondie du système de M. Bilson, ni une solution définitive de l'important problème qu'il a soulevé. J'ai voulu seulement, par un exemple, vous montrer combien il règne encore d'incertitude sur des questions que l'on s'est trop pressé de croire pleinement résolues.

---

(1) Voir la figure 26, page 315 du Mémoire de M. Bilson.

Je m'estimerais trop heureux si j'avais pu ainsi piquer la curiosité de quelqu'un d'entre vous, et lui inspirer, par l'insuffisance même de mes observations, l'idée d'entreprendre quelqu'une de ces magistrales études dont les Mémoires des Antiquaires de Normandie sont remplis.

Ce serait, Messieurs, un nouveau service rendu à une science dont les origines se confondent avec celles de votre Société elle-même. Ce serait une nouvelle occasion de mettre en lumière la fécondité artistique de vos ancêtres, ce serait un nouvel hommage rendu à notre vieille France, dont on ne célébrera jamais assez le génie artistique et le prodigieux essor.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. Émile TRAVERS,

Secrétaire.

Monsieur le Directeur,
Monseigneur,
Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux statuts, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport sommaire sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie pendant l'année 1900.

Avant de m'acquitter pour la première fois de cette tâche, qu'il me soit permis d'adresser à mes confrères l'expression de ma très respectueuse gratitude pour l'honneur qu'ils m'ont fait en me choisissant pour leur secrétaire. Ils ont cru pouvoir compter sur un dévouement qui ne leur fera pas défaut. De mon côté, j'ai eu foi dans leur indulgence et leur affection. C'est ce qui me fera pardonner d'accepter les délicates fonctions dont je suis chargé aujourd'hui. Mais nul plus que moi ne sait combien il est difficile d'occuper un poste où tant d'hommes de haute valeur se sont succédé, depuis Arcisse de Caumont jusqu'à

Eugène de Beaurepaire. Tous ont rendu d'éclatants services à notre compagnie et aux études rétrospectives en Normandie ; tous vous ont aussi consacré la meilleure part de leur existence. Quelle que soit ma bonne volonté, saurai-je les remplacer au gré de vos désirs ?

Comme les années précédentes, l'activité de la Société des Antiquaires de Normandie s'est manifestée par des travaux aussi intéressants que variés, et nos séances mensuelles ont été bien remplies.

Tout d'abord, M. l'abbé Masselin vous a communiqué le morceau que, faute de temps, il n'avait pu lire dans la réunion publique du 14 décembre 1899 : *Une vue d'une voie romaine au IIIᵉ siècle dans la seconde Lyonnaise.* Il vous a fait parcourir le pays des Lexovii et celui des Viducasses avec Badius Comnianus, propréteur d'Aquitaine, un agréable compagnon de voyage, qui a eu la bonne fortune de rencontrer en la personne de M. le curé de Grainville-sur-Odon, un secrétaire aussi spirituel que plein d'imagination et de savoir.

M. Xavier Tardif vous a envoyé des notes sur quelques objets gallo-romains trouvés à Dives-sur-Mer dans les alluvions de la rivière, ainsi que sur trois têtes ayant appartenu à des statues de pierre et découvertes dans la même localité, au lieu dit les Garennes, à peu de distance de la surface du sol. Ces têtes, dont deux sont vraiment remarquables, semblent provenir d'un groupe de l'Adoration des Mages et présentent les caractères de la sculpture française aux débuts de la Renaissance. Elles ont peut-être fait partie de quelque monument dévasté au cours des guerres de Religion, époque où, dans notre contrée, tant d'actes d'un regrettable vandalisme ont été commis.

Notre ancien président, M. Raulin, a intitulé une de ses lectures : *Le mérite agricole sous le Directoire.* Cette piquante analyse d'un certain « Réquisitoire concernant l'échenillage, présenté au Directoire du département du Calvados, le 15 ventôse an IV », nous a fait connaître les récompenses proposées en faveur des agriculteurs qui se seraient signalés en combattant un fléau terrible, les chenilles. L'auteur de ce projet, rédigé dans le style déclamatoire de l'époque, était animé de fort bonnes intentions, je m'empresse de le constater ; mais, notre honorable confrère ne fera, j'en suis certain, aucune difficulté à reconnaître qu'il y a loin entre des couronnes de feuillage ou des emblèmes en argent, tels que des socs de charrue ou d'autres instruments assez difficiles à porter à la boutonnière ou en sautoir, et les insignes de l'ordre dont on doit la fondation à M. Jules Méline.

M. Gasté vous a communiqué un vaudeville composé à l'occasion du Papeguay de Caen en 1710, et un placard imprimé contenant des « lettres-patentes adressées à Étienne du Val, sieur de Mondrainville, receveur général des finances, pour l'augmentation des gages de la gendarmerie de Normandie, pour faire bailler à l'abbaye de Troarn et à ses vassaux, dénombrement de leurs fiefs et biens ». Puis, il vous a lu une note substantielle sur une assez bonne statue en pierre, qui date sans doute du XVᵉ siècle, représentant la Vierge, et provenant du cimetière de l'ancienne église du Besneray, près Lisieux. Il vous a également fourni, d'après un manuscrit longtemps perdu de Pluquet, de nouvelles preuves de la non-authenticité des vaudevires d'Olivier Basselin, qui sont bien réellement l'œuvre de Jean Le Houx.

Un patient chercheur, M. Simon, a relevé les inscriptions, malheureusement en partie effacées, de la salle des actes des Jésuites de Caen. Il vous a aussi signalé les vestiges d'une chaussée reconnue, il y a peu de temps, sous le sol de la rue du Puits-de-Jacob, et, à cette occasion, M. l'abbé Masselin vous a donné quelques détails nouveaux sur d'anciennes voies du territoire de Caen.

On sait que les papiers de Fabri de Peiresc, l'illustre savant du XVIᵉ siècle, dont Tamizey de Larroque a publié les innombrables lettres, sont une mine où les érudits ne cessent de puiser. Dans d'autres œuvres inédites du magistrat antiquaire, bien des indications précieuses sont encore à relever. C'est d'après un des recueils où Peiresc entassait documents et dessins sur le moyen âge, que notre regretté confrère, M. de Marsy, vous envoyait des notes sur un ancien vitrail de l'église des Jacobins de Caen, sur le tombeau d'Enguerrand de Marigny et de sa femme, à Écouis, et sur d'autres tombeaux de Lisieux et de Caen.

Un de vos correspondants, M. Ch. Bréard, vous a adressé un mémoire sur le *Sermonnaire d'un curé de campagne au XVIᵉ siècle.* C'est l'analyse de sermons restés manuscrits, dont l'auteur, Jean Hudebert, était curé de Gonneville-sur-Honfleur. Ce bon prêtre est un écrivain médiocre, mais ses homélies sont dictées par la piété, la charité et le bon sens. Dans ces pages oubliées, on trouve bien des notions curieuses, et parfois piquantes, sur l'état matériel et moral des campagnes au temps de Louis XIV. A ce titre, elles méritaient d'être signalées, et M. Bréard a rendu un réel service en rédigeant l'article dont notre Bulletin lui sera redevable.

Votre secrétaire vous a présenté l'analyse de divers ouvrages qui vous ont été offerts, notamment du travail de Sir William Duckett sur Gundreda de Warenne, dans lequel sont soulevées d'importantes questions relatives à la généalogie de la maison ducale de Normandie.

Enfin, il vous a entretenu de quelques objets du Trésor de Conques, exhibés au Petit Palais à l'Exposition universelle.

Dans cette liste des membres dont les travaux ont donné un intérêt particulier à nos séances, on est peut-être surpris que je n'aie pas cité MM. l'abbé Bourrienne et Tony Genty, deux laborieux confrères auxquels il convient d'adresser chaque année des remerciements et des éloges. Qu'on ne croie pas que, depuis notre dernière séance solennelle, ils soient restés inactifs. Loin de là.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, avait mis au concours le travail préparatoire d'une édition d'un manuscrit de notre Bibliothèque publique, l'*Athenæ Normannorum,* précieux répertoire de biographie et de bibliographie normandes, rédigé par le P. François Martin, gardien du couvent des Cordeliers de Caen, mort vers 1721.

Lorsqu'on a décacheté le billet accompagnant le mémoire récompensé, on y a constaté que ce travail si digne de louanges à tous égards était dû à la collaboration de nos confrères, MM. l'abbé Bourrienne et Tony Genty. Aux félicitations de l'Académie, la Société des Antiquaires a joint ses applaudissements. Je suis heureux d'ajouter qu'aujourd'hui l'*Athenæ Normannorum* est sous presse et que, dans quelques mois, cette source inappréciable de renseignements sur les littérateurs de notre province sera livrée, avec d'excellentes notes, aux érudits qui l'attendent impatiemment.

Sur la demande de M. le Préfet du Calvados, vous avez émis des vœux pour le prompt achèvement des travaux entrepris pour la restauration de l'église Saint-Pierre, et de l'hôtel d'Escoville, ces incomparables monuments qui sont l'honneur de la ville de Caen. Ces vœux, accueillis avec faveur par le Conseil municipal de Caen et par l'administration des Beaux-Arts, reçoivent en ce moment leur exécution.

Si les collections de notre Musée ne se sont pas accrues d'une façon très notable, je dois vous rappeler cependant que M. Paul Tesnières, notre président, vous a offert une belle hache préhistorique, trouvée par lui à Campandré-Valcongrain, et que M. Le Rémois nous a envoyé divers objets qu'il a recueillis à Dives, notamment un beau jeton de Henri IV daté de 1599. J'ajouterai que plusieurs autres dons m'ont été officieusement annoncés et vous parviendront à bref délai.

M. le Recteur de l'Université de Caen ayant bien voulu vous faire connaître les lauréats du premier prix d'histoire en rhétorique dans les lycées du ressort académique, vous avez, suivant l'usage, accordé des médailles d'argent à :

MM. André Galliot, du lycée Malherbe, à Caen.
Jean Bigot, — de Cherbourg.
Georg.-A. Davy, — de Coutances.
Paul Petit, — d'Alençon.
Just Dalleinne, — de Rouen.
Robert Dreyfus, — du Havre.

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, on peut déclarer hautement que la Société des Antiquaires n'a pas cessé de travailler au bon renom qu'elle s'est acquis depuis sa fondation déjà lointaine. Aussi vient-elle de recevoir une récompense éclatante.

A l'Exposition universelle, elle avait envoyé les volumes de Mémoires et de Bulletins publiés depuis 1889. Le jury du groupe I, classe 3, frappé de l'importance de ces travaux, a décerné à notre compagnie une médaille d'or.

C'est là, Messieurs, un nouvel encouragement dans vos labeurs, et vous devez être d'autant plus fiers de cette distinction que d'autres Sociétés, dont beaucoup d'entre vous ont l'honneur de faire partie, et dont les mérites sont incontestés, n'ont obtenu que des récompenses inférieures et peu dignes d'elles, quand elles n'ont pas été oubliées par des juges dédaigneux ou mal informés.

Au cours de l'année, vous avez admis dans vos rangs, comme membres titulaires résidants : MM. Guicherd, président de chambre honoraire à la Cour d'appel ; Gustave Le Vard, président de la Société caennaise de photographie et secrétaire de la Société des Beaux-Arts ; Prentout, professeur d'histoire au Lycée Malherbe ; et comme membres titulaires non résidants : MM. le comte Olivier Costa de Beauregard ; l'abbé Soismier, ancien curé de Sacey ; le docteur Devoisins, à Breteuil (Eure) ; Ronchon, docteur en droit, juge suppléant au Tribunal civil de Dreux ; le vicomte d'Amphernet, à Versailles ; le comte d'Yanville, conseiller d'arrondissement, au château de Grangues ; Léon Le Rémois, à Dives ; le R. P. Compaing, directeur du collège de Saint-François-de-Sales, à Évreux, et Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, l'archéologue distingué qui, pour le grand avantage de cette association, vient de recueillir la succession d'Arcisse de Caumont, de Léon Palustre et du comte de Marsy.

En revanche, depuis un an, nous avons eu à déplorer la perte de sept de nos confrères que des liens de vive affection attachaient à la plupart d'entre nous. La mort a frappé successivement MM. le vicomte d'Amphernet, Bocher, Félix, Paul de Morel, le comte de Marsy, Lavinay et Bourdon.

M. le vicomte d'Amphernet, appartenait à une branche bretonne d'une ancienne famille de Normandie. Entré de bonne heure dans l'administration des postes, il était inspecteur du département de Seine-et-Oise, lorsque les Prussiens s'établirent à Versailles, en 1870. Malgré les menaces de l'ennemi, il parvint à maintenir des communications entre les territoires envahis et le reste de la France. La vie de ce fonctionnaire patriote fut plusieurs fois en péril. Ses services lui valurent la croix de la Légion d'honneur; mais, quelques années plus tard, il fut assez brutalement mis à la retraite. Il est mort à Versailles où il s'était définitivement fixé, et où il s'occupait d'œuvres catholiques et de recherches historiques. Allié à la famille de Vauquelin, il avait fourni d'utiles renseignements à l'éditeur des œuvres complètes de Jean Vauquelin de La Fresnaye.

C'est aussi à une administration financière, celle de l'enregistrement et des domaines, que M. Paul de Morel, avait appartenu pendant de longues années. En dernier lieu, il était conservateur des hypothèques à Morlaix. Lorsqu'il prit sa retraite, il vint habiter Caen et s'affilia à notre compagnie. Il assistait assidument à nos séances et nous communiqua souvent des renseignements sur sa famille, l'une des plus honorables du Cotentin, notamment sur l'un de ses ancêtres, Hilaire de Morel, conseiller garde des sceaux au bailliage et siège présidial de Coutances, auteur de la « Relation véritable des cérémonies observées par les habitants de la ville de Coutances, à l'entrée solennelle de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque dudit lieu [Claude Auvry], prenant possession de son Evesché, le Dimanche 15, jour de Septembre, année presente 1647 », rare et curieux opuscule que M. Ed. de La Germonière a réimprimé, en 1898, avec une notice et des annexes, pour la Société des Bibliophiles normands.

D'abord simple instituteur, puis inspecteur primaire, M. Lavinay s'était, après sa mise à la retraite, consacré à l'enseignement libre. C'était un homme modeste et laborieux que nous avions été heureux d'admettre dans nos rangs. La Société d'Agriculture et de Commerce et la Société d'Horticulture de Caen l'ont vu à l'œuvre comme trésorier. Pas plus que ces associations, nous n'oublierons les qualités de cet homme de bien et de cet aimable confrère.

Il y a quelques jours à peine que M. Jacques Bourdon est décédé, dans sa cinquante-septième année. Artiste consciencieux, il dirigeait à Caen une importante maison de monuments religieux. Nombre d'églises de Caen et des environs possèdent des autels et des décorations d'un bon style qui dénotent le talent de M. Bourdon.

Né à Metz en 1827, mort à Rouen le 20 juillet 1899, M. Julien Félix était magistrat depuis dix ans lorsqu'il fut nommé, en 1867, avocat général près la Cour d'appel de Caen. Il devint, bientôt après, conseiller à la Cour de Rouen, reçut la croix de la Légion d'honneur en 1878 et fut admis à la retraite en 1897, avec le titre de président de chambre honoraire, tardive récompense de ses services distingués.

M. Félix était un véritable lettré, je dirais volontiers un des derniers classiques. Il avait débuté bien jeune encore par un éloge d'Andrieux et, depuis, il avait écrit une foule d'articles substantiels sur des points peu connus de l'histoire littéraire ou sur des sujets normands. Il faut citer aussi les éditions qu'il donna de documents considérables, tels, entre autres, que l'*Inventaire de Pierre Surreau, receveur général en Normandie*.

Notre regretté confrère était un curieux de livres, un bibliophile d'un goût éclairé. Il avait réuni une nombreuse collection d'ouvrages, de brochures et de pièces manuscrites, parmi lesquels les dossiers relatifs à la Normandie occupaient une place privilégiée et qu'il communiquait avec la plus obligeante libéralité. Aussi occupait-il une place prépondérante dans la Société des Bibliophiles normands, et dans la Société rouennaise de Bibliophiles. Il a réimprimé pour ces associations des plaquettes rarissimes qu'il a savamment annotées.

Pendant son séjour de deux années à Caen, il y avait formé de solides amitiés que l'éloignement n'avait pas affaiblies. Ses travaux sur le passé de notre province venaient à chaque instant le rappeler à notre souvenir. Aussi n'y eut-il que lui d'étonné quand il fut élu directeur de notre Société.

Il vint présider la séance publique du 5 décembre 1895 et vous vous rappelez son discours dont le sujet était : « Le procès soutenu en 1657 par l'Université de Caen », contestation soulevée contre ce corps par son Recteur, un singulier et grotesque personnage, l'abbé Michel de Saint-Martin, héros des plus étranges mystifications. Le vote de quelques mauvais plaisants avait mis ce pauvre homme à la tête de l'Université et on eut lieu de s'en repentir bientôt. L'abbé de Saint-Martin, prenant trop au sérieux son rôle et étant de nature enclin à l'amour de la chicane, suscita des difficultés à propos de tout. Les six mois de son rectorat furent une époque difficile à traverser pour notre Université. Le procès dura longtemps, coûta cher, et il fallut recourir à des cotes mal taillées pour le terminer. Ce qui prouve qu'il est souvent dangereux de s'amuser par trop aux dépens des imbéciles.

M. Félix semble avoir été l'un des derniers types de ces parlementaires, savants juristes et lettrés délicats, qui consacraient leurs loisirs au culte des Muses, soit pour écrire spirituellement, comme il l'a fait, l'histoire de la puce de la belle Des Roches, soit pour tourner un madrigal dans un de ces salons de jadis, où l'on connaissait si bien « la douceur de vivre ».

Je n'ai point à m'occuper ici de la personnalité de M. Édouard Bocher au point de vue de la politique à laquelle sa longue et noble carrière a été consacrée. Toutefois, ce m'est un devoir impérieux de rappeler devant des Normands le dévouement au-dessus de tout éloge avec lequel il a servi les intérêts du département du Calvados.

Né à Paris le 16 février 1811, M. Bocher est mort dans la même ville le 2 mai 1900. Après de brillants débuts dans l'administration, il reçut le titre de maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État et fut nommé à la préfecture du Calvados, poste qu'il occupa jusqu'à la Révolution de 1848. A son arrivée à Caen, il avait à peine vingt-quatre ans ; mais sa vive intelligence, sa connaissance approfondie des affaires, la maturité de son esprit, l'aménité de son caractère lui valurent bientôt des sympathies et des affections qui lui restèrent à jamais constantes.

Aussi le département du Calvados confia-t-il à son ancien préfet le mandat de député en 1849 et en 1871, puis celui de sénateur de 1876 à 1894, époque à laquelle il renonça aux charges publiques. Dans les Assemblées nationales ou au Sénat, M. Bocher prit souvent la parole pour traiter des questions budgétaires ou agricoles avec une compétence indiscutée. Orateur élégant et disert, sûrement informé, toujours courtois, il se faisait écouter avec charme, et ses contradicteurs eux-mêmes ne lui ménageaient pas leurs applaudissements. Grâce à lui, les éleveurs normands et les bouilleurs de crû virent souvent leurs revendications obtenir gain de cause.

Investi de la direction d'un parti, il sut imposer à des adversaires ardents le respect de ses convictions et de sa personne. C'est que M. Bocher était avant tout un serviteur passionné de son pays et qu'il eût pu prendre pour devise ces mots : « France d'abord ! »

Lettré et grand amateur de beaux livres, notre éminent confrère avait réuni une splendide collection d'ouvrages à gravures. Peut-être dut-il ce goût aux princes qui l'honoraient de leur amitié. Et nous ne devons pas oublier que, sur sa demande, lorsque notre Société organisa, en 1880, une exposition pour célébrer le quatre centième anniversaire de l'introduction de l'imprimerie à Caen, Mgr le duc d'Aumale daigna nous prêter plusieurs précieux incunables de la bibliothèque de Chantilly.

M. Bocher ne nous appartenait depuis longtemps que comme membre correspondant, mais il n'avait pas cessé de s'intéresser à nos travaux, et, chaque fois qu'il rencontrait l'un de nous, il s'enquérait avec sollicitude de la Société des Antiquaires de Normandie, de son développement, de ses succès. Il n'avait pas oublié que, tandis qu'il était préfet du Calvados, il assistait fréquemment à nos séances, et que, plus d'une fois, il était intervenu d'une manière heureuse dans l'élaboration du règlement.

Mais ce dont il avait gardé particulièrement le souvenir, c'était d'une de nos séances publiques, où il avait siégé comme directeur, en 1851. Les paroles qu'il prononça firent alors la plus vive impression sur les esprits. Il y a quelques années, M. de La Sicotière, retraçant, ici même, l'historique de notre compagnie, esquissait — vous savez avec quel talent ! — la physionomie de ses prédécesseurs au fauteuil présidentiel et analysait leurs discours. Laissez-moi vous rappeler ce qu'il dit alors de l'allocution de celui qui avait été son collègue au Sénat. « Dans une improvisation de cette grâce charmante qu'il possède si bien, M. Bocher parla à ses confrères, avec la double mélancolie des épreuves déjà supportées et de celles qu'il pouvait pressentir, des avantages de l'étude de l'histoire. « Elle sert parfois, disait-il, à nous « réconcilier avec le présent, en nous faisant voir « que les maux dont nous souffrons n'égalent pas « toujours ceux dont nos pères ont souffert, et en « nous entretenant du temps passé, le seul qui nous « appartienne, elle nous aide à supporter celui qui « va venir et qu'il faut toujours redouter, car c'est « Dieu qui en dispose ». Quoi de plus haut, mes chers confrères, ajoutait M. de La Sicotière, que ces leçons, sinon l'exemple d'un pareil orateur, type achevé de l'honneur et du dévouement, supérieur dans sa longue carrière aux fortunes adverses comme aux fortunes prospères, toujours égal à lui-même, et sortant — c'était hier ! — volontairement des affaires, où il tenait une si large place, pour entrer de plein pied dans l'histoire ? »

Bien des fois, ma main a tremblé et mes yeux se sont emplis de larmes, lorsque j'ai voulu entreprendre la biographie d'Arthur de Marsy, celui qui, pendant près de quarante ans, fut le compagnon de ma vie, mon ami, mon frère d'adoption. Raconter son existence toute de labeur pur et désintéressé, analyser ses publications, dire les services qu'il a rendus à la science archéologique, cela demande un long travail que je n'ai pas encore eu le courage d'entreprendre.

Et cependant, Messieurs, il faut que je vous parle du confrère que vous aviez choisi pour directeur en 1894.

Alexandre-Charles-Arthur, comte de Marsy, officier de l'Instruction publique, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, directeur de la Société française d'Archéologie, secrétaire de la Société historique de Compiègne, membre d'un grand nombre de corps savants de France et de l'étranger, mort à Compiègne le 29 mai 1900, était né à Doullens le 4 septembre 1843.

Élevé par son père, magistrat distingué, mort en 1862 procureur impérial à Compiègne, qui s'occupait avec passion de recherches sur l'histoire provinciale et les sciences naturelles, Arthur de Marsy s'adonna de bonne heure à des études sérieuses.

Après avoir suivi les cours de l'École des Chartes, où je le rencontrai en 1862, il obtint les diplômes d'archiviste paléographe et de licencié en droit. Il prit dès lors une part active aux travaux de beaucoup de sociétés savantes et de divers congrès archéologiques ou scientifiques. En même temps, il parcourait la France et l'Europe presque entière, l'Égypte et la Palestine, investi souvent de missions du Ministère de l'Instruction publique.

En 1885, il remplaça Léon Palustre comme directeur de la Société française d'Archéologie, cette grande association fondée à Caen en 1834, par Arcisse de Caumont, et depuis, pendant quinze ans, il se consacra exclusivement à ses délicates fonctions, présida avec une grande habileté les sessions du Congrès archéologique de France et continua la publication du *Bulletin Monumental*, auquel il sut donner un nouvel éclat.

Marsy fut, pour la Société française d'Archéologie, un directeur modèle, car il possédait toutes les qualités du véritable savant, de l'homme du monde accompli, de l'ami sûr et dévoué. « Sa mémoire était merveilleuse et son jugement droit, écrivait de lui M. Léon Germain de Maidy, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*. Par toute la France et la Belgique, il n'y avait, pour ainsi dire, pas un homme s'occupant tant soit peu d'histoire ou d'archéologie, dont il ne connût la valeur morale ou scientifique, et des œuvres duquel il ne pût parler d'une manière exacte. Doué d'un esprit remarquablement lucide et de tous les dons de l'intelligence, ayant un goût très sûr et se montrant toujours d'une grande courtoisie, M. de Marsy était apte à présider les Congrès et à en diriger les débats avec beaucoup de tact, d'impartialité et une rare hauteur de vue. D'une simplicité parfaite dans la vie ordinaire et dans le cours des Congrès, causeur charmant, plein d'esprit et de gaieté, il comprenait que les réunions solennelles, surtout en présence d'étrangers, réclament un certain apparat. A tant de qualités, le comte de Marsy joignait celles du cœur ; on trouvait en lui, non pas une fade bienveillance se dépensant en vaines et banales paroles, mais une bonté réelle, qui se manifesta dans tous ses actes, pendant toute sa vie et à l'égard de tous. Toutefois ses amis en eurent la meilleure part ; pour eux, les démarches ne lui coûtaient pas ; ils étaient surpris de ses prévoyances touchantes, de ses attentions délicates ».

J'ai connu Marsy mieux qu'aucun autre, je ne puis qu'applaudir avec reconnaissance au jugement de M. L. Germain de Maidy.

Il sera difficile de dresser la liste des publications si nombreuses d'Arthur de Marsy. Il a écrit sur les sujets les plus divers : études d'archéologie, questions héraldiques, recherches sur la numismatique, articles de bibliographie, comptes-rendus d'excursions, sans compter des publications de documents, des réimpressions de livres anciens, et même des fantaisies humouristiques.

Le temps me manque pour citer même le titre de ses principaux ouvrages, mais je dois, tout au moins, mentionner les articles qu'il a spécialement écrits pour nous.

Il vous avait donné un bon mémoire sur *L'abbé Lebœuf et la Normandie,* à propos des travaux du savant chanoine d'Auxerre pour la réforme du chant ecclésiastique dans les diocèses d'Évreux et de Bayeux ; puis un autre sur *Les Plaques de foyer,* si curieuses à étudier au point de vue de l'art industriel et de l'histoire anecdotique. Une autre fois, dans *Une lecture de carême,* il vous présentait un amusant résumé du singulier livre *L'abstinence de la viande rendue aisée,* publié en 1700 et dans lequel le médecin Barthélemy Linand enseigne le moyen de donner aux poissons et aux légumes l'aspect et le goût de viandes savoureuses.

En dernier lieu, lorsque vous lui aviez fait l'honneur de le choisir pour votre Directeur, il vous lut, dans la séance publique du 13 décembre 1894, un discours plein d'érudition sur les *Pèlerins normands en Terre-*

Sainte. Il vous y racontait avec esprit les aventures de ceux de nos compatriotes qui, depuis le duc Robert et frère Nicole Le Huen, de Pont-Audemer, ont jusqu'à nos jours, au prix de fatigues et de dangers, visité le Sépulcre du Christ et même le lointain monastère du Mont Sinaï.

La bibliothèque formée par M. de Marsy père, et augmentée des deux tiers au moins par son fils, était une des plus importantes du Nord de la France et formait un merveilleux ensemble d'instruments de travail et de pièces difficiles à rencontrer. Le marteau du commissaire-priseur vient de la disperser en partie.

Toutefois, par son testament, Marsy avait fait un emploi généreux et éclairé de la plupart de ses collections de livres, de manuscrits, d'objets d'art, de tableaux, de dessins, d'armes et de meubles anciens qu'il a distribués à de fidèles amis ainsi qu'aux musées du Louvre, de Compiègne, de Picardie, d'Abbeville et de Chantilly.

Il m'avait confié le soin de trier tous ses papiers personnels et quand j'ai procédé au dépouillement de centaines de liasses, j'ai été stupéfait du labeur énorme auquel mon ami s'était livré dès sa prime jeunesse. Il avait échangé des milliers de lettres avec les savants de l'Europe entière; il avait accumulé des dessins, des articles de journaux et de revues, des notes sur l'archéologie, l'histoire générale, celle des provinces et de certains pays étrangers, les Croisades, la Terre-Sainte, la Scandinavie, l'art héraldique, les généalogies, les ordres de chevalerie. Son esprit curieux s'occupait de tout; son goût de collectionneur ne négligeait rien. Aussi, dès qu'il apprenait qu'un confrère s'intéressait à un sujet quelconque, il fouillait dans ses notes, évoquait les souvenirs de ses lectures et de ses voyages et indiquait les sources auxquelles on devait puiser, les erreurs qu'il fallait éviter, car il n'était pas de ces égoïstes dissimulant avec un malin plaisir les documents qu'ils possèdent, comme les avares leurs trésors.

En ce point comme en bien d'autres éclatait la qualité dominante du caractère de mon ami, je veux dire l'élévation des sentiments, l'excellence du cœur.

Marsy se montra bon et dévoué jusqu'à la dernière heure. Il avait une grande affection pour un jeune élève de l'École des Chartes, fils d'un de ses plus chers amis. Marsy, fort souffrant depuis la veille, apprend un matin que François de Bonnault vient de succomber à une douloureuse maladie. Il court chez les parents ; en route, ses forces le trahissent ; il tombe au seuil de cette maison désolée et la mort, deux fois inexorable, frappe le même jour le conscrit et l'ancien.

Dieu a fait cette grâce à mon ami de rendre le dernier soupir en pleine possession de sa belle intelligence. Comme sa vie, ses dernières heures ont été celles d'un chrétien sincère.

Les obsèques du comte de Marsy ont été à la fois solennelles et touchantes. La nombreuse assistance n'était composée que d'amis — quelques-uns venus de très loin — qui ont versé bien des larmes en entendant les discours prononcés par MM. Sorel, [illegible] frey, Héron de Villefosse, Blomme et Jules nom des Compagnies savantes auxquelles notre confrère avait voué sa vie.

Vous me permettrez de remercier ici, en votre nom et au mien, M. Jules Lair, qui a représenté dans cette triste cérémonie la Société française d'Archéologie et la Société des Antiquaires de Normandie. Ses paroles éloquentes ont proclamé le profond attachement et la haute estime que vous aviez tous pour Arthur de Marsy, et qu'il méritait si bien.

UN ÉPISODE ROMANESQUE
AU TEMPS DES CROISADES

Par M. Jules LAIR,
Membre de l'Institut.

Nous sommes en l'an onze cent. Les Croisés ont pris Jérusalem sous le commandement de Godefroi de Bouillon, de Robert, duc de Normandie, et de tant d'autres héros.

Un, cependant, des grands soldats de cette époque, manquait à l'assaut, et n'en était pas moins, en Occident, le plus populaire de tous les conquérants : c'était Boémond, le fils de Robert Guiscard, le petit-fils de Tancrède de Hauteville, ce brave gentilhomme du Cotentin qui dit à ses onze fils : « Garçons, j'ai du bien pour un de vous, que les autres aillent chercher fortune ailleurs ».

Et ils étaient partis, et ils avaient conquis le sud de l'Italie et de la Sicile, et ils s'y étaient taillé des comtés, des marquisats, des principautés.

A son tour, Robert Guiscard avait laissé sa principauté à l'aîné de ses fils et Boémond, sans plus s'attacher à l'égalité des partages de succession, jeta son dévolu sur Constantinople.

Il y avait rejoint les Croisés, suivi par ses cousins, par Tancrède, par Joscelin, par Roger du Principat, et la seconde génération des braves Cotentinais recommençait en Orient les conquêtes qui avaient illustré ses pères en Italie.

Boémond était alors le favori des peuples chrétiens.

Fin politique, tacticien éminent, c'était à l'heure de l'action un chef incomparable, le Murat de ce temps-là.

Bon pays du Cotentin, donne-nous encore, quelque jour, un Guiscard ou un Boémond!

Notre Boémond n'a pu décider les Croisés à s'emparer d'abord de Constantinople, mais, chemin faisant, il s'est fait prince de la cité d'Antioche, clef de la route de Jérusalem. Il est resté là, barrant le chemin aux armées de secours que pourraient envoyer les Sarrasins du nord-est.

La ville sainte délivrée, il s'emploie à assurer sa propre conquête. Il en étend les limites. Mais, un jour, allant défendre un de ses postes avancés, ce capitaine si fin, ce Normand si rusé, donne dans le piège du Turc Danisman, et le voilà prisonnier avec Richard du Principat, avec un certain nombre de chevaliers.

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il faut vous dire ce qu'était ce Danisman.

Et d'abord, comment s'appelait-il de son vrai nom? Suivant les savants en langue turque, il s'appelait Kumusch-Tékin, fils de Téïlou, ou autrement Mohammed-bel-el-Danischmend, c'est-à-dire le fils du docteur, parce que son père avait été maître d'école.

D'autres l'appellent Malek Ghasi Mohammed ; mais nous serions bientôt perdus si nous entrions dans ces variantes. Appelons notre Turc, comme le commun des chroniqueurs latins, Danisman.

Était-ce un Turc ? Autre question. Dulaurier suppose qu'il était Arménien, plus ou moins renégat ; mais cela encore nous entraînerait trop loin.

Les chroniqueurs contemporains l'appellent roi, prince, amiral. La vérité est qu'il était émir et aussi indépendant dans son État que les ducs de Normandie dans leur principauté. C'était à lui de trouver les ressources nécessaires en hommes et en argent pour défendre la province *confiée* à son administration. Figurez-vous, mais en beau, avec autant de ruse et plus de noblesse, un vice-roi de la Chine d'aujourd'hui.

Enfin, Danisman a surpris Boémond et l'emmène dans sa capitale, à Sivas, selon notre confrère Kohler, à Néo-Césarée (Niguiçar), selon M. Dulaurier.

Quoiqu'il en soit, cette ville était fortifiée à la grecque. Sur un point de son enceinte, une citadelle, dans le genre du château de Caen, dans ce château un donjon comme celui de Falaise ou de Gisors. C'est dans le donjon, dans ses plus basses fosses, qu'on emprisonna Boémond et ses chevaliers.

On ne connaîtrait pas les mœurs du Turc, si l'on supposait que l'espèce d'Abd-el-Kader qu'était Danisman usa de brutalité envers des prisonniers aussi illustres. Il ne faut pas aller jusqu'à dire avec un contemporain qu'il fit forger pour Boémond des chaines d'argent ; mais il est cert[illegible] solidement.

La nouvelle de la captivité de Boémond produisit une grande impression en Europe et surtout parmi les 300.000 hommes qui, sur le bruit de la prise de Jérusalem, étaient partis pour rejoindre les Croisés.

Elle paraît leur être parvenue lors de leur arrivée à Constantinople. Dès lors, il ne fut plus possible de les contenir. Ils n'eurent plus qu'une idée, délivrer Boémond.

La première vague de ces flots humains vint expirer en Asie Mineure, sur les rives du fleuve Halys, non loin de Sinope ; la seconde et la troisième n'allèrent même pas jusque-là : les Sarrasins commandés par Soliman, frère de Danisman, et par Danisman lui-même (ici je rentre dans mon épisode), repoussèrent les Francs, avant qu'ils eussent atteint Héraclée.

Les Croisés, qui occupaient la Palestine, même ceux d'Antioche, se tenaient pour diverses raisons sur la défensive.

Le sort des captifs, des chétifs, comme on disait alors, paraissait désespéré.

C'est alors que paraît Mélaz, fille de Danisman, belle, intelligente et de très grande autorité dans toute la maison de son père, possédant un grand avoir et nombre de serviteurs attachés à son propre service.

Sur ce qu'elle avait entendu des exploits des Francs, elle se prit d'un grand amour pour eux et désira tant leur amitié, qu'ayant fait force largesses aux gardiens, elle put descendre souvent dans leur prison.

Elle s'entretenait avec eux de la foi chrétienne et de la vraie religion, et ses questions fort sensées étaient entrecoupées de soupirs et de profondes réflexions. Enfin à l'amour paternel elle préféra l'affectueuse douceur des chrétiens. Vivres, vêtements, elle leur faisait tout passer en abondance.

Absorbé dans ses grandes affaires, son père, ou ignorait ce commerce ou peut-être n'en avait cure, confiant dans la fidélité éprouvée de sa fille.

Danisman n'était pas, parait-il, aussi turc qu'on avait pu le croire au premier abord. Un historien arménien, Mathieu d'Édesse, qui l'a bien connu, assure qu'il était de race arménienne, sans doute fils de renégats et qu'il se montrait en général assez tolérant. Mais, sur la question d'argent et de rançon à tirer de ses prisonniers, il était intraitable.

Deux ans se passent. Une guerre s'élève entre les deux frères Soliman et Danisman.

Si notre auteur n'en dit pas la cause, les historiens grecs nous la font connaître.

L'empereur Alexis Comnène offrait 240.000 besants d'or. Inutile de dire qu'il n'avait pas dessein de libérer Boëmond, mais bien de le garder plus sûrement dans ses propres prisons.

Cette proposition déplut à la fois à Danisman et à Soliman; non parce qu'elle n'était ni noble, ni généreuse; mais, ayant repoussé les Croisés qui voulaient délivrer le prince normand, Soliman prétendait recevoir la moitié de la rançon ou plutôt du prix qu'en offrait l'empereur, tandis que Danisman entendait avoir tout pour lui seul.

Enfin les troupes des deux frères étaient prête en venir aux mains.

C'est alors que reparait notre bonne princesse.

Dans un entretien secret avec les chrétiens elle leur dit :

« J'ai maintes fois entendu louer la chevalerie des Francs; or, dans la nécessité où se trouve mon père, je voudrais en faire l'épreuve, et ce que nous savons de vous par renommée, le voir de mes yeux ».

— « Noble dame, reprend Boémond, s'il plait à votre altesse que nous marchions au combat, ne doutez pas que de la lance et de l'épée nous ne frappions des coups à la française et vous verrez comment nous nous montrerons à vos ennemis ».

— « Promettez-moi, reprit la jeune fille, sur votre foi de chrétiens, que dans cette entreprise vous ne prendrez sur vous de rien faire contre mes ordres. Engagez-m'en votre parole d'honneur, et, sans hésiter, je vous dirai ma secrète pensée ».

Boémond promit sur sa foi ce que Mélaz demandait et tous ses compagnons prêtèrent le même serment.

« Maintenant, dit-elle toute joyeuse, je me tiens assurée de vous. Allez au secours de mon père, montrez-lui combien vous êtes braves. Si la victoire est à vous (Dieu le veuille), ne poursuivez pas l'ennemi, mais, en toute vitesse, revenez au château. Cependant ne posez les armes que sur mes ordres.

« J'aurai soin de faire descendre les gardes du haut de la tour pour vous attendre aux portes basses où je serai moi-même. Vous près d'entrer, j'ordonnerai à ces gardes de vous charger à nouveau de vos chaînes. Alors, portez sur eux vos vaillantes mains, saisissez-les, et vivement, poussez-les à votre place dans la prison. A cette vue, j'aurai l'air de vous fuir comme des loups furieux. Ne laissez pas de vous saisir du donjon, et gardez-le jusqu'à ce que vous ayez fait avec mon père une bonne paix.

« Au plus haut étage de la tour se trouvent des portes d'escaliers par où vous pourrez descendre dans la grande salle, et vous emparer des trésors et des munitions de guerre de mon père.

« Seulement, si mon père irrité de ma trahison veut m'en punir, alors, ô mes amis, soyez prompts à venir à mon secours ».

Aussitôt dit, elle fait armer et partir les chevaliers. Il faut ajouter qu'elle s'était auparavant assurée des gardiens de la tour en leur affirmant qu'elle agissait par ordre de Danisman.

Les Normands arrivent juste au moment où les deux armées sarrasines en venaient aux mains. Ils poussent leur cri de « Dieu aide ! » Sous leurs coups, les bataillons de Soliman fléchissent. On y comptait quelques chrétiens. Reconnaissant le fameux Boémond, ils abandonnent Soliman et se joignent « aux catholiques ».

Ce trait mérite d'être noté en ce qu'il donne la vraisemblance au récit. Tous les auteurs contemporains signalent la présence de ces chrétiens orientaux au *Credo* fort incertain, aux alliances plus incertaines encore ; qui allaient ou plutôt que le hasard des événements ballottait des Sarrasins aux Croisés, des Grecs aux Sarrasins.

Enfin l'armée de Soliman est défaite et celle de Danisman la poursuit tout le jour. Les Normands, selon l'engagement pris, s'étaient retirés en hâte pour revenir près de Mélaz qui les attendait avec ses archers.

« Voyez, dit-elle alors à ses gens, comme les chrétiens sont loyaux. Allez au-devant d'eux, reprenez leurs armes et reconduisez-les à leur ancienne demeure jusqu'à ce que mon père, de retour, récompense leur valeur chevaleresque ». Les Turcs s'empressent d'obéir, mais les Francs les enveloppent, se saisissent d'eux et les poussent dans la prison, dont ils ferment les portes avec de solides pièces de bois. Puis, ils s'emparent de tous les logis de la tour, sans bruit, et, comme ils l'avaient promis à Mélaz, sans effusion de sang.

Rien ne les gênait. Tous les guerriers étaient partis à l'armée.

La nuit suivante, Mélaz conduisit les chrétiens du donjon, dans la salle du palais, elle leur en montra toutes les chambres, toutes les cachettes, et leur indiqua ce qu'ils avaient à faire quand reviendrait Danisman.

Le lendemain, l'émir victorieux arrive, suivi de ses capitaines, de sa noblesse. Mélaz avec ses compagnes, court à sa rencontre en criant : « Salut, glorieux vainqueur ! » Mais Danisman furibond : « Tais-toi, abominable fille perdue. Le latin qui brave l'honnêteté se sert de mots assez crus : *pessima meretrix* (où notre Président et ami Lasteyrie n'aura pas de peine à reconnaître une expression assez commune, dans les chansons de gestes, et qui était plutôt désobligeante pour la mère de la princesse). Point n'ai cure de tes faux compliments. Par Mahomet, qui m'a donné la victoire, je te ferai périr demain, avec tes galants. Abominable traîtresse! tu seras brûlée avec eux ».

Danisman ignorait encore que ses archers étaient plongés dans la nuit des cachots, que les chrétiens occupaient en liberté le haut du donjon et se réjouissaient à la pensée de le prendre avec l'aide du Christ.

N'oublions pas que nous sommes aux Croisades.

Cependant le plus grand nombre des officiers turcs se retire dans leur logis en ville et Danisman reste seul avec son état-major.

Il fait appeler Mélaz qui s'était cachée dans son appartement. Il l'accable d'injures et de menaces: mais Boémond, du haut de la tour, observait ce qui se passait. Il descend avec les siens, cerne les Turcs, ferme les portes du palais. Les Normands pouvaient tuer Danisman, mais fidèles à leur serment de ne frapper personne sans ordre, ils tenaient leurs yeux attachés sur Mélaz, attendant son commandement.

La princesse, plus rassurée et paraissant la reine des Normands, dit à son père: « Ta colère est injuste, ainsi que tes menaces et tes malédictions, alors que je t'ai habilement et heureusement secouru. Ce sont les Francs qui ont soutenu tes troupes, c'est devant leur attaque que tes ennemis ont pris la fuite. Ils pouvaient s'échapper; ils sont restés pour traiter avec toi, ils peuvent nous égorger s'il leur plaît. Ton donjon, ton palais, tous tes trésors sont en leur pouvoir, tes gardes sont prisonniers. Père, réfléchis à ce que tu dois faire et consulte tes conseillers qui sont ici ».

Danisman, après consultation, revient et demande à sa fille quel parti elle l'engage à prendre.

« Ce que je crois bon, répond-elle, je le dirai sans hésiter. Fais la paix avec les chrétiens, conclus une alliance avec eux. Échangez les prisonniers de part et d'autre. A Boémond et à ses compagnons, accordez des conditions dignes de leur service.

« Enfin, mon père, il faut que tu saches que je suis chrétienne, que je veux être baptisée et que je ne resterai pas avec vous. La loi des chrétiens est sainte, la vôtre pleine d'impiétés et de vilenies ».

A ces paroles, la colère de Danisman et des siens se rallume.

Pendant qu'ils discutaient, Mélaz prenant à part les chrétiens :

« Preux chevaliers, il faut, avec les armes et le courage, heureusement finir ce que vous avez si bien commencé. Mon père est irrité à l'excès; lui et les siens ne songent qu'à nous perdre. Jusqu'ici vous avez observé mes conditions, je vous relève de votre serment. Fortifiez-vous dans le donjon et dans le château, qu'on n'entre ni ne sorte sans votre permission. S'il s'échappait, mon père soulèverait tous ses gens contre vous, vous assiégerait et vous obligerait à une capitulation honteuse. Enfermez-le, contraignez-le à la paix. Évitez toutefois, autant que faire se pourra, l'effusion du sang. Je m'en remets à toi, seigneur Boémond, si connu par ta prudence dans tout l'univers. Désormais, je serai votre sœur, et avec vous tous, en la foi du même Dieu, je partagerai vos joies et vos tristesses ».

Très content, Boëmond poussa rudement Danisman et les siens dans une chambre, et. pendant quinze jours, agit en maître dans le château.

Les femmes, les servantes, les eunuques, pouvaient entrer, apporter des vivres, et le reste. Danisman ne se consolait pas d'être prisonnier dans sa maison, et d'avoir sa fille pour juge, cela le dépitait amèrement.

Il maudissait Allah et Mahomet, et ses amis, et ses voisins qui le laissaient, au cœur de son état, misérablement asservi par quelques prisonniers.

Ses barons lui persuadèrent de traiter avec les chrétiens et de sauver ainsi leurs vies à tous. La peur l'emporta sur la colère. Après discussion avec Boémond, il convient de faire la paix. Il se retirera libre avec les siens, rendra les captifs chrétiens, et enfin il promet sa fille en mariage à Boémond.

Vous allez voir que Mélaz méritait vraiment d'épouser un Normand.

Quand le duc lui exposa ses conventions : « Toutes paroles sont aisées à dire, répondit-elle, mais toutes ne sont pas à croire. Fais bon accueil aux promesses belles, mais ambiguës de mon père, mais garde ta position jusqu'à ce que tu obtiennes de bonnes garanties. Que des deux côtés on envoie des gens sûrs à Antioche, qui te ramèneront une bonne escorte, si bien que tu puisses retourner dans ton pays en évitant les embûches des Sarrasins ».

Ce conseil plut à chacun. Richard de la Principauté et Sarcis de la Mésopotamie, envoyés à Antioche, y exposèrent aux habitants ravis ce qui s'était passé.

Ici, il faut vous dire que Sarcis est un nom d'Arménien, qu'on retrouve fréquemment dans les historiens orientaux. Il est encore porté en Arménie, à Sivas, par un négociant en huile d'olive, qui figure au Bottin.

Pendant ce temps-là, une espèce de « modus vivendi » s'établit. Danisman s'entretenait plus pacifiquement avec son futur gendre, qui lui laissait recevoir ses amis par petits groupes.

Notre auteur rapporte les discours de ces amis qui rappellent un peu ceux qu'on tenait à Job. Ils sont pleins de sens mais de peu de secours Ils exposent à Danisman que toutes les armées du Sultan, venant à son secours, ne réussiraient qu'à le faire égorger par les Normands.

Danisman le savait aussi bien qu'eux.

Enfin Richard et Sarcis reviennent d'Antioche avec les prisonniers turcs L'échange est fait, Danisman donne aux chrétiens des vivres et veut les accompagner, par honneur.

Mais les chrétiens se méfiaient. Ils marchaient en armes, gardant avec soin des otages jusqu'à ce qu'ils fussent eux-mêmes en sûreté. Enfin Danisman leur demanda la permission de les quitter, ce qu'il fit non sans regret de n'avoir pas réussi à leur jouer quelque mauvais tour.

La prudente Mélaz, avec ses suivantes et toute la noblesse de sa maison, s'était jointe aux chrétiens.

Les habitants d'Antioche, peuple et clergé, vinrent au-devant des captifs délivrés.

Mélaz fut baptisée, puis le moment venu, dans une assemblée de la chevalerie, Boémond lui tint ce discours : « Noble fille, qui, encore païenne, es si merveilleusement venue à notre secours, qui as sagement préféré le Seigneur Jésus à toute ta famille, qui l'as lui-même charitablement recueilli dans les personnes de ses serviteurs, en encourant au risque de ta vie la colère paternelle, choisis entre nous le mari que tu voudras.

« Il n'est pas juste que nous nous refusions aucunement à ta demande, nous qui sommes redevables de tant de bienfaits. Cependant écoute mon conseil, qui je l'espère, ô douce amie, te sera profitable. C'est à moi, je le reconnais, que ton père t'a donnée, mais, je veux encore mieux pour toi. Avec ton intelligence, comprends mes raisons. Depuis ma jeunesse, je suis un homme toujours en mouvement, vivant dans les labeurs, ayant passé par de grandes épreuves, attendu par de plus dures encore.

« J'ai à combattre de tous côtés, avec l'Empereur, avec les infidèles. De plus, dans la prison, j'ai fait vœu que, si j'étais délivré des chaînes des Turcs, j'irais à Saint-Léonard, au pays d'Aquitaine.

« Toutes ces considérations partent d'une sincère affection, parce que je ne te veux pas voir affligée, pas plus que si tu étais ma sœur ou ma fille, ni te laisser contracter un mariage dont tu te repentirais bientôt. Quelle joie, quel plaisir pour toi dans notre union, si aussitôt après les noces il me faut entreprendre un long voyage par mer et par terre, en de lointains pays, au bout du monde.

« Tout ainsi considéré, Madame, choisis ce qui te conviendra le mieux. Voici Roger, fils de Richard du Principat, mon cousin, plus jeune, plus beau que moi, aussi noble, aussi riche, aussi puissant. Je te le recommande comme mari et souhaite que vous viviez longtemps heureux ».

L'assistance confirma les bons conseils du duc. La sage Mélaz accepta l'avis de ces nobles chevaliers. Roger épousa la jeune fille avec honneur et joie ; on célébra les noces à Antioche, aux applaudissements et transports du peuple. Boémond y servit de maître de cérémonies, assisté de toute la noblesse.

Voilà mon épisode. Je souhaite qu'on ne le trouve pas trop léger au cours d'une grave séance de la Société des Antiquaires de Normandie.

Sommes-nous en présence d'un fragment de chanson de geste ? d'un récit entièrement historique ? d'une de ces chroniques tantôt envoyées par lettres missives, tantôt parlées, comme on en trouve dans le recueil des historiens occidentaux des Croisades ?

Il faut d'abord que je vous nomme mon auteur, O. Vital, un des pères de l'histoire de Normandie, moine de Saint-Évroult, contemporain de l'événement, esprit très net et nullement romanesque.

Je sais bien que son dernier éditeur, A. Le Prévost, a jeté quelque doute sur l'authenticité de l'aventure ; mais uniquement parce qu'elle n'est racontée que par un auteur. Il a dû revenir sur son sentiment et M. L. Delisle se rappelle très bien que Stapleton, un des premiers membres de notre Société, trouvait, en général, la critique de M. Le Prevost excessive.

O. Vital nous apprend qu'il a tiré les éléments généraux de son histoire non seulement d'auteurs contemporains, mais de récits de pèlerins, de croisés, d'hommes dignes de foi. L'abbaye de Saint-Évroult avait reçu de grands bienfaits des Normands d'Italie et de Sicile. Ses moines desservaient un couvent sur les bords de l'Adriatique et les rapports étaient fréquents entre ces maisons religieuses.

O. Vital a connu un Robert de Caen, brave compagnon de Baudouin et de Jocelin. Mieux encore, il a eu pour confrère, Richard Fresnel, baron de la Ferté-Fresnel, un des premiers croisés, et qui, ensuite, avait pris l'habit monastique à Saint-Évroult.

Ce n'est pas tout. Boëmond lui-même était venu en France en 1106 s'acquitter de son vœu à Saint-Léonard.

Il exhortait le peuple à marcher au secours de Jérusalem. Il racontait ce qui s'était passé et sa propre vie. On l'entendit dans la cathédrale de Chartres et sans doute à Rouen, où l'on constate sa présence.

On voit que O. Vital a pu être bien instruit et par des sources multiples.

Tout s'est-il présenté comme on l'a raconté à O. Vital, il serait téméraire de l'affirmer. Toutefois son récit ne présente rien d'invraisemblable.

Baudouin du Bourg, prisonnier des Turcs, réussit bien, à l'aide de serviteurs arméniens, à s'emparer de ses gardes. Le fait est certain.

Le même Baudouin a aussi, très authentiquement, épousé une demi-turquesse, la princesse Arda, fille du prince Taphus, et il dut à ce mariage sa liberté.

Il avait lui-même traité avec beaucoup de courtoisie la femme d'un émir turc, qui, en retour, dans une autre occasion, lui sauva la vie.

L'esprit chevaleresque des Croisades n'est pas une vaine légende.

Que Boémond et ses compagnons aient pris part à une guerre entre Turcs, c'est un fait dont on a plus d'un exemple.

Qu'il ait choisi une bonne occasion d'emprisonner ses geôliers, rien de plus naturel à ces Normands, habitués aux luttes corps à corps. Voir l'ennemi, sauter dessus, le terrasser, c'était tout un.

A partir de ce coup de main, le récit de O. Vital paraît manifestement incomplet.

Boémond tenait son Turc, mais les gens de Danisman environnaient le château. On comprend qu'il a fallu mettre un terme à cette situation, où chacun était à la fois geôlier et captif, assiégeant et assiégé.

O. Vital ne parle pas de rançon et il est certain que Boémond en a payé une ; mais on sait aussi que cette rançon n'a été que de 130.000 besants d'or, la moitié de ce qu'on lui demandait primitivement.

Danisman n'aura pas trop regardé à donner sa fille, une de ses nombreuses filles, à Boémond ; mais s'il a réduit son prix et fait crédit, c'est qu'on l'y a forcé.

Des Arméniens s'en sont mêlés et Mathieu d'Édesse nous dit que Boémond se proclama fils adoptif de l'un d'eux.

Maintenant, la suite de l'histoire permet de deviner pourquoi ni Boémond ni Roger ne tirèrent pas vanité de leur aventure.

Vous avez vu que le duc normand devait venir en Europe.

Permettez-moi de vous exposer brièvement comment le récit de ce voyage arriva en Orient au moine Mathieu d'Édesse, un chroniqueur honnête, soigneux, une façon d'Orderic Vital Arménien.

« Lorsque Boémond fut parvenu chez les Francs, il rencontra une dame fort riche qui avait été mariée à Étienne Pol (Stéphan Bol), comte franc d'une illustre origine.

« Boémond ayant habité chez cette dame, elle le retint par force, en lui disant : « Prends-moi pour ta femme, car j'ai perdu mon mari, et ma terre ainsi que ma chevalerie, qui erre à l'aventure, sont sans maître. »

Mais Boémond rejeta ces propositions : « Je suis venu ici, lui répondit-il, lié par un serment solennel, pour me procurer des troupes, et je désire m'en retourner promptement pour porter secours aux débris de l'armée chrétienne, entourée en ce moment par les infidèles de Perse. » Cette dame renouvela ses instances avec une violence extrême, quoique Boémond lui opposât toujours les mêmes refus. Voyant sa persistance inébranlable, elle le fit charger de chaînes et jeter en prison. Après y avoir demeuré quelques jours, il céda, et l'ayant épousée, il eut d'elle deux fils. Au bout de cinq ans, le grand comte des Francs mourut sans avoir revu l'Asie.

Un savant, M. Dulaurier, dit sans plus hésiter qu'il n'y a rien d'authentique dans le récit de l'Arménien. Et cependant le fond est vrai, Boémond est venu en France chercher des secours et il y a épousé Constance, fille du roi Robert, femme divorcée de Hugues, comte de Champagne.

La divorcée devient d'abord une veuve, première déformation. Mathieu en fait ensuite la veuve d'Étienne Bol, dans qui on reconnaît Étienne, comte de Blois, frère de Hugues le premier mari.

Voilà une deuxième déformation d'un fait authentique.

Constance n'eut sans doute pas besoin de charger Boémond d'autres chaînes que de celles de l'hyménée. Cependant, elle ne passait pas pour commode, et Suger, l'abbé de Saint-Denis, avoue qu'elle avait grande envie de se remarier.

Quant à Boémond, il a peut-être, au premier abord, fait quelques façons et recommencé son discours à Mélaz; mais, devenir le gendre du roi de France, quel honneur, quel soutien!

En somme, Boémond était libre, mais que dire de Roger? Quelques lignes de Ducange m'avaient donné fort à réfléchir sur son compte.

D'abord, le grand savant, dans ses notes sur l'*Alexiade* d'Anne Comnène, a fait entrer le mariage de Mélaz dans les tables généalogiques des princes d'Antioche.

Puis, en rédigeant ses notices sur les familles d'outre-mer. il écrit que Roger épousa la sœur de Baudouin II.

Il faut en inférer, ajoute-t-il. qu'il avait épousé Mélaz en premières noces, « quoique, pour dire le « vray, cela sente un peu le roman, et vu d'ailleurs « que les escrivains qui demeurèrent outre-mer n'ont « rien laissé par escrit de cette circonstance ». (Page 183.)

Il n'est pas douteux que Roger n'ait épousé la fille du comte de Rethel, petite-fille de la célèbre Hodierne de Montlhéry; mais les deux mariages ne sont pas exclusifs l'un de l'autre!

Baudouin, frère de Godefroy, prisonnier, avait bien épousé la turco-arménienne Arda, fille de Thaphrouse.

Puis il avait divorcé, et la malheureuse était allée finir une vie assez équivoque à Constantinople.

Ce qu'avait fait Baudouin Ier avec Arda pour épouser Adèle, veuve de Roger, comte de Sicile, notre Roger d'Antioche a pu le faire à son tour pour épouser la sœur du roi Baudouin II.

Dans le cas de la pauvre Mélaz, les casuistes n'ont pas eu besoin de lunettes pour trouver une nullité.

C'était à Boémond que son père l'avait accordée, et non à Roger, donc défaut de consentement paternel.

La nullité pouvait être couverte; il est probable qu'elle ne le fut pas.

Qu'advint-il de Mélaz? on l'ignore; mais, quoiqu'il m'en coûte, je suis obligé de vous dire que j'ai eu sur la conduite générale de Roger de bien mauvais renseignements :

« Cil Rogier, nous dit Bernard le Trésorier, avait « u dalès sa femme espousée autres femmes assés « qu'il tenoit en aouterie » (page 4).

Guillaume de Tyr, tout en admirant le courage de Roger, ne peut céler qu'il « estoit moult luxurieux, ne à soi ne à autrui, ne gardait foi de mariage » (liv. XII, ch. X).

Et Orderic Vital a dû se douter de quelque chose, car racontant sa mort, dont il pouvait être bien instruit, puisque le chevalier Robert de Vieux combattait alors aux côtés du prince normand :

« Roger, dit-il, était un chevalier brave, décidé, « mais vicieux, téméraire et entêté » *(nequam et obstinatus et temerarius)*.

Le moine de Saint-Évroult ne dit rien de plus. Peut-être n'a-t-il pas voulu gâter la belle histoire qu'il nous a racontée.

Imitons-le. Ne discutons plus ; admettons l'épisode pour ce qu'il est, comme l'expression des idées de bravoure, de galanterie, de courage chevaleresque, qui avaient cours dans ce temps-là.

NOTES

J'ai le dessein de donner sur Orderic Vital, historien de la première Croisade, une étude aussi complète que je saurai le faire. Il me paraît cependant impossible de livrer à mes confrères de la Société des Antiquaires de Normandie l'épisode de Boémond et de Mélaz sans l'accompagner de quelques notes explicatives. S'il est bon d'avoir, au cours d'une séance publique, une lecture reposant un peu des graves sujets qu'on y traite d'ordinaire, il est juste et prudent de montrer qu'on ne sacrifie pas à l'intérêt du moment la vérité ni les recherches historiques.

Cherchons d'abord à identifier nos personnages.

I.

DANISMAN.

Le père de Mélaz, Danisman, a possédé une certaine notoriété au temps de la première Croisade. Voici les différentes formes de son nom :

Admiratus quidam, nomine Danisman, Fulch. Carnot., Hist. Iherosol., c. XXXV, Hist. Occid., III, 368 ; — *ad Anismam regem,* Tudebod, imit., c. CXXXVI, ib., p. 227. Évidemment, il faut lire *ad Danismam,* en redoublant le *d ;* — *Cujusdam admiraldi Turcorum, Danismanis nomine,* Gesta Franc Iherus. Expugn., c. XLI, ibid , p. 519 ; — *Admiratus quidam Danisman nomine,* secunda pars, Hist. Hieros., c. III, ibid., p. 551 ; — *Comes Pictavensis contra Danisman,* Gesta Tancredi, c. CXLVII, ibid., p. 709 ; — *Danisman,* Will. Tyr; — *Tanisman*, J. Cinnamus, imperatorii grammatici, Histor. libri sex, p. 7, éd. du Louvre, 1670.

II.

ORIGINE ET RANG DE DANISMAN.

Chahan de Cirbied, dans une *Notice de deux manuscrits arméniens de la Bibliothèque imp., nos 95 et 99, contenant l'histoire écrite par Mathieu Éretz* (Notices et extraits, IX, 275, Paris, 1813), écrit que Danischmend était un émir persan, maitre de Sébaste et de tous les pays voisins (p. 314).

Defrémery *(Mém. d'Histoire orientale*, p. 49), appelle notre personnage Cumuchtékïn-Ibn-Addânichmend-Thailou, en persan, fils du docteur. Selon lui, Ibn-Khaldoûn, chroniqueur oriental, en fait un prince de Malathia et de Siwas.

Dans une note très substantielle sur la Chronique de Mathieu d'Édesse, M. Dulaurier établit que Danisman est pour les Orientaux Kumusch-Tekin, fils de Theïlou, autrement appelé Mohammed-ben-el-Danischmend, c'est-à-dire le fils du savant ou du docteur, parce que son père avait été maître d'école.

C'était, ajoute notre auteur, « un chef turkoman », qui fut la tige des émirs de Cappadoce. Il possédait Mélitène, Sébaste et autres villes voisines (Albouféda, *Ann.*, t. III, p. 324). Selon Cinnamus, il était Perse Arménien. « Cette assertion vient à l'appui de ce que nous apprennent Mathieu et Vartan qu'Ibn-el-Danischmend avait une origine arménienne. D'après cela on peut supposer qu'il était Turkoman de nation et né en Arménie ».

Dulaurier ajoute : « Aboulfavadi (*Chron. Syr.*, p. 200) le nomme Ismaël, fils de Danischmend, et dit qu'il s'empara de

Sébaste, de Césarée et du Pont en novembre 477 ». — Ère chrét., 1084.

V. enfin le tableau général de la famille des émirs de Cappadoce, à la fin du *Mathieu d'Édesse,* de Dulaurier.

Par ce qu'on a vu et par ce qu'on verra, Danisman exerçait son pouvoir sur les villes de Sébaste (Siwas), Néo-Césarée (Nigu'Issar). Au N., son autorité ne s'étendait pas sur le littoral de la mer Noire ; à l'O. et à l'E., ses frontières étaient indéterminées.

Au S., il se trouvait en contact avec les Arméniens, avec le petit état difficile à caractériser de Kogh'l-Vasil, et les principautés d'Antioche et d'Édesse.

III.

SOLIMAN.

Soliman, *Solimannus*, est, selon O. Vital, frère de Danisman et père de Marciban.

Il est établi que ce personnage s'appelait de son nom propre Kilidj-Arslan.

Mais il ne faudrait pas être trop sévère pour le moine de Saint-Évroult. Il abrégeait le récit de Baudouin de Dol, où on lit : *Solimanus, senioris Solimani filius* (Hist. Hieros., lib. II, Migne, P. L., c. CLXVI, col. 1087). C'est la même expression que l'on retrouve dans les *Anonymi gesta Francorum* (éd. Hagenmeyer, p. 208), et le savant éditeur de cet ouvrage n'hésite pas à appeler l'armée de Kilidj-Arslan *Soliman's-heer*.

Cette remarque avait déjà été faite par Wilken : *Hic Kilidsch Arslan a scriptoribus latinis constanter quod mirum sane vocatur*. Commentatio Bellorum cruciatorum, p. 21.

IV.

CAPTURE DE BOÉMOND.

Selon O. Vital: *Marcus Boemundus, insignis dux, expeditionem in Turcos egit, super quam Dalimannus, ex insperato cum ingenti multitudine, irruit, multos occidit et Buamundum cum Ricardo de Principatu, aliis que non nullis nobilibus et probissimis viris, comprehendit, vinctosque catenis in carcere longo tempore tenuit* (IV, 140).

Albert d'Aix dit que Boémond fut appelé au secours de Mélitène *(Malatinam urbem)*, par Gaveras, Gabriel, *Armeniæ ducis*, prétendant que *Donimanus, princeps Turcorum*, assiégeait cette ville. Boémond part au mois d'août avec 300 cavaliers. Danisman avec 500 cavaliers, l'attend dans une plaine, l'attaque à coups de flèches, le prend ainsi que son parent Richard, *ejusque propinquo Richardo et cœteris majoribus domus suæ.*

Il les emmène *in Nixandria civitate ejusdem Turci.*

Le même *Donimanus* est appelé *Magnificus princeps Turcorum*. Hist. Hieros., lib. VII, c. 27, 28.

Boémond envoie une mèche de ses cheveux « *particulam capillorum* » par un Syrien à Baudouin, qui marche aussitôt à son secours avec 100 chevaliers, poursuit Danisman pendant trois jours, mais l'émir fuyait *versus mare Russiæ, in terram suam* (ib., c. 29).

La principauté de l'émir ne s'étendait pas jusqu'à la mer Noire, désignée ici sous le nom de mer de Russie ; toutefois elle atteignait la chaîne de montagnes qui n'en est distante que de quelques lieues.

L'ouvrage de Guillaume de Tyr (IX, 21) ne contient rien de particulier et reproduit celui d'Albert d'Aix. Selon ce dernier, Boémond fut chargé de chaînes de fer. Selon la version française de Guillaume de Tyr, les païens emmenèrent le prince normand « les mains liées de cordes et les piez en buis de fer » (Éd. P. Paris, I, 327).

Mathieu d'Édesse nous donne un récit plus circonstancié. L'émir perse Danischmend, seigneur de Sébaste et de tout le pays roman, assiège Mélitène, Kouril (Gabriel) appelle à son secours Boémond, qui vient avec Richard. Ils cheminent sans précaution, puis, comme des femmes, ayant confié leurs armes à leurs serviteurs. Les gens de Danischmend fondent sur eux et les font prisonniers; deux évêques arméniens, dont on cite les noms, sont tués à leurs côtés. L'émir les emmène à Néo-Césarée (Niguiçar). Baudouin, comte d'Édesse, et les Francs d'Antioche cherchent à reprendre les prisonniers, mais en vain (p. 231).

Ibn-el-Athir, cité par Defrémery (*Mém. d'Hist. orient.*, p. 48), fait venir Boémond au secours de Malatia avec 5.000 hommes.

On a remarqué les différences d'évaluation donnée par les chroniqueurs quant au nombre des troupes engagées de part et d'autre. L'ensemble du récit donne à croire à une embuscade et à une surprise, ce qui suppose de petits détachements.

De ce qui précède, il résulte que Boémond fut pris au plus tôt vers la fin de juin, au plus tard dans les derniers jours de juillet. En effet, le 18 juillet, date de la mort de Godefroi de Bouillon, on ignorait encore à Jérusalem la prise de Boémond. Or, de Malatia à Antioche, il y avait dix jours de marche, et autant d'Antioche à Jérusalem.

Quand Baudouin d'Édesse revint de l'expédition qu'il avait organisée rapidement pour reprendre et délivrer Boémond, il apprit la mort de Godefroi. Il partit donc d'Édesse, au plus tard vers le 28 ou le 30 juillet, sans quoi il fût probablement resté pour veiller à ses intérêts (1).

O. Vital, aussitôt après la prise de Boémond, introduit la demande adressée par l'empereur Alexis à Danisman de lui vendre Boémond pour 100.000 philippes, et ce, pour le garder plus sûrement dans les fers (IV, 140).

Danisman repousse sa demande et *Buamundum quem Turci parvum Deum Christianorum noncupabant* (2), *omni tempore in vinculis habere decrevit, quod maximum decus; legi suæ pro nihilo æstimavit.* Il faut sans doute lire *plus nihilo,* plus que rien, plus que toute chose (IV, 141).

Albert d'Aix (IX, 33) raconte le même fait avec cette variante que l'offre est de 260.000 besants. Cet auteur place la proposition aussi byzantine que peu chevaleresque d'Alexis Comnène à une époque plus rapprochée de la délivrance de Boémond. La version d'O. Vital paraît plus vraisemblable. L'empereur ne dut pas perdre un moment pour chercher à se rendre maître de cet ennemi personnel. Il ne serait pas d'ailleurs étonnant qu'il eût renouvelé sa tentative après les événements que nous allons rapidement présenter dans le paragraphe suivant.

---

(1) Selon B. Kugler (*Boemund und Tankred,* p. 16, Tübingen, 1862), l'événement se serait produit dans le milieu de l'été de 1100.

Kohler (*Grande Encyclop.,* v° Boémond), et Chalandon (*Essai sur le règne d'Alexis Comnène,* p. 221), ont été plus affirmatifs avec raison.

(2) Il est appelé *Francorum Deus* dans l'*Anonymi gesta Francorum,* XXII, 9, éd. Hagenmeyer.

V.

EFFORTS FAITS POUR DÉLIVRER BOÉMOND.

Per totum mundum auditum est quod Buamundus in vinculis paganorum irretitus est. Omnes eum plangunt christiani, ipsumque in carcere honorant etiam Pagani. Tota Ecclesia orabat pro illo Deum, ut de manibus inimicorum dignanter salveret eum (O. Vital, IV, 142).

On ne s'explique pas comment notre auteur, après cette sorte d'exorde, ne parle pas des efforts faits pour délivrer Boémond.

On est encore plus étonné lorsqu'on constate que, un peu avant, il a raconté l'expédition partie de France sous le commandement du duc d'Aquitaine (IV, 121), et qu'il l'a montrée arrivant à Constantinople. Là il prête aux chefs des Croisés ce langage: *Inter Imperatorem et Buamundum, qui præsidet Antiochiæ, immaniter sæviunt, bellorum tempestates permaximœ.*

Donc, à ce moment, les Croisés ignorent encore, selon O. Vital, la prise et la captivité de Boémond. Cela prouve que notre auteur n'a pas mis la dernière main à la rédaction de cette partie de son ouvrage.

Elle est des plus confuses et les agissements des trois armées y sont mélangés inconsciemment. Le style même présente des particularités sur lesquelles nous aurons à revenir dans une étude plus étendue sur O. Vital, historien de la première Croisade.

D'ailleurs, la plupart des chroniqueurs contemporains sont très incomplets sur ces expéditions, suite et conséquence de la prise de Jérusalem.

Il y en eut trois, à peine entrevues par Dulaurier (*Ma-*

thieu d'Édesse, note CLXXII, p. 440), mais décrites avec précision par Rohricht, Chalandon (*Essai sur le règne d'Alexis Comnène,* p. 224 et suivantes).

La première expédition (Lombards, Étienne de Blois, Conrad, connétable de l'empereur Henri part de Nicomédie en juin 1101, va à Ancyre (23 juin), se dirige sur Gangres, de là remonte au nord à Kartamonai, franchit l'Halys et arrive à Amasée, où elle est défaite par les Turcs.

Puis les Turcs coalisés, Malek Ghazi (Kilidj Arslan), Danisman, Bondowan, émir d'Aleys, attaquent les Croisés entre Amasée et Sivas et les mettent en déroute (23 juin).

On voit que les chrétiens arrivèrent très près de Sivas, et que, évidemment, ils se proposaient de délivrer Boémond.

La deuxième armée était commandée par le comte de Nevers; elle partit de Byzance le 23 juin, gagna Ancyre; puis, désespérant de rejoindre l'expédition précédente, elle revint vers Ikonium. Attaquée près d'Héraclée (Eregli) en Cappadoce, par Soliman (Kilidj Arslan) et Danisman (Malek Ghazi), elle fut détruite en août 1100 (Albert d'Aix, VIII, 25; Chalandon, 228).

La troisième armée, sous les ordres de Guillaume, duc d'Aquitaine, prit son chemin par la Cilicie. En septembre 1100, Danisman et l'émir de Harram la détruisirent comme la précédente et au même endroit, près d'Héraclée (Chalandon, p. 228).

Après ces explications nécessaires à l'exposé qui va suivre, nous pouvons reprendre l'examen des principaux chroniqueurs contemporains.

Albert d'Aix est en apparence très précis. Il montre l'armée franque sous le commandement d'Étienne, comte de Poitou et de Blois (*Stephanus Blesensis*), se préparer à suivre la voie tracée par Godefroi de Bouillon *per terram*

Nicomediæ et Romaniæ. Mais les *Longobardi* (on appelait ainsi les Italiens et même les Siciliens), forts de leur nombre, déclarent qu'ils iront *per montana et regionem Flaganiæ, se etiam regnum Corrozan vi intrare ac Boemundum de captivitate Turcorum aut extorquere et liberare....*

S'il le faut, ils prendront Baldach, capitale du Corrozan et forceront les infidèles à libérer leur frère, *confratrem suum*.

Le chroniqueur place cette résolution *appropinquante die Sanctæ Pentecostes* (VIII, 7).

Les Croisés arrivent à Angres à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin). Puis ils sont attaqués *per augustias et laboriosas fauces Flaganiæ*, par Danisman, Soliman, Carageth et l'émir d'Alep (VIII, 13).

Albert d'Aix raconte assez exactement la marche de l'armée de Guillaume de Nevers, qui part de Civitot *post B. Joannis nativitatem* (VIII, 27), et est détruite par Danisman et Soliman, huit jours après le désastre infligé à la première expédition.

Enfin les mêmes émirs commandent les troupes qui détruisent l'armée de Guillaume, duc d'Aquitaine (ib., c. 38).

De tous les historiens latins, Albert d'Aix est celui qui présente le récit le plus clair de ces événements.

La grande mobilité des armées turques est très remarquable, puisqu'elles combattirent en juin, juillet à Nigsar, en août à Héraclée, en septembre, quelques jours après, à Aulus.

Nous ne relèverons pas les fautes de stratégie et de tactique commises par les Croisés. Il suffit de faire remarquer ici que les trois expéditions eurent pour objectif la délivrance de Boémond, surtout la première.

Voici maintenant la version d'un historien turc, Ibn Khaldoûn : « Sept comtes francs arrivèrent par mer dans l'intention de délivrer Boémond. Ils vinrent auprès d'un château appelé Ancouriah (Ancyre), s'en emparèrent et tuèrent les Musulmans qui s'y trouvaient (1). Puis ils marchèrent vers un autre château *(Stancona?)*, dans lequel était renfermé Ismàïl-Ibn-Addânichmend et ils en firent le siège. Addânichmend *(sic)* (2) rassembla une armée nombreuse, joignit les Francs et leur dressa une embuscade. Lorsque la bataille fut engagée, les gens mis en embuscade attaquèrent les Francs et pas un d'eux n'échappa. Ils étaient 30.000, sans compter 3.000 qui se sauvèrent durant la nuit. — Addânichmend marcha vers Malathia, s'en empara et fit prisonnier le prince de cette ville. L'armée des Francs étant sortie d'Antioche contre lui, il la joignit et la mit en déroute ». Defrémery : *Mém. d'Hist. d'Orient*, p. 49.

Malathia fut certainement reprise par les Sarrasins, mais paraît avoir été cédée à un prince Kogh Basil.

En 1106, une guerre intestine éclata entre Kilidj-Arslan, le Soliman d'O. Vital, et l'émir Djawali et plusieurs autres princes musulmans. Kilidj, d'abord victorieux, puis battu et mis en fuite, se noya dans la rivière Khâbour. Ses troupes se réfugièrent à Malathia (Mathieu, p. 264 et note CXCVI). Les chrétiens le regrettèrent beaucoup.

Le texte de Mathieu d'Édesse doit avoir subi de grandes mutilations dans son chapitre CLXXII.

Le chroniqueur ne mentionne pas la seconde expédition commandée par le comte de Nevers, attaquée près d'Héraclée (Eregli) en août 1101 par Kilidj Arslan et Danisman.

---

(1) Ce détail permet de rapporter ce passage d'Ibn Khaldoûn à l'expédition de Guillaume de Nevers. En effet, Albert d'Aix dit (VIII, 27) : *Christiani Ancras pervenerunt, Turcis in ea repertis decollatis;* Guillaume s'était embarqué à Brindisi (VIII, 25).

(2) Ce nom est évidemment celui de Malek Ghazi Mohammed surnommé le Danichmend, et cela prouve qu'on l'appelait communément par ce surnom parmi les Turcs.

L'historien arménien paraît avoir connu la troisième, commandée par Guillaume IX d'Aquitaine, par le comte franc de Poitou (Dulaurier, p. 242), le grand comte Bédévin.

« Le grand sultan d'Occident, Kilidj-Arslan, écrit à Néo-Césarée pour en prévenir Danichmend ainsi que les autres émirs. » Dulaurier, 243. — Chaban de Cirbied traduit un peu différemment : « Kilidj-Arslan, informé de la fâcheuse situation des Francs, invita l'émir Danischmend, qui était à Nigsar, et les autres chefs musulmans à le venir joindre » (Notices, IX, 318).

La bataille a lieu dans la plaine d'Aulus (1), près d'Héraclée.

En résumé, la prise de Boémond date de juillet 1100.

Les mouvements du comte de Blois, du comte de Nevers, du duc d'Aquitaine, commencèrent dès l'automne de cette même année.

Quel fut le lieu de détention de Boémond ?

O. Vital ne s'explique pas. Albert d'Aix indique *Nixandria*, Néo-Césarée. Mathieu d'Édesse nomme Siwas.

Peut-être le héros normand a-t-il été enfermé en plus d'un endroit.

(1) Ekkehard décrit, avec une vérité frappante, les attaques des Sarrasins sur les flancs de l'armée chrétienne (*Ekkehardi Ur. Chronica*). (Migne, CLIV, p. 981, et M. G. H., VIII, éd. Waitz).

J'y relève ce passage : *ante paucos dies idem pagani in Longobadorum, ut premissum est, vox tepido sanguine hebetatos antea gladios daraverant indeque animati, tam infinitæ multitudini bellatorum resistere præsumebant. Non multo plus quam quatuor erant milia Thurcorum.*

VI.

MÉLAZ.

O. Vital seul nous parle de Mélaz. Le nom même ne se trouve dans aucun texte soit des historiens latins, soit des chroniqueurs orientaux.

Dans le *Roman de Godefroid de Bouillon* III, (p. 388-89), l'héroïne s'appelle Morinde.

VII.

GUERRE ENTRE DANISMAN ET SOLIMAN.

Selon O. Vital, cette guerre eut lieu deux ans après la capture de Boémond, *post duos annos, inter fratres.* « Nous ne croyons pas à cette fraternité, dit Le Prévost. » Il est certain que Mohammed, fils du Danischmend et Kilidj, fils de Soliman, n'étaient pas frères de père. On ne voit pas bien comment ils auraient été frères de mère. Toutefois, nous devons noter un passage d'Albert (d'Aix IX, 37) où Soliman écrit à Danisman en l'appelant: *Donimane, frater et fili Turcorum.*

Marciban, fils de Soliman, est aussi inconnu des chroniqueurs que sa cousine Mélaz. On trouve dans *Godefroid de Bouillon,* vers 15.023, un Marcus, fils du Soudan, un Marcque, Sarrasin, vers 15.089; mais Albert d'Aix nous dit que *Solymanus, ante hoc annos princeps Niceæ civitatis... cauta et privata epistolarum legatione compellat comprimo-*

rem suum (1) *Donimanum ut eum tantœ premiœ participem faceret, eo quod amici et socii in bellis et plurimis prœdis semper fuissent* (IX, 34).

Alors la guerre éclate, et Soliman II, attaquant Danisman, « eum jam *tertio bello lacessitum* plurimisque insidiis *vexatum superavit ac in fugam misit* ».

Danisman cherche avec ses amis le moyen de se venger. C'est alors que Boémond qui, dans sa prison, avait l'oreille au guet, *callida aure auscultans,* se fait rendre compte des causes du trouble qu'il constate autour de lui dans *Nixandria,* et propose à Danisman une rançon de 100.000 besants, avec un traité défensif et offensif. La rançon est payée à Malathia, où Boémond est mis en liberté, après deux ans de captivité (IX, 35). C'est le temps où Soliman écrivit à Danisman une lettre virulente, où il l'appelle cependant : *Donimane, frater et fili de gente Turcorum* (*Ibid.*, IX, 37). Danisman, sans plus s'effrayer, reste ami de Boémond et des chrétiens.

Selon l'auteur du *Tudeboddus imitatus et continuatus,* Boémond, *tribus annis vinculis tentus, tandem vix centum millibus michaletorum, quos Antiochia pro eo dedit, redemptus, liber regreditur* (c. LXXXIV, Hist. Occid., III, 228). Cf. *Gesta Tancredi*, c. CXLVII, ibid., p. 709).

L'*Historia Hierosolymitana* (secunda pars, Hist. Occid., III, 564) place la libération de Boémond à l'année 1103.

Selon Foucher de Chartres : *Ipse enim quomodo decaptione redemptus exierat per nuntium suum mandando notum fecit* (c. XXIII, Hist. Occid., 101, 407). Var. *mandando notum fecit regi.*

Ce détail se trouve également dans les *Gesta Francorum Jherusalem expugnantium* (c. LXII) : *Boamundus, postquam*

---

(1) On ne trouve pas *comprimorem* dans Du Cange, mais seulement *primor* et *compromita.*

Antiochiam venit, regi Balduino per legatum (v. nuntium) innotuit qualiter liber factus est (Hist. Occid., III, 537).

Raoul de Caen: *Gesta Tancredi* (c. CXLVII), lie la libération de Boémond avec l'arrivée de Guillaume de Poitiers à Antioche et à Jérusalem.

Ea tempestate, Boamundi redemptio sollicitat populum, præcipue Balduinum comitem, qui Tancredi præcipuus erat inimicus. Is monendo spondendo, increpando, Antiochenos pulsat, ut carcerem Boamundo aperiant. Bernardus quoque, patriarcha recens summoperè nititur, quasi retribuens quod eum de ipso carcere sublimaverit Boamundus: nec Tancredus tamen huic studio obviat, licet Boamundi reditio prosperitati ejus obviatura videatur (Hist. Occ., III, 709).

« Boémond, dit Chalandon, fut racheté et mis en liberté dans l'été de 1103, par un des princes arméniens allié aux Croisés, Kogh Vasil » (cf. Rohricht Gesch. de K. Jer., p. 45. *Essai sur le règne d'Alexis*, p. 233).

Notre jeune et savant confrère ajoute que Tancrède ne paraît avoir rendu Antioche qu'à regret, et il cite, à l'appui de son dire, le texte Albert d'Aix, qui dit tout le contraire.

C'est encore Mathieu d'Édesse qui nous présente le récit le plus circonstancié de la libération de Boémond. Toutefois les deux traductions que nous possédons de ce passage diffèrent tellement que je crois bon de les mettre en regard l'une de l'autre:

Traduction Dulaurier

CLXXVIII. Cette même année, le comte des Franks, Boëmond, fut racheté des mains de Danischmend, au prix de 100.000 tahégans, par l'intermédiaire et grâce à la générosité du grand chef arménien Kôgh'-Vasil. C'est lui qui fournit les fonds de cette rançon, tandis que le comte d'Antioche n'y contribua en rien. Vasil réunit tout ce qu'il put d'argent, en employant, pour se le procurer, toutes les ressources et tous les soins imaginables, et fit porter la somme exigée jusqu'aux limites de sa province. Il alla au-devant de Boëmond, devenu libre, le reçut avec hospitalité dans son palais, le traita avec la plus grande distinction, et lui offrit de magnifiques présents. Il ne se montra pas moins généreux envers ceux qui avaient amené le comte : les largesses qu'il leur distribua montaient à 10.000 tahégans. Au bout de quelques jours, Boëmond partit pour Antioche, après être devenu, par la consécration de serments solennels, le fils adoptif de Kogh'-Vasil. Quant à Richard, neveu de Boëmond, Danischmend l'offrit en cadeau à l'empereur Alexis, en retour de sommes considérables que celui-ci lui donna (1).

(1) *Bibliot. historique arménienne, Mathieu d'Edesse*, p. 252.

Traduct. Chahan de Cirbied

Dans le même temps, Kogh Vasil, prince arménien, qui commandoit à Kesoun, racheta pour cent mille thahégans, le comte Boëmond, qui jusqu'alors étoit resté prisonnier entre les mains de Danischmend. Tancrède ne voulut jamais payer cette somme, et Kogh Vasil fut obligé de la rassembler et de remplir de son argent l'engagement qu'il avoit contracté. En recevant Boëmond dans sa capitale, il lui fit l'accueil le plus flatteur, et donna vingt mille thahégans au prince et aux officiers de Danischmend, qui l'avoient amené. Quelques jours après, le comte retourna d'Antioche; jamais il n'oublia le service que lui avoit rendu Kogh Vasil, et son attachement pour lui fut tel, qu'il l'appeloit toujours son père adoptif. L'empereur Alexis racheta aussi, pour une somme considérable, le prince Richard, neveu de Boëmond (1).

(1) *Notice du ms. de la Bibliothèque imperiale*, 1813, p. 319.

Une telle différence dans les traductions ne peut provenir que de variantes dans les manuscrits de l'ouvrage de Mathieu d'Édesse.

L'envoi de Richard du Principat à l'empereur Alexis n'est guère admissible.

Quel était ce Koghil ?

Selon Ibn-al-Athir, Kogh-Basil ou Kéwâcil était « un Arménien auprès duquel vivaient un grand nombre d'apostats et qui était prince de Rabân, de Caïçoum et autres châteaux au N. d'Alep ».

Defrémery : *Mém. d'Hist. orient.*, p. 55.

Suivant Alboufara, Danischmen, après avoir enlevé Mélitène en 1100, aurait confié cette ville à la garde de Baple, homme juste et pieux. Wilken, *l. c.*, p. 35.

C'est bien notre Cug Basil « latro Basil, quod furto arces non paucas in confiniis occupasset ».

Ce texte permet de comprendre celui où Alboufara dit qu'on amena Boémond à Mélitène.

On a vu que Mélaz se méfiait de la sincérité de son père, et que ce dernier a justifié cette méfiance, en regrettant de ne pas avoir pu ressaisir les prisonniers qu'il libérait à regret.

Pour apprécier au moins la vraisemblance de ce détail, on peut lire l'autobiographie d'Ousâma publiée par Derenbourg (*Revue de l'Orient latin*, 1894, p. 430), où Khakkan, seigneur de Homs, chercha à s'emparer d'otages dûment libérés, et où le père d'Ousâma enjoignit à son fils de ne pas reculer devant la mort pour les sauver.

Boémond ne fut pas toujours tenu au secret. On en a la preuve par l'autorisation qu'il donna du fond de sa prison à la nomination de Bernard, évêque d'Arthasium, comme patriarche d'Antioche, en remplacement de Jean IV (O. Vital, IV, 142). Mas-Latrie (*Les Patriarches latins d'Antioche*, Revue de l'Orient latin, 1894, p. 193) dit que cette nomination fut antérieure à l'année 1100. Mais le texte d'O. Vital est corroboré par celui de Raoul de Caen (Hist. Occid., III, 709), qui dit que Bernard s'efforça de faire libérer Boémond « quod cum de ipso carcere sublimaverit Boamundus ».

VIII.

ÉPISODE DE LA FILLE DE YAGI-SIAN, L'ÉMIR D'ANTIOCHE

Tunc Cassiani filia Admiralii Antiochiæ reddita est, quæ cum multo ploratu de carcere Christianorum extracta est. (O. Vital, IV, 153).

Cassianus est le nom donné par les latins (non sans variantes) à un émir qui commandait à Antioche, et qui s'appelait, suivant les Orientaux, Bagni-Sian, mais à qui M. Derenbourg (Vie d'Ousâma, p. 29) a restitué son vrai nom de Yagi-Sian. Cf. Hagenmeyer: *Anonymi Gesta Francorum*, p. 308.

Ce qu'il y a d'intéressant dans ce détail, c'est qu'il ne se trouve que dans O. Vital. A. Le Prevost trouve « l'historiette digne du récit principal ».

Il a peut-être tort. En effet, un chroniqueur turc nous apprend que ce fut à l'occasion de la libération de Boémond que la fille de Yagi-Sian fut elle-même rendue à sa famille. On lit en effet dans Ibn-al-Athir, sous la date 495 (1101-2) : « Addânichmend remit en liberté Boémond à condition qu'il lui payerait 100,000 pièces d'or et qu'il relâcherait la fille de Bâghi-Siân, laquelle était sa prisonnière. » Defrémery : *l. c.*, p. 49.

La prise et la captivité de Boémond ne pouvaient échapper aux compositeurs des chansons de geste. V. l'analyse que donne Pigeonneau dans le *Cycle de la Croisade*, p. 201.

Boémond est fait prisonnier sous les murs du Caire par Dodekin de Damas, qui accepte une rançon.

La version du poème de Godefroi de Bouillon, publiée par M. Borgnet, est beaucoup plus intéressante et se rapproche du récit d'O. Vital.

Boémond se rend à Dodequin de Damas, mais sous condition.

Quant Buinemons l'oy, sy s'est hault escriés :
« Dodequin de Damas, se jurer le volés
De prison et de mort que vous me garderés,
A vous me renderay, tous en sui avisés. »
— « Oïl, dist Dodequins, c'est fine vérités. »
Lors ly bailla s'espée Buinemons ly doubtés.
Quant ly soudans le vit, sy en a ris assés :
« A ! Buinemons, dist-il, vous soyés bien trouvés,
De vous ne prenderoie l'or de IIIJ cités. »

Lors fu pris Buinemons de le paiienne gent,
Et Dodequin le fait garder séurement.

(Godefroid de Bouillon, t. III, p. 234).

Boémond est emprisonné à Damas, où se trouve Morinde, sœur d'Abilant et nièce de Calabre, sœur de Corbaran et mère de Flavie.

Morinde laisse percer des sentiments chrétiens, ce qui lui attire les objurgations de Calabre.

. . . .
. . . .

— « Nièce, dist la royne, il nous va malement.
Crestiienne serés assés proçainement :
Vos frères Abilans vous traïst faussement. »
Et Morinde, la bielle, respondy sagement :

« Dame, que volés-vous ? nous véons clèrement
Que par les crestiiens, qui sont sy poy de gent,
Pierdent ly Sarrasins trestout communaument.
Ly Dieux des crestiiens les gouvierne et deffent :
Dormit a Mahommet pour nous trop longuement;
Car s'il fust tous-poissans, il ouvrast aultrement.
On doit croire en ung Dieu, quant il aide se gent :
Se Mahom nous aidast, on l'amast loyalment. »
— « Taisiés-vous, dist Calabre, vous parlés folement :
C'est par nostre péciet qu'il nous griève ensement.
Or à voz frères pris bataille tellement
Que, s'il est desconfis en ce camp proprement,
Il se conviertira et ly sien enssement,
Et rendera Damas à leur commandement. »
— « Dame, (ce) dist Morinde, faittes commandement,
Que cascuns et cascune, sans nul ariestement,
Fache anuit orison et à Mahon présent;
Et se Mahom demain ce bienfait ne nous rent,
Se le renoyons tout, car raison s'y asent. »

(Godefroid de Bouillon, t. III, p. 388-89).

. . . .

. . . .

Ly consaus est finés, s'ont la table guerpie.
Morinde la pucielle estoit au cuer moult lie :
Plus amoit Buinemont qu'homme qui fust en vie;
Car biaus chevaliers fu et de haulte lignie,
As armes estoit preus, s'ot une cière lie,
Les ieux biaux com faucons, la face bien taillie,
En une cambre estoit très-bien apparellie,
Sans buses et sans fiers, sans nule vilenie;
Abrehams fu o lui, qui la barbe ot florie.
Morinde les va veoir cascun jour une fie,
Et leur faisoit donner souffisaument le vie.
A Buinemont s'en vint Morinde, la jolie,
Et une cambourière qui bien estoit s'amie :

En la cambre s'en vint Morinde la nuitie.
Quant Buinemont le vit, se ly fist courtoisie,
Contre lui se leva, et dist à vois siérie :
« Dame, bien veigniés-vous ! drois est que le vous die
Quelle sont les nouvelles ? Ne le me célés mie,
Comment ont crestiien la cité asségie ?
Isterons-nous de cy jamais jour de no vie,
Pour nulle raençon qui puist iestre paiie ?
Trop nous tient Abilant en la soie partie.

« Bielle, dist Buinemont, pour Dieu et comment va ?
Isterons-nous jamais de ceste prison-çà ? »
— « Buinemont, dist Morinde, oyés con vous dira :
Mes fréres Abilans de matin s'armera ;
Et avoecque tout çou il se baptisera,
Et les gens de Damas tous conviertir fera.
Et Calabre m'antain orains l'y recorda
Qu'il sera desconfis, se combatre s'en va. »
Quant Buinemont l'oy, grant joie en démena :
Il a dit vraiement que ly roys le vaincra.
A Abreham a dit : « Frans roys, entendés ça ;
Ayés fiance en Dieu, car il nous aidera :
Demain venra ly jours c'on nous délivera. »
— « Buinemont, dist ly roys, désiret l'ay pièçà. »

Quant Morinde ot parlet à Buinemont le fier
Elle a pris le congiet, et sy s'ala coucier,

(Godefroid de Bouillon, t. III, p. 392-393).

. . . .

. . . .

Morinde prist baptesme, et Calabre autresy.
Et ly roys Abilans (qui) son nom ne pierdy :
Or, furent crestiien joiant et esbaudy.
Et Morinde ot adont Buinemont à mary :
De son neveut Tangré ot moult le cuer mary
Et dou roy Corbarant, qu'il aime et tient ciéry :

Mais ly roys Bauduins (luy) jura sans détry
Qu'à Escalonne ira, et sy homme autressy;
A ses boins chevaliers ses royaumes party.

(Godefroid de Bouillon, t. III, p. 406).

La différence entre ce roman et le récit de pélerin qu'on lit dans Orderic Vital est visible.

L'auteur du roman n'a souci de rien, si ce n'est d'amuser ses auditeurs, qui ne lui demandent pas autre chose et ne l'écoutent guère. Mais il n'est pas douteux que Mélaz s'est transformée en Morinde.

Ce dernier doit incontestablement se rapporter à un fait vrai et s'est déformé en passant de bouche en bouche, à ce point qu'on ne saurait aujourd'hui retrouver le thème primitif et historique.

Entreprendre de faire l'exact départ entre la vérité et l'ornement dans l'épisode de Mélaz, serait téméraire. Il suffit d'avoir établi qu'il n'a rien d'invraisemblable.

Danisman, père de deux fils, selon l'histoire, devait avoir beaucoup de filles, de toutes origines par les mères; il en a eu de chrétiennes de demi-chrétiennes, et une entre autres qui a rendu aux captifs de précieux services. Les captifs ont pu tenir à l'emmener avec eux, ne fût-ce que pour ne pas la laisser exposée aux vengeances des Turcs.

Supposez-la intelligente, belle, séduisante. Vous avez Mélaz, et tout le surplus du récit devient admissible.

UN PATRIOTE INCONNU

JEAN DE CHANTEPIE

Par M. Georges VILLERS.

Il y a quelques années, une circonstance toute fortuite nous ayant mis en rapport avec une religieuse qui venait d'abriter, dans un monastère de la contrée, sa jeunesse et sa piété, celle-ci voulut bien nous confier des papiers de famille établissant, ce que nous ignorions tous les deux auparavant, que des liens de parenté existaient entre nous.

A ce point de vue, l'histoire de ces documents nous intéressa ; bientôt, elle acquit pour nous une bien autre importance.

Elle éclairait un point demeuré obscur d'une époque de notre histoire : à savoir quel avait été le nom réel, quelle avait été la véritable personnalité de cet être mystérieux, quasi-légendaire même, l'âme et le chef de la grande insurrection populaire, qui, vers les derniers jours de décembre 1434, avait manqué de faire tomber la ville de Caen au pouvoir des gens des communes réunis dans un effort patriotique pour chasser l'Anglais de notre pays, par trop longtemps opprimé.

Pour arriver à ce but, « une vaste conspiration s'organisa dans le Bessin et dans le pays de Caen, depuis Bayeux jusqu'à Honfleur », dit M. Léon Puiseux. Elle étendait ses ramifications à l'ouest dans le Cotentin, au nord dans le pays de Caux, qui devait se soulever tout entier au premier signal, au sud dans le Maine et le Perche, où le duc d'Alençon et son maréchal, Ambroise de Loré, se devaient tenir prêts à seconder le mouvement. — Le chef, l'organisateur de cette grande entreprise était un homme obscur et, selon toute apparence, un de ces paysans dont la nature énergique et rusée flaire et devine tout ce que la science apprend aux autres. L'histoire oublieuse nous a conservé à peine son nom. Il s'appelait Quatrepié, Catepié ou Cantepie, « et disait-on que ce Quatrepié estoit le principal entrepreneur. Des chevaliers et des écuyers normands, Thomas du Bois, le sire de Merville, un certain Pierre Leflamand, ne dédaignèrent pas de se mettre sous les ordres de l'héroïque villageois ».

Les insurgés résolurent de prendre d'assaut la ville de Caen qui était alors la seconde place de la Normandie. « Cette place », dit M. Vallet de Viriville, que nous allons laisser parler à son tour, « était commandée par John Fitz-Alan Maltravers, comte d'Arundel.

« Né d'un père fameux par ses viols de monastères et d'églises, il continuait la tradition terrible et légendaire qui, depuis le Prince Noir, s'est attachée dans le pays au souvenir des Anglais. Lui-même joignait à quelques talents militaires, un orgueil féroce dont l'âge n'avait point amorti la violence.

« John Fitz-Alan fut chargé de maîtriser l'insurrection ».

Les insurgés marchèrent sur la ville de Caen en trois divisions : l'une venait du côté de Bayeux ; la seconde du côté de Vire ; la troisième de Falaise et de la vallée de la Dives : cette dernière sous le commandement direct de Quatrepié.

L'hiver sévissait alors avec une rigueur inaccoutumée : deux pieds de neige couvraient la terre.

Les insurgés étaient nombreux : 30,000 suivant Th. Bazin, 60,000 selon J. Chartier, mais mal armés et sans vivres.

La ville fut cernée par eux et ils tentèrent l'assaut, la seule chance de succès qu'ils pussent avoir. Le comte d'Arundel, effrayé, avait concentré sur la partie méridionale de la ville tous les efforts de la défense.

Ce fut de ce côté que Quatrepié entra dans la place, par le faubourg de Vaucelles ; mais là une embuscade l'attendait, qui, chargeant les assaillants, en fit un terrible massacre.

Quatrepié, leur chef, fut tué à la tête de ceux qui avaient suivi sa bannière, et les débris de son armée, traqués et poursuivis par la cavalerie anglaise, se dispersèrent dans les bois. La misère de ces pauvres gens devint si grande que bon nombre de seigneurs anglais eurent pitié d'eux et obtinrent leur pardon.

Comme on vient de le voir, le chef de l'entreprise, qui avait été abandonné à ses propres forces par le pouvoir royal, avait noblement payé de sa personne et rougi de son sang le sol qu'il avait voulu arracher aux envahisseurs.

Mais, triste fut sa destinée sur laquelle une sorte de fatalité semble avoir pesé.

Vivant, il fut vaincu !

Mort, l'oubli et l'obscurité les plus complets ont entouré sa mémoire !

Qui était cet homme éminemment patriote ?

Quel était son véritable nom ? Quatrepié, Catepié ou Cantepie ?

Était-il gentilhomme, comme quelques-uns l'ont avancé, ou bien homme du peuple comme l'a affirmé, ces derniers temps, un romancier ?

Cette énigme intéressante, touchée en passant, mais non résolue, par des écrivains de haute volée, tels que MM. Puiseux, Vallet de Viriville, du Fresne de Beaucourt, nous croyons, grâce aux documents tombés entre nos mains, pouvoir l'examiner à notre tour et la déchiffrer.

Cette tâche, nous l'entreprenons d'autant plus volontiers, que nous pensons faire œuvre pie, en exhumant de l'oubli et en dégageant de l'incertitude le souvenir d'un patriote qui paya de sa vie et de la ruine des siens, la généreuse entreprise de délivrer le sol de la patrie du joug de l'étranger, et dont la personnalité véritable, par une ingratitude du sort, n'est pas même établie de nos jours.

Une considération d'un autre genre nous a porté encore à accomplir ce devoir.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la descendance indirecte de l'héroïque chef de l'insurrection de 1434 n'est point éteinte : dans le Bocage, de robustes paysans, ignorant leur glorieuse parenté, labourent la terre là où s'élevait jadis le manoir qui abritait la conspiration des partisans du roi de Bourges; dans d'autres communes, la lignée se retrouve dans diverses classes sociales.

Mon arrière grand'mère du côté maternel, épouse de M. Richard Le Nepveu de Dungy, s'appelait Marie-Jeanne de Chantepie.

Les Chantepie furent maintenus par Chamillard en 1671.

Ils portaient « d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre besants d'or, avec une pie de sable brochant sur le tout ».

Et parmi ses ancêtres, dénommés aux papiers de famille auxquels j'ai fait allusion dès l'abord, on trouve « *Jean, seigneur de Chantepie*, de Pontécoulant, de la Gondonnière et autres terres, dont il est fait mention aux années 1411, 17, 27 et 28, qui fut envoyé, suivant le certificat du duc d'Alençon, qui le certifie *chevalier* par fait de guerre, de par le Roy qui lui avoit fait de grandes promesses pour faire quelques tentatives contre les Anglais qui s'étaient emparés de la Normandie. En effet, ayant assemblé 60.000 hommes, tant gens de qualité que commun du pays, il vint devant Caen pour s'en rendre maître, *où il fut tué, en 1434*, en combattant généreusement pour son Souverain, laissant plusieurs enfants qu'il avait eus de demoiselle Jeanne de la

Bigne, dame du lieu, sçavoir Guillaume, seigneur de la Bigne et la Gondonnière, homme d'armes, puis commandant sous la charge du comte d'Eu, de ses fils et du seigneur de Torcy d'Estouteville, Jean, qui fut longtemps homme d'armes des ordonnances du Roy, et Pierre, qui fut aussy homme d'armes de Sa Majesté ».

Inutile d'ajouter que les biens de Jean de Chantepie, situés à Jurques, furent confisqués par les Anglais.

Charles VII, qui, dans la première partie de son règne, ne s'était pas montré reconnaissant à ses féaux, devint, après le succès, généreux et reconnaissant à qui l'avait aidé aux jours mauvais, principalement en Basse-Normandie.

Guillaume, fils aîné de Jean, fut fait premier panetier du roi, outre la restitution des biens paternels.

La famille Chantepie fut longtemps prospère. Elle se divisa en plusieurs branches dont l'une alla se fixer à Russy, où elle s'allia à la famille du sire de Gouberville, cet étrange personnage, dont le curieux Journal offre tant d'intérêt. Mais le chef de la famille resta au manoir de la Gondonnière, où le dernier descendant mâle de la race, honoré des fonctions de maire de la commune de Jurques, s'éteignit en 1808.

Aujourd'hui, le manoir de la Gondonnière a disparu, ses fossés sont comblés, et l'œil le plus exercé aurait peine à en retrouver la trace. A la construction féodale se sont substituées des habitations rurales, et là, où résonnaient les trompes de chasse et les trompettes guerrières, se répercute le sifflet strident des locomotives.

Messieurs,

Dans un temps très rapproché, grâce à un patriotique appel, un monument, élevé sur le territoire de Formigny, rappellera au passant que là, en 1450, le comte de Clermont et le connétable de Richemont vainquirent l'étranger et arrachèrent la Basse-Normandie au joug humiliant de l'Anglais.

Leur œuvre fut glorieuse et ne saurait être trop honorée. Mais, il ne faut pas perdre de vue que le connétable de France et le gendre du roi avaient à leurs côtés l'élite de la chevalerie, la fleur de la noblesse, une artillerie tant vantée par Berry (1), et les compagnies d'ordonnance qui devaient faire la force de la France.

Le gentilhomme du Bocage, dans sa lutte héroïque, malgré le secours de quelques chevaliers et écuyers, ne commandait qu'à des paysans fort mal armés.

Richemont et Clermont eurent la gloire pour prix de leur labeur; Chantepie eut la mort et l'oubli !

Il mériterait bien, ce précurseur, un mémorial officiel.

---

(1) *Le recouvrement de Normandie*, par Berry, héraut du roi, n° 133 de l'édition anglaise. « Si grant nombre de grosses bombardes, de gros canons, veuglaires, de serpentines, de crapaudeaux, de ribaudequines et de coulleverines, que n'est mémoire de homme qui voye jamais à roy christien si grant artillerie ».

Un appel dans ce sens, encouragé par une autorité comme la vôtre, serait entendu, car, suivant le mot du général Foy, un grand orateur :

« On est toujours sûr de trouver de l'écho en France, dès qu'on parle d'Honneur et de Patrie ».

GIROT DAVY
DE BAYEUX

Épisode de l'occupation anglaise du XVe siècle

Par M. Eugène ANQUETIL.

Un heureux hasard m'ayant fait rencontrer, cet été, chez un brocanteur d'occasion, un assez gros lot de parchemins relatifs au Bessin et à la Normandie, je m'empressai de les acheter, tant pour les sauver d'une dispersion imminente que pour conserver pour notre histoire locale les pièces intéressantes qui s'y pouvaient trouver. A première vue, quelques-uns de ces vénérables documents attirèrent mon attention. C'étaient des titres de propriété et des pièces de procédure. Leurs dates, la situation des héritages, les noms des plaidants et des propriétaires m'engagèrent à en poursuivre la lecture, et quand j'eus terminé, j'eus tout lieu de m'applaudir de ma trouvaille. J'avais, en effet, mis la main sur un procès entre Anglais et Français au XVe siècle, procès né des confiscations et donations alternatives et parfois contradictoires des Rois Henri V et Henri VI, dans ce pays de Normandie, où les luttes impies des Armagnacs et des Bourguignons leur avaient permis de descendre en vainqueurs.

Quand Henri V eut pris Bayeux, dont le capitaine, Pierre de Montenay, abandonna lâchement son poste en entraînant la plus grande partie de la garnison, il s'empressa d'accorder, soit aux combattants, soit aux habitants, les meilleures conditions et ne marchanda pas les sauf-conduits à qui voulut en faire la demande.

Les rôles normands nous apprennent qu'en même temps qu'à Nicolas Potier, vicomte, et Jehan Burnel, son lieutenant général, il accorda un sauf-conduit, *usque ad presenciam Regis*, à Girot Davy, bourgeois de Bayeux, sa femme, sa famille, ses chevaux et ses biens. Rien que cette juxtaposition de noms nous indique que Davy n'était point sans faire quelque figure dans la cité.

Mais Girot Davy ne prêta point le serment d'allégeance au Roi et se rebella contre lui, témoin un bref de donation contenu aux mêmes rôles, concédant à Guillaume Bradwardyn, *armiger*, déjà doté de l'office de maréchal du Banc du Roi en Angleterre, de la terre de Saint-Vast dans le comté de Caen, du manoir de la Poterie dans le comté d'Auge, du manoir de feu Michel le Pegnie, rue Danjordan, à Bayeux, — un mesnage et jardin, dans les faubourgs de cette ville, jadis la propriété du *rebelle* Girard Davy, sis paroisse Saint-Ouin, aux abornements Guieffroy Lelong, et un jardin, « quod est parcella porcionum ecclesiæ cathedralis baiocensis », bute sur une ruelle et sur un champ appartenant à l'abbaye de Cerisy. Pour tout cela, Bradwardyn rendait 1 hommage, 1 fiole d'eau de roses à la Saint-Jean-Baptiste, service de guet et de veille et entretenait et réparait les maisons manables.

D'après les rôles normands Girard Davy aurait été restitué dans ses biens, dès le 28 mars 1419.

Démérita-t-il depuis et fut-il l'objet d'une nouvelle confiscation ? C'est à présumer puisque, dans les approches de l'année 1430, habitait son héritage, nous ne savons à quel titre, un nommé Guillaume Broquesson, Anglais, mari de Cardine Légier, qui eut avec le propriétaire, dépossédé, puis rétabli dans ses droits par lettres du Roy du 2 octobre 1428, un procès relativement à cet hostel et jardin que Girot revendiquait comme siens. Une transaction, en date du 5 octobre 1430, par devant Jehan Desmaires, clerc, tabellion juré en la ville et banlieue de Bayeux, certifiée par Pierres Taillebois, le garde du scel nommé par les Anglais, mit fin à l'instance. Broquesson, pour lui et se portant fort pour sa femme, obéit « au don et restitucion que le roy nostre souverain signour avoit fait à Girot Davy », bourgeois de Bayeux, demeurant à Saint-Martin-de-la-Porte, se départit de son action et de l'empeschement qu'il avait donné audit Davy en un hostel et jardin, sis à Saint-Ouen et Saint-Patrice, aux abornements Guieffroy Lelong, maître Pierre Gohier, Richart Muriel, mons. Guillaume Martin, les religieux de Cerisy et le chemin du Roy, se désistant de tous droits et laissant la possession et saisine à son adversaire. Cette transaction, qui permettait exécution parée et par corps, contenait promesse par Broquesson de faire amende de son défaut à justice. Davy ne demeura pas en reste de bons procédés. « Pour complaire audit Broquesson qui avait ses blés et ses biens dans ledit hostel, et ne pouvait lors les enlever, il lui accorda d'y demeurer jusqu'à Pasques, gratuitement. Et comme l'Anglois « avait fait endit hostel aucunes réparations et aultres choses, Girot promit lui paier tout ce que fixeraient Me Jehan Ozenne et Jehan Bréart ». Le 15 juillet 1431, ce détail fut réglé. Maître Pierre Gohier, beau-frère de Davy, qui avait fieffé à Broquesson un autre hostel, sis à Saint-Ouen, qui avait appartenu au Vaquier, s'engagea à lui tenir compte sur la rente d'une somme de 10 liv. t. Davy s'engagea à l'acquitter envers l'abbé de Cerisy des deux derniers termes de la rente due sur son hostel et à le garantir de tout recours de sa belle-mère.

Davy va-t-il donc jouir en paix de son héritage ? Hélas ! Non. L'affolement des défaites avait empêché Bedford de continuer plus longtemps la sage et scrupuleuse administration d'Henri V. L'horizon politique était allé s'obscurcissant. Jeanne d'Arc avait été suppliciée. Les gens de guerre impayés étaient devenus des bandits et des pillards. Les paysans avaient tourné contre les envahisseurs les armes que ceux-ci leur avaient données pour se défendre des malandrins. Jean de Chantepie, à la tête de ses bouviers et de ses laboureurs, était venu échouer sous les murs de Caen, rendant ainsi inutile la prise d'armes d'Ambroise de Loré, le maréchal du duc d'Alençon, sous les ordres secrets duquel marchait aussi Chantepie.

Le 24 février 1434, un édit du régent déclara traîtres et rebelles au Roi et à sa seigneurie les habitants des vicomtés de Caen et de Bayeux, tant nobles que rustres, qui avaient pris part à l'assemblée faite devant la ville de Caen ou qui s'étaient absentés de leurs domiciles; et tous durent être l'objet de mesures et de poursuites rigoureuses.

Tout porte à croire que le patriote Girot Davy encourut les rigueurs de l'édit, car, le 11 mars 1437, nous le retrouvons plaidant, aux assises de Bayeux, devant Eustache Quenivet, lieutenant général de noble homme messire Richart Harington, chevalier, bailli de Caen.

Cette fois, il a affaire avec deux adversaires, et de marque, Guille Lontelay et Guille Paquinthon, escuiers, qui lui disputaient son héritage « par vertu de certaines lettres que ils disoient avoir du don du roy, nostre sire, à eulx faictes par icellui seigneur, des héritages, rentes et revenus qui furent à Jehan Ellemen » et avaient « voulu se mettre en possession et saisine par Thomas Leconte, sergent, du manoir, jardin et herbages assis ès paroisses Saint-Ouen et Saint-Patrice ». Davy avait fait opposition, mais le malin sergent, sous prétexte « d'avoir conseil aux saiges... l'avoit différé et délaié », tout en l'assignant aux plus prochaines assises, où son neveu et actourné, Jacquet Gohier, mari de sa fille Alips, obtint enfin acte de cette opposition. Lontelay et Paquinthon qui prétendaient avoir droit

« à titre de don royal... requidrent pour leur matière conduire à avoir le procureur et Conseil du Roy... lequel procureur leur fut envoyé. Et pour ce que Pierre Lengloiz, avocat dicellui Seigneur en la vicomté de Bayeux, est du lignage dudit Davy, il fut bailly ausdits procureur Lontelay et Paquinthon, en lieu dudit Lengloiz, Jehan Bréart », et ordonné de leur communiquer les titres des parties.

A cette hauteur de la procédure, les amis des parties entremirent leurs bons offices et on parla d'appoinctement. On pesa les prétentions respectives : les deux escuiers avaient bien des lettres de don royal des héritages qui, par la mort de Jehan Elleman ou d'autres, seraient revenus au Roy ; mais Davy, qui soutenait que ces héritages étaient siens propres, bien et loialment acquis avant la descente du feu roy Henry, ajoutait que « si le roy l'avait donné à Elleman, ou autre personne, *pour son absence ou autrement*, s'y estoit la chose revenue par réversion au Roy, lequel, de sa bonne grâce, l'avoit donné et rendu et réservé audit Davy et à ses hoirs, à en joir en la propre fourme et manière qu'il faisoit par avant de la descente du Roy nostre dit seigneur, ainsy qu'il le porte par lettres, et à ce tiltre en avoit jouy et joïssoit, et pour ce, sestoit opposé contre lesdits escuiers ».

Ces amicaux avis furent écoutés, et devant Alain Hardy, clerc, tabellion juré en la ville et banlieue de Bayeux, le 17 juillet 1438, Paquinthon, pour lui et fondé de pouvoir de Londtelay, fit avec Davy la transaction suivante « au plaisir du Roy » : Paquinthon déclara qu'après un examen [illegible] titres et lettres dudit Davy, ses conseulx et lui recongnoissoient que les héritages en litige étaient et appartenaient loyalment à Davy et à ses hoirs, que lui et Londtelay n'y avaient aucun droit et qu'il les lui quiétait à fin d'héritage. « Et pour éviter le travail, paine et procès que pourroient sur ce donner audit Davy lesdits Paquinthon et Londtelay, icelui, sa saisine tenant, donna esdis escuiers la somme de saize salus d'or ». Et les parties promirent ratifier cet acte aux prochaines assises de Bayeux.

Ce fut fait à la certification et au témoignage de Pierres Taillebois, garde du scel, Godeffroy de Martregny, Massieu Gosseaume et...

Girot Davy survécut peu à cet acte. En 1441, Nicolas Lespicier, dit Bradkyrk, recevait un acte relatif à ses héritiers.

Le manoir de Girot Davy existe toujours. Il est situé à Bayeux, rue Montfiquet.

Il fut bâti sur un terrain, contenant 5 ares et 1 vergée, fieffé en 1308, par les religieux de Saint-Vigor de Cerisy à Jehan de Nouiers, clerc, par une rente de 7 setiers et 7 boisseaux de blé à la Saint-Michel ; 2 chapons et 2 pains de 2 deniers à Noël et 20 œufs à Pasques.

Cette fieffe passa aux mains de Jehan Légier qui la délaissa vers 1400.

Le 27 mars 1402, aux assises de Baieux tenues par Jehan, seigneur de Tonneville, chevalier, chambellan du Roy et bailli de Caen, il fut mis terme à un procès sorty au Chastellet, devant le Prévost de Paris, parceque l'abbé de Cerisy pour lors, Thomas

IV du Bourg, étudiait en l'Université de Paris, — procès entre ledit abbé et un nommé Ernouet Ernouf, — par la reconnaissance que fit ce dernier qu'il avait à tort usurpé le bien des religieux.

En 1477, Thomas Davy, tuteur de Mariète, sa fille, vendit à Blaize des Arbres, curé de Vacy, la partie sise paroisse Saint-Ouen, « jouxte l'héritage de Broquesson anglois ». L'acquéreur, laissé détenteur de 30 liv. tournois, la délaissa, en 1488, à Henry Gohier, cousin de Mariète, dont le mari, Julien Choppin, lui avait transporté cette somme.

A la fin du XV^e, ou au commencement du XVI^e siècle, différentes transformations furent opérées audit manoir. On y construisit notamment des arcades sur piliers.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il était devenu la propriété d'une famille Guérin. Jean Guérin, sieur du Mesnil, capitaine de la milice bourgeoise, âgé de 80 ans, l'habitait en 1741.

Son fils, Philippes-Augustin Guérin, sieur de la Houssaye, aussi capitaine de la même milice de 1741 à 1758, et père de Nicolas-Honoré-Philippes Guérin-Lahoussaye, maire de Bayeux du 20 pluviose au 5 germinal an II, le vendit, en 1761, aux sieurs Joret et Sanson. Il se composait alors de maison, cour et jardin, sis, partie paroisse Saint-Patrice et partie paroisse Saint-Ouen du Château.

Le 19 mai 1774, y mourait, à l'âge de près de 80 ans, Reginald Outhier, Franc-Comtois, chanoine de Bayeux, membre de l'Académie des Sciences, savant astronome, du voyage de Maupertuis pour déterminer la figure de la Terre, voyage dont il publia une relation in-4°, auteur d'une carte du diocèse publiée en 1736 chez Jaillot, géographe du Roi, et d'un calendrier ou almanach nouveau, calculé pour le méridien de Bayeux, augmenté de l'état présent de la ville et du diocèse de Bayeux, Bayeux, Gabriel Briard de 1749 à 1755.

J'ai évoqué, Messieurs, cette dernière figure, parce que à tous ces titres, le défunt joignait celui de secrétaire particulier de Mgr de Luynes qui le fit chanoine, et que ce prélat, astronome lui-même (1) et physicien, membre de l'Académie des Sciences, fut Protecteur de l'Académie des Belles-Lettres de Caen et bienfaiteur de la bibliothèque de l'Université de cette ville, qu'il fit rendre publique trois fois la semaine.

---

(1) Voir ses observations dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (1761-1772).

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE ADMINISTRATIVE DU 8 JANVIER 1901

Présidence de M. Paul Tesnières, Président.

Le Secrétaire fait part à l'assemblée des regrets de M. le comte de Lasteyrie, qui ne peut assister à la séance, forcé qu'il a été de repartir pour Paris, afin de prendre part dans l'après-midi aux travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé à l'élection des membres du bureau soumis cette année au renouvellement.

Sont élus :

Directeur : M. Louis Passy, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, député de l'Eure ;

Président : M. Paul Tesnières ;

Vice-Président : M. le chanoine de Saint-Pol, curé de Saint-Julien de Caen ;

Membres du Conseil d'administration : MM. Armand Gasté, Raulin, du Manoir, de Longuemare, Guillouard.

Le Secrétaire,

Émile Travers.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1901

Présidence de M. Paul Tesnières, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique une lettre de M. L. Passy, membre de l'Institut, qui accepte les fonctions de directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, et remercie ses confrères de lui avoir conféré ce titre.

Sur la proposition de MM. P. Tesnières et Émile Travers, M. Passy est élu membre titulaire non résidant de la Société.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale plusieurs publications des Sociétés savantes correspondantes; — *Le Sacré Hymen du berger Dorothéon et de la belle Florénée, et autres poésies, par Jean de Larcher, poëte « Avranchinois »* (Extr. de la Revue normande, publiée à Alençon), piquante analyse par M. Armand Gasté des œuvres d'un rimeur normand assez médiocre, mais qui était peut-être un peu trop oublié; — *Correspondance inédite du général major de Martange, aide de camp du prince Xavier de Saxe, lieutenant général des armées (1756-1782)*, recueillie et publiée avec introduction et notes, par M. Charles Bréard (Paris, A. Picard, 1898, in-8° de XXXII-647 p.); — *Le Cimetière mérovingien de Quilly*, par M. Albert Pellerin (Falaise, s. d., 1900, in-18).

M. le docteur Gosselin présente divers moulages de sceaux et de monnaies remarquablement reproduits par un procédé nouveau et appelé à rendre de très sérieux services aux archéologues.

M. l'abbé Masselin entretient la réunion de ses recherches sur l'étymologie des noms de paroisses du Calvados. Il identifie avec raison les anciennes localités d'Heidram avec Airan, d'Eberneium avec Verigné, près d'Argences, et de Fontanidum ou Fontanetum avec le hameau de Fontaine, près Billy. Enfin, par une suite de déductions très judicieuses, il établit qu'Elicliacus, que M. Longnon estime une forme de Clicacus, n'est point Clécy, comme le croyait Béziers, mais bien Arclais.

M. A. Le Roy annonce que, par suite d'acquisitions et de donations, la ville de Flers est aujourd'hui propriétaire du château et du chartrier de Flers.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,
Émile TRAVERS.

SÉANCE DU 1er MARS 1901

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopte.

Le Secrétaire signale parmi les ouvrages offerts : *L'Imprimerie et la Librairie à Alençon et dans l'ancien diocèse de Sées*, par M. Louis Duval (Alençon, 1900, gr. in-8°).

La Société archéologique de la Charente et la Société de la Diana, à Montbrison, demandent à échanger leurs publications avec celles de la compagnie. Ces deux propositions sont accueillies avec empressement.

MM. Louis Jouan, libraire, et Georges Paraf, avocat à la Cour d'appel de Caen, sont présentés comme membres titulaires résidants, le premier par MM. T. Genty et Travers, et le second par MM. Paul Tesnières et Travers. Il sera statué sur ces candidatures dans la prochaine séance.

M. Prentout fait une intéressante communication verbale dans laquelle il résume à grands traits sa thèse latine sur les origines de l'Université de Caen.

« L'histoire de la fondation de l'Université de Caen, dit notre confrère, avait été retracée par M. Amédée de Bourmont. Qu'est devenue, après le départ de ses protecteurs les rois d'Angleterre, cette Université destinée par eux à asseoir leur domination en Normandie ?

« Peu favorisée par Charles VII, mieux encouragée par Louis XI, Charles VIII et Louis XII, elle eut à se défendre pendant quelque temps contre les évêques et contre les bourgeois jaloux de ses privilèges.

« Sa véritable prospérité commence avec la première moitié du XVI^e siècle ; c'est aussi une période intéressante et neuve, l'histoire de l'Université au XVI^e siècle ayant été rarement traitée.

« Au commencement de ce siècle, l'Université se reconcilie avec les bourgeois par l'accord de 1507 ; elle est réformée, au moins et surtout dans son collège des Droits, par le Parlement de Rouen, réforme imitée de celle que le Parlement de Paris avait imposée à l'Université d'Orléans en 1512. Enfin, en 1533, elle recevra du roi François I^{er}, après sa visite à Caen, le droit de présentation à la moitié des bénéfices. L'Université, avant et après le voyage de François I^{er}, semble florissante : elle compte quelques professeurs distingués, on y enseigne le grec, l'hébreu, avant même le temps où ces langues allaient être enseignées dans les collèges de l'Université de Paris par les lecteurs royaux. Mais, comme on l'a dit, Renaissance et Réforme ne sont qu'un. Dès 1531, les idées nouvelles avaient pénétré dans l'Université ; elles y trouvent un terrain favorable sous François II, et, au commencement du règne de Charles IX, les Réformés dominaient l'Université comme la ville. Ils voulaient faire de ce corps d'enseignement intérieur un séminaire où ils pourraient former des pasteurs pour les provinces du Nord ; Caen est même appelée Genève.

« Mais les guerres de Religion qui troublaient la province privaient l'Université de ses étudiants et dérangeaient les études. Dès 1564, bourgeois et professeurs travaillaient à relever l'Université. Leurs longs et patients efforts aboutirent, grâce à la protection royale et à l'action du Parlement, à une nouvelle réforme, celle de 1586, nettement royaliste et catholique. L'Université qui avait été imprégnée d'humanisme, acquise aux idées de la Réforme, subissait le contre-coup de tous les courants religieux et politiques agitant la France à cette époque ; elle était entraînée dans le mouvement de la Contre-Réforme.

« Cette histoire de l'Université valait la peine d'être racontée pour elle-même, pour l'histoire du Parlement, qui joua alors, comme au XVIIIe siècle les autres grands corps judiciaires, le rôle d'un protecteur éclairé; elle valait aussi la peine d'être racontée pour ce qu'elle apporte à l'étude de la Renaissance et de la Réforme en Normandie ».

M. G. Le Hardy signale un travail d'un ancien curé de Cairon sur un des membres de la famille Perrotte.

Il communique ensuite un important document relatif à la remise en possession des ayants droit sur les fiefs et arrière-fiefs de la sergenterie de Creully, après l'expulsion des Anglais, en 1450.

M. l'abbé Masselin, continuant ses recherches sur les noms de diverses localités du Calvados, soumet l'étymologie des noms d'un certain nombre de villages et de hameaux terminés en « ville ».

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Émile TRAVERS.

SÉANCE DU 3 MAI 1901

Présidence de M. Paul TESNIÈRES.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépose sur le bureau diverses publications des Sociétés correspondantes.

MM. Paraf, avocat à la Cour d'appel, présenté par MM. Tesnières et Travers, et Jouan, libraire à Caen, présenté par MM. Genty et Travers, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres titulaires résidants de la Société.

M. Armand Marie, entrepreneur de travaux publics à Caen, est présenté comme membre titulaire résidant par MM. Tesnières et Travers. Il sera statué sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. Tesnières lit la note suivante relative à des découvertes faites récemment dans le château de Caen.

« En déblayant pour creuser les fondations de la nouvelle caserne destinée au 4ᵉ bataillon dans la cour du Château de Caen, les ouvriers ont mis au jour l'entrée d'un souterrain dans lequel on descendait au moyen d'une trappe ménagée au milieu de la partie supérieure de la voûte.

« Ayant été averti de cette découverte par M. Armand Marie, entrepreneur de travaux, j'ai, grâce à sa complaisance, pu pénétrer dans le souterrain en question dont il est intéressant de préciser la situation et les dimensions, d'autant plus qu'il a été comblé par ordre du Génie.

« C'était une salle voûtée de 8 mètres de long (du N.-O. au S.-O.), d'une largeur de 5ᵐ90. La voûte était soutenue par six arcs doubleaux, reposant sur l'enrochement naturel du terrain sans fondations. C'était cet enrochement qui formait muraille, sans maçonnerie ni enduit quelconque. La hauteur sous clef était de 7 mètres. Une porte murée existait dans la paroi Est donnant issue sous le fossé du Château, vers la campagne. Ce souterrain était évidemment l'un de ceux qu'on pratiquait dans les donjons des places fortes, afin de permettre en cas de siège de communiquer avec le dehors en arrière de la ligne d'investissement, ou même, en cas d'assaut, de faire sortir une partie de la garnison qui venait prendre les assaillants à revers. Comme on ne pouvait descendre dans le souterrain qu'au moyen d'une échelle aussitôt retirée, l'ennemi, en supposant qu'il eût découvert l'issue extérieure du passage secret, n'eût pu en profiter. En temps ordinaire, d'ailleurs, la trappe existant à la partie supérieure était recouverte de terre ou dissimulée sous une construction. Celle dont il s'agit était à plus de 10 mètres du niveau du sol. Sur elle était construit le bâtiment affecté dans ces dernières années aux bureaux de recrutement et datant de Louis XIV.

« Un souterrain semblable existait également en face de celui-ci, et avait issue à travers la rue de Geôle actuelle, presque en face de la grande porte de l'ancien hôtel Beaujour, vers les fossés Saint-Julien ».

M. G. Le Hardy donne des renseignements curieux sur la famille Le Sens et les fiefs qu'elle a possédés à Reviers et à Rucqueville.

MM. de Longcamp et Travers présentent à ce sujet quelques observations complémentaires.

Le Secrétaire analyse un arrêt du Conseil d'État, en date du 1er juillet 1726, et portant règlement des parcs permanents et pêcheries établis sur les bords de la mer, dans le ressort de l'Amirauté de Bayeux.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire,

Émile **Travers**.

SÉANCE DU 7 JUIN 1901

Présidence de M. Paul Tesnières, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Vice-Secrétaire présente les excuses et les regrets du Secrétaire de ne pouvoir assister à la séance. M. Émile Travers est en effet forcé de se trouver ce même jour à Agen pour les préparatifs du Congrès de la Société française d'Archéologie.

Le Vice-Secrétaire dépose ensuite sur le bureau les diverses publications des Sociétés savantes correspondantes; elles contiennent d'intéressants articles, mais aucun ne regarde spécialement la Normandie.

Il est procédé au scrutin sur l'admission de M. Armand Marie, entrepreneur de travaux publics à Caen, présenté par MM. P. Tesnières et Travers. M. Marie, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire résidant de la Société.

Le Vice-Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle, relative à la publication de son ouvrage sur les anciens imprimeurs caennais.

A la suite de cette lecture, le Vice-Secrétaire communique les observations de M. Travers, relatives aux détails de publication. Il propose de remercier M. Léopold Delisle d'avoir choisi notre Société pour cette intéressante publication, et aussi du généreux concours qu'il veut bien lui prêter en cette circonstance. Ces remerciements sont votés à l'unanimité.

La Société vote également à l'unanimité des félicitations à ses distingués confrères, MM. Charles Joset et Jules Lair, qui ont été élus membres libres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le Vice-Secrétaire annonce que Mlle de Beaurepaire veut bien offrir à la Société une bague de la Renaissance en or avec devise. Cet objet avait été acquis par M. de Beaurepaire avec l'intention de nous l'offrir. La Société ne peut qu'adresser ses très vifs remerciements à celle qui a ainsi rempli le désir de son père. C'est un titre de plus qu'il acquiert ainsi à notre très reconnaissant souvenir.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Masselin, qui continue son curieux travail sur l'identification des noms de lieux dans le Calvados. Il se livre notamment à une intéressante dissertation sur la question de Grannona à propos d'une étude récente.

La séance est levée à 8 h. 3/4.

Le Vice-Secrétaire,

A. Liégard.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1901

Présidence de M. Paul Tesnières, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce la mort de M. Georges Gardin de Villers, l'un des doyens de la Société et son président en 1900, décédé la veille à Bayeux.

La réunion décide que l'expression de ses profonds regrets sera consignée au procès-verbal et charge le Secrétaire de représenter la Société aux obsèques de ce vénéré confrère, qui auront lieu le lundi 8 juillet.

Le Secrétaire communique l'allocution qu'il a prononcée le 4 de ce mois, au nom de la Société, à l'inauguration d'une plaque commémorative consacrée par la ville de Fresnay-sur-Sarthe à la mémoire du vaillant capitaine Ambroise de Loré.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,
Émile TRAVERS.

SÉANCE DU 2 AOUT 1901

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire rend compte des obsèques de M. Georges Villers, ancien président de la Société, qui ont eu lieu à Bayeux, le 8 juillet, et donne lecture de l'allocution qu'il a prononcée à cette cérémonie, comme représentant de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société française d'Archéologie.

Il annonce ensuite qu'il a acquis dans des conditions très modiques, pour le compte de la Société, deux épis en terre du Pré-d'Auge ou de Manerbe. Ces objets, sans être fort remarquables au point de vue de la décoration, offrent de l'intérêt comme spécimens de l'industrie céramique normande et sont aujourd'hui placés dans le musée.

Il est déposé sur le bureau un médaillon en plâtre et une médaille en bronze de M. Charles de Beaurepaire, correspondant de l'Institut, par M. Guilloux, statuaire, et exécutés en souvenir du cinquantenaire de la nomination de notre savant confrère comme archiviste du département de la Seine-Inférieure. La remise du médaillon original à M. Ch. de Beaurepaire a été l'occasion, à Rouen, d'une touchante cérémonie et d'une manifestation à laquelle la Société s'est associée avec bonheur.

Le Secrétaire entretient l'assemblée de la prochaine séance publique. Il constate avec regret que les membres de la Société montrent peu d'empressement, depuis quelques années, à assister aux réunions de ce genre.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,
Émile **Travers**.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1901

Présidence de M. Paul Tesnières, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne des renseignements sur la prochaine séance publique, puis fait circuler la bague de la Renaissance, donnée par M^{lle} de Beaurepaire, au nom de son père, dont il avait annoncé l'envoi dans une séance précédente.

Il demande ensuite à la Société de renouveler le vœu déjà émis relativement à Saint-Étienne-le-Vieux, ce qui est adopté.

Sur la demande de M. Paul Tesnières, la Société émet également un vœu pour les travaux à faire à l'église de Ouistreham.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Henri de Longcamp adressée à M. P. de Longuemare, en priant notre collègue d'attirer l'attention de la Société sur la démolition prochaine de l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais. Certaines parties architecturales pourront peut-être être conservées et placées dans notre musée.

M. Dubourg dit qu'il devait justement entretenir la Société de cette question, et qu'il a pris ses précautions pour être informé du moment où l'église devra être démolie.

La Société remercie MM. de Longcamp et Dubourg d'avoir bien voulu lui signaler ce fait intéressant.

Après une courte discussion il est décidé que quelques membres de la Société se rendront à Sainte-Marie-aux-Anglais, pour, d'une part, photographier l'église et ses détails, et d'autre part, examiner quelles parties il serait préférable de conserver. Dans le cas où cela serait possible la Société ferait appel au moment de la démolition aux bons concours que lui ont offert spontanément MM. Biré, du Manoir, Dubourg et Marie.

M. Raulin signale la découverte faite au château, dans les fouilles nécessitées par les constructions de la nouvelle caserne, de deux vases en forme de mortiers. M. Marie donne quelques renseignements sur ces vases dont l'un est en mauvais état et l'autre bien conservé. Il veut bien se charger de faire les démarches nécessaires pour l'obtenir pour notre musée.

M. Raulin signale également la mise en vente prochaine d'anciens cachets de mairies et de sous-préfectures. Il est entendu que M. Travers verra avant la vente ces cachets, pour se rendre compte s'il n'y en aurait pas d'intéressants pour nos collections.

M. Simon signale la mise au jour faite pendant les travaux du pont des Abattoirs d'un chapiteau provenant évidemment de l'ancien Hôtel-Dieu.

Le Secrétaire donne lecture d'une note de M. Travers relative à une lettre du représentant du peuple Garnier. Cette lettre donne quelques renseignements curieux sur Bougon-Longrais, ancien procureur général, syndic du Calvados, qui après avoir embrassé la cause des Girondins finit par se réfugier près des Royalistes, combattit avec eux et fut exécuté à Rennes le 4 janvier 1794.

Le Secrétaire donne également lecture de deux notes de M. Albert Pellerin, qui résument d'une façon très complète les résultats des fouilles opérées à Quilly.

La séance est levée à 9 heures.

Le Vice-Secrétaire,

A. LIÉGARD.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1901

Présidence de M. Paul TESNIÈRES, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire fait part à la compagnie du décès de M. Bardel, ancien greffier de la Justice de paix du canton ouest de Caen, qui a fait longtemps partie de la Société des Antiquaires. L'assemblée décide que l'expression de ses profonds regrets sera consignée au procès-verbal.

Le Secrétaire dépose ensuite sur le bureau l'*Histoire de l'Abbaye du Bec*, par M. le chanoine Porée, curé de Bournainville, ancien directeur de la Société (Évreux, 1901, 2 vol. in-8°), et M. Gaston Le Hardy est chargé de faire dans une des prochaines réunions un rapport sur cette savante et très importante publication.

M. Liégard rend compte de l'excursion qu'il a faite avec MM. Huard, Simon et Salle, à Sainte-Marie-aux-Anglais. Après un historique et une description de l'église de cette commune, il annonce que la municipalité voudra bien céder à la Société deux belles tombes du XIV^e siècle et un certain nombre de fragments sculptés qui présentent un grand intérêt. Il soumet à l'assemblée diverses photographies du monument et profite de cette occasion pour rappeler de nouveau l'utilité qu'il y a à recueillir, pendant qu'il en est temps encore, des photographies documentaires des anciens monuments. Elles auront par la suite un prix inestimable pour les archéologues et les artistes et pourront, dès à présent, empêcher des destructions et des actes de vandalisme.

M. le chanoine de Saint-Pol, vice-président, lit une note sur le retable de Domjean (Manche), où se trouve une curieuse représentation des douze apôtres.

M. l'abbé Masselin communique un document plein de détails piquants sur les conditions d'existence de quelques prêtres français en Angleterre, pendant la Révolution.

M. Louis Passy, directeur de la Société, a écrit pour demander que la séance publique ait lieu dans le courant du mois de janvier prochain.

Le Secrétaire est chargé de prendre, de concert avec M. le Directeur, les dispositions nécessaires à cet égard.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,

Émile Travers.

SÉANCE DU 3 JANVIER 1902

Présidence de M. Paul Tesnières, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire annonce que le Congrès des Sociétés savantes des départements aura lieu cette année à Paris, au mois d'avril. Les mémoires destinés à être lus à cette réunion devront parvenir au Ministère de l'Instruction publique avant le 31 janvier.

La Société désigne comme délégués au Congrès : MM. A. Le Féron de Longcamp, l'abbé Masselin et Émile Travers.

Il sera procédé, dans la prochaine séance, au scrutin pour l'élection, comme membre titulaire non résidant, de M. le général Morel, présenté par MM. Le Féron de Longcamp et Travers.

M. G. Le Hardy lit la première partie d'un rapport sur l'*Histoire de l'Abbaye du Bec*, par M. le chanoine Porée.

De nouveaux renseignements sont donnés au sujet de l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais. Il y a lieu d'espérer, grâce aux études dont ce monument est l'objet et à des concours qui sont promis à la Société, que ce curieux édifice pourra être remis dans un état de conservation suffisant.

A propos du cimetière mérovingien de Quilly, partiellement exploré il y a un an, plusieurs membres présentent d'intéressantes observations sur les cimetières analogues signalés dans les environs de Caen.

Le Secrétaire et M. Le Roy donnent des détails sur ceux d'Amfréville et d'Allemagne, près Caen, où des cercueils de pierre ont été trouvés presque à fleur du sol.

M. G. Le Hardy rappelle un mode singulier d'inhumation qui avait lieu dans le cimetière de Thaon avant qu'il ne fût désaffecté. Le cercueil de bois était placé au moment de l'enterrement dans un coffre de pierre, lequel s'enfonçait par son propre poids ou souvent avec l'aide du fossoyeur dans le terrain marécageux.

M. Simon et plusieurs membres signalent ce fait que de nos jours encore on s'est quelquefois servi d'anciens cercueils de pierre, datant de l'époque mérovingienne et du moyen âge. Un des derniers curés d'Évrecy a été ainsi inhumé.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire.

Émile Travers.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 30 JANVIER 1902

Présidence de M. Louis PASSY,

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Directeur.

Le jeudi 30 janvier 1902, la Société des Antiquaires de Normandie a tenu sa séance publique dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit, sous la présidence de son directeur, M. Louis Passy, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, député de l'Eure.

Aux côtés du directeur, avaient pris place : MM. Paul Tesnières, président de la Société ; Douarche, premier président de la Cour d'appel ; S. G. Mgr l'Évêque de Bayeux et Lisieux ; le général Lachasse ; Hendlé, secrétaire général de la Préfecture : le chanoine de Saint-Pol, vice-président de la Société ; Jules Lair, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur ; l'abbé Labutte, vicaire général.

Sur l'estrade se trouvaient MM. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie ; M. Bigot, président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, et un grand nombre de membres de la Société.

MM. le Préfet du Calvados et le Procureur général, ainsi que plusieurs membres de la Société, avaient fait parvenir leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Dans la salle, on remarquait un nombreux public et une délégation des élèves du Lycée Malherbe.

Le programme était ainsi conçu :

Discours d'ouverture : Les premières années de la Société des Antiquaires de Normandie, par M. Louis Passy, Directeur ;

Rapport sur les travaux de l'année, par M. Émile Travers, Secrétaire ;

Une réforme parlementaire de l'Université de Caen, par M. Prentout ;

Le Livre rouge de l'Évêché de Bayeux, par M. Eugène Anquetil.

Le Livre des chants nouveaux de Vaudevire de Jean Le Houx, par M. Armand Gasté.

Toutes ces lectures ont été faites conformément à l'ordre du programme, sauf le mémoire de M. Gasté, que, vu l'heure avancée, on a été forcé de supprimer.

Le public a fait le plus favorable accueil aux auteurs de ces morceaux qui seront insérés dans le *Bulletin de la Société*.

Le Secrétaire,

Émile Travers.

DISCOURS DE M. LOUIS PASSY, DIRECTEUR.

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

J'ai reçu, avec la plus vive reconnaissance, l'honneur que la Société des Antiquaires de Normandie m'a décerné. Ses statuts contiennent une disposition tutélaire qui vous invite à nommer, tous les ans, à côté du président véritable, un Directeur qui représente tour à tour un des cinq départements de notre ancienne province de Normandie. C'est le département de l'Eure qui, aujourd'hui, occupe le fauteuil du Directeur.

Chacun de nos départements, au point de vue des études et des travaux scientifiques, forme un groupe dans lequel, depuis quatre-vingts ans, les amis des sciences historiques et scientifiques se sont succédé dans un effort commun. C'est un enchainement de souvenirs et de travaux que rien ne saurait briser, et, dans cet enchainement je relève
noms de trois hommes qui ont illustré p

services éminents les débuts de notre compagnie en même temps que le département de l'Eure : Auguste Le Prévost, Rever et Antoine Passy.

Comment oublierai-je de rappeler, dans cette occasion solennelle, les noms d'Auguste Le Prévost et d'Antoine Passy? L'un et l'autre furent mes patrons et mes maîtres et tout mon mérite est d'avoir eu la présomption de rechercher et d'accepter, dès ma jeunesse, le poids et l'honneur de leur héritage scientifique. Aussi, pour reconnaître et justifier la faveur que vous avez daigné m'accorder, je prends la liberté d'invoquer les souvenirs qui rattachent à votre histoire la collaboration de ces vrais Normands. C'est avec le récit des premières années de votre compagnie, c'est sous les auspices de vos premiers directeurs, De La Rue, Le Prévost, de Gerville, Rever, Antoine Passy, que je veux solliciter et mériter vos bonnes grâces.

On ne saurait trop étudier ces époques de l'histoire où les gouvernements et les sociétés renaissent après de grands désastres.

Les guerres de l'Empire avaient mis fin à la Révolution. La Normandie fut une des premières provinces qui spontanément reprirent le cours de la vie nationale. Cependant les fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie n'ont jamais cherché à dissimuler l'influence qu'exercèrent les savants et les touristes anglais sur l'étude et les progrès de l'archéologie normande. Comme ils avaient compris qu'ils ne pourraient tracer sûrement l'histoire de leurs monuments, sans les comparer aux nôtres, les Anglais avaient travaillé à reproduire ces derniers dans de beaux ouvrages. Les travaux de Montfaucon et de Michel Germain, touchant l'architecture, avaient disparu, sans avoir rendu service à la science, et les Anglais furent les premiers qui, décrivant et figurant avec exactitude les édifices du moyen âge, fournirent les moyens d'en connaître la date d'après leur construction.

Avant la Révolution, Ducarel avait eu l'heureuse idée de publier, sous le titre d'*Antiquités anglo-normandes*, un voyage archéologique en Normandie ; mais Anderson, membre de la Société des Antiquaires de Londres, eut, en 1814, le singulier mérite de reproduire dans un grand nombre de dessins les églises les plus remarquables de notre province. Ce fut une révélation. Quatre ans après, en 1818, Cotman vint à son tour relever nos monuments et les plaça dans un recueil de cent gravures, publié en 1820 avec un texte explicatif de Dawson Turner. Les Anglais avaient alors sur nous une telle avance, une telle supériorité au point de vue de l'archéologie normande, que la *Quaterly Rewiew* osait dire, en juin 1821 : « On croirait vraiment que les Français ont horreur de tout ce qui peut rappeler les temps passés. L'illustration des anciens monuments est donc un soin qui nous regarde, et puisque les possesseurs de ces nobles édifices sont insensibles à leurs beautés et incapables de les apprécier, nous en faisons une propriété anglaise ». A cette date de 1821, plusieurs savants étaient déjà prêts à répondre à cet insolent défi, mais ils ne trouvaient pas un point d'appui dans l'émulation des sociétés savantes. Les deux grandes académies de notre province, l'Académie de Rouen et l'Académie de Caen, continuaient à se plaire dans les traditions des études classiques et dans des réflexions sur certains points des sciences naturelles. Comme l'art d'écrire avec élégance était le gage des succès académiques, l'agrément des Rapports passait avant l'utilité des Mémoires ; on s'amusait à faire des dissertations littéraires, avec des phrases à effet, mais on ne travaillait pas à établir des raisonnements sur des faits nouveaux. Il faut de violentes commotions pour changer le courant des habitudes d'esprit, pour faire pénétrer dans toutes les classes de la société le goût des recherches et des études sérieuses. Il faut aussi que des esprits supérieurs paraissent pour donner une direction aux évolutions successives des connaissances humaines. Auguste Le Prévost, par ses écrits et par ses actes, a joué ce rôle en Normandie. C'est lui qui, l'un des premiers, a porté les académies et les sociétés savantes dans les méthodes de l'observation et des conclusions scientifiques. Auguste Le Prévost ne fut pas seulement un homme, il devint un groupe. La Seine-Inférieure fut le théâtre de ses premières actions. A ses débuts, il entre dans l'administration, comme pour apprendre les ressources que la science peut en tirer. Il était sous-préfet de Rouen depuis 1811 quand il connut en 1813 et 1814 les travaux d'Anderson. Il se passionne, traduit Wittington et visite les monuments religieux de la Seine-Inferieure. De 1815 à 1820, il voyage, il écrit. Il partage son temps entre la composition de morceaux littéraires et l'étude des anciens édifices de la Normandie. Il devance et domine tous ceux que le goût des antiquités commence à saisir. En 1820, il avait cherché à soulever l'Académie de Rouen. « Nous avons entretenu depuis six cents ans la gloire du nom normand, et, au réveil de la civilisation, notre terre normande s'est ombragée des lauriers des beaux-arts et comme elle l'était depuis tant de siècles des lauriers de ses héros ». Les sentiments et le style portent bien la date de 1820, et révèlent un homme qui veut livrer et gagner des batailles. En 1821, il est assez fort pour encourager et pour inspirer l'ancien préfet de la Manche, le nouveau préfet de la Seine-Inférieure, de Vanssay, quand ce dernier adresse aux maires de son département la première circulaire pour la conservation des monuments et antiquités de la Seine-Inférieure. Une Commission d'antiquités siégera à la préfecture et Le Prévost en sera l'interprète et le meilleur guide.

Avant 1820, le département de l'Eure est dans un état de stagnation. Dès 1807, on voit bien figurer à Évreux une Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure, mais elle est absorbée par les sciences naturelles, se confond avec une Société de Médecine et ne prend position dans l'archéologie que par le mémoire de Rever sur le Vieil-Évreux, en 1827. « Nous sommes tous, dans le département de l'Eure, devait dire Antoine Passy, les élèves d'un seul maître, M. Rever. Isolé, sans ressources, au milieu des destructions qui s'opéraient aux applaudissements de la foule, Rever fit excuser son enthousiasme pour des décombres vénérés et finit par rendre ses concitoyens attentifs à ses découvertes et même par les intéresser à ses succès ». A cette époque, Rever n'avait pas de collaborateurs, car la Commission des antiquités instituée dans la Seine-Inférieure dès 1823, n'a été organisée dans l'Eure qu'en 1833.

Dans la Manche, à l'autre extrémité de la Normandie, Gerville, depuis 1811, jouait le même rôle que Rever dans l'Eure. Il n'avait pour soutenir ce rôle dans la Manche que lui-même; et encore étranger aux ambitions de la composition scientifique, il commençait seulement à faire connaître son nom et à révéler le but de ses efforts. D'ailleurs, la plus ancienne association dans ce département est celle d'Avranches; elle date seulement de 1834.

La fortune réservait à la ville de Caen de rendre populaires les glorieux souvenirs de la Normandie. En 1820, cette ville sommeillait encore sous la domination littéraire de l'Académie et de son représentant l'abbé De La Rue, qui préparait cependant le mouvement archéologique par ses études et ses *Essais historiques sur la ville de Caen,* publiés dix ans après.

Si les patrons de l'histoire et de l'archéologie normandes, Le Prévost, Gerville, De La Rue, Rever, surgissent ici et là, isolés dans la province, ils n'en sont pas moins désignés par une heureuse destinée à faire bientôt l'union archéologique de la Normandie. Partout, ils vont trouver des concours inattendus. Chaque effort les rapproche du but. Aux belles publications anglaises des Anderson et des Cotman, les voyages de Taylor, Nodier et de Cailleux opposent des textes et des lithographies qui exercent la plus heureuse influence. Ces brillants voyageurs, Le Prévost les accompagne de ses conseils et reçoit la marque de leur reconnaissance. Puis viennent les beaux dessins et les fines remarques de Jolimont, de La Quérière et de Langlois.

Gerville, Passy. Le Prévost, Caumont et bien d'autres, les meneurs, bientôt les maîtres, ont pris le marteau du géologue, la boîte du botaniste, le calepin du voyageur. le crayon du dessinateur, et suivant l'expression de Le Prévost, « ils marchent le sol sacré de la Normandie ». Ce sont des courses à pied et sans fin. Les correspondances s'engagent, les confidences s'échangent, les relations se nouent en l'honneur de la science. Le Prévost a poussé le cri de guerre; c'est une croisade à laquelle les amis du nom normand ne sauraient se dispenser de prendre part. « Dieu le veut ! » s'écriaient les croisés. « Nosce patriam ! Connais la patrie ! » s'écrie Auguste Le Prévost. Et la bonne nouvelle de la résurrection des traditions historiques vole de bouche en bouche et amène tous les esprits dans un groupement d'intérêts et de sentiments qui se confondent dans l'amour de la Normandie. Les Normands sont debout pour reprendre aux Anglais le terrain conquis. Ils savent maintenant qu'ils ont dans leur pays des monuments admirables, des ruines précieuses et ils se mettent à disputer aux étrangers, dans des travaux improvisés, et même des explications peu historiques, la propagande des antiquités locales.

⁂

Caen prend la direction de ce mouvement patriotique. L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, la Société d'Émulation, la Société d'Agriculture et de Commerce ne suffisent pas aux ambitions de quelques-uns et ne répondent pas à la sympathie de tous. On sent le besoin de spécialiser les efforts pour provoquer un accord durable. Le mouvement scientifique commence par la Société Linnéenne qui est mise au service des sciences naturelles ; car la première passion des savants normands de ce temps a été la géologie. La géologie est le pont sur lequel on passe pour arriver à l'archéologie. On étudie le sol et naturellement les monuments qu'il porte, si bien que ces Normands, dont nous honorons la mémoire, furent à la fois géologues, botanistes, historiens, archéologues, artistes et même poëtes, parce que la poësie est l'expression de l'enthousiasme. Caumont devait un jour concentrer et fixer dans des institutions cette mutualité des ardeurs les plus diverses dans l'art et dans la science.

Donnons d'abord l'acte de naissance de la Société Linnéenne, qui fut la sœur aînée de la Société des Antiquaires de Normandie. Auguste Le Prévost, l'homme de Rouen, est à Caen ; il rencontre chez M. Lamouroux, professeur à la Faculté des sciences, un jeune homme capable, ambitieux, doué à un rare degré de l'esprit d'initiative et d'organisation : c'est Arcisse de Caumont. Ce jeune homme était né à Bayeux ; il avait vingt et un ans. Dans les conversations tenues entre quelques amis des sciences, et particulièrement entre les médecins de Caen, une association prend naissance. Elle se place sous le patronage de Linné ; la présidence est décernée à M. Roberge, médecin, la vice présidence à Eudes-Deslongchamps ; Arcisse de Caumont est nommé secrétaire et, sans plus tarder, le préfet, M. de Montlivault, l'abbé De La Rue, Gerville et Magneville apportent à la nouvelle entreprise le concours le plus dévoué. Dans la première séance, le 26 mai 1824, De La Rue fait une communication sur l'étude de la botanique à Caen ; Gerville envoie le catalogue des plantes recueillies dans la Manche ; Magneville commence une série de communications géologiques et agricoles et triomphe bientôt par la fondation d'un Cabinet d'histoire naturelle. Le Prévost est dans l'enthousiasme. « Nous autres membres non-résidants, nous allons enfin travailler et vous envoyer des productions indigènes ».

Le succès de la Société Linnéenne est complet. Les sciences naturelles et surtout la géologie s'affirment victorieusement dans une association spéciale, pourquoi n'en serait-il pas de même de l'archéologie ? Cette question, paraît-il, fut posée par un Caennais, le chevalier de Touchet, à un Rouennais, M. de Blosseville, l'inventeur, si ce n'est le fondateur, de la Société des Antiquaires de Normandie. Le Prévost nous révèle ce fait intéressant dans une lettre écrite à Ernest de Blosseville : « J'espère que nous allons avoir le chevalier de Touchet comme président de la Société des Antiquaires. Personne n'y a plus de itres, car c'est à M. de Touchet et à Monsieur votre père que nous devons la première idée de cette société que les autres provinces nous envient ». Et, en effet, M. de Touchet fut président un peu plus tard en 1828, l'année même où M. de Gerville fut directeur.

Ceci est une révélation. On ne savait pas qu'entre les gens de Rouen et de Caen, sur l'initiative de M. de Touchet, beau-frère de Blosseville, eût été plaidée, dans le groupe que formaient les membres de la Société Linnéenne, la question de la fondation de la Société des Antiquaires de Normandie. Le Prévost était mieux que personne en mesure de le savoir, puisque, à Rouen comme à Caen, il était toujours présent par l'action et le conseil. Faisons donc tout de suite quelque honneur à la mémoire de Touchet; c'est un devoir. Disons qu'il était grand amateur d'antiquités romaines; disons qu'il partageait et professait pour les souvenirs de l'ancienne monarchie et de l'ancienne noblesse, pour la conservation des monuments du moyen âge, un dévouement absolu. Comme les châtelains devaient former le premier fonds de la Société des Antiquaires, l'action du chevalier de Touchet dut être considérable, si j'en juge par les sentiments qu'il inspirait.

> « Dans une course de découvertes pour la compagnie aux environs de Domfront, écrit Le Prévost, M. de Touchet est allé visiter l'ancien patrimoine de ses pères, celui qui a donné son nom à sa famille et qu'il n'avait jamais vu. Je ne saurais vous dire quel touchant récit il m'en a fait. Il y a bien de la poésie là-dedans ».

La poésie des souvenirs vient du cœur.

Tout maintenant est prêt dans toutes les parties de la Normandie pour l'accord final. Arcisse de Caumont, le secrétaire de la Société Linnéenne, traite pour les Caennais, c'est-à-dire pour la Basse-Normandie, Le Prévost pour les Rouennais, c'est-à-dire pour la Haute-Normandie. Les statuts, parfaitement étudiés, réunissent dans une action commune les forces scientifiques et l'action administrative de toute la province. La pensée de déclarer membres de droit les cinq préfets de la Normandie et de choisir, à côté d'un président qui concentre à Caen les affaires de la société, un directeur pris tour à tour dans la province tout entière, marque très heureusement le caractère de la nouvelle institution. Dans cette création, non seulement se montre le goût croissant des études historiques, mais aussi se cache la politique : car restaurer le passé et les monuments de la Normandie, c'est condamner les dévastations des révolutionnaires et renouer la chaîne des traditions et des souvenirs.

Sous quelle heureuse influence la Société des Antiquaires a-t-elle fait ses premiers pas et comment, dans les premières années de son existence, de 1825 à 1830, a-t-elle été conduite, par les uns plutôt que par les autres ? Il semble juste de le savoir et de le dire. A chacun sa récompense.

A Caumont, l'homme de Caen, à Le Prévost, l'homme de Rouen, tous les honneurs, toutes les félicitations. Ils s'apprécient, ils se soutiendront. Au milieu des petits périls et des contrariétés inévitables qu'entraîne la fondation d'une institution que les personnalités se disputent, ils conduisent au port la barque commune. Louer Caumont? Est-ce nécessaire? Il remplira avec zèle tous les devoirs de son office et dirigera en même temps la Société Linnéenne et la Société des Antiquaires. C'est peut-être un tort, mais, que voulez-vous? Il est capable et travaille avec beaucoup d'imagination. Peut-être n'a-t-il pas la main assez douce et l'esprit assez souple. Des anciens, des notables de la compagnie, il ne tiendra pas assez de compte; il ne fera pas la cour à Gerville et à De La Rue. Il aura pour amis, des amis compromettants, les compatriotes de Bayeux; il leur donnera la préférence et cette préférence n'est pas sans danger. Qu'importe! il s'est assuré Le Prévost qui a tout pour lui : la politesse, la science et le savoir-faire. Le Prévost ne voit que le succès de l'entreprise et, pour cela, il lui faut des esprits jeunes et ardents. Pensez-vous que deux secrétariats suffiront à Caumont? Il ouvrira, en 1829, un cours d'archéologie, qui sera la base de son grand ouvrage sur l'archéologie du moyen âge, et, dès cette époque, il préparera la création de l'Association Normande et de la Société française d'Archéologie! Caumont est un homme d'action et de plume : c'est la grande renommée de Caen. Je salue ses travaux et sa mémoire avec la reconnaissance d'un Normand.

Et Le Prévost, dois-je vous en faire le portrait? Vous le connaissez: c'est un Haut-Normand, un vaillant, un infatigable. Dois-je le louer à son tour? Ce serait lui faire injure. Même avant la fondation de la Société des Antiquaires, ne venait-il pas à Caen tous les ans ? Ouvrez les volumes de nos Mémoires : tous ses travaux s'y succèdent rapidement. Sa correspondance nous montre qu'il sait tout ce qu'on pouvait savoir dans ce temps-là, et que sachant tout, indirectement, il dirige tout. J'ai entre les mains sa correspondance avec Gerville : c'est une merveille. Le savant émérite se cache derrière l'homme de goût et de bon conseil. Il aima, je l'avoue, les petites histoires de la Société — mais il fallait bien les connaître ces petites histoires, pour n'être pas dupe. Il joue avec elles pour maintenir l'accord et calmer la surexcitation des amours-propres. A votre intention, je viens de vivre avec lui dans sa correspondance, et je puis vous assurer que ce n'est pas seulement par de savants ouvrages que Le Prévost nous a servis, mais par l'action continuellement heureuse et pacificatrice qu'il a exercée dans l'histoire intérieure de notre compagnie.

Tous deux, Caumont et Le Prévost auront un solide appui dans l'excellent Magneville. Celui-ci mérite d'être mis en honneur ; car, s'il fut l'âme de la Société Linnéenne par ses connaissances spéciales en agriculture, en géologie et en botanique, et si l'ancien rénovateur de l'Académie de Caen et de la Société d'Agriculture et de Commerce, le créateur du Musée d'histoire naturelle, n'eut pas l'ambition et la fortune d'être le premier président de la Société Linnéenne, il fut, grâce à son caractère conciliant, le premier président et le président renouvelé de la Société des Antiquaires. Dans les compagnies littéraires et scientifiques, on rend bien souvent plus de services par un bon caractère que par une grande supériorité d'esprit Simple dans ses goûts et parfaitement modeste, Magneville avait l'esprit d'observation sur les choses et l'esprit de tact avec les hommes et, comme il chercha toujours à bien faire, il fit beaucoup de bien et joua discrètement un premier rôle sans en avoir les allures.

Caumont, Le Prévost et Magneville, je vous les présente tous les trois, car tous les trois font figure dans la première séance de notre société. Ils occupent les premières places, et tour à tour ils vont prendre la parole.

C'est le 24 janvier 1824 que la Société des Antiquaires de Normandie fut fondée et les statuts rédigés par MM. l'abbé De La Rue, directeur, de Magneville, président, Léchaudé d'Anisy, vice-président, Pattu, secrétaire, et Lange, trésorier. On désigne même le lieu de la première réunion, la demeure de Léchaudé d'Anisy. Une ordonnance royale reconnaît la société et la consacre. La Société Linnéenne a son cabinet d'histoire naturelle; la Société des Antiquaires aura son musée. Le comte d'Osseville, maire de Caen, donne un local pour établir la bibliothèque. On n'a plus qu'à se préparer à la séance solennelle de fondation, qui eut lieu le 22 avril 1825. Naturellement, l'abbé De La Rue est le directeur, mais le directeur est absent; M. de Magneville préside et fait le discours d'ouverture, substantiel et court; il avait envoyé une circulaire pendant l'année 1824. Pattu, secretaire général, expose les circonstances qui ont concouru à la création de la société; il fait un premier rapport. Auguste Le Prévost parle. Le rapport de Caumont est digne de la solennité. Il montre l'étendue et le caractère de la mission que s'impose la société nouvelle. La société se bornera à étudier l'histoire de la Normandie : *celebrare domestica facta,* suivant l'expression d'Horace.

Cette première séance laissa comme une impression de froideur. On devinait que, dans la coulisse, les acteurs ne s'étaient pas entendus directement pour jouer à grand bruit une première représentation. Au fond, on a parlé, on a écouté, mais un seul a agi. Caumont, secrétaire adjoint, est de fait déjà secrétaire. *Audaces fortuna juvat.* Il faut un coup d'autorité. Pour ranimer et concentrer les premières ardeurs, il est utile que chacun sente bien la main du maître. La candidature de Le Prévost à la direction s'impose. Il est élu directeur pour l'année 1825-1826, et, sans attendre le jour de la séance solennelle, il rédige et expédie une circulaire qui fait date dans notre histoire.

« ... Après les destructions que le vandalisme révolutionnaire vient d'exercer autour de nous, les travaux historiques et archéologiques étaient ceux dont le besoin devait se faire le plus promptement et le plus universellement sentir. Dépouillés de la majeure partie du brillant héritage qu'avaient accumulé nos aïeux et que nos pères ont trop négligé, nos soins et notre amour se sont naturellement portés avec plus d'ardeur vers ce qui nous en reste. Déjà sur tous les points on rougit d'ignorer l'histoire de notre noble Normandie, de mieux connaître la généalogie des Atrides que celle de nos ducs, d'être plus versé dans les secrets des arts de la Grèce que dans ceux de cette architecture chrétienne qui para jadis notre contrée de ses merveilles. Chacun cherche à sortir de cet état, à rassembler dans sa bibliothèque les feuillets encore épars de nos annales, à sauver de la destruction quelque document ou quelque tradition historique, à se rendre compte des événements dont le coin de terre qu'il habite fut le théâtre, des édifices que la main de nos pères y avait élevés. C'est pour régulariser, pour fortifier ce généreux mouvement, que la Société des Antiquaires de Normandie a été instituée. Il ne s'agit plus ici de conserver sur quelques points et pour un petit nombre d'adeptes un dépôt de connaissances acquises, mais d'arracher au néant et à l'oubli, par des efforts prompts et unanimes, tout ce qui n'a pas encore péri des monuments et des souvenirs attachés à notre sol. Il faut que tous les amis du nom normand se lèvent comme un seul homme pour accomplir cette sainte entreprise; les divisions arbitraires du territoire, les anciennes formes académiques, ne sauraient y être prises en considération. Quiconque habite la Normandie et s'intéresse à sa gloire, doit venir avec nous prendre part aux travaux, comme il sera admis à profiter des résultats ».

Ce n'est pas assez. A cette circulaire générale, Le Prévost ajoute par une nombreuse correspondance les conseils particuliers et les exhortations amicales. Voyez plutôt la lettre qu'il écrit à Ernest de Blosseville, le 9 mars 1826; c'est la contre-partie confidentielle de la circulaire.

« Mon premier soin, lorsque je viendrai à Caen pour la séance solennelle du 14 avril de notre Société des Antiquaires de Normandie, sera de lui rendre compte de vos deux importantes propositions, dont j'ai été tellement charmé que je n'ai pu m'empêcher d'en dire dès ce moment deux mots à nos confrères dans une circulaire relative aux travaux de notre société. Votre projet de Biographie normande me paraît surtout excellent et je ne doute pas qu'il ne trouve à Caen beaucoup de partisans.

« Il n'y aurait rien de meilleur pour répandre sur le champ parmi nos compatriotes une somme énorme de noms, de dates, de renseignements utiles, que cette forme de dictionnaire si propre à consacrer aux gens, pouvant dire comme le bon La Fontaine : « Les longs « ouvrages me font peur ». Comme vous le verrez dans ma circulaire, c'est une *sainte entreprise*, c'est une espèce de croisade à laquelle aucun des amis du nom normand ne saurait se dispenser de prendre part.

« J'aurais ensuite à vous demander pour notre prochaine séance publique du 14 avril quelques vers consacrés à l'un de nos Normands, ou à l'un de nos souvenirs historiques. Il serait bien fâcheux que la Haute-Normandie qui possède le Château-Gaillard, Gisors, Arques, Lillebonne, Tancarville, et qui possède un poète digne de les chanter, restât muette et sans représentant dans cette circonstance.

« Enfin, ma troisième demande serait que vous vinssiez assister à notre séance du 14 avril et nous lire vous-même vos vers. Ce sont pour ainsi dire les Grands Jours de notre province. Il faut que les amis de sa gloire prennent l'habitude de s'y réunir, pour s'y connaître mutuellement et se concerter ensemble mieux qu'on ne peut le faire par écrit ».

La séance d'avril 1826 fut très brillante. M. de Montlivault, préfet du Calvados, présidait ; il lut un bon discours. Rever représenta le département de l'Eure. Le Prévost était en voyage archéologique : ce qui permit à Caumont de le combler de louanges méritées.

« Pourrais-je oublier, dit-il, de vous parler des travaux de notre savant directeur qui consacre si généreusement son temps et sa fortune aux progrès de la science et qu'un voyage scientifique éloigne de nous momentanément ? Le grand nombre de mémoires intéressants que nous avons reçus et l'esprit de persévérance dont vous êtes animés montrent quelle heureuse influence l'exemple d'Auguste Le Prévost a exercée sur tous les membres de la société. Sa vaste érudition, son ardeur pour le travail, sa modestie toujours compagne des vrais talents, lui ont valu l'estime et l'amitié des savants les plus distingués de l'Europe, et la Société ne pouvait choisir parmi ses membres personne qui fût plus digne de remplir les fonctions dont elle l'a honoré ».

L'élégie de Blosseville sur le prisonnier de Gisors qu'avait provoquée Le Prévost, n'arriva pas à temps et fut remplacée par une ode à la Neustrie que lut, au milieu des applaudissements, le confrère-poète Chênedollé. Nous en recueillerons l'écho, pour clore dignement ces souvenirs.

A la même date, 26 décembre 1826, Le Prévost écrivait à Gerville :

« Je courus dès ce soir même à la séance de rentrée de la Société Linnéenne ; j'y trouvai non seulement nos Caennais, mais MM. Passy et de Brébisson, venus tout exprès pour la circonstance. Cette société marche merveilleusement, surtout pour la géologie et la botanique. MM. de Caumont, Desnoyers et Passy travaillent avec activité à la carte géologique de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Inférieure ; beaucoup de matériaux existent déjà pour le Calvados. L'Eure ne paraît pas devoir présenter de grandes difficultés. Dans les départements limitrophes, l'Oise est prête et la Sarthe se prépare. La botanique ne marche pas moins bien. Alphonse de Brébisson se charge de la grande entreprise d'une Flore normande ; en attendant, les mousses et les algues se publient ; les fougères seront un jeu. Delise et moi connaissons bien les lichens ; il n'y a que les champignons qui n'aient point encore trouvé d'amateur spécial. Je rencontrai à cette séance votre voisin M. de La Chapelle.

« Le lendemain était le jour de la rentrée de l'autre société qui ne m'a pas présenté autant d'accord et d'ensemble dans les travaux. Notre cher et zélé secrétaire ne m'y a pas paru apprécié à toute sa valeur, ni entouré de gens en état de le comprendre et de le seconder. Du reste, la séance fut très brillante et même amusante par les détails que M. Passy et moi donnâmes sur nos voyages. Ceux de M. Passy étaient accompagnés de dessins charmants faits par son camarade M. Dibon. Il y avait en outre plusieurs mémoires dont deux ou trois de M. Rever. M. de Caumont me mande que cette activité se soutient.

« Je ne pus voir M. de Magneville dont la sœur était à l'extrémité, mais j'eus une longue conversation avec M. De La Rue, qui me parla beaucoup de vous et me répéta pour la troisième ou la quatrième fois ses idées sur nos châteaux. Il en voulait toujours beaucoup au docte « Pluquetus ». M. de Caumont m'a raconté à cette occasion qu'un jour ils avaient fait sur la même banquette, sans se dire un mot, le voyage de Bayeux à Caen.

« M. Louis Dubois, comme vous, ne respire pas autre chose que la publication d'un texte épuré d'Orderic Vital ou au moins des variantes. Un peu de patience, je vous prie, et vous verrez que vous en aurez de l'agrément ».

Quelques mois après, Le Prévost écrivait à Blosseville :

« Nos deux sociétés de Caen vont très bien ; c'est de la Société des Antiquaires et de la Société Linnéenne que je veux parler ; la deuxième me paraît encore dans un état plus satisfaisant. Sous peu d'années, elle aura complètement exploité la géologie et la botaniqu mandes et rassemblé beaucoup de matériaux pour la zoologie de la province, branche compliquée et dont plusieurs parties sont cultivées hors de la capitale du royaume. Deux de ses membres font paraître un magnifique recueil de plantes marines, supérieur à tout ce qui existe jusqu'à présent en ce genre. Nos antiquaires marchent aussi, mais il y a moins d'ensemble et d'ordre dans leurs opérations. Monsieur votre père m'avait fait l'honneur de me parler d'essayer d'imprimer une marche plus régulière à nos travaux archéologiques dans le temps; je lui conseillai d'attendre que la société fût plus nombreuse, de crainte d'effaroucher les faibles. Aujourd'hui, s'il voulait nous faire part de ses idées à ce sujet, je crois que le moment serait fort opportun. La circonstance la plus fâcheuse est, qu'excepté le secrétaire, M. de Caumont, qui est rempli de zèle et de capacité, la plupart des membres au chef-lieu ne sont ni bien forts ni bien actifs. Nous avons aussi un parti de l'opposition et de goguenards, dont l'abbé De La Rue est le chef. Cela n'empêche pas que, d'ici à quelques années, nous aurons rendu des services pour faire taire et rougir les mauvais plaisants. M. de Chênedollé est à merveille pour nous. Les deux volumes que nous publions paraîtront vers la fin de l'année; vous y trouverez de bonnes recherches faites en conscience sur des objets très variés. Dans ceux de l'année prochaine, qu'on commencera à imprimer cet hiver, on insérera les notes recueillies par M. Schweighæuser aux bords du Rhin, par MM. Passy et Dibon en Angleterre et en Écosse, et par moi dans le Midi de la France et en Sicile, sur les antiquités et en particulier sur les monuments ecclésiastiques de ces diverses contrées. J'y donnerai aussi le commencement de mes notes pour servir à l'histoire de Normandie, où j'essayerai de réduire à leur juste valeur les forfanteries de nos vieux historiens qu'on ne s'est encore jamais donné la peine de discuter sérieusement ».

Mes chers confrères, je vous arrête sur cette phrase qui est à la fois très claire et mystérieuse : « Nous avons un parti de l'opposition et de goguenards dont l'abbé De La Rue est le chef ».

⁂

C'est avec des sentiments de haute estime que je vais parler de l'abbé De La Rue, le premier directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, presque aussitôt le chef «du parti de l'opposition et des goguenards », comme dit Le Prévost. Permettez-moi de vous le présenter et de vous conter son histoire.

Sa longue carrière se partage en trois périodes qui s'enchaînent. Il avait été, avant la Révolution, ecclésiastique et professeur, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des Arts de l'Université de Caen. En 1788, dans son cours de littérature, il eut le grand mérite de déclarer que le moyen âge avait sa littérature. La Révolution éclate ; il est condamné à l'exil pour avoir refusé de prêter serment à la constitution civile du Clergé. Il se fixe à Londres, entre dans l'amitié de lord Leicester, du savant bibliothécaire Douce, et fait dans l'*Archæologia* des articles qui lui méritent l'honneur d'être nommé membre de la Société des Antiquaires de Londres. Quand il rentra en France, sous le Consulat, il rapportait une moisson de copies prises sur les manuscrits de nos poètes français, qu'il avait pour ainsi dire découverts. L'exil avait fait sa fortune littéraire. Il revint à Caen, reprit sa chaire d'histoire et le décanat de la Faculté des Lettres en 1821. C'est un peu plus tard, en 1831, qu'il fit imprimer ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, et qu'il affirma par cette publication sa préférence historique et littéraire pour ses compatriotes caennais. De La Rue méritait tous les honneurs et on les lui rendit. Nous l'avons dit, il fut le premier directeur de notre compagnie, et Magneville le premier président. Cette combinaison répondait à toutes les convenances, car Magneville ne portait ombrage à personne. Par quelle raison l'abbé De La Rue, signataire des statuts et nommé le premier directeur, ne vint-il pas célébrer la fondation de la société, même par un discours ou par un simple compliment ? Tout simplement parce qu'il n'avait pas confiance dans l'avenir de la Société ou plutôt dans le commerce des hommes qui en avaient pris la direction. La composition du premier bureau donna lieu à des menées. Il semble bien que Caumont se poussa trop vivement dans la place de secrétaire qui, d'abord, avait été donnée à Pattu. Le premier volume des Mémoires de la Société des Antiquaires peut nous révéler le petit secret de la réserve de notre premier directeur. Ce secret était l'alliance de Caumont avec Pluquet et Lambert, les compatriotes de Bayeux, et surtout avec Pluquet qui était un rival littéraire de De La Rue.

L'histoire de la publication du *Roman de Rou* justifiera mes conjectures.

Vous savez que le Roman de Rou — lisez Rollon — offre le tableau des invasions des Normands et de l'histoire des ducs de Normandie, depuis Rollon jusqu'à Henri Ier. C'est un morceau historique de premier ordre, à la publication duquel tout Normand, spécialement tout Caennais, devait brûler d'attacher son nom, puisque Wace, né à Jersey, avait été élevé à Caen. Publier le Roman de Rou avait été de tout temps la pensée favorite de l'abbé De La Rue. Il en avait parlé, en 1792, à M. Moisant, bibliothécaire de l'Université de Caen ; il avait copié le manuscrit du British Museum, et il avait publié sur ce premier poëme de la Normandie une dissertation très intéressante dans le douzième volume de l'*Archæologia*. Il semblait donc à De La Rue que le Roman de Rou et l'histoire des trouvères lui appartenaient. Telle n'était pas l'opinion de ceux qui attendaient ces publications avec d'autant plus d'impatience qu'ils auraient voulu le faire eux-mêmes.

En date du 1er octobre 1826, Le Prévost écrivait à Gerville :

« Cela me fait penser à vous dire que j'ai vu à Paris l'abbé De La Rue et que je l'ai trouvé aussi plein de fiel qu'à l'ordinaire. Il prépare une nouvelle édition de sa Dissertation sur la tapisserie de Bayeux. Quant à son Histoire des trouvères, après avoir dit bien des fois qu'elle était terminée, il convient aujourd'hui que non.

C'est M. de Caumont qui, pour le moment, est le plus en but à ses sarcasmes ».

Cela se conçoit. Dans le premier volume de nos Mémoires figurait une Notice sur les trouvères normands, sujet qui, sans conteste, appartenait à De La Rue, et la Chronique ascendante de Wace, sous la signature de Pluquet. La rivalité était flagrante. C'était un coup droit porté à De La Rue. Ajoutons que, depuis 1824, avant la fondation de la Société des Antiquaires, Pluquet avait fait copier à Paris le manuscrit contenant le Roman de Rou et en avait annoncé la publication. Tout à coup l'histoire se complique. Un ami de Pluquet osa demander à De La Rue la copie qu'il avait laborieusement faite au British Museum, avec promesse de la rendre au bout de quelques jours. De La Rue tomba dans le piège et son travail, recopié en hâte, par des mains perfides, fournit des corrections au texte de la Bibliothèque nationale. Il était impossible qu'il ne qualifiât pas ces mauvais procédés par des expressions vives et parfaitement justifiées, mais ces plaintes n'empêchèrent pas la publication de suivre son cours. Le désir passionné de Pluquet d'offrir au monde savant un bon travail l'obligea à demander à Auguste Le Prévost des notes qui n'ont pas cessé d'être admirées. C'était une manière de se faire pardonner l'acte de trahison qu'il avait commis envers l'abbé De La Rue; mais ce qu'on ne sait guère, c'est qu[illegible]uste Le Prévost soumit son texte et ses [illegible] Gerville, qui n'y ajouta presque rien, [illegible] tous satisfaits d'apprendre que la publication du Roman de Rou, faite par une sorte de collaboration de tous nos savants Normands, se termina dans le silence de la réconciliation ; ce que Le Prévost se hâta d'écrire à Gerville.

Il faut avouer que De La Rue n'avait pas le caractère facile. Il était inquiet, jaloux de ses documents, porté à la critique des œuvres d'autrui, et de la critique des œuvres d'autrui à la critique des hommes eux-mêmes, il n'y a qu'un pas ; mais il fut aussi la victime de fort vilains tours, que je ne veux pas conter, et qui, franchement, avaient le droit d'exaspérer un honnête homme. Si Caumont, avec la malice de la jeunesse, peut se reprocher quelque méfait, Le Prévost peut se vanter d'avoir eu pour De La Rue le double mérite de la patience et de la déférence. Rendons une visite à De La Rue et amusons-nous en les écoutant causer :

> « La circonstance la plus importante de mon séjour à Caen a été mon entrevue avec l'abbé De La Rue. J'étais avec M. de Chênedollé ; il m'a reçu d'une manière assez affectueuse pour ma personne, mais fort dure pour mes travaux sur Wace. Il a fallu lui entendre répéter à satiété qu'ils étaient dans un très mauvais sens, que je m'étais laissé influencer par les Bénédictins, que tous les bons Normands et les bons Anglais seraient indignés, en voyant avec quelle légèreté j'avais traité leurs historiens, que si Wace s'était quelquefois trompé, il en était bien excusable, que ses fautes de chronologie pouvaient appartenir à des copistes, et

beaucoup d'autres choses dans ce goût. En vérité, j'avais besoin du souvenir de votre lettre pour supporter patiemment des reproches si durs et si injustes. Quoique le sang me bouillît dans les veines, je me gardai d'ajouter à son irritation, en établissant franchement ma justification ». Cette conduite prudente paraît avoir eu du succès, car il revit M. Chênedollé dans l'après-midi et lui parla de moi en fort bons termes ».

Entre vingt passages, j'en choisis encore deux, qui montrent toute la déférence que Le Prévost témoignait à De La Rue, malgré ses virulentes sorties.

« A propos, écrit Le Prévost à Gerville, savez-vous bien qu'il tient à bien peu de chose que vous aussi ne tombiez dans la disgrâce de notre indulgent ami, M. De La Rue? Il en veut prodigieusement à tous ceux qui se sont mêlés de l'affaire des chroniques saxonnes et dit pis que pendre de Caumont pour la très petite part qu'il a prise comme porteur du renseignement fourni par vous; heureusement, il ne sait pas encore que c'est vous qui l'avez donné : c'est pour cela que ses soupçons étaient tombés sur moi. J'ai engagé M. de Caumont à rester bien impénétrable sur ce point, afin que vous échappiez à l'orage. Je pense comme vous que sa colère contre moi s'évaporera en paroles. Au reste, s'il lui prenait fantaisie de m'attaquer sur l'histoire de Normandie, je vous dirais entre nous deux, bien confidentiellement, que je ne le crains pas du tout. Quand vous aurez terminé votre lecture approfondie de Wace, relisez son mémoire sur la tapisserie de Bayeux, s' possédez, et vous y verrez de grosses fautes d'écolier. Mon avis est qu'il ne connaît même pas bien Wace. C'est certainement un homme d'un savoir énorme, mais inégal et mal digéré ; moi, j'aime bien mieux que les choses se passent pacifiquement que d'en venir à des extrémités, vis-à-vis d'un homme que j'aime et que je respecte et sur les défauts et les erreurs duquel je voudrais jeter un voile, bien loin de chercher à les mettre en lumière. Je crains bien, d'ailleurs, que l'âge ne soit pour beaucoup dans ses faiblesses.....

« Je vais continuer de harceler l'abbé De La Rue jusqu'à ce qu'il en ait fini, et je ne serai complètement tranquille, que quand nous serons en possession de son ouvrage. Je voudrais bien lui mettre dans la tête une idée qui serait fort utile pour nous tous : ce serait de recueillir dans un ouvrage du genre du *Menagiana* toutes les réflexions et indications qui traversent son esprit dans ses lectures. Il soulève ainsi dix fois plus de matériaux qu'il n'en pourra jamais mettre en œuvre, quand il vivrait autant que le bonhomme Nestor, et ses moindres rognures nous donneraient des directions bien précieuses ».

J'espère qu'on publiera un jour les lettres de Le Prévost à De La Rue. Elles doivent être fort piquantes; car Le Prévost joua tous les jeux pour forcer De La Rue à produire et pour extraire, si je puis dire ainsi, de ses lenteurs calculées l'interminable Histoire des Trouvères.

Mais, comme le disait Le Prévost, De la Rue était « cachottier, dissimulé », et il éprouvait un plaisir infini à conserver pour lui seul son trésor de notes et de documents, trésor qui lui aurait paru défloré, si d'autres avaient pu le connaître et en jouir ; et il s'ensuivit que les autres lui tenaient rancune, le poursuivaient, l'agaçaient, le tourmentaient, le trahissaient même et, comme il était âgé, il s'irritait à son tour et se cachait davantage. Voilà l'histoire.

Quelques années s'écoulèrent. L'abbé De La Rue publia ses *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, en 1834, et mourut, en 1835, dans les bras de son digne et fidèle ami, le marquis de Mathan.

Honorons par des souvenirs reconnaissants la mémoire de l'abbé De La Rue, un travailleur infatigable, un grand savant, un ami passionné de la Normandie, mais laissons à d'autres l'honneur d'avoir bien servi la Société des Antiquaires de Normandie.

⁂

Saluons maintenant le troisième directeur de la Société, M. de Gerville, le représentant du département de la Manche, 1826-1827. Le choix était naturel, l'hommage était dû, mais quel contraste avec Auguste Le Prévost ! Un témoin, Desnoyers, le beau-frère de Target, futur préfet du Calvados, un compatriote, dit positivement dans sa notice sur LePrévost, que Gerville, comme De La Rue, n'avait pas eu pour la Société des Antiquaires, dans les années difficiles du début, cette ardeur de dévouement que semblait devoir lui imposer sa supériorité. En effet, quand

Gerville fut nommé directeur en 1827, il reçut cet honneur assez froidement et il marqua tout de suite son indifférence, en n'assistant pas à la séance où il devait au moins apporter des remerciements. Ce fut le comte d'Osseville, président central et maire de Caen, qui prit la parole et fit l'éloge de Gerville et de Le Prévost. Il serait facile de soutenir tout simplement que Gerville était personnel et, dès lors, d'une humeur inégale ; mais cela n'expliquerait pas tous les incidents. Le secret de sa conduite était dans le caractère qu'au milieu d'une vie agitée et d'un exil volontaire, les événements de sa jeunesse lui avaient donné.

Gerville, de son nom de famille, s'appelait Duhérissier. Il naquit à Gerville en 1769 ; son père était seigneur de cette paroisse. Profondément attaché aux opinions et aux institutions de l'ancien régime, il émigra, puis se réfugia en Angleterre et finalement ne revint en France qu'en 1801. Il souffrit tellement de l'exil qu'il ne songea plus qu'à se donner tout entier au pays retrouvé. Prendre le nom de Gerville, lieu de sa naissance et siège de la seigneurie paternelle, lui parut un moyen de protester contre la Révolution et de renouer les traditions du passé. Il demeura ainsi quelques années, regardant autour de lui et exploitant les terres de sa famille. Avant 1811, il n'était ni géologue, ni archéologue. L'amour du pays natal l'avait conquis et absorbé, et c'est la pénétration de plus en plus intense de toutes les choses du pays qui l'entraîna en même temps dans les sciences historiques et dans les sciences naturelles.

Il les apprit et les goûta en même temps. Il fixa son quartier général à Valognes en 1811, et c'est de Valognes qu'il poussa dans tout le département ses explorations, embrassant à la fois, dans ses recherches, histoire et souvenirs, terrains et flore, patois et monuments. Les monuments furent dessinés, les chartes recueillies, les cartulaires étudiés. Avec une patience admirable, il organisa un musée, une bibliothèque, où il rangea tout ce qu'il avait pu trouver et emporter, mais le classement et la mise en œuvre de tous ces documents et de toutes ces collections étaient dans sa mémoire et faisaient de lui, vivant et parlant, le département de la Manche. Notez bien qu'à cette époque la presse n'existait pas et que les difficultés des relations scientifiques lui avaient appris à vivre heureux dans l'isolement.

S'il ne se sentit pas le goût d'être le patron actif de la Société des Antiquaires, il reconnut l'intérêt qu'il avait d'écouler dans le recueil des travaux de la Société ses mémoires passés et présents. Ce fut son unique préoccupation. On peut remarquer qu'ainsi, il publie d'abord d'anciens rapports qu'il avait envoyés aux préfets de la Manche. Telle est une *Lettre* adressée à M. de Vanssay, en janvier 1820, *sur l'architecture des églises du département de la Manche*.

Dans nos annales archéologiques, cette lettre est célèbre, puisqu'elle est une date. Pour la première fois paraît le terme de « roman », pour désigner un genre d'architecture employé depuis Charlemagne jusqu'au XII^e siècle. Par ce mot de roman, adopté par tous les savants français. M. de Gerville a laissé sa marque sur le développement des études archéologiques, et quand M. de Caumont, quelques années après, publia dans les Mémoires de la Société son *Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge, particulièrement en Normandie*, il reconnut la priorité de M. de Gerville et sa maîtrise en archéologie. Puis vinrent ses *Recherches sur les abbayes du département de la Manche*, adressées, en 1821, à M. Esmangart, alors préfet. Enfin le travail le plus considérable fut le *Mémoire sur les anciens châteaux du département de la Manche*, qui passionna la correspondance de Le Prévost, comme elle surexcita la curiosité et la jalousie de ses confrères. Si l'admiration de Le Prévost s'éleva jusqu'à l'enthousiasme, elle n'étouffa pas toutefois les droits du critique.

« Malgré tout le parti que j'ai tiré de votre inappréciable travail, lui disait-il, je n'ai pu être toujours d'accord avec vous. Je vous ai déjà fait plusieurs fois en riant le reproche d'être un « great monopole of estates ». Peut-être ce défaut a-t-il quelquefois, à votre insu, influé sur vos jugements : vous voulez toujours tirer toute la couverture du lit sur votre département de la Manche. Il a fallu que, de temps en temps, j'étendisse la main pour la remettre à sa place ».

Et Le Prévost cite à Gerville des personnages que ce dernier a attribués à la Manche et qui n'en étaient pas, et il ajoute gaîment :

« Quand vous ferez vos autres arrondissements, je vous prie de dépouiller un peu moins nos départements, pour ne pas nous mettre dans la nécessité de vous importuner de nos réclamations. »

Une autre fois, il lui écrivait encore ce qu'il lui répétera toujours :

« Vous ne pouvez me faire une promesse qui me plaise davantage que celle de me montrer la suite de vos châteaux. C'est un genre de recherches dont je raffole maintenant, et vos trois premiers arrondissements m'ont rendu d'inappréciables services. Je meurs d'envie de posséder tout le département de la Manche, ainsi traité, pour le relier en un seul volume et ce volume deviendra l'un de mes manuels favoris. Toute mon ambition serait d'en faire autant un jour ».

Sous la présidence de M. de Touchet, et sous la domination de Caumont, l'année de la direction de Gerville se passa dans le calme. Avec l'année 1829 et sous la direction tout à fait officielle de M. Séguier, préfet de l'Orne, éclata une crise inattendue. Avant que Le Prévost ne nous conte cette histoire, disons qu'une commission avait été créée par les soins de Caumont, pour examiner les communications et mémoires envoyés par les membres de la Société et pour en faire au besoin des analyses. Ceci dit, laissons Le Prévost et Gerville épancher leurs confidences et leur mauvaise humeur. On peut s'en divertir.

« Je ne sais, écrit-il à Gerville en 1828, si je vous ai parlé de mes petits griefs et de ceux de mes confrères MM. Langlois et Deville, contre la Société de Caen. Nous en sommes assez mécontents et je crois qu'il résultera de cette circonstance peu d'empressement à concourir désormais à ses travaux. Je suis mécontent de ce qu'ayant présenté un mémoire assez long sur la châsse de saint Taurin, on ait retranché, sans me consulter, la traduction de ma légende. Il me semble que, quand des gens comme vous et moi veulent bien attacher leur signature à une dissertation, ces Messieurs peuvent bien n'y pas regarder de si près et s'en rapporter à notre responsabilité personnelle. Je suis sûr que tous les Hauts-Normands seront du même avis ; car ils regardent même comme une lâcheté l'absence d'opposition formelle de ma part. Je n'aime pas le bruit, et il suffit que l'affaire me soit personnelle pour que j'y apporte toute la réserve possible ».

Les choses prirent une autre tournure lorsque le comité de publication osa s'attaquer à Gerville lui-même et tenta de faire subir à ses travaux des coupures et des retards tout à fait indiscrets.

Gerville avait donc envoyé à la Société, dans le cours de l'année 1828, ses mémoires : *Recherches sur les villes et les voies romaines dans le Cotentin* et la suite de ses *Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche*, peut-être encore un autre mémoire. Les hommes de Bayeux, Lambert et Pluquet, se révoltèrent sourdement, trouvant Gerville trop envahissant et demandèrent aussi leur place dans le volume des Mémoires. Gerville entra dans une grande colère. Il ne vit plus dans les Caennais que des adversaires. En même temps De La Rue, qui n'était pourtant pas Caumont, se répandait en propos désobligeants sur les recherches de Gerville touchant le département de la Manche. « Il faut, écrivait Le Prévost, que l'abbé soit l'ennemi de cette partie de notre histoire pour avoir tant de fiel contre nous ».

Gerville enveloppa Caumont naturellement dans sa mauvaise humeur. Il le trouvait un peu « faiseur ». Pourquoi, en effet, Caumont, secrétaire de la Société des Antiquaires, se permettait-il tous les ans, depuis 1825, de faire à la Société Linnéenne des communications sur la géologie du département de la Manche, propriété exclusive de Gerville ? Ce jeune Caumont était trop audacieux et vraiment très imprudent.

Le Prévost se jeta dans la bagarre pour concilier les parties, mais s'il amena peu à peu les Caennais à résipiscence, il ne put vaincre de suite l'irritation obstinée de Gerville.

« Ce que vous me mandez sur le compte de notre jeune secrétaire m'afflige profondément. Je lui ai toujours entendu parler de vous avec une telle vénération que je ne saurais croire à sa complicité avec les sottes commissions qui nous jugent avec si peu de connaissance de cause à Caen. Je l'ai vu tout aussi affligé que moi de leurs procédés envers vous, et je vous conjure de ne pas encore le condamner. Il est bien jeune et en cette qualité accessible à bien des légèretés et à de petites vanités, mais chez lui, le fond m'a toujours paru excellent. N'allez pas surtout, par cette raison, nous priver de la dernière partie d'un ouvrage qui sera à jamais le modèle et le désespoir de ceux qui prétendront l'imiter. J'appelle de tous mes vœux l'instant où il sera complété, et je le regarderai comme l'un des livres les plus précieux de ma bibliothèque, quand même la main qui l'a écrit ne me le rendrait pas l'un des objets les plus chers, sur lesquels mes regards puissent se porter ».

Tout le monde semblait bien disposé à Caen pour oublier ces petites querelles et les effacer dans le mouvement général des conversations qui accompagnent les séances solennelles. On s'était donné rendez-vous à la séance du 4 août 1829. M. Séguier, préfet de l'Orne, présidait. La séance devait être presque complètement remplie par un compte-rendu de Le Prévost sur les travaux d'archéologie faits dans la Haute-Normandie, et une notice sur les différents genres d'architecture par le comte de Beaurepaire. Le Prévost espérait Gerville, qui ne vint pas, et il lui en témoigna son chagrin.

« Je n'ai pu voir, à mon arrivée à Caen, que M. de Caumont, qui m'a exprimé sa profonde douleur sur le parti que vous prenez de ne pas venir. L'abbé De La Rue, qui s'attendait à vous voir, en a été furieux et tout le monde bien affligé. Vous étiez là, comme ces images de Brutus et de Cassius, qui *præfulgebant quia non videbantur*. J'ai peine à concilier avec lance universelle le chagrin que vous nous avez imposé à tous dans cette circonstance; il est d'autant plus vif que, de votre côté, vous auriez été satisfait de la réunion brillante et nombreuse que présente notre Société. M. de Caumont m'avait prévenu que nous avions M. Séguier et M. le comte de Beaurepaire, secrétaire d'ambassade, et avant la séance, il m'emmena chez ce dernier, qui est un homme accompli sous tous les rapports, ayant rapporté de ses immenses voyages les connaissances les plus variées et les communiquant avec cette grâce diplomatique qui y donne un nouveau prix. M. Séguier est un fort brave homme, qui ne s'est jamais occupé que de grec, mais qui est d'un commerce fort obligeant. Le lendemain de la séance, il a dû traverser votre ville pour se rendre à Cherbourg. C'est l'homme le plus classique du monde et qui partage à un degré éminent votre aversion pour la nouvelle école poétique. Son discours d'ouverture contenait à cet effet la profession de foi la plus orthodoxe possible »

« ..... J'ai revu ensuite l'abbé De La Rue, qui s'est plaint amèrement de votre absence, comme je vous le disais tout à l'heure; il prétend vous avoir envoyé toutes ses notes et en attend avec impatience le résultat; du reste, il n'est pas meilleur coucheur qu'à l'ordinaire. L'objet actuel de son humeur est Walter Scott. Cela nous permettra un peu de respirer.

« Chez M. Lair, j'ai trouvé les deux *Heroes Bajocenses,* comme dirait Orderic Vital, les doctes *Pluquetus* et *Lambertus*. J'ai appris avec autant de joie que de surprise que le premier était réconcilié avec l'abbé De [illegible] une visite. M. Roger était parti le matin même pour aller à la noce de M. Jules Desnoyers, son beau-frère, qui épouse Mlle Target, belle-sœur de M. Constant Prévost. J'ai eu un bien vif plaisir à faire la connaissance de M. Galeron, auprès duquel j'ai fait votre commission ».

Ainsi Le Prévost ne se tenait jamais pour battu, quand il avait chance de manœuvrer pour calmer les uns, remonter les autres et faire travailler tout le monde. Quand on voit Pluquet et De La Rue, une fois le *Roman de Rou* publié, se saluer et même se rendre visite, comment ne pas espérer la réconciliation de Gerville et de Caumont ? Il ne faut que de la patience et de la persévérance ; Le Prévost en aura et voici le traité de paix.

Rouen, ce 5 janvier 1830.

« Je vous remercie des importantes explications que vous me donnez relativement à M. de Caumont ; je vois avec bien de la joie que vous ne lui avez pas retiré votre amitié protectrice et que vous ne le confondez pas avec nos frelons et bourdons de Caen. Je voudrais comme vous qu'il entreprît un peu moins à la fois et qu'il ne se mît pas ensemble sur les bras la géologie de la Manche et son cours d'antiquités ; mais il est fait comme cela et nous ne le changerons pas. Il résultera toujours du bien de cette activité et ce sera lui qui souffrira le plus de l'imperfection d'ouvrages faits avec tant de précipitation. Que diriez-vous si vous aviez été obligé comme moi d'en faire l'annonce dans un journal ? Il paraît du reste qu'une partie des abus dont nous avons à nous plaindre vont cesser et qu'on commencera prochainement à imprimer notre nouveau volume; mais vous devez savoir cela mieux que moi. Vos réflexions sur l'humeur rapace des Bayeusains m'ont beaucoup diverti. Serait-ce un reste des mœurs normandes qui s'y serait conservé comme la langue, plus longtemps que dans tout le reste de la province? Il faut pardonner à notre jeune ami d'avoir un peu, sous ce rapport, sucé le lait des doctes *Pluquetus* et *Lambertus*, ses illustres compatriotes. Il paraît que je suis beaucoup plus avancé que vous autres, habitants de la presqu'île, dans la confiance du second; car il y a six semaines ou deux mois que je sais que les médailles trouvées sont de Valentinien II ».

⁂

Revenons sur nos pas. Quand l'année de la direction de Gerville (1827) fut terminée, on songea à honorer le département de l'Eure par le choix de Rever, comme on avait honoré la Seine-Inférieure par l'élection de Le Prévost et la Manche par celle de Gerville. La Société eut une bonne fortune en faisant un acte de justice. « Tout nous venait dans l'Eure de M. Rever », devait dire un jour Antoine Passy; mais on peut remarquer que Rever n'exerça pas plus que De La Rue et Gerville une influence personnelle sur les destinées de la Société. Il était, d'ailleurs, malade à cette époque et il mourut dans les derniers jours de 1828. L'héritier de sa science et de sa renommée, Le Prévost, dans une lettre à ville, du 21 février 1829, faisait ainsi son oraison funèbre :

« Il nous manquera longtemps dans notre Haute-Normandie, où nous n'avons plus personne à notre tête pour nous encourager et juger des coups. Longtemps après qu'un homme de sa trempe a cessé d'écrire, il rend encore de grands services à la génération qui s'élève pour le remplacer. Nous n'avons plus parmi nous, dans cette portion de la province, personne qui ait vu l'ancien ordre de choses, debout et vivant, et chaque jour, les vieillards à qui nous pourrions en demander quelque chose, disparaissent de la terre que nous habitons. Aussi est-ce toujours avec un profond regret que je les vois s'en aller ainsi les uns après les autres.

« Je sais bien que M. Rever n'était pas facile à vivre et qu'il lui arrivait souvent, comme à l'abbé De La Rue, de tirer sur ceux qui le suivaient. Mais le fond de son cœur était bon et il y avait des ressources en lui. Je suis allé, vers le milieu de janvier, assister à la levée des scellés de la maison où on m'avait appelé pour remettre en ordre les manuscrits. Ces manuscrits nous promettent quelques mémoires intéressants. Une circonstance qui m'a beaucoup attristé, c'est qu'en même temps que ce pauvre homme se mourait, on détruisait l'église mérovingienne de Saint-Samson, placée à une lieue de chez lui. Je pense qu'il y a eu de la négligence de sa part, et la pauvre église est rasée jusqu'aux fondements ».

Voilà bien l'oraison funèbre d'un archéologue par un archéologue.

Je vous ai présenté tour à tour, Magneville, Le Prévost, De La Rue, Gerville, Rever, nos premiers directeurs. On ne pouvait mieux choisir parmi les savants. Maintenant, saluons les préfets. Saluons le président de 1829, M. Séguier, préfet de l'Orne, qui avait été préfet du Calvados.

« Le président en exercice, écrivait Le Prévost à Blosseville, est un excellent homme, d'un caractère fort doux, qui est enfermé sous une cloche avec des livres et des dictionnaires grecs, et qui, en écolier loyal, n'a jamais détourné les yeux pour voir ce qui se passait autour de lui. S'il eût été le contemporain de Mme Dacier, elle se serait infailliblement jetée à son cou pour l'amour du grec ».

Quant au comte d'Estourmel, préfet de la Manche, c'était un artiste, un ami, un collaborateur de Gerville, sous la direction duquel il se plaisait à dessiner des monuments, et je ne risque rien à faire son éloge.

⁂

Et nous voici arrivés à la séance du mercredi 27 juillet 1830. Le canon tonnait à Paris ; il n'étouffait pas à Caen la voix du préfet de la Manche.

« Au moment où nous étions rassemblés le mardi matin, écrit Le Prévost à Gerville, sous la présidence de M. d'Estourmel, votre préfet, pour nous rendre en séance, on vint nous dire que le fameux coup d'État, annoncé depuis si longtemps, venait d'être frappé. Vous pouvez juger des distractions que cette nouvelle nous donna : chacun oublia les antiquités pour des intérêts plus pressants. Le pauvre M. d'Estourmel n'était pas, comme vous pouvez le croire, l'un des moins préoccupés ; il nous lut cependant un fort joli et fort généreux discours relatif aux monuments de la Renaissance. Le soir, nous dînâmes dans la même salle, selon l'usage, et ce ne fut qu'à plus de neuf heures que je sus quel était le véritable état de choses. M. de Magneville avait exigé absolument que nous allassions dîner le lendemain chez lui à Lebizay, ce qui nous contrariait fort, tant nous étions impatients de nous mettre en route. C'est au retour de cette partie de campagne que nous apprîmes les événements de Paris. Il fallut renoncer à nos plus chères espérances ; chacun ne songea plus qu'à retourner bien vite chez soi ».

Permettez-moi, mes chers confrères, de mettre sous vos yeux la lettre de Le Prévost tout entière. Les aveux qu'il fait à son meilleur ami, M. de Gerville, ont une valeur historique.

« J'ai bien vivement pensé à vous, dit-il, au milieu de tous ces événements, et si les circonstances n'avaient pas été si pressantes, j'aurais mis plus de prix encore à aller vous voir que dans les temps ordinaires. Je ne doute pas qu'elles n'aient profondément blessé votre cœur et que le triste spectacle que vous al avoir sous les yeux de la fragilité des grandeurs humaines n'ajoute beaucoup à ces pénibles impressions.

« Je vous prie d'avoir la bonté de m'en parler avec franchise. Élevé au milieu de la Révolution, mes affections pour la famille royale n'avaient rien de bien vif et, depuis un an, je la voyais avec beaucoup de déplaisir entrer dans des voies de gouvernement incompatibles avec l'esprit du siècle. Mais j'étais loin d'appeler au secours de ce que je regarde comme la justice et la raison des auxiliaires aussi dangereux que l'insurrection populaire et le renversement de la dynastie. Je regarde surtout comme bien coupables les gens qui ont semé là-dedans des germes d'anarchie aussi inutiles que dangereux et qu'on aura désormais bien de la peine à extirper.

« Je m'attendris vivement sur cette noble famille, précipitée encore une fois en un clin d'œil du faîte des grandeurs dans toutes les humiliations de l'exil, sur tant de loyaux serviteurs, sur tant d'honnêtes gens froissés, soit dans leur existence, soit dans leurs sentiments, par cette nouvelle révolution. Ainsi vous voyez que je peux entendre tout ce que vous pourrez avoir à me dire sur ce sujet. Mon intention, en formant des souhaits maintenant pour que le nouveau gouvernement subsiste, puisqu'il existe, est de rester dans ma vie privée et indépendante. Je vais avoir, à la tête de mon département et de mon arrondissement, deux administrateurs qui sont mes amis et mes confrères, MM. Antoine Passy et Louis Dubois ; j'en suis bien aise, mais cela ne me rendra pas injuste envers ceux qui partent et parmi lesquels il y en a un que je regrette de tout mon cœur, et auxquels je resterai d'autant plus inviolablement attaché que je vais les voir calomniés et abreuvés de toutes sortes d'outrages. Voilà huit jours que j'éprouve le besoin de vous ouvrir mon cœur à ce sujet et de vous faire ma profession de foi tout entière comme à l'ami que j'aime et respecte le plus sur la terre ».

J'ai cité cette lettre de Le Prévost tout entière, parce qu'elle marque bien l'état d'esprit des membres les plus importants de notre compagnie à cette date de 1830. La plupart étaient des châtelains. Ils appartenaient aux nobles familles de Normandie; quelques-uns étaient d'anciens émigrés, tous des amis personnels de l'administration déchue; ils restèrent fidèles aux souvenirs et aux principes de la monarchie légitime. On pouvait craindre que les passions politiques ne vinssent troubler l'accord qui commençait à se refaire entre les meneurs scientifiques de la Société. Il n'en fut rien. M. de Gerville ne quitta pas sa résidence de Valognes, se démit des fonctions de membre du Conseil général de la Manche, et il resta intransigeant; mais, en archéologie, il me semble qu'il devint plus conciliant. L'abbé De La Rue fit de l'opposition dynastique en paroles, comme il faisait de l'opposition archéologique; il vécut à Cambes chez son ami, M. de Mathan, et il se plongea de plus en plus dans la publication de son Histoire des Trouvères, qui parut un an avant sa mort. Magneville était incapable de faire la guerre à un gouvernement établi. Caumont se retira quelque temps à la campagne pour ne pas avoir la tentation de donner ses impressions,mais il ne tarda pas à rentrer dans les agitations de ses divers travaux comme dans la foule des résignés et des satisfaits. Il allait trouver dans les changements du goût public, et surtout dans la campagne que les artistes et les littérateurs menaient brillamment au nom du Romantisme, des forces nouvelles pour l'œuvre de propagande et d'enseignement à laquelle son activité et son intelligence le préparaient. Le cours qu'il avait ouvert à Caen, quelque temps avant la révolution de 1830, son ouvrage d'exploration monumentale dans l'Ouest et le Sud-Ouest étaient des préludes à la fondation de la Société française d'Archéologie et à la fondation de l'Association Normande.

Quant aux relations de Gerville et de Le Prévost, elles continuèrent à exercer sur notre compagnie, secrètement mais sûrement, l'influence la plus heureuse. Il semblerait que la chute politique de Gerville ait surexcité la tendresse de Le Prévost. « Je vous embrasse de tout mon cœur, lui écrivait Le Prévost, le 14 décembre 1830, je ne connais pas d'homme que j'aime plus que vous ». Chacun d'eux semblait approuver le contraire de ce qu'il faisait, et pour plaire à l'autre, l'archéologie et l'histoire fournissaient de perpétuelles occasions. Laissez-moi vous donner une preuve de cette inaltérable confiance. A la date du 1er juin 1831, Le Prévost écrivait à Gerville, le fidèle champion de la monarchie légitime :

« M. Passy, notre confrère, le préfet de l'Eure, avec lequel je n'ai cessé de parler de vous pendant la session [illegible]ral, m'a chargé de vous recommander son cousin, M. de Boissière, lequel est candidat à la députation dans l'arrondissement de Cherbourg. M. Antoine Passy est un homme si excellent et si sage que je n'ai besoin d'aucun autre renseignement, et si je vous dis cela, c'est que je suis très fâché de voir les gens de bien s'éloigner des élections et de voir les coquins triompher ».

Antoine Passy n'était pas seulement un homme très sage en matière politique, comme préfet, mais il se montrait en matière scientifique très ardent, et de plus en plus digne de votre compagnie où régnaient Gerville et Le Prévost. J'en atteste le discours qu'il prononça, lorsqu'en 1385, la Société des Antiquaires de Normandie lui confia les honneurs de cette direction, qu'après soixante-sept ans vous avez bien voulu confier à son fils, peut-être en souvenir de lui.

La disparition des préfets légitimistes qui, personnellement, avaient donné à l'établissement de la Société le concours le plus actif, ne fut donc pas une perte sensible, car le nouveau gouvernement, ses agents et ses amis étaient à l'avance engagés dans le succès de notre institution par le dévouement le plus absolu.

En octobre 1830, Guizot s'illustrait par la circulaire célèbre dans laquelle il invitait les préfets à assurer la conservation des anciens monuments et dans laquelle il offrait comme un modèle à la reconnaissance publique la Société des Antiquaires de Normandie.

Si ce discours est peut-être trop étendu, il me semble que je n'ai pas dépassé la mesure de la critique et de la reconnaissance que nous devons à nos anciens. On ne pourrait écrire l'histoire littéraire, si l'on ne pouvait démêler par des détails précis le caractère des hommes et l'action qu'ils ont pu exercer sur le cours des événements et des idées ; mais, en terminant, il m'est doux de constater que ces petits conflits d'amour-propre que je vous ai indiqués étaient inévitables et qu'ils naissaient de la légitime ambition d'atteindre le but que tous poursuivaient en même temps.

Après avoir suivi, d'année en année, les grands personnages, les premiers directeurs de notre compagnie, je veux reconnaître les mérites si divers, et surtout le dévouement absolu de Pluquet et de Lambert, qui furent de grands travailleurs et qui illustrèrent avec Caumont la ville et le territoire de Bayeux. Le moment approche où les Rouennais d'ailleurs, à la suite de Le Prévost, prendront position, où Deville et Langlois seront rejoints dans le travail commun par Galeron (de Falaise), tandis que Léchaudé d'Anisy reviendra sur la scène avec la publication des documents les plus précieux pour l'histoire de la Normandie.

Une seule pensée doit aujourd'hui nous dominer : c'est d'honorer tous les fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie. Donnons à leurs travaux le caractère du plus pur patriotisme ; nous le pouvons. Écoutons pieusement ces vers de Chênedollé, leur contemporain, leur ami, ces vers qui diront les délices d'une de nos séances solennelles et que nous retrouvons dans nos Mémoires. Vous sentirez alors que nous sommes toujours unis comme nos pères et nos maîtres l'étaient eux-mêmes, de 1825 à 1830, par le culte de la patrie normande.

O ma belle et noble patrie,
Terre aux vaillants héros, terre aux fertiles champs,
France où j'ai vu le jour, magnifique Neustrie,
Reçois l'hommage de mes chants !

Jamais, non jamais ta mémoire
Ne fut un seul instant absente de mon cœur;
Même au sein de l'exil, et ton nom et ta gloire
Venaient enchanter ma douleur.

. . . .

Tes vergers que Zéphir balance,
Et l'éclat rougissant de tes nombreux pommiers,
A mes yeux enchantés surpassent l'opulence
Et le parfum des citronniers.

En côtoyant tes beaux rivages,
Le nautonnier, ravi de leurs mille couleurs,
Brûle de s'arrêter sous les riants ombrages
Que versent tes pommiers en fleurs.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. Émile TRAVERS,
Secrétaire.

Monsieur le Directeur,
Monseigneur,
Mesdames,
Messieurs,

Ainsi que le prescrivent les statuts, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport sommaire sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie durant l'année 1901.

Vous serez convaincus, je me plais à le penser, que, comme précédemment, tout a contribué à maintenir notre compagnie dans sa bonne renommée : séances bien remplies, communications intéressantes, démarches souvent heureuses en faveur des monuments de la région, enfin publication de la plus haute valeur en cours d'impression.

Notre dévoué président, M. Paul Tesnières, vous a entretenus de découvertes faites au château de

Caen pendant la construction d'une nouvelle caserne. En creusant des fondations, on a constaté l'existence d'une salle souterraine assez vaste et ayant eu, par une porte depuis longtemps bouchée, issue sous le fossé afin de donner, en cas de siège, une communication avec la campagne. Une disposition semblable a été observée du côté opposé du château vers les fossés Saint-Julien.

MM. Raulin et Armand Marie vous ont également signalé la trouvaille au château de deux vases de métal, en forme de mortiers, dont nous pouvons espérer le don en faveur de notre musée.

L'étymologie des noms de lieu du département du Calvados n'a pas été jusqu'ici traitée avec toute la rigueur scientifique qu'exige un tel sujet. M. l'abbé Masselin vous a soumis des recherches sur les dénominations d'environ quatre cents paroisses. Ses premières études l'ont amené à reconnaître que la philologie topographique est une mer semée d'écueils. Il est facile, sans doute, d'expliquer à peu près les noms tirés de la basse latinité ou formés sur les gentilices des possesseurs anciens du sol ; mais combien de problèmes obscurs se présentent à nos investigations et ne seront jamais résolus complètement! Quoiqu'il en soit, M. l'abbé Masselin a élucidé certaines questions controversées. Par exemple, il a prouvé, à propos de localités citées dans des capitulaires de Charles le Chauve : qu'*Eliclacus* n'est pas Clécy, mais Arclais, dans la presqu'île formée par l'Orne et le Noireau ; qu'*Ebrenneium* est Vérigné, près Argences, et *Fontanidum*, le hameau de Fon taine, près Billy; puis qu'Arromanches doit venir de *Ad Romanicas*, comme l'attestent les restes d'une station romaine considérable, et à cette occasion il a proposé à nouveau l'hypothèse qui fixerait à Arromanches l'introuvable *Grannona*, que récemment encore on a voulu placer près de Dieppe à la cité de Limes, c'est-à-dire dans la Gaule Belgique, ce qui est inadmissible.

Un ardent fouilleur d'archives publiques ou particulières et qui explore avec bonheur celles du château de Fontaine-Henry, M. Gaston Le Hardy, vous a lu des notes sur un travail d'un ancien curé de Cairon à propos de la famille Perrotte; puis sur ses recherches personnelles consacrées à la famille Le Sens et aux fiefs qu'elle a possédés à Reviers et à Rucqueville; enfin sur un document qui nous renseigne sur les terres dépendant de la sergenterie de Creully et sur leurs possesseurs, après l'expulsion définitive des Anglais, au milieu du XVᵉ siècle.

Notre honorable vice-président, M. le chanoine de Saint-Pol, vous a décrit le retable de Domjean (Manche), où l'on trouve une curieuse représentation des douze apôtres.

M. Simon vous a signalé un chapiteau qui provient de l'ancien Hôtel-Dieu de Caen et a été mis au jour lors de la construction du pont établi près des abattoirs pour le tramway de Caen à Falaise.

M. le docteur Gosselin vous a présenté des moulages de monnaies et de sceaux d'après un nouveau procédé, lequel est appelé à rendre de grands services à la numismatique et à la sigillographie.

Enfin, M. Prentout a résumé devant vous ses études sur les origines de l'Université de Caen. Vous aurez tout à l'heure le plaisir d'en entendre un fragment.

Le cimetière mérovingien de Quilly, dont quelques tombes ont été explorées, il y a un an, ont fourni à M. Albert Pellerin le sujet de deux notices. Il était utile de constater l'emplacement de ces sépultures, dans une région habitée aux premiers temps du moyen âge. Toutefois leurs cercueils de pierre, fouillés à une époque inconnue, n'ont plus fourni que des objets insignifiants avec des crânes et des ossements appartenant à une race d'hommes de taille élevée.

Quant à votre secrétaire, il a eu l'honneur de vous soumettre quelques recherches, dont l'une a trait à un arrêt du Conseil d'État, en date de 1726, au sujet des parcs et des pêcheries qui existaient sur les grèves de l'amirauté de Bayeux.

Je n'insiste pas davantage sur ces communications; les unes se trouveront par extrait dans nos procès-verbaux imprimés; les autres seront insérées dans le tome XXII de notre Bulletin, qui vous sera bientôt distribué.

La Société s'est encore occupée des réparations de l'hôtel d'Escoville et de l'église Saint-Pierre de Caen, habilement dirigées par M. A. de La Roque, architecte des monuments historiques. Elles s'achèvent avec méthode au fur et à mesure des ressources fournies par l'État, le département et la ville.

Une question du même ordre est pendante à cette heure : c'est la conservation de l'église de Sainte-

Marie-aux-Anglais, que la municipalité avait l'intention de démolir. On s'est ému à cette nouvelle fâcheuse. Nos confrères, MM. A. Liégard, Simon, Salle et Régnier, ont visité à diverses reprises cet édifice intéressant dont une partie remonte aux XI^e et XII^e siècles. Ils ont pris des notes, des dessins, des clichés photographiques, et M. Régnier nous a promis d'en tirer une de ces monographies où il excelle. D'un autre côté, un jeune architecte doit lever les plans et les profils de cet édifice qui figureront au prochain salon des Champs-Élysées. La curiosité des archéologues a fait réfléchir les conseillers municipaux de Sainte-Marie-aux-Anglais et, grâce à des concours pécuniaires, sur lesquels ils peuvent compter, la vieille église sera peut-être sauvée. Au cas contraire, M le Maire nous a promis pour notre musée de beaux chapiteaux romans et deux statues tombales probablement de la famille de Drosay, qui a possédé à la fin du moyen âge le fief de Sainte-Marie-aux-Anglais.

J'ai hâte, Messieurs, de vous parler d'un fait qui sera capital dans la vie de notre Société. Notre éminent confrère, M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le maître incontesté de l'érudition française, qu'à deux reprises différentes vous avez eu l'honneur d'élire comme directeur, s'occupe depuis plus de cinquante ans des origines de l'imprimerie en Normandie.

En 1880, lorsque nous avons célébré le quatrième centenaire de l'intro[illegible]merie à Caen, il vous avait communiqué de nombreux volumes sortis des presses de notre ville et fourni pour notre Bulletin un catalogue des livres publiés de 1480 à 1550. M. Delisle avait manifesté son intention de vous donner à ce sujet un important travail qui comprendra la liste des publications des imprimeurs et des éditeurs caennais, avec des notes sur les livres et leurs auteurs eux-mêmes, sur les dépôts où ils sont actuellement conservés, ainsi que sur les ateliers typographiques. Je me suis permis d'exprimer à mon excellent maître un vœu de votre part, et M. Delisle m'a envoyé ce nouveau monument élevé par lui à la gloire de notre vieille cité.

Aujourd'hui, les *Anciennes impressions caennaises* vous appartiennent. Cela formera deux volumes de nos Bulletins in-8°, avec de nombreux clichés que M. Delisle a fait exécuter et qu'il met gracieusement à notre disposition. Actuellement le premier volume est sous presse et plus de quinze feuilles sont composées. Et ne craignez pas que nos finances se trouvent trop lourdement obérées par cette publication supplémentaire, car M. Delisle a offert avec une extrême obligeance de contribuer à la dépense.

Si j'insistais sur sa générosité, je craindrais de le contrister, mais vous vous unirez à moi pour lui offrir ici l'expression de la plus profonde gratitude.

Longue est la liste des publications qui nous ont été adressées depuis quelques mois.

Il en est une qu'il faut signaler d'une manière toute spéciale : c'est l'*Histoire de l'abbaye du Bec* chanoine Porée, notre ancien directeur, qui semble avoir voué sa vie aux recherches sur ce fameux monastère. C'était à M. G. Le Hardy, auteur de l'*Histoire de l'abbaye d'Aunay*, qu'il appartenait de vous présenter les deux volumes de M. le chanoine Porée. Vous vous rappelez avec quelle sûreté de critique il a analysé un ouvrage qui restera comme un des monuments de l'érudition dans notre province au début du XX^e siècle.

Notre musée s'est enrichi de quelques objets, entre autres d'une fort belle bague émaillée de la Renaissance, que M^{lle} de Beaurepaire a bien voulu nous offrir en souvenir de son père, et de deux épis en terre de Manerbe ou du Pré-d'Auge, un peu détériorés mais curieux, acquis dans une vente pour un prix minime.

M. le Recteur de l'Université nous ayant communiqué la liste des lauréats du premier prix d'histoire en rhétorique dans les sept lycées des départements de l'ancienne Normandie, vous avez, suivant l'usage, accordé des médailles d'argent, à :

MM. Léon Orange, du lycée Malherbe, à Caen;
Georges Héayer, du lycée d'Évreux;
Émile Lepeuple, du lycée de Cherbourg;
Roger Harache, du lycée de Coutances;
Henri Mauger, du lycée d'Alençon;
Émile Herzog, du lycée de Rouen;
Paul Legentilhomme, du lycée du Havre.

Pour justifier les espérances qu'inspirent leurs succès, nos jeunes lauréats n'ont qu'à suivre les traces de leurs aînés, car nos lycées normands n'en sont plus à compter ceux de leurs élèves qui se sont placés au premier rang dans toutes les carrières.

Qu'ils applaudissent donc avec nous au triomphe de deux de leurs anciens camarades, qui furent, eux aussi, des écoliers laborieux, l'un au collège de Bayeux, l'autre au lycée de Caen, et qui siègent aujourd'hui à l'Institut.

En effet, Messieurs, en 1901, à quelques jours de distance, nos confrères : MM. Charles Joret et Jules Lair, ont été élus membres libres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ils nous appartiennent depuis longtemps et je n'ai pas besoin de vous faire une longue énumération de leurs titres.

M. Charles Joret, professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Aix, est bien connu par des œuvres qui font autorité sur la philologie romane, la littérature allemande, le patois normand et l'histoire de la botanique. Plusieurs de ses travaux ont été insérés dans nos publications.

Quant à M. Jules Lair, combien de liens de reconnaissance l'attachent à nous et nous attachent à lui ! Il était encore sur les bancs de l'École des Chartes, lorsqu'il remportait en même temps à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, un prix pour son *Histoire du Parlement de Normandie pendant sa translation à Caen, de 1589 à 1594*, et à la Société des Antiquaires de Normandie un autre prix pour son *Étude sur Dudon de Saint-Quentin*, le premier et le plus fameux des chroniqueurs de notre province, dont il a donné dans nos Mémoires une précieuse édition. Combien ne lui doit-on pas encore d'autres travaux importants, sur les sujets les plus divers, entre autres : *Études sur les origines de l'Evêché de Bayeux; — Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée;* puis, sa *Louise de la Vallière*, son *Nicolas Foucquet, surintendant des Finances*, couronné par l'Académie française, et tout récemment, ses savantes *Études critiques sur des textes des Xe et XIe siècles : Bulle du pape Sergius IV; Lettres de Gerbert; Histoire d'Adhémar de Chabannes*, etc. Et chez M. Lair, à côté de l'érudit, il y a, vous ne l'ignorez pas, un homme qui dirige, — avec quel talent ! — de grandes compagnies industrielles, en France et à l'étranger. Comment suffit-il à tant de labeurs?

Je m'arrête, Messieurs, car il n'est pas dans nos usages de faire ainsi l'éloge des vivants, mais l'affection que vous portez à notre ancien directeur, la joie que vous avez éprouvée de son entrée à l'Institut, me feront pardonner cette transgression au règlement. Cependant j'en aurais dit bien davantage si M. Lair n'était ici. Je le connais trop bien et il est trop mon ami; j'aurais peur de le blesser en ajoutant quelque chose à cet hommage auquel, j'en suis sûr, vous applaudirez tous.

Pendant l'année 1901, vous avez élu comme membres titulaires résidants : MM. Paraf, avocat près la Cour d'appel de Caen, Louis Jouan, libraire de la Société; Armand Marie, entrepreneur de travaux publics ; et comme membre titulaire non résidant : M. Passy, député de l'Eure, notre directeur d'aujourd'hui ; mais vous avez eu à regretter la perte de trois confrères : MM. le comte Amédée de Bourmont, Georges Villers et Bardel.

M. Charles Bardel, né à Caen, est mort dans cette ville le 2 décembre 1901, âgé de soixante-seize ans. Il avait exercé avec distinction la charge de greffier de la Justice de paix du canton ouest de Caen, puis était entré dans nos rangs. Il assistait à nos séances avec une assiduité exemplaire et, si sa modestie l'empêchait d'y prendre souvent la parole, on l'interrogeait avec fruit, car il connaissait fort bien la numismatique et les objets d'art anciens dont il avait formé des collections choisies.

M. Amédée de Ghaisne, comte de Bourmont, né à Caen, le 19 avril 1860, était dans sa quarante-deuxième année, lorsque, le 19 mai dernier, une maladie foudroyante, contractée au chevet d'un de ses enfants, l'a ravi à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Entré tout jeune à l'École des Chartes, il en sortit, en 1882, le premier de sa promotion, après avoir présenté, pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, une thèse sur l'*Université de Caen de 1432 à 1521, depuis la fondation par Henri VI, roi d'Angleterre, jusqu'à la réforme par François Ier*, laquelle fut l'objet d'appréciations élogieuses dans un rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique par

M. Léopold Delisle. Vers la même époque, Amédée de Bourmont entreprenait, à titre gratuit, un cours de paléographie à l'École normale primaire du Calvados. Dans ce genre d'enseignement tout nouveau, et qui malheureusement a été abandonné, notre confrère voulait apprendre aux futurs secrétaires de mairie non seulement à déchiffrer les anciennes écritures, mais surtout à s'intéresser aux archives de nos communes rurales, aux choses du passé, à la conservation de nos monuments. A cette occasion, il publia, dès 1881, un intéressant album ayant pour titre : *Lectures et transcriptions des vieilles écritures. Manuel de paléographie des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, composé de pièces extraites des collections publiques et particulières et destiné aux instituteurs.* Ces débuts heureux le firent attacher comme surnuméraire à la Bibliothèque nationale, poste qu'il occupa quelques années. Puis il se lança dans le journalisme où ses connaissances variées, son ardeur de combativité et sa plume agile et spirituelle, lui valurent une place distinguée au *Moniteur Universel* et à la *Gazette de France*. Devenu secrétaire général de la Société bibliographique, il contribua activement aux succès du *Polybiblion*. L'existence si prématurément brisée d'Amédée de Bourmont a été bien remplie, car, à côté de son labeur journalier d'écrivain politique, qui, par parenthèse, l'amena sur les bancs de la Haute-Cour, il a laissé des travaux de diplomatique et de pédagogie qui lui assurent un souvenir durable. Je me bornerai à vous rappeler ceux qui ont trait spécialement à notre histoire locale : *La Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle*, et la *Bibliothèque de l'Université de Caen au XVe siècle*; puis *la Foire du Pré à Caen*. Le premier de ces mémoires, récompensé par une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a été publié dans notre Bulletin en 1883, et le second dans le *Polybiblion* en 1884. Tous les deux dénotent chez leur jeune auteur une méthode excellente et une érudition peu commune. Il semble d'ailleurs que, pour tous ceux qui s'y adonnent, l'histoire de notre Université, champ où l'on trouvera sans cesse à moissonner, est une source de succès enviables. Sans citer les ouvrages d'ensemble sur Caen dans lesquels le sujet a été bien des fois effleuré, ne faut-il pas mentionner toujours avec soin la monographie de M. Jules Cauvet, sur notre *ancien Collège des Droits* (1), qui obtint une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres?

A son tour, Amédée de Bourmont élargit les recherches sur les origines de notre Université et nous laisse une œuvre presque sans défaut. Hier enfin, un professeur du Lycée Malherbe, aujourd'hui chargé de cours à la Faculté des Lettres, M. Prentout, traite le même sujet dans une thèse latine, qui lui vaut le grade de docteur ès lettres avec les plus vives félicitations de ses juges en Sorbonne. Le nouveau titulaire de la chaire d'histoire de Normandie ne s'en tiendra pas là. Refondant son premier travail et le développant, rédigeant le cours qu'il vient d'inaugurer brillamment, il nous donnera quelque jour l'histoire complète de notre Université et fera revivre, avec les hommes, maîtres ou élèves, qui l'honorèrent, le passé d'une institution à laquelle la ville de Caen a dû et doit encore tant d'éclat.

---

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII.

M. Georges Gardin de Villers, né à Bayeux, le 13 janvier 1818, mort dans cette ville le 2 juillet 1904, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal et ancien adjoint au maire de Bayeux, était un de nos doyens et avait été notre président en 1900.

Sur le bord de sa tombe, des collègues et des amis ont retracé sa vie et fait revivre sa sympathique figure. Ils ont dit les services rendus par cet homme de bien comme administrateur, ainsi que son rôle dans les corps savants et les diverses sociétés de sa ville natale. A mon tour, j'ai, en votre nom, rendu hommage à la mémoire de notre vénéré confrère. J'ai rappelé que M. Georges Villers n'appartenait pas seulement à la ville de Bayeux et qu'à Caen, il avait aussi droit de cité, car il avait été un ouvrier de la première heure dans les compagnies qui s'honorent d'avoir eu pour fondateur Arcisse de Caumont, son illustre compatriote. Pendant longtemps, la Société des Antiquaires de Normandie, la Société française d'Archéologie et l'Association Normande ont eu peu de collaborateurs aussi laborieux que lui.

Je ne puis analyser ni même citer ici les nombreux travaux qu'il fournit à ces différentes compagnies. Celui qui écrira une biographie complète de M. G.

Villers s'acquittera mieux que moi de cette tâche; mais je dois proclamer ici la part prise par lui dans le mouvement patriotique qui s'est manifesté de longue date chez les archéologues et les historiens normands.

Je ne crains pas de l'affirmer, Messieurs, les érudits qui, comme M. G. Villers, consacrent leur vie à étudier le passé de leur cité, à en interroger les monuments, à rappeler le souvenir de ceux qui, dans des carrières diverses, furent des hommes distingués, à raconter les luttes sanglantes de nos aïeux contre les envahisseurs étrangers, ces érudits font grandir en nos cœurs l'amour de la France dont leurs écrits nous font mieux connaître les grandeurs.

N'est-ce pas aussi un acte de patriotisme que cet empressement à aider les jeunes gens, à leur prodiguer les conseils, à encourager leurs débuts, à leur ouvrir les trésors de portefeuilles bourrés de notes précieuses, trait caractéristique de ces hommes nommés Arcisse de Caumont, Léon de La Sicotière, Eugène de Beaurepaire et tant d'autres, dont nous nous honorons d'avoir été les disciples et les amis ? Ils ont formé de nouvelles générations de travailleurs dont les recherches apporteront de leur côté quelque lustre à la terre normande.

C'est bien encore l'œuvre d'un patriote que cette suite d'études consacrées par M. G. Villers aux antiquités romaines, aux monuments du moyen âge ou aux industries de notre région.

A l'Association Normande, nous trouvons notre confrère alors tout jeune provoquant, dès 1839, la conservation de la borne milliaire du Manoir, publiant des nécrologies, devenant l'intime et l'un des plus infatigables aides de camp d'Arcisse de Caumont, et plus tard assurant la réussite des réunions d'Isigny, en 1869, et de Bayeux, en 1876.

Sa collaboration à la Société française d'Archéologie ne fut pas moins importante. Les comptes-rendus des Congrès archéologiques de France renferment de lui de bons mémoires, et il a donné dans le *Bulletin monumental* une douzaine d'articles remarquables sur l'art ogival, le labyrinthe, le jubé, la tour centrale de la cathédrale et le palais épiscopal de Bayeux, la chapelle du Séminaire de Sommervieu et celle de Saint-Louis de Formigny.

Grâce à lui, la Société française d'Archéologie intervint utilement dans cette question si brûlante de la Tour centrale de Bayeux qu'attaquait la pioche des démolisseurs. Certes, tout le mal ne put être empêché; mais ce sera pour M. G. Villers un titre à la reconnaissance de la postérité que d'avoir osé résister avec une ardeur passionnée aux barbares du XIX^e siècle et d'avoir empêché, au moins en partie, la destruction d'un merveilleux chef-d'œuvre de l'art français.

Grâce à lui encore, grâce à sa sollicitude incessante, la ville de Bayeux et la Société française d'Archéologie purent ériger, dans les plus rapides délais, une statue au créateur de notre archéologie nationale, au fondateur de tant de corporations scientifiques et d'institutions utiles, à l'homme de tous les progrès que fut Arcisse de Caumont.

Les services et le dévouement de M. G. Villers étaient dignes de ces distinctions prodiguées parfois à des personnalités qui les méritent peu. Pour toute récompense, on le fit correspondant du Ministère de l'Instruction publique et officier d'Académie. Ce ne fut vraiment pas assez.

Il y a deux ans, la Société des Antiquaires de Normandie se souvint un peu tardivement, vous l'avouerez, qu'il était l'un de ses plus anciens membres et qu'il avait enrichi ses publications de travaux pleins d'intérêt et de savoir. Elle le nomma son président.

Il devait figurer à ce titre dans la séance publique du 7 janvier 1901; il ne put quitter le fauteuil où le clouait la maladie; mais il nous envoya un morceau achevé, quelques pages d'un style ferme et inspirées par les plus nobles sentiments. Ce sera une publication posthume; elle est insérée dans le volume de notre Bulletin actuellement sous presse.

Un patriote inconnu, Jehan de Cantepie, tel est son titre. M. G. Villers y raconte une des insurrections de nos pères contre la domination anglaise au XV^{e} siècle. Il y parle avec émotion, et non sans un légitime orgueil, du héros d'une de ces conspirations, un chef populaire, émule d'Ambroise de Loré, Quatrepié ou mieux Jehan de Cantepie ou Chantepie, à la famille duquel les Gardin de Villers s'étaient alliés. Il saisit cette occasion pour adresser aux Antiquaires normands une pressante sollicitation en faveur du monument de Formigny.

« Dans un temps très rapproché, dit-il en terminant, grâce à un patriotique appel, un monument, élevé sur le territoire de Formigny, rappellera au passant que là, en 1450, le comte de Clermont et le connétable de Richemont vainquirent l'étranger et arrachèrent la Basse-Normandie au joug humiliant de l'Anglais. Leur œuvre fut glorieuse et ne saurait être trop honorée. Mais il ne faut pas perdre de vue que le connétable de France et le gendre du Roi avaient à leurs côtés l'élite de la chevalerie, la fleur de la noblesse, une artillerie tant vantée par Berry et ces compagnies d'ordonnance qui devaient faire la force de la France. Le gentilhomme du Bocage, dans sa lutte héroïque, malgré le secours de quelques chevaliers et écuyers, ne commandait qu'à des paysans mal armés. Richemont et Clermont eurent la gloire pour prix de leur labeur ; Chantepie eut la mort et l'oubli ! Il mériterait bien, ce précurseur, un mémorial officiel.

« Un appel dans ce sens, encouragé par une autorité comme la vôtre, serait entendu, car, suivant le mot du général Foy, un grand orateur : « On est toujours sûr de trouver de l'écho en France, dès qu'on parle d'Honneur et de Patrie ! »

Ces lignes sont les dernières sans doute qu'ait écrites M. G. Villers. Ne sont-elles pas une sorte de testament littéraire où l'on retrouve les préoccupations de l'érudit et du patriote ?

Notre confrère a été assez heureux pour mener à bonne fin des œuvres telles que les souvenirs consacrés à Caumont et à Alain Chartier. Il n'aura pas la joie de voir ériger le monument de la victoire de Formigny. Mais, le jour où nous rendrons un éclatant hommage à ceux qui chassèrent pour toujours l'Anglais de notre sol, ce jour-là, Messieurs, nous adresserons encore un suprême témoignage de respect et de gratitude à la mémoire si sympathique de M. Georges Villers.

En parlant tout à l'heure de la dernière étude de notre regretté confrère sur Jehan de Cantepie, j'ai prononcé le nom d'Ambroise de Loré. Ceci m'amène à dire quelques mots d'une intéressante réunion où j'ai eu l'honneur de représenter notre compagnie.

Le 4 juillet 1901, la Société historique et archéologique du Maine inaugurait à Fresnay-sur-Sarthe, jadis Fresnay-le-Vicomte, une plaque en l'honneur d'Ambroise de Loré, capitaine de cette ville de 1418 à 1420.

En me rendant à cette cérémonie pour remplir la mission que vous m'aviez confiée et pour répondre à la gracieuse invitation qui m'avait été personnellement adressée, je croyais n'avoir qu'à accompagner le Directeur de la Société française d'Archéologie, mon ami Eugène Lefèvre-Pontalis, apportant, au nom de ses confrères, une médaille à la municipalité de Fresnay-sur-Sarthe, témoignage de reconnaissance pour l'intelligente initiative avec laquelle cette ville venait d'assurer la conservation de son vieux château.

Je pensais que là se bornerait mon rôle. Un autre ami, M. Robert Triger, m'annonçait, quelques jours auparavant, que mon nom était inscrit au programme de la réunion, sous prétexte que la Société des Antiquaires de Normandie siégeait à Caen, que c'était sur cette ville que le chef manceau avait tenté son fameux coup de main et que, par conséquent, je devais raconter les exploits d'Ambroise de Loré en Basse-Normandie.

Je n'ai donc pu refuser d'apporter le respectueux salut de mes concitoyens à la mémoire du hardi capitaine de Saint-Cénery et j'ai relu une brochure que je connaissais de longue date (1), la première œuvre historique de M. R. Triger, où se font remarquer, comme dans tous ses travaux, l'ampleur des informations et la sûreté de la critique. C'est d'après cette excellente étude que j'ai parlé brièvement de la sévère leçon infligée au XV^e siècle par un vaillant patriote aux oppresseurs étrangers.

En 1417, Henri V, roi d'Angleterre, était débarqué à Touques avec quarante-cinq mille hommes. La Normandie, conquise en quelques mois, fut séparée de la France pour plus de trente ans. L'ennemi n'avait rencontré qu'une faible résistance. A la suite des querelles des Armagnacs et des Bourguignons, le royaume était épuisé, et, dans tout l'ouest, ses défenseurs étaient peu nombreux, mal armés; quant aux places fortes, leurs antiques murailles ne pouvaient résister à l'artillerie dont le rôle était devenu décisif. A mesure que les villes tombaient l'une après l'autre en leur pouvoir, les Anglais assuraient leur domination avec régularité. Cependant, malgré leur politique prévoyante, malgré leur désir de garder à tout jamais le riche duché de Normandie, malgré leurs efforts pour rétablir l'ordre et la prospérité, ils ne surent pas se concilier l'affection des vaincus. Un grand nombre de nobles émigrèrent et leurs fiefs confisqués récompensèrent les services des soudards d'outre-Manche ; les bourgeois des villes portèrent leurs industries dans d'autres provinces ; le petit peuple fut contraint de se résigner, et ce n'est pas chez lui que la haine contre les envahisseurs fut le moins vivace. Alors, pendant un temps, la Normandie sembla disposée à subir ses nouveaux maîtres. Mais, au moment où les maux de l'invasion commençaient à s'effacer, Henri V mourut ; le joug anglais se fit plus lourd et partout éclatèrent des révoltes réprimées sans pitié.

---

(1) Robert Triger : *Un coup de main d'Ambroise de Loré en Basse-Normandie* (1431), Mamers, Fleury et Dangin, 1878, in-8°. (Extrait de la *Revue historique et archéo* [illegible] *laine*).

Charles VII, à peine monté sur le trône de France, tenta de reprendre la Normandie, où il comptait tant d'irréductibles et courageux partisans. La défaite de Verneuil rendit plus pesantes les chaînes ; elle ne brisa pas les espérances.

Saluons, Messieurs, ces fidèles sujets de la France et de son monarque légitime, ces gentilshommes qui prirent la croix blanche, et qui, blottis dans les halliers avec leurs vassaux, harcelèrent sans trêve les Anglais, dont les chefs n'osèrent plus s'aventurer par les chemins sans une solide escorte. Parfois on a nié ce grand mouvement patriotique des habitants des campagnes normandes, ou, tout au moins, on en a contesté l'importance. De nos jours, les choses ont été remises au point par de savants écrivains qui sont en même temps de bons Français. Siméon Luce et d'autres avec lui ont fait connaître bien des héros oubliés, dont l'indomptable énergie prépara l'heure du triomphe.

En racontant la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux de 1424 à 1444, M. le vicomte Louis Rioult de Neuville nous a mis sous les yeux le tableau de la Normandie après la bataille de Verneuil. La plupart des nobles, signalés à la vengeance des vainqueurs par leur fidélité envers Charles VII, rejoignirent ceux de leurs parents qui les avaient précédés dans l'exil, et beaucoup d'entre eux s'enrôlèrent parmi les hommes d'armes au service de la France.

« Ces ressources, ajoute M. de Neuville, n'étaient pas à la portée des simples habitants des campagnes ; ils cherchèrent un refuge dans les bois et commencèrent contre les Anglais et ceux de leurs compatriotes qui restaient associés à la cause de l'étranger, une guerre de partisans incessante, à laquelle une contrée accidentée et couverte de bocages comme le pays d'Auge était singulièrement favorable.

« Cela a toujours été l'usage des gouvernements et des partis ayant confiance dans leur force, de prodiguer à ceux qui se permettent de leur résister les épithètes les plus injurieuses. Dans le langage des agents du pouvoir anglais, de tous ceux qui participaient, à quelque titre que ce fût, aux fonctions administratives ou judiciaires, les Français qui, par petites troupes, restaient à guerroyer dans le pays, en interceptant, autant qu'ils le pouvaient, les communications, sont habituellement flétris des noms de « brigands, larrons et agresseurs de chemins ». Quand ces qualifications se rencontrent seules dans les documents, nous pouvons nous demander si elles ne s'appliquent pas à de vulgaires bandits, dont une époque si troublée ne favorisait que trop les tristes exploits. Mais à ces noms les documents officiels ajoutent le plus souvent ceux « d'ennemis, de rebelles, de traîtres et d'adversaires du roi notre seigneur », qui ont assurément une toute autre signification. Les pièces portant de pareilles mentions se reproduisent sans cesse à partir de l'an 1424 » (1).

Tels étaient la situation matérielle et l'état des esprits en Normandie, quand Ambroise de Loré entreprit son épique chevauchée.

Les vieux chroniqueurs (Jehan Chartier, Perceva de Cagny, Wavrin, le religieux de Saint-Denis), puis les historiens locaux (Bourgueville de Bras, Huet, Odolant Desnos, Le Corvaisier, Blondeau, Cauvin, Léon Puiseux, Léon de La Sicotière, Charles de Beaurepaire) ont à mainte reprise parlé de ce gentilhomme qui, après s'être distingué à Azincourt, suivit Jeanne d'Arc au siège d'Orléans, joua un rôle si important dans la défense de notre sol contre l'Anglais et fut plus tard prévôt de Paris. Sa vie et ses services ont été racontés par M. R. Triger dans la cérémonie dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, et les éloquentes paroles de l'historien manceau ont été chaleureusement applaudies (1). J'ai cru devoir ajouter quelques détails.

---

(1) Vicomte Louis Rioult de Neuville : *De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux de 1424 à 1444*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, p. 325-372.

A l'amour de la France, à la haine contre l'étranger, se joignait chez Ambroise de Loré un profond ressentiment envers certains chefs anglais contre lesquels il bataillait depuis longtemps. Capitaine du château de Saint-Cénery, il se trouvait à un avant-poste d'où sans trêve il courait sus à ses adversaires et ravageait les marches de la Normandie; une fois même, il avait poussé une pointe audacieuse sur Rouen.

Or, un beau matin de l'an de grâce 1431, il se dit qu'il ne serait peut-être pas fort difficile de s'emparer de la capitale de la Basse-Normandie, où son ennemi personnel, le fameux John Falstoff, commandait pour le duc de Bedford.

On était à la veille de la Saint-Michel. Ce jour-là se tenait à Caen, dans le faubourg du Bourg-l'Abbé, entre l'église Saint-Nicolas et la porte de Bayeux, une foire concédée à l'abbaye de Saint-Étienne par

---

(1) Sous le titre de : *Ambroise de Loré, capitaine de Fresnay, son rôle historique et politique*, l'allocution de M. R. Triger a été imprimée dans : *Société historique et archéologique du Maine, Excursion historique et archéologique à Fresnay-sur-Sarthe, le 4 juillet 1901 et érection d'une plaque à Ambroise de Loré, capitaine de Fresnay de 1418 à 1420*. (Le Mans, 1901, in-8° de 76 p.). Dansle même recueil se trouvent une autre allocution de M. Germain Lefèvre-Pontalis, prononcée à la même réunion et intitulée : *Ambroise de Loré, compagnon de la Pucelle*, et la mienne sous le titre de : *Ambroise Loré en Basse-Normandie*.

Guillaume le Conquérant; de toutes parts y affluaient les marchandises les plus variées et les plus précieuses. Les bourgeois et les soldats de la garnison seraient tout à leurs affaires ou à leurs plaisirs. Un coup de main aurait des chances de succès. Loré ne se trompait pas.

Mais, de Saint-Cénery à Caen, il n'y avait pas moins de trente lieues; les chemins étaient mauvais et assez bien défendus par de petites forteresses. Que d'obstacles pour une faible colonne! Heureusement presque toute cette partie de la Normandie est montueuse et boisée; le chef manceau avait sous la main des guides sûrs et les paysans qui sauraient son passage ne devraient pas le trahir.

Ambroise de Loré partit donc de Saint-Cénery avec sept cents hommes résolus et bien équipés, remonta le cours du Sarthon, traversa la forêt d'Écouves et suivit la vallée de l'Orne. Sa marche fut rapide — un vrai *raid* — et si bien cachée que l'ennemi n'eut aucun soupçon. Pour mieux surprendre Caen, un mouvement tournant était nécessaire et il fallut franchir l'Orne, à trois lieues en amont, au gué de Percouville, où chevaux et gens traversèrent la rivière à la nage. Bientôt, des hauteurs de Venoix, on aperçut les blanches murailles et les vingt clochers de la ville, avec le vaste champ de foire, ses tentes et ses richesses.

Loré se jeta en avant avec cinquante lances et cent archers pour soutenir le choc des Anglais, pendant que le reste de sa troupe enlèverait les marchandises et ferait des prisonniers. Cette attaque imprévue amena une panique épouvantable. Trafiquants et bourgeois s'enfuirent; tout ce qui voulut résister fut tué ou dispersé. Quand l'alerte est donnée au château, quatre cents hommes d'armes que suit un groupe d'habitants se livrent à de furieuses sorties; ils sont repoussés et ne peuvent empêcher le pillage. A un moment, les agresseurs pénètrent même assez loin dans les rues étroites de la ville, en poursuivant les fuyards; mais ils sont en petit nombre, ils vont être enveloppés et force leur est de renoncer à se rendre maîtres de la place. Loré, qui avait payé de sa personne avec un courage inouï, fait prudemment sonner la retraite. Avec quelques cavaliers, il tient l'ennemi en respect et couvre les siens qui emmènent un butin énorme et près de quatre mille prisonniers.

Les Manceaux repassèrent le gué de l'Orne sans être inquiétés et firent halte quelques pas plus loin, sur la lisière de la forêt de Cinglais, auprès d'une vieille croix de pierre. A ses compagnons rangés autour de sa bannière, Loré, dit un chroniqueur, « fait crier à son de trompe, au nom du Roi et du duc d'Alençon, dont il est le maréchal, que, sous peine de la hart, tout homme qui a prisonnier prestre ou autre homme d'église qu'il le renvoye et délivre sans rançon; que tous ceux qui ont sauf-conduit des seigneurs ou capitaines françois soient semblablement mis en liberté, ainsi que tous vieux hommes, jeunes enfants et pauvres laboureurs ». Sept à huit cents prisonniers, délivrés de la sorte, acclament leur libérateur qui veille à la sécurité de leur retour vers le [illegible] Et puis, comme un aventurier breton, Pierre Ferrebourg, capitaine de Bonsmoulins, lui amène une jeune fille de Falaise, « merveilleusement belle », Loré la fait reconduire à ses parents sous bonne garde.

Cette scène émouvante, dont nous lisons le récit dans Jehan Chartier, n'est-elle pas digne de l'antiquité et des temps chevaleresques de notre histoire?

Huit jours plus tard, Loré et ses gens, auxquels l'ennemi n'avait pas osé barrer le chemin, rentrèrent à Saint-Cénery avec leur butin et trois mille prisonniers encore, — ceux-là de bonne prise, — dont il fut tiré de grosses rançons.

L'audace de cette tentative, son succès surprenant, produisirent une impression considérable en Normandie et dans les provinces voisines. Pour se mettre à l'abri de telles surprises, les Anglais élevèrent de nouvelles bastilles et réparèrent les murailles de Caen, en partie ruinées depuis le siège de 1417.

« Dans le Maine, ajoute M. R. Triger, le prestige de notre héros augmenta encore davantage, et la rage de l'ennemi ne connut plus de bornes. Deux fois de suite en 1432, les Anglais vinrent attaquer Saint-Cénery, deux fois de suite l'intrépide Loré sut leur tenir tête et leur infliger de sanglants échecs. Mais, en décembre 1433, profitant d'une courte absence du vaillant capitaine, le comte d'Arundel se rua pour la cinquième fois sur Saint-Cénery avec quinze mille hommes. Jean Armange et Guillaume de Saint-Aubin, les plus fidèles lieutenants de Loré, furent tués sur la brèche, la garnison fut presque détruite, et la forteresse, écrasée sous le feu de l'artillerie, dut enfin capituler ».

La prise de Saint-Cénery, toutefois, ne découragea nullement Ambroise de Loré. Quelques semaines plus tard, il entreprendra une nouvelle expédition en Basse-Normandie et il s'avancera jusque dans le diocèse de Bayeux avec cent lances et deux cents archers pour soutenir les patriotes insurgés (1).

J'ai trop longtemps abusé de votre bienveillante attention, Messieurs, et cependant je voudrais encore ajouter un mot.

L'exemple donné par le valeureux capitaine manceau encouragea la résistance contre la domination anglaise et prépara le recouvrement de la Normandie par Charles VII le Victorieux. Lorsqu'on glorifie comme à Fresnay-sur-Sarthe, un soldat sans peur et sans reproche, un patriote au cœur indomptable et généreux, un bon serviteur de la France tel que fut Ambroise de Loré, on donne aussi un exemple réconfortant.

Il est des jours sombres dans la vie des peuples, des jours où la force prime le droit. Parfois, à la suite de défaites imméritées, mais où l'honneur national est resté intact, l'ennemi occupe en maître l'héritage des ancêtres. Sa main cruelle sépare le frère du frère et arrache des lambeaux de la chair des vaincus

Mais, — le passé nous en est garant, — l'heure de la revanche vient toujours pour ceux qui ne se

(1) Cf. Jean Chartier : *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 373.

laissent pas abattre et ont en leur âme l'amour de la Patrie.

Et un pays qui conserve pieusement les monuments du passé, un pays qui honore ses héros, un pays tel que le nôtre, Messieurs, est assuré qu'un jour tous ses fils lui seront rendus.

UNE RÉFORME PARLEMENTAIRE

A L'UNIVERSITÉ DE CAEN

1521

Par M. H. PRENTOUT.

Deux fois, dans le cours du XVIᵉ siècle, en 1521 et en 1586, le Parlement de Rouen a réformé l'Université de Caen. Nous avons le texte des deux arrêts de réformation : mais alors que les circonstances qui présidèrent à la rédaction et à la préparation de l'un, et qui le motivèrent, nous sont parfaitement connues par de nombreux documents des Archives de l'Université, des Archives communales ou par des écrivains du temps, tel que Jean Rouxel, nous ne savons rien ou à peu près des causes qui déterminèrent l'arrêt de 1521 : nous ne trouvons rien à cet égard dans les registres de *Conclusions* de l'Université de Caen, rien dans les Archives communales, rien dans le fonds du Parlement de Rouen. L'historien de Caen et de son Université, de Bras, transcrit dans ses *Recherches et antiquitez* le texte du mandement qui confère a Mᵉ Jessé Godet, conseiller au Parlement de Rouen, les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter l'arrêt de la cour, mais sur les causes de cet arrêt il passe en deux lignes presque insignifiantes, et rien même dans le tableau qu'il trace de l'Université à cette époque ne paraît le justifier : tout au contraire, de Bras racontant ses premières études dans les collèges de l'Université, dépeint ceux-ci comme florissants (1). Faut-il taxer ici de Bras d'exagération bienveillante ? Son amour pour cette Université dont il était le fils, à qui il témoigna toute sa vie tant d'affectueuse et d'active reconnaissance, le souvenir de ses premières années, ont pu prêter des traits trop flatteurs à sa description. Mais tout ce qu'écrit de Bras paraît être confirmé par des textes, par les documents tirés des Archives. Les *Conclusions* nous attestent que Jean Goubez, l'un des régents de collège cités par de Bras, enseignait le grec au collège du Bois dès 1516 (2). L'activité des professeurs caennais est affirmée aussi par les nombreux ouvrages, par les éditions classiques qu'ils publièrent alors chez les Regnault, les Macé, les Angier, célèbres imprimeurs du temps. M. Léopold Delisle, dans un discours prononcé ici même, ne relevait-il pas les noms des vingt professeurs de la première moitié du XVI^e siècle, qui étaient autant d'humanistes ? (3).

Ce n'est donc pas un état de décadence de l'Université qui a rendu nécessaire la réforme de 1521, mais certains abus qui, au reste, lui étaient communs avec toutes les Universités de ce temps.

---

(1) Charles de Bourgueville, sieur de Bras : *Les recherches et antiquitez... de la ville et Université de Caen*, p. 345.

(2) *Conclus.*, II, f° 48. Arch. dép., D. 66.

(3) L. Delisle : *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen de 1480 à 1550*. Caen, in-8°, 46 p., 1891.

Qui a signalé ces abus ? Qui a demandé la réforme ? Nous ne le savons pas. Le silence des registres de *Conclusions* permet de supposer que ce n'est pas l'Université elle-même qui l'a sollicitée. Sont-ce les bourgeois de Caen ? De Bras, si bien renseigné sur tout ce qui émane de l'administration municipale, n'en parle pas : le mandement même remis à Jessé Godet lui confère le droit de contraindre les bourgeois de Caen à l'aider sur certains points. Il est possible cependant qu'à Caen comme ailleurs, comme à Bourges, comme à Orléans, comme à Valence, comme à Nantes, les habitants se soient plaints des abus qui s'étaient glissés dans l'Université. La présence d'un *Studium generale* dans une ville était certes pour elle une source de prospérité et de vie ; mais elle était aussi onéreuse par l'exemption d'impôts, par les privilèges dont jouissaient les suppôts de l'Université, quelquefois aussi par les subsides que, dès ce temps-là, les villes fournissaient aux Universités. Aussi se comprend-il qu'il y ait eu chez les bourgeois une double préoccupation : d'une part, maintenir l'activité de leurs Universités, d'autre part, ne pas permettre à des professeurs qui se seraient désintéressés de leurs fonctions, de jouir sans raison les privilèges universitaires, ou à des étudiants trop peu occupés, d'abuser de ces privilèges, pour troubler la vie paisible de la cité.

Ce sont les habitants de Bourges qui ont pris l'initiative de la réforme de leur Université, qui l'ont poursuivie avec âpreté, voulant astreindre les professeurs à enseigner régulièrement ou à céder leurs places; et ils ont obtenu l'appui du pouvoir royal et du Parlement (1). Il en aura peut-être été de même à Caen. Là, comme partout, le pouvoir royal a saisi avidement une occasion nouvelle d'intervenir, de tenir en bride les Universités, de réprimer la licence des étudiants.

Corporation, l'Université souffrait des maux inhérents à une vie corporative trop intense; elle souffrait de l'égoïsme collectif. Les docteurs ne voulaient plus recevoir parmi eux de nouveaux docteurs pour ne pas diminuer par le partage les revenus qu'ils tiraient de la taxe sur les étudiants : ils ne voulaient même plus pourvoir aux vacances qui se produisaient dans le corps enseignant.

Au reste, et pour ne pas trop éloigner les étudiants, si on ne conférait plus le doctorat, on prodiguait la licence, on n'observait plus les délais exigés par les statuts; on dispensait les écoliers des épreuves pour s'en dispenser soi-même, on se dispensait même de faire les cours. Comme on ne saurait trop le répéter, maîtres et étudiants des Universités ne voyaient jamais dans l'enseignement une carrière : ils se faisaient donner des fonctions, des bénéfices ecclésiastiques, des emplois de judicature; mais, quand ils le pouvaient, ils conservaient en même temps leurs fonctions universitaires, ne dédaignant pas le médiocre revenu qu'ils en tiraient, s'acquittant d'ailleurs aussi peu que possible des devoirs de leurs charges. C'est en somme ce qui s'était produit dans l'Université de Caen.

---

(1) Marcel Fournier : *L'Université de Bourges au commencement du XVI^e siècle* (Nouv. Rev. hist. de droit, 23e année, p. 540 et 697, et 24e année, p. 217 et 657).

La Cour du Parlement de Rouen, saisie de plaintes relatives à cet état de choses, envoya à Caen une commission de trois membres, dont le procureur général Robert de Villy et Jessé Godet, conseiller (1). Les commissaires se rendirent à Caen en juillet 1521, conférèrent avec les docteurs et régents de l'Université, constatèrent qu'en certaines Facultés, aux lois en particulier, les cours n'avaient pas lieu régulièrement ; trois des docteurs étaient assez âgés et surtout s'étaient fait pourvoir d'autres charges : c'étaient Jean Gaudin, qui occupait le poste important d'official de l'évêché, Marc le Comte et Pierre de Lesnauderie, ancien scribe de l'Université, le bouillant auteur des *Patles Ouaintes*, devenu notaire apostolique. Ils s'en remettaient à des suppléants du soin de faire les lectures ordinaires. Les délégués de la Cour voulurent entendre quatre licenciés qui *lisaient* à la place des docteurs : c'étaient Pierre Lalongny, Jean Le Tellier, licenciés en droit civil et en droit canon, Étienne Patry, licencié aux lois, Robert Gauvillet, licencié en droit canon ; ils furent chargés provisoirement de continuer les cours.

---

(1) De Bras : *Recherches*, ... p. 342.

Revenus à Rouen, les délégués ayant relaté ce qu'ils avaient vu, et quels abus ils avaient constatés, la Cour rendit, le 16 août 1521, son arrêt de réformation dans lequel étaient visées les Facultés de droit civil, de droit canon, de théologie et de médecine ; il n'y est point question de la Faculté des arts (1)

La Cour cherche surtout à assurer la régularité de l'enseignement dans les Facultés supérieures; les statuts prévoyaient sept professeurs pour le collège des droits ; depuis longtemps ce nombre n'avait pas été atteint : la Cour décida qu'il n'y aurait plus que cinq docteurs régents, trois en droit civil, deux en droit canon. Un docteur non régent leur serait adjoint qui serait particulièrement chargé de l'enseignement des *Institutes* et serait dit *instituaire*. La Cour fixa avec précision les heures des cours ordinaires et extraordinaires Quant à l'enseignement, il est simplement recommandé de lire les textes et les gloses et les commentaires de Barthole ; l'école Bartholiste, école de commentateurs scolastiques amis des distinctions subtiles, pesant longuement le pour et le contre, était donc encore en vigueur à Caen, comme d'ailleurs à cette époque dans toutes les autres Universités. Le point sur lequel la Cour insiste particulièrement, c'est l'assiduité et la régularité des professeurs. La Cour veille aussi au maintien du laps de temps prescrit par les statuts pour acquérir les degrés, en les précisant même sur ce point. Elle montre la même rigueur pour les examens de la Faculté de théologie. Quant à la médecine, on se montre moins exigeant, sinon pour la durée des études, ici plus qu'ailleurs nécessaire, mais sur les livres même qui doivent être lus : la ville en effet et l'Université manquaient de médecins.

---

(1) « Magna reformatio Universitatis per Curiam supremam in anno Domini millesimo quingentesimo XXI anno. » Arch. Calv., D. 47. Bénet : *Inventaire des Archives de l'Université de Caen*, I, p. 69.

Tout le reste de l'arrêté est relatif aux mœurs des étudiants que l'on essaie de rendre plus sévères et plus sobres. Il faut avouer que les anciens statuts, avec tous les repas qu'ils ordonnaient pour l'obtention des degrés, paraissaient peu se préoccuper d'encourager la sobriété. Presque à chaque examen des repas étaient offerts par le candidat à ses juges et aux autres professeurs ; la chère devait toujours être abondante ; lors du dîner qui précédait le doctorat, celui qui prenait le degré devait soumettre à ses juges et invités, au lieu de la thèse actuelle, le menu de son dîner et s'engager à le modifier sur l'indication des convives : « Item jurabit doctorisandus, dit le matrologe, se submittere omnimo correctioni facultatis, si quid notabiliter in suo festo, tam in prandio quam aliis comperiatur deffectuosum ». Il en était de même dans les autres Universités, et cette sensualité n'était pas spéciale à notre Université normande. M. Valabrègue, dans son étude sur le *Liber procuratoris* de l'Université de Montpellier et la vie des étudiants en cette ville au XVI^e siècle, note ces repas plantureux, la résistance qu'opposent à cette coutume les étudiants pauvres, et le refus de certains gradués de s'asseoir à une table trop peu servie à leur gré (1). Le célèbre Pierre Ramus, dans le *Proœmium*, raille longuement cette gourmandise universitaire.

La Cour, en réformant la Faculté de théologie, décida que tous les repas alors en usage aux degrés seraient supprimés, deux exceptés : lors de l'examen dit *principium*, un déjeuner, « quod frugale erit et moderatum, quatuor doctorum a principio invitandorum numero contentum », et le repas doctoral, « convivium doctorale », auquel seront invités les docteurs de la Faculté, autres graves et honnêtes personnes, mais choisies au gré du candidat : ce repas devra être somptueux, sans luxe toutefois et appareil superflu; on préfère le solide... sans proscrire le liquide.

De même on insère dans la réforme du collège des droits quelques mots pour flétrir les beuveries si chères encore aujourd'hui aux étudiants allemands : « ordinatur curia a conversationibus crapulis, ebrietatibus sumptuosis et opiparis conviviis et potissimum in gradibus assumendis diligenter abstinendum » et pour deux motifs : « quia non in commessationibus, non in cubilibus... et impudicitiis, nec in terra suaviter viventium invenitur scientia » et aussi pour les grandes dépenses qu'ils occasionnent aux étudiants.

Ce n'est pas seulement à ces repas trop abondants et trop fréquents que la Cour déclare la guerre : c'est aussi à d'autres usages antiques auxquels les étudiants étaient très attachés, à leurs fêtes spéciales et aux plaisirs dont elles étaient l'occasion, aux danses particulièrement. « Interdicit pariter curia ludis illis voluptuosis, quos choreas seu tripudia vocant. » Ces danses, de Bras les a ainsi décrites : « Pour lors et en précédent, ès festes de saincte Catherine et de sainct Nicolas, et aux Roys, l'on faisoit des danses aux collèges que l'on appelait choreas, là où l'on jouait des farces et comédies. Et s'appelloyent telles danses qui avoyent cours par tout ce royaume, basses danses qui consistoyent en reverences simples, doubles reprinses, bransles. Puis, à la fin l'on dansait le tordion, au lieu duquel est succédé le bal ou la gaillarde. Et se dansoient au tabourin et longue flûte à trois trous et un rebec » (1). Mais nous savons ce qu'étaient ces basses danses, rien de plus inoffensif : c'étaient des danses de cérémonies : on a peine alors à comprendre le jugement que la Cour porte sur elles et leur interdiction. Il faut donc admettre que la mémoire de l'historien le trompe, ou bien que ces danses qu'interdit la Cour n'étaient point en usage à Caen, et qu'elle vise des danses en honneur parmi les étudiants d'autres Universités, « choreas seu tripudia vocant ». Or, les tripudia étaient des danses très agitées : trépigner ne dérive-t-il pas de *tripudium* ? Pour désigner ces danses d'étudiant, on employait un autre mot : le *saut*. Ces *sauts* étaient en usage parmi les étudiants en médecine de l'Université de Montpellier et constituaient une véritable brimade imposée par les anciens aux nouveaux, aux *béjaunes*. Ceux-ci se révoltèrent contre cet usage, et cette Université le supprima en 1529 (1). En somme il y avait sur ce point encore un mouvement général de réforme qui se proposait, comme le disait la Cour du Parlement de Rouen, d'abolir les mauvaises coutumes : « pravas consuetudines que corruptele potuis dicende sunt ». La Cour ne laissa subsister que les honnêtes récréations de la Faculté des arts et des Collèges : « De chacun collège, dit encore de Bras, la veille des Roys, aucuns regens et escolliers jouoyent aux carrefours de la ville des farces dans des charrettes et sur des chevaux qui servoyent de semonces et invitations pour aller voir jouer le jour des Roys des moralitez et farces joyeuses auxdicts collèges l'après-disner.

---

(1) Valabrègue : *La vie universitaire à Montpellier au XVIe siècle.* Montpellier, in-8°, 41 p., 1890.

---

(1) De Bras : *Recherches*.

« Le jour des Roys, au matin, se faisoyent des Monstres que l'on appelait Marolles des jeunes enfans des meilleures maisons. Lesquels accompagnoyent l'un d'eux qui avoit esté Roy de la Febve et alloyent ouïr la Messe, les uns à Sainct Pierre, autres à Sainct Jean, la maison Dieu et le Sepulchre, estans bien montez et accoutrez, bravement suyvis d'une infinité de peuples, et chacun de ces Roys, pour sa plus grande offrande, portoit la febve trouvee au gasteau qui l'avait eslevé en telle dignité. Tous ces actes et passetemps se faisoyent pour exciter la jeunesse en honnestes recreations » (2).

---

(1) Valabrègue, *op. cit.*

(2) De Bras : *Recherches*.

Les farces d'étudiants n'ont pas manqué d'intérêt à cette époque : mais si on en juge par celle des *Pattes Ouaintes*, qui souleva pourtant bien des colères, elles ne présentent à Caen rien de licencieux.

Tel est cet arrêt de réformation de 1521, qui semble avoir surtout pour objet de réprimer les abus qui s'étaient glissés dans les Facultés supérieures et de faire disparaître des mœurs des étudiants certains vieux usages trop onéreux à leurs bourses et préjudiciables à leurs études et au bon ordre.

Le même jour, 16 août 1521, la Cour conférait à Jessé Godet pleins pouvoirs pour faire appliquer l'arrêt de réformation (1). Le mois suivant, le commissaire était à Caen et le 19 septembre, à 8 heures du matin, se tenait l'assemblée générale de l'Université, au couvent des Frères Mineurs, lieu ordinaire de ses réunions. Le commissaire, « senator clarissimus », prononça, s'il faut en croire un procès-verbal dû à la plume alerte de Lesnauderie, et qui paraît quelque peu ironique, un discours des plus fleuris : « Tanquam alter Demosthenes inter Græcos, aut alter Tullius inter Romanos, maxima sermonis eloquentia purgatissimi omnium assistentium aures haud secus quam Philomela suo (quo inter ceteras aves excellit), armonico cantu demulcente, propositum apperuit » (2). Puis l'arrêt de réformation fut lu par Me Geoffroy Lemercier, et le procureur général,

---

(1) De Bras : *Recherches*, p. 342.

(2) « Procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 septembre 1521 », Arch. Calv., D. 47. Bénet: *Inv.*

Robert de Villy, fit connaître le mandement remis à Godet. Bien que cette réformation eût été manifestement imposée à l'Université, on voulut respecter les formes et la faire adopter par elle. Les deux magistrats se retirèrent et chaque Faculté séparément en délibéra. Conformément aux statuts, les doyens apportèrent au recteur les conclusions de leur Faculté et celui-ci conclut à la majorité des Facultés. Ce recteur, Pierre des Prés, maître ès arts, humaniste distingué, voulut rivaliser d'éloquence avec les magistrats, et ceux-ci étant rentrés en séance, leur exprima la reconnaissance de l'Université.

M^{e} Jessé Godet resta encore quelques jours à Caen pour veiller à l'exécution de l'arrêt et régler certaines affaires secondaires : c'est ainsi que, sur les réclamations des étudiants, il décida le rétablissement des barrières de la rue de la Chaîne. Une horloge fut donnée à l'Université, vu l'éloignement de celle de la ville et l'heure matinale des cours ; on en profita pour supprimer le repas auquel les nouveaux officiers de l'Université devaient inviter les anciens; les fonds qui étaient à cet effet remis à Lesnauderie, servirent à payer partie des frais de l'horloge : le trésor de l'Université et celui du collègedes droits fournirent le reste de la somme. Le commissaire entendit aussi une requête des régents de la Faculté des arts et principaux du collège qui se plaignaient de la concurrence qui leur était faite par des pédagogues, « nonnulli sacerdotes seu sacrificuli », tout à fait ignares et sachant à peine distinguer un nom d'un verbe.

Les principaux de collège demandaient qu'il leur fût défendu d'aller au delà du Donat. Enfin, le commissaire, avant de quitter Caen, établit en fonctions les nouveaux professeurs du Collège des droits (1).

L'Université tira quelque profit de cette réforme ; cet arrêt du Parlement contribua à l'éclat dont elle jouit au temps de François Ier, et à sa bonne réputation : elle le sentait elle-même. Un des professeurs de l'Université, Robert du Buisson (Dumus), fit l'éloge de Jessé Godet, en vers latins.

> Conscriptus inter patres, celeberrime consul
> Clarus es et cunctis anteferendus avis....
> Gloria gymnasii nunc cadomensis ades ;
> Felix nunc Cadomus pro te nunc gessit alumno,
> Et normanna simul tota triumphat humus (2).

De Bras constate aussi les heureux effets de l'intervention parlementaire : « Et a raison de cet ordre, lequel y fut bien gardé et maintenu (l'Université) fut rendue si fameuse que les lecteurs et escolliers y affluoyent de toutes nations » (3).

Sans doute, il faut voir dans la réforme de 1521 un épisode de l'action générale, dirigée alors par la Royauté et menée par l'intermédiaire des Parlements contre les Universités.

---

(1). Arch. Calv., D. 47. Bénet, *op. cit.*

(2) *Epythomata grammaticæ juvenibus ipsis litterariæ artis fundamenta jacere volentibus admodum conducibilis.* Cadomi, Michel Angier, in-8°, s. d.

(3) De Bras : *Recherches*, p. 345.

A Bourges, à Orléans, à Nantes, à Poitiers, on trouve les traces d'une action semblable. Cette action parlementaire, au reste, fut utile aux Universités et l'on peut appliquer aux Universités du XVIe siècle le jugement que M. Liard portait sur les rapports des Parlements avec les Universités du XVIIIe siècle. « On a parfois présenté les parlementaires comme les adversaires de l'Université. Rien de plus inexact : les Universités n'eurent pas au contraire d'amis plus éclairés » (1).

---

(1) L. Liard : *L'enseignement supérieur en France*, I, 91.

LE LIVRE ROUGE

DE L'ÉVÊCHÉ DE BAYEUX

Par M. Eugène ANQUETIL.

MESSIEURS,

Suzerain de plus de cent fiefs de chevalier, — possesseur des sept baronnies de Saint-Vigor, de Neuilly et d'Isigny, du Bois d'Elle, de la Ferrière-Harang, de Douvres, du Plessis-Grimoult et de Cambremer, — seigneur de terres considérables, — propriétaire de nombreux moulins, — aidé par ses chevaliers quand les nécessités de son église l'appelaient à Rome, — aidé par tous ses hommes pour les réfections nécessaires de l'église de la Bienheureuse Marie, sa Dame, et aussi pour celle de ses propres édifices urbains « ars par le feu », — c'était au XII^e^ siècle, témoin l'enquête de 1134 insérée dans le 8^e^ volume de nos Mémoires, un puissant seigneur que le seigneur Évêque de Bayeux, et l'on conçoit sans peine que l'administration d'un tel temporel nécessitât nombre d'officiers de robe et d'épée : ceux-ci, pour protéger les richesses et les possessions du maître; ceux-là, pour rédiger les instruments privés ou publics de son droit, les faire valoir en justice et les conserver soigneusement dans la trésorerie de son Officialité.

Six siècles durant, s'y entassèrent et dormirent des documents de toute nature, chartes ou cartulaires. La foudre de 1789 les excita brusquement de leur sommeil; leur sanctuaire fut violé; des mains irrespectueuses s'en saisirent; une partie fut dérobée et le reste jeté dans quelques-unes de ces six charretées « de titres de l'Esclavage », livrés « au feu salutaire », le 25 septembre 1793, sur la place de l'Égalité.

Là encore il y eut des sauvetages.

Quand les années eurent passé sur ces tristes jours, quand les détenteurs de ces épaves crurent la prescription acquise, ils en firent commerce.

C'est ainsi que vint aux mains d'un de mes amis, M. G. Villers, notre président de l'an dernier, le manuscrit connu sous le nom de *Livre Rouge* et qui renferme d'importantes chartes relatives aux sept baronnies épiscopales.

Ce cartulaire composé apparemment de 268 folios, contient, apparemment aussi, 612 chartes, dont les rubriques sont écrites à l'encre rouge. Mais la charte numérotée 402 est en réalité la 412e, ce qui porte le nombre de ces documents à 622. Le premier est de 1058 ou 1074, le dernier de 1455. Le manuscrit est donc du XVe siècle.

Un certain nombre de pages portent des traces de u irrécusables, qui ont détruit certaines parties du xte. Ce feu qui le marque est-il celui des Réformés n 1562, ou celui des Terroristes en 1793 ? On n'a ucunes données pour résoudre le problème.

De plus, il est incomplet des folios 5 à 12 inclusivement, et 93 à 108, aussi inclusivement : ce qui fait que le texte saute du n° 4 au n° 13 et du n° 270 au n° 309. Les n^os 4 et 270 sont tronqués dans la fin et il n'existe que les dernières lignes des n^os 13 et 309. Il n'y a donc plus, en réalité, au Livre Rouge que 245 folios et 586 chartes. Après la charte 136 est une lacune ; après la 219^e se trouvent 4 pages blanches ; après la 319^e, une page 3/4 est blanche.

Le relieur chez lequel il fut acheté en avait donc déjà utilisé pour son métier un certain nombre de folios et, pour le faire, l'avait dépouillé de sa couverture. Son nouveau possesseur le fit rhabiller en plein cuir rouge avec coins de cuivre.

Tel qu'il est aujourd'hui, ce manuscrit fut acquis, au mois d'août dernier, pour la Bibliothèque Nationale, par un prix principal de 1.400 francs.

M. Villers aimait à le communiquer aux archéologues dont plusieurs y ont puisé largement.

M. le comte de Bonvouloir, décédé à Tour, près Bayeux, le 16 janvier 1881, le dépouilla entièrement pour y rechercher les traces des anciennes familles u pays et y puisa une table de près de trois cents oms de familles normandes, dont nous possédons un xemplaire.

Une copie intégrale du manuscrit fut faite, vers 882, afin qu'en cas de vol, d'incendie ou de quelque autre accident, on n'eût pas à déplorer la perte des documents qu'il renferme.

Afin de vous mettre à même de juger de leur importance, au point de vue de l'histoire locale, je vous demanderai, Messieurs, la permission d'en analyser quelques-uns.

Nous y lisons que, pour s'exempter de la charge d'illuminer décemment *(decenti lumine)* la cathédrale le jour de Noël, Henri II (1165-1205) donne une pièce de terre de 26 acres, près de la forêt de Neuilly, au gué Huvet, entre le fossé de la forêt, vers la demeure des Pastoureaux *(Pasturellorum)* et un ruisseau et la terre Guillaume d'Hibernie, — pièce de terre inculte et peu productive, à tenir librement et franchement avec coustumes dans la forêt, à un personnage qui n'est désigné que par l'initiale R., afin de s'en acquitter en sa place.

En 1289, le mardi vigile Saint-Mathieu, en septembre, c'est la fondation par Pierre de Benais, dans la cathédrale de Bayeux, des deux chapelles les plus anciennes des collatéraux de la nef, de la Bienheureuse et Glorieuse Vierge Marie et de saint Jean l'Évangéliste, du côté touchant à son manoir, et leur dotation de 50 l. t. de rente sur les dîmes d'Airel et les terres de Rapilly à Carquegny, dotation sur laquelle 30 l. étaient affectées aux deux chapelains, le reste devant faire face à la construction immédiate desdites chapelles.

En 1300, Exupère des Marais est le premier titulaire de celle de Neuilly, de la fondation du même évêque.

En 1340, en exécution du testament de Guillaume de Beaujeu (1331-1337), Guillaume Bertrand, son successeur, fonde à 15 l. t. chacun, quatre chapelains, deux dans le manoir épiscopal de Bayeux, et deux danscelui de Douvres, pour y célébrer perpétuellement, chacun sa semaine, la messe pour lui et les siens.

L'an 1261, saint Louis, alors à Rouen, permet à Jehan Legendre, chanoine de Bayeux, de reconstruire la chapelle Saint-Siméon, ruinée par la mer, sur un terrain acheté du Roi sur le mont proche la mer. Ce serait, d'après un calcul facile, la 7ᵉ aïeule de l'édicule actuel, reconstruit en 1850, sur les ruines d'une autre qui avait à peine cent ans de date.

Au XIIIᵉ siècle, Roger Suhart, chevalier, pour lui et Richard, son frère, et pour tous ceux qui étaient accusés du meurtre de Philippe de Vouilly, chevalier, et de Guillaume de Vouilly, frères, donne 8 l. de rente pour l'entretien d'un prêtre qui célébrera l'office dans la chapelle de la léproserie d'Isigny, pour les fidèles de Dieu et surtout pour les âmes desdits défunts, tous les jours et à perpétuité. A ces 8 l. de rente à prendre sur son fief de la Balaine, il ajouta des rentes en blé sur ces tènements et nomma, pour une fois, le titulaire Guillaume Moignart.

A la chapelle du chastel de Bayeux, donnée en 1206 à Robert des Ablèges, appartenaient le pasnage dans le Vernay, avec quatre asnes de bois par jour et deux fous par an, et les dîmes de Sainte-Honorine-des-Pertes, témoin une exécution faite sur les fermiers, en 1321, par Mᵉ Pierre Larchier, se prétendant titulaire.

Jehan de Rupalai était tenu de réparer les digues et escluses des moulins de Audouet et de fournir une meule. Ils avaient été acquis, en 1217, avec escluses, hogues et autres pertinences, pour l'évêché de Bayeux. par M^{e} Ricard de Flory, administrateur général de l'évêché. *in absentia domini Roberti Hierosoliman profecti*, d'un nommé Gillebert Lohout, en eschange de 105 acres de terre et un bâtiment, sis près la maison des Lépreux d'Isigny, à charge d'une rente à l'évêché de 12 s. t. à la Saint Michel.

La guerre de Cent ans diminua les revenus des moulins épiscopaux En 1397, Nicolas du Bosc, propriétaire de la moitié des trois moulins de Jurques, inféodés primitivement à Raoul de la Buigne et expropriés sur son petit-fils Jehan, fit un accord avec la mère de ce dernier, déguerpie Guillaume Dymbourville. à laquelle il remit les arrérages échus et 7 l. de rente, moyennant 60 l. de réparations dans l'année et 24 l. seulement après.

Vingt-quatre ans auparavant, en 1373, Louis Tézard exposait au Roy qu'il possédait jadis, à Bayeux, deux moulins : « lieu dessoubz l'estanc en droict la porte Saint-Vigoret et l'aultre en droict la porte Saint-Martin, en dedens des barrières, desquielx, celui dessoubz l'estanc avoit esté abatu et rasé par l'ordonnance et volonté du capitaine et des gens de la ville pour la seurté dicelle, et leaue alant de l'un a l'aultre tournée et mise dans les fossés, si bien que l'aultre ne pout de longtemps après mouldre »..... que pour alimenter à nouveau ce dernier, il avait acheté, entre l'ancien cours de la rivière et celui de la morte eau, des terrains par lesquels il avait, au moyen d'esseaulx, détourné le cours de cette morte eau sur laquelle n'existait aucun moulin. — Et le Roi, en considération de ses services, et parce que c'était le seul moulin de la ville, fit défenses à ses gens de le gêner et lui permit d'établir « descente ou essay pour lâchier et oster leaue en trop grande abundance ».

Le premier moulin « soubz l'estanc » excitait l'appétit des braconniers d'eau, à cause de l'excellence du poisson qui se prenait dans cet « estanc » ou vivier. La plus ancienne charte du Livre Rouge a trait à un engagement pris par Michel Égret, de Bayeux, un pêcheur impénitent, d'abandonner à l'évêque son manoir de la rue de la Poterie, s'il était surpris pêchant dans ce vivier ou commettant quelque autre méfait contre le seigneur évêque.

En 1366, sur mandement royal, Robert de Warignies, chevalier, bailli de Caen, et René Le Coustellier, vicomte de Bayeux, font constater et rétablir les droits de Louis Tézard sur la pêche dans les fossés faits pour la défense de la ville, « en droit le vivier de Bayeux et le gardin au doien ».

Il n'y avait pas jusqu'aux religieux de l'Hôtel-Dieu qui ne fussent alléchés par le poisson de celui qui nommait leur prieur, aussi les voit-on construire, sous les esseaulx de son moulin du Mesnil, une pêcherie qu'ils durent enlever sur sa plainte légitime.

Les immenses prés de l'Évêque, son reffoul du même moulin, furent aussi l'objet des entreprises d'astucieux riverains qui voulaient en tondre plus que la largeur de leur langue, et avec lesquels cependant il fallut composer.

Le seigneur évêque exerçait « vng droict nommé lée es bateaux pesqueurs qui venoient descendre et maréer à Port-en-Bessin, sauf et excepté vng batel appartenant aux religieux de Saint-Vigor, près Baieux ». Jehan des Fontaines, seigneur du Bosc de Moon, vassal de l'évêque, ayant voulu y exercer ce droit sur tous ses hommes et resséans, dut y renoncer et consentir à n'en user que sur ceux « estans davanture » dans le bateau desdits religieux; son droit restant d'ailleurs incontesté sur les maréans et descendants au Houp, entre la goulette de Varrie et Marigny.

Les gens de la baronnie de Saint-Vigor étaient tenus de garder les prisonniers du baron, et, en 1288, nous voyons six d'entre eux se mettre en sa volonté et ordonnance pour avoir laissé échapper Jehan de Gueanne, Guillaume Bertran et Pantouf « soupchonneis de murdre et de larrechin ».

L'évêque faisait protéger son droit de chasse par des gens à lui et les forestiers du Roi ne pouvaient exploiter sur ses domaines. Toutefois, il octroyait assez facilement « congié et liscence d'y cachier et prendre toutes bestes sauvages », habituellement pour deux ans, et toujours à condition d'appeler, lors de la chasse, un de ses prevosts ou forestiers.

En 1377, Henri de Thieuville; en 1392, Raoul de Hamars; en 1410, Louis Duboys, escuier, sire de Lison. Amaury de la Luiserne, Guillaume de Creully, Denis de Pierre Ficte, frère du sire de ce nom, Thomas Le Vert, varlet, et autres de ses pareils, firent amende à l'évêque pour délits de chasse.

Ces derniers « estoient depuis la Toussains entrés furtivement et de nuit, par pluseurs foys, et avoient chassié à force de chiens et de fillés » en Bois d'Elle, « en quoy ils avoient grandement injurié l'évêque, qui les poursuivit d'amende honorable et profitable devant Guillaume Gombaut, vicomte de Bayeux». En vain les sires de Lison et de la Luiserne, ce dernier père d'Amaury, allèrent-ils à Bayeux, en l'hostel de Jehan de Boissey, pour l'apaiser. Il exigea la comparution en son chastel de Nully, lieu du meffait, de tous les coupables, et à l'instante prière du sire de la Luiserne, s'y rendit lui-même. Là, les coupables confessèrent leur fait, « affermant » toutefois « n'avoir prins qu'un sanglier porté à lostel dudit seigneur de Lison, où il avoit esté souaillé et départi », ce seigneur n'ayant fait autre chose que de leur donner l'hospitalité.

Un trait caractéristique de l'époque du moyen âge, où toute fonction, même servile, était un fief, nous est fourni par une transaction entre l'évêque et les portiers de son manoir de Neuilly. Sello de Bernesch et sa femme qui était en possession héréditaire des portes du grand et petit chastels, citèrent, en 1234, Thomas de Fréauville, qui s'en voulait débarrasser, devant l'assise du Roi. Ils réclamaient, avec le gouvernement de l'huis épiscopal, pour eux et leurs serviteurs, par chaque jour de présence de l'évêque au château, pain, boisson, chandelle et des trois plats servis à l'évêque, un havage d'voine pour chacun de leurs chevaux, ... la dépouille de tous les voleurs et des duellistes dans le château, avec les oblations des pugillistes, dits deniers légaux, etc., etc. L'Évêque, pour les congédier, dut leur abandonner le tènement de Roger de Nulli et certaines franchises; mais il affirma sa suzeraineté en leur imposant eschaëtes et redevances envers soi, et en se réservant la garde de leurs hoirs mâles et le mariage de leurs filles.

« Ce chastel de Nully, vng des plus forts chastiaulx du pais et que nos ennemis ont plus convoittié à avoir, et lequel chastel est assis sur port de mer près de la Hogue de Saint-Vast, où nos ennemis ont acoustumé de descendre plus que en aultre lieu en nostre duchié de Normendie, ... pourquoy il est très nécessité d'y faire bon guet et garde, tant de nuit que de jour », disent les lettres du Roi, du 6 février 1412, « sur la requête que lui présentait Guillaume Bonnet, son amé et féal conseillier », afin que tous ses « hommes et tenans des baronnies de Nully, Cambremer et aultres terres et seignouries » y fissent guet exclusivement, fut de nouveau confié à leur garde exclusive, comme sous les deux derniers évêques, et le Roi manda à ses gens de prêter main-forte au capitaine du lieu pour contraindre les récalcitrants « parce que de nouvel noz ennemis sont descendus à grant puissance à la dicte hogue de Saint-Vast et y tiennent les champs ».

En 1390, les gens tenant à Rouen l'échiquier de la Saint-Michiel ayant renvoyé certaine affaire concernant le tavernage de Douvres par devant Robert de

Warignies, ch^{er} et bailli de Caen, Nicolas du Bosc demanda au Roi, ce qui lui fut octroyé, que l'enquête fût reçue sur le lieu contentieux, « considéré le péril des chemins, la distance des lieulx qui sont bien à trente lieues lung de laultre, et que nostre eschiquier n'a pas eu lieu de long temps et encore n'est pas certaine chose qu'il doibt estre à son terme, et auxi que des gens qui sceyvent les mieulx la vérité pourroient mourir de jour en jour, tant pour les guerres qui sont au pays que aultrement ».

L'Évêque réclamait et fut maintenu dans son droit de « mettre le pri ès vins et ès aultres bevages et semblablement congnoistre de la transgression du prix, et comme manquement sy fait y estoit lui en appartenoit correction et punicion ». Semblable procès eut lieu pour Sainte-Marèglise avec même résultat. Si, à ce droit de tavernage du septuple baron, nous ajoutons ses droits de moulte (à Bayeux il était l'unique meunier), nous voyons qu'il était le maître à peu près absolu du régime économique des hommes qui vivaient sur ses terres.

Le temporel et le spirituel sont constamment entremêlés dans le Livre Rouge. On y trouve : la constitution des chanoines du Plessis ; les statuts du Saint-Sépulcre ; la fondation de l'Hôtel-Dieu de Villers-Bocage ; des collations de bénéfices ; des accords de l'évêque avec des couvents et abbayes ; des fondations pieuses ; des créations de chapelles ; des patronages d'églises et de prieurés ; des chartes concernant les immunités cléricales, les dîmes, le monéage, les services et redevances des chevaliers, les droits de varech, les salines de Neuilly, des donations, des procédures en échiquier, vicomté et bailliage, pour maintenir ou revendiquer les droits du prélat, des baux de ses biens, les droits de ses foires et marchés, les coutumes d'Isigny et de Neuilly, les libertés d'Isigny, etc.

Ce puissant seigneur féodal qu'était l'évêque de Bayeux avait à Rouen un manoir seigneurial, près Saint-Candide et le fossé du château, manoir contigu au mur d'enceinte du côté de la porte de France. A Caen, aussi, il avait une demeure, achetée par Nicolas du Bosc, en 1369, de Rogier du Prey et de Jehenne, sa femme, de la paroisse Saint-Pierre, dans la rue de Lenguennerie. C'était une maison avec cour et appartenances, « jouxte la maison qui fut Michiel Lemperour d'Allemaigne et une place vuide ». Il l'avait payée 20 l. t. francs d'or, du coing du Roy, pour 20 s. t. la pièce.

Puissé-je, Messieurs, n'avoir pas abusé de votre attention, ni diminué, par mon insuffisance, l'intérêt du sujet que j'ai traité ! J'ai eu ce dessein unique d'appeler l'attention de notre compagnie sur un manuscrit dont la publication me semble digne d'être entreprise par quelqu'une des Sociétés savantes de notre Normandie, ou tout au moins d'être patronnée par elles.

LE LIVRE

DES

CHANTS NOUVEAUX DE VAUDEVIRE

Par M. Armand GASTÉ.

Parmi les raretés bibliographiques normandes, il en est une qui, à notre avis, doit solliciter tout particulièrement l'attention de la Société des Antiquaires, c'est le petit livre de chansons que se propose de réimprimer la *Société Rouennaise de Bibliophiles* (1) et qui a pour titre: LE | LIVRE DES | CHANTS NOUVEAUX | DE VAVDEVIRE | PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE || *Corrigé et augmenté outre la* | *précédente impression.* — A VIRE | chez JEAN DE CESNE Imprimeur || et Libraire.

Au commencement du XIXe siècle, on connaissait deux exemplaires de ce précieux bouquin. L'un, appartenant à M. Flaust, maire de Saint-Sever, près Vire, avait été acheté par lui, en 1810, à la vente de M. By (catal., n° 1972), et a servi de base (1) à l'édition des *Vaux de Vire*, dits d'Olivier Basselin, faite en 1811, aux frais et par les soins de M. Auguste Asselin, sous-préfet de Vire, et d'un certain nombre d'amateurs virois, parmi lesquels on comptait MM. Dubourg d'Isigny et Lanon de la Renaudière (2).

---

(1) La Société rouennaise de Bibliophiles a bien voulu nous charger, — et nous la remercions vivement de ce témoignage de confiance, — de donner nos soins à cette réimpression, qui a paru à Rouen au mois de janvier 1902.

Qu'est devenu cet exemplaire ? On en a complètement perdu la trace.

Le second, le seul qu'on connaisse aujourd'hui, après avoir appartenu à Pierre-Daniel Huet, dont il porte les armes sur les plats de la couverture, passa, après la mort du savant prélat, dans la bibliothèque des Jésuites de Paris. On lit, en effet, en tête du titre, une note de la main de Huet, qui, de son vivant, avait, comme on sait, donné sa riche bibliothèque à la maison professe : « *Domus profes. Paris. Societ. Jesu* », et, au bas, cette mention imprimée sur une petite bande de papier collée par le bibliothécaire au-dessous du nom de l'imprimeur : *Ne extra hanc Bibliothecam efferatur. Ex obe* [*dientia*] (3). Aujourd'hui l'exemplaire de Huet se trouve à la Réserve de la Bibliothèque Nationale (1).

---

(1) Avec le ms. dit Polinière, dont nous parlerons plus loin.

(2) M. Dubourg d'Isigny a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* de savantes études sur le *Château de Vire*. — M. L. de la Renaudière, ami de Malte-Brun, fut un géographe très distingué.

(3) Cette fin de mot que nous mettons entre [] a été rognée par le couteau du relieur.

Nous n'allons point reprendre ici la question assez souvent agitée, et épuisée aujourd'hui, ce nous semble, de la paternité des *Vaux de Vire*.

Après les travaux de M. Eugène de Beaurepaire (2) et les nôtres (3), la critique a définitivement admis que tous les *Vaux de Vire* ou *Vaudevires*, publiés par les éditeurs de 1811, et reproduits dans les éditions de Louis Dubois (1821) de Julien Travers (1833) et du bibliophile Jacob (1858), sous le nom du vieux foulon virois, Olivier Basselin, « mis à fin », par les Anglais vers le milieu du XVe siècle, tous ces Vaux de Vire, dis-je, doivent être restitués à l'avocat virois, Jean Le Houx, mort en 1616.

Il est donc bien entendu que *toutes* les chansons contenues dans le livret de Jean de Cesne sont les *Vaux de Vire* de Jean Le Houx. Mais, comme nous allons le montrer, ce ne sont pas *tous* les *Vaux de Vire* qu'a composés l'avocat-poète.

Disons d'abord quelques mots de l'imprimeur de ces chansons viroises.

---

(1) XVII B. Réserve *Y. 6084 P.* Inv. Rés. Y 2650. — Nicolas Foucault, intendant de la Généralité de Caen sous Louis XIV, possédait, lui aussi, un exemplaire de l'édition de Jean de Cesne. Voir le Catal. manuscrit de ses livres, n° 2849, Bibl. de Caen.

(2) Eug. de Beaurepaire: *Étude sur Basselin, Jean Le Houx, et le Vaudevire normand (XXIIIe vol. des Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie ;* (Caen, Hardel, 1858), et tirage à part.

(3) Armand Gasté : *Étude critique et historique sur Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle.* Paris, E. Thorin, 1874, etc., etc.

Comme on peut le voir par l'examen du titre (1), Jean de Cesne a négligé de dater son petit volume. On croit généralement que le *Livre des Chants nouveaux de Vaudevire* parut en 1669, c'est-à-dire un peu plus d'un demi-siècle après la mort de Jean Le Houx. Cette date est très acceptable, car nous savons que Jean de Cesne a imprimé plusieurs livres ou plaquettes à Vire en 1663, en 1664, en 1666, en 1670, en 1677, et même, croit-on en 1704 (2).

En outre, dans un *Calendrier historique, etc., de la ville de Vire*, portant sur la couverture la date de 1771, on lit, à la page 42 : « *Éloge d'Olivier Basselin*... Nous avons de lui un recueil de vaudevilles, remis en meilleur français par M. Jean Le Houx, dit le Romain, avocat à Vire, et imprimé depuis dans cette ville chez Decène, en 1669. . . . ». L'auteur du *Calendrier historique* reproduisait l'erreur commune et n'attribuait à Jean Le Houx que le mince mérite d'avoir mis « en meilleur français », c'est-à-dire « en français plus moderne », les vieilles chansons d'Olivier Basselin ; mais il pouvait être fort exactement renseigné sur la date de l'édition de Jean de Cesne.

Admettons donc, jusqu'à preuve du contraire, que le *Livre des Chants nouveaux de Vaudevire* a été imprimé en 1669.

---

(1) Voir le *fac-simile*.

(2) La plupart de ces impressions sont à la Bibliothèque de Vire. Nous signalerons tout particulièrement *l'Office de Saint-Sever* par dom François-Michel Duhamel, de Vire, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Sever. In-8°, 1670. Voir le mémoire de M. Ch. Frédérique sur *l'Imprimerie à Vire* (Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association Normande, 1897, page 157 et suivantes).

« Corrigé et augmenté *outre la precedente impression* », lit-on au titre du volume. Il y avait donc eu une édition *princeps*, donnée par Jean Le Houx lui-même. C'est évidemment celle qui, d'après la tradition, indisposa contre lui les prêtres de Vire, lesquels lui auraient refusé l'absolution et l'auraient forcé d'aller jusqu'à Rome, pour y chercher le pardon du grand crime qu'il avait commis en chantant le vin d'Orléans et le cidre de Normandie (1).

---

(1) Cette tradition n'a rien d'invraisemblable:

1° D'abord, il est constant que Jean Le Houx avait pour surnom « le Romain »;

2° Un de ses Vaudevires (voir notre édition, page 101) fait mention d'un voyage entrepris par l'auteur *au delà des monts*:

> Voicy tous gens de courage,
> Lesquels s'en vont en voyage
> Jusque par delà les monts...
> Que la bouteille on n'oublie,
> En regrettant Normandie
> A l'ombre nous nous serrons (soirons):
> Si le chemin nous ennuie,
> Et l'un à l'autre boirons.

3° Sur un livre qui a certainement appartenu à J. Le Houx, on lit sur la première page, écrit de sa main: « *Pour M° Jean Le Houx, licencié aux lois, advocat* », livre imprimé à Venise en 1442, qui traite, entre autres choses, « des curiositez de la ville de Rome ».

Ne serait-ce pas une espèce de « guide du voyageur à Rome » que notre poète aurait acheté pendant son séjour dans la ville éternelle ?

Voir, dans notre édition des *Vaux de Vire*, de Jean Le Houx, page 248, le titre complet de cet ouvrage, *très rare en-*

Toujours d'après la tradition, *mais sans que nous puissions fournir une preuve certaine*, l'avocat virois publia ses chansons vers 1570. Est-ce Jean Le Houx qui, repentant, a fait disparaître ce recueil réputé dangereux, en tout cas, malencontreusement mis au jour au milieu des guerres de Religion ? C'est possible : toujours est-il qu'il ne reste plus un seul exemplaire de cette édition *princeps*. Aussi l'unique exemplaire que l'on connaisse de la seconde édition, celle de Jean de Cesne, est-il pour les lettrés normands d'un prix inestimable.

L'étude attentive de l'édition de Jean de Cesne nous permet de faire deux constatations qui ne sont pas sans importance : 1°, l'imprimeur virois n'a eu entre les mains ni le manuscrit autographe du poète, ni un autre manuscrit, copié vers le milieu du XVI^e siècle par deux Virois, du nom de Le Pelletier et Porée, et connu sous le nom de ms. Polinière (1) ; 2°, comme le petit livre de Jean de Cesne devait reproduire l'édition *princeps*, on peut en conclure égale-

---

France, d'après un renseignement qu'a bien voulu nous donner notre savant compatriote M. Léopold Delisle. — Cet ouvrage, que nous avions acheté en 1881, a été donné par nous à la Bibliothèque de Vire.

(1) Ce ms. est ainsi appelé du nom d'un médecin de Vire, qui l'avait acquis, vers la fin du XVIII^e siècle ou au commencement du XIX^e. En 1831, un des descendants de ce médecin le céda au comte de la Ferrière-Percy. Celui-ci, à son tour, le céda à l'éditeur caennais Le Gost-Clérisse. En 1874, la veuve de M. Le Gost-Clérisse le vendit à M. J.-P. Muirhead, M. A. (Haveley Court, Tetsworth, Oxfordshire), qui depuis a publié une fort belle édition des Vaux de Vire de J. Le Houx, avec

Domus Profeſs. Paris. Societ. Jesu

LE
LIVRE DES
CHANTS NOVVEAVX
DE
VAVDEVIRE

PAR ORDRE ALPHABETIQVE

Corrigé & augmenté outre la precedente impreſſion.

A VIRE.

Chez JEAN DE CESNE, Imprimeur
& Libraire

Ne extra hanc Bibliothecam efferatur. Ex obe

Vaudeville.

Secourez-moy
Faictes ainſi ſervez moy de ſecond
Serez vous point voiſin de la partie
Enneovoy,
Vn bon amy n'attend point qu'on luy dic
Secourez moy
Vn verre plein & fut-il tres profond
Ie vuide bien, avant que l'on m'en prie
Enneovoy.
Tirez vn coup ayez l'ame hardie
Secourez moy,
Sera d'un coup que i'ay mis pres du cœur
Ma ſoif en a preſque perdu la vie
Enneovoy
mon cher deſir ô bouteille mamie
Secourez-moy.
Uienne mouiller voſtre douce liqueu
Mon goſier ſec & guarit ma pepie
Enneovoy.

Chanſon nouuelle.

NE hantant point le monde
Je ne fay que reſver
Ma femme au logis gronde,
Ne ceſſant de crier,

ment que le ms. autographe de Jean Le Houx, conservé à la Bibliothèque de Caen (1), est non pas la copie donnée par lui à l'imprimeur en vue de l'édition originale, mais une copie postérieure, qui devait servir de base à une seconde édition, que le poète n'aura pas osé donner, la première ayant été très mal accueillie de ceux de ses compatriotes qu'il appellera plus tard des « rechignés » et des « morfondus ».

Voici, par ordre alphabétique, les sept vaudevires qu'on peut lire dans les deux ms. Le Houx et Polinière, et qu'on ne retrouve plus dans l'édition de Jean de Cesne :

1° *Ce vin vaut bien le chariage;*
2° *Jadis Agamemnon;*
3° *La bouteille, c'est ma cuirace;*
4° *Médecin de ma tristesse;*
5° *Messieurs, maintenant délaissez;*
6° *Vive le Roy, voicy la pacience;*
7° *Voyant Messieurs de Parlement.*

Dans cinq de ces vaudevires (nᵒˢ 1, 2, 4, 5 et 7), on

---

une traduction aussi fidèle qu'élégante en vers anglais. — Le ms. dit Polinière devrait plutôt s'appeler ms. Le Pelletier et Porée, des noms des deux Virois qui l'ont copié vers le milieu du XVIIᵉ siècle. Il ne faut pas confondre ce ms. avec un autre ms. virois, copié et enluminé, en 1581, par l'ancêtre d'un des deux copistes, Porée, du ms. dit Polinière. Le ms. de 1581, qui contient d'anciennes chansons normandes et des noëls virois, est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, fonds franc, nouv. acq., no 1274 (voir notre Étude sur les *Noëls et Vaudevires du ms. de Jean Porée*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1883).

(1) No 97

cherche en vain un renseignement qui nous permette de les dater même approximativement. Dans celui qui porte le nº 3 *(La Bouteille)*, il est question des batailles de Dreux et de Saint-Denis. La première de ces batailles a été livrée en 1562, et la seconde en 1567. Si l'édition viroise a été, comme le veut la tradition, donnée en 1570, cette chanson aurait pu s'y trouver, et par suite figurer également dans l'édition Jean de Cesne. Mais qui nous dit que cette chanson a été composée *immédiatement* après la bataille de Saint-Denis? De même qu'il y a eu un intervalle de cinq ans entre la bataille de Dreux et celle de Saint-Denis, de même le poète a pu n'écrire son vaudevire : « La bouteille, c'est ma cuirace », que plusieurs années après la seconde bataille. Mais ce qui est bien certain, par exemple, c'est que le vaudevire 6 : (*Vive le Roy*, etc.), n'a pu être composé qu'en 1594 au plus tôt, puisqu'il contient une allusion à la soumission de Paris par Henri IV, le 11 mars 1594, lorsque le duc de Féria sortit honteusement de cette ville avec les troupes espagnoles qu'il commandait :

> Plus ne nous faut maintenant redoubter
> Ces Espagnols, vieux ennemis de France,
> Lesquels vouloient ce royaume usurper;
> Car ils s'en sont retournez tous honteux...

Jean de Cesne nous dit que son « impression » est *corrigée* et AUGMENTÉE outre la précédente.

Cette « augmentation » doit, selon nous, se borner à l'addition de deux chansons qui, certainement, été faites par Jean Le Houx après la publication de l'édition princeps. Ce sont les vaudevires: *On les a censurés*, et *Tous ces vers biberons je veux desadvouer*, vaudevires où le poète se plaint des ennuis que lui a causés la publication de ses chansons:

On les a censurés
Les pauvres Vau de Vire,
Et plusieurs rechignés
Ne cessent d'en mesdire:
Ce sont des morfondus
Qu'on ne voit jamais rire.
Ils font les entendus
Et ne peuvent rien dire (1).

Tous ces vers biberons je veux desadvouer,
Aduortons que j'ay faicts en ma ieune allégresse...
Je crains que quelques uns ne veuillent en user
Pour servir de prétexte à leur gourmande vie...
Je retracte pourtant les chansons qui feront
Scandale aux scrupuleux, et veux que sans le dire
Un chacun les censure et bannisse de Vire.
Blasmant avec l'autheur ceux qui les chanteront...
Moy mesme j'en ay honte avec un repentir;
Ie voudrois que jamais elles n'eussent pris vie;
Mais elles ont desja pris cours en la patrie
Qui malgré moy les chante, et me faut le pâtir (2).

Cette dernière chanson, essai de justification ou amende honorable du poète, n'a pas été, — ce qui peut sembler assez étrange, — recueillie par les copistes du ms. dit Polinière, Michel Le Pelletier et Jean Porée. Ce dernier, pourtant, était le fils d'un ancien ami de Jean Le Houx, de celui qui nous semble bien — sauf erreur — avoir signé de ses initiales I. P. V. (*Jean Porée, Virois*, ou plutôt *Iean Porée Virêne* = sieur de Virêne) (1) le douzain qu'on peut lire à la fin des pièces liminaires du ms. de Caen, et qu'il avait adressé, pour le consoler et l'encourager, au pauvre poète méconnu et calomnié par ses compatriotes.

---

(1) Jean Le Houx, Éd. Arm. Gasté, p. 109.
(2) Éd. Arm. Gasté, p. 141.

A L'AVTHEVR SVR SON LIVRE.

C'est en table, ou jamais ailleurs,
Où mesme un sage debvrait rire :
Boire et manger en sont meilleurs,
Le corps bon aliment en tire.
Qui plus naïfvement escrire
Eust peû pour un sujet bannant ?
LE HOVX d'un style plus sçavant
Traicteroit chose plus altière :
Cecy ne doibt donner matière
De boire à l'ivrongne insensé ;
Car on peut bien chanter sans boire,
Et sans que Dieu soit offencé.
I. P. V.

Il est probable également que Jean de Cesne a dû recueillir, pour l' « augmentation » de son petit livre, une copie manuscrite d'un sonnet qui figure parmi les pièces liminaires du manuscrit autographe du poète (1), mais qui n'est pas dans le ms. Polinière:

---

(1) Petite propriété sise sur les bords de la Virène, à peu de distance de Vire.

L'AVTEUR A SON LIVRE.
SONNET.

Si croyez mon conseil en public vous n'irez;
De ces vieux usuriers qui ne beuvans qu'eau pure
Et espargnans leurs biens hastant leur sépulture,
Petits vers biberons, vous serez censurés, etc., etc.

Encore une fois, on peut admettre, sans trop d'invraisemblance, que Jean Le Houx préparait une seconde édition de ses vaudevires, mais que la crainte des « tetricques censeurs » (2) le détourna de la publier.

Cette seconde édition, si elle avait vu le jour du vivant du poète, aurait sans doute été « augmentée, outre la précédente », des sept chansons dont nous avons donné les premiers vers. et de vingt-cinq autres que le poète a transcrites sur son manuscrit dans un second recueil. et dont quatorze seulement se retrouvent dans le ms. dit Polinière. On sait que ces chansons du second recueil de J. Le Houx, copiées d'abord par M. F. Pluquet sur le ms. autographe. puis par M. Méritte-Longchamp sur la copie de M. Pluquet, ont été publiées pour la première fois, en 1833, par M. Julien Travers, à qui M. Méritte-Longchamp avait communiqué sa copie

---

(1) Le douzain est écrit de la main de Jean Le Houx.

(2) Deuxième sonnet (ms. de Caen).

de seconde main, ce qui explique quelques erreurs qui ont échappé à M. Travers, erreurs qu'il n'eût certainement pas commises, s'il avait eu sous les yeux le ms. autographe du poète.

Comme je crois l'avoir fait voir, l'édition de Jean de Cesne est très importante, puisqu'elle reproduit l'édition *princeps* disparue. Elle présente aussi une autre sorte d'intérêt. C'est, en effet, un spécimen des premières impressions viroises. Jean de Cesne n'a, il faut l'avouer, qu'une très lointaine ressemblance avec ses contemporains les Elzévirs. Il se vante d'avoir corrigé les fautes de la précédente impression. Cependant, si l'édition *princeps* a été — ce qu'on ignore — publiée à Vire, je doute fort qu'elle fût plus défectueuse que la sienne, imprimée avec de vraies têtes de clous (1) et remplie de coquilles assez grossières. Cependant, je dois dire que J. de Cesne n'était pas sans lettres, puisque dans la *Difformité de l'église prétendue réformée*, par Estienne Torquetil, prestre, sieur de Beaulieu, imprimée par lui en 1664, il y a un assez grand nombre de mots en caractères grecs (2).

Une dernière remarque sur le petit bouquin virois dont nous nous occupons.

En général, le titre courant de l'édition Jean de Cesne est *Nouveaux Vaudevire*. (*Nouveaux* au verso et *Vaudevire* au recto.) Cependant, dans trois endroits, on lit, au recto, *Vaudeville* au lieu de *Vaudevire*. Cette déformation du mot *Vaudevire*, qui a un sens bien net, en *Vaudeville*, mot qui n'a aucun sens, ne doit pas nous surprendre à Paris et dans les provinces éloignées de la Normandie, où l'on pouvait ignorer l'étymologie du mot; mais cette même déformation à Vire même nous étonne et nous ferait croire qu'au bout de deux siècles, certains Virois avaient trop facilement oublié que la muse d'Olivier Basselin s'était envolée de leurs frais vallons. Cela nous prouve, en outre, qu'il ne faut pas trop chicaner Boileau s'il a, comme tous ses contemporains, sauf le Normand Segrais (1), ignoré le lieu d'origine de la chanson moderne, et s'il a écrit, en 1674, dans son ART POÉTIQUE, *Vaudeville* au lieu de *Vaudevire* (2).

---

(1) Voir les *fac-simile* du titre et de la page 65.

(2) Il est juste d'ajouter que la liste des *Errata* est très copieuse.

---

(1) Voir le *Segraisiana*.

(2) On connait les essais d'étymologie du mot *Vaudeville : Voix de ville*, « chanson qu'on entend en ville », et *Vau de ville* « chanson qui va aval (= avau) la ville » !! Et que dire de l'étymologie donnée par M. Ch. Toubin, auteur d'un *Dictionnaire étymologique de la langue française*, publié, en 1886, chez E. Leroux, à Paris ? Selon lui, Vaudeville vient du sanscrit *va* (marche, mouvement) et du latin *gyrare* (tourner en rond), parce que « nos pères se plaisaient aux danses en rond qui s'exécutaient au son de joyeuses chansons nommées *rondes* » !!!

Boileau a dit dans son *Art poétique*, vers la fin du deuxième chant :

> D'un trait de ce poème (la satire) en bons mots si fertile
> Le Français, né malin, forma le Vaudeville.

Boileau commet encore ici une erreur. Le *Vaudeville*, ou mieux Vaudevire, n'est pas né de la satire. Le *Vaudevire* primitif, celui que Basselin et ses compagnons chantaient, au XV^e siècle, dans les *Vaux* (ou vallées) *de Vire*, était tantôt une chanson d'amour, tantôt une chanson à boire, ou encore une chanson patriotique. Avec Jean Le Houx (fin du XVI^e et commencement du XVII^e siècle), le Vaudevire est devenu exclusivement chanson à boire. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVII^e siècle que le *Vaudevire* s'est changé (voir les *Recueils* du temps) en chanson satirique. Ensuite, il est devenu l'accessoire lyrico-musical d'un genre spécial de comédies, où il a pris tant d'importance qu'il a fini par donner son nom à toute la pièce. Bien plus, le nom de *Vaudeville* est resté à ces mêmes comédies, d'où les couplets avaient disparu, pour faire place, trop souvent, aux plus invraisemblables quiproquos.

Notes et Communications

LE SERMONNAIRE

D'UN CURÉ DE CAMPAGNE

Par M. Charles BRÉARD.

On trouve dans les bibliothèques bon nombre de sermonnaires imprimés, il est infiniment plus rare de rencontrer des recueils de sermons manuscrits, et principalement des discours prononcés dans la chaire d'un village. Cependant, nous avons été assez heureux pour avoir communication d'un petit volume de sermons qu'un curé de campagne ne s'était pas seulement contenté de composer, mais qu'il s'était encore plu à transcrire, au milieu du XVII^e siècle. C'est un manuscrit petit in-quarto, relié en parchemin et composé de trois cents pages environ, recouvertes d'une écriture fine et très serrée. Notre confrère, M. Arthur de Ville-d'Avray, l'a recueilli chez un brocanteur, il y a quelques années. Le hasard a bien voulu servir notre confrère, car il lui a mis entre les mains un manuscrit qui, certes, n'est pas un trésor, mais qui est une pièce assez rare pour être signalée. C'est le sermonnaire d'un curé qui a vécu dans nos campagnes au temps de Louis XIV.

A première vue, l'écriture du manuscrit indiquait cette époque. La nature des morceaux qu'il contient ne pouvait laisser aucun doute sur la condition sociale de l'auteur. Il surgissait néanmoins une difficulté, celle de connaître son nom. Un examen approfondi du volume nous l'a révélé. Sur les dernières pages, en effet, sont transcrites, sur deux colonnes, des notes de toute sorte et des comptes d'argent, à côté du dénombrement de l'Église de France en archevêchés, cures, paroisses, etc., et d'une pièce de vers contre « Luther et ses suppôts ». L'une de ces notes est pour nous très intéressante. Elle est intitulée : « Registre de mon baptistaire et des jours où j'ay pris les saints ordres ». Nous connaissons ainsi le nom de l'auteur des sermons, la date de sa naissance, le pays où il est né, le milieu où sa jeunesse s'est passée et, enfin, la paroisse dont il a été le pasteur pendant plus de trente années. Il se nommait Jean Heudebert et il était curé de la paroisse de Gonneville-sur-Honfleur.

Jean Heudebert naquit dans un hameau du pays de Caux dont le nom nous est resté inconnu. Il y reçut le baptême le 21 mars 1627. Il paraît avoir fait ses humanités dans un des séminaires de Rouen. Puis, le lundi 23 avril 1640, il reçut la tonsure, en l'église de Notre-Dame de Caudebec, par Mgr l'archevêque de Rouen, « en tournée de sa grande calende ». Il résida ensuite chez les Sœurs hospitalières de Pontoise, fut ordonné diacre à Évreux, en 1649, et reçut la prêtrise dans la même ville le 20 mars 1653.

Alors le gouverneur d'Évreux était le marquis d'Alègre, seigneur de Blainville. Jean Heudebert obtint de lui une prébende de chanoine dans la collégiale de Saint-Michel de Blainville, au doyenné de Ry, diocèse de Rouen. Ce chapitre avait été fondé par Jean d'Estouteville qui, plus que personne, avait contribué à reconquérir la Normandie sur les Anglais. Jean Heudebert prit possession de son canonicat le jour de Noël 1653; il pouvait lui valoir 300 livres, deux mines de blé et cinq mains de papier commun. Deux années après, il était pourvu de la cure de Gonneville-sur-Honfleur. La note suivante se rapporte à sa nomination:

« Pour la nomination à la cure de Saint-Martin de Gonneville-sur-Honfleur, 26e de septembre 1655, M. le Vilain, grand prieur et religieux et ancien de l'abbaye de Saint-Évroult, et grand vicaire de M. le cardinal Antoine Barberin, abbé de ladite abbaye, me donna la collation de ladite cure de Gonneville; et le 4e d'octobre de la mesme année, M. le Merlier, grand vicaire de M. de Matignon, évesque et comte de Lisieux, me donna le visa : Signé, de Picquot. Et le 5e d'octobre de la mesme année, M. Bourard, curé de Pennedepie et doyen de Honnefleur, me mit en possession de ladite cure, et le lendemain, 6e, insinuation fut faite par ledit Picquot, et ladite colation de la cure de Gonneville fut signée par M. Charestier, greffier et ancien religieux de Saint-Évroult. — Arrest du Grand Conseil, vendredy 16e de juin 1656. Par arrest du Grand Conseil prononcé par M. Amelot, en audience, j'ay esté envoyé en possession et jouissance de ladite cure de Gonneville, sans despens, ny restitution, ny reddition de fruictz ».

Si l'on recherche quelle était la valeur des ressources en revenu, dîme et fruits, alors attribuées au curé de Gonneville, le manuscrit de Jean Heudebert ne peut nous renseigner. On sait que le gros décimateur de la paroisse était l'abbé de Saint-Évroult; d'autre part, l'abbaye de Saint-Amand de Rouen percevait un trait, ou portion de dîme, sur la même paroisse. Dans ces conditions, il y a lieu de croire que le curé disposait d'un maigre budget. Ce n'est pas à dire qu'il fût plus pauvre que de nos jours le sont les curés de campagne. Au sens absolu, il était plus à l'aise. On peut, en effet, évaluer son revenu annuel à une somme qui équivaudrait à 1.600 francs, à laquelle il convient d'ajouter les produits d'un canonicat.

Pour en venir au recueil des sermons de Jean Heudebert, nous en avons compté cinquante-cinq. On ne peut pas dire, à proprement parler, que ce soient des sermons, c'est-à-dire des discours, ce sont plutôt des prônes, des homélies destinées à expliquer aux fidèles les matières de la religion, à mettre en lumière quelque passage de l'Évangile. Le premier a été composé pour le Carême de l'année 1657. Les autres se rapportent aux principales fêtes : *Noël*, la *Toussaint*, *Pâques*, et à d'autres solennités : le *Jour de l'An*, les *Rois*, le *Jeudi-Saint*, pour le mariage, pour l'excommunication, etc. Ces productions ne sont pas bien fortes; la composition en laisse à désirer. Cependant, on ne peut s'empêcher de les lire avec intérêt : on se sent en contact immédiat avec la population rurale du temps jadis. Ces sermons expriment exactement l'état intellectuel et moral des villageois de ce temps ; ils peignent les souffrances, reflètent les colères, découvrent les ressorts du cœur de l'homme des champs, tel qu'il était, tel qu'il est, tel qu'il sera toujours, du paysan normand à l'esprit frustre et fin tout ensemble. Au village, on criait contre le collecteur, on se plaignait de la taille, des subsides, des redevances, des crues qui représentaient les centimes additionnels qu'on ajoute au principal de l'impôt. A qui le pauvre bûcheron, « tout couvert de ramée », allait-il se plaindre des impôts, des soldats et de la corvée ? A son curé, qui avait dans la communauté des moyens d'influence qu'il n'a plus de nos jours : il était l'organe de la loi, en faisant connaître à ses concitoyens les actes de l'autorité supérieure ; n'était-il pas le plus instruit et le plus disert ? Turgot regardait les curés de campagne comme ses subdélégués ; il assurait qu'on était trop heureux d'avoir dans chaque paroisse un homme qui eût reçu quelque éducation, et dont les fonctions dussent, par elles-mêmes, lui inspirer des idées de justice et de charité.

Dans un sermon prononcé à la fête de saint Marc, jour où les paroissiens de Gonneville-sur-Honfleur se rendaient en procession dans les champs, Jean Heudebert énumérait les charges multipliées qui pesaient sur les terres et paraissaient si lourdes, les cruelles injustices que le paysan avait à supporter. Il passait en revue les principaux malheurs, comme la taille et le pillage des gens de guerre, marques terribles de la vengeance de Dieu. « Dieu nous punit en cette saison, « disait-il, en nous affligeant de plusieurs calamités « et par des fléaux publics, comme les misères des « tailles et autres impôts, car c'est pendant ce temps « et cette saison que les armées se mettent en marche, « que les tonnerres se mettent à gronder sur nos « testes, que les campagnes sont sujettes à estre « ravagées ». Dans ces circonstances, le curé sera le protecteur et l'avocat de ses paroissiens. Dans d'autres, il se montrera leur rude censeur.

On sait que si le paysan travaillait plus autrefois qu'aujourd'hui, il y avait chez lui cependant un fonds d'inaltérable gaieté. En France, dit l'abbé Leblanc, le berger en conduisant ses troupeaux, le laboureur courbé sur sa charrue, l'ouvrier même au milieu des travaux les plus pénibles, parmi nous tout le monde chante. Il aurait pu dire que partout, le dimanche, on dansait avec entrain. Les prétextes ne manquaient pas. Par exemple, on allumait les feux de la Saint-Jean, on entrait en danse aussitôt au son de la musette ou des violons. Si nous en croyons notre curé, les bonnes mœurs n'avaient rien à gagner à ces réjouissances publiques, mais il faut faire la part du caractère sacré du moraliste. « Si nous voulons « nous congratuler avec toute l'Église, disait Jean « Heudebert, bannissons toutes ces réjouissances « mondaines et déplorons le malheur de la plupart « des peuples qui, pendant ce jour (la Saint-Jean), ne « font que jouer et danser et faire mille autres inso« lences en leurs maisons et dans les places publiques « et allentour des feux qu'ils allument. Ne pensez

« pas que ces feux qu'on fait en ce jour soit un feu « prophane où il faille assister avec effronterie et avec « des excès d'ivrognerie et d'impudicité, mais c'est une « cérémonie toute sainte, qui se doit faire avec révé- « rence et piété, qu'on rend à l'honneur de saint « Jean-Baptiste. Il faut que vous sachiez que c'est « plutôt déshonorer les mérites de saint Jean-Bap- « tiste par ces façons de faire ridicules que de lui « rendre honneur ».

On entrevoit ce qui formait la base et le fond des plaisirs rustiques du *Feu de la Saint-Jean*. Le villageois, prompt à profiter de l'occasion, s'y livrait à son penchant pour le gros cidre ; sa joie s'y manifestait par des excès plus ou moins fréquents et souvent prenait fin non pas à la table ou sur la table, mais sous la table.

Le curé de Gonneville s'armait donc de généreux, et hélas ! inutiles préceptes contre l'intempérance. A l'époque où il vivait, de même que de notre temps, on ne distingue point la sobriété dans les vertus des champs. Si l'ivrognerie est un vilain vice, d'autres inclinations ou d'autres habitudes n'étaient pas moins blâmables chez les paroissiens de Jean Heudebert. La ruse, l'insensibilité, l'inhumanité, l'avarice, l'envie, étaient autant de défauts qui germaient dans leur cœur. Ils étaient « âpres au gain, attentifs à conserver », insensibles aux peines ou aux besoins du voisin, « dévorés par le désir ardent du bien d'autrui », le jouet de leur propre cupidité. Le jour de Pâques de l'année 1657, Jean Heudebert parlait en ces termes : « Avaricieux, toi qui ne penses qu'à

« rapiner deux liards sur les journées de tes
« ouvriers ; toi qui suscites de faux procès pour avoir
« le bien de ton voisin ; toi, vindicatif, qui surcharges
« ton voisin pour les tailles et les subsides, ou bien
« tu te mets collecteur dans le dessein d'acquérir son
« bien, regarde et considère combien tu es éloigné
« du chemin du ciel ! »

Enfin, il est dans le sermonnaire de Jean Heudebert, un thème pour lequel il multiplie ses instances, ses prières, ses reproches, c'est la charité, c'est le sentiment de commisération que la religion vivifie et féconde. Nous donnons plus loin le sermon qu'il prononça sur ce sujet le jour de la fête de saint Martin, en 1658.

La Saint-Martin était la fête paroissiale de Gonneville-sur-Honfleur, le 4 juillet. Elle s'ouvrait par une grande procession faite par le clergé et par les fidèles au dehors de l'église et autour des champs. Le cortège se rendait ensuite à l'église où l'on célébrait un office en l'honneur du saint protecteur. La cérémonie consistait en une messe chantée par des choristes, en un sermon qui était composé pour louer l'âme généreuse, la charité du grand patron de la Gaule mérovingienne, de l'ancien légionnaire de l'empereur Constance, pour honorer ses vertus et les offrir en exemple. L'orateur y faisait honte aux chrétiens : au gentilhomme, au bourgeois, au marchand, de leur peu de charité pour les pauvres, et combattait les vains prétextes par lesquels on se dispense si aisément de l'aumône.

Sermon pour la fête de saint Martin, du 4 juillet 1658.

« Erat lucerna lucens et ardens ».

« Ce sont les mesmes parolles dont la saincte Esglise a fait le pannégirique de saint Jean-Baptiste que la sacrée Évangile nous représente aujourd'hui pour les appliquer à la gloire et à l'honneur du très grand saint Martin, archevesque de Tours, et le vray protecteur de cette paroisse, dont nous célébrerons jeudy prochain l'esclat de ses vertus, en considérant sa personne enrichie et couronnée de la reine des vertus qui est la Charité. Et ce n'est pas sans raison qu'un saint personnage voulant faire paroistre les plus esclatantes marques de la sainctetė de nostre glorieux patron saint Martin, il ne se servit point d'autres paroles que celles que Nostre-Seigneur donna à son Espouse dans les cantiques: *ordinavit in me charitatem*. Ouy, certainement, on peut dire et avec juste raison que le glorieux saint Martin a surpassé tous les autres saints par l'effect admirable de sa charité. Mais pour revenir au texte que j'ai pris pour commencer ce discours, considérez pourquoy, dans la sacrée Évangile, les hommes apostoliques qui sont: nostre Saint-Père le pape, les sacrés cardinaux, les archevesques, les évesques, les prédicateurs, les curez, les religieux et tous les prestres qui s'appellent hommes apostoliques, pourquoy sontils comparez à la lumière ? C'est parce que, comme la lumière a deux principales qualitez, qui sont d'esclairer et d'eschaufer, ainsy il faut que les ecclésiastiques, à l'exemple de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le premier prestre de la véritable lumière et qui la communique aux autres, puissent esclairer les peuples par leur doctrine et les animer pour travailler au bien de leur salut par leur vie exemplaire, et c'est ce que nous convient véritablement remarquer en la personne du glorieux saint Martin, qui a parfaictement acompli cet office du vray ecclésiastique et tout le temps de sa vie. Vous n'avez qu'à vous ressouvenir quelle vie il a menée estant encor enseveli dans les ténèbres du paganisme, lorsqu'il estoit encor endormi dans les obscurités de la foy et estoit encor asservi dans les erreurs d'une fausse religion. Il fut pourtant, par un instinct tout particulier, poussé d'un zèle d'une vraye charité envers un pauvre en luy coupant la moitié de son manteau pour compatir à l'extrême pauvreté où estoit réduit ce pauvre misérable : *Martinus hac me veste contexit*.

« O sainte Charité qui estes la reine des vertus, régnez dans nos cœurs comme vous avez régné dans celuy de votre glorieux conquérant qui est saint Martin et quoyqu'il fust né d'un père et d'une mère infidèles qui vouloient le nourrir et eslever dans la religion des faux dieux il eut assez de courage pour les quitter et assez de piété pour se retirer promptement de leur conduite pour entrer dans l'Esglise et de se faire escrire au nombre des catéchumènes ; et ce fu en cet instant où ce grand saint rempli d'une extrême charité envers les pauvres se despouilla généreusement de la moitié de ses vêtemens pour en couvrir la nudité d'un des membres de Jésus-Christ.

« Ce premier tesmoignage d'une si grande charité fut tellement agréable au Ciel que la nuict suivante Jésus-Christ luy apparut revestu de cette moitié de casaque que ce divin Jésus monstrait à une troupe de bienheureux et leur disoit: « Martin, quoyque catéchumène, m'a couvert de cette robbe ». Après cela, mes chers paroissiens, vous pouvez-vous douter que Jésus-Christ n'estime beaucoup les biens qu'on fait aux pauvres. C'est un abus de tant se peiner en ce monde pour emplir ses coffres d'or et d'argent, tandis que nous voyons les pauvres gisants à nos portes, mourants de froid et de faim, sans avoir la compassion de les secourir dans leurs extrêmes nécessitez. Le ciel et le paradis ne s'acquerrent pas à prix d'or et d'argent; un morceau de pain et un verre d'eau, comme parle la sacrée Évangile, donnés à un pauvre au nom de Jésus-Christ est le vray payement qu'il nous faut faire pour se mettre en possession de cette éternité bienheureuse du paradis. Enfin ce charitable soldat saint Martin se retira des armez pour se faire soldat d'une plus sainte et plus généreuse milice. Il alla a Poictiers pour se mettre sous la conduite de saint Hilaire. Je vous laisse à penser, ayant eu un si bon maistre. quel a esté le fruict que ce saint Martin a peu recevoir d'une si sainte Académie ; partant, le feu ardant d'une si sainte Charité consuma le cœur de nostre glorieux patron, il prist dessein de retourner en Hongrie qui estoit le lieu de sa naissance pour y convertir son père et sa mère. Il travailla si fièrement qu'il les convertit au culte de la vraye religion. Les grands dons [dont] Nostre-Seigneur l'a advantagé dans l'estat de prestre et religieux et d'un grand évesque font clairement voir que ce Martin estoit une larme que ce divin Jésus avoit pris plaisir d'allumer pour le bien et la gloire de la saincte Esglise, *erat lucerna lucens et ardens*.

« Il n'estoit pas encore baptisé qu'il a fait néantmoins des actions dignes d'estre reconnues et récompensez du ciel. Estant fait évesque malgré luy, sa vie fut une pratique continuelle de charité, de pauvreté, d'humilité, de mortifications, de soufrances mesme par les reproches que ses plus familiers lui faisoient. Son oraison estoit si assidue qu'on remarque qu'il ne s'en pouvoit divertir : *invictum aboratione spiritum non relaxabat!* Son zèle estoit si puissant qu'après avoir renversé et détruit l'idolâtrie dans toute sa province, il va dans celles les plus esloignées pour convertir les peuples : *non formidabat imperii principatum!* Il estoit assez généreux pour reprendre hautement les vices d'un chacun et pour parler publiquement des mystères de la religion chrestienne. Mais chose estrange de l'estat malheureux où nous sommes maintenant, les prédicateurs semblent excuser dans la chaire de vérité les vices des peuples, les confesseurs passent sous silence les crimes qu'ils escoutent dans les confessions sans obliger leurs pénitens à restituer et quitter entièrement leurs mauvoises habitudes, les mérites de saint Martin et ses vertus sont si grandes que le ciel, la terre et les enfers en rendent tesmoignage, enfin ses miracles sont en si grand nombre que s'ils estoient escrits comme raporte saint Grégoire : *non solum mundum capere, etc.*

« O la belle et la grande lumière que la vie de nostre glorieux saint Martin, qui nous fait bien voir comme sa gloire est brilante dans le ciel et qui nous aprend parfaictement par le modelle de sa sainte vie à découvrir nos fauttes pour nous en corriger et partant si nous voulons imiter nostre glorieux patron nous reconnaistrons que nous ne sommes pas seulement obligez de travailler pour l'intérest de nostre salut mais encore par la qualité que nous portons d'estre chrestiens parce qu'il est très nécessaire à tous les chrestiens pour faire leur salut de leur appliquer les mêmes paroles que le saint Martin s'est servi pour la gloire de sa béatitude : *erat lucerna ardens et lucens.*

« Tous les curez et ecclésiastiques devroient estre une vraye lumière pour bien instruire leurs paroissiens par la doctrine de leurs paroles et par l'exemple de leur bonne vie; les pères et les mères doivent estre une vraye lumière envers leurs enfans; les maistres et les maistresses doivent aussi servir de lumière à leurs serviteurs et servantes; les gentilshommes doivent servir de lumière pour maintenir la bonne intelligence envers leurs vassaux; les messieurs de la justice doivent servir de lumière pour confirmer le droict d'un chanchun; les marchands doivent servir de lumière pour vendre et payer fidèlement à un chacun ce qui est deub; les personnes du monde doivent servir de lumière pour travailler loyalement selon sa vocation, enfin tous les chrestiens se doivent servir de lumière aux uns et aux autres pour se maintenir dans une vraye et parfaicte amitié et pour se perfectionner de plus en plus dans les exercices de la religion chrestienne. Et ainsy, mes chers paroissiens, vous voyez bien clairement qu'en quelque estat et condition que vous soyez vous pouvez estre de vrays imitateurs de nostre glorieux patron et protecteur saint Martin ; c'est aussy de vous ressouvenir quand vous célébrez tous les ans sa feste vous vous puissiez empescher qu'elle ne soit pas prophanée par les dissolutions de vos débauches, et pour vous fructifier toute la gloire de saint Martin c'est de le considérer et le voir réduict aux attaques de la mort. Il est couché sur la platte terre. Quelle extrême pauvreté ! Il est couvert de cendre et de cilice. Quelle saincte pénitence ! *Non decet christianum nisi in cinere et cilicio mori.* Car il ne pouvoit pas s'imaginer qu'un Christ deust mourir avec d'autres sentimens qu'avec les sentimens d'une vraye pénitence. Combien, mes chers paroissiens, sommes-nous esloignez du vray chemin de la pénitence puisque dans nos maladies nous ne voulons pas qu'on nous parle crainte de nous faire mal à la teste. Mais ce qui est le plus espouvantable, le Diable ne laisse pas d'assister à la mort de saint Martin pour chercher la moindre petite action de sa vie, de quoy l'accuser devant le tribunal de la justice de Dieu.

« Après tout ce discours que répondrez-vous, Chrestiens, à l'heure de la mort à cet ennemy i nal qui ne cesse de nous talonner de si près pour nous enchaisner dans un abisme de malheur éternel ? Aurez-vous sujet de dire à l'heure de vostre mort comme disoit le glorieux sainct Martin : *Quid, inquis, astas, cruenta bestia ? Nihil funesti in me reperies.*

« Et partant, chrestiens, mettez-vous en cet estat comme si vous deviez présentement mourir. Combien de craintes troubleront vostre pauvre esprit ; le souvenir de vos pêchez et l'horreur de l'enfer vous réduiront dans le désespoir si vous n'estes puissamment assistez de la protection de saint Martin, et combien de superbe et de présomption secrètes, combien de rancunes, de vengeances et inimitiez qui sont enfermez en vos cœurs vous faisant trembler crainte de recevoir pour l'éternité malheureuse la juste punition de vos démérites. Et partant, si vous voulez éviter tous les périls d'une mort si funeste et si vous voulez imiter saint Martin, soyez luy semblable en sa vie et considérez en quoy particulièrement vous avez besoin de l'imiter et dans son zèle à procurer la gloire de Dieu et à convertir les âmes ; et ainsy vous présenter toutes vos actions pour la gloire de Dieu et pour le profit du salut de vos domestiques, c'est de considérer saint Martin dans ses pénitences et mortifications et ainsy vous vous devez réduire toutes vos passions à la conduite d'une véritable raison qui soit vrayement chrestienne, c'est de considérer saint Martin dans son humilité en vous estimant indigne des grâces et des faveurs du ciel, c'est de considérer saint Martin dans sa patience à endurer les injures, c'est-à-dire de vous réconcilier les uns et les autres. Enfin, l'honneur le plus signalé et le service le plus agréable que vous puissiez rendre à la gloire de saint Martin, c'est donc de l'imiter en quelques-unes de ses vertus et particulièrement en pratiquant sa grande charité pour secourir les pauvres, pour vous estimer parfaictement les uns et les autres et pour vous procurer à vous-mêmes toutes les exercices d'une sainte dévotion pendant vostre vie pour en recevoir la récompense éternelle dans la gloire bienheureuse du paradis ».

Cette homélie est sans éclat, mais on retrouve dans la simplicité de sa forme des traits qui ne sont pas effacés ; l'ensemble de la physionomie de l'homme des champs s'y dessine encore après un laps de temps de cent cinquante années. A ce titre, on jugera sans doute que notre vieux curé, Jean Heudebert, n'était pas indigne d'un souvenir.

LES DROITS DE L'ABBAYE DE TROARN

sur l'Église Notre-Dame, sur la Chapelle du Château, et sur le Collège et les Écoles de Vire (1).

(Page 257 et suiv.) *De l'Église et Parroisse de Nre-Dame de Vire, de la Chapelle du Château, des patronnages, des présentations et des autres droits de l'abbaye de Trouar en la ville de Vire.*

DES ÉGLISES ET DES PATRONNAGES DE LA VILLE DE VIRE.

L'abbaye St-Martin de Trouar tient les droits qu'elle possède en la ville de Vire de Richard, comte de Cicestre en Angleterre, et qui l'a aussi esté de Vire sous le règne de Henri I, roy d'Angleterre et duc de Normandie. Voicy le texte de la donation : *Ego Hen-*

---

(1) Notes prises, [en 1876], aux Archives du Calvados, dans l'*Inventaire général des Chartres et titres de fondation, dotation, confirmation, possession, droits et privilèges de l'abbaye St-Martin de Trouar, ordre de St Benoist*, par Dom Alberic Vienne, prestre sacristain de ladite abbaye et curé de Ste-Croix du bourg de Troüar.

ARMAND GASTÉ.

ricus, rex Anglorum ac dux Normanorum, Ricardusq[ue] ; consul damus et concedim[us] pro nostrarum a[nim]ârum salute, etc. Ecclesiam de Castello Viræ cum o[mn]ibus rebus ad eam pertinentibus ac decimam omnium reddituum ad idem Castellum pertinentium Monasterio S. M. de Troarno et Monachis ibidem Deo servientibus et videliscet (sic) *decimam molendinorum, fur[n]oru[m] Thelonei et Terrarum.*» Les originaux des premiers titres et des chartres *(sic)* ne sont plus qu'en l'ancien chartrier. Voicy ce qui nous reste d'originaux des Titres qui concernent les droits de lad. Abbaye de Trouar dans lad. ville de Vire. Attestation en forme de chartre de Hugues Bouet, archidiacre de Bayeux, par laquelle il déclare et fait sçavoir que le R^me^ Pere Henry, Evesque de Bayeux, en considération de la piété singuliere et de la charité qui estoient en vigueur à l'abbaye de Trouar, laquelle esclattoit dans une de ses œuvres qui estoit l'hospitalité et pour donner les moyens de l'accroistre encore davantage, ledit Evesque consent qu'après la mort de Guillaume, curé de Vire, qui estoit arrivée depuis peu, tous les revenus de ce Benefice soient unies (*sic*) à l'abbaye de Trouar, pourveu qu'on laisse une pension honneste à celuy qui luy succedera. Cette chartre est sans datte, cottée par. . . . . A.

Voicy les diverses contestations et revolutions arrivez (*sic*) suivant les Titres, au sujet dud. Benefice depuis 1303.

En 1303, presentation de l'abbé Jean à la Cur

Vire à Philippe evesque de Bayeux, de Nicolas de Ruelle prestre. Cotte B.

En 1455, il y eut un procez pour la presentation au benefice de Vire contre Mre Anthoine de Cuignac, qui disoit avoir les droits cedez desd. abbé et religieux, ce qui fut jugé n'estre pas, aux Assises de Vire. Luy deboutté de ses pretentions, et son presenté évincé. La sentence est sous la cotte. . . . . D.

En 1316, collation de lad. Cure donnée sur la presentation des abbé et couvent de Trouar à Jean de Longjumeau par Guillaume, evesque de Bayeux, Cotte. C.

Il y a plusieurs autres présentations dans l'ancien Cartulaire et dans le Cartulaire blanc.

DE LA MUAISON OU RENTE SUR LA CURE DE VIRE.

L'on a veu cy devant comme le Reverme evesque de Bayeux avoit uni les revenus du Benefice de Vire à 'Abbaye de Trouar, ce qui fut fait après la mort du uré qui estoit alors, et les Religieux de Trouar ffermoient ces revenus à la somme de 24 l., les curez lui ont suivi le nommé Guillaume n'ayant esté que imples pensionnaires jusqu'a l'an 1272, qu'un autre uillaume, surnommé Cordouan, ayant esté pourveu lud. Benefice, on luy remit les dixmes fruits et revenus dud. Benefice, à la charge de faire et continuer ne rente ou pension (1) annuelle de 24 l. tournois à l'abbé et au couvent de Trouar, s'obligeant au reste de maintenir et garder les droits de lad. Abbaye. Le traité est icy en forme de chartre. Cotte. . . . E.

---

(1) En marge, à gauche : « Cette pension est deüe à Pasques, ux deux festes St Martin et à Noël ».

En 1273 et 74, led. Cordouan voulut se relever de sa promesse et de son fait, et souffrit qu'on le poursuivit pour le payement desd. 24 l., à quoy il fut condamné par sentence en date du 4 mars 1274, après le dimanche *Oculi mei*. Il y eut aussi un *vidisse*, l'un et l'autre attaché ensemble sous la cotte . . F.

Lad. pension avoit tousjours continué d'estre payée jusqu'à l'an 1558, que M^e Lucas Caget, curé de Vire, ayant affermé led. Benefice à M^{re} Pierre Du Four p^{tre}, et led. Du Four estant mort, on fut obligé pour led. payement de poursuivre ses héritiers et de les évoquer aux Requestes du Palais où M^r l'abbé Mathurin de Harville avoit ses causes commises : ils s'y laissèrent prendre en défaut ; il y eut mesme arrest définitif, mais il ne se trouve plus. Nous avons seulement trouvé le 1er Exploit et le défaut donné ensuite contre les héritiers dud. Du Four, qui sont icy sous la cotte. . . . . G.

Nota.

Que par une transaction, qui ne se trouve point, passée avec D. Philippe Le Paumier, prieur du Dezert, on luy laissoit 8 l. à prendre sur lad. muaison, si bien qu'il ne reste plus pour l'abbaye de Trouar, pour lad. muaison, à percevoir que la somme de 16 l. C'est pourquoy, en 1604, l'abbé Brunfay et son neveu, prieur du Dezert, s'unirent ensemble en 1604 (*sic* contre le curé de Vire, nommé M^e Jean Le Pareur, pour avoir conjointement payement de lad. muaison, comme il paroist par un mandement par eux obtenu, que nous avons bien voulu placer icy sous la cotte H.

Mathurin de Harville, abbé de Trouar, et Dom François Le Bertier, prieur du Dezert, lesquels en 1567, le 5 juillet, obtinrent sentence (1) au Présidial de Caen contre M^r Pierre Binet, curé de Vire, par laquelle il est condamné à payer deux années de lad. rente, et à la faire et continuer à l'avenir. La dite sentence cottée. . . . . J.

De cette sentence le dit Binet interjetta appel au Parlement, où, le 15 janvier 1578, intervint arrest confirmatif de lad. sentence, qui est icy sous la cotte . . . . L.

En 1632, le 20 novembre, autre sentence contre M. Jean Marquier, curé de Vire, par laquelle il est condamné en deux années de lad. muaison ou rente, et à la faire et continuer à l'avenir. — Lad. sentence en forme, cotte . . . . M.

En 1633, l'onze février, procès-verbal de contrainte sur led. Marquier, en vertu de la sentence. Cotte N.

En 1662, le 13 octobre, sommation à Guillaume Viel, curé de Vire, de payer lad. rente ou muaison, et pour son refus assignation pour s'y voir condamner à la jurisdiction des privilèges. Cotte. . . . O.

Défaut contre led. Viel, curé, sous la mesme cotte O, et assignation aud. sieur Curé sur led. deffaut, tout cotté par O.

---

(1) En note : « Cette sentence et arrest ne sont icy que par coppies ».

Cahier d'extraits pour la justification de lad. rente. Cotte. . . . . P.

Observations sur cette affaire.

Il faut remarquer icy que la sentence de 1567 et l'arrest de 1568 dont il est parlé cy-dessus, manquent icy, mais les coppies que nous avons recouvertes et mises en leur lieu peuvent suffire. On sçait de science certaine que ces originaux ont esté mis par M. le Prieur Chrestien entre les mains d'un nommé Hartel Grainville, dont elles n'ont point esté retirées, estant mort. Voilà le péril où l'on se met en tirant du Tresor des pièces semblables originaires et fondamentales de la dernière conséquence.

Led. Viel, curé de Vire, et son successeur, son neveu, refusant toujours le payement, sans néanmoins contester la dette, mais voulant seulement obliger à la relascher ou à demander mesme une pension congrue, il est bon de remarquer leur raisonnement sur cette matière.

Si je dois, dit le curé Viel, une pension à l'abbaye de Trouar, c'est à cause de ma grosse dixme : or je l'abandonne pour une pension congrue pour moy et pour mon vicaire. Que l'Abbaye prenne tout et qu'elle me donne ce qu'elle donne aux autres curez.

A cela on peut luy respondre qu'il n'en va pas des curez des villes murées comme des curez de la campagne, le revenu de celles-cy consistant en fruits qui proviennent de la culture et labourage des terres ; et le revenu des villes murées consistent (*sic*) particulièrement, dans le dedans de l'Eglise, dans les droits qu'ils perçoivent, selon les ordonnances des Rois, dans les donations, dans le baise-main, inhumations, baptesmes, etc.

Ces cures cependant se resignent comme celles de la campagne à pension, donc elles y sont sujettes, et en Normandie elles sont sujettes comme les autres au déport, sans considérer si elles ont des dixmes ou non : ainsi si bien qu'estant si elles sont chargées de pension ou muaison, ils le doivent payer comme les autres curez de la campagne. Nous en avons des exemples presents et pressants devant nos yeux. La cure de S^t^ Pierre de Caen doit une muaison de 10 ou 12 escus à un chanoine de Bayeux, qui en est patron.

Nostre Dame et S^t^ Jean de Caen ont les mesmes charges. Tous ces curez ne perçoivent pas une seule gerbe de bled, et tout leur revenu consiste en baise-main et dans un casuel. Sçavoir maintenant si ces trois curez peuvent refuser ces rentes qu'ils ont coustume de payer à ces trois chanoines leurs patrons, à cause qu'ils n'ont point de gros et qu'ils ne dixment point à la campagne ; sçavoir encore s'ils peuvent dire qu'ils se tiennent au dedans de leur Eglise, et au reste qu'ils demande (*sic*) une pension congrue. Ce raisonnement passeroit pour ridicule.

Celuy du curé de Vire ne l'est pas moins, et luy est moins favorable, car il a pour plus de 300 l. de dixme, et le dedans de son église seul est aussi considérable, si bien que quand il n'auroit que ce [illegible] il ne seroit pas moins obligé au payement de lad. rente ou muaison (1).

Il n'y a qu'une église parroissiale dans la ville et fauxbourgs de Vire, avec la chapelle du Roy, et une bastie hors les murs de lad. ville, du tems du R^{me} Henry, evesque de Bayeux, qui déclare par une chartre insérée dans l'ancien cartulaire, fol. 42, que les Abbé et Religieux de Trouar en sont les patrons légitimes et présentateurs. Voicy comme il en parle : *Confirmamus totam Ecclesiam de Castre* (sic) *Viriæ, et eam quæ est capella Regis cum tota decima et cum capella nostris temporibus extra castrum facta, et cum præsentatione ad eandem* ou *adeadem*.

—

DE LA CHAPELLE DU CHASTEAU.

La chapelle du chasteau de Vire, qui estoit autrefois assez considérable, fait aussi partie des donations et aumônes faites à l'abbaye de Trouar par le pieux comte de Cicestre, neveu et petit neveu des roys Henry 2 et Henry 3 d'Angleterre, ducs de Normandie, continuées par Henry, evesque de Bayeux, et plusieurs de ses successeurs.

Les abbez en estoient encore en possession en 1451, que M^{r} Jean de Longumel mourut, lequel avoit esté pourveu de lad^{e}. chapelle par l'abbé de Troũar, qu'un nommé Renom s'en fit pourvoir par Jean, Dauphin de France ; il y a une longue information qui fut alors faite, et tous les tesmoins rapportent que de temps immémorial lad. chapelle appartenoit à l'abbaye de Trouar, et que l'abbé avoit coustume d'y mettre un prestre, comme il avoit fait led. Longumel pour la desservir. Depuis ce temps, il ne nous paroist aucune diligence, et l'on a laissé par une grande négligence perdre ce patronage, dont se sont emparez les Religieux de... (*sic*). Lad. information est [sur] parchemin. Cotte . . . . Q

---

(1) En note : « En outre, quand on prend un bénéfice, on se charge des charges ».

Du collège et escolles de Vire.

Il y avoit autrefois un collège en la ville de Vire, dont Monsieur l'abbé de Trouar estoit aussi le presentateur. En 1487 et 88, il y eut quelques contestations avec un prestre de Vire appelé Buisson, qui prétendit s'ingérer d'enseigner la grammaire sans l'approbation de Monsieur l'abbé de Trouar ; et pour ne luy avoir pas cette obligation, il alla tenir ecolle en la parroisse de Tallevende, diocèse de Coutance, qui est hors les murs de la ville, et attiroit à son ecolle les enfans de la ville, au préjudice des autres maistres. Il fut entrepris pour ce sujet, mais sur l'instance commencée, il y eut transaction en date du 22 may, par laquelle led. Buisson se desiste de ses entreprises. Elle est icy avec une autre pièce sous les cottes R. S.

Mais comme ce droit a depuis semblé peu de chose aux abbez de Trouar, ils l'ont negligé, et on ne s'informe plus de quelle manière ni le collège ni les petites escolles de Vire sont gouvernées.

Les autres droits et rentes de Vire ont été unis au Prieuré du Dezert, comme la rente sur le domaine, etc. C'est pourquoy comme tout cela ne regarde plus en particulier l'abbaye de Trouar, nous n'en dirons pas davantage.

journaux du temps, le *Moniteur* entre
gistraient, commentaient tous ses faits
lui-même avait soin d'ailleurs de rac
menu dans d'innombrables lettres ou br
nom n'est pas même cité par les principa
de la Révolution : Thiers, Mignet, Lam
Blanc, Michelet, Henry Martin, Taine,

Il est vrai que la *Biographie Univer*
chaud (t. VI du *Supplément*) et la *Fran*
de Quérard (t. VI et XI) lui ont consacr
nombre de colonnes, mais avec de gra
et de regrettables erreurs. Nous en diro
sa *Nécrologie*, par le typographe Hén
n'est, à proprement parler, qu'un trave
l'Histoire. Bref, si cette étrange physi
être remise en vraie et pleine lumière,
des écrivains, chercheurs infatigables,
attachés de préférence à étudier, à scr
certains épisodes historiques, légendai
dotiques de l'époque révolutionnaire. Te
exemple, MM. Mortimer-Ternaux, qui
toire de la Terreur, et Dauban, auteur
1794 et 1795 ; Edmond Biré et Frantz
tano, auxquels on doit le *Journal d'un*
Paris sous la Terreur, et les *Légendes*
la Bastille. Tel est surtout M. Victor
après avoir parlé occasionnellement d
ses deux livres sur les *Hommes du 14*
l'*Événement de Varennes*, l'a associé
figure, également populaire à son heur
malhonnête, dans un troisième volum

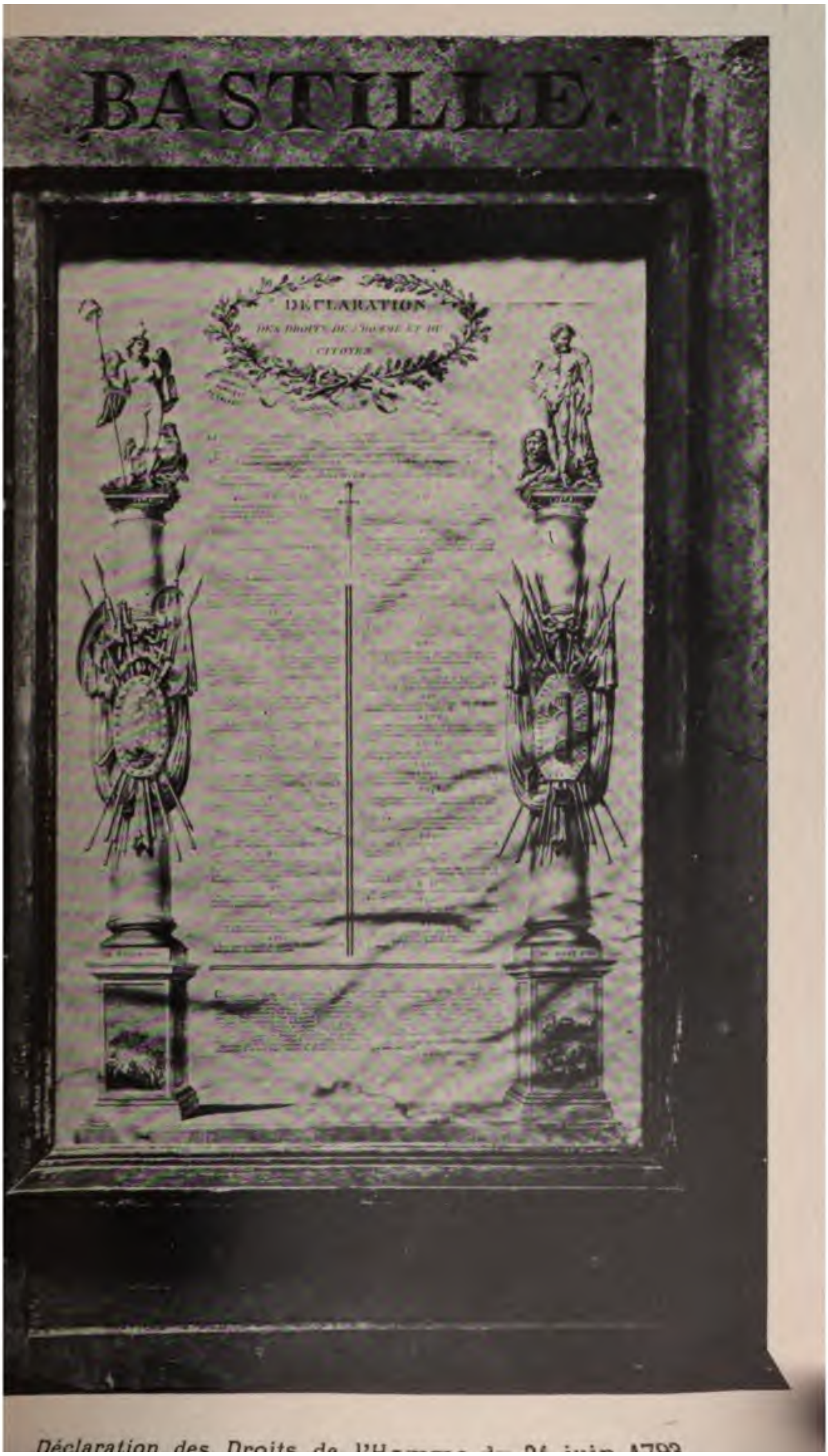
BASTILLE.
DECLARATION
DES DROITS DE L'HOMME ET DU
CITOYEN

Déclaration des Droits de l'Homme du 24 juin 1793

patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille. — L'orateur du peuple Gonchon.

En dehors de ces ouvrages, quelques pièces intéressantes, concernant le premier des deux personnages, ont été reproduites par la *Révolution Française* de MM. Dide et Aulard, la *Revue rétrospective* de M. Cottin, et l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

Or, dans aucune de ces publications, il n'est fait mention des nombreux souvenirs symboliques de la Bastille ou de la Révolution, qui furent donnés par Palloy, de 1790 a 1794, aux autorités administratives du Calvados, et dont la plupart sont restés inconnus, parce qu'ils ont été détruits ou tellement mutilés que personne n'avait la curiosité d'en chercher l'origine.

D'autre part, l'envoi, la réception ou l'inauguration solennelle de ces objets, ont donné lieu à bon nombre de lettres, d'arrêtés ou de procès-verbaux, qui se trouvent, presque tous inédits, dans nos archives, soit départementales, soit municipales.

Nous avons donc pensé qu'un inventaire descriptif des présents offerts à nos concitoyens par le pseudo-patriote et la reproduction ou l'analyse des documents qui s'y rapportent, ne seraient pas sans intérêt pour l'histoire épisodique de la Révolution dans le Calvados (1).

---

(1) Nous offrons ici tous nos remerciements à M. Armand Bénet, archiviste du Calvados, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches, et à M. Henri Magron, qui a eu l'obligeance de photographier les deux pièces d'archives dont les réductions en fac-similé accompagnent ce mémoire.

I

Palloy, fils d'un marchand de vin à Paris (1), serait né en 1754, suivant Quérard, la *Biographie* de Michaud, le *Dictionnaire* de Larousse, et la *Grande Encyclopédie;* mais sa naissance doit être reportée au 23 janvier 1755, d'après l'inscription placée au bas de son portrait, gravé sous ses yeux en 1792, et qui se voit au frontispice de sa biographie par M. Fournel. Il s'engagea à 16 ans dans le Royal-Dragons, et, à 21 ans, épousa la fille du maître maçon Robillot, qui avait dépassé la trentaine, mais lui apportait en dot la clientèle de son père. Une fois qu'il eut été reçu à la maîtrise de son métier, il obtint la petite charge d'entrepreneur des bâtiments du roi, au département de la Vénerie.

Telle était sa situation avant le 14 juillet 1789, et jusque-là, il paraît avoir mené une vie assez paisible et ne s'être occupé que de ses affaires privées. Mais, à ce moment, il s'opéra soudain une transformation complète dans sa pauvre tête. Désormais il croira à son génie et se jettera à corps perdu dans la politique. Enivré par ses premiers succès, il ne reculera devant rien, pas même devant le crime, pour maintenir ou accroître sa popularité.

Et d'abord, la Bastille une fois tombée au pouvoir du peuple, Palloy se vanta hautement d'avoir été du nombre des « vainqueurs », sans parvenir toutefois à faire figurer son nom sur les listes officielles qui en furent dressées durant la Révolution, à moins qu'on ne veuille à toute force le reconnaître dans *Paillot* ou *Pallet* (1).

---

(1) Peut-être cette famille était-elle originaire de notre pays, car on trouve dans un acte du Tabellionage caennais, en date du 5 mai 1502, un Thomas Palloys et Jean son fils, de la paroisse d'Hérouville, près Caen. Cet acte nous a été signalé par M. Heudeline.

Dès le 15 juillet, voyant l'antique forteresse détruite aux trois quarts, il voulut se donner la gloire d'en achever la démolition, et y employa ses ouvriers, sauf à se faire autoriser, le lendemain, par le Comité des Electeurs, à continuer l'opération qu'il avait commencée (2), en leur promettant activité, fermeté et zèle, en s'engageant enfin à ne plus signer pour la vie que Palloy patriote : engagement si bien tenu jusqu'au temps du Directoire que le mot patriote, qui était fort à la mode en 1789, est devenu en quelque sorte inséparable de son nom (3).

Mais à l'idée de gloriole patriotique, il s'en joignit bientôt une autre, plus substantielle : celle de la spéculation et du lucre. Le maître maçon entrepreneur acquit à bon compte les matériaux provenant des démolitions : pierre, marbre, bois, fer, cuivre, plomb, etc., qu'il réunit dans un vaste hangar près de son habitation, rue des Fossés-Saint-Bernard. Une partie lui servit à se faire faire une voiture confortable et bâtir plusieurs maisons, dont l'une à Sceaux-Penthièvre était assez belle pour devenir plus tard l'hôtel de la sous-préfecture. Avec le reste il s'ingénia à fabriquer une foule de souvenirs symboliques de la Bastille, de toutes matières et de toutes formes : fac-similé du monument, bornes-frontières pour marquer les limites du territoire de la Liberté, statuettes, bustes, y compris le sien (1), médaillons, épées, médailles (2), jouets d'enfants, cachets (dont un pour lui-même) (3), presse-papiers, encriers, bijoux à l'usage des deux sexes, bonbonnières, manches de couteaux, pommes de cannes, etc., etc. Il y eut même des jeux de cartes confectionnés avec les feuillets des registres d'écrou. Beaucoup de ces curiosités patriotiques trouvèrent à Paris, mais surtout en Angleterre, des amateurs assez enthousiastes ou assez naïfs pour les acheter à beaux deniers comptants (4).

---

(1) Un Caennais, Jean-François Hébert, fut plus heureux ; il fut décoré pour blessures reçues au siège de la Bastille, et, par lettre du 1ᵉʳ décembre 1790, les officiers de la garde nationale de Caen demandèrent à la municipalité qu'une épée d'honneur lui fût décernée. *(Arch. munic., carton 13.)*

(2) Les sous-entrepreneurs avaient des cartes rouges ; les inspecteurs, des cartes bleues ; les autres employés, des cartes blanches.

(3) Coïncidence curieuse : dans la nuit du 15 au 16 juillet, le citoyen Soulès, qui se disait gouverneur de la Bastille, était saisi par ordre de Danton et conduit à l'Hôtel de Ville, parce qu'il prétendait qu'il fallait se hâter de reconstruire la forteresse. *(L'Intermédiaire*, XLVI, 55.)

Néanmoins, il en fut offert un très grand nombre en hommage, selon les époques et les circonstances,

---

(1 et 2) V. *Hist. numismatique de la Révol. Franç.*, par Hennin, et *Trésor de numismatique*. Paris, Rittner et Goupil, 1836.

(3) Il est décrit dans l'*Intermédiaire*, XXII, 519.

(4) Une petite bastille de 10 pouces de haut sur 21 de large était du prix de 48 l. (*Interméd.*, XI, 429).

au roi, au dauphin, aux députés des diverses assemblées nationales, aux ministres, à des personnages marquants à un titre quelconque, aux administrations de département ou de district, à des municipalités importantes ou à leurs sociétés populaires, jusqu'à nos colonies et même à l'étranger. Chaque envoi était généralement accompagné d'une lettre explicative, et très souvent de livres, de brochures, de gravures encadrées dans des pierres de la Bastille, Palloy prétendant exercer ainsi un sacerdoce, un apostolat en faveur de la liberté et de la monarchie constitutionnelle, puis de la République. D'où il advint que, nonobstant le produit de ses ventes et les sommes énormes (les uns disent 600.000 livres, les autres 900.000) qu'il reçut de l'État pour payer ses ouvriers, il finit par dissiper entièrement, à force de prodigalités et d'emprunts usuraires, la grande fortune qu'il avait d'abord acquise.

II

Le 1er juillet 1790, suivant à son tour le grand mouvement d'enthousiasme qui, parti de la Franche-Comté dès le mois de septembre 1789, avait gagné de proche en proche toutes les provinces du royaume, la municipalité de Caen organisa, au nom des six districts du Calvados, dans la plaine d'Ifs, une superbe fête pour la fédération des milices citoyennes et des troupes de ligne. Elle en fit imprimer le procès-verbal et l'envoya, avec deux adresses des plus chaleureuses, au roi et à l'Assemblée Nationale (1).

Or, dès le 9 juin, sur la demande de la commune de Paris, l'Assemblée Constituante avait décrété qu'une fédération générale de toutes les gardes nationales et de tous les corps militaires de terre et de mer, aurait lieu dans la capitale le 14 juillet, « jour anniversaire de celui où le peuple français avait conquis la liberté (2) », au moyen de députations spécialement désignées pour les représenter au Champ-de-Mars.

Parmi les députés de la garde nationale de Caen se trouvait l'un de ses chefs, ancien officier du roi, nommé Bonnet de Meautry, qui devait être successivement maire de notre ville, membre de l'Assemblée Législative et de la Convention, où il se montra d'autant plus ardent Montagnard qu'il était noble et avait un fils émigré. Il résulte d'un récépissé, signé Meautry et daté du 20 juillet 1790, qu'il s'était chargé de rapporter de Paris au comte de Vendeuvre, alors maire de Caen, un plan gravé de la Bastille, que Palloy offrait, par son intermédiaire, au département du Calvados. Le plan, on ne sait pourquoi, ne fut jamais remis à l'administration départementale; il resta roulé dans un étui de fer blanc à la mairie, jusqu'au 28 janvier 1791, où Chatry l'aîné, l'un des officiers municipaux, donna l'ordre de l'encadrer. D'après une note de feu M. Canivet, archiviste de la ville, le cadre était encore affiché, il y a quelques années, dans la salle des archives municipales, au bout de la travée n°7(1). Comme il n'existe plus aujourd'hui, nous ne pouvons indiquer la forme du plan, ni ses dimensions, ni ses légendes.

---

(1) *Arch. municip., carton 35.*

(2) Le même jour, nos officiers municipaux procédèrent sur la Place-Royale, à la prestation du serment civique par la garde nationale et par les troupes de la garnison, en vertu de l'article 8 du décret du 28 février 1790. *(Carton 36.)*

Environ trois mois après son premier don, le 26 octobre 1790, Palloy, s'adressant directement cette fois aux membres du Conseil général du Calvados, leur fit des offres beaucoup plus importantes. Sa lettre est, comme presque toutes les autres, écrite par l'un de ses secrétaires, dont la plume était plus exercée que la sienne, mais qui n'étaient pas beaucoup plus forts que lui sur l'orthographe et sur la syntaxe. Nous en copions textuellement les parties les plus essentielles (2).

Messieurs,

Aussitôt que la Nation sentit que la tyrannie exercée sous le nom du meilleur des Rois, la forçoit à prendre les armes pour assurer les Intérêts du Trône, et les siens propre, que la cupidité des Traitres cherchoit à ébranler, ce fut pour moi le signal d'offrir mes services à la Patrie, d'après la conduite régulière et courageuse de MM. les Électeurs qui tenoient la séance à l'Hôtel de Ville..... J'ai personnellement à la tête d'un grand nombre de mes ouvriers, marché sur les Traces de ces Électeurs, je me suis porté à

---

(1) *Arch. municip. de Caen, carton 13.*

(2) *Arch. du Calv.*, L.

> la Bastille le jour même que l'on se proposoit de l'emporter, et qui en effet fut forcée de se rendre au Patriotisme des Braves Citoyens et des Gardes françaises le 14 juillet 1789.
>
> Il ne m'a point suffi d'avoir aidé à renverser les murs de cette forteresse, il falloit en perpétuer l'horreur de son souvenir.
>
> D'une Bastille, j'en ai fait 83, dont j'ai fait hommage à chacun des Départements, afin que ses ruines s'étendent pour ainsy dire sur toute la France, et rappellent à jamais au citoyen vertueux l'atrocité de nos despotes.
>
> Des pierres mêmes des cachots affreux, j'ai Reconstruit l'image de ce Tombeau des vivans, et les Dalles sur lesquelles ont péri tant de victimes, je les consacre à porter l'empreinte du Roi, l'auguste soutient de notre Constitution.
>
> Il en sera porté audela des Mers, jusques dans nos Colonies.
>
> L'on se propose d'élever, avec ces mêmes pierres, une Pyramide en la mémoire de nos frères d'armes morts au département de la Meurthe.....

Pour peu que Palloy eût voulu être sincère, il aurait expliqué tout simplement que, demeurant dans la rue des Fossés-Saint-Bernard, il put des premiers entendre le bruit du canon du 14 juillet, se mêler, avec ses ouvriers, à la foule qui se pressait dans la rue Saint-Antoine devant la Bastille, et en voir d'assez près, non pas la prise, mais la reddition; qu'enfin, s'il en renversa les murs, ce ne fut qu'à titre d'entrepreneur de la démolition.

Il n'est pas plus véridique, lorsqu'il parle de l'atrocité de nos despotes, des cachots affreux et du tombeau des vivants où périrent tant de victimes; car si cette Bastille de mélodrame a jamais existé, dit

M. Victorien Sardou, celle du XVIIIe siècle n'y ressemblait guère ! (1)

Mais continuons notre lecture.

III

Daignez, Messieurs, agréer, outre le modèle de la Bastille, le nouvel hommage des objets ci-dessous et de l'autre part détaillés :

1° Un plateau fait des mêmes débris, sur lequel le modèle sera déposé ;

2° Une dalle provenant des cachots, portant l'empreinte du Roi ;

3° Un Plan de cette forteresse et ses accessoires ;

4° Une description exacte de la Bastille, avec des certificats y annexés ;

5° Un Tableau représentant le Tombeau sous lequel reposent les victimes trouvées mortes dans les Cachots, les procès-verbaux qui y sont relatifs ;

6° Le Tableau d'un projet de Pyramide pour être placée à Nancy ;

7° Les hommages rendus à l'Assemblée Nationale, son Bouquet donné le 14 Juillet ;

8° Le Bouquet du Roi pour le jour de sa fête ;

9° Un Boulet et une Cuirasse, trouvés dans les murs de la Bastille, bouchant les ouvertures d'anciennes croisées ;

10° Trois volumes des Procès-verbaux de nos Électeurs, faits pendant ces jours désastreux, présentés par eux à l'Assemblée Nationale et au Roi ;

---

(1) Préface des *Légendes et Archives de la Bastille*, par Fr. Funck-Brentano.

11° Un Tableau représentant le Roi couronné, MM. Bailly et de La Fayette, nommés par acclamation du peuple, et moi-même plaçant le portrait de M. Bailly et encourageant le peuple à considérer les colonnes de la Liberté, et les ruines de la Bastille, que l'on apperçoit dans le lointain;

12° L'Histoire de la Bastille par le digne M. Dussault;

13° La vie de l'infortuné M. de Latude.

De tous ces dons, un seul est parvenu jusqu'à nous. C'est le modèle en relief de la Bastille, qui appartient aujourd'hui au musée lapidaire de la *Société des Antiquaires de Normandie*, et représente fort exactement la célèbre prison d'État, avec ses huit tours rondes, sa plate-forme et ses créneaux, ses étroites fenêtres grillées et les bâtiments intérieurs, séparant la cour en deux parties inégales. Le bloc, qui a 0 m. 38 de hauteur sur 1 m. de longueur et 0 m. 50 d'épaisseur, est composé de plâtre amalgamé avec de la pierre blanche réduite en poussière (1). Malgré sa fragilité, il est en parfait état de conservation, grâce à un vitrage, depuis longtemps brisé, sous lequel il fut primitivement abrité et qui coûta 32 l. 12 s., suivant mandat du 7 octobre 1790 (2).

Toutefois le plateau (c'est-à-dire la pierre plate sur laquelle reposait le modèle à l'origine) n'a pu être conservé. Mais, d'après l'*Intermédiaire*, qui contient la description d'objets identiques donnés à d'autres départements, nous savons que c'était un carré oblong, arrondi aux angles, dont les bords étaient surélevés de 0 m. 08 environ, pour figurer les fossés, et le fond peint en vert d'eau (1). Notre plateau a été remplacé par un support en bois de même couleur, mais sans rebords.

---

(1) Il ne faut pas croire, comme on l'a souvent écrit, que Palloy ait fait sculpter ses petites bastilles dans les moellons provenant de l'antique prison royale. Il a expliqué lui-même que le modèle de cette sorte, qu'il avait présenté à l'Assemblée Nationale, était un objet de près de 4,000 livres, et que ceux qu'il offrait aux départements étaient en mortier et pierres *broillées, rassemblés et malgamés en plâtre. (Interméd.*, XI, 396.)

(2) *Arch. du Calv.*, L, *Reg. 1260*.

L'*Intermédiaire* nous apprend encore que la dalle portant l'effigie royale devait avoir une longueur de 0 m. 90 à 0 m. 95, une hauteur de 0 m. 60 et une largeur de 0 m. 08. Cette effigie était gravée en creux dans un double ovale, avec les inscriptions suivantes; en haut : *Ex unitate libertas — Anno primo 1789 ;* en bas : *Cette pierre vient d'un des cachots de la Bastille;* autour, dans le double ovale : *Louis XVI, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'État, Roi des François* (2).

Pour le plan de la forteresse, était-il gravé sur papier ou sur cuivre ? On ne sait, car Palloy envoya des plans de ces deux espèces aux départements, districts et cantons de l'Empire français, l'an deuxième de la liberté (3).

Quant à la « Description exacte de la Bastille », il sera constaté ci-après qu'elle fut oubliée dans l'envoi annoncé au Conseil général.

---

(1) *Interm.*, XI, 394.

(2) *Ibidem*, XI, 346; XXX, 62.

(3) *Ibidem*, XXIX, 69.

Que penser du tableau des « victimes trouvées morts dans les cachots, et des procès-verbaux y relatifs ? » Pure légende que tout cela ! Deux squelettes avaient été retirés du remblai dont était formé le bastion converti en jardin pour le gouverneur ; l'un paraissait être celui d'un ouvrier tombé par accident, la tête en bas, dans un escalier profond ; l'autre avait été déposé dans une espèce de fosse depuis longtemps. C'en était assez, au dire de M. V. Sardou, pour que ce charlatan de Palloy les exposât à la vénération des fidèles, dans un caveau à la lueur d'une lampe funéraire, en attendant qu'on leur fît de magnifiques obsèques et qu'on leur élevât un monument dans le cimetière attenant à l'église Saint-Paul (1).

Il y avait plus que du charlatanisme dans le « Projet de pyramide à élever à nos frères de Nancy » ; l'auteur du projet espérait évidemment qu'on le chargerait de l'exécution. Il s'agissait des soldats du régiment suisse de Châteauvieux, qui avaient excité la sanglante insurrection du mois d'août 1790, et dont 23 furent condamnés à mort, 41 aux galères, d'où les 40 survivants devaient être ramenés en triomphe à travers la Bretagne et la Normandie jusqu'à Paris, en 1792. Le 8 avril, il leur fut fait à Versailles une réception enthousiaste, dans laquelle Palloy figure avec sa pierre de la Bastille, pour y briser les chaînes qu'ils avaient portées au bagne. Il n'avait même rien moins fallu qu'une lettre de son ami Gorsas, pour l'empêcher de faire porter cette pierre par de *véritables sans-culottes* (1). A la fête du 15, à Paris, l'inévitable patriote vint distribuer des médailles symboliques.

---

(1) Préface des *Légendes et Archives de la Bastille*, par M. Frantz Funck-Brentano, XLIV.

« Les hommages rendus à l'Assemblée Nationale, le bouquet du Roi, Bailly et La Fayette acclamés par le peuple, Palloy plaçant le portrait de Bailly, etc. », sont autant de réclames où le ridicule le dispute à la vanité.

Relativement au « boulet et à la cuirasse bouchant les ouvertures d'anciennes croisées », nous ne devinons pas la signification d'une pareille exhibition.

Mais l'envoi du procès-verbal des Électeurs de Paris et du livre de Dussaulx (non Dussault) s'explique facilement. D'abord Palloy avait soin d'inscrire son *ex-dono* et sa signature sur chaque volume (2). Puis, n'était-ce pas du Corps électoral qu'il tenait sa mission ? Enfin Dussaulx n'avait-il pas écrit, à propos de la longue agonie de Flesselles : « L'intrépide

---

(1) Dauban : *Paris en 1794 et 1795*, 389.

Quant au mot *sans-culotte*, son origine remonte, d'après les Mémoires de l'abbé Georgel, à une assemblée électorale de la Ste-Chapelle, où un électeur, ennuyé d'entendre un orateur tout débraillé qui s'exprimait en termes aussi incorrects que violents, s'écria : « Président, retirez donc la parole à ce sans-culotte ». Le mot fut recueilli par les Jacobins, et, dès le lendemain, tels d'entre eux, qui étaient vêtus ordinairement avec élégance, parurent avec des pantalons dans l'assemblée et se firent une gloire de s'appeler sans-culottes.

(2) *L'Interm.*, XXI, 380.

« Palloy, qui démolit aujourd'hui la Bastille, qu'il a « si puissamment assiégée, et vingt autres *non moins « furieux, tonnaient contre lui* (le prévôt des marchands (1) ? » Notre homme devait regarder cela comme un éloge !

Rien de plus naturel non plus que le démolisseur officiel de la Bastille voulût propager la « Vie » ou plutôt le Roman du pseudo-Masers de Latude (enfant naturel de la pauvre Jeanneton Aubrespy) (2), qu'avaient rendu fameux ses longues détentions dans cette prison d'État et dans celle de Vincennes, à Charenton et à Bicêtre, ainsi que ses trois évasions des deux donjons royaux. L'un et l'autre, également intrigants, vaniteux, menteurs, sans scrupules, étaient faits pour s'entendre. Aussi les voit-on échanger plus tard des présents et les compliments les plus hyperboliques (3).

IV

L'ensemble des objets que nous venons d'énumérer et de décrire devait, d'après les explications du donateur, former « trois caisses peintes en bleu, disposées de manière à éviter toutes les visites et ouvertures quelconques ». Palloy avertissait en outre qu'elles seraient « conduites par les voitures de MM. Hémery et Lefèvre, qui les rendraient *franc de*

---

(1) *De l'insurrection parisienne*, par Dussaulx, 2e édit. de Berville et Barrière, 336.

(2) *Le Despotisme dévoilé, 1790.*

(3) *Revue rétrospective* de P. Cottin, XI, 49. — *L'Interm.* XI, 499.

port, contre reçu en forme du dos de la lettre de voiture ». Il assurait le Conseil général qu'il aurait été « doublement flatté d'aller faire lui-même son offrande ». Il le suppliait de recevoir ses vœux par la personne qui le représenterait et qui arriverait le 25 novembre pour faire l'ouverture des caisses.

> J'ose croire, Messieurs, ajoutait-il, que ce nouvel hommage ne sera pas moins accueilli que celui du modèle de la Bastille ; l'un vous représentant l'anéantissement d'un monument que le despotisme avait consacré à la tyrannie ; l'autre peut servir, avec les leçons que les jeunes citoyens puisent dans vos vertus, dans votre patriotisme, à leur rappeller le souvenir des Bastilles que nous avons renversées, et les maintenir dans le respect de notre Constitution.
>
> En saisissant l'occasion de vous exprimer mon attachement, je vous suplie de vouloir bien être l'organe de mes sentiments envers MM. nos frères composants les Districts et Cantons de votre département, de qui j'ai reçu les marques les plus sincères de leur haute estime et de leur amitié fraternelle, lors de la fédération, les assurer que mon extrême sensibilité et ma reconnaissance égalleront les sentiments respectueux qu'ils m'ont tous inspirés, leur faire mes excuses si je ne leur fais pas l'envoi de quelques vestiges... Cependant j'annonce à mes frères d'armes qui composent chaque district, que je leur fais l'envoi d'une pierre des cachots, dans laquelle sera encadré le plan de la Bastille, pour être déposée dans la salle du conseil, afin que les municipalités des cantons aient la jouissance de voir l'image de notre liberté... je leur ai mandé de se rendre à l'Assemblée du 25 novembre), pour assister à la réception des objets et en prendre connaissance. Cette marque d'intimité les flattera infiniment. Ils la regarderont comme une récompense de leur patriotisme.

Après de nouveaux compliments aux administrateurs sur leurs lumières, leur justice, et leurs travaux patriotiques, qui font mieux leurs éloges que tout ce qu'il pourrait dire, etc., il signe : *Palloy, patriote, Entrepreneur de la démolition de la Bastille, grenadier volontaire de la première division de la garde nationale parisienne; rue des Fossés Porte Bernard, n° 20* (1).

En réalité, il ne fut point fait d'offres aux six districts du Calvados en 1790, mais seulement à ceux de Caen et de Vire, qui ne reçurent même le plan annoncé qu'en 1793, ainsi que Palloy l'expliquera lui-même à cette époque (2).

Néanmoins le procureur syndic du district de Vire, le poëte Castel, crut de son devoir de le remercier d'avance pour ses promesses, en lui écrivant le 3 novembre 1790 :

Monsieur,

Rien n'est plus digne d'un grenadier parisien, que la belle entreprise que vous avez faite. Rien n'est plus agréable au Directoire du district de Vire, qu'un tableau parlant du despotisme, enseveli sous les débris de ses propres cachots. — Recevez nos remerciements. C'est à la ville de Paris, que la France doit sa liberté ; c'est à un citoyen de la capitale, qu'elle devra un des monumens les plus capables d'en perpétuer l'époque glorieuse et d'inspirer, avec la haine des tyrans, l'amour de notre heureuse Constitution (3).

(1) Palloy supprime le mot « saint ».

(2) V. plus loin, sa lettre du 4 septembre 1793.

(3) *Arch. municip. de Caen, carton 13.*

Deux jours après, les caisses destinées au Conseil général arrivèrent à Caen. Les membres du Directoire du département, qui avaient eu à payer, suivant mandat du 5 novembre, la somme de 25 l. 2 s. pour le port (1), alors qu'il aurait dû être entièrement gratuit, n'hésitèrent pas à les faire ouvrir pour en vérifier le contenu, au lieu d'attendre l'arrivée du fondé de pouvoir de Palloy. Le 12, ils accusent à celui-ci la réception de sa lettre et de son envoi, en lui disant « qu'ils ont été sensibles aux soins de son patriotisme, et qu'ils ont déposé dans la salle des séances du Conseil de l'Administration les divers objets qu'il a bien voulu leur envoyer ; toutefois ils regrettent de n'avoir pas trouvé, au nombre de ces présents, la description de la Bastille et les certificats annoncés : pièces intéressantes qui auront sans doute été omises lors de l'envoy ». Les signataires, parmi lesquels se remarquent les noms bien connus de Bayeux, procureur général syndic, et de Bougon Longrais, secrétaire général, lui offrent « l'assurance des sentiments de la reconnaissance et de l'estime distinguée, avec lesquelles ils ont l'honneur d'être ses très humbles et très obéissants serviteurs (2) ».

V

C'était de la politesse courante, rien de plus. Mais le 25 novembre, où le Conseil général, et non pas seulement le Directoire, était en séance, le style va s'élever jusqu'au lyrisme.

---

(1) *Arch. du Calv.*, L. *Reg. 1260.*

(2) *Arch. municip., carton 13.*

> Dans ce moment, porte le procès-verbal (1), s'est présenté le sieur Jonnerie (2), envoyé par M. Palloy pour faire à l'Assemblée l'hommage du modèle de la Bastille et des divers objets que cet Artiste citoyen a adressés à l'Administration, et a dit...

Jonery faisait partie de ces espèces de commis-voyageurs, à la langue alerte, que le prétendu artiste se plaisait à décorer des titres de « Camarades, de Frères d'armes ou d'Apôtres de la Liberté », et qu'il avait spécialement recrutés, au nombre de 83, pour aller, à l'occasion de ses dons patriotiques, porter en son nom la bonne parole dans chaque chef-lieu de département, surtout pour exalter ses mérites et chanter sa gloire. A quoi notre apôtre n'eut garde de manquer dans sa harangue.

Après avoir rappelé, à sa manière, « l'enlèvement d'assaut de la Bastille par les soldats citoyens, l'anéantissement jusqu'aux traces de cet affreux monument, asile de l'intrigue, de la haine et de la vengeance ministérielles, puis ces jours heureux où, dans le champ de la Fédération, tous vinrent unir leurs sermens, et ne virent que des dances *(sic)* (3), des fêtes et l'image d'une sage liberté dans les lieux où les pleurs et le sang de tant d'innocens avaient coulé, l'orateur affirme que presque tous les Fédérés désirèrent emporter dans leurs départemens l'image de cette forteresse dont la prise fut l'époque de notre liberté, et que c'est pour remplir ces désirs qu'un citoyen, M. Palloy, conçut l'idée de cette bastille qu'il vient offrir en son nom ». Alors il s'écrie :

---

(1) *Arch. du Calv.*, L. 448.

(2) Il faut lire *Jonery*, d'après la signature apposée par lui sur un certificat de présence à la Fédération de 1790, en qualité de commissaire de la Commune de Paris. V. la *Révol. Franç.* t. XVII, p. 75.

(3) C'est le maire Bailly, qui donna l'idée de mettre sur l'emplacement de la Bastille, un écriteau portant cette invitation : « Ici l'on danse. »

> Interprète de ses sentimens, puissé-je vous en exprimer toute la grandeur ; le patriotisme le plus pur l'a toujours animé. Ce fut lui (qui) monta un des premiers à l'assaut ; c'est lui qui entreprit la démolition de ce fort, et qui s'associant tant de coopérateurs, a fait disparaître en peu de mois cette prison redoutable. Courage, travail, veilles et soins, tout a été employé de sa part ; il n'a pas seulement offert son sang à la Patrie, sa bourse lui a été aussi ouverte, et aucun sacrifice ne lui a coûté... pour resserrer les liens de la fédération... M. Palloy aura au moins la satisfaction de penser que ses moyens et sa fortune ont été employés à distribuer dans toute la France le signe mémoratif du premier acte de la liberté Française.

Le procès-verbal constate que « les applaudissements de l'Assemblée ont répondu à l'expression de la liberté qui respirait dans le discours de M. Jonnerie. M. le Président (1) l'a invité à porter à M. Palloy toute la reconnaissance du Conseil général, et on a arrêté d'écrire à cet Artiste et de lui renouveler les remerciements que le Directoire lui a déjà adressés ».

(1) Il s'appelait Brouard de Clermont. Ancien lieutenant général du bailliage de Vire, il fut nommé membre du tribunal de cassation le 16 mars 1791.

C'est ce qui fut fait le 30 novembre par la lettre suivante (1) :

Monsieur,

Le citoyen que vous avez chargé d'être l'interprète de vos sentimens, s'est présenté parmi nous.

En nous rendant compte des motifs généreux qui ont déterminé votre don, il a ajouté à notre reconnaissance; le Conseil général vous invite, Monsieur, à en recevoir l'expression la plus entière. — Nous conservons au milieu de nous, dans la salle de nos séances, ces gages de votre patriotisme, et l'image de la Bastille, placée auprès de la bannière fédérative du département (2), nous offre le contraste de la Liberté naissante et du monument, maintenant disparu, où gémirent si souvent les victimes d'un pouvoir arbitraire. — Au moyen, Monsieur, de cette conception civique, votre nom se trouve placé dans les quatre-vingt-trois Administrations du Royaume, et vous jouirés du sentiment, bien glorieux pour vous, que les services que vous avez rendus à la Patrie, et les sacrifices que vous avez fait pour elle, seront des exemples donnés à vos concitoyens.

---

(1) *Arch. du Calv.*, L, *Reg. de la Correspondance.*

(2) Des bannières furent données à chacun des 83 départements par la municipalité de Paris, lors de la fédération générale de 1790. Celle du Calvados fut apportée à Caen par Bonnet Meautry, au bruit du canon, et remise au président du directoire, à l'issue d'une messe solennelle, célébrée dans l'église de l'abbaye de St-Étienne, le 27 juillet. Le procureur général syndic Bayeux proposa de fêter chaque année le jour anniversaire où avait été reçu ce gage du bonheur public. *(Arch. municip. de Caen, cartons 35 et 36.)*

Le département eut à payer la somme de 218 l. 2 s. 6 d. pour la garde, le dépôt et l'enveloppe du « pacifique étendard », la cérémonie religieuse, etc. *(Arch. du Calv.*, L, *R. 1260.)* — Trois ans après, le décret du 28 juillet 1793 ordonnait le brûlement des bannières fédératives de 1790.

VI

Ces témoignages de reconnaissance, si flatteurs pour son amour-propre, Palloy se les rappelait sans doute, lorsqu'il entreprit, l'année suivante, de doter notre département, non plus d'objets matériels, mais bien d'un évêque en chair et en os ; voici en quelles circonstances :

Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, ayant été réputé démissionnaire pour son refus de serment à la Constitution civile du clergé, l'abbé Gervais de la Prise, curé de Saint-Pierre de Caen, avait été élu, le 14 mars 1791, évêque constitutionnel du Calvados par 314 voix sur 411 votants. Mais quand, le 4 avril, une lettre du Directoire départemental annonça au nouveau prélat qu'on allait procéder à l'élection de son successeur à la cure de Saint-Pierre, il y répondit sur-le-champ par la démission de son évêché, en la motivant sur l'absence d'un concile national, qui seul, selon lui, aurait pu légitimer son institution canonique (1).

Aussitôt que Palloy apprit la vacance du siège, il s'empressa de se mettre à la tête d'un comité parisien pour patronner la candidature de l'abbé Claude Fauchet, ancien prédicateur du roi et grand vicaire de Bourges, devenu très populaire à Paris comme l'un des vainqueurs de la Bastille, orateur de club, rédacteur du journal mystico-révolutionnaire *La Bouche de fer*, et affilié à la franc-maçonnerie, accusé enfin, sinon convaincu, de concubinage (1) : titres qui étaient, aux yeux dudit comité, tout à fait suffisants pour l'épiscopat.

---

(1) *Arch. municip., carton 41.*

Il y avait deux autres compétiteurs dans la capitale, les abbés Hébert et Mulot, qui étaient d'opinions aussi exaltées, mais beaucoup moins connus que Fauchet. Le 18 avril, un premier tour de scrutin, auquel prirent part 238 votants, fut sans résultat. Au deuxième tour, la majorité des 243 suffrages exprimés s'étant partagée entre Fauchet et Hébert, le troisième et dernier tour les mit seuls en présence : sur un total de 250 voix, Fauchet l'emporta seulement par 152 contre 98 restées fidèles à son concurrent (2).

Sacré le 1er mai à Paris, et après avoir reçu l'institution canonique de l'évêque métropolitain des Côtes de la Manche (3), l'évêque du Calvados vint prendre possession à Caen au bout de quelques jours, et ne se rendit que le 15 à Bayeux (4). Mais, dès le 8, son protecteur avait adressé aux administrateurs du département, comme les représentants les plus qualifiés du corps électoral, une épître qui débute par un jeu de mots fort inconvenant, et se termine par des éloges plus inconvenants encore, en tant qu'ils s'appliquent à un homme d'église et non à un homme d'épée :

---

(1) V. *Moniteur* du 22 février 1793.

(2) *Arch. du Calv.*, L. M.

(3) Titre constitutionnel de l'évêque de Rouen.

(4) L'abbé Laffetay : *Hist. du diocèse de Bayeux*, II, 239.

Messieurs,

Jamais il n'y a eu de moment plus délicieux pour mon cœur, que celui où les papiers publics m'ont annoncé, que justes appréciateurs du mérite de M. l'abbé Fauchet, vous l'avez choisi pour venir *faucher* l'yvraie que Mgr de Cheylus a laissé croître dans la vigne du Seigneur.

..... Ce digne Ecclésiastique a osé braver le Canon qui repoussait de toutes parts ceux qui approchaient de l'antre du despotisme. Il a osé s'adresser à ce gouverneur dont l'âme était couverte d'un triple airain. Il en a obtenu des paroles de paix ; mais elles étaient trompeuses. Il parut à la prise de la Bastille avec le sabre et le fusil qui doivent l'accompagner jusqu'au milieu de ce troupeau docile qui l'a choisi pour pasteur et dont ses vertus vont être l'exemple..... (1).

Il est vrai que Fauchet, loin de protester contre une telle apologie, sembla vouloir la justifier, en se faisant gloire de sa participation active à la chute de la Bastille, en allant pérorer devant les sociétés populaires du département, auxquelles il s'était affilié dès son arrivée, et devant l'autel de la Patrie, dans la plaine d'Ifs, le 14 juillet 1791, en associant sur son sceau épiscopal le bonnet de la liberté avec un calice, une croix, une mitre, une crosse et un chapeau à larges bords, assez semblable à celui des cardinaux, sauf qu'il n'avait aucun signe particulier.

Non moins étrange était, par l'assemblage des mots et des idées, la formule placée en tête de sa lettre pastorale d'inauguration du 6 juin 1791 :

---

(1) *Bayeux à la fin du XVIII siècle*, [illegible] qui renvoie aux *Arch. du Calv.*

Charles Fauchet, par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, dans la communion du Saint-Siège apostolique et dans la charité du genre humain, évêque du Calvados, à tous les ministres du culte nos vénérables coopérateurs, et à tous les fidèles du diocèse, salut, fraternité, liberté, sainteté, paix, union, bonheur et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Enfin, lors de sa visite pastorale à Lisieux, il put voir et entendre, sur son passage, les applaudissements de son cortège, qui saluaient un tableau suspendu au-dessus de la porte d'un café, et représentant un arbre sur lequel se réfugiaient les prêtres *réfractaires*, tandis que l'évêque, armé d'un *fauchet*, sapait l'arbre par les racines (1).

VII

Après le bel exploit que nous venons de relater, Palloy n'eut plus, pendant deux ans entiers, l'occasion de reprendre sa correspondance avec nos administrateurs. Mais dans l'intervalle, il continua de s'agiter de droite et de gauche, comme nous l'avons déjà vu faire, à Versailles et à Paris, pour les fêtes données aux soldats de Châteauvieux.

En 1791, il va parader, avec ses souvenirs de la Bastille, à l'apothéose de Mirabeau et à celle de Voltaire ; charge son fils de présenter au jeune Dauphin un riche jeu de dominos, fabriqué avec du marbre provenant des démolitions ; se mêle fièrement à l'escorte qui ramène Louis XVI de Varennes, dans l'espoir, qui sera d'ailleurs déçu, de faire croire qu'il a participé à l'arrestation et mérité une récompense.

---

(1) L'abbé Laffetay : *Hist. du diocèse de Bayeux*, t. II, p. 259 et 367.

En 1792, il lance une circulaire imprimée pour inviter le peuple, le club électoral et les électeurs de 1789, à assister à la reddition de ses comptes, pérore longuement dans cette séance, dont il fait imprimer aussi le procès-verbal. Il présente en même temps à la Nation, à l'Assemblée Législative et au Roi un projet de monument à élever sur l'emplacement de la Bastille, et parvient à se faire concéder, par le décret du 27 juin, une partie de ce terrain, à titre de récompense nationale.

A la journée du 20 juin, il s'était contenté de défiler devant les députés, à la tête des hommes du 14 juillet. Mais, au 10 août, il tua lâchement d'un coup de pistolet le commandant Carle, son ami, qui venait de s'éloigner de la loge du tachylographe (1), où était renfermée la famille royale, et qui, poursuivi par ses propres gendarmes, réclamait sa protection. Chargé d'éteindre un commencement d'incendie qui s'était déclaré aux Tuileries, il y commit d'immenses dégâts, qui furent dénoncés à l'Assemblée par le ministre Roland, et oublia de payer ses ouvriers. Alors, pour échapper à la responsabilité qu'il a encourue et aux réclamations qui l'assaillent, il part pour la frontière, avec deux bataillons de volontaires, le *Républicain*, dont il s'était fait nommer le chef, et le *Mauconseil*. Il était à Rethel, lorsqu'on y amenait quatre déserteurs de l'armée prussienne. Dès qu'il les aperçoit, il les injurie, les fait jeter en prison, comme émigrés, et pousse, par ses excitations furibondes, les soldats parisiens à massacrer ces malheureux, malgré tous les efforts du général Chazot pour les sauver.

---

(1) On dirait aujourd'hui la loge du *sténographe*.

Ceci se passait dans les premiers jours d'octobre 1792. Peu après, Palloy était de retour à Paris, où il échangeait avec l'*Ami du peuple* les invectives les plus grossières : ce qui ne l'empêchera pas, lorsqu'en 1793 des autels seront élevés au « divin Marat », de fournir des bustes pour les parer, comme il l'aura fait, le 23 janvier précédent, pour l'apothéose de Lepeletier de Saint-Fargeau.

Aussi bien, la République allait bientôt lui fournir le prétexte d'inventer et de placer de nouveaux symboles de la Bastille et de la Révolution.

Il est évident que la Convention ne pouvait pas s'approprier la Constitution monarchique des 3-14 septembre 1791. Elle ne voulut pas conserver non plus la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 17 articles, précédés d'un préambule, que l'Assemblée Constituante avait votée dès le 26 août 1789, puis placée en tête de ladite Constitution, et que l'Assemblée Législative, par son décret du 26 juin 1792, avait prescrit de graver sur l'autel de la Patrie à élever dans toutes les communes du royaume. Le 29 mai 1793, un Comité où dominaient les Girondins avait fait adopter une nouvelle Déclaration des droits en 30 articles. Mais à la suite des journées du 31 mai et du 2 juin, dans lesquelles une trentaine de ces

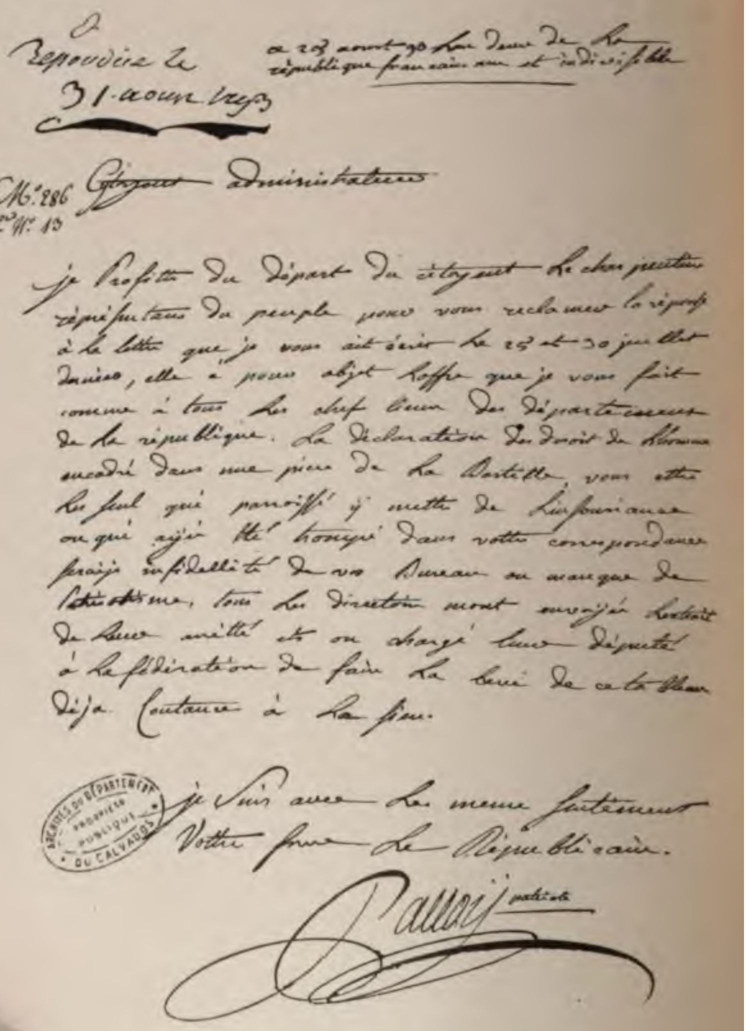

Repondu le
31. aout 1793

a 25 aoust 93 l'an deux de la
république française une et indivisible

En M. 286
Bon N. 13

Citoyens administrateurs

je Profitte du départ du citoyen Le charpentier
réprésentans du peuple pour vous reclamer la réponse
à la lettre que je vous ait écrit le 25 et 30 juillet
dernier, elle a pour objet l'offre que je vous fait
comme à tous les chef lieux des départements
de la république. La déclaration des droit de l'homme
encadré dans une pierre de la Bastille, vous etes
le seul qui paraissé y mettre de l'insouciance
ou qui ayé été trompé dans votre correspondance
peut-être infidellité de vos Bureaux ou manque de
patriotisme, tous les directoire ont envoyé l'extrait
de leur arrêté et ont chargé leur députés
à la fédération de faire la levé de cette pierre
déja Contenue à la fin.

Archives du Département du Calvados
Propriété publique

je Suis avec les meme sentiment
Votre frere Le Républicain.

Palloy patriote

Lettre de Palloy au Directoire du département du Calvados,
25 Août 1793.

députés furent frappés de proscription, une autre rédaction, œuvre des Montagnards, fut décrétée le 24 juin, avec un nouvel Acte constitutionnel. Le tout devait, aux termes des décrets des 27 juin et 17 juillet suivants, être soumis au vœu par oui ou par non des citoyens réunis au chef-lieu de chaque canton en assemblée primaire, et le résultat des votes proclamé à Paris, le 10 août, sur l'autel de la Patrie.

Ne doutant pas du résultat favorable de cette consultation populaire, Palloy résolut, dès le mois de juillet, d'envoyer à tous les chefs-lieux de département une copie gravée de la Déclaration Montagnarde, encadrée dans une pierre de la Bastille, avec une dédicace de sa façon. Il avait déjà écrit deux fois à ce sujet au Directoire du Calvados sans recevoir de réponse. Au bout de quatre semaines d'attente, le 25 août, il lui adressa une troisième épître, tout entière de sa main, et la confia, non plus à la poste, mais à un personnage sur lequel il pouvait compter. Comme elle est reproduite ci-devant en fac-similé, nous n'en rappellerons ici que les passages caractéristiques suivants :

> Citoyent administrateur,
>
> Je proffitte du départ du citoyent Le Charpentier (1), représentans du peuple, pour vous reclamer la réponse à la

---

(1) Il s'agit du conventionnel J.-B. Le Carpentier, ancien huissier à Valognes, député de la Manche, où il fut envoyé en mission, par arrêté du Comité de salut public du 23 août, pour y faire exécuter la levée en masse. Devant passer par Caen pour se rendre à Coutances, qui était alors le chef-lieu du dépar-

> lettre que je vous ait écrit le 25 et 30 juillet dernier..... Vous ette les seul qui parroissé y mette de l'insousiance ou qui aijès eté trompé dans votte correspondance, Seraise infidellité de vos Bureau ou manque de patriotisme..... *Votre frère le Républicain Palloy, patriote.*

Ces reproches comminatoires prouvent que leur auteur ignorait, du moins pour leurs conséquences, les graves événements dont le Calvados et surtout son chef-lieu venaient d'être le théâtre : l'insurrection dite du *Fédéralisme*, qui y avait éclaté à la suite de la proscription des Girondins, et qui aboutit si misérablement à la bataille *sans larmes* de Brécourt près de Vernon, où les deux armées se tournèrent le dos; l'arrivée successive dans notre ville de presque tous les proscrits fugitifs, le chaleureux accueil qu'ils y avaient reçu de la part des fonctionnaires et magistrats, des membres de la *Société populaire* et de celle des *Carabots* (1); « les poignards homicides, pour nous servir des expressions métaphoriques du conventionnel Laplanche, aiguisés dans nos murs,

---

tement de la Manche, il pouvait remettre la lettre de Palloy à ceux auxquels elle était destinée. Ce proconsul terroriste, banni en 1816 comme régicide, fut condamné en 1819 à la déportation par les assises de la Manche, et enfermé au Mont-Saint-Michel, il y mourut au mois de janvier 1829, à l'âge de 69 ans.

(1) Ce nom, synonyme de pillard, d'émeutier, avait été donné, lors de la création de la nouvelle milice, appelée plus tard *garde nationale*, à des artisans qui avaient été élus officiers, sergents et caporaux, parce qu'ils se pavanaient avec leurs galons. Un pamphlet de 1790, intitulé : *Lettre de l'honorable Jean Rallu, maître crocheteur, à l'honorable Pierre Tubeuf, garçon boucher à Poissi*, les persifflait sous le nom générique

où un monstre femelle, Charlotte Corday, avait conçu le noir projet d'assassiner le plus zélé défenseur de la Liberté » ; l'emprisonnement des représentants du peuple Romme et Prieur de la Côte-d'Or pendant 50 jours au château de Caen ; l'envoi par la Convention de divers commissaires près l'armée dite « de pacification », pour rétablir l'ordre dans les départements insurgés, notamment dans le Calvados ; pour « renouveler », en exécution des décrets des 6 et 11 août (1), « toutes les autorités constituées », malgré leur prompte soumission et la rétractation solennelle de leurs arrêtés « liberticides ou fédéralistes », dès la fin du mois de juillet ; pour « régénérer » la *Société populaire,* quoique, le 4 août, elle eût brûlé de l'encens dans le temple de la Liberté (aujourd'hui église Notre-Dame), afin de « purifier son bureau et sa tribune, souillés par Buzot, Barbaroux, Gorsas », etc. ; enfin pour « détruire l'association monstrueuse et armée connue sous le nom de *Carabots* ». C'est ainsi que parmi les « coupables », les uns avaient fui ou se cachaient, les autres étaient en prison, et que, du 13 au 18 août, les conventionnels Robert Lindet et Duroy avaient remplacé provisoirement par des

---

de *caporaux* qui rimait avec *carabots :* de sorte que les deux sobriquets devinrent synonymes.

En 1793, beaucoup de ces anciens gardes nationaux se constituèrent en association républicaine, mirent une tête de mort sur leur bannière, et se firent un honneur de s'appeler *Carabots*. Presque tous s'enrôlèrent dans l'armée fédéraliste (Frédéric Vaultier : *Souvenirs de l'insurrection dite du Fédéralisme).*

(1) Le décret du 6 août prescrivait en outre la démolition du donjon et du château de Caen. Le donjon fut seul abattu.

« citoyens d'un patriotisme éprouvé », les administrateurs du département et du district, le maire et les officiers municipaux.

Mais lorsque, le 30 août, les nouveaux membres du directoire départemental : Néel, président, Rouderon, Caillot, Gaugain, Hélie, administrateurs, et Courville, procureur général syndic, se réunirent pour prendre lecture de la mercuriale du 25, ils s'empressèrent de consigner au procès-verbal (1) que, « pleins de confiance dans le zèle et le patriotisme du citoyen Palloy, ils acceptaient avec reconnaissance l'offre qu'il voulait bien leur faire, et arrêtèrent qu'il lui serait écrit sur-le-champ ». Dans leur réponse, datée du lendemain, ils avouent que le « reproche du patriote est bien mérité », mais ils ajoutent « qu'il ne s'adresse pas à eux, puisque, nommés depuis 15 jours seulement, ils n'ont pu avoir connaissance de ses lettres. Ils comptent donc qu'il va leur faire parvenir, comme aux autres départements, et aux mêmes conditions, ce monument éternel de la chute de la tyrannie et de la conquête de la liberté, et qui perpétuera la reconnaissance que la Patrie lui doit. L'instant de le placer dans l'endroit le plus apparent et le plus distingué de la salle des séances ne peut être trop hâté » (2).

VIII

Désarmé par ces excuses et ces éloges, Palloy écrit le 4 septembre aux citoyens administrateurs :

---

(1) *Arch. du Calv.*, L, *Reg.* 47, fol. 171.

(2) *Arch. munic. de Caen, carton 13.*

Je présumois bien que les lettres que j'ai adressé aux administrateurs du département les 25 et 27 juillet (1) dernier, n'auroit pas été accueilli. Cependant je me flattois que tous les administrateurs n'auroient pas manifester les principes contrerévolutionnaires qui leurs fut sucgérer par les Buzots, Barbaroux, Guadet et autres, qui ont osé allumer dans vos contrées le feu de la guerre civile. Qu'ils sont Barbares et traitres ! Ces mandataires perfides qui trompent par leurs discours infâmes, cherchoient a égarer le peuple, en leurs persuadant que la ville de paris étoit dans l'anarchie, et que la Convention nétoit pas libres, tandis qu'eux mêmes les selerats cherchoient tous les moyens à entraver les opérations... paris se leva il étoit tems... il chassa du temple des lois au nom de la Nation françoise ces instigateurs protecteurs du despotisme et de la Royauté. Délivré de cette horde infernale, agent des Pitte et Cobourg, la Convention Nationale a repris sa majesté..... (2).

Caen et tous les départements étoit pret à s'insurger, il n'attendoit que d'avoir fédéralisé avec leurs frères pour se porter sur paris..... Mais le peuple toujours juste s'apperçu Bientôt que les sélérats vouloit tout désorganiser et dissoudre la Convention qui est le point de Raliement de tous les françois.....

---

(1) Ces deux missives sont indiquées comme étant des 25 et 30 juillet dans celle du 25 août.

(2) Parmi les Girondins décrétés d'arrestation chez eux le 2 juin 1793, se trouvait Jacques Boilleau, député de l'Yonne et membre de la fameuse *Commission des Douze*. Dès le lendemain, il écrit à Palloy : « Veuillez, mon cher Compatriote, vous rendre chez moi pour que je puisse vous communiquer quelques pensées. J'ai besoin de vous dans cette journée le plus tôt possible. — Mes civilités aux citoyennes votre épouse et votre fille. » *(La Révol. franç.*, VIII, 719.)

On peut être certain que cette pressante prière resta sans effet, et que Palloy n'intervint pas plus en faveur de Boilleau que de son ancien ami Fauchet, qui furent guillotinés tous les deux le 31 octobre 1793. Mais en 1795, il proposa d'élever un monument à la mémoire des Girondins !

Je m'empresse citoyens, à remplir vos désirs, et conformement à mes offres je vous fait parvenir la pierre sur laquelle est la déclaration des droits de l'homme qui, placée au milieu de votre assemblée, exposée au Regard du peuple, lui Rappellera Sa Souveraineté, ses droits comme ses devoirs....., apprendra aussi aux administrateurs à ne point s'écarter des Bornes du devoir attaché à la Place que la confiance de leurs concitoyens leurs confierrent, et que la probité et la justice soit la règle de leurs conduite.

C'est citoyens dans ce moment ou le peuple a été Égaré quelques instants par les meneurs de l'aristocratie, qui pret a expirer jette encor son poison venimeux pour atteindre des hommes foibles et se servir d'eux pour ébranler les fondements de la République, il n'y parviendront pas, les administrateurs du département du Calvados ne soufrirent jamais que ces laches intrigands, que ces hommes feroce et sanguinaire ne fanatisent leurs freres, ils les surveilleront de si pret, qu'aucun n'échapperont au glaive de la loy. Voila l'idée que j'ai de votre civisme et la République est sauvée.

Citoyens faites en sorte que l'inauguration de la pierre débris du despotisme que voit la lumiere pour porter la déclaration des droits de l'homme, se fasse avec pompe et cérémonie. C'est par ces fètes simple qui touche plus au cœur et a lâme que celle de l'ancien Régime ou le faste et la Richesse insultoit a la misère du peuple, c'est aussi par des discours patriotiques que les hommes s'éclaireront sur leurs droits et Béniront a jamais les jours heureux qui les onts conduits au Regne de la liberté et de l'égalité.

Je profite de cette occation pour vous prier de faire parvenir au district de Caen et de Vire une pierre provenant de cette forteresse sur la quelle est le plan. Cest tableaux qui leurs étoient offert des 1790, je n'ai pu l'effectuer, par l'immensité de ma corespondance et les Révolutions qui se sont Rapidement suscitée ainsi que les paquets que je leurs adresse que je vous prie de faire parvenir.

Veuillez Bien, citoyens me faire savoir si les Districts de Bayeux, falaise, lisieux et Pont lévêque sont a présent a la hauteur de la Révolution, s'ils n'ont plus ce fanatisme et cette esprit aristocratique qui les avoient porter a s'insurger. Je vous prierai de m'indiquer dans chacun d'eux un Républicain chaud patriote qui voudroit Remplir une mission apostolique pour faire hommage en mon nom des pierres qui sont destinées pour chaque directoire. Jatend pour cette objet votre Reponse, ainsi que le procès-verbal de la cérémonie inaugurative, avec les discours et les détails que cette fête civique aura donné lieu.

Je suis avec fraternité l'incorruptible Républicain, Palloy, patriote.

P.S. — J'invite mes freres du département de me faire parvenir la copie du procès-verbal de l'inauguration du Modèle de la Bastille offert à vos prédécesseurs en 1790, ainsi que les discours et cérémonies qui ont eu lieu pour cette effet. Ce sera pour moi un second gage de votre civisme.

IX

Rien ne montre qu'il ait été fait droit à cette dernière invitation, ou plutôt à cette sorte de mise en demeure, et à vrai dire, tout autre que « l'incorruptible républicain » se fût sans doute contenté des éloges et des remerciements de 1790.

Il ne semble pas non plus que ses « frères du département » lui aient indiqué, dans les districts de Bayeux, Falaise, Lisieux et Pont-l'Évêque, les quatre « républicains, chauds patriotes », dont il voulait faire des apôtres.

Au district de Caen, dont le directoire venait d'être entièrement renouvelé, la longue et incohérente épître du 4 septembre donna lieu à une singulière méprise. En la lisant dans la séance du 21, les administrateurs s'imaginèrent que c'était à eux et non à ceux du département qu'était offerte la pierre des droits de l'homme. Ils s'empressèrent donc d'arrêter d'en faire l'inauguration avec pompe et solennité », et de nommer le procureur syndic pour le discours préliminaire (1). En attendant, ils écrivirent, le 2 octobre *au patriote Palloy* (2) :

Citoyen,

Nous recevons avec la plus grande satisfaction votre lettre. Sa lecture a fait sur nous la plus vive impression en nous retraçant des principes que nous professons et que nous avions profondément gravés dans nos cœurs, avant qu'il fût ouvertement question de purger le sol de la France des despotes et des tyrans qui l'infectoient depuis nombre de siècles. Nous recevons avec non moins de satisfaction l'hommage d'une pierre de la Bastille, sur laquelle est inscrite la déclaration des droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme. Les affaires restées en stagnation par la longue absence de nos prédécesseurs, la

---

(1) *Arch. munic. du Calv.*, L. *Reg. 28.*

(2) *Arch. munic., carton 13.*

> formation des bataillons des défenseurs de la Patrie et les subsistances ne nous ont pas permis jusqu'à ce moment d'inaugurer cette pierre précieuse pour tout vrai républicain. Mais ce retard, en nous donnant plus de temps pour préparer cette fête, ne la rendra que plus digne de son objet. Nous nous promettons d'y donner toute la pompe dont elle est susceptible..... Signé : Collet, président, Le Jeune, Outin et Aubin, procureur sindic *(sic)*.

Or il est certain que c'est la pierre servant de cadre, non à la déclaration des droits de l'homme, mais au plan de la Bastille, aujourd'hui disparu, qui était destinée au district de Caen, suivant les termes formels de la lettre d'envoi et de l'inscription suivante qui est placée au bas de cette pierre : « Donné au district de Caen par Palloy patriote. » De forme quadrangulaire, mesurant 0^{m} 87 de hauteur sur 0^{m}50 de largeur, elle a été enchâssée dans un bâtis de bois peint en vert, qui sert de support au modèle de la Bastille, lorsque ces deux objets sont devenus la propriété du Musée des Antiquaires de Normandie, dont le catalogue indique à tort, dans son numéro 732, que l'envoi en a été fait aux départements en 1791.

Du reste, la méprise du district s'explique d'autant plus facilement que le directoire du département ne lui remit cette dernière pierre qu'au bout de quatre mois, d'après son arrêté du 4 pluviose an II (23 janvier 1794) (1).

Le même arrêté chargeait l'administrateur Hélie de faire parvenir au district de Vire, après qu'elle aurait été « raccommodée », celle que Palloy avait promise à ce district dès 1790 et qu'il n'avait envoyée qu'en 1793 avec le plan de la forteresse. On ne sait ce que ce plan et son cadre lapidaire sont devenus, tandis que, d'après une note de feu M. Fédérique, conservateur du Musée de Vire, on y a transporté, il y a quelques années, une dalle qui, ayant été placée pendant longtemps sous un poêle à la sous-préfecture, est en fort mauvais état, mais qui présente les mêmes dimensions et la même inscription que celle des Archives du Calvados : de sorte qu'elle a dû contenir, à l'origine, la déclaration des droits de l'homme, et que le district de Vire aurait reçu de Palloy deux souvenirs symboliques, au lieu d'un seul.

---

(1) *Arch. du Calv.*, L. *Reg. 48*, fol. 136.

X

Dans son procès-verbal du 21 septembre et sa lettre du 22, le district de Caen dit qu'il a également reçu un paquet contenant plusieurs pièces fugitives, mémoires ou écrits, et la médaille consacrée à perpétuer le souvenir de l'acceptation de l'acte constitutionnel : il en témoigne son entière reconnaissance au citoyen Palloy.

Au nombre de ces imprimés était une pétition relative à la destruction des châteaux appartenant aux ci-devant seigneurs, qu'un décret du 28 vendémiaire an II (19 octobre 1793) devait autoriser les représentants du peuple à faire démolir.

Les autres paquets renfermaient aussi des médaille qui représentaient le siège de la Bastille, et qu étaient adressées personnellement à quatre membre du directoire départemental. Ceux-ci, très fiers d'une pareille distinction, en expriment, tour à tour, leur reconnaissance dans les termes variés d'un même enthousiasme (1).

La lettre de l'administrateur Rouderon, qui porte en tête la date du 24 septembre, avec les mots fatidiques : *Union, Indivisibilité de la République, Liberté, Égalité et Fraternité ou la mort*, assure « qu'il conservera avec soin la médaille civique, qu'il n'a reçue que le 20 ; prétieux (sic) présent qu'il transmettra à sa postérité, comme un monument bien cher à son cœur, puisque l'inscription qui y est gravée sera un signe patriotique qui prouvera à ses arrière-neveux qu'il aura mérité la confiance du célèbre patriote Palloy, un des vainqueurs de la Bastille ».

Le 5 octobre, le président Néel écrit que « la médaille, cette production précieuse de l'art du républicanisme, cette haute marque d'attachement l'honore d'autant plus qu'il la reçoit des mains d'un républicain tel que le patriote Palloy, et qu'il transmettra ce riche dépôt à ses enfants qui y conserveront comme leur père, les idées propres à les nourrir dans le saint amour de la patrie ». Il [illegible] par ce qu'il [illegible] lui ».

Le [illegible] ville [illegible] cieuse [illegible] plus tard [illegible] qu'il gardera la médaille civique « comme un monument précieux de la bienveillance d'un homme justement célèbre dans les fastes glorieux de la Révolution, et que ses enfants se glorifieront un jour qu'elle ait été la récompense de son républicanisme », il ajoute en post-scriptum :

---

(1) [illegible]

> Les débris des brigands de la Vendée sont dans ce moment du côté d'Avranches. Ils chercheront sans doute à s'emparer de quelques ports de mer, pour établir une communication avec les Anglais. Le Calvados serait tout debout, s'il avoit assez d'armes, mais malheureusement les armes manquent.

En lisant ces lignes, ne croirait-on pas lire le rapport d'un subordonné à son supérieur, voire même à un membre du gouvernement ?

XI

Il reste à parler du présent collectif de Palloy à l'assemblée départementale, qui fait partie des archives du Calvados (1), et dont la photogravure est jointe à notre notice.

C'est un moellon qui porte à sa partie supérieure le mot *Bastille* en lettres majuscules, et a 0m 82 de hauteur sur 0m48 de largeur. Au centre, sous un vitrage aux baguettes tricolores, est enchâssée une gravure intitulée : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Au-dessous de ce titre, qu'entoure une couronne de chêne, sont inscrits le préambule et les 35 articles qui composent la déclaration, ceux-ci séparés verticalement en deux parties par un glaive nu, sur lequel on lit : *Fatal aux tyrans.* Au bas de l'estampe, Palloy a fait imprimer une dédicace, dont nous donnons le texte *in extenso*, parce que la dimension du cadre, qu'il a fallu réduire au format d'un in-8°, et les ombres produites par les boursouflures du papier, en rendraient la lecture très difficile :

---

(1) Série L. n° 1.

Cette pierre, tirée des entrailles de la terre, fut dans les règnes de la tyrannie, renfermée pendant trois siècles, pour servir à incarcérer dans les cachots de la bastille, les malheureuses victimes du despotisme ; elle fut le témoin muet de leurs pleurs et de leurs gémissemens. Ce ne fut qu'au 14 juillet 1789, que les parisiens, lassés de la servitude, secouèrent le joug de l'esclavage, brisèrent leurs chaînes et délivrèrent ces martyrs de l'aristocratie d'un gouvernement barbare, de la prison affreuse où ils étoient condamnés à finir leurs jours. L'anéantissement de ce monument de douleur m'a fourni l'idée de propager ces débris dans tout l'univers, et de fixer l'époque où les français ont reconnu la liberté. Cette dépouille, qui en fait partie, revoit le jour pour fixer à la postérité les mémorables journées qui ont unis, autour du faisceau, les républicains, par des liens indissolubles. Le 14 juillet vit briller les rayons lumineux de l'aurore de la liberté ; le 10 août 1792 fit descendre du trône le dernier tyran des français, et la France se constitua en République. Une constitution populaire, dont la sanction du peuple a été proclamée sur l'autel de la patrie, en présence d'un million de républicains et des députés des départemens, qui ont juré, au nom de leurs frères, de la soutenir avec le courage et la force digne d'un peuple libre (1).

Hommage fait à tous les départemens de la république, et remise de ce tableau aux citoyens, leurs députés à la fédération constitutionnelle, le 10 août 1793, l'an 2e de la république française, une et indivisible, par Palloy, patriote.

Des deux côtés du tableau sont des colonnes allégoriques très ornées. Celle de droite supporte la déesse de la Liberté, ailée et nue, avec une flamme sur la tête ; dans sa main droite, une pique surmontée du bonnet phrygien ; sous le bras gauche, le livre de la Constitution ; derrière elle et à ses pieds, le coq gaulois ; au milieu de la colonne, un bouclier avec un faisceau de drapeaux, d'armes et d'instruments aratoires, d'où s'échappe la foudre qui fracasse une couronne et un sceptre ; à la base, la date du 14 juillet 1789, et un bas-relief représentant le siège de la Bastille.

Sur la colonne de gauche, le peuple est symbolisé par un Hercule avec sa massue et le lion couché à ses pieds ; puis des faisceaux, la date du 10 août 1792 et, en bas-relief, la prise des Tuileries.

Voici maintenant un résumé de la déclaration du 24 juin 1793.

« Le peuple français, dit le préambule, proclame en présence de l'Être suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen. — Art. 1er : Le but de la société est le bonheur commun. Art. 2 : Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété. Art. 3: Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi. L'art. 4 définit la loi: l'expression libre et solennelle de la volonté générale, et la même pour tous. L'art. 5 n'admet entre les citoyens d'autres motifs de préférence pour les emplois publics que les vertus et les talents. La liberté, ou le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui, et notamment la liberté de la presse, de réunion et des cultes, la sûreté, la liberté individuelle, sont garanties par les articles 6, 7, 8 et 9. Aux termes des articles 10 à 15, nul ne doit être accusé, arrêté ou détenu, que dans les cas déterminés par la loi et dans les formes qu'elle détermine; nul jugé et puni, qu'après avoir été entendu; toute peine doit être proportionnée au délit; la loi est sans effet rétroactif. Elle ne reconnaît point de domesticité, dit l'article 18, mais un simple engagement de soins et de reconnaissance. L'article 17 assure la liberté du travail et du commerce; les articles 16 et 19, le droit de propriété, sauf le cas de nécessité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. Les articles 21 et 22 font de l'assistance publique et de l'instruction une dette sacrée. D'après les articles 23 à 27, la souveraineté nationale doit assurer à chacun la jouissance de ses droits. Elle réside dans le peuple entier, et tout individu qui l'usurperait serait à l'instant mis à mort par les hommes libres. Suivant les articles 30 et 31, les fonctions publiques sont essentiellement temporaires et tous les fonctionnés sont responsables. Les article

---

(1) Phrase restée inachevée.

20, 28 et 29 reconnaissent au peuple le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution, et à chaque citoyen un droit égal de concourir à la formation de la loi, ainsi qu'à la nomination de ses mandataires ou agents, et à l'établissement des contributions. Enfin, les articles 33 à 35 proclament qu'en cas d'oppression, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

Quant à la Constitution elle-même, il suffira de rappeler qu'elle ne fut jamais mise à exécution, bien que le décret du 1^{er} juillet eût prononcé la peine de mort contre toute falsification, que son article 123 en remît le dépôt sous la garde de toutes les vertus, et que son article 124 et dernier ordonnât de la graver, avec la déclaration des droits, sur des tables au sein du corps législatif et sur les places publiques.

Il était réservé à la Chambre des députés qui a siégé de 1898 à 1902, de renchérir sur cette dernière prescription et sur celle du 26 juin 1792 concernant la déclaration de 1791. Les 28 mars et 14 mai 1901, elle vota l'affichage permanent des déclarations de 1789-1791 et de 1793 (1) dans les ministères, les églises, les temples et les synagogues, dans les établissements de l'État et lieux où le public a l'habitude d'aller, même dans les écoles et les casernes. Mais elle se ravisa le 18 mai, et renvoya le projet d'affichage à la Commission du budget : c'était, comme on dit en langage parlementaire, « lui faire l'honneur d'un enterrement de première classe ».

---

(1) Notons que pendant tous ces débats aucune allusion ne fut faite, ni à la déclaration des droits en 22 articles et des devoirs en 9 articles, qui précède la constitution dite de l'an III (5 fructidor : 22 août 1795), ni au préambule de la Constitution du 4 novembre 1848, qui reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives, ni enfin à cette [illegible] ution, qui reproduit ou résume plusieurs dis[illegible]ons précédentes.

Au surplus, la valeur des déclarations des droits promulguées durant la Révolution, a donné lieu à des jugements absolument opposés. Le jurisconsulte anglais Jérémie Bentham, à qui l'Assemblée Législative avait conféré le titre de citoyen français, et qui a consacré à l'examen critique de ces déclarations la sixième et dernière partie de son livre sur *les Sophismes parlementaires* (1), n'hésite pas à leur appliquer la qualification de « sophismes anarchiques », en s'efforçant d'établir par une logique très serrée, que leurs dispositions sont, tour à tour, « frivoles, illusoires, confuses, contradictoires, absurdes, téméraires, dangereuses », etc. Sans parler de Joseph de Maistre, ni de Le Play, chacun sait que l'historien et philosophe Taine applique à peu près les mêmes épithètes à la déclaration de 1789-1791, à laquelle celle de 1793 a emprunté plusieurs articles tout à fait identiques pour le fond, sinon pour la forme.

Au contraire, un ancien professeur libre de droit, inspecteur général des services pénitentiaires, dont la mort tragique fit quelque bruit au mois d'octobre 1894, a jugé à propos d'écrire et de publier un gros volume de VII-301 pages, pour commenter, article par article, cette dernière déclaration, comme étant, dit-il dans sa préface, « le plus haut monument législatif de la philosophie politique, le texte le plus considérable qui ait été promulgué dans aucun temps, chez aucun peuple, le résumé de la pensée humaine durant deux mille ans, etc., etc. Il regrette toutefois qu'elle soit a la fois déiste et athée, qu'elle n'ait pas séparé la cause de la République de celle du Christianisme, substitué la justice absolue et la science à l'idée d'un Dieu chimérique. Il professe que l'article 34 sur l'oppression et l'article 6 sur la justice, sont les plus profonds, les plus vrais et les plus beaux que contienne la Déclaration, mais que l'article 35 ne va pas assez loin : ce n'est pas seulement pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, c'est pour l'individu que l'insurrection peut devenir le plus sacré, le plus indispensable des devoirs, parce qu'il lui resterait toujours la ressource de succomber » (1).

---

(1) *Traduction nouvelle*, par Elias Regnault, Paris, 1840.

XII

Chef-d'œuvre politique ou sophisme anarchique, le document auquel Palloy voulait que son nom et son surnom demeurassent attachés dans tous les départements, attendit assez longtemps, dans le nôtre, l'inauguration solennelle, que sa lettre d'envoi réclamait si instamment et qu'on lui avait si souvent promise. C'est que nos fonctionnaires de tout ordre avaient leur temps complètement absorbé par la nécessité d'assurer la levée en masse, l'armement et l'équipement des volontaires, la rentrée des impositions et des réquisitions en espèces ou en nature; de parer à la disette des subsistances; d'admettre ou de rejeter d'innombrables certificats de civisme et de résidence. Sans compter que tout le monde était sur le qui-vive, depuis que le décret du 5 septembre, mettant la Terreur à l'ordre du jour, rendait la guillotine ambulante dans les départements, et que celui du 17 avait chargé les Comités de surveillance de dresser la liste des suspects et de délivrer contre eux les mandats d'arrêt; surtout depuis que le décret du 10 octobre avait déclaré que le gouvernement restait révolutionnaire jusqu'à la paix, et que celui du 4 décembre, en édictant un nouveau mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire, confiait aux municipalités et aux comités révolutionnaires, sous la surveillance des districts, l'application des lois révolutionnaires, des mesures de sûreté générale et de salut public, supprimait les conseils généraux de département et les procureurs généraux syndics, réduisait la présidence des directoires à une durée d'un mois, remplaçait les procureurs-syndics de district, les procureurs de commune et leurs substituts, par des agents nationaux: prescrivait enfin aux représentants du peuple en mission d'achever sans délai l'épuration complète de toutes les autorités constituées.

---

(1) *La Déclaration des droits de l'homme de 1793*, commentée par Émile Acollas. — Paris, 1885.

Ce dernier décret fut reçu à Caen, le 10 décembre (1).

---

(1) *Arch. du Calv., Reg. 48*, fol. 105. *Arch. munic., carton 51.*

par le représentant Laplanche, ex-bénédictin, montagnard exalté, qui, après une promenade civique en grand appareil, se rendit avec un nombreux cortège dans la ci-devant église des Jésuites, qu'il venait de mettre à la disposition de la *Société populaire*, en remplacement de l'église des Jacobins, pour « épurer au flambeau du patriotisme, les dépositaires du pouvoir à tous les degrés de la hiérarchie, les passer au crible populaire, et remplacer par de vrais sans-culottes ceux qui n'auraient pas la confiance du peuple, constitué en jury national ». Alors furent successivement proposés pour le directoire départemental, acclamés par l'assistance et confirmés par le baiser fraternel du représentant, les citoyens Neel, président, Hélie, Gaugain, Caillot, Rouderon, Marat (1) et Courville, administrateurs; puis, pour le district, les citoyens Collet, président, Lejeune, Gambey et Outin, agent national, tandis que le maire, le citoyen Sosson, ancien maître de musique de la paroisse St-Pierre, ayant été publiquement accusé d'improbité, fut soumis à une enquête, et finalement remplacé, le 15 décembre, par

(1) Cet administrateur n'est autre que le citoyen Le Roy, qui depuis le 6 décembre 1793 avait jugé à propos de renier le nom de ses pères pour prendre le nom de *l'Ami du peuple*, dont la mort tragique avait fait le dieu du jour. Toutefois il n'eut pas à attendre que le cadavre de Marat fût *dépanthéonisé* (nov. 1794, d'après le Musée de la Révol.), pour signer de nouveau : *Le Roy*, à partir du 28 août, par ce que le décret du 23 de ce mois avait décidé qu'aucun citoyen ne pourrait désormais porter que les nom et prénoms exprimés dans son acte de naissance.

le citoyen Fanet, et que l'ex-curé Charbonnel était nommé agent national de la Commune.

Tel était le personnel de nos autorités administratives à Caen, lorsque, le 26 décembre, un courrier extraordinaire y apporta le décret du 24, qui ordonnait, pour le plus prochain décadi, une fête nationale dans toute l'étendue de la République, en l'honneur de la reprise de Toulon, qui avait eu lieu le 19. Ce fut la *Société populaire* (1) qui apprit, dans l'après-midi du 26, l'heureuse nouvelle au district et l'invita à « en partager la joie avec elle et tous les corps administratifs et judiciaires ». Le 28 (2), le district prescrivit aux officiers municipaux, « au nom de l'allégresse commune, de célébrer, avec tout l'appareil que ce précieux moment exigeait, la victoire remportée par les armées de la République sur les scélérats de Toulon et les reptiles infects de cette abominable ville (3), tout en obviant aux dépenses d'une illumination que l'après-dîner pourrait occasionner ».

Le soir même, à 7 heures, le Conseil général de la commune s'assemble et charge deux de ses membres d'aller « se concerter avec deux commissaires de la *Société populaire* sur les moyens de procurer à la fête civique tout l'éclat dont elle est susceptible ». Cette commission propose et la municipalité décide qu'elle fera brûler en même temps les restes des titres féodaux et des armoiries qui avaient été déposés entre ses mains (1).

---

(1) *Arch. du Calv., Reg. 267.*

(2) *Arch. munic., carton 35.*

(3) Rappelons que le décret remplaçait le nom *infâme* de Toulon par celui de *Port de la Montagne*, et ordonnait de raser les maisons de l'intérieur.

Informé de ces dispositions le 30 décembre, le directoire du Calvados arrête à son tour, « qu'il fera ce jourd'hui l'inauguration des droits de l'homme enchâssés dans l'une des pierres qui lui ont été envoyées par le patriote Palloy, et que cette pierre sera portée par quatre vétérans pour être exposée ensuite aux regards du peuple » (2).

Aux termes du procès-verbal de la cérémonie :

> Le Directoire, accompagné d'un détachement de la garde nationale et des députés de la *Société populaire*, se sont rendus sur la place de la liberté (ci-devant place royale), où la municipalité, les officiers de l'état-major de la garde nationale et les députés des diverses autorités constituées se sont joints à eux, et ont effectué dans les rues de la cité la promenade civique termée à ce jour...
>
> Le cortège de retour sur la place de la liberté, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été posée sur un échafaudage et exposée aux regards d'un peuple nombreux ; plus bas se sont placées les autorités constituées, et le président du département a prononcé le discours suivant :
>
> « Républicains, il est enfin passé le temps où le despotisme le plus cruel avilissait vos âmes et enchaînait jusqu'aux moindres élans de votre caractère : la royauté n'est plus, la noblesse a passé. Le souvenir que nous en conservons

---

(1) *Arch. munic., Reg. 105*, fol. 208, v°.

(2) *Arch. du Calv.*, L., *Reg. 48*, fol. 24 et suiv.

n'est qu'une ombre passagère, qui se dissipe au moindre souffle. La liberté nâquit sur leurs ruines, elle va faire à jamais le bonheur des Français. Pauvres hommes ! Quelle était votre erreur, vos grands noms, vos qualifications étaient aussi fondées que la fumée que vont produire vos titres pompeux, vous ne serez désormais que l'objet du mépris des vrais Républicains.

La déclaration des droits de l'homme a rendu à tout Français ces droits que lui a donné la Nature en le créant; il en jouira.

Les despotes coalisés ne pourront jamais l'asservir; il périra plutôt que de survivre à la perte de sa liberté.

Jusqu'ici il a sçu vaincre l'hydre du despotisme, il a sçu renverser la Bastille où les tirans de notre pays ont fait gémir tant de victimes.

Citoyens, cette pierre est sortie d'un des cachots de ce repaire du crime et de la tirannie. Son usage actuel est tout autre; elle est maintenant une pierre précieuse; elle enchasse les droits de l'homme et du citoyen décrétés par la Convention nationale. L'Administration du département la fera déposer dans la salle de ses séances : venez-y, citoyens, vous y lirez vos droits et vos devoirs, vous ramenerés par vos lumières, par vos sages conseils, vos administrateurs à leurs devoirs, si jamais ils avaient le malheur de s'en écarter. Vous les aiderés dans leurs travaux, et vous leur fournirés les moyens d'opérer le bonheur de leurs concitoyens. »

Devant l'estrade où les corps constitués étaient placés, ajoute le procès-verbal, la municipalité avait fait mettre sur des grils des monceaux d'armoiries, de titres, de blasons, au-dessus desquels était l'effigie du dernier des Capets, cy-devant tiran des Français. Le peuple, à l'aspect de ces signes du despotisme et de la féodalité qui lui rappellaient encore le souvenir de ses fers, a paru désirer voir approcher le moment où ils seraient réduits en cendres. Aussitôt le feu y a été mis ; il a crié : Vive la Montagne ! Vive la République ! et par ses danses, il a montré combien les élans de sa joie et de son contentement étaient vrais et combien il abhorrait les oppresseurs du genre humain ! Tous ces hochets de l'ambition des ennemis de la liberté ont été la proye des flammes ; un vent léger a dissipé dans les airs les restes de leur grandeur passée.

Les corps constitués se sont ensuite retirés à la Société populaire ; les droits de l'homme ont été déposés sur le bureau, d'après l'invitation du président de la Société ; ils en seront transférés, le décadi prochain, dans la salle du Directoire du département. Le citoyen Bexon, accusateur public, président de la Société, est monté à la tribune, et a fait un discours analogue à la fête et à l'inauguration de la pierre de la Bastille.

Le lendemain, 31 décembre, un nouveau compte-rendu fut envoyé, sous forme d'adresse, à la Convention : il n'est pas moins dithyrambique que le premier (1).

Le directoire du département, y est-il dit, crut devoir rendre la fête civique encore plus auguste en présentant à l'hommage public les droits de l'homme encadrés dans une pierre de la Bastille, qui lui a été adressée par le patriote Palloy. Cette charte immortelle, digne de l'admiration des siècles, a été portée en triomphe ornée d'une draperie tricolore, de guirlandes et de fleurs. Les citoyens se pressoient autour de ce monument de la sagesse humaine, y voyoient les bases de leur bonheur, et leurs cœurs payoient le tribut de leur reconnaissance aux soutiens de la patrie, à vous plus particulièrement, législateurs intrépides, dont les veilles et les soins sauvèrent tant de fois la chose publique et nous assurèrent pour toujours le titre glorieux de républicains.

---

(1) *Arch. du Calv.*, L., *Reg. 84*, n° 139.

La même adresse nous apprend qu'avant le discours du président du Directoire, il en fut prononcé un autre par l'officier municipal faisant fonctions de maire ; que des « hymnes patriotiques furent chantés » ; qu'avec d'anciennes armoiries « toutes chargées d'or et le portrait du tyran, furent dévorées par les flammes, des étoles ayant servi [à] l'enharnachement des ministres du mensonge, aux sons d'une musique guerrière, et qu'aussitôt les citoyens formèrent à l'envi des danses sur l'air chéri de la *Carmagnole* ». Enfin, le Directoire annonce qu' « il reprendra, au prochain décadi, les droits de l'homme, et fera une nouvelle promenade civique ; ces promenades valant bien, sans doute, les anciennes et ridicules processions dont la superstition faisait les frais » (1).

XIII

En ce temps-là, Palloy avait pour *ami républicain* à Paris, un ancien lieutenant général du bailliage de Bayeux, du nom de J.-B.-Jacques-Gabriel de la Londe de Sainte-Croix, et qui, élu suppléant du juge

---

(1) Les promenades civiques étaient alors très fréquentes à Caen. Un nommé Michel, de la rue Saint-Martin, qui avait montré « du mépris » contre celle du 30 novembre 1793, fut incontinent jeté en prison. (*Arch. du Calv.*, L. M.)

Brouard à la Cour de cassation, le 17 mars 1791, lui avait succédé en septembre 1792 comme titulaire (1). Le 15 janvier 1794, il commença par lui envoyer l'une de ces médailles qu'il disait frappées avec le fer des chaînes des prisonniers, alors que ces chaînes n'avaient servi qu'à enchaîner les deux statues de l'Horloge de la Bastille. Il y joignait une sorte de placard intitulé : *Serment républicain*, dont la marge contient, dans un ovale formé de deux branches de chêne, et surmonté du bonnet rouge, les mots : *Liberté, 14 juillet 1789 — Égalité, 10 août 1792*. La formule de ce serment mérite d'être lue :

> Nous promettons, en Républicains, que nous exterminerons tous les tyrans, tous les despotes coalisés contre notre sainte Liberté ; que nous promènerons le niveau redoutable de l'Égalité, pour abattre tout ce qui s'élèvera au dessus de l'expression solennelle de la volonté générale ; que nous prêterons l'appui fraternel de nos bras à tout Républicain opprimé, ou injustement persécuté ; que nous serons toujours la force du foible contre le contre-poids du puissant, les amis du citoyen indigent, et les implacables ennemis de l'opulent égoïste ; que nous combattrons et poursuivrons tous les abus, restes impurs de la monarchie et d'un despotisme corrupteur ; que nous protégerons les chaumières et renverserons tout ce qui pourroit inquiéter la Liberté ; qu'autant qu'il sera en notre pouvoir, nulle Bastille ne restera sur la terre, nul tyran sur son trône, nul peuple dans les fers ; que tous les hommes trouveront en nous des frères, et tous nos concitoyens des soutiens inébranlables de la République française, une et indivisible.

(1) *Arch. munic. de Caen, carton 13.*

Nous le jurons par les ruines de la Bastille ; nous le jurons par les droits immortels de l'homme et du citoyen (1).

Suivent les signatures : Delalonde et Palloy, patriote, avec la date du don et l'indication de la qualité du donataire.

Peu après, celui-ci voulut bien se charger de faire parvenir à ses compatriotes de Bayeux, de la part de son ami, un triple présent qui valut à Palloy cette « volcanique » épître (14 février 1794) (2) :

Citoyen,

La Municipalité de cette Commune reçoit avec enthousiasme les deux Tables de pierres extraites des cachots de la Bastille, avec un morceau des mêmes débris de cet antre affreux encadré sous verre. Elle vous fait ses vifs remerciements et à notre cher concitoyen Lalonde, dont le civisme brûlant se peint et se répand comme l'explosion et les laves d'un volcan. Nous comptons bien que le nôtre sera toujours à la hauteur du sien, et que nous aurons invariablement la noble ambition de n'être jamais audessous.

Telle est la profession de foi de nos concitoyens et de nos frères d'armes. — Salut et Fraternité.

Cela est signé par les officiers municipaux Mahuzies, Regnauld et Folliot ; l'agent national Bunouville et le secrétaire Hue.

Que reste-t-il actuellement des trois « débris » de la Bastille à Bayeux ? Une seule pierre, déposée dans la cour de la Bibliothèque publique, et dont la forme, les dimensions et l'inscription gravée au sommet, sont absolument les mêmes que celles de la pierre que Palloy avait donnée, avec le plan de la forteresse, au district de Caen. Mais d'où vient que, dans l'inscription du bas, entre les mots : « Donné au district de » et « par le patriote Palloy », on puisse lire le nom, à demi effacé, de « Verdun » ? Et si c'est au district de Bayeux que le don a été fait, pourquoi est-ce la municipalité qui en remercie le donateur ? Aucun document ne permet de répondre à ces deux questions, ni de dire en quoi consistait le « morceau encadré sous verre », à moins qu'il ne s'agisse de la déclaration des droits.

---

(1) M. Ét. Charavay a reproduit cette pièce, à titre de « curiosité révolutionnaire », dans la *Révolution Française* (IX, 245) ; mais sans en indiquer l'auteur, ni la date.

(2) *Arch. munic. de Caen, carton 13.*

Quoiqu'il en soit, les deux tables de pierre furent inaugurées solennellement, le 28 février 1794, en même temps que les bustes de Brutus, de Lepeletier et de Marat, à l'occasion de la plantation de trois arbres de la liberté qui, d'après un arrêté des représentants du peuple Bouret et Frémanger, en date du 31 janvier précédent, devaient être choisis bien « verts, afin que les signes extérieurs de la liberté pussent comme elle jouir de la vie et durer » (1).

---

(1) Cet espoir fut bientôt déçu. Si aucun des trois arbres *verts* ne fut scié par le pied, comme l'avait été, dans la nuit du 15 au 16 janvier 1793, un autre arbre de la liberté, planté près de l'église St-Patrice, tous les trois n'en moururent pas moins dès l'année 1795.

Parmi les nouveaux arbres qu'on planta en 1795 et 1796, les uns furent coupés par les royalistes, les autres par les sentinelles patriotes, qu'on obligeait à les garder la nuit.

La cérémonie, à laquelle assistaient tous les corps constitués et les bataillons de la garde nationale sous les armes, commença, comme toutes les fêtes de l'époque, par une promenade civique à travers les principales rues de la cité. En tête du cortège, une troupe de jeunes gens portaient les arbres ornés de fleurs et de rubans. Après eux, s'avançaient les frères de la *Société populaire*, coiffés du bonnet rouge et presque tous armés d'une pique, avec les deux pierres de la Bastille et les bustes des « trois martyrs de la liberté ». Des chars antiques, splendidement décorés, étaient remplis, un de vieillards, un autre de soldats en convalescence à l'hôpital militaire. Sur un troisième, se tenait debout la déesse de la Liberté, « jeune et jolie citoyenne, choisie dans la classe indigente et honnête » (1). Elle avait une pique à la main et sur la tête le bonnet phrygien, d'où s'échappaient ses cheveux épars. Vêtue d'une tunique

---

Mais une plantation de l'année 1797 a réussi à souhait. Le 30 mars, à l'occasion de la fête de la *Jeunesse*, on remplaça, dans la cour de l'ancien évêché, l'arbre « chéri » qui y avait été mis le 30 mai 1793, par un des plus beaux platanes du boulevard. Grâce aux murs de la cour, cet arbre historique est toujours debout. Ses dimensions gigantesques et sa luxuriante végétation en font l'une des curiosités de la ville épiscopale.

(Les dates ci-dessus nous ont été obligeamment fournies par M. Anquetil, d'après les *Reg. munic. de Bayeux*. Voir aussi : *Arch. du Calv.*, L. M., *Arbres de la lib.*).

(1) La déesse était une nommée Anne Lamy, née à Ver (Calvados) en 1769. Elle épousa Michel Langronne, dit Laporte, qui reçut, à cause d'elle, le surnom de *Deo*. Elle est morte le 9 novembre 1849, à l'hopital général de Bayeux.

blanche, drapée d'un manteau bleu de ciel, elle foulait sous ses pieds la croix, l'ostensoir, la crosse et la mitre épiscopales, le sceptre et la main de justice, « insignes de la royauté et du fanatisme ». Autour d'elle étaient des enfants habillés en génies et des adolescents de 10 à 15 ans. Derrière son char, des bœufs traînaient une charrue, avec une gerbe de blé et divers instruments aratoires.

Après s'être arrêtée successivement, pour qu'on y plantât les trois arbres, sur la petite place Saint-Floxel, section de la République, sur la place Saint-Patrice ou de l'Égalité, et sur la place Saint-Sauveur ou de la Liberté, l'immense assistance se rendit à la Cathédrale, devenue le Temple de la Raison, comme l'était devenue Notre-Dame de Paris depuis le 10 novembre 1793, sur l'initiative de la Commune. La déesse fut placée sur l'autel, entouré de piédestaux supportant les trois bustes et les deux pierres de la Bastille. Il y eut des discours patriotiques, le chant de la *Carmagnole,* des rondes et des danses, exécutées dans le sanctuaire, par des citoyens et citoyennes se tenant fraternellement par la main (1).

A ces saturnales se rattache un épisode burlesque, qui faillit avoir des conséquences tragiques. Les volontaires du bataillon du Morbihan, en garnison à Bayeux, avaient commis de nombreux dégâts et mutilations dans le temple de la Raison, sans que l'autorité s'en fût préoccupée, lorsqu'ils s'avisèrent de barbouiller la figure de Marat en rouge et celle de Lepeletier en noir. La nouvelle en est portée le jour même, 15 avril 1794, au Comité de surveillance, dont les membres se hâtent de se transporter en corps sur le lieu du délit, enlèvent les images vénérées et les déposent avec respect dans la salle de leurs séances, « pour les soustraire à de nouveaux outrages », rédigent un procès-verbal et l'adressent au représentant du peuple Pomme, « afin de découvrir les monstres coupables de ce crime abominable, qui attaque directement la majesté nationale. Faisons tous nos efforts, s'écrie leur président Hallot, pour que la vengeance nationale soit aussi prompte que terrible ». Et Pomme de répondre le lendemain aux plaignants, « qu'il ne peut leur dissimuler l'indignation profonde dont son âme a été saisie, en apprenant que des scélérats ont osé porter une main sacrilège sur les bustes des augustes martyrs de notre liberté. Il regrette de ne pouvoir séjourner plus longtemps dans leurs murs pour seconder leurs efforts, et il les invite à s'adresser à son collègue Bouret, actuellement à Cherbourg ». Mais, en dépit d'une longue enquête et de nombreux interrogatoires, nos mauvais plaisants ne furent point dénoncés par leurs camarades ; ils purent dérober leurs têtes à la guillotine qui les attendait (1).

---

(1) Peze [illegible] *XVIII^{e} siècle*, p. 366.

XIV

Pendant que les autorités de Caen et de Bayeux inauguraient avec tant de pompe les dons du patriote et

---

(1) *Arch. du Calv.*, L. *Comités et Sociétés popul.* — A. Dédouit : *Bayeux sous la Révolution*, p. 152-154.

Le premier de ces envois, qu'accompagnait une invitation à dîner, fut suivi d'un accusé de réception, dont la grossièreté coutumière était tempérée par une cordiale bonhomie, et que nous abrégeons (1) :

> Patriote, je ne reçus de ma vie cadeau plus flatteur... Elle sera placée au beau milieu de ma boutique, la pierre sacrée des droits de l'homme... Pour te prouver ma reconnaissance, le Père Duchesne et sa Jacqueline iront manger ta soupe, mais à charge de revanche. — Ton concitoyen, Hébert, substitut du procureur de la Commune, et le véritable marchand de fourneaux, f..... (2).

Le second présent ne fut pas moins bien accueilli par les trois sections du Tribunal de cassation qui, « après lecture de la lettre fraternelle et civique du citoyen Palloy, arrêtèrent, le 31 décembre, qu'elle demeurerait annexée au registre, que la pierre, ce monument éternel des débris de la tyrannie, serait placée dans la principale salle des séances, et que le président écrirait au patriote une lettre de remerciements, à laquelle serait jointe une copie de leur délibération ».

Mais les choses se passèrent tout autrement au

---

(1) *La Révolution Française*, t. XXXVIII, p. 423.

La femme d'Hébert était une ancienne religieuse qui s'appelait Marie-Marguerite-Françoise Goupil. Elle monta avec courage sur l'échafaud où le chef de l'Hébertisme était mort lâchement.

(2) Il y avait à Paris un marchand de fourneaux portatifs qui les vendait et les criait dans les rues de Paris ; il était connu sous le nom de *Père Duchesne*. Des royalistes en avaient fait le titre d'un journal, puis leur idée fut reprise par

nseil général de la Commune. Le 28 du même
is, cette assemblée, qui avait vu de près les opé-
ions du démolisseur de la Bastille, chargea une
nmission d'examiner si le don qui lui était offert
ait ou non être accepté, et en attendant le résultat
l'enquête, envoya le donateur à la maison d'arrêt
la Force. Dans la séance du 2 janvier 1794, le
porteur, Jean-Louis Cavaignac, qu'on a trop
vent confondu avec le conventionnel du même
n mais prénommé Jean-Baptiste, lut un véritable
e d'accusation contre le prisonnier, qu'il traitait
intrigant, de tartufe, d'usurpateur du beau nom de
riote, et même de fripon », dont il fallait en consé-
nce refuser l'hommage: ce qui fut arrêté sur-le-
mp.

En vain, pendant deux mois et demi, Palloy s'ef-
ça de réfuter les accusations portées contre lui et
btenir son élargissement, par de nombreux écrits,
nés de son nom ou du nom de sa femme, et adres-
tantôt au peuple, « toujours juste », tantôt à « ses
res de la Société des amis de la Constitution répu-
aine de Sceaux — l'Unité », où il s'était retiré et
itait la belle maison dont nous avons parlé, tantôt
in aux « citoyens représentants du peuple à la
nvention ». Il resta sous les verrous jusqu'au 15
rs, où le Montagnard Dubarran, appuyé par Merlin
Thionville, parvint à faire voter un décret qui le
dait à la liberté, avec l'autorisation de poursuivre
justice ses dénonciateurs. Mais le libéré se garda
tant plus d'user de la permission, qu'il était
gé d'adresser, [illegible] e circulaire à ses

créanciers pour tâcher de leur faire prendre patience et d'arrêter leurs poursuites.

Par une autre circulaire, antérieure à son incarcération, l'ami d'Hébert avait invité les corps municipaux du district de Sceaux à assister à la fête de la Raison, qui devait être célébrée le 30 novembre 1793, par la Société populaire au chef-lieu. Il y prononça un discours ampoulé à la louange de la trinité du jour, Marat — Chalier — Le Peletier. Quand Robespierre eut fait guillotiner les Hébertistes et décréter la fête nationale du 8 juin 1794 en l'honneur de l'Être suprême, Palloy se fit un devoir de dresser, de concert avec cette Société, un programme aussi pompeux que celui de David pour Paris. Après la chute du *tyran*, il ne mit pas moins d'empressement à féliciter les représentants du peuple pour leur énergie aux 8 et 9 thermidor, en faisant hommage à chacun d'eux d'une médaille « frappée sur le fer, provenant, prétendait-il, des barreaux de la maison de force où l'arbitraire l'avait précipité avec les 73 députés échappés aux fureurs de l'anarchie ».

Nous ne citerons que pour mémoire le récit de son voyage à Paris en compagnie de la mère de Bara, « le jeune martyr de la République », pour la présenter à la Convention; sa lettre annonçant le don du plan de la Bastille à la municipalité de Palaiseau, où habitait cette famille; l'envoi aux journaux de son « opinion sur la lutte pour et contre les Sociétés populaires », qu'il terminait par ce « cri d'un cœur français: Vivent la Convention et les Sociétés populaires »; sa « lettre d'un rép ses compatriotes du département de la Seine, adressée aux 24 cantons et 48 sections, le 20 fructidor, le jour de l'acceptation de la Constitution (1), en envoyant l'Adresse aux Français, et l'Invocation d'un homme de bien à l'Auteur de la Nature »; lettre signée : « P.-F. Palloy, patriote pour la vie, citoyen... échappé à la fureur de tous les partis. »

Mais il est un de ses chefs-d'œuvre qu'il convient d'analyser brièvement. Vers le milieu de l'année 1796, le moment lui paraissant venu de marier sa fille, qui avait 19 ans, il imagina de faire imprimer une brochure intitulée : *Un républicain français, père d'une respectable fille, aux citoyens directeurs, ministre de la guerre et généraux en chef de la République*, pour les inviter à lui envoyer des candidats à la main de Louise-Charlotte Palloy, en leur faisant connaître les avantages pécuniaires et autres de cette union, en fixant les conditions qu'il réclamait de son futur gendre, en offrant « 300 fr. à chacun pour frais de route, avec l'hospitalité, pendant 15 jours encore après le choix de l'heureux mortel qui la possédera, à ceux des citoyens qui n'auront pas la pomme et aux chefs de l'armée qui viendraient augmenter cette fête vraiment féerique ». Le plus bouffon, c'est que cette réclame matrimoniale à la *Monsieur de Foy* réussit pleinement, et que le 22 août 1796, Louise-Charlotte accents, pour être tout aussi peu poétiques que ceux d'antan, pouvaient du moins paraître plus sincères. De 1831 à 1835, il saisit toutes les occasions de « protester de son amour et de son dévouement » pour le nouveau monarque, de lui offrir, ainsi qu'à la reine, « foi, hommages et remerciements pour leurs bienfaits », soit à la Saint-Philippe, soit au premier jour de l'an. Il n'oublia pas non plus de présenter au roi des Français le plan qu'il avait fait une quarantaine d'années auparavant pour la décoration de la place de la Bastille. Il se rappela également au souvenir de La Fayette, qui le fit porter sur la liste des prétendus vainqueurs du 14 juillet 1789, et il reçut, à ce titre, en 1832, une pension de 500 francs qu'il eut le malheur de voir réduire de moitié l'année suivante. Comme ses folles prodigalités d'autrefois l'avaient obligé de se défaire successivement de ses immeubles, il se trouvait dans un état voisin de l'indigence, lorsqu'il mourut à Sceaux-Penthièvre, le 19 janvier 1835, âgé de 80 ans moins 4 jours, après avoir perdu l'avant-veille sa femme, qui était dans sa 92e année. Néanmoins ses funérailles furent célébrées avec une certaine solennité, grâce à la présence du sous-préfet, de la garde nationale et d'une députation de francs-maçons, dont l'un, le professeur Collin, prononça, dans le cimetière local, un discours à la louange du T.·. C.·. F.·., qui avait atteint le haut grade de Souverain Prince Rose-Croix dans la Loge des *Amis de la jeunesse et de l'humanité.*

---

(1) La Constitution de l'an II fut proclamée loi fondamentale de la République en vertu [illegible] l'acceptation du peuple, le [illegible] 795).

En revanche, aucun de [illegible] ux de

l'époque, ni le *Constitutionnel*, ni le *Courrier Français*, ni le *National*, ne firent mention de son décès, et aujourd'hui sa tombe n'est recouverte d'aucun monument, pas même d'une simple pierre, pour en désigner l'emplacement.

NOTE ADDITIONNELLE

L'impression de notre opuscule était achevée, lorsque M. Decauville-Lachênée nous a communiqué l'édition originale du livre de Dusaulx, intitulé : *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille* (Paris, Debure l'aîné, M.DCCXC) récemment entré à la Bibliothèque publique de Caen, et contenant deux notes autographes, que nous croyons devoir faire connaître.

La première, écrite sur une feuille volante qu'on a annexée après coup au volume, consiste en un billet ainsi conçu :

« M. de Meautry, commandant de la députation de la garde nationale de Caen, s'est présenté deux fois chez M. Palloy pour conférer avec lui sur la manière dont il faut envoyer à Caen le modèle intéressant que M. Palloy fait exécuter et qu'il a offert à la municipalité de Caen.

M. de Meautry a été chargé de cette commission par la municipalité, et a en conséquence rapporté la réponse qu'elle a faite à la lettre de M. Palloy.

Le détachement devant partir mardi prochain, M. de Meautry prie M. Palloy de lui indiquer, par la petite poste, l'heure où il pourroit le trouver.

M. de Meautry est logé chez M. de Montchevreuil, rue Boucherat, au Marais, n° 15. »

La seconde note est *l'ex-dono* suivant, placé au *verso* du faux-titre :

« Offert au directoire du département du Calvados par Palloÿ patriote. »

Ni le billet ni *l'ex-dono* ne portent de dates; mais il est certain qu'ils sont respectivement des mois de juillet et d'octobre 1790, attendu que l'un et l'autre se réfèrent aux deux premiers envois du « patriote », dont nous avons énuméré et décrit le contenu, objet par objet, aux chapitres II et III. Si l'on veut bien s'y reporter, on verra que Bonnet de Meautry se trompait doublement, en croyant qu'il s'agissait du « modèle » de la Bastille et que ce modèle était « destiné à la municipalité de Caen », tandis que, d'après son récépissé du 20 juillet, c'est le « plan » de la forteresse qui lui fut confié ce jour-là à Paris ; que ce plan était offert au « département », et qu'il ne fut remis au maire de la ville chef-lieu qu'à titre provisoire, en attendant que l'administration départementale fût complètement organisée (1) ; mais qu'il fut gardé par la municipalité caennaise, qui le fit encadrer en 1791.

---

(1) L'intendant de Caen ne fut relevé de ses fonctions que par une lettre ministérielle du 1er août 1790, portant « qu'à partir du jour où elle lui parviendrait, toute la portion [illegible] qui entrait dans la composition du départemen[illegible] cesserait de lui appartenir ». *Arch. du Calv.*, [illegible]

Quant au volume de Dusaulx qui est, sous son véritable titre, le numéro 12 des dons collectifs de Palloy, annoncés dans sa lettre du 26 octobre et arrivés à Caen le 5 novembre 1790, nous avions lieu de le croire perdu comme tous les autres numéros de cette série, alors qu'il se trouvait dans une collection particulière, dont la dispersion a enfin permis, sinon de le rendre à nos archives départementales, du moins de l'acquérir pour notre bibliothèque municipale.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Procès-verbaux des séances du 5 janvier 1900 au 7 janvier 1901 1

SÉANCE PUBLIQUE DU 7 JANVIER 1901 27

Discours de M. le comte de Lasteyrie, directeur . 29

Rapport sur les travaux de l'année, par M. Émile Travers, secrétaire. 66

Un épisode romanesque au temps des Croisades, par M. Jules Lair 87

Un patriote inconnu. Jean de Chantepie, par M. Georges Villers. 128

Girot Davy, de Bayeux. Épisode de l'occupation anglaise du XV^e siècle, par M. Eugène Anquetil. 136

Procès-verbaux des séances du 8 janvier 1901 au 3 janvier 1902 145

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1902 163

Discours de M. Louis Passy, directeur 165

Rapport sur les travaux de l'année, par M. Émile Travers, secrétaire. 243

Une réforme parlementaire à l'Université de Caen (1521), par M. H. Prentout 241

Le Livre Rouge de l'évêché de Bayeux, par M. Eugène Anquetil 255

Le Livre des Chants nouveaux de Vaudevire, par M. Armand Gasté, avec 2 pl. 267

NOTES ET COMMUNICATIONS :

Le sermonnaire d'un curé de campagne, par M. Charles Bréard 281

Les droits de l'abbaye de Troarn sur l'église Notre-Dame, sur la chapelle du château et sur le collège et les écoles de Vire 297

Le pseudo-patriote Palloy et les Administrations du Calvados de 1790 à 1794, par M. Thre Raulin, avec 2 pl. 307

Imprimerie Henri Delesques, 2 et 4, rue Froide, Caen.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

1re série, 10 volumes in-8° avec atlas, épuisée.

2e série, 10 volumes in-4° avec planches. Quelques exemplaires des t. X, XI, XII, XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XX restent encore dans les dépôts de la Compagnie. Prix : le volume, 20 fr.

3e série, 10 volumes in-4° (t. XXI à XXX). Prix : le vol., 20 fr.

4e série, 2 volumes : t. XXXI (30 fr.) et XXXII (20 fr.), et une livraison.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Le t. I, in-8° de 578 p., pour les années 1860 et 1861. Épuisé.

Le t. II, in-8° de 688 p., pour les années 1862 et 1863. Prix : 8 fr.

Le t. III, in-8° de 564 p., pour les années 1864 et 1865. Prix : 8 fr.

Le t. IV, in-8° de 656 p., pour les années 1866 et 1867. Prix : 8 fr.

Le t. V, in-8° de 444 p., pour les années 1868 et 1869. Prix : 8 fr.

Le t. VI, in-8° de 428 p., pour les années 1870, 1871, 1872 et 1873. Prix : 8 fr.

Le t. VII, in-8° de 507 p., pour les années 1874 et 1875. Prix : 8 fr.

Le t. VII supplémentaire, in-8° de XXIV-450 p., 1875. Prix : 8 fr.

Le t. VIII, in-8° de 526 p., pour les années 1876 et 1877. Prix : 8 fr.

Le t. IX, in-8° de 576 p., pour les années 1878, 1879 et 1880. Prix : 8 fr.

Le t. X, in-8° de 544 p., Prix : 8 fr.

Le t. XI, in-8° de XVI-634 p., pour les années 1881 et 1882. Prix : 8 fr.

Le t. XII, in-8° de 674 p., 1884. Prix : 8 fr.

Le t. XIII, in-8° de 533 p., 1885. Prix : 8 fr.

Le t. XIV, in-8° de 558 p., pour les années 1886 et 1887. Prix : 8 fr.

Le t. XV, in-8° de 611 p., pour les années 1888, 1889, 1890 et 1891. Prix : 8 fr.

Le t. XVI, in-8° de 528 p., pour l'année 1892. Prix : 8 fr.

Le t. XVII, in-8° de 512 p., pour les années 1893, 1894 et 1895. Prix : 8 fr.

Le t. XVIII, in-8° de 485 p., pour les années 1896 et 1897. Prix : 8 fr.

Le t. XIX (Étude sur la baronnie et l'abbaye d'Aunay-sur-Odon, par M. G. Le Hardy), in-8° de 438 p. Prix : 8 fr.

Le t. XX, in-8° de 649 p., pour l'année 1898. Prix : 8 fr.

Le t. XXI, in-8° de 373 p., pour l'année 1899. Prix : 8 fr.

S'adresser à MM. les libraires H. Delesques, L. Jouan, Lestringant *et* Champion, *ou au Secrétaire de la Compagnie.*

DC
611
N841
S87
v.23

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

TOME XXIII

CAEN

HENRI DELESQUES
rue Froide, 2 et 4

ROUEN
LESTRINGANT
rue Jeanne-d'Arc, 11

L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

PARIS
Honoré CHAMPION
quai Voltaire, 9

BULLETIN

DE LA

CIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

TOME XXIII

CAEN

NRI DELESQUES
rue Froide, 2 et 4
—
ROUEN
.ESTRINGANT
Jeanne-d'Arc, 1

L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111
—
PARIS
CHAMPION
taire, 9

CATALOGUE

DES

IVRES IMPRIMÉS OU PUBLIÉS

A CAEN

AVANT LE MILIEU DU XVIe SIÈCLE

SUIVI DE RECHERCHES
SUR LES IMPRIMEURS ET LES LIBRAIRES
DE LA MÊME VILLE

PAR

M. LÉOPOLD DELISLE

TOME PREMIER

NOTICE DES LIVRES

PRÉFACE

L'ouvrage auquel la Société des Antiquaires de Normandie a daigné accorder une place dans ses Bulletins n'est, à proprement parler, qu'un recueil de documents sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie caennaise à la fin du XV^{e} siècle et pendant la première moitié du XVI^{e}. Mais cet essai bibliographique pourra, je l'espère, servir de base à un chapitre de l'histoire littéraire de la Basse-Normandie, pour une période qui mérite de fixer l'attention. On y trouvera la preuve de l'activité qui régnait alors dans notre Université, du zèle et de l'instruction des maîtres qui attiraient autour de leurs chaires de nombreux disciples, venus parfois de provinces assez éloignées.

La Société des Antiquaires acquitte une dette de reconnaissance en remettant en lumière des noms ensevelis depuis longtemps dans l'oubli. Il convenait, en effet, de faire revivre le souvenir de ces maîtres dont l'enseignement jeta quelque éclat parmi leurs contemporains et qui préparèrent chez nous le merveilleux épanouissement de la Renaissance, — de ces habiles ouvriers qui ont ouvert dans notre prov[illegible] teliers typographiques [illegible]'hui si recherchées, commandent l'admiration des connaisseurs, — de ces hardis et industrieux libraires qui ont répandu à profusion, en Normandie et dans les provinces voisines, des ouvrages de toute nature : livres d'église et d'école, livres de droit et de médecine, livres d'agrément répondant aux goûts des différentes classes de la société.

La description que je donne des livres ou livrets imprimés ou publiés à Caen, antérieurement au milieu du XVIe siècle, n'a malheureusement ni l'ampleur ni la rigoureuse minutie que présentent les plus récentes publications consacrées aux incunables. Beaucoup des articles qui composent mon Catalogue ne sont que la mise au net de notes prises, souvent à la hâte, à des époques où j'étais encore bien novice dans l'étude des anciennes impressions, et dans bien des cas il ne m'a pas été possible de remettre la main sur des œuvres dont l'exemplaire tombé sous mes yeux, et peut-être unique, a disparu sans laisser trace de son passage dans des collections soustraites à la curiosité des bibliographes. D'autre part, beaucoup d'articles ne sont arrivés à ma connaissance que par des mentions tout à fait insuffisantes consignées dans des catalogues de vente, et dans les papiers de l'abbé De La Rue (1), dans ceux d'André Pottier (2), dans ceux d'Édouard Frère (3), et dans ceux de Méritte-Longchamp (4)

---

(1) Dans la Collection Mancel.

(2) Aux archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

(3) A la bibliothèque de Rouen.

(4) A la bibliothèque de Caen.

Par bonheur, j'ai pu abondamment puiser dans les collections publiques ou privées de Paris, des départements et de l'étranger (1), et je ne saurais assez remercier les bibliothécaires, les bibliophiles et les libraires qui ont tous et toujours répondu avec le plus courtois empressement à mes fréquents appels.

L'historien par excellence de l'ancienne typographie française, M. Claudin, m'est souvent venu en aide, comme aussi feu M^lle Marie Pellechet, qui a pris à mon intention nombre de photographies au cours de ses voyages à travers les bibliothèques de la France et de l'Allemagne.

J'ai contracté de grandes obligations envers les bibliophiles de la Normandie, qui m'ont largement fait profiter de leurs richesses bibliographiques. Je ne puis rendre qu'un hommage posthume à l'un d'eux: Eugène de Beaurepaire, le très regretté secrétaire de la Société des Antiquaires; c'est sous le patronage de cet excellent ami que mon travail s'est présenté à la compagnie, et je n'ai pu en lire les épreuves sans me rappeler bien souvent les délicieux entretiens dans lesquels nous échangions nos idées sur les sujets les plus variés de l'histoire littéraire de la Normandie: nul plus que moi n'a goûté le charme de ses causeries sur des matières qu'il connaissait à fond et dont il parlait avec tant de finesse et de compétence.

J'ai contracté de grandes obligations envers deux autres amis et confrères: Charles de Beaurepaire et

---

(1) La liste des collections auxquelles j'ai emprunté la plupart des éléments du Catalogue, est imprimée à la fin de cette préface.

Émile Travers: il suffit de les nommer pour laisser entrevoir avec quelle bienveillance et quel dévouement ils me sont venus en aide au cours de mon travail.

L'activité des imprimeurs et des libraires dont j'avais à parler ne s'est pas seulement exercée en Normandie. Ils ont entretenu avec la Bretagne des relations très suivies; ils y ont établi des succursales qui ont pris de grands développements, et c'est dans cette province qu'ils ont écoulé une notable partie de leurs produits. Ils ont même publié nombre de livres, à peu près exclusivement destinés aux Bretons: gens d'église, jurisconsultes, nobles et bourgeois, s'intéressant aux traditions et au passé de leur pays. Aussi l'éminent historien de la Bretagne, Arthur de La Borderie, dont la mort n'a pas attristé seulement ses compatriotes, avait-il, dès sa jeunesse, fixé son attention sur cette question qui l'intéressait à un haut degré: il aurait pu la traiter avec l'érudition et la critique dont il a donné des preuves dans sa magistrale étude sur les impressions bretonnes du XV^e siècle. La tendre amitié qui nous unissait depuis notre entrée à l'École des chartes le fit renoncer en ma faveur au projet de publier ses recherches sur les opérations commerciales des imprimeurs et des libraires caennais en Bretagne. Il m'a généreusement abandonné plusieurs notices qu'on trouvera textuellement reproduites au cours du présent volume. Comme témoignage de son admiration pour les œuvres des premiers typographes de Caen, il m'a donné, peu d'années avant sa mort, un des plus précieux livres sortis des presses de Laurent Hostingue: une édition des *Bucoliques de Virgile*, dont le mérite est relevé par une pièce de vers que le libraire Michel Angier a mise en tête pour vanter l'habileté de l'imprimeur. Ce petit volume a pris place dans la Réserve de la Bibliothèque nationale; ce n'est pas la seule preuve que nous ayons de l'affection de La Borderie pour un établissement où il aimait tant à travailler pendant ses trop courts séjours à Paris.

Le Catalogue que, grâce au concours de mes collègues et amis, j'ai pu dresser des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle, comprend un peu plus de 400 articles. J'y ai donné une petite place à plusieurs livres que Laurent Hostingue avait exécutés à Rouen avant de venir fonder à Caen la maison qui doit être considérée comme le premier atelier typographique de cette ville, l'atelier d'où sortit, en 1480, la petite édition des *Épitres d'Horace* n'ayant eu qu'une existence tout à fait éphémère, si bien que le souvenir en était déjà oublié à l'Université, une trentaine d'années plus tard. J'ai cru pouvoir aussi englober dans mon recueil un très petit nombre de volumes qui, sans porter le nom d'un imprimeur ou d'un libraire caennais, ont été publiés pour servir dans les diocèses de Bayeux, de Lisieux et de Séez et qui devaient se débiter par les soins des libraires de Caen.

Le premier volume de l'ouvrage que la Société des Antiquaires a bien voulu prendre sous ses auspices se compose de notices descriptives, qui sont, à proprement parler, les Annales typographiques de la ville de Caen pour la période antérieure à l'année 1551.

Un second volume contiendra le résultat de mes recherches sur des imprimeurs et des libraires dont la carrière est encore bien imparfaitement connue, et sur des humanistes dont ils furent les modestes et dévoués auxiliaires. Ce sera le développement du discours que j'eus l'honneur de prononcer, le 4 décembre 1890, à l'ouverture d'une séance de la Société des Antiquaires. Ce morceau tirera tout son intérêt des pièces justificatives qui l'accompagneront. On y trouvera des textes en prose et en vers que j'ai pu exhumer de nos vieux livres normands, et qui nous font pénétrer dans l'intimité des maîtres et des écoliers de l'Université au temps de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. J'y ai joint des délibérations de l'Université et différents actes notariés, relatifs, les uns au régime de l'imprimerie et de la librairie, les autres à l'état social et à la fortune des imprimeurs et des libraires. Je dois la connaissance de la plupart de ces documents à d'obligeantes communications de M. Armand Bénet, le savant et laborieux archiviste du département; le classement et l'inventaire qu'il a effectués des archives de l'Université constituent une œuvre du plus grand mérite, dont lui savent gré tous les amis de l'histoire de Normandie.

Le second volume se terminera par une série d'une vingtaine de planches phototypiques reproduisant des pages caractéristiques de différents livres caennais, avec les marques des imprimeurs ou libraires qui ont attaché leurs noms à la publication de ces livres.

LISTE DES COLLECTIONS

AUXQUELLES ONT ÉTÉ PRINCIPALEMENT PUISÉS LES ÉLÉMENTS DU CATALOGUE

I. — Bibliothèques publiques.

Abbeville: 324.
Aix-en-Provence: 371.
Angers: 1, 305.
Amiens: 83, 337.
Auxerre: 288.
Avallon: 24.
Avignon: 336.
Avranches: 90.
Bayeux, Chapitre : 28, 33, 61, 71, 134, 178, 182, 225, 240, 250, 251 *ter*, 274, 308, 309, 322, 367.
Beaune: 53.
Besançon: 46, 317.
Bordeaux: 317.
Bruxelles, Bibliothèque royale: 11.
Caen: 15, 39, 45, 53, 69, 115, 142, 160, 188, 272.
— Collection Mancel: 124, 206, 223, 239, 254 *bis*, 390.
— Archives du Calvados: 191, 196.
Cambrai: 156.
Cambridge, Université: 287.
— Collège Gonville-Gaius: 336.
Chambéry: 199.
Chantilly, Musée Condé: 30, 103, 144, 208.
Chartres: 173.
Cherbourg: 53, 228, 235.
Coutances: 44.

Coutances, Archives diocésaines : 279.
— Séminaire : 281.
Douai : 22.
Gand (Université de) : 236, 394.
Hambourg : 234, 345.
Laval : 95, 118, 261, 365.
Le Havre : 328, 339.
Le Mans : 16, 229, 233, 276, 277, 310.
Limoges : 122.
Londres, Musée britannique : 5, 25, 170, 285, 343.
— Palais Lambeth : 171.
Lunebourg : 336.
Luxembourg (Grand duché de) : 66, 366.
Lyon : 52, 84.
— Faculté des Lettres : 109.
Moulins : 238.
Munich, Bibliothèque royale : 150.
Nantes : 299.
Neufchâtel-en-Bray : 130.
Oxford, Bibliothèque Bodléienne : 103, 207, 217, 232.
Paris, Bibliothèque nationale : 2, 6, 11, 12, 13, 14, 18, 22, 25, 35, 37, 44, 49 *bis*, 50, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 62, 63, 65, 66, 68, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 81, 82, 85, 88, 89, 91, 92, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 111, 113, 120, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 137, 138, 139, 143, 146, 151, 153, 154, 155, 157, 159, 161, 163, 163 *bis*, 166, 168, 169, 173, 176, 186, 189, 192, 195, 197, 198, 201, 204, 211, 214, 215, 218, 221, 226, 227, 228, 231, 233 *bis*, 234, 235, 236 *bis*, 238, 241, 244, 246, 247, 254, 258, 259, 260, 263, 264, 265, 267, 269, 275, 282, 283, 284, 286, 289, 294, 295, 297, 298, 300, 312, 313, 315, 317, 321, 323, 327, 329, 332, 333, . 334 A, 336, 338, 340, 342, 343, 349, 359, 360, 361, 362, 363, 365, 370, 376, 384, 385, 386, 388, 389, 392, 393 396, 397.
— Arsenal : 49 *bis*, 100, 180, 228, 267, 271, 289, 293.
— Mazarine : 9, 26, 94, 105, 158; 180, 203, 245, 265, 267, 27 289, 317.
— Sainte-Geneviève : 64, 149, 255, 273, 288, 291, 348.
— Institut : 263, 264, 265, 305.

Paris, Musée Dutuit : 221, 321.
— Cercle de la librairie : 224.
Poitiers : 119.
Pont-Audemer : 284.
Quimper : 97, 98, 99.
Remiremont : 141.
Rennes : 125, 130, 213, 229, 325, 372.
Roanne : 157, 333.
Romans, Séminaire : 86.
Rouen : 3, 4, 49, 52, 131, 158, 160, 162, 164, 174, 176, 183, 184. 221, 290, 317, 334, 357, 361, 368, 393.
— Séminaire : 129,130.
Saint-Lo : 56.
Séez, Évêché : 292.
— Séminaire : 257, 289, 290.
Semur : 53.
Solesmes (Abbaye de) : 78, 213, 395.
Stony Hurst (Collège de) : 316.
Tours : 8, 57, 202, 318.
Troyes : 351.
Valognes : 252, 253, 267, 278, 280, 336, 354.
Versailles : 51, 200, 306, 336, 393.
Vire : 187, 392.
Vitré : 255, 288.
Wolfenbüttel : 230.

II. — Bibliothèques particulières et Librairies.

Victor **Aubry**, de Saint-Brieuc : 251 *bis*.
Le comte **d'Auffay** : 104.
Baluze : 251.
L'abbé **Barré** : 179.
Paul **Baudry** : 398.
Charles de **Beaurepaire** : 22.
Eugène de **Beaurepaire** : 130.
Vente **Bertin** : 47.
Le comte de **Blangy** : 266, 314.

Le comte de Boury: 129, 194.
Brière, au Mans: 179.
Librairie de Bure: 88 *bis*.
Le marquis de Caligny: 209.
Claudin, libraire: 123, 129, 141, 205, 241, 242, 306, 307, 331, 336, 343, 389.
Vente Delalande, avocat à Valognes: 354.
Vente Duputel (1853): 165.
Félix, conseiller à Rouen: 228.
Éd. Frère: 129, 219, 302, 352.
Tony Genty, à Caen: 312.
Madame Goussiaume de Laporte, à Caen: 42, 43, 97, 98, 99, 389.
Ch. Hettier, à Caen: 341.
Arthur de La Borderie, à Vitré: 120, 123, 136, 230, 238, 288.
L'abbé De La Rue: 41, 87, 204, 243, 248, 330, 332, 387.
Vente Le Cavelier, de Caen: 2, 87, 129, 153, 168, 241, 387.
Aug. Le Prévost: 184, 193, 261, 356.
Ch. Lormier: 20, 22, 38, 114, 115, 130, 185, 220, 237, 343, 347, 350, 373, 374.
Vente V. Luzarche: 112, 365.
Librairie Morgand: 210.
Ed. Pelay, à Rouen: 33, 181, 301, 303, 391.
Perdrix: 54.
Le baron Jérôme Pichon: 140, 184, 344.
Le chanoine Pigeon, à Coutances: 270.
Librairie Jacques Rosenthal, à Munich: 4, 10, 93, 117, 177, 185, 366.
Le baron James de Rothschild: 32, 262, 371.
Madame Rylands, à Manchester: 222.
Librairie Techener: 311.
Émile Travers: 21, 296, 305, 326.
Vente Turner (1878): 19.
Vente Valois (1890): 116, 295.
Vente Abel Vautier: 84, 87, 152, 249.
Le comte de Villafranca: 284, 288.

CATALOGUE

DES

LIVRES IMPRIMÉS OU PUBLIÉS

A CAEN

AVANT LE MILIEU DU XVI^e SIÈCLE

CATALOGUE DES LIVRES

IMPRIMÉS OU PUBLIÉS À CAEN

AVANT LE MILIEU DU XVIe SIÈCLE

---

1. **Adrianus Carthusiensis.** De remediis utriusque fortune. 1506.

(Titre :) De remediis utrius||que fortune.

Marque de R. Macé.

Imprimé nouvellement à Rouen, à l'instance de Jehan Ma||cé, libraire, demourant à Renes, auquel lieu on en a bon marché.

(A la fin :) De remediis fortuitorum casu||um liber perutilis, Rothomagi re||centissime impressus, ad instanti||am Johannis Macé, civitatis Re||donensis bibliopole non immeri||ti, finit feliciter, anno Domini mil||lesimo quingentesimo sexto, die || vero xv novembris.

In-octavo. 108 feuillets chiffrés. Cahiers signés A-O. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de la ville d'Angers, S. 456. M. Houdayer, bibliothécaire adjoint de la ville d'Angers, a bien voulu m'envoyer un fac-simile du titre et de la souscription de ce volume.

Plusieurs autres éditions du même traité sont indiquées par Hain, nos 93-96.

2. Ædificatio salutiferæ legis, s. d.

(Titre de départ au haut du folio 1 :) Edificatio salu||tifere legis, omnes ce||teras improbans, ar||ticulos fidei christiane per necessa||rias propositiones demonstrati||ve probando.

(Au recto du dernier feuillet :) Impressum est hoc opus Cado||mi, in officina Laurentii Hostin||gue, impressoris, ibidem commo||rantis, juxta turrim vulgariter || dictam au Landoys, expensis Mi||chaelis Angier, religatoris univer||sitatis Cadomensis, et Johannis || Macé, commorantis Rhedonis pro||pe Sancti Salvatoris.

(Au verso de ce feuillet :) la marque de J. Macé.

Petit in-octavo. 32 feuillets. Cahiers A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, D. 24449, deuxième pièce. — Exemplaire dans la 3^e partie de la bibliothèque de Le Cavelier, vendue en 1894, n° 226; il a figuré de nouveau sur le Catalogue de la partie de la même bibliothèque vendue à Paris en 1895, n° 145bis.

Ce livret doit être la réimpression d'une édition lyonnaise. En effet, le fol. 31, v°, se termine par ces quatre vers : « Veritas est ex Ludguno Feliciter nuper data, || Ultimate in Augusto In istis caracteribus pressa. » — Le traité commence par cinq strophes de huit vers : « Hic demonstratur veritas || Articulorum fidei, || Quam non facit auctoritas || Sed quia est et quid rei... »

—

3. Æsopi fabulæ, s. d.

Fabule Esopi, || cum commento.

Marque de J. Le Forestier.

(A la fin, au bas du recto du dernier feuillet :) Fabularum liber cum glosa finit feliciter. Impressus Rothomagi in do||mo Laurentii Hostingue et

Iameti Louys, pro Jacobo Le Forestier, in intersi||gnio Tegule auree, juxta conventum Augustinorum commorante.

In-quarto. 34 feuillets non numérotés. Cahiers signés A-E. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen, O. 2261. a. Exemplaire en tête luquel Louis Du Bois a mis une table des fables. — Indiqué par Maittaire, *Annalium typographicorum tomi quinti pars prior,* p. 12.

Ce recueil de fables est celui qui commence par le vers « Ut uvet et prosit conatur pagina presens. » — Au commencement lu commentaire on remarque cette phrase : « ... Alii dicunt quod Galterus Angelicus *(sic)* fecit hunc librum sub nomine Esopi, et sic habemus quod duplex est Esopus... »

Jacques Le Forestier a publié à Rouen une autre édition du même livret, dont voici la description d'après l'exemplaire de a Bibliothèque nationale (Réserve, Yb. 402) :

Fabule Esopi, || cum commento. Marque de J. Le Forestier. — *(A la fin, fol. E 5, v° :)* Fabularum iber, cum glosa, finit feliciter, impressus Rothomagi, per Guille||mum Gaullemier, pro Jacobo Le Forestier. — *(Au verso du dernier feuillet, E 6, v° :)* Fabule Esopi, || cum commento. Marque de J. Le Forestier. — In-quarto de 30 feuillets. Cahiers signés A-E.

I. **Æsopi** fabulæ, s. d.

Fabule Esopi, || cum commento.

Marque de Robert Macé.

Venale habetur Cadomi, || in officina Roberti Macé, uni||versitatis ejusdem loci biblio||pole, cum altero, precipui.

(A la fin :) Liber fabularum, liber Esopi cum glosa fi||nit feliciter. Impressus Rothomagi, per

ma||gistrum Petrum Olivier, impensa Roberti Ma||cé, universitatis Cadomi librarii.

In-quarto. 32 feuillets non numérotés. Cahiers signés A-F. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen, I. 505. a. Exemplaire venu de l'abbaye de Jumièges. — Exemplaire communiqué par M. J. Rosenthal, mars 1900.

—

5. Æsopi fabulæ. s. d.

(Titre de départ sur le folio 1 :) Fabule Esopi.

(A la fin, fol. 16, v° :) Fabularum liber finit feliciter, impressus Cadomi, || in officina Laurentii Hostingue, pro Michaele Angier, || librario religatorio alterius (?) universitatis Cadomen||sis, juxta pontem Sancti Petri moram agentis.

In-octavo. 16 feuillets. 35 lignes à la page. Cahiers signés A-B. Caractères gothiques.

Musée britannique, Bibl. Grenvill., n° 7706. (Notice communiquée par M. Martineau, conservateur adjoint du Musée britannique.) Voyez *Bibliotheca Grenvilliana*, t. I, p. 13, et le grand Catalogue du Musée, au mot *Æsop*, col. 185.

—

6. Æsopi fabulæ. 1512?

Fabule Esopi, cum commento.

Marque de Michel Angier.

Ils sont à vendre à Caen, chies Michel Angier, près le || pont Sainct Pierre, à Rennes, chies Jehan Macé, libraire, || demourant au dit lieu près la porte Sainct Michel, à Rou||en, chies Richard Macé, demourant au dit lieu, à l'enseigne || des Cinq chapelets, près le portail Nostre Dame.

In-quarto. ... feuillets. Cahiers signés A-.....
Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1586. Exemplaire incomplet des fol. E6 et suivants. La dernière fable qu'on y trouve est celle qui commence au fol. E3 v° et qui est intitulée : « De cive et equite. » C'est peut-être un exemplaire défectueux d'une édition de 1512 qui est ainsi mentionnée dans le *Catalogue des livres de feu E. B. Courtois* (Paris, 1819, in-8°), p. 190, n° 1592 :

« Fabule Esopi cum commento. Ils sont à vendre à Caen, chies Michel Angier; à Rennes, chies Jehan Macé; à Rouen, chies Richard Macé. — Cadomi, Laurentius Hostingue, pro Michaele Angier. 1512. — In-quarto. Caractères gothiques. »

L'exemplaire de Courtois pourrait être celui qui a figuré sur le Catalogue des livres de feu M. L. M. [Aug. Le Prevost ?], vendus par Delion, le 8 novembre 1860, p. 68, n° 741.

—

7. Alani Parabolæ. s. d.

Alanus. Parabolarum cum commento.
(A la fin :) Impressus Rothomagi per Guillermum Gauliemier pro Petro Regnault, librario Cadom.
In-quarto gothique.

Ainsi annoncé en 1863, au prix de 3 l., par un libraire de Londres, *Omnium des livres rares*, n° IV, mai 1863, F. F. Molini, Londres. (Note communiquée par M. Claudin.)

C'est sans doute au même livre que se rapporte une note de Méritte-Longchamp (fol. 6, v° et 7, v°), ainsi conçue : « Liber Parabolarum Alani. Venundantur Cadomi, per Petrum Regnauld, sans date. Petit in-octavo. »
— Un exemplaire en est cité dans le Catalogue des livres de Courtois vendus en 1819, p. 191, n° 1593 *bis*.

—

8. **Alani** Parabolæ. s. d.

Parabole Alani, || cum commento.

Marque de Le Forestier.

(Fol. 1, v° :) Iste liber duobus modis solet nomina||ri...

(A la fin :) Liber Parabolarum Alani, cum glosa, finit feliciter. Impressus Rothoma||gi, per Laurentium Hostingue et Jametum Louys, pro Jacobo Le Forestier, in in||tersignio Tegule auree, juxta conventum Augustinorum, commorante.

In-quarto. 24 feuillets. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Tours. (Notice communiquée par Mlle Pellechet.)

—

9. **Alani** Parabolæ. s. d.

Parabole Alani, || cum commento.

Marque de R. Macé.

Venundatur Cadomi, in || officina Roberti Macé, uni||versitatis ipsius loci biblio||pole cum altero principalis. ||

(A la fin :) Liber Parabolarum Alani, cum commento, Ro||thomagi impressus, opera magistri Petri Olivier, || ibidem in vico magno Divi Martini pontis ad || oras commorantis, finit feliciter. Et hoc impen||sis Roberti Macé, universitatis Cadomensis cum altero bibliopole principalis.

In-quarto. 22 feuillets. 4 cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque Mazarine, n° 10560 (6).

—

10. Alani Parabolæ. 1508.

Parabole Alani, cum commento, || frugiferas sententias sub verborum involucris jucundo poema||te ac perfacili pre se ferentes, adjectis earundem interpretaci||unculis, Phebea lampade illustrioribus.

Marque de J. Macé, sur les côtés de laquelle se lisent ces quatre vers :

Si virtus animi multum prestare caducis
Creditur, excultis nil dignum duxero libris.
Ecce parare tibi post hac, studiosa juventus,
Ere potes modico que multo impressimus auro.

Venales comperiuntur Cadomi, || apud Michaelem Angier, et Redonis, || apud Johannem Macé, in signo divi || Johannis evangeliste, e vestigio tem||pli Sancti Salvatoris.

(Au recto du dernier feuillet :) Liber Parabolarum Alani, cum com||mento, Cadomi impressus, in officina || Laurentii Hostingue, impensis Micha||elis Angier et Johannis Macé, librario||rum universitatis Cadomensis, finit fe||liciter anno millesimo quingentesimo octa||vo, die vero undecima mensis julii.

(Au verso de ce dernier feuillet :) marque de Michel Angier.

In-quarto. 22 feuillets non numérotés. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen, dans un recueil venu de l'abbaye de Jumièges. — Exemplaire communiqué par M. Jacques Rosenthal en mars 1900.

Voici les premiers mots du commentaire :

« Iste liber duobus modis solet nominari. Primo secundum quosdam appellatur Doctrinale altum, et vocatur Doctrinale pro tanto quia dat doctrinam. Unde Doctrinale dicitur a Doctrina, et omnis liber dans doctrinam Doctrinale potest appellari. Tamen istud nomen Doctrinale appropriatum est isti libro quem composuit magister Alexander de Villa Dei, qui incipit *Scribere clericulis* etc. Alio modo solet vocari Alanus de Parabolis, ab inventore : nam actor istius libri vocatur Alanus, de quo legitur quod, cum quadam die studeret Parisius, sciens septem artes liberales necnon leges atque decreta, suam scientiam proposuit exponere et in aliquem fructum redigere seu explicare, et cum in crastinum de tota Trinitate predicare vellet….. »

—

11. **Albertus Magnus.** Compendium theologice veritatis. 1505. *(Planche III.)*

Epitome alias Compen||dium theologice veritatis.
Marque de Pierre Regnault.

(A la fin, après la table, fol. 176 :) Finitur Epithome seu Compen||dium theologice veritatis, dili||gentissime impressum Rothoma||gi, ad instantiam Petri Regnault, || librarii universitatis Cadomensis, || ultima januarii, anno salutis || quingentesimo quinto supra mil||lesimum.

In-octavo. 176 feuillets y compris le titre et les quatre derniers feuillets qui ne sont pas numérotés; la cote LXXII n'a pas été employée. Cahiers signés A-Y. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve. D. 23025. Exemplaire venu des Célestins de Paris, orné d'une très jolie reliure originale sur laquelle a été estampée une image de Jésus en croix, de la sainte Vierge et de saint Jean, avec la légende : « Ostende nobis, Domine, || misericordiam || tuam, et salutare tuum || da nobis. » — Bibliothèque royale de Bruxelles, Incunables, n° 1830. Exemplaire venu des Cordeliers de Louvain, examiné en 1891 par M. Claudin. — Cette édition est, je crois, celle qui est mentionnée sous la date de 1500 par J. de La Caille *(Hist. de l'imprimerie*, p. 49), et d'après lui par Maittaire (nouv. éd., I, 710), par Panzer (II, 561) et par Hain (n° 446).

12. Albertus Magnus. Secreta virorum et mulierum. 1508.

Secreta virorum et || mulierum, ab Alberto Magno || composita. || Venundantur Rothomagi, in of||ficina Raulini Gaultier, juxta || Fardellum commorantis.

(A la fin, fol. F III, v° :) Exaratum est atque impressum || Rothomagi, per Johannem Mau||ditier, impensis et ere Raulini Gaul||tier, librarii, in vico Magni Pon||tis commorantis, juxta Fardellum, || anno Domini millesimo quin||gentesimo octavo, die vero XXIII || mensis novembris.

(Sur la dernière page, fol. F IIII, v°, dont le recto est blanc :) la marque de J. Macé.

In-octavo. 44 feuillets. Cahiers signés A-F. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 306.

---

13. Albertus Magnus. De Virtutibus herbarum, etc. s. d.

Albertus Magnus, de || Virtutibus herbarum, lapidum et ani||malium quorumdam, ejusdemque || liber de mirabilibus mundi || et etiam de quibusdam effe||ctibus causatis || a quibusdam || animalibus, etc. || Rothomagi impressus, || in officina Laurentii Ho||stingue, impensis honestorum virorum || videlicet Michaelis Angier, Johannis || Macé, necnon Richardi Macé, bibliopolarum. || Ilz sont à vendre à Caen, chies Michel An||gier, à Rennes, chies Jehan Macé, et à Rouen, || chies Richard Macé, libraire de l'universi||té de Caen.

(A la fin, fol. 31, v° :) Albertus Magnus de secretis || nature explicit.

(Sur le folio 32, v° :) marque de Michel Angier.

In-octavo. 32 feuillets. Cahiers A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 185.

—

14. Alexander de Villa Dei. Doctrinale, cum glosa Focaudi Monieri. s. d.

Doctrinale Alexandri de || Villa Dei, cum glosa Focaudi Monieri et additionibus || magistri Johannis Bernieri recenter adjectis, unacum || quotacionibus in margine appositis, ut etiam legentibus || primis intuitibus contenta pateant. Impressum Rothomagi, || in officina magistri Petri Violette, impensis honesti viri Petri Re||gnault, bibliopole universitatis Cadomensis.

Marque de Pierre Regnault, en rouge.

(A la fin :) Doctrinale Alexandri, unacum glosa Focaudi Mo||nieri atque nonnullis pluribus in locis superadditioni||bus per magistrum Johannem Bernier appositis. || Impressum Rothomagi, in officina magistri Petri Vio||lette, impensis Petri Regnault, bibliopole universita||tis Cadomensis.

In-quarto. Cahiers A-S. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, Réserve, p. X. 250. — Indiqué par Frère *(Manuel,* t. I, p. 11) d'après un exemplaire de la bibliothèque de Caen. — N° 81 de la Bibliographie du Doctrinal par Reichling.

Ce Foucaud Monnier doit être le même que « maistre Foulcaud Mosnier, procureur de Fontevrault, » dont l'épitaphe en dix vers a été composée par son filleul Charles de Sainte-

Marthe (*La Poésie françoise*, 1540, p. 53). — Sur les éditions du Doctrinal glosé par Foucaud Monnier, voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1894, t. LV, p. 505.

—

15. Alexander de Villa Dei. Doctrinale, cum glosa Focaudi Monieri. 1518.

Focaudi Monieri || Glosa familiarissi||ma super Doctrina||le Alexandri de Vil||la Dei, unacum additionibus ma||gistri Johannis Bernier recen||ter adjectis, ut legentibus etiam || contenta primis intuitibus pa||teant, recenti correctione et emendatione accuratissime ca||stigata.

On les vent à Caen, chieulx Michel An||gier, libraire et relieur de l'université du dit || lieu, près le pont Saint Pierre.

(A la fin, fol. &. VIII :) Doctrinale Alexandri, unacum glosa || Focaudi Monieri atque nonnullis pluribus || in locis superadditionibus per magistrum || Johannem Bernier appositis. Impressum || Rothomagi, in officina Richardi Goupil, || anno Domini M. CCCCC. XVIII, die vero || XXI mensis aprilis.

In-octavo. 192 feuillets. Cahiers signés A-&. Les signatures sont accompagnées, à gauche, de la lettre M, qui rappelle le nom de l'auteur de la glose. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Caen. — *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1894, t. LV, p. 507. — N° 250*** de Reichling.

—

16. Alexander de Villa Dei. Glosa notabilis super ejus Doctrinale, s. d.

Glosa notabilis su||per Alexandri Doctrinale, in quattuor || partes divisa, cum interlinearibus tex||tus expositionibus, atque quibusdam que||stionibus simulque argumentis cum re||plicis, juvenibus in grammatica docen||dis apprime necessaria. (Grande marque de Michel Angier.) Ilz sont à vendre au Mont Saint Michel à Caen, en la maison Michel Angier, près les Cordeliers.

La même marque est sur la dernière page.

(Au verso du titre :) cinq distiques intitulés : « P. E. Molisinensis, ordinis Sancti Benedicti, ad juvenes epigramma. »

In-quarto. Cahiers a-D. Caractères gothiques.

Exemplaire venu de Saint-Vincent du Mans, à la Bibliothèque du Mans, n° 402 de la division des Belles-Lettres.

—

17. Alexis (Guillaume). Le Dialogue du crucifix et du pelerin. s. d.

« Le Dialogue du crucifix et du pelerin, composé en Hierusalem par Guillaume Alexis, à la requête d'aucuns bons pelerins de Rouen étant avec lui au dit voyage, imprimé à Rouen, in-quarto, par Michel Auger *(sic)*, sans date. »

Indication de Du Verdier, éd. Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 61. — Frère *(Manuel*, I, 12) paraît avoir connu cet ouvrage d'après la mention de Du Verdier.

C'est probablement l'édition que Jean de La Caille (p. 62) indique comme imprimée à Paris, par Robinet Macé, environ l'an 1486, indication qu'ont reproduite Maittaire *(Ann. typ.*, I, 107; nouv. éd., I, I, 472) et Panzer (II, 287). Brunet (I, 173) a justement fait observer qu'il y a là de graves inexactitudes, l'année 1486 se rapportant à la composition et non pas à la publication de cet opuscule.

La Bibliothèque nationale (D. 23080) possède une édition de cet opuscule imprimée, in-octavo, à Paris, pour Guillaume Eustace, en 1521, et intitulée : « Le Dialogue du crucifix et du pelerin, composé en Hierusalem, l'an mil cccc. IIII vingtz et VI, par frère Guillaume Alexis, prieur de Buzy, à la requeste d'aucuns bons pelerins estans avec luy au bon voyage de Hierusalem. »

Il y en a (ibid., D. 5022, pièce 3) une édition, sans date, in-quarto, imprimée par Jehan Treperel.

—

18. Alexis (Guillaume). Les Faintises du monde, s. d.

Les Faintises du monde, imprimés || à Rouen pour Jehan Macé, de||mourant à Rennes, pour Michel || Angier, demourant à Caen, et pour || Richart Macé, demourant à Rouen, aulx Cinq || chappeletz, devant Nostre Dame, près le por||tail des libraires.

Petite gravure représentant la Visitation.

(A la fin :) Fin des dictes Faintises du monde, || nouvellement imprimées à Rouen.

Petit in-octavo. 20 feuillets. Caractères gothiques. Cahiers signés A-C.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Ye. 332. Exemplaire ayant appartenu à Charles Nodier, au comte de Lignerolles et à Ch. Lormier. — Brunet, *Manuel*, t. II, col. 1757. — Frère, *Manuel*, t. II, p. 40.

Le poème des Faintises du monde, souvent attribué à Pierre Gringore, est l'œuvre de Guillaume Alexis, comme le prouve un passage de la Rhétorique de Pierre Fabri, très heureusement allégué par M. Émile Picot, dans la *Romania*, t. XX, p. 176.

Voyez aussi l'édition des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, t. I, p. 69. (Société des anciens textes français.)

—

19. Alexis (Guillaume). Les Faintises du monde. s. d.

es **Faintises** du monde. s. l. n. d. In-octavo de 20 feuillets. Caractères gothiques, avec la marque de Pierre Regnault. »

Indication de M. Émile Picot, dans son édition des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, t. I, p. 68, d'après le Catalogue R. S. Turner (1878), n° 274.

—

20. Alexis (Guillaume). Le Grant blason de faulses amours. s. d.

Le Grant blason de || faulses amours.

(A la fin, fol. 16 :) Pour Richard Macé, de||mourant aux Cinq chappe||letz, devant Nostre Dame.

(Au verso du même feuillet :) les armes de la ville de Rouen, supportées par deux anges, comme dans les Prophéties de Merlin.

In-octavo. 16 feuillets non numérotés. Cahiers signés A et B. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Catalogue de la bibliothèque de feu M. Charles Lormier, 1re partie, 1901, p. 122, n° 308. — Décrit par Brunet, I, 171, et par M. Émile Picot, dans son édition des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, t. I, p. 177.

—

21. Andrelinus (Faustus). Hecato distichon 1523?

P. Fausti Andrelini Foroliviensis Hecato || distichon, Joanne Vatello castigatore et pa||raphraste.

Martinus Le Ridoys suum comitem magistrum || Richardum Menue quam plurima impertit.

En Faustina micant grandi modulata cothurno
Disticha : bistoniis atque sonanda lyris.
Hic Heliconis adest nectar rivusque caballi,
Omnis et Aonii denique montis honor.

Hic docet expertem mortales ducere vitam
  Criminis, atque viam monstrat ad astra liber.
Artifices propriis extollit laude peritos
  Artibus, ignaros deprimit atque solo.
Propterea, consors pyliis dignissime seclis,
  Mellifluos relegas nocte dieque modos.
    Idem ad lectores.
Optantes Latii juvenes cognoscere florem
  Carminis, hic fixos sistite, queso, gradus.

Veneunt Redonis, in edibus Johannis et Juliani || Macez et Rollandus *(sic)* Le Franc, ad intersignium divi Johannis evangeliste.

(Au verso du titre :) lettre de Jean Roger à Guillaume Le Rat, datée du 25 septembre 1523 : Joannes Rogerius, Corneriacus, Guillelmo || Rato, Abrincee pubis erudiende vigilantissimam || gerenti provinciam, S. P.... — Vale. Datum hoc in museo Sylvano, anno a parthenopeo enixu sesquimillesimo vicesimo tertio, septimo calendas octobris.

In-quarto. 14 feuillets. Cahiers signés A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque de M. Émile Travers.

---

22. Angelus de Calvasio. Summa angelica. 1511.

Summa angelica de casibus con||scientie, correcta secundum primum ex||emplar ipsius reverendi patris fratris An||geli de Clavasio, eo quod alie impres||se usque in presentem vitio transcri||ptorum in multis sunt diminute et corrupte, cum || multis additionibus post primam compilationem || per eundem in diversis locis operis insertis (1) || valde necessariis et utilibus.

Marque de Pierre Regnault. *(Planche IV.)*

(1) Des exemplaires portent *incertis*.

Venumdantur Rothomagi, in officina Pe||tri Regnault, in vico vulgariter dicto Ganterie, sub si||gno Trium ferrorum equi, necnon Cadomi, in Frigi||do vico, sub intersignio divi Petri.

(*A la fin :*) Explicit Summa angelica de casibus con||scientie, per fratrem Angelum de Clavasio compila||ta, maxima cum diligentia revisa et fideli stu||dio emendata, sicut ipsum opus per se satis at||testabitur. Rothomagi impressa, per magi||strum Petrum Violette, impensis honesti vi||ri Petri Regnault, alme universitatis Ca||domensis librarii, anno Domini M. CCCCC. XI, || die vero secunda mensis martii.

In-quarto de 368 feuillets, plus 16 feuillets préliminaires. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Deux exemplaires à la Bibliothèque nationale. Réserve, D. 7004 et 7005. — Bibliothèque de Douai. — Exemplaire communiqué à l'Exposition de Caen en 1880 par Ch. Lormier. — Exemplaire communiqué par M. Ch. de Beaurepaire à l'Exposition de Rouen en 1887.

—

23. Angelus de Calvasio. Summa angelica. 1513 ?

Summa angelica de casibus conscientie, fratris Angeli de Calvasio etc.

Venundantur Rothomagi, in officina Johannis Richardi, bibliopole, in parrochia divi Nicholai ante Collegium pape.

Explicit Summa angelica etc. Rothomagi impressa, per Laurentium Hostingue, impensis honesti viri Johannis Richardi, bibliopole, in parrochia divi Nicholai, ante Collegium pape, comm anno Domini M. CCCCC. XIII, die vero XXIIII mensis novembris.

In-quarto.

Notes de l'abbé de La Rue (fol. 29) d'après un exemplaire de ce livre qui lui appartenait. — La date indiquée par l'abbé de La Rue doit être fautive ; en 1513, Laurent Hostingue n'était plus à Rouen depuis au moins cinq ans.

—

24. Angelus de Calvasio. Summa angelica. 1517.

Summa angelica || de casibus conscientie, correcta secun||dum primum exemplar ipsius reverendi patris || fratris Angeli de Clavasio, eo quod alie im||presse usque in presentem vitio transcri||ptorum in multis sunt diminute et corru||pte, cum multis additionibus post primam compilationem per eundem || in diversis locis operis insertis, valde necessariis et utilibus.

Suivent deux pièces de vers composées par Pierre des Prés.

(Au verso du titre :) image de Notre Seigneur bénissant et tenant un globe. *(Planche XII.)*

(A la fin, fol. CCCLXVIII, col. 2 :) Explicit Summa angelica de casibus cons||cientie, per fratrem Angelum de Clavasio compila||ta, maxima cum diligentia revisa et fideli stu||dio emendata, sicut ipsum opus per se satis at||testabitur, Cadomi impressa per Lauren||tium Hostingue, impensis honesti viri || Michaelis Angier, bibliopole prefate uni||versitatis ncole, juxta pontem Sancti Petri moram agentis, nno Domini M. CCCCC. || XVII, die vero VII mensis cembris.

In-quarto. 368 feuillets, plus 16 feuillets préliminaires. Cahiers signés aa, bb, a-2, A-V. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de la ville d'Avallon. — Bibliothèque de feu Goussiaume de La Porte, exemplaire qui a dû passer par les bibliothèques de l'abbé de La Rue et d'Abel Vautier (n° 90 du catalogue). C'est cet exemplaire qui a dû reparaître en janvier 1900 dans un catalogue du libraire Lucien Gougy, p. 1, n° 12.

—

25. Anguilbertus (Theobaldus). Mensa philosophica. 1508.

Mensa philoso||phica, optime custos valetudi||nis, studiosis juvenibus appa||rata, non minus sententiarum || gravitate conducibilis quam face||tiarum enarratione delectabilis.|| Venundantur Rothoma||gi, ad oras pontis, atque Cado||mi, in parochia sancti Petri, jux||ta pontem, necnon Redonis, in || parochia sancti Salvatoris, sub || signo divi evangeliste Johannis.

(A la fin, fol. 72, r° :) Presens liber quem Mensam phi||losophicam vocant, unicuique perutilis, || compendiose pertractans in primis quid in conviviis, pro cibis & potibus, || sumendum est; deinde qui sermones || in illis secundum exigentiam persona||rum habendi sunt, et que questiones || discutiende, que insuper facetie sive || joci interserendi, feliciter explicit. Ro||thomagi impressus, impensis Mi||chaelis Angier, bibliopole, Cadomi com||morantis, necnon Johannis Macé, iti||dem bibliopole, Redonis moram tra||hentis, anno Domini millesimo quin||-tesimo *(sic)* octavo, die vero decima octa||va mensis augusti.

(Sur le folio 72, v° :) marque de Michel Angier.

In-octavo. 72 feuillets. 35 lignes à la page. Cahiers signés [A]-I.

Bibliothèque nationale. Réserve, Y^2 2446.— Musée britannique, fonds Grenville, 16719 ; voyez *Bibliotheca Grenvilliana*, t. I, p. 16, et Brunet, t. III, col. 1636.

Ce livret, rempli d'historiettes facétieuses, se mettait entre les mains des écoliers, comme l'indique l'épître placée par l'auteur en tête de son ouvrage : « Theobaldus Anguilbertus Hyberniensis, artium & medicine doctor, juventuti bonarum litterarum percupide, S. P. D. » La Bibliothèque nationale possède huit autres éditions du même ouvrage, décrites dans le *Catalogue général*, t. I, col. 351.

—

26. **Aniani** Compotus. 1498.

Compotus cum commento.

(Au verso du titre :) Liber qui Compotus inscribitur, unacum figuris || et manibus necessariis, tam in suis locis quam in fine libri || positis, incipit feliciter.

(A la fin, fol. 36, v° :) Liber Compoti cum commento finit feliciter. || Cy finist le Compost nouvellement imprimé à Peris *(sic)*, par || Jehan Morand, imprimeur, demourant en la rue Sainct Ja||ques, pour Pierre Argnault *(sic)*, libraire de l'université de Caen. || M. CCCC. XCVIII, le XX jour de decembre.

Le véritable titre est donné dans le commentaire, au fol. a II, v° : « Titulus talis est : Incipit Compotus manualis, a magistro Aniano metrice compilatus, ad ignorantiam temporis expellendam. »

In-quarto. 36 feuillets. Cinq cahiers signés a-e. Caractères gothiques. A longues lignes.

Bibliothèque Mazarine, Incunables, n° 879, article 2. La dernière page reproduite en fac-simile dans l'ouvrage de

M. Claudin, *Histoire de l'Imprimerie en France au XVᵉ et au XVIᵉ siècle.*

—

27. **Aniani** Compotus. 1502.

Compotus magistri Aniani, impressus Rothomagi, impensis Roberti Macé, librarii universitatis Cadomensis, in prefata universitate moram trahentis, anno millesimo secundo supra quingentesimum, quindecimo kalendas novembris.

In-quarto.

Maittaire, *Ann.*, V, 44. — Panzer, VIII, 283. — Ainsi annoncé par Brunet (*Manuel*, II, 208) : « Compotus familiari commentario declaratus, unacum figuris & manibus suis in locis adjectis. Rothomagi, impensis Rob. Macé. 1502. 4º. Gothique. »

—

28. **Arbor scientie** boni et mali. s. d.

Arbor scientie bo‖ni et mali. ‖ III f. ‖ Venundantur Cadomi, in domo Mi‖chaelis Angier, ad intersignium Mon‖tis archangeli Michaelis.

Sur le titre, petite image de saint Michel, accostée des initiales M. A.

(A la fin, fol. 24, vº :) Explicit liber scientie ‖ boni et mali nuncupatus.

In-octavo. 24 feuillets. Les trois cahiers, indiqués sur le titre par la mention III f., portent les signatures A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque du Chapitre de Bayeux.

—

29. **Aristotelis** Problemata. s. d.

In hoc li‖bro continen‖tur pro‖bleumata Arist telis, varias que||stiones, cognoscit *(sic)* admodum dignas || & ad naturalem philosophiam po||tissimum spectantes discutientia.

On les vend à Caen, en la maison || Michel Angier, près les Cordeliers.

In-octavo. Caractères gothiques.

Je cite ce livre d'après les notes de Meritte-Longchamp (fol. 5 et 197), qui nous a conservé un fac-simile du titre.

—

30. Aristotelis Secreta secretorum. 1556 (1).

Le Secret des || secretz de Aristote, qui enseigne || la complexion des hom||mes & des fem||mes.

Petite marque à l'image de saint Michel.

On les vent à Caen, près les Cor||deliers, en l'enseigne du Mont || Sainct Michel.

(Fol. 1, v° :) Cy commen||ce le Livre des Philoso||phes, translaté de latin || en françoys, que le saige Aristote fist pour l'amour du roy Alexan||dre son disciple, pour l'enseigner et endoctri||ner. Car par ce livre il aprint à congnoistre || certains signes où l'on congnoistra les condi||tions et complexions des hommes et des || femmes, et par cestuy et par aultres nous || est cestuy livre nommé le Secret des se||cretz de Aristote...

(Fol. 7, v° :) Cy finist le || Petit monde. || Im-

---

(1) Quoique ce volume soit postérieur à 1550, j'ai cru pouvoir le comprendre dans le présent catalogue. De la même imprimerie est sorti un cahier in-octavo, signé A, de huit feuillets, intitulé : « Confession ge||neralle pour aprendre à examiner la || conscience d'ung chascun fidel||le chrestien. » Il est aussi au Musée Condé, relié à la suit [illegible] *reta sec*

primé nouvellement en l'an || Mil cinq cens cinquante six.

In-octavo. 8 feuillets, dont le dernier est blanc. Caractères gothiques, sauf la dernière page qui est en caractères romains.

Musée Condé, à Chantilly, IV, D. 88.

—

31. Aristotelis Textus abreviatus. 1510.

Textus abreviatus Aristotelis super octo libris phisicorum et tota naturali philosophia, a magistro Thoma Bricot compilatus... Venales habentur Rothomagi, in vico quem vulgus nuncupat Ganterie..., atque Cadomi, in achademia Petri Regnault, 1510.

In-folio. Caractères gothiques.

Archives du bibliophile, 1858, nº 437. (Note de M. Claudin.)

—

32. Art (L') & science de bien parler. s. d.

S'ensuit l'Art et science de || bien parler & de soy taire, moult utile à sça||voir entendre à toute personne. Nouvelle||ment imprimé à Rouen.

Marque de Robinet Macé.

Petit in-quarto. 6 feuillets. Cahier signé a. Caractères gothiques.

Bibliothèque de M. le baron James de Rothschild. Voir le Catalogue de M. Émile Picot, t. I, p. 335, nº 524.

Traduction en vers du traité d'Albertano da Brescia, qui a été réimprimée par MM. de Montaiglon et de Rothschild, dans leur *Recueil de Poésies françaises*, t. X, p. 351.

33. Articuli fidei. s. d.

(*Titre de départ au haut du folio 1 :)* Articuli fidei.

(A la fin, fol. 8 :) Expliciunt Articuli fidei.

In-octavo. 8 feuillets. Caractères gothiques. La composition des deux recueils dans lesquels j'ai trouvé cette pièce m'a déterminé à l'attribuer aux libraires de Caen.

Bibliothèque du Chapitre de Bayeux.— Autre exemplaire communiqué par M. Ed. Pelay.

Ce livret contient une série de petites pièces de vers sur les articles de foi, les vertus et les vices, les béatitudes, les œuvres de miséricorde, les sacrements, les cas réservés, la manière de dire les heures. — Au folio 6, v°, pièce de vers, dont voici le commencement et la fin :

Sequuntur versus qui si recte legantur virtutes notificant.
Si vero retrograde legeris retro, vitia demonstrant.

Rectifice lege, metrifices non ordine verso,
  Tendito directe, nec lege retrograde.
Tu tibi displiceas, nec pompam dilige nullam,
  Spernito, nec laudi sis tibi precupidus.
Tu bona diligito nec rodito prospera tela,
  Turpia nec fratris tu probra nudices *(sic).*
Cor tibi mitifica, nec bellum querito, rixas
  Despice, nec motus sit tibi predominans.

. . . .

Mundiciam gere, nec macules te, lubrica mundi
  Respue, nec vanis subjaceat tua mens.
Recte metra lege, tali salvabere lege.
  Retrogradeque legas, te sic ad tartara legas.

---

34. Auctores octo.

Quoi qu'on en ait pu dire, il est fort douteux qu'il ait été publié à Rouen et à Caen une édition collective des petits poèmes latins dont la réunion formait ce qu'au XV° et au XVI° siècle on appelait *Auctores octo*, savoir : « Cato, Facetus, Theodolus, de Contemptu mundi, Floretus, Alanus, Esopus, Tobias. » Nos braires de Caen débitaient des éditions isolées de chacun de ces petits poëmes. On avait réuni un exemplaire de chacun d'eux pour former un volume, qui fut successivement possédé par Mercier de Saint-Léger *(Catalogue,* p. 26) et par Courtois (n° 1592). Voyez Brunet, I, 550. Cet exemplaire a figuré sur le *Catalogue d'une collection de bons livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque de feu M. L. M.* (Aug. Le Prevost?), *dont la vente se fera le jeudi 8 novembre 1860* (Paris, 1860, in-8°), p. 68, n° 741 ; il y fut acquis par Tross, au prix de 120 francs.

Il a été composé des recueils analogues, tel que celui qui de l'abbaye de Jumièges est passé dans la Bibliothèque de Rouen ; tel aussi celui qui a figuré à la vente des livres de l'abbé Vidal, curé de Bercy, faite par le libraire Delion, à Paris, du 12 au 25 novembre 1868 (article 1269 du Catalogue).

—

35. Auctoritates philosophorum. s. d.

Auctoritates philozophorum, || scilicet Aristotelis, Senece, Boe||tii, Platonis, Apulei Affricani, || Empedoclis, Porphirii et Gil||berti Porretani, noviter impresse || Rothomagi, pro Roberto Ma||cé, librario, Cadomi commorante.

Marque de Robinet Macé.

(A la fin, fol. 72 :) Expliciunt Auctoritates Aristotelis, Senece, Boe||tii, Platonis, Apulei Affricani, Empedoclis, Por||phirii et Gilberti Porretani, noviter impresse Ro||thomagi, per Johanem *(sic)* Le Bourgoys, pro Roberto || Macé, librario, Cadomi commorante.

(Sur le folio 72, v° :) marque de Jehan Le Bourgois.

In-octavo. 72 feuillets. Cahiers a-i. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 233.

—

36. Auctoritates philosophorum. s. d.

« Auctoritates Aristotelis, Senece, Boecii, Platonis, etc. Cadomi, Mich. Angier. 68 feuillets. »

Opuscule ainsi annoncé dans le *Catalogue des Curiosités bibliographiques vendues par le libraire Leblanc le 16 mars 1837* (p. 20, n° 175).

—

37. Aureum de peccatis capitalibus opusculum. s. d.

Aureum de pec||catis capitalibus || et eorum specie||bus opusculum, || in quo simul ex||plicantur mala que ex eis || emanant, et remedia quibus || repelluntur.

Spes mea Deus.

Hec sub intersignio Montis archangeli || Michaelĩs veneunt in edibus Mi||chaelis Angier, e regione sacre edis || beati Francisci.

In-octavo. 28 feuillets, dont les quatre derniers ne sont pas numérotés. Cahiers A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 24449. — Bibliothèque du Chapitre de Bayeux.

Ce livret qui se trouve à la Bibliothèque nationale réuni à un autre livret (voyez plus haut, n° 2) : *Edificatio sulutifere legis*, imprimé par Laurent Hostingue, me paraît devoir être attribué au même imprimeur. Il y a, au verso du titre, une lettre qui doit faire supposer l'existence d'une édition antérieure donnée par un imprimeur nommé Constantin Le Lièvre : « Constantinus Lepus, christiane || reipublice cultoribus, felicem per||severentiam *(sic)*. || Venit nuperrime in ma||nus nostras opusculum bre||visculum.... || ... Cum itaque mirum in modum placuisset, || curavi hic, caracteribus nostris terse emundeque || paratum, ex officina libraria emittere, ut habe||rent nostre religionis amantissimi... »

38. Aureum de peccatis capitalibus opusculum. s. d.

Aureum de pecca‖tis capitalibus et eorum speciebus ‖ opusculum, in quo simul explican‖tur mala que ex eis emanant et re‖media quibus repelluntur.‖ Spes mea Deus.

Hec sub intersignio Mon‖tis archangeli veneunt‖ in edibus Michaelis Angier, ‖ e regione sacre edis beati Fran‖cisci.

In-octavo. 24 feuillets. Caractères gothiques.

Catalogue de la bibliothèque de feu Charles Lormier, 1re partie, 1901, p. 47, article 8 du n° 81.

—

39. Baptistæ Mantuani de Contemnenda morte carmen. s. d.

De contemnenda morte. ‖ Fratris Baptiste Mantuani, carmelite ‖ theologi, de contemnenda morte carmen elegiacum, ‖ sexcentis locis ab auctore suo castigatum, in quo mentem ‖ suam alloquitur poeta.

(A la fin, fol. 8, v° :) Finis elegie de contemnenda morte, cum ejus ‖ annotatiunculis familiariter annexis.

Imprimé à Caen, par Laurens Hostingue, pour Michel ‖ Angier, demourant au dict lieu, près les Cordeliers.

In-quarto. 8 feuillets. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Caen.

—

40. Baptistæ Mantuani contra impudice scribentes opusculum. s. d. ?

F. Baptiste Mantuani, carmelite theologi, aureum contra impudice scribentes opusculum, familiariter explicatum. Quod ubi venumdatur finis indicat. M. CCCC. XCIX (1).

(A la fin :) Imprimé à Rouen, pour Richard Macé, demourant près le portail Nostre Dame, à l'enseigne des Chapeletz, & à Caen, chés Michel Angier, & à Rennes, chés Jehan Macé, à l'enseigne Saint Jehan l'evangeliste.

In-quarto. 27 feuillets. Caractères gothiques.

J'ai cru pouvoir ainsi décrire cet opuscule en me servant d'une notice de Maittaire (II, 155, note) et du *Catalogue des livres d'Abel Vautier,* vendus en novembre 1863 (p. 15, n° 88).

—

41. Baptistæ Mantuani contra impudice scribentes opusculum. s. d.

Baptiste Mantuani carmelite aureum contra impudice scribentes opusculum. Ilz sont à vendre à Caen, ciés Michel An||gier, près le pont Saint Pierre, à prix || competent.

Imprimé à Caen, par Laurent Hostingue, || pour Michel Angier, libraire & relieur || de l'Université, demeurant près le pont Sainct Pierre.

In-quarto. Gothique. 7 f.

Notice de l'abbé de La Rue (fol. 45, v°), qui possédait un exemplaire de ce livret.

---

(1) La date « M. CCCC. XCIX » ne se rapporte pas à l'impression du livre; elle a sans doute été prise à la fin d'une épître de Josse Bade, qui doit être au verso du titre, et qui se termine i : « Par., 4 idus octobris 1499. »

41 *(bis)*. **Baptistæ Mantuani** Elegia de sanctitate jejunii.

Fratris Baptiste Mantuani, carmelite theologi, elegia de sanctitate jejunii quadragesimalis, a Jacobo Filiastro familiariter explicata.

F. B. M.

Venales habentur in officina honestissimi viri Michaelis Angier, Cadmee universitatis bibliopole, prope majores scholas commorantis.

Imprimé à Caen, par Laurens Hostingue, pour Michel Angier, libraire, demourant audit lieu, près le pont Saint Pierre.

Note d'Aug. Le Prevost, conservée à la Bibliothèque de Rouen, dans les dossiers de Frère ; elle indique un exemplaire de ce livret à la Bibliothèque de Valognes. J'ignore ce qu'il est devenu.

—

42. Baptistæ Mantuani Parthenice Catharinaria, 23 septembre 1512.

Parthenice Catharinaria fratris Baptiste Mantuani, || ab Ascensio familiariter exposita.

(Sept distiques, commençant par :) « Tolle tuum celo... »

Ilz sont à vendre à Caen, chiés Michiel || Angier, près le pont Sainct Pierre ; à Rennes, || chiés Jehan Macé, libraire, demourant au dit lieu, || près la porte Sainct Michel ; à Rouen, chiés || Richard Macé, demourant audit lieu, à || l'enseigne des Cinq Chapelletz, près le || portail Nostre Dame.

(Au recto du dernier feuillet :) Impressum Cadomi, in officina Laurentii || Hostingue, impensis honestorum virorum, videlicet Michaelis || Angier,

Johannis Macé, necnon Richardi Macé, bibliopolarum, || anno Domini millesimo quingentesimo duodecimo, xxiii mensis || septembris.

Marque de J. Macé.

[In-quarto ?] 94 feuillets chiffrés, plus 2 feuillets non chiffrés. Caractères gothiques.

Exemplaire ayant appartenu à feu Goussiaume de Laporte, à Caen. (Notice communiquée par M. Émile Travers.) — A figuré parmi les livres d'Abel Vautier, vendus en novembre 1863 ; Catalogue, p. 14, nº 77.

—

43. **Baptistæ Mantuani** Parthenice Catharinaria. 1512, 24 septembre.

Parthenice Ca||tharinaria fra||tris Baptiste Mantuani, ab || Ascensio familiariter exposita.

(Sept distiques, commençant par :) « Tolle tuum celo... »

Ilz sont à vendre à Caen, chiés Michiel Angier, près le pont || Sainct Pierre ; à Rennes, chiés Jehan Macé, libraire, demourant || audit lieu, près la porte Sainct Michel ; à Rouen, chiés Richard || Macé, demourant au dit lieu, à l'enseigne des Cinq Chapelletz, || près le portail Nostre Dame.

(A la fin, fol. S.IIII :) Impressum Cadomi, in officina || Laurentii Hostingue, impensis ho||nestorum virorum, videlicet Mi||chaelis Angier, Johannis Macé, || necnon Richardi Macé bibliopolarum, || anno Domini millesimo quingentesi||mo duodecimo, xxiiii mensis septembris.

(Au verso de ce feuillet :) marque de J. Macé.

ts. dont les deux derniers ne

sont pas numérotés. Cahiers A-S. Caractères gothiques, le commentaire en petits caractères.

La première page ornée d'un encadrement dont la bande inférieure renferme un écu aux initiales R. M. reliées par un cordon ; dans le bandeau supérieur de cet encadrement, une chasse au cerf.

Exemplaire ayant appartenu à feu Goussiaume de Laporte, communiqué par un libraire de Paris le 27 décembre 1899.

La manière dont les lignes sont coupées dans le titre initial et dans le titre final me font supposer qu'il y a eu deux tirages de la même édition, de l'année 1512, l'un daté du 23 septembre, l'autre du 24.

—

44. **Baptistæ Mantuani** Parthenice Catharinaria. 1523.

Parthenice Cathari||naria fratris Bapti||ste Mantuani, ab Ascensio familiariter || exposita.

(Sept distiques, commençant par :) « Tolle tuum celo... »

Ilz sont à vendre à Caen, chiés Michel Angier, demou||rant à l'enseigne du Mont Saint Michel, près les Cordeliers.

(A la fin, fol. 96 :) Impressum Cadomi, in officina || Laurentii Hostingue, impensis ho||nesti viri Michaelis Angier, biblio||pole, ad intersignium divi Michaelis, || e regione magnarum scolarum, mo||ram agentis, anno Domini millesimo || quingentesimo vicesimo tercio, || die vero xxv mensis septembris.

(Au verso du même feuillet :) la marque de Michel Angier.

In-quarto. 96 feuillets, dont les deux derniers ne sont pas numérotés. Cahiers signés A-S.

Bibliothèque nationale. Réserve, m. Yc. 691 et p. Yc. 1298. — Bibliothèque de Coutances.

—

45. Baptistæ Mantuani Parthenice Mariana. s.d.

Baptiste Mantua||ni, poete christianissimi, Parthenice Ma||riana, mundissime virginis, genitricis Dei, || vitam venustissimo carmine complectens, || data impressioni, impensis Michaelis || Angier et Johannis Macé, librariorum || universitatis Cadomensis. Exponuntur || venditioni Cadomi proxime Sancti Pe||tri, et Redonis e vestigio Sancti Salva||toris. Finis. Deo gratias.

(A la fin, au bas du folio 72, v° :) Finis. Deo gratias. Impressum Cadomi.

In-octavo. 72 feuillets non chiffrés. Cahiers signés a-i. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Caen.

L'impression fut faite par Laurent Hostingue, comme nous l'apprenons d'une courte préface qui est imprimée au verso du titre et dont voici les premiers mots : « Guillelmus Gueroaldus, Lauren||tio Hostingue, s. d. p. || Non possum non vehementer tuum || laudare consilium, Laurenti ingeniosis||sime, quo singula Baptiste Mantuani ope||ra tue impressioni committenda sapien||ter constituisti..... »

—

46. Barthélemi l'Anglais. Le Propriétaire des choses ; traduction française par Jean Corbichon. 1512.

Le Proprietaire des choses, très || utille et proffible aux co [illegible] avec aucunes additi||ons nouvellement adjoustées, c'est assavoir les vertus et proprie||tez des eaues artificielles et des herbes, les nativitez des hommes || et des femmes selon les douze signes, et plusieurs receptes contre || aucunes maladies. Item ung remède très utille contre fièvre pesti||lencieuse et autre manière d'espydimie, lequel a esté autreffois esprou||vé par plusieurs grans docteurs en medecine.

(Au-dessous de ce titre :) image représentant Aristote, Plynius, Isidore, Albumasar, Dyascorides.

(A la fin, sur le recto du dernier feuillet du cahier DDD, col. 2 :) Cestuy livre des proprietez des cho||ses fut translaté de latin en fran||çoys l'an de grace Mil CCCLXXII, || par le commandement du très chre||stien roy de France Charles le quint || de ce nom, regnant en ce temps paisiblement. Et fut || translaté par son petit et humble chapelain frère || Jehan Corbichon, de l'ordre saint Augustin, maistre || en theologie, de la grace et promotion du dit prince || et seigneur très excellent. Et y est adjousté les || vertus et proprietez des herbes et des eaues arti||ficielles ; les nativitez des hommes et des femmes, || et aucunes receptes très utilles ; avec ung souve||rain remède contre fièvre pestilencieuse. Impri||mé à Rouen, en l'an mil V cens et XII, le XV || jour de novembre, pour Françoys Regnauld, || libraire juré en l'université de Paris ; et pour || Jehan Macé, libraire, demourant à Renes ; et pour || Michel Angier, libraire et relieur de l'université || de Caen ; et pour Richard Macé, libraire, demou||rant à Rouen, à l'enseigne des Chapeletz, près de || la grant esglise.

(Au-dessous de cette souscription :) les armes de la ville de Rouen, supportées par deux anges.

(Sur la dernière page du cahier préliminaire, après la table :) S'ensuit le repertore pour assembler les cayers de || ce present livre, nommé le Proprietaire, en suy||vant les lettres de la Croix de par Dieu; et || sont tous ternes, excepté le premier || cayé, dont la signature est de ā ; || Et le segond cayer, de A || capital, et tous les autres || sont ternes; et du||re la premiè||re signature || des capitalles || simples, comme A,|| B, C, D, et tous les autres || jusques à X ; et la segonde signa||ture, qui se commence AA, BB, du||re jusques à XX ; et la tierce signature se || commence AAA, et dure jusques à DDD. Et || par ainsi ne sçauriez faillir à assembler vostre livre.

In-folio, 284 feuillets. Cahiers signés ā, A-X, AA-XX, et AAA-DDD. Caractères gothiques. A deux colonnes. Grandes figures au commencement de chaque livre.

Bibliothèque de Besançon, Sciences et arts, nº 39. — Indiqué dans le *Manuel* de Brunet, II, 1622 (d'après le Catalogue de Huzard, t. I, nº 163), et dans les *Archives du Bibliophile breton*, t. II, p. 18.

—

47. Belle Maguelonne (La). s. d.

La Belle Maguelonne, avec l'histoire de Pierre de Provence. Imprimé à Rouen, par Richard Goupil, pour Michel Angier, libraire de l'université de Caen, pour Jean Macé à Rennes, & pour Richard Macé, demourant à Rouen. Sans date.

Petit in-quarto. 24 feuillets. Gothique. Signatures A-D.

Il y a sur le titre une vignette représentant un homme et une femme, et au verso du dernier feuillet se voit la marque de Michel Angier.

Vendu 6 l. 16 sh. 6 d. à la vente Heber; et 220 fr., en mar. vert, à la vente Bertin. — (Brunet, *Manuel*, IV, 646).

—

48. **Berberii** (Johannis). Viatorium juris. s. d.

Mon savant confrère, M. Émile Picot, a bien voulu me communiquer une note dans laquelle est mentionnée une édition de cet ouvrage publiée en 1508, par Michel Angier et Jehan Macé, libraires à Rouen et à Caen.

La Bibliothèque nationale possède du même traité trois éditions, dont l'une (Réserve, F. 1182), imprimée à Lyon en 150, in-4°, porte ce titre :

Incipit Viatorium utriusque juris, ab egre||gio jurium professore magistro Johanne Ber||berii, ex oppido Yssingachi, patrie Vella||viensis, oriundo, quibusvis promptis, subti||libus et compendiosis juristis non minus || utile quam necessarium.

—

49. **Bernard (Saint).** Traicté envoyé à sa seur. s.d.

Le traicté de saint Bernard en||voyé à sa seur, contenant la || manière de bien vivre en la reli||gion très chrestienne, nouvelle||ment corrigé et amendé.

(Au-dessous :) image du Calvaire.

(Au verso du titre :) image de saint Jean l'évangéliste.

(A la fin, fol. 159, v° :) Fin du dict traicté, imprimé pour Françoys || Regnault, libraire de Pari

(Au recto du folio 160 et dernier :) image de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

(Sur le verso de ce même feuillet :) les armes de la ville de Rouen, portées par deux anges, et au-dessous la lettre P dans la panse de laquelle est un enfant Jésus tenant un globe surmonté de la croix. J'ai trouvé ces deux bois dans des livres caennais : les armes de Rouen, à la fin des Prophéties de Merlin (p. Y^2 218) ; le P, dans la Bible en français qui suit, dans les « Moralia Hieronymi ab Hangesto (1) » et dans les « Sermones dominicales Hugonis de Prato Florido. » C'est ce qui m'a porté à rattacher ce petit volume à la librairie caennaise.

Petit in-octavo. 160 feuillets, dont les trois derniers ne sont pas numérotés. Cahiers signés a-V. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen, XVe siècle. S. D. 93-64. — *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Charles Lormier, 1re partie,* p. 44 et 45, n° 80, avec fac-simile du titre et des gravures de la fin.

—

49 *bis.* **Bible en français,** ou des simples gens.
s. d.

La Bible en françoys, nouvellement || imprimée pour Michel Angier, || relieur et libraire juré en l'univer||sité de Caen, demourant au dict lieu près le pont Saint Pierre.

(Au-dessous de ce titre :) gravure représentant un maître qui enseigne l'écriture à un élève. Il y en a une seconde épreuve sur le folio CLXIIII, verso, en regard du commencement de la Table.

(Au verso du titre :) grande image du jugement

---

(1) Planches XI

dernier, dont une seconde épreuve couvre la dernière page du volume.

(Fol. II :) Ci commence la Bible || translatée de latin || en françoys pour || les simples gens qui n'en||-tendent point le latin.

(Fol. CLX :) Cy après ensuivent les aages et pre||-mierement comment Adam et Ève furent || mis hors de paradis terrestre.

(Fol. CLXIIII :) Cy finist ce present livre.

(Fol. CLXV :) Cy commence la table de ce pre||-sent livre appellé la Bible en fran||çoys.

(Fol. CLXVIII :) Cy fine la table de ce present || livre intitulé la Bible en françoys.

(Au-dessous de ce titre final :) un P, dans la panse du quel est l'enfant Jésus, grande initiale qui est reproduite sur nos planches XIII et XIV.

In-quarto. 168 feuillets, dont les quatre derniers ne sont pas chiffrés. Cahiers A-X, AA-KK et un cahier dépourvu de signature. Caractères gothiques. A deux colonnes.

(Au bas du folio CLXIIII :) les armes de l'archevêque Georges d'Amboise.

Bibliothèque de l'Arsenal, Théologie, n° 227.

Sous le titre de « La Bible en françois », nous avons ici, non pas une traduction française de la Bible, mais un abrégé de l'Histoire Sainte, comprenant les récits sacrés : 1° depuis la création jusqu'à la mort de Samson ; — 2° ensuite depuis la naissance de Samuel jusqu'à la mort de Sédécias (fol. LXVI, v°-CXXXIII, v°) ; — et en dernier lieu les histoires de Jonas, de Ruth, de Tobie, de Daniel, d'Esther et de Job (fol. CXXXIII, v°-CLX).

Le traité des Ages du monde, qui est joint comme épilogue à la Bible en françois, commence et finit par ces mots : « Quant Adam et Ève furent jettez hors de paradis terrestre, adonc commença le premier aage... — ... Je suis joyeuse des choses que j'ay ouyes et qui me sont dittes; car je sçay et voy bien que moy et tous ceulx qui la loy de Dieu Nostre Seigneur tienent yront en la maison et au lieu dont Nostre Seigneur est sire et gouverneur d'icy en avant. »

Cette Histoire Sainte, complétée par l'opuscule sur les âges du monde, doit dater du XVe siècle. Elle paraît avoir été connue sous les titres de *La Bible translatée de latin en français pour les simples gens qui n'entendent point de latin*, et de *La Bible du Vieil Testament*. La vogue en fut assez grande pour que treize éditions gothiques aient pu en être enregistrées dans la *Bibliographie des Bibles en langue française des XVe et XVIe siècles, par* M. W. J. Van Eys. (Genève, 1900, in-8°.)

Dans une édition rouennaise de la Bible des simples gens, on trouve, sur le titre et à la fin du texte, avant la Table, l'image du maître d'écriture qui vient d'être indiquée. Cette édition est intitulée :

La Bible en françois, || nouvellement imprimée à Rouen, pour Françoys Regnauld, libraire de l'université de Paris, demou||rant au dit lieu, en la rue Sainct Jacque, à l'yma||ge sainct Claude.

Cette édition doit être sortie du même atelier que celle qui porte sur le titre le nom de Michel Angier. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque nationale. Réserve, A. 2399.

J'attribue encore une origine normande à l'édition qui porte la cote A. 2398 dans la Réserve de la Bibliothèque nationale et qui a ce titre :

La Bible translatée || de latin en françoys, au || vray sens, pour les sim||ples gens qui n'en||tendent pas la||tin, corrigée || et imprimée || nouvel||lement. XXXV. C.

—

50. Biblia. 1511.

Biblia, cum pleno apparatu summario||rum, concordantiarum et quadruplicis repertorii · numerique foliorum distinctione, te

rissime, Rothoma||gi a magistro Petro Olivier || novissime im||pressa.

Marque de Michel Angier.

Venalis habetur ibidem a Richardo Macé, ante atrium bibliopolarum, sub signo || Quinque ferrorum, atque Cadomi, in officina Michaelis Angier, prope pontem Sancti || Petri, necnon Redonis, a Johanne Macé, juxta templum sancti Salvatoris, ad|| ymaginem sancti Johannis evangeliste.

(A la fin de l'Apocalypse, fol. CCC. XLVII, v°, col. 2 :) Immensas omnipotenti Deo Patri et Filio et Spiri||tui sancto simulque toti militie triumphanti gratiarum || referimus actiones, cujus juvamine hoc sacrosan||ctum opus, in presidium sancte fidei catholice, re||center per prestantissimum sacre theologie professo||rem emendatum, claris litteris impressum, multis elu||cidationibus auctum, feliciter consummatum atque || impressum est in inclyto Rothomagorum gymnasio, per || magistrum P. Olivier, e regione Sancti Viviani commoran||tem, impensis, ero (1) honestorum virorum Petri Regnault || et Michaelis Angier, universitatis Cadomensis bi||bliopolarum, anno ab incarnatione Domini millesimo su||pra quingentesimum undecimo, ad decimum quar||tum kalendas martias.

(Au bas de la dernière page du volume, col. 4 :) Biblia cum summariis, concor||dantiis, divisionibus, quattuor re||pertoriis sive indicibus aut tabulis || illi prepositis, numerique foliorum in || frontibus positi discretione, una||cum vera nominum hebraicorum interpre||tatione, accuratissime recognita et || tersis-

---

(1) Sic, pour *et ere*.

sime ac fidelissime Rotho||magi compressa, arte et opera magistri Pe||tri Oliverii, ejusdem artis utcunque || scioli, et ad gloriam omnipotentis || Dei, dive Virginis Marie totiusque || triumphantis in celo curie, necnon || ad summam totius militantis adhuc|| ecclesie utilitatem in lucem data, || impensis et cura Petri Regnault, universitatis Cadomensis bibliopo||le bene meriti, necnon Michaelis || Angier, ejusdem universitatis religa||toris, unacum Joanne Macé, Redo||nis moram agente, optatum diu sorti||ta est complementum anno Domini supra || millesimum et quingentesimum undeci||mo, pridie calendas januarias. || Deo dicamus gratias.

In-folio. 347 feuillets, plus 14 feuillets préliminaires et 17 feuillets complémentaires. Cahiers signés A, B, a-z, A-X, AA-CC. Caractères gothiques. A deux colonnes; la table alphabétique du commencement est à trois colonnes et les Interprétations des noms hébraïques qui remplissent les derniers cahiers sont sur quatre.

Bibliothèque nationale. Réserve, A. 162. — L'abbé de La Rue (fol. 12, v°) cite un exemplaire qui venait des Jacobins de Caen. — Une note ms. de M. André Pottier mentionne un exemplaire dans la bibliothèque de M. Jourdain, à Rouen.

—

51. Boetius. De consolatione philosophiæ. s. d.

Boetius, de consolatio||ne philosophie, duplici cum commentario, vi||delicet sancti Thome et Jodoci Badii Ascensii, cum utriusque tabula. Item ejusdem de disciplina || scholarium, cum explanatione in Quintilianum de officio || discipulorum diligenter annotata. Recentissime impressus || Rothomagi, impensis honestissimi viri Joan||nis Macé, civis Redonensis ac librarii bene meriti, || sub signo divi Joannis evangeliste, ibidem commorantis.

Marque de Jean Macé.

On les vent à Rennes, en la maison de Jehan Macé, libraire, demou||rant en bout de cohue, à l'imaige saint Jehan l'evangeliste.

(Au folio 150, v°, à la fin du cahier T :) Finitur Boetius, de consolatu philosophi||co, cum duplici commento, sancti Thome vi||delicet et Ascensii, pro Joanne Macé, biblio||pola, Redonis commorante, sub signo divi Joan||nis evangeliste, in loco vulgariter dicto en bout || de cohue.

(Titre de la seconde partie du volume, fol. 157 :) Boetius, de disciplina || scholarium ab Ascentio compendiose || dilucideque explanatus, unacum Quin||tiliani de officio discipulorum Com||pendio.

Marque de J. Macé.

On en trouvera à bon marché en la maison || de Jehan Macé, marchant et libraire demourant à || Rennes, à l'ymage saint Jehan l'evangeliste, près || bout de cohue.

(A la fin, fol. 187, v°, avant-dernier feuillet du cahier Dd :) Explicit Boetius de disciplina scholarium, impressus || Rothomagi, impensis honestissimi viri Johannis Macé, Redonis com||morantis, sub signo divi Johannis evangeliste.

In-quarto. 188 feuillets, dont le dernier est blanc. Cahiers A-V et Aa-Dd. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Versailles. Voyez le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Versailles,* par Mlle Pellechet, p. 181.

52. Boetius. De consolatione philosophiæ. s. d.

Boetius, de consolatione || philosophie, duplici cum commentario, vide||licet sancti Thome et Jodoci Badii Ascensii, || cum utriusque tabula. Item ejusdem, de disci||plina scholarium, cum explanatione in Quintilianum de officio || discipulorum diligenter annotata, recentissime impressus || Rothomagi, impensis honestissimi viri Michaelis Angier, || bibliopole ac relegatoris universitatis Cadomensis.

In commendationem philosophici consolatus || excellentissimi viri Boeotii *(sic)* Epigramma || Thome Meteerii Novoburgensis.

(Suivent neuf distiques.)

Venale habetur Cadomi, in officina Michaelis Angier, || librarii, alterius religatorum universitatis Cadomensis, in || parrochia sancti Petri, ad oras pontis.

(Au verso du titre :) épitre dédicatoire adressée à Guillaume Le Moine, de Villedieu, par Thomas Le Metayer.

(A la fin de la Consolation de Boèce :) Finitur Boetius, de consolatu philoso||phico, cum duplici commento, sancti Thome || videlicet et Ascensii, pro Michaele Angier, reli||gatorio universitatis Cadomensis, juxta pon||tem Sancti Petri commorante.

(A la fin des tables :) Impressum est hoc opus || Rothomagi, pro honestissimo || viro Michaele Angier, biblio||pola ac religatorio universi||tatis Cadomensis, in parro||chia Sancti Petri juxta pontem || commorante.

(Titre de la seconde partie :) Boetius, de disciplina || scholarium, ab Ascentio compendio||se dilucideque explanatus, unacum || Quintiliani de officio discipulo||rum Compendio.

Marque de Michel Angier, avec la devise « Bonum est sperare in Domino. »

Imprimé à Rouen, pour Michel Angier, marchant et li||braire de l'université de Caen, demourant au dit lieu, près le || pont Saint Pierre.

(A la fin :) Explicit Boetius, de disciplina scholarium, impressus || Rothomagi, impensis honestissimi viri Michaelis Angier, || bibliopole universitatis Cadomensis, ad oras pontis Divi || Petri comorante.

In-quarto. Cahiers A-¶ et Aa-Ff. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, R. 1267. — Bibliothèque de Rouen, Sciences et Arts, n° 139, p. 23 du volume de catalogue publié en 1833 par MM. Licquet et Pottier. — Bibliothèque de Lyon, n° 154 du Catalogue de Mlle Pellechet.

—

53. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1503.

Boetius, de consolatione philo||sophie, duplici cum commentario, videli||cet sancti Thome et Jodoci Badii Ascen||sii, cum utriusque tabula.

Item ejusdem, de disciplina scolarium, cum explanatione in || Quintilianum de officio discipulorum, diligenter annotata. || Recentissime impressus Rothomagi, in officina Lau||rentii Hostingue et Jameti Loys, pro Petro Regnault, || bibliopola universitatis Cadomi.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin du livre de Boèce, fol. V 7, v°:) Finitur Boetius, de consolatu philosophico, cum || duplici commento, sancti Thome videlicet et Ascensii, || pro Petro Regnault, librario universitatis Cadomensis.

(Titre du second ouvrage :) Boetius de discipli||na scholarium, ab || Ascencio compen||diose dilucideque ex||planatus, unacum Quintiliani || de officio discipulorum Compendio.

Marque de Pierre Regnault.

> Lucidius forsan, brevius certe meliusque
> Omnia tam tenuis charta notanda tenet.

(A la fin de cette partie, fol. E 8 :) Impressum est hoc opus Rothomagi, in officina Laurentii Hostingue et || Jameti Loys, anno ab incarnatione Domini millesimo quingentesimo tercio, || die vero x mensis maii. Pro Petro Regnault, bibliopola universitatis Ca||domi, ibique in Frigido Vico commorante.

In-quarto. Cahiers a-v pour le texte et les commentaires de la Consolation ; cahier ¶ pour la table des commentaires ; cahiers A-E pour le second ouvrage. Caractères gothiques.

(Au verso du titre :) la lettre de Josse Bade, commençant par les mots : « Quas quotidiano... »

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 355. — Bibliothèque de la ville de Caen. — Bibliothèque de la ville de Cherbourg. — Exemplaire de la première partie [et peut-être de la seconde] à la Bibliothèque de Semur. La photographie du titre m'en a été communiquée par M^{lle} Pellechet. — Exemplaire de la seconde partie à la Bibliothèque de Beaune. La photographie du titre m'a été communiquée par M^{lle} Pellechet. — Exemplaire de la seconde partie porté sur le catalogue d'une vente de livres faite à Édinbourg le 5 février 1884 (p. 17, n° 149).

54. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1506.

Boetius, de consolatione phi||losophie, duplici cum commentario, vide||licet sancti Thome et Jodoci Badii || Ascensii, cum utriusque tabula. Item || ejusdem, de disciplina scola||rium, cum explanatione in || Quintilianum de officio di||scipulorum, diligen||ter annotata. || Venundatur, Parisii a Jo||hanne Petit, in vico Sancti Jacobi, ad intersineum || Leonis argentei, necnon Cadomi, a || Roberto Ma||cé, juxta pontem Sancti Pe||tri ejusdem urbis.

Lucidius forsan, brevius certe meliusque
Omnia tam tenuis charta notanda tenet.

(A la fin du livre de Boèce, fol. V 7, v° :) Finitur Boetius de consolatu philosophico, cum || duplici commento, sancti Thome videlicet et Ascensii. || Pro Roberto Macé, librario universitatis Cadomensis, || necnon Johanne Petit, librario universitatis Parisiensis.

(Titre du second ouvrage :) Boetius de disciplina schola||rium, ab Ascensio compendiose di||lucideque explanatus, una||cum Quintiliani de || officio discipu||lorum Com||pendio.

(A la fin de cette seconde partie, fol. E 8 :) Im||pressum est hoc opus Rothomagi, anno ab incarnatione Domini || millesimo quingentesimo sexto, die vero xxiii mensis aprilis, pro || Roberto Macé, bibliopola universitatis Cadomi, ibidem commorantis, || ac etiam pro Johanne Petit, librarii universitatis Parisiensis, commo||rantis in vico Sancti Jacobi, ad intersigneum Leonis argentei.

In-quarto. Cahiers a-v pour le texte et les commentaires de la Consolation ; cahier ¶ pour la table des commentaires ; cahiers A-E pour le second ouvrage. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 206. — Exemplaire communiqué à l'Exposition de Caen en 1880 par M. Perdrix.

—

55. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1507.

Boetius, de consolatio||ne philosophie, duplici cum commentario, vi||delicet sancti Thome et Jodoci Badii Ascensii,|| cum utriusque tabula. Item ejusdem, de disciplina || scholarium, cum explanatione in Quintilianum || de officio discipulorum, diligenter annotata. Recentissime im||pressus Rothomagi, in officina M. Petri Olivier, impensa || Petri Regnault, bibliopole universitatis Cadomensis.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin de la Consolation :) Finitur Boetius, de consolatu philosophico, cum || duplici commento, sancti Thome videlicet et Ascensii, || pro Petro Regnault, librario universitatis Cadomensis.

(Titre de la seconde partie du volume :) Boetius, de disciplina || scholarium, ab Ascensio compendiose dilucide||que explanatus, unacum Quintiliani de offi||cio discipulorum Compendio.

Marque de Pierre Regnault.

Lucidius forsan, bre||vius certe meliusque ||
Omnia tam tenuis char||ta notanda tenet.

(A la fin :) Impressum est hoc opus Rothomagi, in offici||na M. Petri Olivier, anno ab incarnatione Domini mi||lesimo *(sic)* quingentesimo septimo, die vero xx men||sis aprilis, pro Petro Regnault, biblio-

pola uni||versitatis Cadomi, ibique in Frigido vico commorante.

In-quarto. Cahiers A-V pour le premier ouvrage; cahier ¶ pour la table; cahiers A-F pour le second ouvrage. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 234.

—

56. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1509.

Boetius de consolatio||ne philosophie, duplici cum commentario, vide||licet sancti Thome et Jodoci Badii Ascensii, cum || utriusque tabula. Item ejusdem de disciplina schola||rium, cum explanatione in Quintilianum de officio discipulorum dili||genter annotata, recentissime impressus Cadomi, in officina || Laurentii Hostingue, impensa Michaelis Angier, bibliopole || ac religatoris universitatis Cadomensis.

Marque de J. Macé.

Venale habetur Cadomi, in officina Michaelis Angier, libra||rii, alterius religatorum universitatis Cadomensis, in parrochia || sancti Petri, ad oras pontis, necnon Redonis, in domo Johannis || Macé, juxta ecclesiam sancti Salvatoris, sub signo Divi Johannis | evangeliste.

(Au bas du folio 150, v° :) Finitur Boetius de consolatu philo||sophico, cum duplici commento, sancti Tho||me videlicet et Ascensii, pro Michaele An||gier, religatorio universitatis Cadomensis, || et Johanne Macé, commorante Redonis.

(Au bas du folio 156, r°, à la fin des Tables :) Impressum est hoc opus Cadomi, in officina Laurentii

Hostin||gue, impressoris, ibidem commorantis, juxta turrim vulgariter || dictam au Landoys, expensis Michaelis Angier, religatoris uni||versitatis Cadomensis, et Johannis Macé, commorantis Rhedo||nis, prope ecclesiam sancti Salvatoris.

(Titre de la seconde partie du volume, fol. 157 :) Boetius, de disciplina || scolarium, ab Ascensio compendiose dilucideque || explanatus, unacum Quintiliani de officio disci||pulorum Compendio.

Marque de J. Macé.

Venale habetur Cadomi, in officina Michaelis Angier, libra||rii, alterius religatorum universitatis Cadomensis, in parrochia || sancti Petri, ad oras pontis, necnon Redonis, in domo Johannis || Macé, juxta ecclesiam sancti Salvatoris, sub signo divi Johannis || evangeliste.

(A la fin de cette seconde partie, fol. 187, v° :) Impressum est hoc opus Cadomi, in officina Laurentii Ho||stingue, anno ab incarnatione Domini milesimo *(sic)* quingen||tesimo nono, die vero X mensis maii, pro Michaele An||gier, librarii *(sic)*, alterius religatorum universitatis || Cadomensis, in parrochia sancti Petri, ad || oras pontis, necnon Johanne Macé, Redonis commorantis, e vestigio tem||pli sancti Salvatoris, sub si||gno divi Johannis || evangeliste.

In-quarto. 188 feuillets, dont le dernier est blanc. Cahiers signés A-Ff. Caractères gothiques.

Bibliothèque de la ville de Saint-Lo.

—

57. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1510.

Boetius, de consolatione || philosophie, duplici cum commenta||rio, videlicet sancti Thome et Jodoci|| Badii Ascensii, cum utriusque tabula. Item ejusdem de || disciplina scholarium, cum explanatione in Quin||tilianum de officio discipulorum diligenter annota||ta, recentissime impressus Cadomi, in officina Lau||rentii Hostingue, impensa Michaelis Angier, biblio||pole ac religatoris universitatis Cadomensis.

Marque de J. Macé.

Venale habetur Cadomi, in officina Michaelis Angier, libra||rii, alterius religatorum universitatis Cadomensis, in parrochia sancti Pe||tri, ad oras pontis, necnon Redonis, in domo Johannis Macé, jux||ta ecclesiam sancti Salvatoris, sub signo divi Joannis evangeliste.

(A la fin de la Consolation :) Finitur Boetius, de consolatu philoso||phico, cum duplici commento, sancti Thome || videlicet et Ascensii, pro Michaele Angier, reli||gatorio universitatis Cadomensis, et Johanne || Macé, commorante Redonis, ad portam Sancti Michaelis.

(A la fin des Tables :) Impressum est hoc opus Cado||mi, in officina Laurentii Hostin||gue, impressoris, ibidem commoran||tis juxta turrim vulgariter dictam au Landoys, expensis Michaelis || Angier, religatoris universitatis || Cadomensis, et Johannis Macé, || Redonis commorantis, ab intersi||gnio divi Johannis evangeliste.

(Titre du second ouvrage :) Boetius, de disciplina || scolarium, ab Ascensio compendiose || dilucideque explanatus, unacum Quin||tiliani de officio discipulorum Compendio.

Marque de Michel Angier.

Venale habetur Cadomi, in officina Michae||lis Angier, librarii, alterius religatorum universi||tatis Cadomensis, in parrochia sancti Petri, ad oras || pontis, neenon Redonis, in domo Johannis Ma||cé, juxta ecclesiam sancti Salvatoris, sub signo di||vi Johannis evangeliste.

(A la fin :) Impressum est hoc opus Cadomi, in officina Laurentii Ho||stingue, anno ab incarnatione Domini millesimo quingen||tesimo decimo, die vero octavo mensis martii, pro Micha||ele Angier, librarii *(sic)*, alterius religatorum universitatis || Cadomensis, in parrochia sancti Petri, ad || oras pontis, necnon Johannis Macé, Re||donis commorantis, e vestigio tem||pli sancti Salvatoris, sub si||gno divi Johannis || evangeliste.

In-quarto. Cahiers A-Ff. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Tours, III, 327. (Notice de M^lle^ Pellechet, accompagnée de photographies.)

—

58. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1515.

Boetius, de consolatio||ne philosophie, duplici cum commentario, vi||delicet sancti Thome et Jodoci Badii Ascen||sii, cum utriusque tabula. Item ejusdem de disciplina || scholarium, cum explanatione in Quintilianum de officio di||scipulorum diligenter annotata. Recentissime impressus || Rothomagi, impensis honestissimi viri Joan||nis Macé, civis Redonensis ac librarii bene meriti, || sub signo divi Joannis evangeliste, ibidem commorantis.

Marque de J. Macé.

On les vent à Rennes, en la maison de Jehan

Macé, libraire, demou||rant en bout de cohue, à l'ymage saint Jehan l'evangeliste.

(A la fin de la Consolation, fol. T 8, v° :) Finitur Boetius, de consolatu philosophico, cùm du||plici commento, sancti Thome videlicet et Ascensii, pro|| Joanne Macé, bibliopola, Redonis commorante, sub si||gno divi Joannis evangeliste, in loco vulgariter dicto || en bout de cohue.

(Titre de la seconde partie du volume :) Boetius, de disciplina || scolarium, ab Ascensio compendiose|| dilucideque explanatus, unacum Quin||tiliani de officio discipulorum Compendio.

Marque de Richard Macé.

Imprimé pour Jehan Macé, marchant et libraire, de||mourant à Rennes, à l'enseigne sainct Jehan l'evangeliste, || et pour Richard Macé, libraire de l'université de Caen, de||mourant à Rouen, près le portail Nostre Dame, à l'enseigne || des Cinq Chappelletz.

(A la fin, fol. Ff. 5, v° :) Impressum est hoc opus Rothomagi, pro || viro laude digno Johanne Macé, Redonis, sub || signo divi Johannis evangeliste, moram agente, an||no ab incarnatione Domini millesimo quingen||tesimo decimo quinto, decima vero die mensis julii.

In-quarto. Cahiers A-V et Aa-Ff. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 235. — Bibliothèque de Vire (photographie du titre par M^{lle} Pellechet). — Bibliothèque de Rennes, n° 454 du second supplément.

59. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1519.

Boetius, de consolatio||ne philosophie, duplici cum commentario, vi||delicet sancti Thome et Jodoci Badii Ascen||sii, cum utriusque tabula. Item ejusdem de disciplina || scholarium, cum explanatione in Quintilianum de officio di||scipulorum, diligenter annotata, recentissime impressus || Rothomagi, impensis honestissimi viri Joan||nis Macé, civis Redonensis ac librarii bene meriti, || sub signo divi Joannis evangeliste ibidem commorantis.

Marque de J. Macé, aux quatre écussons.

On les vent à Rennes en la maison de Jehan Macé, libraire, demou||rant en bout de cohue, à l'ymage saint Jehan l'evangeliste.

(A la fin du texte de la Consolation, dernière page du cahier T :) Finitur Boetius, de consolatu philosophico, cum du||plici commento, sancti Thome videlicet et Ascensii, pro || Joanne Macé, bibliopola, Redonis commorante, sub si||gno divi Joannis evangeliste, in loco vulgariter dicto en bout de cohue.

(Titre de la seconde partie :) Boetius, de disciplina || scolarium, ab Ascensio compendio||se dilucideque explanatus, unacum || Quintiliani de officio discipulo||rum Compendio.

Marque de J. Macé aux quatre écussons.

Imprimé pour Jehan Macé, marchant et li||braire, demourant à Rennes, à l'enseigne saint || Jehan l'evangeliste.

(Sur le recto du dernier feuillet :) Impressum est hoc opus Rothomagi, || pro Johanne Macé, Redonis, sub si||gno divi Johannis evangeliste, || moram agente, anno ab in||carnatione Domini mil||lesimo

quingentesimo || decimo nono, die pe||nultima mensis || novembris. || Deo gratias.

(Au verso de ce feuillet :) la marque de J. Macé, aux quatre écussons.

In-quarto. Cahiers A-V et Aa-Dd. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve. R. 1092.

---

60. Boetius. De consolatione philosophiæ. 1529.

Boetius, de consolatione phi||losophica simul et de disci||plina scolarium, tametsi in||ter notha falsoque adscripta || sit, cum commentariis divi Thome Aquinatis pa||riter ac Badii Ascensii exquisitissimis maximeque || frugiferis, ab infinitis mendis expurgatis atque ad germanam lectionem redactis. || Additum est carmen Sulpitii de moribus men||se, cum precepto Quintiliani de officio scholastico||rum erga preceptores... Apud faustam Cadmum.

(Sur le titre :) six distiques adressés à Christophe Pastel, prêtre de Bayeux, par « David Jorius Condetanus M. Subviriacus. »

(Au verso du titre :) lettre adressée par le même à maître André Blondel, chanoine de Bayeux, et ainsi datée : « Cadmi, anno a Christo nato millesimo quingentesimo vicesimono *(sic)*, IIII idus septembres. »

(A la fin de la Consolation, fol. T 8, v° :) Finis Boetii de consolatu philosophico et com||mentariorum divi Thome et Ascensii, cui libellum || illum de disciplina scholarium, eidem auctori ascri||ptum,

tametsi falso, ut multi volunt, ilico post in||dicem apponendum curavimus.

(Titre du second ouvrage :) Boetius, de disciplina scholarium, || ab Ascensio compendiose dilu||cideque explanatus, una cum || Quintiliani de officio disci||pulorum Compendio, et Sul||pitii de moribus mensa||rum carmine juveni||li, ab eodem Ascen||sio explana||to.

(A la fin, fol. dd 7, v° :) Carmen juvenile Sulpitii || Verulani de moribus || in mensa servandis || explicit feli||citer.

(Sur le folio dd 8 :) Apex Ascensianus. (Pièce de dix distiques.)

(Au verso de ce feuillet, lettre non datée :) Antonius Petrus Duvelandus, studiosis, salutem.

In-quarto. Cahiers A-dd. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 245. — Bibliothèque de la ville de Caen.

---

61. Bonaventura (Sanctus). Tractatus de modo se præparandi ad celebrandum missam. s. d.

Tractatus brevis || domini Bonaventure de mo||do se preparandi ad celebrandum || missam.

Petite marque de Michel Angier, accostée des initiales M. A.

(Au verso :) l'image de Notre Seigneur, tenant le globe et bénissant.

(A la fin, fol. 12 :) Imprimé à Caen, par Lau||rens Hostingue, pour Michel An||gier, demourant près les grandes escolles. *(Planche XXIII.)*

In-octavo. 12 feuillets, dont le dernier a le verso blanc.

Bibliothèque du Chapitre de Bayeux.

—

62. **Bouchard** (Alain). Chroniques de Bretagne. 1518.

Les grandes Cronicques de || Bretaigne, nouvellement imprimées, reveues || et corrigées depuis la premiere impression, tant de la grande Bretaigne depuis le roy Brutus, qui la || appella Bretaigne, jusques au temps de Cadualadrus, dernier roy breton d'icelle grande Bretaigne... ||...; que aussi de nostre Bretaigne de present, || depuis la conqueste de Conan Meriadec breton, qui lors estoit || appellé le royaulme d'Armorique, jusques au temps et trespas || de Françoys II de ce nom, duc de Bretaigne dernier trespassé, || pere de la feue royne de France nagueres decedée, à qui Dieu || pardoint...

Addicions depuis le roy Charles VIII jusques || à l'an mil cinq cens dix huyt...

Cum privilegio.

On les vent chez Michel Angier, libraire de l'université de Caen, || demourant au dit lieu près le pont Saint Pierre.

(A la fin, fol. CCLXIII :) Cy finissent les gran||des Cronicques de Bre||taigne, composées en langage françoys, || veues, corrigées et augmentées nou||vellement, avec ad||dicions faictes dem||puis les roy||s|| Char||les VIII de ce nom et || Loys XII jusques au || roy Françoys premier || de ce nom, et prin||cipalement jusques || au baptisement de || monsieur le

daulphin || filz legitime du dict || roy Francoys et de || madame Glaude; et || avec ce y est camprin||se la benediction que || le pape a donnée au || roy Françoys à la na || nativité *(sic)* de son enfant.

Imprimées pour || Michel Angier, librai||re de l'université de || Caen, demourant || au dit lieu près le pont || Saint Pierre. Et fu||rent achevées le dix||iesme jour de juing, || l'an de grace mil || cinq cens dix huyt.

Cum privilegio.

In-folio. Cahiers signés a et A-ZZ. Caractères gothiques. A deux colonnes. Nombreuses figures.

Bibliothèque nationale, L k.^{2} 442 A. — Exemplaire communiqué par M. Claudin le 23 octobre 1890. — Brunet, *Manuel*, t. I, col. 1147.

—

63. Bouchard (Alain). Chroniques de Bretagne. 1532.

Les grandes Cronicques de Bretaigne || parlans des très preux, nobles & très belliqueux roys, ducz, || princes, barons et aultres gens nobles, tant de la grant || Bretaigne, dicte à present Angleterre, que de nostre Bre||taigne, de present erigée en duché, et aussi depuis la con||queste de Conan Meriadec, breton, qui lors estoit appellé le royaulme || d'Armorique, jusques au temps & trespas de Françoys, duc de Bre||taigne dernier trespassé...

Addicions depuis le roy Charles huytiesme || jusques en l'an mil cinq cens xxxii.

En ceste presente est adjousté le voyage de delà les mons, avecques la journée de Fournoue...

Cum privilegio. || m. cinq cens xxxii.

(A la fin, fol. CCLXII *:)* Fin des Cronicques des pays || et royaulme, tant de la grant || Bretaigne que de la petite, à present || erigée en duché, esquelles a esté adjousté, qui n'est point es preceden||tes, choses advenues qui sont di||gnes de memore, depuis l'an mil || cinq cens xvii et xviii, jusques à l'an mil cinq cens xxxi et xxxii, et || reveues bien au long et nouvelle||ment imprimées. || Finis.

In-folio. 262 feuillets, plus 12 feuillets préliminaires. Cahiers signés a, b, A-V, AA-ZZ. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, Lk^{2} 444.— (C'est l'exemplaire de Huet.)

La forme de plusieurs des grandes lettres et l'insertion d'un article relatif au redressement du cours de l'Orne semblent démontrer que cette édition des Chroniques de Bretagne a été exécutée à Caen. Suit le texte auquel il vient d'être fait allusion: « Au dict temps (vers 1531), comme dict est, qui c'est trouvé ainsi arride et sec, a esté entreprins ung œuvre singulier et quasi impossible à faire, et peult estre dict œuvre de prince, des manans et habitans de la ville de Caen. Car ilz ont abregé le cours de leur rivière de lieue et demye ou plus, lequel œuvre n'a pas esté faict sans grant coust & labeur, veu la situation du lieu, qui est distant de la grant mer de deux lieues ou environ, & auquel lieu le flo et mer y vient journellement, en xxiiii heures deux foys, qui est une chose bien merveilleuse. Et n'eust esté le bon zèle, perseverante prudence et sagesse d'aulcuns de la dicte ville, le dict ouvrage fust demouré. Mais malgré les malveillans, mullateurs et envieux du bien public, la chose a esté parfaicte et achevée, et aussi avecques l'ayde de nostre sire le roy, qui du dict ouvrage a esté adverty de la situation dudict lieu et le proffit et utilité qui en peult venir, a commandé que tous opposans, contredisans et empeschans le dict œuvre soient adjournez à son estroict conseil pour en avoir la congnoissance. »

Des exemplaires de cette édition des Chroniques de Bretagne ont reçu un titre nouveau portant la date de 1541, [illegible]
ment de 12 feuillets qui conduit le récit jusqu'à [illegible]

date. Cette transformation a été accomplie non pas à Caen, mais probablement à Poitiers, à coup sûr en Poitou. C'est ce que M. Arthur de La Borderie a mis hors de doute dans l'Appendice (p. 46-52) de la réimpression de l'ouvrage d'Alain Bouchard, publiée à Rennes en 1886. Brunet (t. I, col. 1149) n'avait pas soupçonné l'origine de cette prétendue nouvelle édition de 1541, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, sous la cote Lk^2 445. M. le Docteur Haebler a bien voulu m'en signaler un exemplaire à la Bibliothèque de Dresde.

---

64. Boussard (Gaufridus). De continentia sacerdotum. 1513.

De continentia sa||cerdotum breve compendium, sub hac|| questione nova : « Utrum papa possit cum || sacerdote dispensare ut nubat », editum per|| circumspectum virum magistrum Gaufridum Boussard, || sacre theologie professorem jurisque pon||tificii peritum ac Parrhisiensem cancellarium,|| impressumque Rothomagi, in officina || Laurentii Hostingue, impensis hones||torum virorum videlicet Michaelis || Angier, Johannis Macé necnon Richar||di Macé, bibliopolarum.

(A la fin, fol. 23, v° :) Impressum est hoc opusculum Ro||thomagi, in officina Laurentii Hostin||gue, impensis honestorum virorum || videlicet Michaelis Angier, Cadomi || commorantis, Johannis Macé, commorantis || in civitate Redonensi, necnon Richardi || Macé, Rothomagi commorantis, juxta || ecclesiam cathedralem, || anno M. CCCCC. XIII.

(Sur le folio 24, v°, dont le recto est blanc :) la marque de Michel Angier.

In-octavo, 24 feuillets non numérotés. Cahiers signés [A]-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, D. 3550. — L'abbé de

La Rue possédait de ce livret un exemplaire qu'il a décrit dans ses notes (fol. 16) et qui me semble avoir figuré en novembre 1863, à la vente des livres de feu Abel Vautier, n° 74.

—

65. Boussard (Gaufridus). De continentia sacerdotum. 1514. *(Planche XXI.)*

De continentia sacer||dotum breve com||pendium, sub hac questione nova, || « Utrum papa possit cum sacerdote dis||pensare ut nubat », editum per circum||spectum virum magistrum Gaufridum Boussard, sacre theolo||gie professorem jurisque pontificii peritum, ac Par||rhisiensem cancellarium.

(Au-dessous :) la marque de Richard Macé.

(A la fin, fol. C. VII, v° :) Impressum est hoc opusculum impensis ho||nestorum virorum Michaelis Angier, Cadomi || commorantis, Johannis Macé, commorantis in civi||tate Redonensi, necnon Ricardi Macé, Rothomagi || commorantis, ad intersignium Quinque sertulorum, || juxta ecclesiam cathedralem, anno Domini || M. CCCCC. XIIII.

(Au bas de la page :) les grandes initiales R. M., pour rappeler le nom de Richard Macé.

Le dernier feuillet, dont le recto est blanc, porte au verso la marque de Richard Macé.

Petit in-octavo. 24 feuillets. Cahiers signés A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, E. 5228. Exemplaire incomplet du cahier B.— Exemplaire incomplet du dernier feuillet, annoncé dans le *Bulletin du Bouquiniste* de Jules Martin (25 juillet 1890, p. 165, n° 1778). — Indiqué dans les catalogues des livres de Mac Carthy, n° 771, et de De Bure (1835, 2ᵉ partie), n° 184.

66. Boutillier (Jean). La Somme rural. 1512.

Liber perutilis in curiis pratican||tibus, cui nomen est Summa ruralis, novissime per egre||gium virum magistrum Johannem de Gradibus, utriusque ju||ris professorem, emendatus, crebrisque locis legibus et decretis || exornatus, ut cuique apparere dilucide potest, facta comparatio||ne hujus libri novissime impressi ad eum qui dudum impressus extitit. ||

Marque typographique de Michel Angier, imprimée en rouge; elle est reproduite sur notre planche XVI.

La Somme rural.

Ilz sont à vendre à Rennes, chez Jehan Macé, demourant au dit lieu; chez || Michel Anger *(sic)*, demourant à Caen, et chez Richard Macé, demourant à || Rouen, à l'enseigne des Chapeletz, près le portail Nostre Dame.

(A la fin, fol. CCXX :) Cy finist la Somme rural compilée par || honorable homme maistre Jehan Bouteillier, || conseiller du roy nostre sire à Paris, et impri||mée à Rouen par Richard Goupil, demourant || au Lyon d'Or, près les Augustins, pour Jehan || Macé, libraire, demourant à Rennes, près Saint || Sauveur, à l'enseigne saint Jehan l'evangeliste, || pour Michel Angier, demourant à Caen, près || le pont Saint Pierre, et pour Richard Macé, demourant à Rouen, près le portail Nostre Da||me, à l'enseigne des Chapeletz. Et fut achevée || ceste presente Somme rural le dernier jour || de juillet, l'an mil cinq cens et douze.

In-folio. 220 feuillets, plus 10 feuillets préliminaires. Cahiers signés a, b, A-&, AA-NN. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale, Réserve, F. 1284. — Bibliothèque de Luxembourg, exemplaire décrit par Vander Haeghen, *Bibliotheca Belgica*, feuillet B. 132, au mot Boutillier.

—

67. Brant (Sebastianus). Navis stultifera. s. d.

Navis stultifera a domino Sebastiano Brant primum edificata, et lepidissimis teutonice lingue rithmis decorata, deinde ab Jacobo Lochero Philomuso latinitate donata, et demum ab Jodoco Badio Ascensio vario carminum genere, non sine eorumdem familiari explanatione, illustrata.

Gerardi Durandi Constantinatis Vicellensis ad lectores epigramma. (Disticha sex.)

Veneunt in edibus Michaelis Angerii, Cadomensis bibliopole, e regione Franciscanorum fratrum commorantis.

(A la fin :) Finis hujus operis. Sequitur index. Finis tabule. Jodoci Badii Ascensii in operis hujus compositionem ac finem epigramma extemporaneum etc.

In-quarto.

Panzer, t. XI, p. 390, d'après *Bibliotheca Colmar* [iam in Norimberg].

—

68. Breviarium Abrincense. s. d. ?

Impression gothique, du commencement du XVI^{e} siècle, in-octavo, dont nous avons retrouvé les six feuillets du calendrier, reliés en tête d'un exemplaire du « Quodlibet de veritate fratern

Rosarii… » (Paris, Jean Petit, 21 août 1504. In-octavo).

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 39107.

L'attribution de ce fragment à l'église d'Avranches peut s'établir par différents passages du calendrier, et notamment par la note qui se lit à la fin du mois de mars : « Nota quod a die dominica in Ramis palmarum usque post dominicam de Quasimodo non tenetur ordinarie jurisdictio ecclesie Abrincensis. » Cette édition ne saurait être confondue avec celle de l'année 1548 dont nous avons vu à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (BB. 755. Réserve) un exemplaire de la partie d'été, provenu de Baluze. C'est un volume in-octavo, intitulé : « Breviarium ad usum percele||bris ecclesiæ Abrincensis, in debitam formam, quoad ejus fieri po||tuit, redactum ad amussim recognitum et ab innumeris mendis || purgatum, per Joannem Hucherium initiatorum sacris minimum. »

(Image de saint André). — Parisiis, || ex officina Iolandæ Bonhomme, sub signo Unicornis. || 1548.

A la fin, souscription datée du 15 mai 1548, et la marque de Thielman Kerver.

—

69. Breviarium Baiocense. s. d. In-folio.

Il faut voir, je crois, les débris d'un bréviaire de Bayeux, in-folio, dans les trois feuillets qui servent de gardes ou de contre-gardes à l'exemplaire du *Quincuplum psalterium* (Rouen et Caen, 1515) conservé à la Bibliothèque de Caen. Voici le signalement de ces trois feuillets :

I. Feuillet commençant par les mots *erat pastor* et portant en titre courant, au recto et au verso, le nom ANNE. Au bas du recto se lit la signature H. III parfaitement intacte.

II. Feuillet commençant par le mot *vigilans*, et présentant au haut du verso le titre courant EXVPERII. le feuillet H v du volume.

III. Feuillet commençant par *Tunc vir Domini*, et portant pour titre courant EXVPERII au recto, et PETRI AD VINCVLA au verso. C'est la contre-partie du feuillet H iii et, si je ne me trompe, le feuillet vi du cahier H.

Le Bréviaire auquel appartiennent ces trois feuillets contient neuf leçons pour la fête de saint Exupère ; il y a là, ce me semble, un motif suffisant pour attribuer ce bréviaire à l'église de Bayeux. Il devait former un beau volume in-folio, imprimé en caractères gothiques, à deux colonnes, et à 37 lignes par colonne. L'édition doit avoir été faite à Rouen, probablement dans les dernières années du XV^e siècle, pour un libraire de Caen. Les trois feuillets qui viennent d'être décrits avaient déjà été signalés par l'abbé de La Rue (fol. 20 de ses notes) et par Frère (*Manuel*, I, 149). — L'abbé de La Rue et Frère croyaient que cette édition du Bréviaire de Bayeux avait été faite vers l'année 1480 ; mais cette date est évidemment un peu trop ancienne.

---

70. Breviarium Baiocense. s. d.

Fragments d'un bréviaire du commencement du XVI^e siècle, trouvés dans une reliure et comprenant :

1° Deux feuillets du calendrier, mois de mai, juin, juillet et août.

2° Douze feuillets du psautier, non numérotés, parmi lesquels cinq portent les signatures d iii, e iii, f i, g iii et h ii.

3° Six feuillets du propre des saints, cotés sur les versos en chiffres romains rouges LXXXII, LXXXVII, XC, VXV *(sic)*, XCIX et CII ; le premier est signé en rouge Mm ii, et le troisième Nn ii.

In-octavo. Caractères gothiques. A deux colonnes, 33 lignes à la colonne.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27938.

L'attribution de ces fragments à l'église de Bayeux résulte de plusieurs articles du calendrier et notamment du début du mois de juillet, qui est ainsi disposé :

XIX. Julii. Reliquie Ba. cum IIII c. d. stal. Theo. Grati.
VIII. A. VI N. Processi et Martinia. mr. Sine festo.

Pour montrer que ce bréviaire ne saurait être confondu avec le suivant, je ferai observer que :

1° Dans le calendrier du bréviaire conservé à Bayeux, dont la notice va suivre, le début du mois de juillet est ainsi disposé :

XIX g. Calend. Reliquie Baio. cum IIII cap. de stallo.
VIII. A. VI No. Visitatio B. Ma. Virg. fes. du. in ecclesia cathe.
per diocesim fit de sanctis. Proc. et Mar.
mart. sine festo.

2° Dans le psautier de ce bréviaire, les feuillets sont numérotés.

3° Dans le propre des saints, les feuillets ne sont pas numérotés.

—

71. **Breviarium Baiocense.** s. d. ?

[Breviarii Baiocencis pars estivalis.]

Le volume est ainsi composé :

I. Cahier préliminaire contenant le calendrier.

II. Cahiers signés Aa-Ff, contenant le propre du temps; le premier feuillet porte la signature *Tri. ba. A a*, ce qui indique que c'est le premier feuillet de la partie d'été du Bréviaire de Bayeux commençant à la Trinité.

III. Cahiers signés A-P, formant 120 feuillets, dont les 72 premiers seulement sont numérotés; ils contiennent le psautier, et à partir du fol. LXX v°, col. 2, le commun. — Au verso du dernier feuillet du cahier M nous lisons : « Hore beate Marie Virgi||nis, ad usum insignis ecclesie || Baiocensis. »

IV. Cahiers signés aa-qq, dont les feuillets ne sont pas numérotés; ils contiennent la partie d'été du propre des saints.

In-octavo. Le système de signatures des cahiers vient d'être indiqué. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque du Chapitre de Bayeux, n° XXVII.

—

72. Breviarium Baiocense. 1545.

Breviarium Baiocense, diligentia longe accuratiore quam antea, nunc demum innumeris locis, cum emendatius, tum psalterii dispositione passim conciniore studiosis commendabilius, a Ricardo Hamillon Rothomagi excussum, ac in lucem denuo editum, in edibus Michaelis Angier et Dionysii Bouvet, bibliopolarum, Cadomi juxta Cordiferos moram trahentium. 1545.

Notes de l'abbé de La Rue (fol. 40), qui indique un exemplaire de ce Bréviaire « à la Bibliothèque du département du Calvados. » — Frère (*Manuel*, I, 148), mentionne aussi l'existence de ce livre à la Bibliothèque de Caen ; mais il a peut-être simplement copié la note de l'abbé de La Rue.

—

73. Breviarium Constantiense.

Je décris ce livre d'après un exemplaire incomplet et mutilé, qui est ainsi composé :

1° Cahier préliminaire contenant le calendrier.

2° Quatre cahiers signés : « Con. aa-dd, » contenant le propre du temps pour la partie d'été. Cette partie commence ainsi : « De Trinitate. Ad vesperas. Antiphona. || Gloria tibi Trinitas || equalis una deitas || et ante... » — Rubrique finale de cette partie : « Explicit temporale. »

3° Quinze cahiers signés : « Con. a-p, » contenant le psautier et le commun. Les feuillets de cette parties ont numérotés i-cxx. — Commencement du psautier et du commun : Fol. i : « Dominica I post octavas epipha||nie, et in omnibus dominicis usque || ad lxx. Invitatorium. Preoccupemus || faciem... » — Fol. lxxv verso : « In natali unius apostoli vel||plurium. Ad vesperas. Antiphona. Non vos me ele||gistis, sed ego elegi vos et posui || vos... »

4° Treize cahiers signés « Con. ee — rr c[onstantiense] », contenant le propre des saints pour la partie d'été. Commencement de cette partie : « Sancti Brendani || abbatis, cujus || si festum dilatum || fuerit post Tri||nitatem, finitis || vesperis Trinita||tis... »

In-octavo. Caractères gothiques. A deux colonnes. 34 lignes à la page.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27932.

Entre autres preuves de l'origine coutançaise de ce volume, on doit donner la formule des signatures des cahiers, et divers articles du calendrier, notamment les deux suivants : « IIII idus julii. Dedicatio ecclesie Constantiensis, duplex... — II kal. octobris. Reliquie Constantienses. »

J'ignore s'il faut appliquer à ce livre, ou à l'un des suivants, ou même à un autre livre dont la trace m'aurait échappé, l'article des Annales de Maittaire (1) qui est ainsi conçu :

Divini officii more Constanciensis ecclesie insigne breviarium ; impensa Petri Regnault, librarii universitatis Cadomensis, ibidem commorantis, ad intersignium sancti Petri in Frigido Vico, nuper multis mendis tersum, ac impressum Rothomagi, per Johannem Le Bourgoys, anno ab incarnatione Domini m. cccc. nonagesimo nono, die xiii mensis augusti. In duodecimo.

---

(1) *Annales typographici*, editio nova, t. I, p. 694. Voy. aussi Panzer, t. II, p. 560, et le *Manuel* de Frère, t. I, p. 149.

Il doit y avoir en Angleterre au moins un exemplaire de ce Bréviaire, imprimé sur vélin ; Voyez Van Praet, *Catalogue de livres imprimés sur vélin, qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières*, t. I, p. 98 ; il renvoie à ces deux catalogues : *Lud. Henr. comitis castri Brienni Bibl.* p. 132, n° 2230 ; *Bibl. Harl.*, t. I, p. 88, n° 1685. L'exemplaire de la bibliothèque de Brienne avait sans doute été recueilli par Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, de 1668 à 1720.

—

74. Breviarium Constantiense.

Édition représentée par les feuillets 1, 4, 5 et 8 d'un cahier signé OC, qui devait appartenir à la partie contenant le psautier et le commun, et dont la première page commence par les mots « Conscientias nostras que sumus... » Le texte de ce cahier, quand il était complet, correspondait aux fol. cv. v°-cxiii v° du psautier d'un autre Bréviaire de Coutances conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote B. 27932. Voir la notice précédente.

Impression gothique, à deux colonnes, de 34 lignes à la colonne.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27803, fol. 6-9.

—

75. Breviarium sive Diurnum Constantiense.

Il faut voir un Diurnal coutançais dans un petit volume, malheureusement très mutilé, que j'ai trouvé, il y a plus de cinquante ans, en Basse-Normandie et que j'ai déposé à la Bibliothèque nationale, où il est classé sous la cote B. 27992. Dans l'état actuel il se compose de 313 feuillets, hauts de 92 millimètres et larges de 64.

Dans l'état primitif c'était un petit volume in-16, composé comme il suit : 1° Cahier préliminaire contenant le calendrier ; — 2° douze cahiers, signés a-m, contenant le propre du temps ; — 3° vingt-neuf (ou peut-être trente) cahiers signés A-X et aa-hh (ou peut-être ii) contenant le psautier, le commun et le propre des saints. Les lettres qui servent de signatures sont toujours suivies de la lettre c, initiale du mot *Constantiense*. Il y a 24 lignes à la page. Caractères gothiques.

Le psautier commence ainsi sur le feuillet 1 du cahier A : « Psalmi apostolorum. || Sequuntur psalmi unius aposto||li vel plurimorum. || Celi enarrant gloriam Dei et opera ma||nuum ejus annunciat firmamentum etc. » || — Commencement du propre des saints, au haut du fol. 3, v°, du cahier R : « Saturnini martyris. || Nota quod in vigilia sancti An||dree apostoli in qua evene||rit festum sancti Saturnini||... »

L'attribution du livre à l'église de Coutances est justifiée non seulement par les signatures, dont l'indication a été donnée ci-dessus, mais encore par les invocations à saint Hélier, à saint Lo, à saint Pair, à saint Marcouf et à saint Romphaire, que renferment les litanies des Saints (fol. 7 du cahier H), et par différents morceaux du Propre, notamment par ce qui concerne saint Floscel et saint Lo, au folio 3, v°, du cahier ee.

76. Breviarium sive Diurnum Constantiense.

Je ne connais ce livre que par huit feuillets qui ont été intercalés, pour combler des lacunes, dans le volume dont la description précède immédiatement (B. 27992 de la Bibliothèque nationale). Ces feuillets sont numérotés LIX, LXVIII, XCIIII - XCIX;

ils forment les feuillets 3 du cahier h, 4 du cahier i, 6-8 du cahier m, 1-3 du cahier n. — Le feuillet XCVII porte la signature Con. n, ce qui indique l'origine coutançaise du livre. — Tous ces feuillets appartiennent à la partie du volume renfermant le psautier et probablement le commun.

In-seize. Caractères gothiques. A deux colonnes. 37 lignes à la colonne.

—

77. Breviarium Lexoviense (1)

Fragments d'un bréviaire imprimé au commencement du XVI^{e} siècle. Douze feuillets, plus ou moins mutilés, retirés d'une ancienne reliure et contenant des morceaux du propre des saints. Le second de ces feuillets commence par le titre : « Sequitur ordi||natio servitii || sanctorum per to||tum anni circu||lum secundum usum ecclesie Lexo||viensis.

In-octavo. Caractères gothiques. A deux colonnes. 31 ou 32 lignes à la colonne.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27939.

—

78. Breviarium Redonense. 1514.

Un cahier préliminaire de 8 feuillets, contenant le calendrier.

I. Propre du temps pour la partie d'été. 40

---

(1) Dans les notes du P. Le Brun, aux Archives nationales (L. 8, liasse 4), se trouve la mention d'un « Breviaire de l'église de Lisieux, imprimé à Rouen, en 1488, qui m'a été communiqué par M. Le Prevost, prêtre habitué de Bernay. »

feuillets, dont le dernier devait être blanc. Cahiers signés A-E.

(Fol. I :) Incipit secunda pars bre‖viarii insignis ecclesie Re‖donensis. In festo Penthecostes. — Fol. XXXIX. Finis temporalis.

II. Psautier et commun. 96 feuillets. Cahiers signés a-m.

(Fol. I :) Incipit psalterium secundum ‖ usum Redonensis ecclesie.

Le commun des saints commence au fol. LXXI de cette partie. La dernière page de cette partie (fol. XCVI, v°) est occupée par une gravure représentant « Redemptoris mundi arma ».

III. Propre des saints pour la partie d'été. 144 feuillets non chiffrés. Cahiers signés AA-SS.

(Fol. AAI :) Philippi et Jacobi aposto‖lorum.

(A la fin :) Finis Sanctoralis estivalis. ‖ Id est finis partis estivalis percelebris ecclesie Redonen‖sis, solerti diligentia recognite et a plerisque erroribus purgate, ‖ [qu]e nuperrime efformata prodiit Parisius, per Thielmannum ‖ [Ker]ver, industrium calcographum, universitatis Parisiane libra‖rium juratum, impensis quidem et sumptibus honestorum virorum ‖ Johannis Macé, Redonis commorantis, Michaelis Angier, li‖brarii Cadomensis, necnon Richardi Macé, Rothomagi commo‖rantis, anno Domini M. CCCCC. XIIII, die vero VII decembris.

Collectio codicillorum :

Kalendarium. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m.

Temporale. A. B. C. D. E.

Proprium sanctorum. AA. BB. CC. DD. EE. FF. ‖ GG. HH. II. KK. LL. MM. NN. OO. PP.

QQ. || RR. SS. Omnes codices quaterni. Et quamvis hic primum locum || kalendarium teneat cum psalterio, indifferenter tamen et ad li||bitum presbyterorum situari potest.

In-octavo. 288 feuillets. A deux colonnes. Caractères gothiques.

Exemplaire, auquel manque le cahier préliminaire, dans la Bibliothèque de l'abbaye de Solesmes. — Indiqué par dom Plaine, dans le *Bulletin archéolog. du Finistère*, t. XIV, p. 116, et par M. de La Borderie, dans les *Archives du Bibliophile breton*, t. II, p. 18.

—

79. Breviarium Sagiense. 1518.

Breviarium Sagiense.
Cadomi. M. D. XVIII.
In-octavo.

Panzer, t. VI, p. 344.

—

80. Britonis Synonima. s. d.

Synonima Britonis. Cadomi, imp[ensis] P[etri] Regnault. 16 feuillets.

Opuscule ainsi annoncé dans le *Catalogue des curiosités bibliographiques* vendues par le libraire Leblanc, le 16 mars 1837 (p. 20, nº 175).

—

81. Brohon (Joannes). De stirpibus vel plantis. 1541.

De stirpibus || vel plantis ordine || alphabetico dige||stis epitome, longe quam antehac per Joannem|| Brohon Constantinatem, locupletior emenda||tiorque edita, cui accesserunt volatilium, gressi‖lium, piscium placentarumque magis frequentium ‖ apud Gallias nomina, per Leodegarium a Quercu.

Joannis Brohon Constan‖tinatis ad candidum benevolumque lectorem ‖ ogdoastichon. (Suivent quatre distiques.)

Cadomi prostant, in officina Michaelis ‖ Angier ac Dyonisii Bouvet, e regione Chor‖digerorum. 1541.

In-octavo. 32 feuillets. Cahiers signés A-D. Caractères ronds, avec un mélange de lettres gothiques, lesquelles sont surtout employées pour les mots en langue vulgaire.

Bibliothèque nationale. Réserve, S. 962. — L'abbé de La Rue (Notes, fol. 39) en indique un exemplaire dans la bibliothèque de sir Joseph Banks.

On trouvera dans l'Appendice les parties essentielles de la dédicace et des pièces de vers qui sont au commencement et à la fin du livret de Jean Brohon. Cet opuscule est surtout curieux parce qu'il fournit les noms vulgaires de beaucoup de plantes et d'animaux.

—

82. **Bruxellensis** (Georgius). Expositio in Logicam Aristotelis etc. 1509.

Expositio magistri Geor‖gii Bruxellensis in Logicam Aristotelis, unacum magi‖stri Thome Bricoti textu de novo inserto, necnon cum ‖ ejusdem questionibus in cujusvis fine libri additis, dili‖gentissime etiam de novo in margine quotata, ut incipientibus contenta pa‖teant ad primos intuitus, et rursus de novo accurate visis, cum qui‖busdam figuris necessariis ac quorundam dubiorum decisionibus ‖ tertio superadditis, pariter quoque cum quibusdam terminorum val||de utilibus introductionibus nuper insertis.

Marque de Pierre Regnault.

Venundantur Rothomagi, in officina Petri Regnault, || sub signo vulgariter dicto les Trois fers à cheval, atque Pa||risius, juxta Maturinos, ad ymaginem Divi Claudii, nec||non Cadomi, in domo prefati Regnault, universitatis || ejusdem loci bibliopole, in Frigido vico commorantis.

(Au haut du folio 2 :) Questiones Georgii in Logicam Ari||stotelis, unacum textu ejusdem paucis || perstricto atque contracto, opera doctis||simi viri magistri Thome Bricot, sacre || theologie professoris, qui omnia reco||gnovit et emendavit, feliciter incipit.

(A la fin, fol. 249, v° :) Expositiones he logicales divi magistri || Georgii Bruxcellensis, diligentissime recogni||te per prestantem virum, sacre theologie pro||fessorem, magistrum Thomam Bricot, qui tex||tum continuativum, a se in formam quam vi||des traductum, necnon in cujusvis libri fine que||stiones inseruit, impresse tandem accuratissi||me Rothomagi, anno salutis M. CCCCC. IX, || decima quinta octobris, opera magistri Petri || Olivier, ibidem commorantis.

(Sur le folio 250, dont le verso est blanc :) pièce de huit distiques pour recommander l'ouvrage de Georges de Bruxelles et remercier le libraire Pierre Regnault, qui en publiait une édition.

Cette pièce sera insérée dans l'Appendice.

In-quarto. 250 feuillets. Cahiers signés a-v et A-L. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, m. R. 33.

83. Bruxellensis (Georgius). Expositio in Logicam Aristotelis etc. 1512.

Le titre manque.

(Au haut du folio 2 :) Questiones Georgii in Lo||gicam Aristotelis, unacum textu || ejusdem paucis perstricto atque contra||cto, opera doctissimi viri magistri || Thome Bricot, sacre theologie professoris, qui omnia recognovit et || emendavit, feliciter incipiunt.

(A la fin, fol. 224 :) Expositiones he logicales divi ma||gistri Georgii Bruxellensis, diligen||tissime recognite per prestantem virum || sacre theologie professorem magistrum || Thomam Bricot, qui textum continua||tivum, a se in formam quam vides tra||ductum, necnon in cujusvis libri que||stiones inseruit, impresse Cadomi, in || officina Laurentii Hostingue, impen||sis honestorum virorum videlicet Mi||chaelis Angier, Johannis Macé, necnon || Richardi Macé, bibliopolarum, anno || Domini M.CCCCC.XII, die vero XXVII julii.

(Sur le folio 224, v° :) la marque typographique des Macé : I. M. — I. MACÉ. — R. M.

In-quarto. 224 feuillets, dont le dernier n'est pas chiffré.

Cahiers signés a-z et A-E. Caractères gothiques.

Bibliothèque d'Amiens. (Notice communiquée par le conservateur, M. Vion.)

—

84. Bruxellensis (Georgius). Expositio in Logicam Aristotelis etc. 1516.

Nova impressio Logice ma||gistri Georgii Brucellensis in textum Aristotelis accu||ratissi cognite, ad plusquam duorum milium erroribus || emendate, unacum magistri Thome Bricoti textu de novo inser||to, necnon cum ejusdem questionibus in cujusvis fine libri additis, || diligentissime etiam de novo in margine quotata, ut incipienti||bus contenta pateant ad primos intuitus, cum quibusdam figu||ris necessariis, ac quorundam dubiorum decisionibus, tertio || superadditis, pariter quoque cum quibusdam terminorum valde || utilibus introductionibus nuper insertis.

Marque de Pierre Regnault.

Venundantur Cadomi, in officina Petri Regnault, univer||sitatis ejusdem loci bibliopole, in Frigido vico, atque Parisius, in || domo Francisci Regnault, juxta Maturinos, ad ymaginem di||vi Claudii.

(Au verso :) Lettre de Guillaume Le Moine, publiée à l'Appendice.

(A la fin, fol. CCLIX, *v° :)* Expositiones he logicales divi magistri || Georgii Bruxcellensis, diligentissime recogni||te per prestantem virum sacre theologie pro||fessorem magistrum Thomam Bricot, qui tex||tum continuativum, a se in formam quam vi||des traductum, necnon in cujusvis libri fine que||stiones inseruit, impresse tandem accuratissi||me Rothomagi, anno salutis M. CCCCC. XVI, || die vero nona septembris, opera magistri Petri || Olivier, ibidem commorantis.

In-quarto. 250 feuillets. Cahiers signés a-v et A-M. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de Lyon, n° 319405. — Exemplaire annoncé dans le Catalogue de la bibliothèque d'Abel Vautier, vendue en novembre 1863, n° 440.

85. **Bruxellensis** (Georgius). Summularum Petri Hispani expositio. 1509. *(Planches X et XI.)*

Summularum Petri || Hispani, latinorum dialecticorum eruditissi||mi, Georgii Bruxellensis, interpretis || acutissimi, argutissima castigatissima||que necnon admodum familiaris exposi||tio, adjunctis in calce cujuslibet tracta||tus viri quam doctissimi magistri Thome Bricot, huma||narum atque divinarum litterarum professoris nomi||natissimi, subtilissimis questionibus, annotaciunculis || notatu dignis in margine non lr̄e *(sic)* pretermissis. Que siqui||dem omnia et singula pensiculate necnon oculatissime || visa fuerunt atque diligenter recensita per viros ejus || discipline peritissimos, atque nuperrime impressio||ni data in preclara Cadomensi achademia, || impensis Michaelis Angier et Johannis|| Macé, ejusdem universitatis bibliopolarum, || in parrochia divi Petri, proxime pon||tem, commorantium, industria ve||ro et arte Laurentii Hostingue, || ibidem artem excercentis impressoriam.

Venales comperiuntur Cadomi, apud prefatum || Angier, et Redonis, in signo divi Johannis || evangeliste, e vestigio templi sancti Salvatoris.

(A la fin :) Petri Hyspani in Summulas artis dialectice tex||tus codices, unacum magistri Georgii Bruxel||lensis interpretatione dilucida, necnon magi||stri Thome Bricot, sacre theologie professoris, || questionibus in cujusvis fine tractatus additis, atque totius ope||ris marginariis quotacionibus de integro elimatius recogni||ti, ac iterum novissime Cadomi impressa, opera Laurentii Ho||stingue, ibidem co

morantis, feliciter expliciunt. Et hoc impensa Mi||chaelis Angier et Johannis Macé, librariorum universitatis Ca||domensis. Et ibidem venalia habentur proxime pontem Divi Pe||tri. Anno dominice incarnationis millesimo quingentesimo || nono, die vero vicesima septima mensis junii.

In-quarto. 192 feuillets. Cahiers a-y et AA-KK. Caractères gothiques. A deux colonnes.

(Au verso du titre :) lettre datée du 6 mai, adressée par Guillaume Gueroud à maître Raoul Le Villain. Publiée à l'Appendice.

Deux exemplaires à la Bibliothèque nationale. Réserve. R. 778 et R. 1397.

Une édition publiée à Rouen en 1508 est mentionnée par A. Sanderus *(Bibliotheca Belgica,* I, 137*)*, d'après un exemplaire conservé à Saint-Martin de Tournai.

—

86. Burgo (Johannes de). Pupilla oculi. 1516.

Le titre manque.

(Fol. a II :) Tabula partium seu tracta||tuum atque capitulorum hu||jus operis...

(Fol. a III :) Incipit liber qui Pupil||la oculi vocitatur, a magi||stro Johanne de Burgo, quon||dam universitatis Canta||brigiensis cancellario, et sacre|| pagine professore, editus.

(A la fin, fol. z. VI, v° :) Explicit Pupilla oculi, in qua tractatur de || septem sacramentorum administratione, de de||cem preceptis decalogi et de reliquiis *(sic)* ecclesiasti||corum officiis atque aliis in ecclesia agendis, || omnibus sacerdotibus summe necessaria, per || magistrum Johannem de Burgo, alme univer||sitatis Cantabrigiensis necnon ecclesie de || Colingham rectorem, compillata anno a nata-

li dominico millesimo trecentesimo octua||gesimo quinto, noviter impressa, impensis || honesti viri Richardi Macé, bibliopole || universitatis Cadomensis, Rothomagi com||morantis, ad intersignium Quinque sertulorum, jux||ta atrium Bibliopolarum, millesimo v. cc. xvi.

(Fol. z. vii :) Inventarium promptum se||cundum alphabeti ordinem eorum || que in hoc opere Johannis || de Burgo, doctoris anglici, vel || tractantur vel tanguntur.

(Fol. 9. vi :) Finis inventarii materiarum que || tractantur vel tanguntur in hoc vo||lumine Pupilla oculi nuncupato.

In-quarto. Cahiers a-9. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque du grand séminaire de Romans. — Exemplaire incomplet du premier feuillet.

---

87. Burgo (Joannes de). Pupilla oculi. 1522.

Pupilla oculi, omnibus christigenis sacerdotibus, tam curatis quam non curatis, pernecessaria, per magistram Johannem de Burgo, cancellarium alme universitatis Cantabrigiensis et sacre theologie professorem, compilata.

Veneunt hec Cadomi moderato pretio a Michaele Angier, universitatis Cadom. bibliopola, sub intersignio Montis archangeli Michaelis, e regione domus Fratrum Minorum. 7 julii 1522.

(A la fin :) Explicit Pupilla oculi &c., noviter impressa Cadomi, impensis honesti viri Michaelis Angier, bibliopole, Cadomi, juxta conventum Cor-

digerorum moram agentis, anno Domini M CCCCC XXII, die vero XXVI mensis junii.

Petit in-quarto. Caractères gothiques.

Notes de l'abbé de La Rue, fol. 28, d'après un exemplaire qui appartenait à ce savant et qui a figuré en 1863 à la vente des livres de M. Abel Vautier, nº 87 du Catalogue. — Notes de Meritte-Longchamp, fol. 10. — Exemplaire dans la troisième partie de la bibliothèque de Le Cavelier vendue en 1894, nº 486.

—

88. Calendrier breton, suivi d'ordonnances & d'arrêts concernant la Bretagne.

(Fol. a I :) Ensuyt le kalendriez pour || trouver les jours ferielz tant a clero que les courtz et jurisdi||ctions, tant ecclesiastiques que secu||liers, des eveschez de Dol, Ren||nes, Nantes, Sainct-Malo et || Vennes cessent de exercez et te||nir, que a clero et populo que les oeu||vres terriennes cessent et doibvent || cesser estre faictes, quelles festes || sont à tel signe D. R. N. M. || V., ainsi que on pourra veoirs || par les moys cy après justifiez, || avecques l'almanach pour trou||ver le nombre d'or, festes mobil||les et aultres choses, avecques || In principio. || Imprimé à Rennes, pour || Thomas Mestrard.

(Au verso du titre :) Almanach pour les années 1536-1546.

(Fol. a II :) Le calendrier.

(Fol. XI, vº :) Commencement de l'évangile de saint Jean.

(Fol. X, vº :) Extraict des ordonnan||ces et constitutions faictes || par plusieurs roys, || ducs et

princes de || ce dict pays (Cette collection se compose de 133 articles).

(Fol. XXXVII :) La constitucion nouvelle stil||le et ordre de pledoyrie par escript || du pays et duché de Bretaigne, ||.... (Ordonnance de la régente Louise, mère du roi. Septembre 1525).

Suivent d'autres ordonnances et quelques arrêts, dont le dernier est de l'année 1538.

(Fol. CXI :) Imprimé à Rennes, par Jac||ques Berthelot, pour Thomas || Mestrard, libraire, demourant || au dit lieu, près la court de Rennes. || Cum privilegio. || M. D. XXXIX.

Fol. CXI, v°:) Privilège accordé pour l'impression et la vente pendant quinze mois des Ordonnances de Bretagne accordé à Thomas Mestrard, libraire demeurant à Rennes, en considération « de ses experiences oudit art d'imprimerie ».

(Fol. CXIII :) C'est le stille et usai||ge gardé et observé en la || court royal de Rennes || touchant l'ordre des || menées y subgectes et pri||vileges d'icelles, rédigé || par escript par ordonnan||ce de noble homme missire Pierre d'Argentré||..., le lundy XXIX jour de may, || l'an mil cinq cens XXXVI.

(Fol. CXXVI, v° :) Ensuyt la table de ces || presentes Ordonnances.

Manque un dernier feuillet, lequel était le 128e et sur lequel, au dire de Brunet (II, 367), se trouvait la marque de T. Mestrard, qui est une presse d'imprimerie dans le genre de celle de Badius.

Petit in-octavo. 128 feuillets. Cahiers signés, A-Q. Caractères gothiques.

iothèque nationale. Réserve, F. 2274.

88 *bis*. **Calphurnius.**

Calphurnii Bucolica, per J. Caron emendata. Rothomagi, Johannes Le Bourgoys pro Roberto Macé.

In-quarto. Caractères gothiques.

Catalogue de la vente De Bure frères, 22 janvier 1835, nº 2623.

—

89. Catholicon abbreviatum. 1492.

Catholicon abbreviatum.

Marque de Pierre Regnault.

(Au recto du dernier feuillet :) Vocabularius familiaris || brevidicus, ex Summa Januensi || ac Papia, Hug[ucione], necnon quam plu||rimis aliis autoribus excerptus, || et diligenter emendatus, exara||tusque Rothomagi, per magi||strum Martinum Morin, ante pri||oratum Sancti Laudi commorantem, || finit feliciter, anno Domini millesi||mo quadringentesimo nonagesi||mo secundo, ultima die mensis || junii.

(Au verso :) Marque de Martin Morin.

In-quarto. Caractères gothiques. A deux colonnes. Cahiers signés a-p.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 1600.

(Au verso du titre :) « Prologus : || Cum etenim nullatenus... »

Ce prologue paraît avoir été rédigé pour être mis en tête de cette édition ou d'une édition semblable imprimée à Rouen. Nous y lisons cette phrase : « Vide igitur et perlege perutilem [et] pernecessarium singulis et omnibus in artibus edoceri cupientibus librum, quem tibi impressum correctumque ac emendatum insignis illa urbs metropolitana Rothomagensis, viris illustribus omnimodis scientiis edoctis referta, reddit, parat et tradit.

ut fructum in eo percipias optatum, studiose vivas ac tandem felicitatem consequaris eternam. Amen ».

Une édition du même dictionnaire, avec le titre de « Catholicon parvum », a été publiée à Lyon avec le titre de « Catholicon parvum », et avec cette souscription : « Ce present vocabulaire fut achevé le dernier jour de mars l'an MCCCCLXXXIX, par maistre Mathis Huss, citoyen de Lyon. » M. Claudin en a reproduit la première page en fac-simile.

—

90. Catholicon abbreviatum. s. d. ?

Catholicon abbreviatum.

Marque de Pierre Regnault.

Édition différente de la précédente. L'initiale C du titre est beaucoup moins grande que l'initiale du titre de l'édition imprimée en 1492 par Martin Morin.

De cette seconde édition, je ne connais que les premiers feuillets conservés à la bibliothèque d'Avranches comme gardes d'une ancienne édition du Doctrinal d'Alexandre de Villedieu. Mlle Pellechet m'a donné la photographie du titre prise par elle sur les fragments d'Avranches.

—

91. Cato, sine commento. s. d.

Catonis Disticha. — Édition qui devait se composer d'un cahier de 8 feuillets in-quarto représentée par les feuillets 2, 3, 5 et 7.

(Au bas du folio 7, v°, la souscription finale :) Moralissimi Cathonis opusculum finit.

Caractères gothiques, semblables à ceux de deux volumes imprimés à Caen par Pierre Regnault : « Le Chappellet des vertus » (plus loin, notice 100) et le Missel de Lisieux, de l'année 1517 (plus loin, notice 283).

Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 171, fol. 18-21.

Une note de l'abbé Mercier de Saint-Léger, que m'a communiquée M. Claudin, porte : « Cato... Cadomi, 1507. » Je ne saurais dire à quelle édition de Caton se rapporte cette note un peu trop sommaire.

—

92. **Cato,** cum commento. s. d.

Cato, cum commento. (Marque de Michel Angier.) Venundantur Cadomi in officina Michaelis || Angier, universitatis ejusdem loci (cum altero) bi||bliopole ac religatore *(sic)*, commorante juxta pontem || Sancti Petri, et Redonis, in domo Johannis Macé, || bibliopole, commorante *(sic)* ad intersignium divi Johan||nis evangeliste, e vestigio Sancti Salvatoris.

(A la fin, fol. 40, v° :) ¶ Liber Cathonis, cum commento, finit feliciter. Im||pressus Cadomi, per Laurentium Hostingue, pro Mi||chaele Angier, universitatis ejusdem loci librario ac religa||tore, commorante juxta pontem Sancti Petri, et Johanne Macé, || librario, Redonis commorante, e vestigio Sancti Salvato||ris, ad intersignium sancti Johannis evangeliste.

In-quarto. 40 feuillets. Sept cahiers signés a-g. Caractères gothiques.

Le commentaire commence par les mots : « Summi Deus largitor premii, via constans, fons || refrigerii... »

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 6859.

—

93. Cato, cum commento. s. d.

La même édition, avec la marque de J. Macé.

Exemplaire communiqué par M. Jacques Rosenthal en mars 1900.

—

94. Cato, cum commento. 1510.

Catho, cum commento.

Marque de Michel Angier.

Venundantur Cadomi, in officina Michaelis || Angier, universitatis ejusdem loci (cum altero) bi||bliopole ac religatore, commorante juxta pontem || Sancti Petri. Anno Domini M. D. et X.

(A la fin :) Liber Cathonis, cum commento, finit feliciter. Im||pressus Cadomi, per Laurentium Hostingue, pro Mi||chaele Angier, universitatis ejusdem loci librario ac religa||tore, commorante juxta pontem Sancti Petri, et Johanne Macé, || librario, Redonis commorante, e vestigio Sancti Salvato||ris, ad intersignium sancti Johannis evangeliste.

In-quarto. 40 feuillets. Cahiers signés a-g. Caractères gothiques.

Bibliothèque mazarine, pièce 6 du recueil coté 14348. Indiqué avec la date de 1520 dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI^e siècle*, p. 138.

—

95. Cato pro pueris optimus, 1517.

Cato pro pueris optimus, || gemina cum explanatione, Jodoci scilicet || Badii Ascensii et Erasmi Roterodami eximii || castigatoris an interpretis cum opusculis aliquot, || quibus prime etati nichil prelegi potest, neque uti||lius neque elegantius, imprimis ut in frontispicio.

Libellus elegantissimus qui vulgo Cato inscri||bitur, complectens sancta vite communis precepta, || cum brevibus interdum Bone Spei adjectionibus.

Mimi Publiani, ab Erasmo castigati, || Septem sapientum Celebria dicta.

Institutum christiani hominis, carmine pro pueris || ab Erasmo compositum, ad fidei notitiam.

Paranesis Isocratis, Rodolpho Agricola || interprete, castigatore Martino Dorpio.

Additamenta Bone Spei pro juvenibus, et non||nulla tam ab Ausonio quam Martiale de honesta||te mense, et in calce libelli index brevis contentorum.

Venundantur Cadomi, in domo || Michaelis Angier, in parrochia San||cti Petri juxta Pontem commorantis.

(A la fin, fol. LXXX *:)* Impressum est hoc opusculum impensis || honesti viri Michaelis Angier, Cadomi, in || parrochia sancti Petri juxta pontem commorantis.

In-quarto. 80 feuillets, dont les 8 premiers ne sont pas chiffrés. Cahiers A-O. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Laval, seconde pièce du volume coté 32047.

Au verso du titre, lettre dont voici la suscription et la date: « Frater Johannes Galtherus, carmelita || Cadomensis, probatissimo religioso viro, elegantis eloquii || principi clarissimo, omni virtute predito, sancte theosophie || argutissimorum antistiti doctorum egregio, sacre theologie || facultatis regenti vigilantissimo, magistro Egidio Lucas, || salutem et cum omni observantia felicitatem exoptat.|| ... Ex edibus nostris carmelitanis, hujus achademie univer||sitatis Cadomice, quarto idus septembrias, anno M. CCCCC. decimo septi||mo, et mee professionis primo ».

Parmi les « Additamenta », on remarque:

Fol. LXXVII, v° : Epicedium lugubre super dolenda morte reverendi domini Priami Pryen||sis, prothonotarii dignissimi, cujus beata requiescat anima in celis.

Fol. LXXVIII : Fratris Ambrosii Gauderici Miledunensis, prioris abbatie de Jardo, ordi||nis sancti Augustini, Senonensis diocesis, de sancto sacramento carmen, ad generosissimum || juvenem dominum Renatum Chastenatum, prothonotarium elegantem, re||verendissimi domini cardinalis Renati de Prye nepotem disertissimum.

Fol. LXXVIII, v° : In eterni regis dignissimum precursorem || Ambrosii Monachi facetissima periphrasis.

A la suite de cette pièce de vers est un vœu pour le bonheur éternel de ce jeune neveu du cardinal : « Huc te provehant superi, Renate suavissime, || Bone Spei T. discipule cum fratribus primarie ».

—

96. Celaya (Joannes de). Expositio in primum tractatum Summularum magistri Petri Hispani, s. d. *(Planche XVII.)*

Expositio magistri Johan||nis de Celaya Valentini, in primum || tractatum Summularum magistri Pe||tri Hispani, nuperrime impressa et quam || diligentissime ab eodem sue integri||tati restituta.

Très petite marque à l'image de saint Michel.

Venundatur Cadomi, ab Michaele || Angier, commorante juxta conventum Fratrum Minorum.

(A la fin, fol. 124 v° :) Explicit primi tractatus Summularum magistri || Petri Hyspani expositio, a magistro Johanne de || Celaya, hispano, de regno Valentie, edita dum||regeret in famatissimo collegio de Coqueret || pro primo cursu, et ab eodem emu-

clea||ta in Dive Barbare emporio pro cur||su secundo, necnon aucta nu||per et castigata per magi||strum Johannem Ribeyro, || Olisipponensem, ejus || discipulum, || cum eam in fama||tissimo Bellovacensi|| collegio in cursu suo enodaret, || noviter impressa.

In-quarto. 124 feuillets. Cahiers signés A-Q. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de Quimper, n° 1534 (3. 2. 0.). — Bibliothèque de feu Goussiaume de Laporte. Exemplaire qui a dû appartenir à l'abbé de La Rue et à Abel Vautier.

Dans ces deux exemplaires, on trouve reliés ensemble les quatre traités qui sont ici indiqués sous les n^{os} 96-99.

—

97. **Celaya** (Joannes de). Dialectice introductiones. s. d. *(Planche XV.)*

Dialectice introductiones, sive || Termini magistri Joannis || de Celaya, Valentini, cum || nonnullis (magi||stri Joannis Ri||beyro, Ulyx||bonen||sis, || sui discipu||li,) additionibus, || recenter impresse, || et per eundem sue integritati restitute.

Petite marque de Michel Angier, accostée des initiales M. A.

Prostant in domo Michaelis Angier, bibliopole uni||versitatis Cadomensis, ad intersignium Montis Michae||lis archangeli moram agentis et ibi facili precio inveniuntur.

(A la fin, fol. 56, v° :) Imprimé à Caen par Laurens Hostingue, pour Michel || Angier, libraire, demourant au dict lieu, à l'enseigne du Mont || Sainct Michel, près les Cordeliers.

In-quarto. 56 feuillets. Cahiers signés A-M. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de Quimper, n° 1534 (3. 2. 0.). — Bibliothèque de feu Goussiaume de Laporte.

—

98. Celaya (Joannes de). Magna exponibilia. s. d. *(Planche XVI.)*

Magna exponibilia magistri || Joannis de Celaya, Valentini, cum || parvis ejusdem, nuperrime impres||sa atque ab eodem sue integritati resti||tuta.

Marque de Michel Angier.

Cadomi venundantur, in domo Michaelis Angier, ad || intersignium divi Michaelis, juxta conventum Fratrum || Minorum.

In quarto. 70 feuillets. Cahiers signés A-I. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de Quimper, n° 1534 (3. 2. 0.). — Bibliothèque de feu Goussiaume de Laporte.

—

99. Celaya (Joannes de). Magne suppositiones. 1527. *(Planche XVII.)*

Magne suppositiones magi||stri Joannis de Celaya, Valentini, || cum parvis ejusdem, a magistro Jo||hanne Ribeyro novissime castigate || sueque integritati restitute et de novo Cadomi impresse.

Marque de Michel Angier.

Mandatum impressioni per honestos viros Michaelem || et Girardum dictos Angier et Jacobum Berthelot, in arte || cusoria bibliopolas fidelissimos, moram trahentes Cado||mi, juxta Cordigeros, ad sancti Michaelis intersignium.

(A la fin, folio 58, après une épitre de Nicolas de Beaugrant à l'abbé de Saint-Denis :) Imprimé à Caen, pour Michel et Girard dictz || Angier et Jac-

quet Berthelot, libraires, demeurans || au dict lieu à l'enseigne du Mont Saint Michel, || près les Cordeliers ; et a esté achevé le XXVIII || jour de juillet M. D. XXVII. || XIIII f[eulles] et d[emie].

Sur le fol. 58, verso, la marque de Michel Angier.

In-quarto. 58 feuillets. Cahiers signés A-H. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de Quimper, nº 1534 (3. 2. 0.). — Bibliothèque de feu Goussiaume de Laporte.

—

100. Chapelet (Le) de vertus.

¶ Le Chapelet de vertus, avec les dictz || des Saiges, très utille et profitable, nou||vellement imprimé à Caen.

Marque de Pierre Regnault.

(Au bas du feuillet H 8 :) ¶ Cy finist le romant de Prudence, impri||mé à Caen par Pierre Regnauld.

(Au verso de ce feuillet H 8, vº :) Image représentant saint Denis et sainte Geneviève.

Suit un cahier de 8 feuillets, signé A, qui contient les Dits des sages, en distiques. La pièce commence ainsi :

> ¶ Cy ensuyvent les dictz des Saiges.
> Les dictz des bons et les saiges notables
> Ramentevoir souvent sont profitables.

(Au bas du feuillet 7 de ce cahier :) ¶ Cy ensuivent les rebrices de ce present || livre, intitulé le Chapellet de vertus.

In-octavo. 64 feuillets. Cahiers signés A-G et A. Gros caractères gothiques, du type employé pour les Missels.

Bibliothèque de l'Arsenal. Sciences et arts, nº 2006.

Ce livret de morale religieuse s'ouvre par un prologue en vers, dont voici le début :

> Ce fut d'Avril XXVII jour,
> En ce temps prin que la rose entre en flour,
> Gaye saison que tout se renouvelle,
> Les pretz verdoient et toute fleur est belle,
> Yver se passe et la morte saison,
> Et les oyseaulx commencent leur chanson.

Après ce prologue, au fol. A 3, titre explicatif du livret : ¶ Cy commence ung petit livre intitu||lé le Chapellet de vertus, auquel est traicté || de l'effect de plusieurs vertus, et des vi||ces contraires à icelles, en allegant || à propos les ditz moraulx de plusieurs || sainctz et de aulcuns philosopes *(sic)*, et || plusieurs exemples contenues ès hy||stoires anciennes.

—

101. Chroniques de France abrégées.

Les Croniques de France abrégés, || avec la generation de Adam et || de Eve et de Noë et de leurs generations, || et les villes et cités que fondèrent ceulx || qui yssirent d'eulx, novellement impri||mées à Caen, en Froyde rue, par Pierre Re||gnault, imprimeur et libraire de l'uni||versité, demourant au dit lieu.

Image représentant saint Denis et sainte Geneviève.

(A la fin :) ¶ Cy finissent les Croniques de France abregées, im||primées nouvellement à Caen, le XIX jour de juillet mil || V cens et X, pour Pierre Regnault, libraire de l'université.

Marque de Pierre Regnault.

In-octavo. 58 feuillets. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, Réserve, L^{35}. 5. A. — Un exemplaire en est indiqué dans la *Bibliotheca Bigotiana*, p. 190.

Plusieurs éditions parisiennes de cette Chronique sont à la Bibliothèque nationale sous les cotes L^{35} 3, 4, 4 A et 5; deux sont datées de 1491 et de 1498.

La préface mise en tête commençant par les mots « Comme dit le Philosophe, ou premier livre de sa Metaphisique, tous hommes naturellement désirent sçavoir..., » est une mauvaise traduction d'une partie du prologue de l'Histoire des rois de France en trois livres, s'arrêtant à l'année 1214, dont il est question dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. 535, le compilateur déclare que, pour rédiger son ouvrage, il a fait emploi « de la Bible ou premier livre de Genése, de Josephus, des faiz saint Remy de Rains, saint Augustin, saint Loup, saint Gille, saint Lambert et saint Colomban, et de la legende de plusieurs autres sains et saintes au propos des fais des François, des croniquez d'Auxerre, saint Gisbert (1) et saint Pierre le Vif de Sens, de l'arcevesque Turpin de Rains, ou livre qu'il a fait des croniques de France qui est à Saint Germain des Prés de Paris, et du livre qui fut fait de la discorde des enfans Lois le Debonnaire, du livre de Ysidore en ses Eptimologicacions, aussi des croniques Martin Damase et Vincent de Beauvais et de Huguez Florinensis, qui furent grans hystoriographes des fais des papes et empereurs de Rome et de Grèce, des Lombars, Normans, Flamens, et autres particulières croniques de gens de plusieurs autres nacions ». Il ajoute : « Et combien que par les fais d'iceulx hystoriographes ne soit parlé des fais du roy Jehan, Charles V, Charles VI, Chàrles VII, et de Lois derrenier decedé, pour ce qu'ils n'estoient pas d'un temps, au mains si en sera il parlé au plus prés de la verité selon leur ordre, vers la fin du livre, par la relacion de gens notables à present vivans. »

—

102. Chroniques de la Grande Bretagne. 1510.

Les Croniques et généalo||gie des très nobles roys, ducz et princes, tant de la grant Bre||taigne que de la petite, avesques les très excellentes victoi||res et triumphes d'iceulx roys et princes faictes sur les Rom||mains, jadis leurs tributaires, et sur toutes autres nati||ons, comme clairement apparoist en luysant ce present || livre, moult utile et plaisant à luyre. || On les vent à Renes, chiez Jehan Macé, près Saint Saulveur, à l'enseigne saint Jehan l'evangeliste, et à Caen, chiez || Michel Angier, près le pont Saint Pierre.

---

(1) Sigebert.

(A la fin, folio LXXXVI, *verso :)* Cy finent les Croniques et généalo||gie des nobles roys et ducz tant de la grant || Bretaigne que de la petite, imprimées || à Rouen par M. Pierre Olivier, demou||rant au dit lieu près l'esglise saint Vivien ; || et furent achevées, le II jour de may || mil cinq cens et x. Louenge à Dieu.

In-quarto. 90 feuillets, dont les quatre derniers, non chiffrés, contiennent la table des chapitres. Cahiers signés A-Q.

Caractères gothiques. Gravures sur bois, qui se retrouvent dans l'édition des Chroniques d'Alain Bouchard, publiée en 1518.

Bibliothèque nationale. Réserve, Nb. 290.

Ce livre est une sorte de traduction de l'ouvrage de Geoffroi de Monmouth. J'avais d'abord cru qu'il fallait voir une autre édition des mêmes chroniques, ou bien une compilation analogue, dans le volume que le rédacteur du Catalogue des livres du duc de La Vallière (première partie, t. III, p. 301, n° 5354) annonce en ces termes : « Les Grandes chroniques de Bretaigne, depuis le roi Brutus, qui la appella Bretaigne, jusqu'au temps de Cadvaladrus, dernier roy breton. Caen, Michel Angier. In-folio. Gothique. »

Mais une description minutieuse du n° 5354 du Catalogue de La Vallière, que j'ai trouvée dans les notes manuscrites de Van Praet (Bibl. nat., Réserve des imprimés, volume Q. 910), prouve que le livre annoncé sous ce n° était un exemplaire des Chroniques d'Alain Bouchard, édition de 1518.

---

103. Chroniques de Normandie. s. d.

Les Croniques de Normendie, || nouvellement imprimées à || Rouen.

Au-dessus, la marque de Pierre Regnault.

(A la fin :) Cy finissent les Cronicques de Nor||mendie, nouvellement imprimées à Rou||en, pour Pierre Regnault, libraire de || l'université de Caen, demourant en Froi||de rue, à l'enseigne Saint Pierre.

Grand in-quarto. 108 feuillets. Cahiers signés a-r, plus un cahier préliminaire signé A. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, Lk^2. 1205. Exemplaire provenu de Huet. — Sous la même cote, second exemplaire, provenu de Cangé, incomplet du titre et du dernier feuillet du cahier préliminaire. Il appartenait en 1513 à un tabellion de Séez. — Exemplaire au Musée Condé, IV, G. 44. — Le feuillet du titre est au Département des estampes, sous la cote Kb. 126. l, Typographie, t. XIII, au mot Regnault. — Bibliothèque Bodléienne à Oxford, fonds Douce (p. 197 du Catalogue publié en 1840). — Exemplaire de la bibliothèque de Lignerolles, n° 3034.

—

104. Chroniques de Normandie. s. d.

Les Croniques de Normandie, lesquel||le sont esté de nouveau corrigées à la || verité, esquelles sont contenues les || vaillances et proesses des ducz, barons et seigneurs de la || noble duché de Normendie; et avec ce les guerres qui || ont esté entre Françoys, Normans et Angloys; et aussi la conqueste du pays || et duché de Guyenne; avec plusieurs addicions, comme on pourra veoir en ly||sant le dict livre. Et ont esté imprimées pour Richard Macé, libraire, de||mourant à Rouen, à l'enseigne des Cinq chapeletz, devant le portail aux Li||braires.

(A la fin du texte, folio CXXXVIII*:)* Cy finissent

les Cronicques de Normendie, nouvellement || imprimées à Rouen, pour Jehan Macé, libraire, || demourant à Regnes, jouxte l'eglise sainct || Sauveur, à l'ymage sainct Jehan || l'evangeliste, et pour Michel Angier, de||mourant à Caen, en la parroisse sainct Pierre, près || le pont, et pour Richard Macé, demourant à Rouen, près || la grant eglise cathedralle, à l'enseigne des Cinq chapeletz.

In-quarto. 144 feuillets, dont les sept derniers ne sont pas numérotés. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, Lk^2. 1205. A. Exemplaire incomplet du premier et du dernier feuillet. — Exemplaire ayant appartenu au comte d'Auffay, communiqué en 1887 à l'Exposition de Rouen.

—

105. *Même édition, avec un titre final ainsi conçu :*

Cy finissent les Cronicques de Normendie, nouvellement || imprimées à Rouen pour Jehan Burges, librai||re, demourant au dit lieu, en la rue de Grant || Pont, près de la Serayne.

Au-dessous de cette souscription, les grandes lettres I. B. à droite et à gauche de la page.

Bibliothèque nationale. Réserve, Lk^2 1205. C. Exemplaire de La Roche Lacarelle, n° 514 de la vente faite en 1888. — Bibliothèque mazarine, Incunables, n° 1161, p. 637 du Catalogue.

—

106. Ciceronis Synonyma. s. d.

M. Tullii C. Synonimorum || libellus. || III f. d.

Marque de Michel Angier, accostée des initiales M. A.

Venundatur Cadomi, in domo Mi||chaelis Angier, ad intersignium Mon||tis archangeli Michaelis.

(Au bas du feuillet D I, verso :) Ciceronis Sinonima ad Lucium || Veturium feliciter expliciunt. — (Sur le fol. D II :) Item decem et septem reperiuntur || terminationes adverbiorum, prima est... — (Sur le fol. D III :) Versiculi Ascensiani in XXX precepta Elegantiarum Francisci Nigri.

Sur la dernière page, image du Sauveur tenant un globe et bénissant ; type sur lequel le nimbe ne touche pas au cadre. *(Planche XIX.)*

In-octavo. 28 feuillets. Cahiers signés A-D.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 169.

J'hésite à attribuer à Caen une autre édition gothique des Synonymes de Cicéron, représentée par le premier et le dernier feuillet du cahier signé b. Impression gothique, à trois colonnes, de 35 lignes à la colonne. Ce double feuillet a été trouvé dans la même reliure que quatre feuillets d'une édition caennaise des Distiques de Caton, et que douze feuillets d'un recueil de traités de grammaire *(Epitheta, Regulæ grammaticales XV, Tractatulus de differentiis, al. Liber synonymorum).* Je n'ai pas osé attribuer à Caen ces 12 feuillets, imprimés in-8° en lettres gothiques, partie à deux colonnes, partie à longues lignes, de 34 lignes à la page. Le tout est rassemblé dans la Réserve de la Bibliothèque nationale, sous la cote p. X. 171.

—

107. Clementis V Constitutionum apparatus. 1512.

Apparatus Consti||tutionum Clementis pape quinti que||dam particule domini Guillermi || de Monte Lauduno, alias || Hauduno, publicata||rum per dominum Johannem || papam XXII, feliciter || incipiunt, cum || uberiore ferti||lissimaque ta||bula, ordi||ne alpha||betico || elimi||na||ta.||

Venditioni exponuntur Cadomi, apud edes Mi||chaelis Angier, universitatis ipsius loci librarii be||ne meriti, prope pontem Sancti Petri; Redonis, in officina || Johannis Macé, ibidem moram agentis, juxta portam San||cti Michaelis; Rothomagi, ab Richardo Macé, uni||versitatis Cadomensis bibliopola, sub signo Quinque || Sertulorum, juxta atrium bibliopolarum majoris ecclesie.

(A la fin, fol. CXX :) Finem suum trahunt apparatus con||stitutionum Clementis pape V quedam particule domini || Guillermi de Monte Lauduno, alias Hauduno, pu||blicatarum per dominum Johannem papam XXII, nuperrime || Rothomagi, non minimo labore, in fabrica magistri Petri || Oliverii, exarati, sub anno salutifere incarnationis do||minice M. CCCCC. XII, die vero XVII martii.

(Au verso du même feuillet :) Marque sur laquelle est représenté un évêque, peut-être saint Romain, avec la devise GY AY FYANCE. — Sous cette marque : « M. Petrus Oliverius Rothomagensis. »

In-octavo. 120 feuillets.

Bibliothèque nationale. Réserve, E. 4090.

—

108. Cleophilus (Octavius). De cœtu poetarum.

Brunet (*Manuel*, II, 102) indique une édition de ce poème, avec un commentaire de Josse Bade, portant cette mention : « Rothomagi, ex officina Guillermi Gaullemier, pro Petro Regnault ». Sans date. In-quarto. Gothique. 14 feuillets.

—

109. Clichthoueus (Judocus). Introductiones in terminos. 1518.

In hoc opusculo contente introductiones in terminos, in artium divisionem, in suppositiones, in predicabilia, in divisiones, in predicamenta, in librum de enunciatione, in primum priorum, in secundum priorum, in libros posteriorum, in fallacias, in obligationes, in insolubilia, auctore Judoco Clichtoueo.

Absolutum est hoc opus Rotho||magi, in officina magistri Petri Oli||vier, impensis honestorum virorum || Petri Regnauld, universitatis Cado||mensis librarii bene meriti, et Fran||cisci itidem Regnauld, Parisius com||morantis, bibliopole universitatis Parisiensis, anno Domini millesimo || quingentesimo decimo octavo, die vero XXVI mensis octobris.

In-octavo.

Exemplaire incomplet du titre, à la bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon. (Note de M^{lle} Pellechet.) — Panzer, VIII, 285, avec renvoi à *Catal. Bibl. Breitkopf*, p. 413. M. Vander Haeghen n'a connu cette édition que d'après la note de Panzer. C'est à ce dernier bibliographe que j'ai dû emprunter le titre du volume.

—

110. Clichthoueus (Judocus). De vita et moribus sacerdotum. 1520.

Judoci Clichthouei opusculum de vita & moribus sacerdotum. Cadomi, 1520.

In-octavo.

Notes de l'abbé de La Rue, fol. 25. Cette édition n'est pas mentionnée dans la *Bibliotheca Belgica* de Vander Haeghen.

—

111. Columba (Petrus). Interrogationes grammaticæ. 1506.

(Titre de départ, au haut du fol. 1 :) Interrogationes || grammatice Petri Columbe, genere Rothomagi, in lucem || modo prodent *(sic)* ad juvenum eruditionem ipsis operam || navantium.

(A la fin :) Explicit interrogationum grammatice || libellus, adolescentibus haud incommodissimus, || ad quorum exercitium exaratus est, opera literatis||simi viri artium magistri Petri Columbe, nec||non ejusdem lucubratiuncula thematibus vul||go adhibitis, recentissime revisus, cunctos hac || in arte peritos rogantis et obsecrantis, si quid || fortassis litterarum vagatione offenderit, id || non ulli negligentie sive ignorantie, sed cor||rectionis facultati ascribere quam maximas habituri gratias, diligentissime novissimeque im||pressus Rothomagi, per Richardum Auzoult, || pro Roberto Macé, bibliopolam *(sic)* universitatis || Cadomensis, eidem urbi moram trahente, jux||ta pontem Sancti Petri, anno Domini mille||simo quingentesimo sexto, sexto kalendas || mayi.

(Au verso du dernier feuillet :) la marque de Robinet Macé, aux quatre écussons.

In-octavo. 36 feuillets. Cahiers signés a-e. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 2649.

Au verso de l'avant-dernier feuillet, six distiques nous apprennent que Pierre Colombe destinait son livre aux écoliers du collège de Saint-Cande [de Rouen] : « Petri Columbe, de genere Rothomagi, ad candidum auditorem Carmen.

Auditor quicunque velis jam candidus esse,
Gymnasium Divi Candidi adire velis,
Viribus hic operam studiis impendere oportet,
Grammaticum deceat verba latina loqui... »

Les exemples de cette grammaire sont donnés en français.

—

112. Contemptu mundi (De). s. d.

De Contemptu mundi.

Cadomi impressus per Laurentium Hostingue, impensa honesti viri Johannis Macé, Redonis commorantis.

Petit in-quarto.

Catalogue des livres de M. Victor Luzarche, vendus par M. Claudin, en 1868, t. I, p. 29, n° 177.

—

113. Contemptu mundi (De), sine commento. s. d.

De Contemptu mun||di sine commento.

Marque de Michel Angier.

(A la fin, fol. 16 :) Liber de Contemptu mundi explicit || feliciter. Impressus Cadomi, in offici||na Laurentii Hostingue, impensis ho||nesti viri Michaelis Angier, librarii, || juxta pontem Sancti Petri moram tra||hentis.

In-octavo. 16 feuillets non numérotés. Deux cahiers, [A] et B. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, D. 20755.

—

114. Contemptu mundi (De), cum commento. s. d.

De Contemptu mundi, || cum commento.

Marque de J. Le Forestier.

(A la fin :) Explicit liber de Contemptu mundi, impressus Rothomagi, per Lauren||tium Hostingue et Jametum Louys, pro Jacobo Le Forestier, in intersi||gnio Tegule auree, juxta conventum Augustinorum commorante.

In-quarto. 26 feuillets non numérotés. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Catalogue de la bibliothèque de feu M. Charles Lormier, 1ʳᵉ partie, p. 110, nº 276. Exemplaire venu de la bibliothèque du comte Alfred d'Auffay.

Au commencement du commentaire : « Communiter tenetur quod fuit beatus Bernardus, qui erat monachus albus et erat multum juvenis, et habebat unum socium quem diligebat multum, et putabat eum de ordine ponere, et tamen non potuit : et quando vidit quod non poterat, fecit istum librum et transmisit ei ut ipsum legeret diligenter, et perlecto isto libro negligeret istum mundum et adhereret ad gaudia paradisi. »

—

115. Contemptu mundi (De), cum commento. s. d.

De Contemptu mundi || cum commento.

Marque de Michel Angier.

(A la fin, fol. 24, vº :) Imprimé à Caen, par Laurens Hostingue, pour Mi||chel Angier, libraire, demourant au dit lieu près le pont || Sainct Pierre.

In-quarto. 24 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Caen.

116. Contemptu mundi (De), cum commento. s.d.

De Contemptu mundi, || cum commento.

Marque de J. Macé.

Venundantur Cadomi, pro Mi||chaele Angier, ejusdem loci universitatis || bibliopole, et Johanne Macé, Redo||nis commorante.

(A la fin, fol. 24, v° :) Liber de Contemptu mundi, cum commento, finit feliciter, || Cadomi impressus per Laurentium Hostingue, impensa || honesti viri Michaelis Angier, ejusdem universitatis, commo||ranntis *(sic)* juxta pontem Sancti Petri.

In-quarto. 24 feuillets non numérotés. Quatre cahiers, A-D. Caractères gothiques ; le texte en gros caractères, le commentaire en petits.

Exemplaire vendu à Paris en 1890. (Vente des livres de M. Valois, de Rouen, faite par la maison Labitte, du 9 au 12 juin 1890, n° 3 du catalogue.) Probablement le même que celui qui est cité dans le Supplément au *Manuel* comme vendu à Paris en 1868. — Édition citée dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 91, d'après un exemplaire qui existait jadis à l'abbaye du Tronchet en Bretagne.

—

117. *Même édition, avec la marque de Michel Angier.*

Exemplaire communiqué en mars 1900, par M. Jacques Rosenthal.

—

118. Contemptu mundi (De), cum commento. s.d.

De Contemptu mun||di, cum commento.

Marque de R. Macé.

Venundatur Cadomi, in || officina Roberti Macé, ejusdem loci universitatis bibliopole. *(Planche VIII.)*

(A la fin, fol. 24, v° :) De Contemptu mundi, cum commento, fi||nit feliciter. Rothomagi impressum, in vicó || magno Divi Martini, pontis ad oras, impen||sa Roberti Macé, universitatis Cadomensis cum || altero bibliopole principalis.

In-quarto. 24 feuillets. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Laval, dans un recueil coté 32042.

—

119. Coutumier d'Anjou. s. d.

Le Coustumier des || pays d'Anjou et du Maine, avecques les ordonnan||ces royaulx ; imprimé à Rouen par Laurens Ho||stingue, pour Pierre Guerin, demourant en la par||roisse Saint Laurens, en la rue de Ganterie, à l'en||seigne de la Hache.

Marque de P. Guerin.

(A la fin :) Cy finist la table des Coustumiers d'An||jou et du Maine, imprimées *(sic)* à Rouen, par || Laurens Hostingue, pour Pierre Guerin, || libraire, demourant au dit lieu, en la rue de || Ganterie, à l'enseigne de la Hache.

In-octavo. 72 feuillets, dont le premier et les cinq derniers ne sont pas numérotés. Cahiers signés A-J. Caractères gothiques.

Bibliothèque de la ville de Poitiers. Incunables, n° 137.

—

120. Coutumier de Bretagne. 1502.

Le Coustumier de Bretaigne, || avec les Coustumes de la || mer, nouvellement visitées, corrigées et || imprimées.

(Sous ce t aute de 81 millimètres

et large de 71, représentant un prince sur son trône, environné à droite et à gauche de personnages (quatre de chaque côté), en robes et avec bonnets ronds, qui semblent écouter le souverain édictant la loi. Le fond est semé de mouchetures d'hermine.

(Au recto du dernier feuillet, après la table:) Cy finent les Coustumes, constitutions et establissemens de || Brteaigne *(sic)*, visitées & corrigées par plusieurs discrez et venera||bles juristes de la dicte duché de Bretaigne, avec les Coustumes de|| la mer, et avec les constitutions et establissemens faitz et ordon||nez en parlement general tenu à Vennes par très hault & très || excellent prince & nostre souverain seigneur Françoys, par la grace de || Dieu duc de Bretaigne, conte de Montfort, de Richemont, d'Étampes || & de Vertus, en la presence, avisement et deliberation des prelatz, || barons & autres gens de ses estaz. Et lesquelles constitutions || furent publiées ou dict parlement & baillées pour loy, et commandé les || tenir & garder sans enfraindre, le lundi xiiii jour de juing, || l'an mil iiii. cc. soixante et deux. Et avec, les noblesses et || coustumes aux contes de Bretaigne. Et semblablement les || ordonnances et statuz du roy nostre sire au pays de Bretai||gne, ou moys de may l'an mil iiii. cc. quatre vingtz & qua||torze. Et furent achevées le x jour d'avril mil v cens & deux.

(Au verso de ce feuillet, au-dessus de la marque de Robinet Macé:) Qui en aura à besongner en trouvera || à bon marhé *(sic)* chiez Jehan Macé, libraire, || demourant à Rennes, à l'ymaige saint || Jehan l'evangeliste.

In-octavo. 184 feuillets, dont les 175 premiers sont chiffrés. Cahiers signés a-z. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 1772. Exemplaire auquel manquent les deux premiers feuillets.— Cabinet de feu M. Arthur de La Borderie. — Brunet, *Manuel*, II, 364.

—

121. Coutumier de Bretagne. 1507.

Les louables Coustumes du païs et duché de Bretaigne, visitées & corrigées par plusieurs discretz & venerables juristes, avec les Coustumes de la mer, & avec les constitucions & establissements faitz et ordonnez en parlement general tenu à Vennes, nouvellement corrigéez & amendées.

(Au recto du dernier feuillet :) Et furent achevées le VIII jour d'octobre mil V centz et VII, par Philippe Pigouchet, pour Jehan Massé, libraire, demourant à Renes, auprès de la porte Sainct-Michel.

(Au verso de ce feuillet :) la marque de Pigouchet.

In-octavo. 192 feuillets chiffrés, plus 24 non chiffrés, qui sont signés A-C et qui contiennent le répertoire. Caractères gothiques.

Ces indications sont empruntées au *Manuel* de Brunet, t. II, p. 365.

—

122. Coutumier de Bretagne. 1514.

Les || loables Cou||stumes du pays et || duché de Bretaigne, || visitées et cor[illegible] r || plusieurs discretz et || venerables ju[illegible] || Coustumes de || la mer. || Et avec [illegible] et || establissemens faitz || et ordonnez en parlement || general tenu à Vennes, nou||vellement corrigées et amendées. || Pour Jehan Macé, libraire demourant || à Rennes, près la porte Sainct Michel ; || pour Michel Angier, demourant à Caen, || près le pont Sainct Pierre ; et pour Richart || Macé, demourant à Rouen, près le portail des || libraires, à l'enseigne des Cinq chapelletz.

(A la fin :) Cy finent les Coustumes, constitutions et establisse||mens de Bretaigne, visitées et corrigées par plusieurs || discretz et venerables juristes de la dicte duché de Bre||taigne, avec les Coustumes de la mer, et avec les con||stitutions et establissemens faitz et ordonnez en parle||ment general tenu à Vennes par très hault et très excel||lent prince et nostre souverain seigneur Françoys, par || la grace de Dieu duc de Bretaigne, conte de Montfort, || de Richemont, de Tampes *(sic)* et de Vertus, en la presen||ce, avisement et deliberation des prelatz, barons et au||tres gens de ses estatz. Et lesquelles constitutions fu||rent publiez ou dit parlement et baillées pour loy et || commander *(sic)* les tenir et garder sans enfraindre, le lun||di XIIII jour de juing, l'an mil IIII. CC. soixante et deux. || Et avec les noblesses et coustumes aux contes de Bre||taigne. Et semblablement les ordonnances et statuz || du roy nostre sire faitz au pays de Bretaigne ou mois || de may l'an mil IIII. CC. IIII vingtz et XIIII. Et les ordon||nances donnez de par le roy nostre sire en son pays || et duché de Bretaigne le XXVI jour de febvrier l'an mil || V. CC. et X. Et publiez en la ville de Vennes le dit an, || les estatz seans au

Avec le repertoire par lequel || ung chascun cas sera trouvé en chascun chapitre. || — Et furent achevées le xv jour de novembre, mil || v. centz et quatorze, pour Jehan Macé, libraire, demou||rant à Rennes, près la porte Sainct Michel, et pour || Michel Angier, libraire et relieur de l'université de || Caen, près le pont Sainct Pierre, et pour Richart || Macé, libraire, demourant à Rouen, près le portail des || libraires, à l'ansaigne des Cinq chapelletz.

(Au verso du dernier feuillet :) la marque de Jean Macé.

Petit in-octavo. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Limoges. Volume coté 664. (Notes et photographies de M^lle^ Pellechet.)

—

123. Coutumier de Bretagne. 1517.

Les loables Coustumes du || pays et duché de Bretaigne, visitées || et corrigées par plusieurs discretz et venerables juristes, avec || les Coustumes de la mer. || Et avec les constitucions et || establissemens faitz et ordonnez || en parlement general tenu à || Vennes, nouvellement corri||gées & amendées, pour Je||han Macé, libraire, demou||rant à Rennes, près la por||te Saint Michel, et pour || Michel Angier, de||mourant à Caen, || près le pont || Sainct || Pier||re.

(Sur le recto du dernier feuillet :) Cy finent les Coustumes, constitutions || et establissemens de Bretaigne, visitées et corri||gées par plusieurs discretz et venerables jur [illegible] cte duché de

Bretaigne, avec les Coustumes de la || mer. Et avec les constitutions et establissemens faitz || et ordonnés en parlement general tenu à Vennes || par très hault & très excellent prince et nostre souve||rain seigneur Françoys, par la grace de Dieu duc de || Bretaigne, conte de Montfort, de Richemont, d'E||tampes & de Vertus, en la presence, avisement et de||liberation des prelatz, barons et aultres gens de ses || estatz. Et lesquelles constitucions furent publiez ou || dit parlement et baillées pour loy, et commandé les || tenir et garder sans enfraindre, le lundi XIIII jour de || juing l'an mil IIII. CC. soixante & deux. Et avec || les coustumes et noblesses aux contes de Bretaigne. || Et semblablement les ordonnances et statuz du roy no||stre sire, faitz au pays de Bretaigne ou moys de may || l'an mil IIII. CC. IIII vingtz et XIIII. Et les ordonnan||ces donnez de par le roy nostre sire en son pays & du||ché de Bretaigne le XXVI jour de febvrier l'an mil V.||C. et X. Et publiez en la ville de Vennes le dit an, || les estatz seans au dit lieu. Avec le repertoire par le||quel ung chascun cas sera trouvé en chascun chapitre. || — Et furent achevées le XII jour de juing, mil cinq || cens & dix sept, pour Jehan Macé, libraire, demourant || à Rennes, près la porte Sainct Michel, et Michel || Angier, libraire de l'université de Caen, demourant ou || dit lieu, près le pont Sainct Pierre.

(Au verso de ce feuillet :) la marque de Jean Macé.

Petit in-octavo. 240 feuillets, dont 216 chif
(cotes [I]-LXXXIX et C-CCXXVI, les cotes XC

ayant été omises); 24 feuillets non chiffrés, pour le répertoire qui est imprimé sur deux colonnes. Cahiers signés A-Z, a-d et A-D. Caractères gothiques.

Cabinet de feu M. de La Borderie, qui m'a fourni la copie de la souscription finale. — Exemplaire incomplet du dernier feuillet, communiqué par M. Claudin, en 1895. — Exemplaire incomplet du dernier cahier, n° 291 d'une vente faite à Paris les 14 et 15 février 1896 par la librairie Techener. Dans cet exemplaire, avant le commencement du répertoire, est intercalé un double feuillet, portant pour titre de départ :

Ordonnances faictes en par‖lement tenu à Vennes en l'an ‖ mil cinq cens et seize, *(et sur la quatrième et dernière page :)* Imprimé à Paris pour Jehan Macé, li‖braire demourant à Rennes, près le bout de ‖ la cohue, à l'ymaige Sainct Jehan l'evangeliste.

—

124. Coutumier de Bretagne. s. d.

Les loables Cou‖stumes du pays et duché de Bretai‖gne, visitées, corrigées et reveues nou‖vellement par plusieurs discretz et ve‖nerables juristes, par lesquelles est no‖blement regy, gouverné et justice ami‖nistrée à ung chascun selon que mestier et be‖soing luy en est. Item y est aussi con‖tenu les Coustumes de la mer et les ju‖gemens d'icelle, et comme on a de coustu‖me en user au dict pays et duché. ‖ Et avec ce est finablement adjousté ‖ ès dictes coustumes les constitutions, ‖ establissemens et ordonnances, faitz ‖ ordonnez et establiz en parlement gene‖ral tenu à Vennes. ‖ Item est à la fin adjousté pareille‖ment le repertoire, par lequel on pourra fa||cillement entendre et trouver chascun cas par || chascun chapitre, ainsi qu'on pourra voir.

On les vend à Caen à l'enseigne du Mont Sainct Mi||chel, près les Cordeliers, en la maison Michel Angier.

(Au folio CCXXII. *verso :)* Ordonnances données de par le || roy nostre sire en son pays & duché || de Bretaigne, le XXVI jour de febvrier || l'an mil cinq cens & dix, et publiez || en la ville de Vennes le dit an, les estatz || seans au dit lieu.

In-octavo. 240 feuillets, dont 216 chiffrés (1), y compris le titre, sont à longues lignes ; les 24 feuillets de la table, non numérotés, sont à deux colonnes. Cahiers A-Z, a-d et A-C. Caractères gothiques.

Collection Mancel, à l'Hôtel-de-Ville de Caen, n° 1338. L'exemplaire est incomplet du dernier feuillet, qui devait contenir une souscription. Cet exemplaire est peut-être celui de la collection de Pluquet, dont Brunet parle dans le *Manuel* (II, 365).

—

125. Coutumier de Bretagne. 1528.

(Titre dont les lignes sont alternativement rouges et noires :) Coustumes, establis||semens et ordonnances du || pays et duché de Bretaigne, || avecques plusieurs allegacions de droict || conformes au texte de la dicte coustu||me, veues et corrigées par plusieurs pra||cticiens discretz et venerables juristes || du dict pays & duché. || Item y est aussi contenu les Coustumes || de la mer et les jugemens d'icelle, ||

---

(1) La numérotation est irrégulière; il n'a pas été
ploi des cotes XC-XCIX, comme dans l'édition de 1517

Item les coustumes et ordonnances fai||ctes et establies ès parlemens generaulx || tenuz à Vennes ès ans mil cinq cens et x, || mil cinq cens et XVI, et mil cinq cens XXI. || Item aussi trouverez la constitucion nouvel||le, stille et ordre de pledoyrie par escript, || leuee, publye et enregistrée en la court || de parlement et chancelerie du dict pays || et duché en l'an mil cinq cens XXV. || Item finablement y a ung repertoire, || par lequel trouverez toutes les matiè||res contenues aus dictes coustumes. || Ex carracteribus Parrhisiis, mil V. cens XXVIII.

(A la fin, fol. CCIX, verso :) Image représentant l'Adoration des Mages.

In-octavo. 209 feuillets numérotés, plus le titre et plus 20 feuillets occupés par le répertoire. Cahiers signés [a]- *rum* et A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. F. 1666. — Bibliothèque de Rennes. — Brunet, *Manuel*, II, 365. — A. de La Borderie, *Archives du Bibliophile breton*, II, 47.

—

126. Coutumier de Bretagne. 1531.

(Titre dont les lignes sont alternativement rouges et noires :) Coustumes, esta||blissemens et ordonnances du || pays et duché de Bretaigne, || avecques plusieurs allega||tions de droict, conformes au texte de la || dicte coustume, veues et corrigées par || plusieurs practiciens discretz et vene||rables juristes du dict pays et duché. || Item est aussi contenu les Coustumes de la mer et || les jugemens d'icelle. || Item les coustumes et ordonnances faictes et || establies ès parlemens [illegible] tenuz à Ven||nes ès

ans mil cinq cens et x, mil cinq cens et xvi, || et mil cinq cens xxi. || Item aussi trouverez la constitution nouvelle, || stille et ordre de pledoyrie par escript, leuee, pu||blye et enregistree en la court de parlement et chan||celerie du dict pays et duché en l'an mil v. cc. xxv. || Item y a ung repertoire, par lequel trouverez tou||tes les matières contenues aus dictes coustumes. || Vous trouverez de nouveau adjouxté la decla||ration des libraires et marchans de livres, et com||me le roy a declairé leur liberté et franchise. || Ex carracteribus Parrhisiis, mil v. cc. xxxi.

In-octavo. 212 feuillets numérotés, plus le feuillet de titre et un feuillet final, au verso duquel est une image de l'Adoration des Mages, plus encore 20 feuillets contenant le répertoire. Cahiers signés [a]-*rum* et A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 1769. — A. de la Borderie, *Archives du Bibliophile breton*, II, 53.

Cette édition reproduit à peu près ligne pour ligne et lettre pour lettre l'édition de 1528. Dans l'une et dans l'autre édition, le feuillet 181 est coté par erreur « Fo. cxci ».

---

127. Coutumier de Bretagne. 1538.

Coustumes, || establissemens et ordonnan||ces du pays et duché de Bre||taigne, avecques plusieurs allega||tions de droict confor||mes au texte de la dicte cou||stume, veues et corrigées par plusieurs practi||ciens discretz et venerables juristes du dict || pays et duché...

Mense decembri m. d. xxxviii.

(Au verso du folio 3 du cahier G :) Cy fine

Coustumier de Bretaigne, avec || plusieurs additions nouvellement adjouxtées, || comme l'on peult veoir par la première page de || ce present coustumier, || nouvellement imprimé || à Rouen, par Nicolas Le Roux, pour Girard || Anger, libraire, demourant à Caen, près le colè||ge du Boys. Et fut achevé d'imprimer le XII jour || de decembre mil cinq cens XXXVIII.

In-octavo. 228 feuillets, savoir 1 feuillet non chiffré, 207 feuillets numérotés I-[C]CVII, 19 feuillets de répertoire non chiffrés et un feuillet blanc. Cahiers signés a-z et A-G. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 1667. — Bibliothèque de Rennes, n° 2815 (Notice de feu Vetault). — *Répertoire méthodique de la librairie Damascène-Morgand*, 1re partie (Paris, 1893, in-8°), p. 86, n° 514. — Maittaire, *Annalium typographicorum tomi quinti pars posterior*, p. 567.

—

128. Coutumier de Normandie. 1510.

Le Grant Coustumier du pays et duché de Nor||mendie très utille et profitable à tous praticiens, euquel est le texte d'icelluy en françoys, || avec la gloze ordinaire et familière, et mesmes le texte en latin très correct, avec les||quelz textes sont adjoustez, selon l'ordre à ce requise, plusieurs traictez et cho||ses très necessaires pour l'estat de la justice à tous juges et officiers et au||tres gens du dit estat, et premièrement : ¶ le repertore pour trouver || facillement l'ordre des chapitres et le feullet euquel est chacun des dits || chapitres selon le nombre contenu au dit repertore. ¶ La char||tre aux Normans, inviolablement gardée et entretenue || au dit païs. || L'edict du feu roy Charles fait à Compiègne|| l'an mil quatre cens vingt neuf. ¶ Les traictez || de consanguinité et affinité selon la lecture || de Jehan André, docteur autenticque, || avec les figures des arbres de la dicte || consanguinité et affinité confor||me à la dicte lecture, pour fa||cillement congnoistre || les degrez d'icelle. || ¶ Item y a esté de|| nouvel adjousté les || ordonnances royaulx der||nièrement publiées à Rouen || en la court souveraine de l'eschiquier, || de l'auctorité du roy Loys XII de ce nom || à present regnant, nostre souverain et na||turel seigneur, avec les ordonnances royaulx || precedentement publiées et observées en ce pays & du||ché de Normendie. Nouvellement imprimé à Caen, || par Laurens Hostingue, demourant au dit lieu, devant la || tour au Landoys, pour Michel Angier, libraire et relieur de || l'université du dit Caen, demourant au dit lieu, près le pont Sainct Pierre, || & pour Jehan Macé, aussi libraire, demourant à Renes, en la parroisse || Sainct Saulveur, à l'enseigne Sainct Jehan l'evangeliste. Et sont à vendre aus dits lieux. || Et ont esté achevez l'an de grace mil cinq cens & dix, le XXVIII jour d'apvril.

(Vers imprimés au bas du titre :)

Volvite, causidici, normanas volvite leges,
Vulgatum claras quas bene thema facit.
Sint licet in precio sublimia Caesaris acta,
Omnibus & terris gens ea cuncta probet,
Haec monumenta tamen aeque conducere possunt.
Non minus hoc vobis utile surgit opus.

(Vers imprimés sur les côtés du titre :)

Summus honor tetrici summa est reverentia juris,
Quo sine nil regum est imperiosus apex.
Justicia in sese virtutes continet omnis *(sic)*,
Has inter tanquam pulcher Apollo nitet.

(Au verso du titre :) Epistola ad juvenes.

(A la suite de cet avertissement, rédigé en français :) Ceste petite introduction & preambule est escripte pour les jeunes qui aspirent et ten‖dent à la practique eu pays & duchie de Normendie, affin qu'ilz aient aucune congnoissan‖ce que c'est que coustume, devant qu'ilz procèdent plus avant, & selon laquelle coustume se ‖ faict la decision au dit pays et duchie de Normendie.

(Le texte latin commence au folio CXXV *:)* Incipiunt Jura et consuetudines quibus re‖gitur ducatus Normannie.

(Puis, au folio CLXV*:)* La chartre aux Normans, *(suivie de diverses ordonnances, au milieu desquelles s'intercalent, sur le cahier signé* mm, *les traités intitulés :)* Tractatus arboris consanguineitatis, Tractatus arboris affinitatis, Tractatus arboris cognationis spiritualis.

(A la fin, folio 9 du cahier K :) Cy finissent les Ordonnances, avec le Grant Coustumier de Normandie, et aussi la chartre ‖ normande et autres ordonnances et editz faiz du Roy, nouvellement imprimées à Caen ‖ par Michiel Angier, demourant au dit lieu près le pont Sainct Pierre, et Jehan Macé, de‖mourant à Renes. Et furent achevées le vingt sixiesme jour d'apvril mil cinq centz et dix.

In-folio. 216 feuillets, savoir 2 feuillets non chiffrés, 174 feuillets cotés I — CLXXIIII, et 40 feuillets non numérotés. Signatures des cahiers : a-q, A-F, mm, G-K. Imprimé presque en entier à deux colonnes. Caractères gothiques.

(Au commencement des cahiers F et G :) Grand L dans la composition duquel entre une banderolle portant les lettres R. M. L.

Bibliothèque nationale, Réserve, F. 1262.— Bibliothèque de Rouen.

—

129. Coutumier de Normandie. s. d. [1515].

Le Grant Coustumier du pays et du‖ché de Normendie, très utille et profitable à tous practi‖ciens, euquel est le texte d'iceluy en françois, avec la glo‖se ordinaire et familière, et mesmes y est le texte en latin très ‖ correct, avec lesquelz textes sont adjoustez, selon l'ordre à ce requi‖se, plusieurs traictiez et choses très necessaires pour l'estat de la ju‖stice à tous juges, advocatz, officiers et autres gens du dit estat. ‖

Et premièrement.

Le repertoire pour trouver facillement l'ordre des chapitres, & ‖ le fueillet euquel est chacun des dits chapitres selon le nombre contenu au dit ‖ repertoire. La chartre aux Normans, inviolablement gardée et ‖ entretenue au dit pays; l'edict du feu roy Charles fait à Compiegne ‖ l'an mil quatre cens vingt neuf; les traictez de consanguinité ‖ et affinité selon la lecture de Jehan André, docteur autentique, avec‖ques les figures des arbres de la dicte consanguinité et affinité conforme || à la dicte lecture, pour facillement congnoistre les degrez d'icelle. Item || a esté de nouvel adjousté les ordonnances royaulx derrenierement || publiées à Rouen en la court souveraine de l'eschiquier, le XXII jour || de decembre l'an de grace mil cinq cens et sept, de l'auctorité du roy Loys || XII de ce nom; avec les ordonnances royaulx precedentement publiées || et observées en ce pays et duché de Normendie. Item le Stille et ordre || de proceder en la court de parlement, fait à Rouen le XXI jour de janvier || l'an mil cinq cens et quinze. [Nouvellement imprimé à Rouen, pour || Jehan Richard, libraire, demourant au dit lieu, à la paroisse saint || Nicolas, devant le colliege du pape].

(Dans quelques exemplaires, les mots ci-dessus imprimés entre crochets, sont remplacés par les mots suivants :) Nouvellement imprimé à Rouen pour || Michel Angier, libraire juré de l'université de Caen, demourant au || dit lieu, près le pont Saint Pierre.

(Vers imprimés au bas du titre :) « Summus honor... Volvite causidici... » *(comme sur le titre de l'édition décrite sous le n° 128).*

(Au verso du titre :) Epistola ad juvenes *(comme dans l'édition du 26-28 avril 1510).*

(A la fin du texte français du Coutumier, après le folio CXXIIII, *cahier de 6 feuillets, signé* mm, *contenant les traités sur les arbres de consanguinité* etc.; *puis un autre cahier de 10 feuillets, signé A* (1), *contenant :)* Le Stille et or||dre de pro-

---

(1) Dans certains exemplaires, le cahier A est relié avant le cahier mm.

ceder de la || court de parlement de || Normendie.

(A la fin du Style, fol. Ax recto, col. 2 :) Veu par la court la requeste à ycel||le baillée et presentée de la part de || Jehan Richard, marchant libraire,|| demourant à la parroisse saint Ni||colas de ceste ville de Rouen... (Privilège accordé le 14 février 1515 (v. st.) au dit Jean Richard, pour qu'il pût seul pendant deux ans imprimer ou faire imprimer le Style de procéder).

Au folio CXXV *commence le texte latin du Coutumier :)* Incipiunt Jura et con||suetudines quibus regitur du||catus Normannie.

(Au folio CLXV *:* La charte aux Normands, suivie de diverses ordonnances.)

(A la fin :) Cy finissent les ordonnances avec le Grant || Coustumier de Normendie, et aussi la chartre || normande, & autres ordonnances et editz faiz du roy, nouvellement imprimées à Rouen, || pour Jehan Richard, libraire, demourant au dit lieu, à la parroisse sainct Nicolas, devant le || colliege du pape.

(Il doit y avoir une autre souscription dans les exemplaires imprimés pour Michel Angier).

In-folio. 226 feuillets, savoir : 174 numérotés, les deux premiers feuillets du commencement, les 16 feuillets des cahiers intercalaires et les 34 feuillets des quatre derniers cahiers. Signatures a-q, mm, A et A-K. Imprimé presque en entier à deux colonnes. Caractères gothiques.

Voyez le *Manuel* de Frère, t. I, p. 299, et t. II, p. 548.

A. — Type du tirage exécuté pour Jean Richard. — Bibliothèque nationale. Réserve, F. 628. — Exemplaire communiqué par M. le comte de Boury à l'exposition de Rouen en

1887. — Exemplaire au séminaire de Rouen, suivant une note de M. Pottier.

B. — Type du tirage exécuté pour Michel Angier. — Exemplaire communiqué le 23 octobre 1890 par M. Claudin. Dans cet exemplaire le dernier cahier est remplacé par le cahier correspondant de l'édition du 26-28 avril 1510. — Exemplaire ayant figuré à la vente des livres d'Édouard Frère en novembre 1874, p. 41, n° 368. — Exemplaire dans la 3e partie de la bibliothèque de Le Cavelier, vendue en 1894, n° 156, et dans la partie de cette bibliothèque vendue en 1895, n° 262.

—

130. Coutumier de Normandie. 1539.

Le Grand Coustumier du || pays et duché de Normendie, très utile et profitable || à tous practiciens, euquel est le texte d'iceluy en fran||coys, proportionné à l'equipolent de la glose ordi||naire et familiaire. || Avec plusieurs additions, allegations et concordances, tant || du droict canon que civil, com||posées par scientifique personne maistre Guillaume Le Rouillé, d'Alençon, licencié || es droictz...|| Aussy y est le texte en latin très corret *(sic)*, avec les quelz textes sont || adjoustez, selon l'ordre à ce requise, || plusieurs traictez et choses très necessaires pour l'estat de la justice à tous juges, ad||vocatz, officiers & aultres gentz du dict estat. || Et premièrement || les repertoires... ; || la chartre aux Normandz inviolablement gardée et entrete||nue au dict pays ; l'edict du feu || roy Charles faict à Compiègne l'an mil quatre centz vingt neuf ; || les traictez de consanguinité & affinité selon la lectu||re de Jehan || André, docteur autentique, avec les figures des arbres de la dicte consanguinité et || affinité... ||

ceder de la || court de parlement de || Normendie.

(A la fin du Style, fol. Ax recto, col. 2 :) Veu par la court la requeste à ycel||le baillée et presentée de la part de || Jehan Richard, marchant libraire, || demourant à la parroisse saint Ni||colas de ceste ville de Rouen... (Privilège accordé le 14 février 1515 (v. st.) au dit Jean Richard, pour qu'il pût seul pendant deux ans imprimer ou faire imprimer le Style de procéder).

Au folio CXXV *commence le texte latin du Coutumier :)* Incipiunt Jura et con||suetudines quibus regitur du||catus Normannie.

(Au folio CLXV *:* La charte aux Normands, suivie de diverses ordonnances.)

(A la fin :) Cy finissent les ordonnances avec le Grant || Coustumier de Normendie, et aussi la chartre || normande, & autres ordonnances et editz faiz || du roy, nouvellement imprimées à Rouen, || pour Jehan Richard, libraire, demourant au dit lieu, à la parroisse sainct Nicolas, devant le || colliege du pape.

(Il doit y avoir une autre souscription dans les exemplaires imprimés pour Michel Angier).

In-folio. 226 feuillets, savoir : 174 numérotés, les deux premiers feuillets du commencement, les 16 feuillets des cahiers intercalaires et les 34 feuillets des quatre derniers cahiers. Signatures a-q, mm, A et A-K. Imprimé presque en entier à deux colonnes. Caractères gothiques.

Voyez le *Manuel* de Frère, t. I, p. 299, et t. II, p. 548.

A. — Type du tirage exécuté pour Jean Richard. — Bibliothèque nationale, Réserve, F. 628. — Exemplaire communiqué par M. le comte de Boury à l'exposition de Rouen en

(A la fin du texte latin, fol. XXIIII, *v°, de la seconde partie :)* Cy fine le Grand Coustumier de Nor||mendie, nouvellement reveu et corrigé pour la seconde fois par scientifique personne || maistre Guillaume Le Rouillé... || Nouvellement imprimé pour Fran||çoys Regnault, libraire juré de l'université de Paris, pour Jehan || Mallard, demourant à Rouen, tenant son ouvroir au portail des li||braires, le plus prochain de l'eglise, & pour Girard Anger, demourant || à Caen, près le collège du Boys, en cest an M.CCCCC.XXXIX. || Rothomagi, ex opera Nicolai Ruffi, typographi.

In-folio. 254 feuillets, divisés en deux parties : la première contenant 6 feuillets préliminaires non chiffrés, 160 numérotés I-CLX et 6 non chiffrés ; la seconde consistant en 82 feuillets, numérotés I-LXXXII. Caractères gothiques. A deux colonnes. Le texte français est encadré par les gloses et par le commentaire.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 748. — Bibliothèque de Rennes (Catalogue, t. I, p. 253, n° 2815). — Bibliothèque de Coutances. — Bibliothèque de Neufchâtel. — Séminaire de Rouen. — Cabinet de feu Eugène de Beaurepaire. — Cabinet de feu Lormier.

—

131. Coutumier de Normandie. s. d.

Le Coustumier de Nor||mendie, nouvelle||ment imprimé à Rouen.

(Au-dessous :) Gravure représentant le roi assis entouré de ses conseillers debout.

(Au verso du titre :) Image de l'adoration des mages.

Texte français du Coutumier, suivi de plusieurs pièces, dont les dernières sont des ordonnances de l'échiquier (1462, 1463, 1464 et 1469), et un appointement fait à Vernon, le 22 juin 1453, entre les maitres de l'université de Paris et les députés du pays de Normandie.

(Au bas du recto du dernier feuillet, T 8 :) Imprimé à Rouen pour Robinet Macé.

(Au verso de ce feuillet :) la marque de Robinet Macé.

In-octavo. 152 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-T. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen, à laquelle le volume a été légué par M. J. Houel.

C'est sans doute à un exemplaire de ce livre que se rapporte une clause du testament de Richard Perchart, chanoine de Rouen, daté du 30 décembre 1506 : « Item je donne au dict Pierres Perchart ung petit Coustumier de Normandie, escript en moulle & en papier, en franchoys. » L'original de ce testament est aux Archives de la Seine-Inférieure, fonds du Chapitre.

—

132. Cura clericalis. s. d.

Cura clericalis. || Lege. Relege.

Image de Notre Seigneur bénissant et tenant un globe. *(Planche XIX.)*

(A la fin, fol. 15, v° :) Imprimé à Caen, par Laurens Hostin||gue, pour Michel Angier, libraire, demou||rant au dit lieu, près les grandes escolles.

(Sur le dernier feuillet, épître dédicatoire, datée de Caen le 23 mars, adressée par :) Thomas Meeterius, Novoburgensis, ad || reverendissimum magistrum nostrum Gui||lielmum Supremi, sacre pagine

sanctissi‖mum professorem Dimensem, ordinis Pre‖dicatorum.

In-octavo. 16 feuillets. Deux cahiers signés [A] et B. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve. D. 80016. — *Bulletin du Bibliophile*, 1854, t. XI, p. 818.

—

133. Cura clericalis. s. d.

Cura clericalis. ‖ Lege. Relege.

Image de Notre Seigneur bénissant et tenant un globe. *(Planche XIX.)*

(A la fin, fol. 15, v° :) Imprimé pour Michel & Girard dictz ‖ Angier et Jacquet Berthelot, libraires, ‖ demourans à Caen, à l'enseigne du Mont‖ Sainct Michel, près les grandes escolles.

(Sur le dernier feuillet :) La même épître de « Thomas Meterius » que dans l'édition décrite ci-dessus, n° 132.

In-octavo. 16 feuillets. Deux cahiers signés [A] et B. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve. D. 12866.

—

134. Cura clericalis. s. d.

Cura clericalis. ‖ Lege. Relege. ‖ Speculum sacerdotum. ‖ Informationes et cautele obser‖vande presbitero volenti divina cele‖brare. ‖ Institutio hominis christiani. ‖ Item finaliter reperies benedictio‖nem panis.

(Au verso du titre :) Image de Notre Seigneur bénissant et tenant un globe.

Le feuillet h IIII, qui manque, devait contenir la fin de la table et la souscription de l'imprimeur ou du libraire.

In-quarto. 32 feuillets. Cahiers signés a-h. Caractères gothiques.

Exemplaire incomplet du premier et du dernier feuillet. Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 275.

L'intérêt que cet ouvrage présente pour l'histoire des écoles de Caen au temps de François Ier, m'oblige à en signaler quelques articles qui en feront apprécier le contenu.

(Au verso du titre :) « Robertus Dumus Lexoviacus, magistro Stephano || Fernaguto, generose pubis hujusce regionis Normannice || moderatori prudentissimo, salutem P. D. ». Cette lettre sera publiée dans l'Appendice. Suivent six distiques intitulés : « Roberti Dumi Lexoviaci ad magistrum Guilhelmi *(sic)* Dionysium, cum litteris tum virtutibus ornatissimum, Monasterii Villensis rectorem meritissimum, Epigramma : Quando quidem pubes... ».

(Fol. a II :) Roberti Dumi in Augustini Dathi prohemium. || Carmen. || Si, studiose puer, properas evadere clarus...

(A la fin, fol. h II :) Blasii Loye ad magistrum Johannem Fourré, Lexoviensem canonicum, preclarum Apollinis alumnum, epigramma. (Sera publié à l'Appendice.)

(Même page :) « Petri de Pratis ad juvenes artis dicendi cupidos. O juvenes manibus... » (Publié à l'Appendice.)

Sur la même page, Épître de Guillaume Gueroud à maître Jean Le Ménestrel, qui avait recueilli les exemples en français ajoutés par Guillaume Gueroud aux règles d'Augustinus Datus. Cette épître est publiée à l'Appendice, avec un choix des Exemples de Guillaume Gueroud.

—

138. **Datus** (Augustinus). Precepta elegantie latine, versu ab Roberto Dumo expressa. 1525.

Augustini Dathi Senen||sis precepta elegantie latine, versu || ab Roberto Dumo expressa, adjun||-

ctis non illepidi viri Guillermi Gueroaldi || thematibus vernaculis.

G. Marès Lexoviaci prosopeya *(sic)*, qua || musis dicatos juvenes hoc decasticho || liber alloquitur. || (Suivent cinq distiques : « Huc celer advolites... »).

Venales prostant in taberna libraria Michaelis Angeri, || Cadomi, juxta Fratres Minores, commorantis.

(A la fin :) Imprimé à Caen par Laurens Hostin||gue, pour Michel Angier, demourant au dit || lieu, à l'enseigne du Mont Saint Michel, près || les Cordeliers. Et fut achevé l'an mil cinq || cens xxv, le penultime jour de may.

In-octavo. 44 feuillets. Cahiers signés A-E. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 2080. Décrit par Frère, *Manuel*, t. I, p. 403. Conf. Brunet, t. II, col. 526.

(En tête, fol. A.I, v° :) Épître dédicatoire adressée par l'éditeur Guillaume Marès à maître Pierre des Prés, pénitencier de Lisieux. (Publiée à l'Appendice.)

(A la fin, fol. E. VIII. *v° :)* 1° trois distiques de félicitation adressés par l'éditeur Guillaume Marès à maître Foulques Costard, aumônier de l'évêque de Lisieux; 2° six distiques de Pierre des Prés en l'honneur de Robert Buisson et de Guillaume Gueroud; 3° lettre de Guillaume Gueroud, adressée à maître Jean Le Menestrel. Ces trois pièces sont publiées à l'Appendice.

—

139. Datus (Augustinus). Elegantiarum precepta, s. d.

Augustini Datti Se||nensis opusculum in elegantiarum || precepta, cum Jodoci Clicthouei || Neoportunensis et Jodoci Badii || Ascensii commentariis. ||

Additiones. || Ascensii in epistolarum || compositionem compendium. || Sulpitii de epistolis com||ponendis opusculum. ||

Tabule in Augustino || Datto contentorum index. || Francisci Nigri elegan||tie regularum elucidatio. || Magistratum *(sic)* Romano||rum nominum declaratio. || Ortographie regularum || Ascensiana traditio. || De grecis dictionibus apex || ex Tortellio depromptus.

Ilz sont à vendre à Caen, cieulx Michel et || Girard dictz Angier et Jacquet Berthelot, li||braires, demourans à l'enseigne du Mont || Sainct Michel, près les grandes escolles.

Au verso du titre, éloge de l'inventeur de l'imprimerie en vers.

(A la fin, fol. 192, v°:) Imprimé pour Michel et Gy||rard dictz Angier et Jacquet || Berthelot, libraires, demou||rans à Caen, à l'enseigne || du Mont Saint Michel, || près les Cordeliers.

In-octavo. 192 feuillets. Cahiers signés A-&. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, Réserve, p. X. 40. L'abbé de La Rue en avait vu un exemplaire venu de la bibliothèque de l'abbaye d'Ardenne.

—

140. Demandes (Les) joyeuses. s. d.

Les Demandes joyeuses.

Marque de Robinet Macé.

(A la fin :) Cy finent les Demandes joyeuses par manière || de recreation. Imprimées à Rouen pour Robinet Macé.

In-quarto. 6 feuillets. Caractères gothiques.

Exemplaire ayant successivement appartenu à Hibbert, à Heber et au baron Jérôme Pichon. Vu, en 1887, à l'Exposition de Rouen. — C'est sans doute une copie figurée d'u exemplaire de cette édition, exécutée par A. Veinant, qui a figuré sous le n° 106 à la vente des livres du comte de S***, faite par Ch. Porquet, le 3 février 1900.

—

141. Deniise (Nicolaus). Gemma predicantium. 1506.

Preclarissimum atque || divinum opus quod || Gemma predicantium nuncupatur, || cunctis verbi Dei proclamatoribus per||utile ac necessarium, compositum atque collectum || per venerandum patrem fratrem Nicholaum || Deniise, provincie Francie provincialem vicarium || super Fratres Minores de observantia.

Marque de Pierre Regnault, sur les côtés de laquelle sont imprimés, en travers, les huit vers suivants :

Ad emulos poete invectio.
Si quis in hanc Gemmam bachari dente maligno
Aut mordere volet, prodeat in medium.
Quidni livor edax, quid non mortalia cogis
Pectora ? Vix opus est quin ferat invidiam.
Si tamen hic aliquid censure tramite dignum
Creditis, autor adest ; hunc, rogo, consulite.
Rothomagi preses Fratrum manet ipse Minorum,
Vir fama celebris, notus in orbe satis.

Venundatur Parisius, in vico Sancti Jacobi, sub si||gno divi Claudii, et Rothomagi, prope signum Tri||um ferrorum equi, atque Cadomi, in Frigido Vico.

(Au verso du titre :) Metrum epigramma ad lectores (pièce de treize distiques, commençant par les mots : « Vos quibus eloquii... »).

(A la fin, fol. CLXII v° :) Explicit opus divi-
anisque dignum || conspectibus, cui Gemma

predicantium titulus inscri||bitur, cunctis divine legis declamatoribus perquam ne||cessarium, a reverendo patre magistro Nicholao || Deniise, provincie Francie vicario provinciali super || Fratres Minores de observantia vulgariter nun||cupatos, congestum et sollerti cura digestum, impensisque || et ere honesti viri Petri Regnault, Cadomen||sis universitatis bibliopole bene meriti, ibidem in || Frigido vico commorantis, opera vigilantissima || magistri Petri Olivier, Rothomagi moram trahentis, || impressioni traditum, anno salutis M. quingen||tesimo sexto, die XV martii.

Poeta quidam ad librum et ejus lectores. — (Suivent six distiques, dont les premiers mots sont: « I liber et varias terras... »).

In-quarto. 162 feuillets, plus 18 feuillets préliminaires non numérotés, qui contiennent la table. Cahiers signés A-C et a-z. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire à la Bibliothèque de Remiremont, dont M^{lle} Pellechet m'a communiqué la photographie de deux pages. — Exemplaire communiqué le 23 octobre 1890 par M. Claudin.

—

142. Deniise (Nicolaus). Sermones. s. d.

Sincerissimi affectus tam litterarum quam morum admodum præclari viri magistri Nicolai Denise, etc., Sermones etc.

Venale habetur Rothomagi, in officina Michaelis Angier et Joannis Macé, in parochia sancti Martini, ad oras pontis, atque Cadomi, in parochia sancti Petri, necnon Redonis, juxta ecclesiam sancti Salvatoris, ad intersignium divi Joannis evangeliste.

In-octavo.

Frère, *Manuel*, t. I, p. 339, d'après un exemplaire de la Bibliothèque de Caen; cet exemplaire a été vainement cherché en 1890. — L'abbé de La Rue (notes, fol. 44) cite ce livre d'après un exemplaire du couvent des Cordeliers de Caen.

—

143. Despauterius (Joannes). Contextus grammatice artis. s. d.

Contextus gram||matice artis Joannis || Despauterii Ninivi||te, in quo hec con||tinentur: || De generibus nominum, liber primus. || De recta nominum declinatione, liber II. || De nominum heteroclisi, liber III. || De nominum comparationibus, liber IIII. || De verborum preteritis et supinis, liber V. || De verbis defectivis & anomalis, liber VI. || De quatuor verborum formis, liber VII. || De concordantia et regimine, liber VIII, || qui et Syntaxis Despauteriana inscribitur. || De ordine declarationis grammatice et de syn||taxi reciprocorum, liber nonus.

Hii nudi textus similesque alii, vel ||glosis enucleati, cum Arte ejusdem || versificatoria, in edibus Michae||lis Angier, Cadomi, venundantur, pro||xime Fratrum Minorum conventum || morantis.

In-octavo. 20 feuillets. Cahiers signés A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 2078. C'est l'exemplaire qui a été indiqué par erreur comme publié en 1525, dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*, p. 207.

144. Destruction (La) de Jerusalem. s. d.

La Destruction de Jherusalem fai||cte par Vespasien, empereur de Rom||me, et comment Pylate mourut à || Vienne par le jugement et decret de || l'empereur et des senateurs de Romme, || comme pourrez veoir en lysant ce livre, nouvel||lement imprimé pour Michel Angier, libraire || et relieur de l'université de Caen, demourant au||dit lieu, près le pont Saint-Pierre.

(Sur le dernier feuillet, D IV:) Cy finist la Destruction de Hierusalem et la mort de Py||late. Imprimé à Rouen, pour Raulin Gaultier, libraire, || demourant au dit lieu, en la rue de Potart, près le Fardel.

Au verso de ce feuillet, marque de Raulin Gaultier.

In-quarto. 18 feuillets non chiffrés. Signatures A-D. Caractères gothiques. A deux colonnes. Figures.

Exemplaire de M. Cigongne, au Musée Condé, III, F. 78. Voir le *Bulletin du Bibliophile,* janvier 1844, n° 1021.

—

145. Dialogus Salomonis et Marcolphi. s. d.

Dialogus Salomonis et || Marcolphi.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin:) Impressum Rothomagi, solerti cura Johannis Mauditier, || impensis honesti viri Petri Regnault, universitatis Cadomen||sis librarii.

In-quarto. 12 feuillets. Cahiers signés a et b. Caractères gothiques.

Exemplaire communiqué à l'Exposition de Rouen en 1887.

146. Diurnale Baiocense.

Édition représentée par trois feuillets, qui ont fait partie d'un cahier signé D b et dont la première page commence par cette ligne : « Rogamus vos et obsecramus in Domino || Jesu... » Impression gothique, à longues lignes, de 40 lignes à la page. Format allongé; justification haute de 103 millimètres et large de 42.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27803, fol. 2-4.

147. Diurnale Redonense.

C'est par conjecture et sous toutes réserves, que j'attribue à Jean Macé, à Michel Angier et à Richard Macé la publication d'un Diurnal de Rennes. J'ai cru reconnaître un fragment d'un livre de ce genre dans deux petits feuillets reliés en tête de la partie du Bréviaire de Rennes de l'année 1514 que possèdent les religieux bénédictins de Solesmes (1). La justification de ces feuillets est de 87 millimètres sur 56. On y voit les deux dernières pages d'un calendrier qui ne peut convenir qu'à l'église de Rennes, comme l'attestent les articles suivants:

III non. nov. Dedicacio ec. Redon. ix l. semid. Gobriani (2) episcopi ix l.
VIII id. Melanii episcopi Redonensis. ix l. semid.
Idus. Amandi episcopi Redonensis. ix lectionum.
XVII kal. dec. Maclovii episcopi. ix lectionum.
XIIII kal. Maudeti abbatis.
II id. decembris. Corentini episcopi. ix lectionum.
XVI kal. januarii. Judocus, regis Britannie filius.

(1) Voyez plus haut, p. 70, n° 78.

(2) Cette mention se rapporte peut-être au 4 novembre.

148. Doctrinal des nouveaux mariés. s. d.

« Doctrinal des nouveaulx mariez. Sans lieu ni date. Sur le recto du premier feuillet, la marque de Robinet Macé. Petit in-quarto. Gothique. 6 feuillets, à longues lignes. »

Brunet, *Manuel*, t. II, col. 782.

—

149. Dodus (Vincentius). Apologia. s. d.

Apologia Dodi || contra li. defensori de le strie, || et principaliter || contra questiones lamiarum || fratris Samuelis de Cassinis. || Ejusdem Dodi questio apol. || contra invectivam predicti Sa||muelis in doctrinam sancti Tho||me Aquinatis.

Venale habetur || Rothomagi, in officina Michaelis Angi||er et Johannis Macé, in parrochia san||cti Martini, ad oras pontis, atque Cado||mi, in parrochia sancti Petri, necnon || Redonis, juxta ecclesiam sancti Salva||toris, sub signo divi evangeliste Johannis.

(A la fin, fol. G 4, v°:) Venale habetur Rothomagi in officina || Michaelis Angier et Johannis Macé, in par||rochia sancti Martini ad horas pontis, at||que Cadomi, in parrochia sancti Petri, nec||non Redonis, juxta ecclesiam sancti Salva||toris, sub signo divi evangeliste Johannis.

Au verso du titre, lettre de « Vincentius Dodus, Predicatorum ordinis alumnus, » adressée « illustri... senatori regio Augustino Panigarole. »

In-octavo. 52 feuillets non chiffrés. Sept cahiers signés [A]-G. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève. D. 3550 (2). — Bibliothèque de Rouen, 100-3226 (suivant une note de Mlle Pellechet). — Bibliothèque de Lyon, n° 250 du Catalogue des incunables de cette bibliothèque par Mlle Pellechet (p. 176).

—

150. Dogma moralium philosophorum. s. d.

Dogma moralium Philoso||phorum compendiose et studiose collectum.

Gravure représentant saint Denis et sainte Geneviève.

(Souscription finale:) Liber qui Dogma philosophorum non si||ne causa intitulatur : quia in eo multa re||periuntur documenta ad bene beateque vivendum secundum virtutes morales, in quo||libet statu, necnon epistola beati Bernardi||... De novo im||pressum Cadomi, pro Petro Regnauld, || bibliopole (?) universitatis ejusdem loci, in|| Frigido vico moram trahentis.

En tête épître dédicatoire de Josse Clicthoue, datée de Paris, le 7 mars 1511.

In-octavo. 32 feuillets dont le dernier est blanc au verso. Caractères romains.

Décrit par M. Vander Haeghen, dans la *Bibliotheca Belgica*, article *Dogma moralium* (D. 194), d'après un exemplaire de la Bibliothèque royale de Munich.

—

151. Dolet (Étienne). Manière de traduire. 1550.

La maniè||re de bien tra||duire d'une lan||gue en autre. || D'advantage || de la punctuation de la langue françoyse, || plus, || des accents d'ycelle. || A Caen, || on les vend chez Robert Macé, librai||re de l'U[illegible]sité. || 1550.

(A la fin:) Imprimé à Caen par || Martin et Pierre || Philippe, au mois || de juillet, l'an mil || cinq centz cin||quante.

In-octavo. 28 feuillets. Cahiers a-d. Caractères italiques.

Opuscule précédé d'une dédicace à Monseigneur de Langei et d'une préface adressée « Au peuple françoys ». Ces deux pièces, datées de Lyon, le dernier jour de maï 1540, portent le nom d'Estienne Dolet, qui se trouve aussi dans le titre de départ au haut du feuillet a.vi : « Autheur Estienne Dolet, natif d'Orléans. » C'est un extrait du livre que l'auteur avait entrepris de composer sous le titre de « L'Orateur françoys ».

Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 295.

—

152. Donati expositio. 1515.

« Expositio præclara Donati secundum viam nominalium... Cadomi, Michael Angier. 1515.

« Petit in-quarto. Caractères gothiques. »

(Catalogue des livres de feu Abel Vautier, vendus en novembre 1863, p. 145, nº 1211.)

—

153. Donati expositio. 1518.

Expositio preclara || Donati secundum viam nominalium, enu||cleans de partibus orationis questi||ones apprime lectoribus utiles, recentissi||me emendata, etc.

Petite marque de Michel Angier.

Venalis habetur Cadomi in domo || Michaelis Angier, juxta pontem Sancti || Petri, facili pretio.

(A la fin, fol. T 4:) Expositio Donati secundum viam || nominalium, Cadomi recentissime im||pressa, arte et industria Laurentii Ho||stingue, impressoris,

ere et impensis ‖ Michaelis Angier, universitatis Cado‖mensis bibliopole, finit feliciter, anno ‖ Domini millesimo quingentesimo deci‖mo octavo, die vero penultima mensis ‖ julii.

In-octavo. 148 feuillets. 19 cahiers signés A-T, chacun de 8 feuillets, sauf le dernier qui en a 4 seulement. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 155. Exemplaire ayant figuré en 1894 dans la troisième partie de la bibliothèque de Le Cavelier, n° 234; il avait dû appartenir à l'abbé de La Rue, qui le cite dans ses notes, fol. 24. — Autre exemplaire, incomplet du dernier feuillet, décrit dans les notes de Meritte-Longchamp, fol. 9 et 184, avec un facsimile du titre.

Le feuillet qui précède le titre final contient un petit poème rythmique sur les mœurs des mauvais écoliers; il m'a paru mériter d'être reproduit:

Carmen monens scolasticos operam dare litteris (1).

Contra fatuos scolares
Qui proprios servant lares
Breve carmen faciam.

Ut possim eos revocare,
Et in bonis emendare
Eorum stulticiam.

Cum deberent residere
Et studiis adherere,
Discurrunt per patriam.

Vacant verbis ociosis
Et studiis damnosis (2)
Per vanam leticiam,

Mane data lectione,
Mox cum festinatione
Recedere cupiunt.

Nichil volunt declinare
Nec litteras emendare,
Quare parum proficiunt.

Nec sciunt loqui latinum
Nisi grossum et porcinum
Et male dispositum.

Nocte volunt lugubrare (3)
Velut porcus stans in lare
Donec vadunt cubitum.

Et si ab eis petatur
Musa unde derivatur,
Dicunt quod *a musibus*.

Cujus casus? *Masculini*,
Que pars regit? *Feminini*,
Respondent pro viribus.

---

(1) Le même poème se trouve à la fin d'une petite édition gothique des [illegible] de Denis Caton dont un exemplaire mutilé est à la Bibliothèque [illegible]

(2) Vers boiteux dans le livre caennais comme dans l'éd[illegible]

(3) *Lucubrare* dans l'éd. de Caton.

Et quomodo declinatur ?
Dicunt quod substantivatur :
Muso, musas, musui

Tales rudes sunt vocati
Et a multis deputati
Inertes et fatui.

Ergo, chari, studeatis
Nec (1) vagari valeatis,
Ne semper sitis miseri.

Nam ignorans ignorabitur
Et fatuus reputabitur
Mente carens salubri.

Dies vestros ne perdatis,
Vana vestra relinquatis
Et cor mumdum habeatis,
Intuentes studio.

Patres vestri vos miserunt,
Quid agatis sepe querunt,
Et pro vobis multa ferunt,
Stantes in hoc dubio.

Patri suo quid narrabit,
Qui nil (2) fructus reportabit?
Quando domum remeabit,
Tristis erit nimium.

Tunc optabit didiscisse (3)
Et dolebit nil scivisse,
Tempus videns perdidisse
Propter suum vicium.

—

154. **Dumus** (Robertus). Epythomata grammatice. s. d.

Epythomata gram||matice, juvenibus || ipsis litterarie artis funda||menta jacere volentibus admodum con||ducibilia.

Petite marque de Michel Angier : image de saint Michel, aux deux côtés de laquelle sont les lettres M. A. *(Planche XV.)*

On les vent à Caen, chieulx Michel || Angier, libraire et relieur du dict lieu, de||mourant en l'enseigne du Mont Sainct || Michel, près les Cordeliers.

(A la fin:) Impressum est hoc opusculum Cadomi, opera Lau||rentii Hostingue, pro Michaele Angier, juxta conventum || Fratrum Minorum moram agente.

In-octavo. 20 feuillets. Cahiers signés A-C. Caractères gothiques.

---

(1) *Ne* dans l'éd. de Caton.
(2) *Qui nichil*, dans l'éd. de Caton.
(3) *didicisse*, dans l'éd. de Caton.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 2079.

Au verso du titre, dédicace en vers, adressée par l'auteur « Robertus Dumus », à maître Jessé Godet, conseiller au parlement de Rouen.

—

155. Duranti (Guillelmus). Rationale divinorum officiorum. 1518.

Rationale divinorum officiorum Durandi, Mimatensis episcopi, antea in mille locis depravatum, nuncque depuratum diligentia Marci de Furno.

Cadomi, Laurent Hostingue, 1518. In-quarto.

Note de Meritte-Longchamp, fol. 7 et 8.

L'abbé de La Rue (fol. 23) dit avoir vu dans la bibliothèque Harléienne un exemplaire de ce livre, qu'il décrit en ces termes :

Rationale divinorum officiorum Durandi, Mimatensis episcopi, multo correctius quam antea editum a Marco de Furno. Cadomi, apud Michaelem Angier, per Laurentium Hostingue typis mandatum. Anno 1518.

L'abbé de La Rue ajoute qu'il y a en tête une pièce de vers latins adressée par Pierre des Prés à Marc du Four, et une épitre latine d'un moine [de Le Moine] de Villedieu, adressée au même et datée du collège du Bois.

Le fragment, qui est inventorié B. 27884 à la Bibliothèque nationale, parait être un débris d'un exemplaire de ce livre : il consiste en quatre feuillets, plus ou moins mutilés, qui étaient chiffrés LXXXVI, LXXXVII, XCII et XCIII. Ces quatre feuillets contiennent une partie du livre IV du Rational, chapitres intitulés : « De manuum ablutione, de pallis et corporalibus, de oblatione sacerdotis, de prefatione, de sanctis. »

D'après ce fragment, nous devons constater que le livre était imprimé en caractères gothiques, à deux colonnes et que la colonne consistait en 50 lignes.

—

156. **Ebrardi** Grecismus. 1499.

Ebrardus, qui et Grecis||mus vocitatur, cum familiari interpretatione, juvenibus || erudiri cupientibus provectisque pro arte grammatices || perutilis, impensa et sumptu Roberti Macé, in clarissi||ma Cadomensi universitate librarii, diligenter et emen||date, cum repertorio multisque annotationibus et corre||ctionibus, Rothomagi impressus. (Marque de R. Macé.)

(A la fin, fol. CLXXXVI, *v°, avant la table:)* Viri litterarum doctissimi magistri Ebrardi Bitunien||sis Grecismi liber, una cum glosa magistri Johannis Vin||centii Metulini, in florente Pictavensi universitate regen||tis, Rothomagi cura pervigili castigatus per Johannem || Mauditier, Laurentium Hostingue necnon Jametum || Louys, feliciter finit. Ex die xxv septembris M. CCCC. XCIX.

In-quarto. Cahiers a-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Cambrai.

—

157. **Ebrardi** Grecismus. 1500.

Ebrardus, qui et Grecismus vo||citatur, cum familiari interpreta||tione, juvenibus erudiri cupien||tibus provectisque pro arte gram||matices perutilis, impensa et || sumptu Roberti Macé, in clarissima Cado||mensi universitate librarii, diligenter et || emendate, cum tabula vulgari multisque annota||tionibus et correctionibus, Rothomagi impressus.

Au-dessous de ce titre, marque de R. Macé.

(A la fin du texte, fol. CLXXXVI, *v°, avant la table:)* Viri litterarum doctissimi magistri Ebrardi

Bitunien||sis Grecismi liber, una cum glosa magistri Johannis Vin||centii Metulini, in florente Pictavensi universitate regen||tis, Rothomagi cura pervigili impressus per Johannem || Mauditier, feliciter finit. Ex die v martii. M. CCCCC.

In-quarto. Signatures a-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1336. — Indiqué dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI*^{e} *siècle*, p. 222.

—

158. **Ebrardi** Grecismus. s. d.

Ebrardus, qui et Grecismus vo||citatur, cum familiari interpreta||tione, juvenibus erudiri cupien||tibus provectisque pro arte gram||matices perutilis, impensa et sum||ptu Johannis Macé ac etiam || Ricardi Macé, in clarissima Cadomensi universi||tate commorante, diligenter et emendate, cum tabu||la vulgari multisque annotationibus et correctioni||bus Rothomagi impressus.

Marque de Robinet Macé.

(A la fin, fol. CLXXVIII, v^o, avant la table:) Viri litterarum doctissimi magistri Ebrardi Bituniensis || Grecismi liber, unacum glosa magistri Johannis Vincentii Me||tulini, in florente Pictavensi universitate regentis, Rothoma||gi cura pervigili impressus per Richardum Goupil pro Johanne || Macé et Richardo Macé, bibliopolis universitatis Cadomensis.

In-quarto. 192 feuillets dont les 178 premiers seulement sont numérotés et dont le dernier est blanc. Caractères gothiques.

Bibliothèque mazarine, n° 10077. — Bibliothèqu

Rouen, à l'Exposition de 1887. — Indiqué avec la date de 1490, d'après l'exemplaire de la Mazarine, dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*, p. 222.

—

159. **Ebrardi** Grecismus. s. d.

Grecismus cum com‖mento, Rothomagi ‖ noviter impressus, ‖ per Johannem Le Bourgois. ‖ (Marque de Robinet Macé). Pour Robinet Macé.

(Sur le folio a 2:) Argumentum. ‖ Johannis Vincentii Metulini Acquifanici in additionibus ad Grecismi postil‖lam prefatio feliciter incipit. ‖ Cum jam pridem ad litterarum… ‖ Explicit argumentum in additionibus. ‖ Sequitur argumentum metricum in ipso libro. ‖ *(Fol. a 2, v°:)* Argumentum. ‖ In sequenti libro doctissimi atque litteratissimi viri magistri Ebrardi Bitu‖niensis qui Grecismus intitulatur argumentum sive prefatio Johannis ‖ Vincentii Metulini feliciter incipit. ‖ Hic liber Ebrardi celebris doctique magistri…

Je ne connais que les feuillets 1, 2, 7 et 8 de cette édition, que j'ai trouvés en 1882 dans une ancienne reliure.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 12. — Le titre est reproduit sur notre planche VII.

—

160. **Erasmi** Adagia. s. d.

D. Erasmi Roterodami ve‖terum maxime insignium paroemiarum id est ‖ Adagiorum collectanea, ab eodem recognita atque auctâ, cum multis adnotationibus ‖ in margine nuper additis, necnon ‖ indice eorumdem adagiorum se‖cundum ordinem litera‖rum ad calcem li‖bri posito.

Petite marque de Michel Angier, accostée des initiales M. A.

Liber ad lectorem
Angerius tenui venundat me ere Michael
Quem prope Chordigeros urbs Cadomensis habet.

(Au verso du folio L, signé M. III:) Desiderii Erasmi Rote‖rodami Adagiorum veterum tabula, al‖phabetico ordine contexta, Francisco ‖ Foucque Cenomanensi luculenter ac summo laboris studio, prout intuenti ‖ patebit, paucis collecta.

(A la fin:) Finis Adagiorum vete‖rum Desiderii Erasmi Ro‖terodami, tabula nuperri‖me a Francisco Fourque *(sic)* Ce ‖ nomanensi recognita.

In-quarto. 56 feuillets, dont le premier & les cinq derniers ne sont pas chiffrés. Cahiers signés A-N. Caractères gothiques. La table qui occupe les onze dernières pages, est à deux colonnes.

Bibliothèque de la ville de Caen. — Bibliothèque de la ville de Rouen, pièce 2 du recueil porté sous le n° 1017 du Catalogue des Belles-Lettres publié par M. Licquet. — Décrit d'après ces exemplaires par M. Van der Haeghen.

161. Erasmi Adagia magna. s. d. ?

Adagia magna Desiderii ‖ Erasmi Roterodami, ab Hadriano Bar‖lando, poeta apud Lovanium celeber‖rimo, propter juvenum utilitatem quam eru‖ditissime in brevissimam dicendi suppel‖lectilem formamque redacta, eodem Erasmo ‖ hujusce compendiose compositionis ef‖flagitatorie *(sic)*, eaque ferme duo milia tria‖centum adagia.

Preterea accessit ad prothopresidem ‖ Rothomagensem, universitatis Cado||mensis nomine, non inelegans magistri Pe||tri Lalongney, in utroque jure doctore, oratio.

Tum demum additum est magistri Joan||nis Gobei, famatissime universitatis || Cadomensis syndici, epythaphium, au||thore Davide Jorio Condetano sub||viriaco.

(Au verso du titre:) Petri Lalongnei, utriusque ju||ris doctoris, ad prothopresidem Ro||thomagensem, nomine universi||tatis oratio cum salute.

(Au folio 2, v°:) Magistro Guilberto de Char||paignes, longe observando || viro tum doctrina tum virtu||te absolutissima, subdecanoque || ac canonico Baiocensi regula||rissimo, David Jorius Conde||tanus subviriacus, tanquam pa||trono cliens, S. P. D.

(A la fin, fol. CIII, v°:) Epitaphium magistri Joannis Go||bei, gymnasii Cadomensis syndi||ci, authore Davide Jorio Con||detano subviriaco. — Les derniers vers devaient être sur le folio 104, lequel manque à l'exemplaire dont j'ai eu communication.

In-octavo. 104 feuillets. Cahiers signés A-N. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Z. 392. Décrit d'après cet exemplaire par Vander Haeghen.

—

162. Esguillon (L') de crainte divine. s. d.

L'Esguillon de craincte divine, || pour bien mourir, contenant dix principaulx chapitres, avecques le traicté des paines d'en||fer et de purgatoire, et le recit du Lazare.

Marque de R. Macé.

(A la fin:) Cy finist le traictié des || peines d'enfer et de purgatoi||re, imprimé à Rouen, par || Guillaume Gaullemier, de||mourant au dit lieu, en la rue || de Grant pont, pour Robert || Macé, libraire de l'université || de Caen.

In-quarto. Cahiers signés A-G. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de Rouen. Collection Leber. Exemplaire communiqué à l'Exposition de Rouen, en 1887.

—

163. Examen (L') de conscience. s. d.

(Titre de départ au haut du folio I:) S'ensuit ung petit livre nommé l'Examen de conscience, du || mal et du bien de l'ame.

(A la fin, fol. CCXII:) Cy finist le livre intitulé Du bien et du mal de l'ame, || imprimé à Rouen par Jehan Le Bourgoys, pour Pierre || Regnault, libraire de l'université de Caen.

(Sur le folio CCXII, v°:) Marque de Jehan Le Bourgois.

In-quarto. 212 feuillets, numérotés I-CCXII. Cahiers signés a-9 et A-B. Caractères gothiques.

Exemplaire imprimé sur vélin, réglé, relié en maroquin rouge du temps de Louis XIV. Bibliothèque nationale, Vélins 1767. Ce volume doit être à la Bibliothèque depuis le temps de Louis XII; on y a ajouté, pour servir de frontispice, une miniature, sur laquelle est représenté saint Bernardin de Sienne, tenant de la main droite un médaillon au nom de Jésus (YHS) et de la main gauche un livre ouvert aux mots « Pater, manifestavi nomen tuum hominibus »; sur le fond du tableau sont figurées trois villes: « Senis, Ferarie, Urbini »; trois mitres sont alignées sur le premier plan.

Van Praet croyait que ce livre avait été imprimé vers 1488. Voyez *Catalogue des Livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi*, t. I, p. 336, et Brunet, *Manuel*, t. II, col. 1129.

—

163 *bis.*

Autre exemplaire imprimé sur vélin, réglé, relié en maroquin rouge, ayant appartenu au baron de Neuenstein. La marque de l'imprimeur a été effacée sur la dernière page. Bibliothèque nationale, Vélins 1768.

Il doit en exister un exemplaire dont la souscription a été grattée et qui a été enluminé pour être présenté à Henri VII, roi d'Angleterre. Voy. A. W. Pollard, *Early illustrated books*, p. 16.

—

164. **Examen (L')** de conscience. s. d.

L'Examen de conscience très utille pour || le salut de l'ame, nouvellement im||primé à Rouen.

Marque de Pierre Regnault.

(Titre de départ au haut du folio a 1:) S'ensuit ung petit livre nommé l'Examen || de conscience du mal et du bien de l'ame.

(A la fin, fol. B 6, r°:) Cy finist le livre intitulé Du bien et du mal de l'ame, nouvel||lement imprimé à Rouen, pour Pierre Regnault, libraire de l'u||niversité de Caen, demourant au dit lieu, en Froide rue, à l'ensei||gne Saint Pierre.

In-quarto. 166 feuillets non chiffrés. Cahiers signés a-9 et A-B, plus un cahier préliminaire non signé. Caractères gothiques.

(Sur le folio 2 du cahier préliminaire et sur le verso du dernier feuillet du cahier B:) Image d'un maître faisant écrire un élève sous sa dictée.

Bibliothèque de Rouen : exemplaire auquel manquent le dernier feuillet du cahier préliminaire et le premier du cahier a.

—

165. Expositio hymnorum. s. d

Expositio hymnorum. Venundantur Rothomagi in officina Michaelis Angier.

Petit in-octavo. Caractères gothiques.

Catalogue Duputel. Paris, Techener, 1853, nº 5.

—

166. Expositio hymnorum. 1500.

Expositio hymnorum per || totum anni circulum.

Marque de R. Macé.

Pour Robinet Macé.

(A la fin, fol. 92, avant la Table:) Exaratum est hoc opus Rotho||magi, in domo Ricardi Ausoult, || pro Roberto Macé, bibliopola || atque librario universitatis Cado||mensis, in eodem loco commorantis, || apud cymiterium Sancti Petri, || anno Domini millesimo quin||gentesimo, die vero XII februarii.

In-octavo. 94 feuillets. Cahiers signés a-m. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 9822.

L'abbé de La Rue, fol. 6, en avait vu un exemplaire provenu du couvent des Cordeliers de Caen.

—

167. Expositio hymnorum. 1505.

Expositio hymnorum per || totum anni circulum.

Marque de Robinet Macé, aux quatre écussons.

(Au bas du folio 87:) Completum est hoc opus exaratumque Rotho||magi, pro Roberto Macé, librario universitatis || Cadomensis, anno divini Verbi incarnati 1505, die vero decima junii.

In-octavo. 87 feuillets. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Roanne (Notice communiquée par M. Maurice Dumoulin).

—

168. Expositio hymnorum. 1530.

Expositio hymnorum || per totius anni circulum, cum || notabili commentario, quod || semper implicat historias, || etiam cum optimis || allegationibus sa||cre Scripture, san||ctorum, de qui||bus tales || hym||ni || cantan||tur, ex qui||bus possunt fa||ciliter de eisdem san||cti colligi sermones, sub||junctis quorumdam vocabu||lorum expositionibus. || XV f[ueilles] et d[emie].

(A la fin, fol. CXXIIII, v°:) Et sic terminantur Hymni universales per anni circu||lum, impressi Cadomi, anno Domini M. CCCCC XXX, die || vero XXII mensis marcii.

In-octavo. 124 feuillets numérotés. Cahiers signés A-Q, au nombre de 15 et demi comme l'indique la note mise au bas du titre. Caractères gothiques de deux grosseurs.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 80017. — Exemplaire dans la troisième partie de la bibliothèque de Le Cavelier, n° 235.

—

169. Expositio hymnorum. s. d.

Hymnorum || qui per totius anni circulum nuntur fami||liaris expositio, in qua præ tissimam quum || verborum tum sententiarum interpretationem, || complures sacras hystorias diligenter enuclea||tas offendes. || Omnia fidelissimis typis impressa et ab || erratis omnibus non segnius quam olim || ab Hercule Augiæ stabulum repurgata.

Aegidii Bigothi Hussoniensis Epigramma. || Dyrcæus concentus adest... (Pièce de cinq distiques). — XV f. et d.

(A la fin, fol. CXXIIII, *v°:)* Imprimé nouvellement. || FINIS.

In-octavo. 124 feuillets numérotés. Cahiers signés A-Q. Les Hymnes en caractères romains, le commentaire en gothiques.

L'attribution de ce livre aux libraires de Caen, de la dernière période dont je m'occupe, est conjecturale; elle m'a été suggérée par la forme de plusieurs des types employés et par une certaine analogie avec l'édition de l'*Expositio hymnorum* du 22 mars 1530, décrite sous le n° précédent.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27808.

—

170. Expositio sequentiarum. 1506.

Expositio sequentiarum.

Sous ces mots, gravure représentant un professeur enseignant à un disciple, qui écrit la leçon. Cette gravure est répétée sur le recto du dernier feuillet.

(A la fin:) Sequentiarum seu prosarum secun||dum usum Sarum, in ecclesia anglicana per totum annum cantandarum diligen||terque correctarum, finiunt feliciter, anno || Domini millesimo quingentesimo sexto, deci||ma die junii.

(Sur le verso du dernier feuillet:) Marque d'An-

In-quarto. 60 feuillets. Caractères gothiques.

Musée britannique. C. 35. c. 6.

Catalogue des livres de M. Luzarche, vendus en 1869 par M. Claudin, t. II, p. 319, nº 6157. A la fin du catalogue on trouve un fac-similé de la souscription et de la marque d'Androu Myllar. — Décrit avec fac-similé dans l'ouvrage de MM. Dickson et Edmond, *Annals of scottish printing* (Cambridge, 1890, in-4º, p. 36-42).

M. Claudin a reconnu avec beaucoup de sagacité que ce volume a dû être imprimé en 1506 à Rouen; il a supposé que c'était dans l'atelier de Laurent Hostingue. Voyez *Catalogue de la vente des livres de Luzarche,* t. II, p. 319, nº 6157. Aujourd'hui, M. Edmond croit que ce volume est sorti des presses de Pierre Violette.

171. Expositio sequentiarum. 1519.

Une lettre de M. Jenkinson, bibliothécaire de l'université de Cambridge, du 5 février 1892, contenait cette indication: « Expositio sequentiarum secundum usum modernum (if my memory serves me) really Sarum: Caen, M. Angier, 1519, in-8º; the last edition we know of. A copy is at Lambeth. »

172. Expositio sequentiarum. s. d.

Sequentiarum seu prosarum, secundum usum modernum in ecclesia Christi per totum annum cantandarum, diligenterque correctarum, expositio superficialis incipit feliciter.

Venundantur Cadomi, ab Michaele Angier, ad intersignium Divi Michaelis archangeli, prope magnas scholas commorante.

Imprimé à Caen, pour Michel et Girard dicts Angier et Jacques Berthelot, demourans au dict lieu, à l'enseigne du Mont Saint Michel, devant les Cordeliers.

In-octavo.

Notes de l'abbé de La Rue, fol. 46, vº, d'après un exemplaire appartenant au citoyen Hébert.

173. Fabri (Pierre). L'Art de plaine rethorique. 1544.

Le grant et vray || art de plaine rethoricque, utile, proffi||table et necessaire à toutes gens qui || desirent à bien elegantement par||ler et escripre, compilé et com||posé par très expert, scien||tifique et vray orateur || maistre Pierre || Fabri, en son || vivant cu||ré de || Meray et || natif de Rouen, || par lequel ung chas||cun, en le lysant, pourra fa||cilement et aornement composer et || faire toutes descriptions en prose, || comme oraisons, lettres missives, epi||stres, sermons, recitz, collations et requestes. || 1544. || Au Mont Sainct Michel, || à Caen, sont à vendre près les Cordeliers.

(A la fin de la première partie, fol. CXLIIII, *v°:)* Cy fine le premier livre de vraye rhetorique, || nouvellement imprimé mil cinq cens XLIIII.

(Titre de la seconde partie:) Le second livre || de vraye rethorique, utile, proffitable et ne||cessaire à toutes gens qui desirent bien ele||gantement parler et escripre, compilé et com||posé par très expert, scientifique et vray ora||teur maistre Pierre Fabri, en son vivant curé || de Meray et natif de Rouen, par lequel || ung chascun, en le lisant, pourra facil||lement et aornement composer et faire || toutes descriptions en rythme, com||me champs royaulx, balades, || rondeaulx, virelays, chan||sons et generallement || toutes sortes, tail||les et manières || de composi||tion.

(A la fin de la seconde partie, fol. LXVIII, *v°:)*
mier et second livre de vraye retho||-

rique, nouvellement imprimé en l'an mil cinq cens || quarante et quatre.

Suivent deux feuillets de table.

In-octavo. 144 et 70 feuillets. Cahiers A-S et aa-hh. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 2690. — Bibliothèque de la ville de Chartres.

—

174. *Même ouvrage.*

(Exemplaires de cette édition portant sur le titre cette adresse de l'imprimeur:) Imprimé à Paris, par Maurice de La Porte, || demourant au cloz Bruneau.

Bibliothèque mazarine, nº 20450, et Bibliothèque de la ville de Rouen.

Une réimpression de l'ouvrage de Pierre Fabri a été donnée par M. A. Héron, pour la Société des bibliophiles normands. Rouen, 1890, in-4°.

—

175. Facetus, cum commento. s. d.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin, fol. 11, vº:) Facetus, cum commento, finit feliciter. Impressum Rothomagi || per Guillermum Gaullemier, impensis et ere Petri Regnault, bi||bliopole universitatis Cadomensis, in vico Frigido commorantis.

In-quarto. 12 feuillets non numérotés, dont le dernier est blanc. Cahiers signés a et b. Caractères gothiques.

Cabinet de feu M. Lormier.

Catalogue des livres de feu E.-B. Courtois (Paris, 1819, in-8º), p. 190, nº 1592.— *Catalogue des livres de feu M. L. M.*

[Aug. Le Prevost?] vendus par Delion le 8 novembre 1860, p. 68, nº 741.

Dans l'exemplaire de M. Lormier, cette pièce est reliée avec celle dont suit l'indication et qui n'est probablement pas d'origine normande :

Carmen juvenile Sulpitii Veru||lani de moribus in mensa servandis. || Johannis Sulpitii Verulani, viri disertissimi, de moribus puerorum, preci||pue in mensa, servandis, carmen juvenile paucis explanatum, incipitur.

(A la fin, 10 distiques intitulés :) « Apex Ascensianus. »

Cahier in-quarto de 8 feuillets non numérotés. Caractères gothiques.

—

176. **Facetus,** cum commento. 1509.

Facetus, cum commento.

Marque de J. Macé. *(Planche XIII.)*

Venundantur Cadomi, in offici||na Michaelis Angier, ejusdem loci uni||versitatis bibliopole, et Jahannis *(sic)* Macé, || Redonis commorantis (cum altero) pre||cipui.

(A la fin :) Liber Faceti, cum glosa, finit feliciter, impressus Cadomi, || pro Michaele Angier et Johanne Macé, universitatis Cado||mensis bibliopolarum, anno salutis millesimo quingentesimo || nono, die vero vicesima nona martii.

In-quarto. 14 feuillets non numérotés. Cahiers signés a et b. Caractères gothiques de Laurent Hostingue.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1587. — Bibliothèque de Rouen, dans un recueil venu de l'abbaye de Jumièges.

—

177. *Même édition.*

Exemplaire avec la marque de Michel Angier

Communiqué par M. Jacques Rosenthal en mars 1900.

Une préface, commençant par les mots: « Seneca in libro de quattuor virtutibus... », contient sur le *Facetus* les détails suivants:

«... Causa vero efficiens fuit quidam regens Parisiensis, qui, ut dicitur, nominabatur Facetus, qui, quandocunque videbat scolares sive scolasticos suos in moribus deficere, nitebatur circa omnes mores per dicta et documenta Cathonis eos redarguere; et quia pluries non poterat auctoritatem in Cathone reperire que defectui scolarium coaptaretur, et precipue pro statu ecclesie et mense, meditatus est documenta agregare omnia que ab eodem Cathone in moribus exstiterant pretermissa, quod et tandem perfecit et nomine suo suum opus nominavit... Et dicitur Facetus per ethimologiam quasi *facens cetui*, id est placens tam in dictis quam in factis in populo. »

—

178. Fernandi (Petrus). Flosculus sacramentorum. s. d.

Flosculus sa‖cramentorum, edi‖tus a Petro Fer‖nandi de Ville‖gas, archidiacono ecclesie Bur‖gensis, in quo quicquid ex sa‖cramentis scire clericum opor‖tet brevissime continetur. ‖ III f[euilles].

Venundantur Cadomi, ‖ a Michaele Angier, juxta con‖ventum Fratrum Minorum.

In-octavo. 24 feuillets. Cahiers signés A-C. A deux colonnes.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

—

179. Ferratius (Thomas) de Advocatis. Cautelæ. s. d.

Cautele nove ultra ‖ Cepollam domini Tho‖me Ferratii de Advoca‖tis de Brixia, juris utriusque peritissimi.

(Folio LXXXVIII, *après la table:)* Expliciunt

Cautele nove ultra Cepollam domini Thome Fer||racii de Advocatis de Brixia, juris utriusque peritissimi, cum consilio || dominorum Signorelli de Homedeis et Raphaelis Fulgosii, do||ctorum. Impresse Rothomagi, per magistrum Martinum Morin, || juxta prioratum Sancti Laudi, in intersignio Sancti Eustachii commorantem, || impensa & ere Michaelis Anger, bibliopole universitatis || Cadomensis, Johannis Macé, in civitate Redonensi, in intersi||gnio Sancti Johannis evangeliste, moram trahentis, & Ricardi || Macé, librarii, Rothomagi, in domo qua pendet intersignium || Quinque capellorum, juxta valvas Beate Marie, commorantis.

(Folio LXXXVIII, v°:) Marque de Richard Macé.

Petit in-octavo. 88 feuillets chiffrés. Cahiers signés A-L. Caractères gothiques.

Exemplaire communiqué en 1895 par M. Brière, du Mans.

Exemplaire de la bibliothèque de l'abbé Barré, cité par Frère dans son mémoire *De l'imprimerie et de la librairie à Rouen* (Rouen, 1843, in-8°), p. 61.

Dans la dédicace de ce livre (1), adressée au cardinal Louis d'Amboise, évêque d'Albi, on remarque un éloge du cardinal Georges d'Amboise:

« ... Et similiter in patruo tuo, reverendissimo domino domino cardinali Rothomagensi, alias Roano vulgariter nuncupato, qui, propter ejus singulares virtutes, per totam Galliam et alias plerasque partes mira cum potestate legatus de latere decretus est, necnon serenissimi ac christianissimi Francorum, Sicilie ac Hierusalem regis Mediolanique ducis, locum tenens generalis existit, adeo quod ei prelibatus rex omnium ad sui regnum spectantium curam prestet et committat, et sic uno tempore summi pontificis et potentissimi ac invictissimi regis vices gerat. »

---

(1) Cette dédicace est dans l'édition de Lyon, 1511, que possède la Bibliothèque nationale, Réserve, F. 1509.

180. Ficinus (Marsilius). De triplici vita. s. d.

Marsilius Ficinus Floren||tinus, de triplici vita, una cum || textu Salerni.

Marque de Pierre Regnault.

(Sur le folio a II:) Prohemium Marsilii Ficini Florentini in librum ad ma||gnanimum Laurentium Medicem, patrie servatorem.

(Sur le folio p I:) Regimen sanitatis Salernitanum necnon et magistri || Arnoldi de Novivilla feliciter incipit.

(A la fin, fol. p VI, v°:) Explicit Regimen sanitatis, impressum Rothomagi, per || Petrum Regnault, magistrum Petrum Violete et Natalem || de Harsy.

In-quarto. 94 feuillets. Cahiers signés a-p. Caractères gothiques.

Bibliothèque mazarine, n° 537 des Incunables, p. 279 du Catalogue de MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon. — Exemplaire incomplet du dernier cahier à la bibliothèque de l'Arsenal, Sciences et arts, n° 1948 *bis*.

Voyez Maittaire, *Annales typographici*, ed. nova, t. I, p. 749, et Hain, n° 7064.

—

181. Fillon (Arthur). Speculum curatorum. s. d. Vers 1530.

Speculum curato||rum, unacum confessiona||li ac tractatu de misterio misse et || his que concernunt eam, videlicet || de sacramento altaris, dignitate, || utilitate et processione, necnon de || sacerdotalibus vestimentis, ad Dei || laudem statusque ecclesiastici deco||rem, exaratum Rothomagi, in of||ficina Michaelis et Geraldi dictorum || Anger, necnon

Jacobi Berthelot, in || parrochia sancti Martini juxta Pon||tem moram tenentium.

(A la fin, fol. E VIII, v°:) Imprimé à Rouen, pour Mi||chel et Girad *(sic)* ditz Anger et Jac||ques Berthelot, libraires, de||mourantz à Rouen, en la grand || rue du Pont, devant Saint Mar||tin, et à Caen, à l'ymage Saint||Michel, || prez les Cordeliers.

In-octavo. Cahiers signés A-E. Caractères gothiques. L'imprimeur a employé des lettres de forme pour les trois premiers cahiers, et des lettres bâtardes pour les deux derniers.

Exemplaire communiqué par M. Ed. Pelay.

En tête lettre adressée par l'auteur à l'archevêque Georges d'Amboise (1): « Epystola. || Arturus Fillon, humilis theolo||gus, reverendissimo domino Georgio || de Ambasia, illustrissimo Rothoma||gorum archipresuli, sancte sedis legato. »

Ce livret renferme des instructions *(injunctiones)* que la table mise au verso du titre annonce en ces termes: « Tertio ponuntur injunctiones facte cu||ratis super singulis sacramentis in syno||do celebrata Rothomagi, anno Domini || millesimo quingentesimo sexto. »

(Au folio C. VI, *v°:)* « Sermons des commandemens de Dieu, que pourront || [lire le]s curez ou vicaires à leurs parrochiens cha||[cun di]menche. »

—

182. Fillon (Arthur). Speculum curatorum. s. d.

Speculum curatorum, || unacum Confessionali.

Item tractatus de mysterio mis||se et his que concernunt eam, videlicet: || de sacramento altaris; || de dignitate, utilitate et processione, || necnon de sacerdotalibus vestimen||tis, ad Dei laudem statusque ecclesia||stici decorem.

---

(1) Dans l'exemplaire que j'ai examiné, cette lettre occupe un feuillet qui précède le titre, mais que je suppose avoir été déplacé et qui [illegible] se trouver après le feuillet contenant le [illegible] verso.

V f[euilles].

(Au folio 2:) Lettre d'Arthur Fillon à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen.

(A la fin :) Imprimé nouvellement.

In-octavo. 40 feuillets. Cahiers signés A-E. Caractères gothiques.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

—

183. Fleur (La) des commandemens de Dieu. 1496.

(Titre de départ au haut du folio . I :) S'ensuit la table et les chapitres du livre nommé la Fleur des commandemens || de Dieu [première partie de l'ouvrage].

(Titre de départ au haut du folio A I :) S'ensuit la table de ce livre. [Table de la seconde partie de l'ouvrage.]

(Titre de départ de la première partie de l'ouvrage, au haut du folio a I:) Le preambule et la division de cest livre.

(Au bas du folio 96, v°, titre final de la première partie de l'ouvrage :) Icy est la fin du livre qui est appellé la || Fleur des commandemens de Dieu.

(Titre de départ de la seconde partie de l'ouvrage, au haut du folio r I:) L'Exemplaire des commandemens de Dieu.

(Titre final, au haut du dernier feuillet, hh 6, r° :) Cy fine le livre intitulé la Fleur des commandemens de || Dieu, avec plusieurs exemples extraictes tant des Escriptures || sainctes que d'autres docteurs et bons anciens pères, lequel || est moult utile à toutes gens. Et a esté nouvellement

imprimé || à Rouen, par Jehan Le Bourgeois, à l'instance de Pierre Regnault, || libraire de l'université de Caen, lequel fut achevé le xxi jour || de juillet mil cccclxxxxvi.

(Au verso de ce feuillet:) Marque de Jehan Le Bourgois.

In-folio. 282 feuillets non numérotés. Cahiers signés +, A-C, a-9 et aa-hh. Caractères gothiques.

La dernière page du cahier préliminaire est occupée par un grand tableau sur lequel on voit un religieux assis présentant un livre à trois personnages figurant clergé, noblesse et labour.

Bibliothèque de Rouen. Exemplaire auquel manquent le premier feuillet du cahier +, qui était peut-être blanc, et le feuillet r 8. Cet exemplaire a successivement appartenu à Aug. Le Prevost (nº 23 de la vente de décembre 1857) et à Ed. Frère (nº 357 de la vente de novembre 1874). Il vient du couvent des Capucins de Caen et pourrait bien être celui qui est annoncé dans les notes de l'abbé de La Rue comme conservé à la préfecture du Calvados. — Brunet, II, 1287, d'après cet exemplaire.

—

184. Floretus, cum commento. 1506.

Floretus, cum || commento.
Marque de Pierre Regnault.

(A la fin:) Hoc opus in civitate Rothomagi juxta limina Divi Laurentii exaratum est, || in officina Johannis Mauditier, impressoris, impensis honesti viri Petri Regnault, || preclarissime universitatis Cadomensis librarii, anno Domini millesimo quinimo septimo, decimo calendas junii.

In-quarto. 48 feuillets non numérotés, dont le dernier est blanc. Cahiers signés A-H. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen. Exemplaire venu de l'abbaye de Jumièges. — Catalogue de la bibliothèque de Courtois, vendue en 1819, p. 190, n° 1592. — Catalogue des livres de M. L. M. [Aug. Le Prevost] vendus par Delion le 8 novembre 1860, p. 68, n° 741. — Catalogue des livres du baron Pichon vendus en 1897, p. 214, n° 742. — Supplément au catalogue des livres et manuscrits rares et précieux de la librairie Honoré Champion, 1897, p. 237, n° 1544.

Un prologue, commençant par les mots *Ego flos campi*, explique ainsi l'origine de cet opuscule, qu'on a sans fondement attribué à saint Bernard : « Causa igitur efficiens, ut communiter dicitur, fuit sanctus Bernardus, abbas monasterii Clarevallis, qui, postquam quemdam fratrem suum conatus est retrahere a seculo medio cujusdam libri ad eum missi, quem quidem librum Contemptum mundi nominavit, hunc librum composuit tam ipsi suo fratri quam aliis propter Deum et charitatem, volendo hoc medio omni statui prodesse, nemini vero obesse, ut sic, cujuscunque predictus ejus frater status foret, doctrinam ab eo haberet ad bene beateque vivendum, et hac de causa sanctus Bernardus hunc librum composuit,[1] quem propter causas prius dictas Floretum nominavit. »

—

185. Floretus, cum commento. 1508.

Floretus, cum || commento.

Marque de Jean Macé.

Venale habetur Rothomagi, in officina Mi||chaelis Angier et Johannis Macé, ad oras pon||tis ejusdem urbis, atque Cadomi, in parochia san||cti Petri, juxta pontem, necnon Redonis, pro||pe ecclesiam sancti Salvatoris, sub signo Divi || Johannis evangeliste.

(A la fin:) Floreti glosa, Rothomagi impressa, opera magistri Pe||tri Olivier, ibidem juxta eccle-

siam sancti Viviani moram || trahentis, finit feliciter, anno Domini millesimo quin||gentesimo octavo, die vero ultima octobris.

(Au verso du titre, le prologue:) Ego flos campi.

In-quarto. 46 feuillets. Cahiers signés A-H. Caractères gothiques.

Bibliothèque de feu M. Lormier. — Exemplaire communiqué en mars 1900 par M. Jacques Rosenthal. — *Catal. des livres de V. Luzarche*, 1868, t. I, p. 305, nº 2120.

186. Floretus. 1512.

Liber Floreti, in quo Flo||res omnium virtutum et detestationes vitiorum || metrice continentur, una cum commento ma||gistri Johannis Gersonis. Tractatus de virtu||tibus et vitiis, secundum precepta Dei et Ecclesie, ad fugam peccato||rum et electionem illorum operum que hominem perducunt || ad Deum finaliter, cum maxima diligentia de novo emendatus || et correctus.

Nicolaus Cadier (suivent 7 distiques).

Ilz sont à vendre à Renes, ciés Jehan Macé, libraire, de||meurant au dit lieu, près la porte Sainct Michel; || à Caen, ciés Michel Angier, libraire et relieur de l'université || du dit Caen, demeurant près le pont Sainct Pierre; || à Rouen, ciés Richard Macé, libraire de l'université de Caen, || demeurant au dit Rouen, à lenseigne des Cinq chappeletz, || près le portal Nostre Dame.

(A la fin du texte, fol. 176:) Explicit liber Floreti, impres||sus Cadomi, anno

simo ccccc xii, die vero xiii || mensis maii. | Finis.

In-quarto. 176 feuillets chiffrés, plus un cahier de six feuillets renfermant la table et portant sur la dernière page la marque de Jean Macé. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale, Réserve, D. 7847. — Bibliothèque de Luxembourg; décrit par Nic. Muller, dans *Catal. descriptif des incunables de la biblioth. de Luxembourg*, p. 87, n° 206. — Exemplaire de la bibliothèque de l'université de Caen, porté sur le catalogue de Mabré, cité dans les notes de l'abbé de La Rue, fol. 14, v°.

—

187. *Même édition.*

Exemplaire portant sur la dernière page la marque de Michel Angier.

Bibliothèque de Vire (Communication de feu M. Charles Fédérique, et photographies de M^lle^ Pellechet).

C'est probablement à un exemplaire de ce livre que se rapporte une note de La Caille *(Hist. de l'imprimerie*, p. 49 et 50), ainsi conçue: « il fut imprimé à Caen par Michel Angier, pour Jean Macé, libraire demeurant à Rennes et pour Richard Macé, libraire en l'université de Caen, demeurant à Rouen, Joannis Gersonis tractatus de virtutibus et vitiis, etc., in-4°, en 1502. »

Cette note est passée dans les ouvrages de Maittaire (t. II. p. 155), et de Panzer (t. VI. p. 344), ainsi que dans les notes de l'abbé de La Rue, fol. 7, et dans celles de Meritte-Longchamp, fol. 4.

—

188. Floretus, cum commento. 1521.

Floretus, cum || commento.

Marque de Raulin Gaultier.

Ils sont à vendre cieulx Raulin Gaul||tier, en la rue de Potart, près le Fardel.

(A la fin, fol. 44:) Floreti glosa feliciter finit. || Completum est presens opusculum ac recen||tissime impressum Cadomi, opera Guillermi || Tuveel, sumptibus et expensis Raulini Gaul||tier, librarii, in vico nuncupato de Potart, || anno salutis vigesimo I, die vero mensis || XXVI septembris.

(Au verso de ce feuillet:) Marque de Raulin Gaultier.

In-quarto. 44 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-I. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Caen.

—

189. Floretus. 1526.

Floretus, sine com||mento. II f[euilles] et d[emie]. — Marque figurée sur la planche XV.

Venundantur in domo Michaelis || Angier, juxta conventum Fratrum Mi||norum.

(A la fin, au bas du folio 20, r°:) Finit textus Floreti. || M. D. XXVI.

(Au verso de ce feuillet:) Image de Notre Seigneur *(planche XIX)*.

In-octavo. 20 feuillets. Signatures A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, Réserve, R. 2115.

—

190. Fontenay (Guido de). Synonima etc. s. d.

« Guidonis de Fontenay libri Synonymorum, Epythetorum, & Regule grammaticales. Cadomi. 44 feuillets. »

C'est ainsi que cet opuscule est annoncé dans le *Catalogue des curiosités bibliographiques* vendues par le libraire Leblanc, le 16 mars 1837 (p. 20, n° 175).

191. François I^{er}.

Lettres accordées par François I^{er} à l'université de Caen pour faire assigner au Grand conseil les prélats de Normandie sur le fait des nominations aux bénéfices que les gradués de la dite université prétendaient avoir le droit d'obtenir. 20 mai 1529 (1).

Une édition de 400 exemplaires en fut imprimée, la même année, à Caen selon toute apparence, par les soins des commissaires de l'université qui donnèrent aux imprimeurs une somme de 20 sous (2).

Un exemplaire de cette édition existe aux archives du Calvados dans la liasse D. 150. Voir l'inventaire du fonds de l'université de Caen, par M. Bénet, article D. 150.

—

192. Garlandia (Johannes de). Æquivoca. 1505.

Multorum vocabulorum equivocorum interpre||tatio magistri Johannes *(sic)* de Garlandia, gram||matico et latini cupido permaxime necessaria. in||cipit.

Image d'un docteur ayant devant lui une table et un pupitre sur lesquels des livres sont ouverts.

(A la fin, fol. 62, v°:) Libro quivocorum quorundam vocabulorum, se||cundum ordinem alphabeti, unacum interpreta||tione Anglie lingue, finis impositus est feliciter, || quam Andreas Myllar Scotus mira arte imprimi || ac diligenti studio corrigi orthographieque stilo, pro||ut facultas suppetebat, enu-

---

(1) *Catalogue des actes de François I^{er}*, t. I. p. 646, n° 3386.

(2) Délibération du 15 janvier 1530 (n. st.), qui sera publiée dans l'Appendice, d'aprés le second registre des délibérations de l'université de Caen, fol. 156.

cleatumque sollicitus fu||it, anno christiane redemptionis millesimo quin||gintesimo quinto.

In-quarto. 62 feuillets. Signatures a-k. Caractères gothiques, les mêmes peut-être que ceux dont Laurent Hostingue s'est servi pour imprimer le « Theodolus », à Caen, en 1509.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 16.

Description détaillée, avec fac-similé, dans l'ouvrage de MM. Dickson et Edmond, *Annals of scottish printing*, p. 32-36.

—

193. Garlandia (Johannes de). Dictionarius. 1508.

J'ai vu ce livre en 1849 dans la bibliothèque d'Auguste Le Prevost; mais j'eus le tort de n'en pas prendre la description. Il était égaré lors de la vente de livres que ce bibliophile fit faire en 1857. Il se retrouva plus tard et figura dans une vente faite à Paris au mois de novembre 1860, vente à laquelle je ne pus assister. Je dois me borner à reproduire les notes consacrées à ce volume:

1° par un ancien possesseur du ms. latin 11282 de la Bibliothèque nationale, qui renferme un texte du Dictionnaire de Jean de Garlande:

« J'ay cet ouvrage de Garlande, imprimé par les soins de Vincentius Carrer, in civitate Cadomensi, par Laurentius Hostingue. 17 pages in-4°, sans chiffre. On lit à la fin:

Eximii viri Johannis de Garlandia, ephebis insomnibusque dediti ac in dies resipiscere sperantibus, officiosissimi viri magistri Vincentii Carrer examine castigatus, familiari demum, ut maxime potuit, explanatione commentatus, januarii pridie ydus, anno a nativitate millesimo quingentesimo octavo, aureus, quem valentissimi quisque ingenii pervisere tenetur, Dictionarius feliciter explicit. »

2° par Auguste Le Prevost lui-même (Notes de Frère, à la bibliothèque de Rouen).

Solertissimi (?) viri Johannis de Garlandia fertilissimum multorum equidem vocabulorum, nostros in usus discurrentium, mature magistri Vincentii Carrer examine correctum atque castigatum, recenterque familiarissimo prefati magistri Vincentii commento explanatum. Impressum in civitate Cadomensi, per Laurentium Hostingue, impensis Johannis Macé. (In-quarto, gothique, 36 pages.)

3e par Meritte-Longchamp (fol. 7 des notes conservées à la bibliothèque de Caen):

Johannis de Garlandia vocabularium sive vocum ad artes pertinentium expositio. Cadomi, Laurentius Hostingue. In-quarto. Sans date.

4e par le rédacteur du *Catalogue d'une collection de bons livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque de feu M. L. M***, dont la vente se fera le jeudi 8 novembre 1860* (Paris, Delion, 1860, p. 19, n° 206):

Johannis de Garlandia fertilissimum multorum equidem vocabulorum nostros in usus discurrentium. Impressum in civitate Cadomensi, per Laurentium Hostingue, impensis Johannis Macé, anno 1508.

In-quarto.

—

194. Garlandia (Johannes de). Libellus de verborum compositis. 1505.

Johannis de Galandia libel||lus dē verborum compositis, omnibus variam eorum com||positionem agnoscere cupientibus apprime utilis, familiari || expositione explanatus, unacum interjectis metrorum elucida||tionibus necnon contentorum verborum secundum unius cu||jusque conjugationum ordinem, atque eorumdem indicem tabu||la, recentissime summa correctione et vigilantia || revisus.

Grande marque, sur laquelle est représenté saint Yves entre le riche et le pauvre, avec les initiales M. R., la devise « Spes nostra in Domino », et les noms Michel Anger et Richart Rogerie.

Impressum Rothomagi, in officina Laurentii Ho||stingue et Jameti Loys, juxta novum forum ejusdem urbis || commorantium, impensis Richardi Rogerie et Michaelis || Angier, in magno vico Montis Relaxi moram trahentium.

(Au verso du titre, huit distiques intitulés:) « Castigantis ad lectores et operis laudem carmina. »

(Fol. 49, v°, coté XXX*:)* Et sic est finis hujus operis, et fuit completus die XXI men||sis julii, anno millesimo quingentesimo quinto.

(Fol. 51, v°:) Impressum Rothomagi,in officina Laurentii Hostin||gue et Jameti Loys, juxta novum forum ejusdem urbis com||morentium, impensis Richardi Rogerie et Michaelis An||gier, in magno vico Montis Relaxi moram trahentium.

In-quarto. 52 feuillets, dont le dernier est blanc. Cahiers signés a-i. Caractères gothiques.

Exemplaire communiqué par M. Mery de Bellegarde, et en 1898 par M. le comte de Boury.

Sur la dernière page, au-dessus de la souscription des imprimeurs, pièce de 15 vers, donnant en acrostiche le nom de *Johannes Calvi:*

Carmina Dei laudativa et scultoris excusatoria.

Imposuit finem, tetigit nunc gratia calcem
    Omnia plasmantis. Gloria lausque sibi!
Hunc quis si videat non recte compositum sic,
    Aut vicium cernat, supplico parcat ei:
Nam scriptum videat: « Non omnia possumus omnes
Non igitur scultor qui summam mente recepit
    Ex hoc culpandus; penam (*sic*) perinde venit.
Sit igitur vobis animusque legentibus istum
    Carpere nunc flores qui ab eo coeunt.
Alme Deus, genitor Deus, et laus sit tibi, queso:
    Lata nam (*sic*) per mundum pandis ad astra viam
Vivere qui facis hunc servum qui pegit (*sic*) decenter
    Ista et que posuit ingeniosa manus.

Ex primis metris tu litteram accipe primam.
    Junges postposite, cerne quod nomen habes.

Du même traité de Jean de Garlande il existe une édition parisienne, datée du 3 octobre 1505, qui a été copiée sur l'édition de Rouen, à moins que l'une et l'autre de ces éditions ne dérivent d'un texte antérieur que je ne connais pas. Voici la description de l'édition parisienne, d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale (Réserve, p. X. 15):

Johannis de Galandia libellus || de verborum compositis, omnibus variam eorum composi||tionem agnoscere cupientibus valde utilis, familia||ri expositione explanatus, unacum interjectis me||trorum elucidationibus, necnon contentorum verborum || secundum conjugationum ordinem, ac eorum tabula, recen||tissime summa vigilantia revisus.

Marque de Françoys Regnault.

Venalis extat sub Divo Claudio vici Divi Jacobi.

(Au verso du titre:) Les mêmes vers que dans l'édition rouennaise du 21 juillet 1505.

(Au bas du folio XLIX:*)* Et sic est finis hujus operis, et fuit completum die III men||sis octobris anni millesimi quingentesimi quinti.

(Sur le dernier feuillet, dont le verso est blanc:)

La même pièce de vers que dans l'édition rouennaise.

In-quarto. 50 feuillets. Cahiers signés a-h. Caractères gothiques.

La pièce de quinze vers qui se lit à la fin des deux éditions et qui donne en acrostiche le nom de Johannes Calvi a dû être composée pour un livre sorti des presses de Jean Calvez, imprimeur bien connu de Tréguier. Elle se trouve à la fin d'une autre édition sans date au traité *De verborum compositis*, attribué cette fois à Jean Sinthem. Sur cette édition, dont il y a un exemplaire à la bibliothèque de Saint-Brieuc, il faut voir ma lettre à M. Arthur de La Borderie, intitulée *Mandements épiscopaux imprimés à Tréguier au XV^e siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1900, t. LXI, p. 64.

—

195. Gesta Romanorum. 1514.

Gesta Romanorum, || cum applicatio||nibus moralis||satis ac mi||sticis.

Ilz sont à vendre à Caen, chiés Michel || Angier, libraire, demourant près le pont || Sainct Pierre; à Rennes, chiés Jehan Macé, || libraire, demourant près la porte Sainct || Michel; à Rouen, chiés Richard Macé, de||mourant près le portail aux Libraires, à || l'enseigne des Cinq chapelletz.

(Au verso du titre:) L'image de Notre Seigneur, sur un fond non étoilé. *(Planche XII.)*

(A la fin, fol. CLX, avant la table:) Ex Gestis Romanorum, cum || pluribus applicatis hystoriis || de virtutibus et viciis mistice || ad intellectum transsumptis re||collectorii finis, anno nostre || salutis M. CCCCC. XIIII.

Le feuillet final, dont le recto est blanc, porte la marque de Richard Macé; il est reproduit sur notre planche XXII.

Petit in-octavo. 172 feuillets, dont les douze derniers ne sont pas numérotés. Cahiers [A]-Y. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, Z. 2578. Exemplaire revêtu de sa reliure originale, avec une image de sainte Barbe sur l'un des plats.

—

196. Grand pardon (Le) de l'Hôtel-Dieu de Paris. s. d.

L'Ostel Dieu de Paris.

Le Grant pardon general de planière remission donné à perpetuité || par les sainctz pères papes de Romme aux biensfaicteurs de l'Hostel Dieu de Paris, et confermé par nostre sainct père le pape Paul troisiesme de ce nom qui est à present.

Grand placard de 56 lignes, en caractères gothiques.

L'Annonce du pardon est faite au nom de « révérend père en Dieu monseigneur l'évesque et conte de Lisieux, nostre souverain prelat et pasteur ». L'impression de la pièce doit avoir été faite à Caen, sous le pontificat de Paul III (1534-1549).

Exemplaire en mauvais état aux Archives du Calvados. Notice communiquée par M. Émile Travers.

—

197. Grand pardon (Le) de l'hôpital Saint-Jacques du Haut-Pas. s. d.

Le Grand pardon de l'hospital Sainct Jacques du Hault pas.

Grand placard imprimé en lettres gothiques, orné dans la partie supérieure d'une image de saint

Jacques. L'annonce du pardon est faite au nom du vicaire général de l'évêque d'Avranches, et la pièce a dû être imprimée à Caen, au commencement du XVI^{e} siècle.

Exemplaire mutilé, ne mesurant plus que 310 millimètres sur 196. Trouvé dans une reliure, avec d'autres débris de publications caennaises.

Bibliothèque nationale. Réserve, E. 1691.

—

198. Guillermus, Parisiensis episcopus. De septem sacramentis. s. d.

Guillermus Parisiensis, de || septem sacramentis. — Marque de P. Regnault en noir.

(Au verso du titre:) Image du crucifiement.

(Au haut du folio II:) Doctissimi viri Guillermi, Parisiensis episcopi, Dya||logus de sacramentis, cuilibet sacerdoti quam utilissimus, || incipit feliciter.

(A la fin:) Finit tabula. || Explicit Guillermus Parisiensis, super septem sacramentis, || impressus Rotomagi, pro Petro Regnault, Cadomensis || universitatis librario.

In-octavo. 92 feuillets, dont les 86 premiers seulement sont numérotés. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 13122.

—

199. Guillermus, Parisiensis episcopus. De septem sacramentis. s. d.

Guillermus Parisien||sis, de septem sacra||mentis. — Marque de Robinet Macé. — Imprimé en Rouen, pour Robinet Macé.

(*Au verso du titre:*) Image du Calvaire, au dessous de laquelle est un écusson portant les lettres R M, reliées par un cordon.

(*Titre de départ au haut du folio 2:*) Doctissimi viri Guillermi, Parisiensis episcopi. | Dyalogus de sacramentis, cuilibet sacerdoti quam utilissi|mus, Incipit feliciter.

(*A la fin:*) Finit tabula. | Explicit Guillermus Parisiensis, super septem sacra|mentis, impressus Rotomagi, pro Roberto Macé, Ca|domensis universitatis librario.

In-octavo. 92 feuillets, dont les 86 premiers seulement sont numérotés.

Bibliothèque de Chambéry.

Cette édition offre la plus grande analogie avec celle qui porte le nom de Pierre Regnault. L'une des deux a été faite sur l'autre.

—

200. Guillermus, Parisiensis episcopus. De septem sacramentis. s. d.

(*Le titre manque, par suite de l'enlèvement d'un feuillet.*)

(*Au haut du folio II:*) Doctissimi viri Guillermi, Parisiensis episcopi. Dyalogus de sacramentis, cuilibet quam utilissi|mus incipit feliciter.

(*A la fin:*) Explicit Guillermus Parisiensis, | super septem sacramentis.

In-octavo. 88 feuillets, dont les cinq derniers ne sont pas numérotés. Cahiers a-l. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Versailles

Relié avec un exemplaire du « Confessionale » de Jean Nyder[1], imprimé pour Pierre Regnault par Laurent Hostingue et Jamet Loys. Ces deux livrets paraissent sortis du même atelier. Voyez ce qu'en a dit M^{lle} Pellechet *(Catalogue des incunables de Versailles*, p. 212).

—

201. Hangesto (Hieronymus ab). Moralia. 1529.

Moralia Hieronymi || ab Hangesto, phi||losophi sacreque theologie pro||fessoris. ||

Guilielmus Ratus, Abrincinas, reli||gioso viro fratri Bertrando Johanni Mon||tis Deici, Premonstratensis ordinis, pro||fessori, in Christi philosophia licentiato || oppido quam merito, in sequentis encomium || operis. || Ogdoasticon. (Suivent quatre distiques.)

Ex caracteribus Parrhisiis. || 1529.

(A la fin, fol. cc, *v°:)* Impressum est hoc preclarum || opus anno Domini millesimo quingentesimo xxix, die quarta mensis martii.

In-octavo. 200 feuillets cotés i-cc, plus 12 feuillets préliminaires non cotés. Cahiers signés A-B, A-Z et aa-bb. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 240. — Une page est reproduite sur notre planche XIV.

Les pièces de vers et les lettres qui sont en tête de l'ouvrage sont rapportées, au moins par extrait, dans l'Appendice. L'une de ces lettres montre que le volume a été publié à Caen par Michel Angier.

—

202. Hangesto (Hieronymi de) Problemata logicalia. 1511.

Problemata logica||lia magistri Hieronimi de

---

[1] Voyez plus loin la notice 306.

Han||gest, ad Gordii funibus litem pa||siphaeoque errore longe difficilio||rem solvendum perutilia.

Marque de J. Macé.

Ilz sont à vendre à Rouen, chés Richard Ma||cé, près le portail Nostre Dame, à l'enseigne des || Chapellés ; à Caen, chés Michel Angier, près || le pont Saint Pierre a *(sic)* ; et à Rennes, chés Jehan || Macé, à l'enseigne Saint Jehan l'evangeliste (1).

(Au verso du titre :) Johannis Perat Remensis ad lectorem || epigramma. (Pièce de onze distiques.)

(Fol. 116 :) Joanni de Bainast, Dive Marie Noviomensis canonico thesaurarioque fide||lissimo, sacrosancte Marie Ambianensis canonico meritissimo, munificen||tissimoque viro, spectatissimis moribus preditissimo, Hyeronymus de Han||gest, S. P. D. ...—... Ex bibliotheca nostra Parhisiensi, idibus januariis, an||no millesimo quingentesimo septimo.

(Fol. 116, v° :) Ad eundem, Joannis Perart Remensis verbis magistri Hieronymi || de Hangest, regentis sui, carmen extemporaneum. (Pièce de 17 distiques.)

Magistri Hieronymi de Hangest Problemata logicalia feliciter finiunt, || impressa Cadomi opera Laurentii Hostingue, anno Domini millesimo quin||gentesimo undecimo, XXII novembris, expensis honestorum virorum Micha||elis Angier, juxta pontem Sancti Petri commorantis, ac Johannis Macé, Rhe||donis moram trahentis, necnon Ricardi Macé, Rothomagi moram trahentis, || in parrochia Sancti Nicolai.

---

(1) Ce titre est reproduit en fac-similé sur notre planche XIII.

In-quarto. 116 feuillets non chiffrés. Cahiers A-T. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de Tours, n° 591. Exemplaire venu de Marmoutier.

—

203. *Même édition,* avec la marque de Michel Angier sur le titre.

Bibliothèque mazarine. XVe siècle, n° 471, pièce 2.

—

204. Harentals (Petrus de). Psalterii expositio. 1504.

Psalterii expositio Petri de Harentals, viri religione clarissimi, prioris Floreffensis, Premonstratensis ordinis, ex multis variisque doctorum sententiis, utputa Augustini, Hieronimi, Gregorii Cassiodori, Hugonis de Sancto Victore, Nicolai de Lyra, & ceterorum hujus psalmorum libri interpretum, ad ecclesiasticorum virorum eos canentium legentiumve instructionem solertissimi redacta.

Venundantur Parisii, a Johanne Parvo, bibliopola jurato universitatis Parisiensis, in vico Divi Jacobi, ad intersignium Leonis argentei, commorante, necnon in officina Roberti Macé, itidem bibliopole jurati universitatis Cadomensis, apud edem Sancti Petri moram trahentis.

Au verso du titre doit se trouver une dédicace datée de 1504.

(Titre de départ sur le folio 2:) Celeberrima expositio || super psalmorum librum David regii prophe||te, per reverendum religiosum patrem Petrum || de Harentals, priorem Floreffiensem, Pre-

mon||stratensis ordinis, ex diversis sanctorum codi||cibus, videlicet Augustini, Hieronimi, Gregorii, Cassiodori, Hugonis de Sancto Victore, Ni||colai de Lyra et ceterorum industriose collecta,|| feliciter incipit.

(A la fin:) Explicit Collectarii || Petri de Harentals insigne opus explanatio||nis psalmorum, exaratum Deo super||orum|| dūce, ad pre||ces reverendi patris Johannis de Arkel, quon||dam Trajectensis postea Leodiensis episcopi, approba||tum et admissum ab alma universitate Colo||niensi, ut ex titulo videri potest; cui finem impo||nendo fidelis compositor rogat atque obtesta||tur singulos huc conspicientes, si quid fortas||sis litterarum vagatione offenderit, id non || ulli negligentie seu ignorantie, verum potius correctionis facultati ascribant quam maximas || habiturus gratias. Rothomagi denuo impressum, || in officina Laurentii Hostingue et Jameti || Loys, anno Domini incarnationis millesimo quin||gentesimo quarto, ex die II januarii, et ad lau||dem Dei omnipotentis et utilitatem ecclesie sue||sacrosancte christianorum matris, qui est bene||dictus in secula seculorum. Amen.

Sur la dernière page la marque de Robinet Macé.

In-quarto. 202 feuillets. Cahiers signés a-2. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, A. 3087 (Exemplaire auquel manquent le titre et le feuillet a i). — Bibliothèque du Mans, Théologie, n° 1060, p. 102 du Catalogue. — Note de l'abbé de La Rue, qui en possédait un exemplaire incomplet de la fin.

—

205. Herolt (Johannes). Sermones Discipuli. 1518.

Sermones Discipuli de || tempore & de sanctis, et Quadragesimale ejusdem, cum diversis tabulis || quam necessariis, cum casibus papalibus || et episcopalibus et a sacra communio||ne inhibitionibus, recentissime impressi, & Rotho||magi non minim labore revisi.

Marque de Michel Angier.

Venales habentur Cadomi, in officina Michae||lis Angier, universitatis ejusdem loci ligatoris atque || librarii, juxta pontem Sancti Petri.

(Fol. FF IIII:) Sermones Discipuli de sanctis, cum Promptuario exemplorum || et Miraculis beate || Marie vir||ginis.

(Fol. XX IIII:) Incipit prologus in Promptuarium exemplo||rum Discipuli secundum ordinem alphabeti.

(Fol. ZZ I:) Prologus in Promptuarium Discipuli de || Miraculis beate Marie virginis incipit.

(A la fin, fol. & & VIII, col. 2:) Finit opus perutile simplicibus curam anima||rum gerentibus, compositum per venerabilem || et devotum Johannem Herolt, sancti Dominici secta||torem professum, de tempore & de sanctis, cum Promptua||rio exemplorum atque tabulis collectum, Discipu||lus nuncupatum, impressum Rothomagi, in || officina magistri Petri Oliverii, anno salutis || decimo octavo supra millesimum et quingente||simum, die vero XXVI mensis junii. || Laus Deo.

(Au verso de ce feuillet), grande marque de maître Pierre Olivier, représentant saint Romain.

In-quarto. Cahiers signés D-Z et AA-&&. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire incomplet du cahier X, communiqué le 23 octobre 1890, par M. Claudin.

—

206. Heures d'Avranches.

Pas de titre.

(Fol. A 2:) Calendrier.

(Fol. B 1:) Les évangiles.

(Fol. C 1:) Heures de Notre-Dame.

(Fol. D 1:) Heures de la Croix.

(Fol. A 1, v°:) Les sept psaumes et les litanies.

(Fol. A 1:) L'office des morts.

(Fol. C 1, v°:) Prières à la sainte Vierge. *Obsecro te... O intemerata... Stabat mater...*

(Fol. C 4:) Prières à dire pendant la messe.

(Fol. D 3:) Psautier de Notre-Dame.

(Fol. E 1 :) Antiennes & oraisons à divers saints, etc.

(Dernière page, fol. E 8, v°:) Ces presentes Heures à l'usage de Avrenches, || avecques plusieurs suffrages et oraisons, ont || esté imprimées à Rouen pour Pierres Regnault, || libraire de l'université de Caen. || — On en trouvera à Rouen, en la rue de Ganterie, || aux Trois fers à cheval, en parchemin et en pa||pier, et à Caen, en la maison du dit Regnault, || en Froide rue.

Volume in-quarto de 88 feuillets, répartis en onze cahiers, signés A-E, A (les sept psaumes pénitentiaux et les litanies), A-E.

Gravures sur les marges latérales extérieures & les marges inférieures de toutes les pages : petits sujets qui souvent sont assez maladroitement agencés.

Indépendamment des encadrements, le volume est orné de 19 gravures à pleine page, savoir :

(*Fol. A 1:*) Frontispice formé d'une image de la sainte Vierge, autour de laquelle sont les emblèmes habituels : *Electa ut sol, Pulcra ut luna, Stella maris.....*

(*Fol. A* I, *v°:*) Figure indiquant le rapport des parties du corps humain avec les planètes. — (*Fol. B 1:*) Martyre de saint Jean l'évangéliste. — (*Fol. B 3, v° :*) Jésus-Christ au jardin des Oliviers. — (*Fol. B 8, v°:*) « Joseph de lignée royale || Espousa Marie la loyale. » — (*Fol. C 1:*) L'Annonciation. — (*Fol. C 5:*) Sainte Anne et saint Joachim. — (*Fol. D 1:*) Le calvaire. — (*Fol. D 2:*) La sainte Vierge entourée des Apôtres. — (*Fol. D 3:*) La nativité de Notre-Seigneur. — (*Fol. D 5, v°:*) La nativité annoncée aux bergers. — (*Fol. D 7, v°:*) L'adoration des Mages. — (*Fol. E* I, *v°:*) La présentation au Temple. — (*Fol. E 3, v°:*) Jésus au milieu des docteurs. — (*Fol. E 6, v°:*) Un convoi funèbre. — (*Fol. F* I*:*) David jouant de la harpe. — (*Fol. F* I, *v°:*) David envoyant un message à Bethsabée. — (*Fol. F 8, v°:*) Jugement de Salomon. — (*Fol. A* I*:*) Le jugement dernier.

Exemplaire en papier, acquis en 1894 pour la collection Mancel à Caen.

—

207. Heures de Bayeux. 1497.

(*Titre imprimé sous la marque de Pierre Regnault:*) Incipiunt Hore beate Ma||rie virginis. || M. E. Jehannot.

(*Au verso du titre:*) « Almanach pour XXI an. »

(*Fol. 16, v°:*) Hore intemerate virginis Marie secun||dum usum Baiocensem incipiunt feliciter.

(*A la fin, fol. 88, v°:*) Ces presentes Heures à l'usage de Ba||ieux furent achevées le dernier jour d'octo||bre, l'an mil cccc quatre xx et xvii, || pour Pierre Regnault, libraire de l'uni||versité de

Caen, demourant au dit lieu, à || l'enseigne Sainct Pierre, en Froide rue.

In-octavo. 92 feuillets. Cahiers signés a-m. Caractères gothiques. Dix-sept grandes figures, savoir :

(Fol. 2:) Figure indiquant le rapport des parties du corps humain avec les planètes. — *(Fol. 8, v°:)* Martyre de saint Jean. — *(ol. 11, v°:)* Trahison de Judas. — *(Fol. 17:)* L'Annonciation. — *(Fol. 21, v°:)* La Visitation. — *(Fol. 26, v°:)* Jésus-Christ en croix. — *(Fol. 27, v°:)* La descente du Saint-Esprit. — *(Fol. 28, v°:)* La Nativité. — *(Fol. 31, v°:)* L'adoration des Bergers. — *(Fol. 33, v°:)* L'adoration des Mages. — *(Fol. 35, v°:)* La présentation de Jésus au Temple. — *(Fol. 37, v°:)* La fuite en Égypte. — *(Fol. 39, v°:)* Le couronnement de la Vierge. — *(Fol. 45:)* David en prières. — *(Fol. 52, v°:)* Job et ses amis. — *(Fol. 65, v°:)* La Trinité. — *(Fol. 89:)* La Visitation, même gravure que celle du fol. 21, v°.

Exemplaire imprimé sur vélin, ayant appartenu à N.-J. Foucault. Bibliothèque bodléienne à Oxford, fonds Rawlinson, in-8°, 1093 (Notice communiquée par M. Léon Dorez).

Le fac-simile de la dernière page a été publié par Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France*, t. II, p. 246.

—

208. Heures de Bayeux. Vers 1503.

A l'honneur de Dieu || et de la Vierge Marie et de || toute la court celeste de || paradis, cy commencent || les Heures de Nostre Da||me, à l'usage de Baieux, || au long sans requerir, nou||vellement imprimées, avec || plusieurs devotes peti||cions, oraysons et reque||stes, tant en françois que || en latin, comme il appert || par la table ensuyvante.

(Fol. 3, v°:) Tableau des fêtes mobiles pour les années 1503-1520.

(A la fin:) Cy finissent les Heures Nostre Da||me, à l'usage de Baieux, tout au long || sans requerir,

imprimées à Rouen, || devant Saint-Lo, par maistre Martin || Morin, pour Robinet Macé, libraire || de l'université de Caen.

Marque de Martin Morin.

In-octavo. Cahiers dont chacune des signatures (A-T) est suivie d'un B, initiale du nom de Bayeux. Gros caractères de missels gothiques.

Musée Condé à Chantilly, XII, E. 55.

(*Au folio C 1:*) « La manière de bien vivre devote||ment et salutairement par chacun jour || pour hommes et femmes de moyen || estat, composé par maistre Jehan Quen||tin, docteur en theologie à Paris. »

Indication des gravures: (*Fol. E 4:*) Saint Jean l'évangéliste. — (*Fol. E 8:*) L'Annonciation. — (*Fol. G 5, v°:*) S. Anne et Joachim. — (*Fol. H 3, v°:*) Le crucifiement. — (*Fol. H 4, v°:*) La descente du Saint-Esprit. — (*Fol. H 5, v°:*) La nativité de Notre-Seigneur. — (*Fol. I 1:*) L'annonce de la nativité aux Bergers. — (*Fol. I 4:*) L'adoration des Mages. — (*Fol. I 7:*) La présentation de Jésus à Siméon. — (*Fol. K 2:*) La fuite en Égypte. — (*Fol. K 6, v°:*) Le couronnement de la Vierge. — (*Fol. L 2, v°:*) David en prières. — (*Fol. M 5:*) Les trois morts et les trois vifs.

Le calendrier contient les fêtes propres du diocèse de Bayeux :

7 mai. Saint Celerin.
16 mai. Saint Renobert.
28 mai. Saint Manvieu.
12 juin. La Translation saint Ursin.
17 juin. La Translation saint Romain.
8 juillet. La Translation saint Evod.
23 juillet. Saint Raven et saint Rasip'
7 août. Saint Victrice.
11 août. Saint Taurin.
23 septembre. Saint Paterne.
11 octobre. Saint Nigaise.
22 octobre. Saint Mellon.
23 octobre. Saint Romain
9 novembre. La Révél
7 décembre. Saint G
30 décembre. Saint

Dans le calendr

des vers mnémotechniques rappelant le quantième des jours auxquels sont célébrées les principales fêtes. Voici, par exemple, les vers du mois de septembre :

Gil . les . a . ce . que . tu . vois .
Ma . ri . e . toy . se . tu . me . croix .
Et . pri . e . des . nop . ces . ma . thieu .
Son . filz . fre . min . cos . me . mi . chen .

Dans le cahier M. litanies dans lesquelles on remarque ces invocations : « Laude, Taurine, Romane, Audoene, Maculphe, Brendane, Rumphare. » L'absence des saints de Bayeux est à noter.

J'ai vu en 1900, à la librairie de M. Rahir, d'autres heures normandes de Martin Morin, intitulées :

A l'honneur || de Dieu, et de la || glorieuse vier||ge Marie, et de || monsieur saint || Rommain, cy || commencent les Heures Nostre Da||me, à l'usage de Rouen, tout au || long, sans requerir, avec plusieurs || oraisons, tant en latin que en || françois. Et aussi y sont les orai||sons saincte Brigide, et les an||tiennes et oraisons des festes de || tout l'an, selon les moys, ainsy qu'ilz || eschoient chacun jour, en commen||çant à janvier, et ainsy des autres. || Et aussi y sont les antiennes et || oraisons des festes mobiles, et || plusieurs bons enseignemens, qui || n'ont encore esté imprimez, au dit || usage, comme l'en pourra veoir par || la table, en la fin des dictes Heu||res, imprimées au dit lieu, par || maistre Martin Morin, de||mourant devant Saint-Lo, || à Rouen.

Au verso du titre est un almanach pour les années 1518-1538.

—

209 Heures de Coutances. 1498.

(Sur le folio 1 :) Marque de Thielman Kerver.

(Au verso de ce feuillet :) « Almanach pour XXVII an. » [de 1494 à 1520].

(Sur le folio 2, v°:) Le calendrier.

(Au bas du folio b II, v° :) Servitium horarum beatissime virginis Ma||rie, secundum usum Constan., incipit feliciter.

(A la fin, fol h IIII, v°, sous la marque de Robinet Macé:) Ces presentes Heures, à l'usaige de Coustances, fu||rent achevées le IIII jour de may, l'an mil CCCC qua||tre XX et XVIII, par Theilman *(sic)* Kerver, impri||meur, demourant à Paris, en la rue des Mathurins, ||au coing de Sarbone, pour Robinet Macé, libraire, || demourant à Caen, au cymitière sainct Pierre. *(Planche V.)*

In-octavo. 60 feuillets. Cahiers signés b (par erreur pour a), et b-h, chacun de 8 feuillets, sauf le dernier qui en a 4 seulement; les signatures sont précédées de la lettre *c*, initiale du nom de Coustances.

Indépendamment des figures marginales et de petites gravures qui mesurent environ 4 centimètres sur 2, le livre renferme... (?) grandes figures, savoir:

(Fol. 2:) Rapport des parties du corps humain avec les planètes. — *(Fol. 18,* c.II:) La Nativité de Notre-Seigneur. — *(Fol. 20,* c.III:) L'étoile apparaissant aux Bergers. — *(Fol. 21, r°, c.* V:) L'adoration des Mages. — *(Fol. 23,* c.VII:) La présentation au Temple. — *(Fol. 24, r°,* c.VIII:) La fuite en Égypte. — *(Fol. 26, d.*II:) Le couronnement de la Vierge. — *(Fol. 29, r°, d.*V:) David et Goliath. — *(Fol. 35, r°, e.*III:) Les trois vifs. — *(Fol. 56, g.*VIII:) La célébration de la messe de la Passion.

Exemplaire imprimé sur vélin, dont les figures sont coloriées, communiqué en juin 1891 par M. le marquis de Caligny. Il y manque 9 feuillets, savoir: a 5 et 7, b 3 et 6, c 1, e 4 et 8, f 4 et 8.

—

210. Heures de Coutances. s. d.

Ces presentes Heures ont esté nouvellement im||primées à Paris par Guillaume Anabat, demourant || sur Petit pont, à l'enseigne de la Lycorne.

Tel est le titre imprimé au dessous d'une grande image représentant, à genoux aux pieds de la Vierge, l'imprimeur Guillaume Anabat, dont les armes [trois trèfles avec une étoile au canton dextre] sont portées par une licorne.

Au verso du titre, almanach pour les années 1508-1520.

(A la fin:) Ces presentes Heures, à l'usage de Coustances, || avecques plusieurs suffrages et oraisons, ont || esté imprimees à Rouen, pour Pierres Regnault, || libraire de l'université de Caen. On en trouve||ra en la rue de Ganterie, aux Trois fers à cheval, || en parchemin & en papier, & à Caen, en la || maison du dit Regnault, en Froide rue.

In-quarto. 88 feuillets, repartis en onze cahiers signés A-E, a, et A-E. A plusieurs endroits la signature est accompagnée de la marque *C* ou *Co.* pour rappeler que le livre est à l'usage du diocèse de Coutances. Le cinquième cahier, dont la signature régulière est E, porte au bas du premier feuillet la signature D; mais la signature E se trouve correctement imprimée au bas du troisième feuillet.

L'impression est assez irrégulière; on y a employé plusieurs sortes de caractères.

Voici la place et le sujet des vingt grandes figures dont le volume est orné:

(Fol. 1:) Guillaume Anabat aux pieds de la Vierge. — *(Fol. 2:)* « Représentation de Marie noble concepcion. » — *(Fol. 2,*

v°:) Rapport des parties du corps humain avec les planètes. – (*Fol. 9:*) Martyre de saint Jean. — (*Fol. 11, v°:*) Jésus au jardin des Oliviers. — (*Fol. 16, v°:*) « Joseph, né de lignée royale, || Espousa Marie la loyale. » — (*Fol. 17:*) L'Annonciation. — (*Fol. 21:*) Saint Joachim et sainte Anne à la porte dorée. — (*Fol. 25:*) « Comment Jésus, l'innocent, pur et monde || Mourut en croix pour sauver tout le monde. » — (*Fol. 26:*) « Comment Dieu le saint esperit descendit || Sur les apostres que plains de grace rendit. » — (*Fol. 27:*) La Nativité de Notre-Seigneur. — (*Fol. 29, v°:*) « Comment l'ange a annoncé || aux pastours que Dieu estoit né. » — (*Fol. 31, v°:*) « Comment Jésus fut adoré || De troys roys par humilité. » — (*Fol. 33, v°:*) « Comment Jésus fut presenté au Temple Par sa mère, d'humilité exemple. » — (*Fol. 35, v°:*) Jésus au milieu des docteurs. — (*Fol. 38, v°:*) Couronnement de la sainte Vierge par la Trinité. — (*Fol. 41:*) David sur son trône jouant de la harpe — (*Fol. 41, v°:*) David et Bethsabée. — (*Fol. 48, v°:*) Jugement de Salomon. — (*Fol. 49:*) Le jugement dernier.

On remarque dans le calendrier les mentions suivantes: 31 janvier, S. Gaud. — 26 avril, la translation S. Lo. — 5 mai, S. Ouen. — 23 mai, S. Desir. — 12 juin, la translation S. Ursin. — 23 juillet, S. Vuandrille. — 7 août, S. Victrice. — 9 août, S. Roumain. — 11 août, S. Taurin. — 27 août, S. Vivian. — 5 septembre, l'invention S. Taurin. — 16 octobre, S. Michel. — 23 octobre, S. Romain.

Les litanies des saints, qui sont sur les folios 45 et 46, renferment des invocations qui dénotent bien l'origine coutançaise du livre: « S. Hieronime, S. Laude, S. Taurine, S. Germane, S. Anthoni, S. Nicholae, S. Romane, S. Audoene, S. Juliane, S. Albine, S. Remigi, S. Benedicte, S. Marculphe, S. Rumphare, S. Yvo. »

Exemplaire imprimé sur vélin, communiqué en mars 1889 par M. Damascène Morgan, qui l'a décrit dans son *Bulletin mensuel*, n° 25, juin 1889, p. 50, article 17032. Cet exemplaire a été longtemps dans la famille Le Haguais, de Caen; en 1704, il fut donné à Foucault par M. de Sainte-Marie; au commencement du XIXe siècle, il a appartenu au comte de Vulgrin Taillefer. Cet exemplaire est annoncé de nouveau, en 1893, dans le *Répertoire méthodique de la librairie Damascène Morgand*, première partie, p. 32, n° 167. Il figure aussi sous le n° 1049 dans le Catalogue d'une vente faite à Londres par Sotheby du 27 juin au 1er juillet 1898.

— Peut-être le même qu'un exemplaire inscrit sur le Catalogue d'une collection de livres vendue à Londres le 12 février 1889 et les deux jours suivants par Sotheby, p. 38, n° 396.

—

211. Heures de Coutances. 1525.

Ces presentes Heures, à l'usaige de Constances, || toutes au long, sans riens requerir, avec les grans || suffraiges et plusieurs belles hystoires, tant au || kalendier, aux heures Nostre Dame, aux heures || de la Croix, aux heures du sainct Esperit, aux Sept || pseaulmes, que aux Vigilles, ont esté nouvelle||ment imprimées à Paris. M. VC. XXV.

(Au verso du titre:) Almanach pour les années 1525-1540.

(A la fin, fol. CXVI, v°:) Cy finissent ces presentes Heures, nouvelle||ment imprimées, toutes au long, sans rien reque||rir, avecques plusieurs belles hystoires nouvel||les, c'est assavoir: les hystoires des douze moys || de l'an; les hystoires des heures Nostre Dame, mi||ses à prime, tierce, sexte, nonne, vespres et complie; || les hystoires des heures de la Croix et du sainct || Esperit; des Sept pseaulmes, et aux leçons des || Vigiles des mors. Item avecques plusieurs belles || oraisons, tant en latin que en françoys, comme il || appert par la table yci mise. Item y est mise l'office || de la conception Nostre Dame; et en la fin l'in||struction pour savoir soy confesser. Et ont esté || imprimées à Paris par Françoys Regnault, li||braire, demourant à l'enseigne de l'Elefant, à la rue || Sainct Jacques; et à Rouen, devant Sainct-Mar||tin, au bout du grant pont; et à Caem, à Froide rue, || à l'enseigne Sainct

Pierre (1). Et furent achevées l'an || mil D.XXV, le premier jour de decembre.

Dans le calendrier et dans les litanies sont mentionnés les saints de Rouen, mais non ceux de Coutances.

Petit in-8°. 148 feuillets, savoir 32 feuillets préliminaires non chiffrés et 116 feuillets numérotés. Cahiers signés [aa]-dd, a-i et A-F. Caractères gothiques.

A la page suivante je donne la liste des gravures nombreuses, mais assez médiocres, qui ornent ce volume, en laissant de côté une série de très petites gravures disséminées dans la partie des Suffrages. Ces figures sont grossièrement enluminées dans l'exemplaire que je décris. — En marge de plusieurs (fol. XVII, XXXVII, v°, XLIIII, LIIII, v°, LIX et XCVIII) se voient des cartouches renfermant la date 1525.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27770 (2).

---

(1) Conf. la notice 220.

(2) C'est l'exemplaire qui a été annoncé dans le *Répertoire methodique de la librairie Damascène Morgand*, première partie (Paris, 1893, in-8°), p. 34, n° 179, et dans le *Bulletin mensuel* de la même librairie, février 1900, p. 45, n° 37802. Dans cet exemplaire, à la suite des Heures de Coutances sont reliés huit cahiers signés A-H, commençant par les Heures de la Trinité et terminées par cette souscription : « Cy finent ces presentes Heures, avec les suf||fraiges et oraisons, tant en latin que en françoys, || nouvellement imprimées à Rennes par Pierre Le || Bret, libraires *(sic)*, demourantz près la porte Sainct || Michel. || M. D. LX. » Comme feu Arthur de La Borderie l'avait très justement conjecturé dans les *Archives du bibliophile breton* (t. III, p. 167), ces prétendues Heures de la Trinité ne sont que la seconde partie des Heures de Saint-Malo, imprimées à Rennes en 1560, livre dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire, sous le n° 2861 de la série des Vélins.

Voici la liste des sujets des gravures des Heures précédente

(Sur le titre:) La Vierge tenant l'enfant Jésus entourée d'une guirlande de fleurs et de petits anges qui jouent de divers instruments de musique.

(Sur le folio 2:) Figure représentant les rapports des parties du corps humain avec les planètes.

(Fol. 2, v° et suivants:) Douze petits tableaux, dont chacun représente les occupations des douze périodes de la vie de l'homme. Sous ces tableaux sont les quatrains explicatifs que feu Arthur de La Borderie a publiés (1) d'après les Heures de Saint-Malo de l'année 1560.

(Fol. cc *6, v°:)* Saint Jean l'évangéliste. — *(Fol. dd 1:)* Le baiser de Judas. — *(Fol. dd 5:)* Jésus-Christ en croix. — *(Fol. dd 8:)* L'arbre de Jessé. — *(Fol.* I:) L'Annonciation. — *(Fol.* III, *v°:)* La Visitation. — *(Fol.* VIII, *v°:)* Le baiser de Judas. — *(Fol.* IX, *v°:)* La descente de Jésus aux enfers. — *(Fol.* X:) La Nativité. — *(Fol.* XII, *v°:)* Jésus devant Pilate. — *(Fol.* XIII, *v°:)* Jésus résuscité. — *(Fol.* XIIII, *v°:)* L'ange annonçant la Nativité aux bergers. — *(Fol.* XVI:) « Ecce homo. » — *(Fol.* XVII:) Jésus résuscité se montre à sa mère. — *(Fol.* XVIII:) L'adoration des Mages. — *(Fol.* XIX:) Jésus porte sa croix. — *(Fol.* XX, *v°:)* Jésus apparaît à Madeleine. — *(Fol.* XXI, *v°:)* Jésus présenté au Temple. — *(Fol.* XXIII:) Jésus en croix. — *(Fol.* XXIIII:) Les disciples d'Emmaüs. — *(Fol.* XXV:) La fuite en Égypte. — *(Fol.* XXVII, *v°:)* La descente de croix. — *(Fol.* XXVIII, *v°:)* Thomas touchant les plaies du Sauveur. — *(Fol.* XXIX, *v°:)* Le couronnement de la Vierge. — *(Fol.* XXXI, *v°:* La mise au tombeau. — *(Fol.* XXXII, *v°:)* La Pentecôte. — *(Fol.* XXXVI, *v°:)* David et Bethsabée. — *(Fol.* XXXVII, *v°:)* La mort d'Urie. — *(Fol.* XXXVIII, *v°:)* David et le prophète Nathan. — *(Fol.* XL:) David réduit à choisir entre la guerre, la famine et la peste. — *(Fol.* XLI, *v°:)* Sacrifice de David sur la montagne d'Areuna (2 Reg., XXIV, 24). — *(Fol* XLIII:) David promet le trône au fils de Bethsabée. — *(Fol.* XLIIII:) Recommandations de David à Salomon. — *(Fol.* XLVII, *v° et* XLVIII:) Les trois morts et les trois vifs. — *(Fol.* LII, *v°:)* Adam et Ève chassés du paradis terrestre. — *(Fol.* LIII, *v°:)* La pénitence d'Adam. — *(Fol.* LIIII, *v°:)* Adam remerciant Dieu qui l'avait créé. — *(Fol.* LVII:) Un chanoine de Paris annonçant sa damnation aux clercs qui célébraient ses funérailles. — *(Fol.* LVIII:) Misères de la vie humaine (« Homo natus de muliere… »). — *(Fol.* LIX:) Le purgatoire. —

---

(1) *Archives du bibliophile breton*, II, 135 et suiv.

(*Fol.* LXI, *v°:*) Un moribond reçoit le viatique. — (*Fol.* LXII, *v°:*) Le saint homme Job. — (*Fol.* LXIII, *v°:*) L'homme regrettant d'être venu au monde (« Quare de vulva eduxisti me... ») — (*Fol.* LXIX:) Image symbolique de la Trinité. — (*Fol.* LXXII, *v°:*) Jésus au milieu des instruments de la Passion. — (*Fol.* XCVIII:) La sainte Vierge avec les symboles énoncés dans les litanies.

212. Heures d'Évreux. s. d. vers 1508.

Ces presentes Heures ont esté nouvellement imprimées à Paris, par Guillaume Anabat, demeurant sur le petit pont, à l'enseigne de la Licorne.

Almanach pour les années 1508-1520.

(*A la fin:*) Ces presentes Heures, à l'usage de Evreux, ... ont esté imprimées à Rouen, pour Pierre Regnault, libraire de l'Université de Caen. On en trouvera à Rouen, en la rue de Ganterie, aux Trois fers à cheval, en parchemin et en papier, et à Caen, en la maison du dit Regnault, en la Froide rue.

In-octavo. Caractères gothiques.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1679. — Frère, *Manuel*, t. II, p. 79.

213. Heures de Rennes. s. d.

(*Fol. 1, au-dessous d'une image du Crucifiement:*) Hore beate Marie virginis || incipiunt feliciter.

(*Au verso du fol. 1:*) Almanach pour XXI ans [commençant à l'année 1489].

(*Fol. 18, v°, après le calendrier, les évangiles et la Passion:*) Hore intemerate virginis Marie, secun||dum usum Redonensem, incipiunt feliciter.

(*A la fin, fol. 96:*) Cy finent les Heures à l'usaige || de Renes, imprimées pour Pierre Re||gnault, libraire de l'université de Caen.

(Au verso du même feuillet:) Marque de Pierre Regnault.

In-octavo. 96 feuillets. Cahiers signés a-l. Pages encadrées. Figures.

Bibliothèque de Rennes. Exemplaire défectueux, imprimé sur vélin, dont la notice m'a été communiquée par feu M. Vetault. — Bibliothèque de l'abbaye de Solesmes. Exemplaire défectueux.

214. Heures de Rennes. s. d.

Petit in-octavo, allongé. Caractères gothiques. 24 lignes à la page.

Il n'en subsiste que douze feuillets, dont l'un était le premier d'un cahier signé *Ren. C;* il commence par ces lignes: « Benedicite omnia opera || Domini Domino: laudate et su||perexaltate eum in secula. || ... »

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 23685. Fragment trouvé dans la reliure d'un exemplaire des Coutumes de Bretagne portant sur le titre la mention: « Ex carracteribus Parrhisiis. mil. v.cc.xxxi » (Bibl. nat. Réserve. F. 1769).

215. Heures de Rennes. s. d.

Petit in-octavo carré. Caractères gothiques. 20 lignes à la page.

Il n'en subsiste que huit feuillets, dont l'un était le premier d'un cahier signé *C. ren.;* il commence par ces lignes: « bus eorum. Ad faciendam vindictam in natio||nibus increpationes in populis.

Ad alli||gandos reges eorum in compedibus et no||biles... »

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 23684. Fragment trouvé dans la même reliure que l'article précédent.

—

216. Heures de Rome. 1497.

(Titre au-dessous de la marque de Pierre Regnault:) Incipiunt Hore beate Marie || virginis. || M.-E. Jehannot.

(A la fin:) Ces presentes Heures, à l'usage de Rom||me, furent achevées le xxi jour deaoust, l'an M.CCCC.IIII.XX et XVII.

Édition de moi connue par les quatre pages dont M. Claudin a donné la reproduction dans son *Histoire de l'imprimerie en France*, t. II, p. 245.

—

217. Heures de Rouen. s. d.

Horæ secundum usum ecclesiæ Rothomagensis. [Sans date, pour P. Regnault, de Rouen]. In-octavo. Sur vélin.

C'est en ces termes que Proctor (n° 8343) indique un livre d'heures conservé à Oxford, dans la bibliothèque bodléienne.

—

218. Heures de Rouen. 1492.

(Fol. a i:) Marque de Philippe Pigouchet. — *(Fol. a i, v°:)* Almanach pour XXI áns [commençant à l'année 1488]. — *(A la fin, fol. m IIII, v°:)* Ces presentes Heures à l'usage de Rou||en furent achevées le XI jour de mars || l'an mil CCCC quattre XX et XII, || pour Pierre Regnault, libraire de l'uni||ver-

sité de Caen, demourant au dit lieu, à || l'enseigne sainct Pierre en Froide rue.

In-octavo. 92 feuillets. 12 cahiers signés a-n. Caractères gothiques. Gravures.

Exemplaire imprimé sur vélin. Bibliothèque nationale. Vélins, nº 1546. — Indiqué avec la date du 6 mars 1492 par Brunet, t. V, col, 1571. — Plusieurs pages de ce livre sont reproduites en fac-simile dans l'ouvrage de M. Claudin : *Histoire de l'imprimerie en France*, t. II, p. 20-25.

219. Heures de Rouen. 1501.

Hore intemerate virginis Marie, secundum usum Rothomagensem, cum pluribus orationibus in gallico et latino.

Ces presentes heures, à l'usaige de Rouen, furent achevées le XXVIIIᵉ jour d'avril mil cinq cens et ung, par Thielman Kerver, imprimeur et libraire juré de l'université de Paris, pour Pierre Renault, libraire.

In-octavo.

Catalogue des livres de feu M. Ed. Frère, vendus en novembre 1874, p. 112, nº 366 *bis*.

220. Heures de Rouen. 1529.

Ces presentes Heures, à l'usai||ge de Rouen, tout au long, sans rien requerir, avec || les grans suffrages, et plusieurs belles histoires, || tant au kalendrier, aux heures Nostre Dame, aux heu||res de la Croix, aux heures du sainct Esperit, aux || Sept pseaulmes, que aux Vigiles, ont esté nouvelle||ment imprimées à Paris. 1529. ||

On les vent à Paris, en la rue Sainct Jaques, à || l'enseigne de l'Elephant, devant les Maturins, || et à Rouen, en la rue du Grant pont, à l'enseigne || des Deux cignes, devant l'église Sainct Martin.

(Au verso du titre:) Almanach pour les années 1527-1540.

(A la fin, fol. E 8, v°:) Cy finissent ces presentes Heures, lesquelles sont || tout au long, sans rien requerir, avecques plusieurs belles histoires nouvelles, c'est assavoir les histoi||res des douze moys de l'an, les histoires des heu||res Nostre Dame, mises à prime, tierce, sexte, nonne, || vespres et complie; les histoires des heures de la || Croix, du saint Esperit et des Sept pseaulmes, et || aux leçons des Vigiles des mors. Item avecques || plusieurs belles oraisons, tant en latin que en fran||çoys, comme il appert par la table icy mise. Et ont || esté imprimées à Paris par Françoys Regnault, || libraire juré de l'université de Paris, demourant en || la rue Sainct Jaques, à l'enseigne de l'Elephant; et les || vent on au dit lieu; et à Rouen, devant Sainct Mar||tin, au bout du grant pont; et à Caen, en Froide rue, || à l'image sainct Pierre (1). Et furent achevées le XXIII || jour de juing mil cinq cens XXIX.

Dans le calendrier, on remarque, au 12 août, la mention de « la Réduction de Normandie ».

In-octavo. Cahiers signés aa-dd, a-h, A-E. Caractères gothiques. Figures en noir. Dans le calendrier, à la gravure du mois de juin, cartouche aux initiales I. F.

Catalogue de la bibliothèque de feu M. Charles Lormier, 1re partie, 1901, p. 35, n° 62.

---

(1) Conf. la notice 211.

221. Horatii Ars poetica. 1526.

Horatius, de Arte poetica ad || Pisones, excellentissimum opuscu||lum, ab Ascensio familiariter enu||cleatum et ab eo multis mendis repur||gatum atque castigatum, ac novissime || plerisque erroribus emunctum et || recognitum.

David Jorius Condetanus Subviriensis || Sylvanam juventutem, bona indole radiantem, || multa impartitur salute. (Suivent six distiques, qui seront publiés à l'Appendice.)

Disticon ad lectores.
Utilis exiguo venundor, credite, nummo;
Comprobat Angerius, pignora parva petens.

Venundatur Cadomi, a Michaele Angier, e regione scolarum artium || facultatis, sub Divi Michaelis intersignio commorante.

(Au verso du titre:) Epître de David Jore, adressée le 15 mai 1526 à Robert et Richard du Fay. (Elle sera publiée à l'Appendice.)

(A la fin, fol. XXXVI, v°:) Imprimé à Caen, par Laurens Hostingue, pour Mi||chel Angier, demourant audit lieu près les Cordeliers.

In-quarto. 36 feuillets. Cahiers A-I. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen. Pièce 3 du recueil porté sous le n° 1017 du Catalogue des Belles Lettres publié par Licquet.

—

222. Horatii Epistolæ. 1480.

(Titre de départ au haut du fol. a i:) Incipiunt Epistole Horacii.

(A la fin, fol. 40:) Impressum Cadomi, per magistros Jacobum || Durandas et Egidium Quijoue, anno Domini || millesimo quadringentesimo octogesimo, || mense junio, die vero sexta ejusdem mensis.

In-quarto. 40 feuillets non chiffrés. Cahiers signés a-d. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, n° 303 des livres exposés dans la Galerie mazarine. — Autres exemplaires chez M. Dutuil et dans la bibliothèque J. Rylands. — Voyez Thierry-Poux. *Monuments de l'imprimerie en France au XV^{e} siècle*, p. 13, n° 104, pl. XXVIII, n^{os} 3 et 4.

Ce livret, dont j'ai fait reproduire en fac-simile la première et la dernière page *(planches I et II)*, est la plus ancienne production sortie des presses de la ville de Caen. C'est à tort qu'on a voulu considérer comme telle une édition du premier livre des épîtres d'Horace, qu'on a rapprochée de l'édition datée de 1480. Cette édition est connue par un exemplaire qui, après avoir fait partie de la bibliothèque de Syston Park, a reparu dans une vente faite à Londres par la maison Sotheby, du 3 au 8 juillet 1899 (1). J'ai pu examiner ce petit volume et m'assurer qu'il est tout à fait étranger à la typographie caennaise. Il a dû être exécuté par un imprimeur parisien à la fin du XV^{e} siècle. Voici la note que j'ai prise sur ce livret, qui est incomplet des feuillets 1 et 8 du cahier a:

(Fol. a II:) Quinti Horatii Flacci Epistolarum liber primus. || Quintus Horatius Flaccus, Mecenati, s. || — *(Première ligne du folio a III:)* Nemo adeo ferus est ut non mitescere possit... — *(Première et dernière ligne du folio e 8, r°:)* Somnia terrores

---

(1) *Catalogue of valuable books... including many from the library of the late sir John Hayford Thorold bart.*, p. 10, n° 76. Voici ce que dit l'auteur de ce Catalogue: « It was probably the first book printed at Caen, and agrees with the edition issued ending with colophon *Cadomi, per J. Durandas et E. Quijoue*, 1480. »

magicos, miracula, sagas... *(ligne 10:)* Finis Epistolarum Horatii.

In-4°. 40 feuillets répartis en cinq cahiers qui sont signés a-e, 19 ou 20 lignes à la page, grands interlignes réservés en vue d'annotations manuscrites. Caractères gothiques.

—

223. Horatii Epistolæ. s. d.

Epistolarum Horatii fa||miliare commentum, a Jodoco Ascensio || auctum et recognitum, cum Philippi Be||roaldi ac Angeli Politiani annotatio||nibus complusculisque additamentis, nu||per a Guidone Morillono coaditis *(sic)*, que non minus vo||luptatis quam utilitatis lectori sunt allature.

Nicolaus Cadierus ad pubem.
Has, juvenes, manibus cartas tractate pudicis;
Hoc vigili studio quisque revolvat opus.
Nam si quam tribuit vos perceperitis artem,
Et gustata sui pocula fontis erunt,
Non nisi dulce melos vestro manabit ab ore,
Vestraque suaviloquo labra lepore fluent.
Carmina mellifluis salibus condita canetis,
Ismarii lepido pectine digna senis.
Spirat in aprico ceu mollis amaracus horto,
Non minus iste bono fragrat odore liber.
Si velit absentem quis compellare sodalem,
Consiliumque aliis notificare suum,
Quali queque modo quove ordine singula taxat,
Hinc sciet; hec verum pagina pandit iter.

On les vend à Caen, chieux Michel et Girard dictz Angier et Jacques Berthelot, libraires, demourans au||dit lieu, à l'enseigne du Mont Saint Michel, près les Cor||deliers.

(Au folio I, v°, épître, dont voici le commencement et la fin:)

Guido Morillonus, suo prudentissimo || idemque humanissimo fratri domi||no Petro Morillono, in divinis litteris || amplissimo, S.D.P. || Socrates ille philosophorum||... — ... Vale, jucundissime frater, & meo nomine Ma||thurinum Gueigonum, amicum fidelissimum, et Johannem Daubigneum, || egregia indole juvenem, saluta. || Ex alma Parrhysiorum academia, XI ka||lendas februarias, anno virginei partus M. D. VII.

(A la fin:) Mandatum impressioni per honestos || viros Michaelem et Girardum dictos An||gier et Jacobum Berthelot, in arte cusoria || bibliopolas fidelissimos, moram trahen||tes Cadomi, juxta Cordigeros, ad sancti || Michaelis intersignium.

Au verso du feuillet qui contient cette souscription, la grande marque de Michel Angier.

In-quarto. 80 feuillets, dont les deux premiers et les deux derniers ne sont pas numérotés. Cahiers signés A-Q. Caractères gothiques de deux forces différentes.

Collection Mancel à Caen, n° 1411.

—

224. Instructio seu Alphabetum sacerdotum. s. d.

Instructio seu Alphabetum || sacerdotum incipit feliciter.

Marque de Robinet Macé.

(A la fin:) Explicit Alphabetum seu Instructio sacerdotum, || impressum Rothomagi, per Richardum Auzoult, || commorantem in vico Obstructo, pro Roberto Ma||cé, librario, commorante Cadomi, apud cimiterium Sancti || Petri.

In-octavo.

Exemplaire dont le premier et le dernier feuillet sont dans la collection de marques appartenant au Cercle de la librairie à Paris.

—

225. Instructio seu Alphabetum sacerdotum. s. d.

Instructio seu Alpha‖betum sacerdotum.

Marque de Michel Angier.

(A la fin, fol. 12, v°:) Imprimé pour Michel & Girard ‖ dictz Angier et pour Jacques Berthelot, ‖ demourans à Caen, près les Cordeliers. *(Planche XXVI.)*

In-octavo. Cahier de 12 feuillets, dans lequel se voit, au bas du fol. 5, la signature *Alp.* A. iij.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

—

226. Instructio virorum ecclesiasticorum. s. d.

(Titre de départ au haut du fol. 1:) Instructio virorum ‖ ecclesiasticorum.

(Ce livret se termine, au fol. XIX par:) Bulle privilegiorum Fratrum Minorum.

(A la fin, fol. 20, v°:) Imprimé à Caen pour Michel Angier.

In-octavo. 20 feuillets, dont le premier et le dernier ne sont pas numérotés. Cahiers signés A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 21061. Exemplaire incomplet du cahier B (fol. 9-16) ; il a été acheté le 26 juin 1706 par Roger de Gaignières, à la vente des livres de Bigot. — Bibliothèque du chapitre de Bayeux. — Exemplaire mis en vente par la librairie Techener en 1852 et en 1854 (*Bulletin du bibliophile*, X, 923, et XI, 821 et 868).

227. Isidorus. De ortu et obitu prophetarum et apostolorum. s. d.

Isidorus de ortu et obitu || prophetarum et apostolorum.

Marque de Raulin Gaultier.

(Au verso du titre:) Image du Sauveur entouré d'une gloire flamboyante sans étoiles. *(Planche XII.)*

(Fol. 23:) Adaptatio moralis Rosarii Marie.

(A la fin, fol. 24:) Impressum Rothomagi, per Laurentium Hostingue, || hac in urbe, in parrochia Sancti Viviani, commorantem, pro || Raulino Gaultier, in parrochia Sancti Martini Pontis, juxta || Fardellum, commorante.

In-octavo. 24 feuillets, dont le premier & les deux derniers ne sont pas numérotés. Cahiers signés [A]-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, H. 1748. — Bibliothèque de Cherbourg, n° 134 du Catalogue.

—

228. Isidorus. De ortu & obitu prophetarum & apostolorum. s. d.

Isidorus, de ortu et obitu || prophetarum et apostolorum.

Marque de Pierre Regnault.

(Sur les trois dernières pages:) Adaptatio Rosarii Marie.

(A la fin:) Impressum Rothomagi, per magistrum Petrum || Olivier, pro honesto viro Petro Regnault, universitatis || Cadomensis bibliopola.

In-octavo. 24 feuillets.

Exemplaire communiqué par feu M. Félix, conseiller à la cour de Rouen, à l'Exposition de Rouen en 1887.

229. Janua (Joannes de). Catholicon. 1511.

Catholicon magnum, quod etiam Januensis || seu Vocabularius grammatice nuncupatur, que profecto nuncupationes non sine causa || legitima, verum potius jure ac merito, huic operi attribuuntur. Catholicon enim greco || vocabulo Universale latine designat. Hoc enim opus admodum egregium omnibus ad || bonas disciplinas aspirantibus universaliter perquam necessarium est. Itidem et est Janua, || hoc est introitus, tam grammatice quam omnium aliarum artium, unde Januensis recte appel||latur. Et quia nullum est vocabulum in tota lingua latina adeo abstrusum aut d[eform]e quod in hoc opere non luculentissime dilucidetur, idcirco huic operi Vocabulario nomen || est. Accedunt huic tam preclaro operi Judoci Badii illustrissime additiones, atque tam la||tino quam greco themate quam optime elucidationes. Impressum ac novissime ad unguem || recognitum lucidissimis ac fidelissimis caractheribus, Rothomagi, opera et industria || magistri Petri Olivier, impensis vero et sumptibus Petri Regnault et Michaelis || Angier, librariorum alme universitatis Cadomensis.

Marque de Michel Angier.

Venditioni exponitur Cadomi, in parochia Sancti Petri, jux||ta pontem, in domo prefati Angier, Redonis quoque prope ecclesiam || Sancti Salvatoris, sub signo Divi Johannis evangeliste, ab Johan||ne Macé, bibliopola, ibidem moram agente.

(Au verso du titre:) Épître datée du 22 juin 1506, adressée par Josse Bade « domino Ade Rempensi, alemanno et magistro artium prudentissimo et presbyterorum ecclesiasticorum gravissimo ».

(Fol. a II:) Regulæ orthographiæ ab Ascensio ex multis col||lectæ, ob quarum ignorationem Genuensis, Huguitio et || eorum sequaces totiens & tam pueriliter lapsi sunt.

(Fol. a III:) Incipit Summa que || inscribitur Prosodia seu Catholicon, edita a fratre Jo||anne Januensi seu Genuensi, ordinis Fratrum Pre||dicatorum, et aucta atque recognita ab Jodoco Ba||dio Ascensio.

(A la fin, fol. T VII, v°:) Hujus operis fratris Joannis Januensis, aut potius Genuensis, (Genua enim,|| non Janua, dicitur a Strabone ceterisque doctis Ligusticum illud emporium), viri sancta||rum quidem litterarum facile peritissimi, oratoriarum vero studiosissimi, atque ita cum ad || cultas tum ad sanctas litteras plurimum conducentis. Omnes chartarum connexiones || sunt quaterne, preterquam signatarum per S, que sunt terne.

Extrema autem manus et summa lima eidem apposita est in edibus Oliverianis, apud || Rothomagos, anno hoc ab incarnatione dominica M. D. XI, ad idus julias.

(Sur le folio T VIII, v°:) Grande marque de « M. Petrus Oliverius Rothomagensis ».

In-folio. Cahiers signés a-z et A-T. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale, Réserve, X. 151. Exemplaire de P.-D. Huet. — Bibliothèque de l'Arsenal, exemplaire indiqué dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI*ᵉ *siècle*, p. 368. — Bibliothèque du Mans, Belles-Lettres, p. 54, n° 501. — Bibliothèque de Rennes, n° 6602. Exemplaire incomplet des derniers feuillets. Indiqué sans date dans *Archives du bibliophile breton*, II, 18.

Une note mise sur le fol. h I verso de l'exemplaire appartenant à la Bibliothèque nationale, nous apprend que le livre fut vendu 19 sous 2 deniers à la foire de Saint-Malo à Guemené:

« Ce present liuvre est et appartient à Guillaume Talsout, clerque de la ville de Guemené, demourant au bout de la dicte ville, lequel fut achaté en la foire de Saint-Malo en la dicte ville; et il cousta au dit Guillaume la somme de xx s. x d. mains et pint de vin. Et si par aventeur il soit perdu, ne en nulle façon du dit Guillaume Talsout transporté, je vous pry qu'il vous plais le luy enseigner; et il poiera le vin. Escrit par le dit Guillaume Talsout, le xIIe jour de juillet, l'an mil cinque cent et qinze. G. TALSOUT. Vroy est. »

—

230. Johannes, monachus Cisterciensis. Defensorium juris etc. s. d.

Incipit Defensorium juris, || per excellentissimum juris utriusque doctorem dominum Johannem, mo||nachum Cisterciensem, utilissimum et diligenter emendatum.

Item tractatus prescriptionum, per dominum Dy. de || Mugillo, legum doctorem.

Item tractatus de arbitris et arbitratoribus, per dominum || Petrum Jacobum de Monte Pesselano *(sic)*.

Item tractatus differentie legum et canonum domi||ni Galvani de Bononia.

Item tractatus de tabellionibus, per Bart. de Saxo Fer||rato compilatus, noviterque repertus.

Item tractatus de successionibus ab intestato domini Ni||colai de Ubaldis de Perusio, juris utriusque doctoris, noviter impressus.

Item tractatus super feudis domini Johannis Baptiste Cacialu.

Item tractatus de mora.

Postremo excellentissimi utriusque juris monarche || domini Petri de Ancharano super imprestitis Montis No||vi famosa et quottidiana disputatio, ad quam om||nes doctores se remittunt, noviter impressa.

Venditioni exponuntur Cadomi, in domo Michae||lis Angier, alme Cadomensis achademie librarii, in lo||co quod Quadrivium Divi Petri vulgus nuncupat || moram agentis, atque Redonis, in officina Johannis || Macé, itidem bibliopole, juxta ecclesiam Sancti Salva||toris, sub signo sancti Johannis evangeliste, necnon || Rothomagi, juxta pontem, in officina eorundem.

In-quarto. 96 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-M. Caractères gothiques. A deux colonnes. 50 lignes à la colonne.

Cabinet de feu Arthur de La Borderie, qui avait bien voulu m'envoyer la notice de ce livre. — Exemplaire à la bibliothèque de Wolfenbuttel, dont la photographie du titre m'a été donnée par M^{lle} Pellechet.

—

231. Josse (Johannes). Expositiones modorum significandi. s. d.

Expositiones modorum || significandi, in preclara Ro||thomagi civitate, impensa || Roberti Macé, alme univer||sitatis Cadomi bibliopole, || vigilanter impresse, incipiunt || feliciter.

Marque de Robert Macé, aux quatre écussons.

(A la fin:) Expliciunt Questiones modorum signi-

ficandi, impresse || Rothomagi, per magistrum Petrum Olivier et Johannem Mauditier.

In-quarto. 44 feuillets. Cahiers signés A-G. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 1430. (Exemplaire donné en 1852 par M. Montanus de Haan Hettema, juge à Leeuwarden.)

Le nom de l'auteur de ce traité est indiqué dans les premiers mots de la glose : « Iste est tractatus de modis significandi, quem magister Johannes Josse de Marvilla lothoringus ad utilitatem juvenum metrice composuit. »

—

232. Josse (Johannes). Expositiones modorum significandi. s. d.

Expositiones modorum signifi||candi, in preclara Rothomagi ci||vitate, impensa Roberti Macé, alme uni||versitatis Cadomi bibliopole, vigilan||ter impresse, incipiunt feliciter. *(Planche IX.)*

Marque de Robinet Macé.

(A la fin, fol. 42, v°:) Expliciunt questiones modorum significandi, impresse Rothomgi *(sic)* pro Ro||berto Macé, Cadomi commorante, ejusdem universitatis librario.

In-quarto. 42 feuillets. Cahiers signés a-g. Caractères gothiques.

Bibliothèque bodléienne à Oxford. (Description communiquée par M. Léon Dorez.)

—

233. Juvenalis (Guido). In latine lingue elegantias interpretatio dilucida. s. d.

Guidonis Juvenalis (1), pa||tria Cenomani, in atine lingue Elegantias, tam || a Laurentio Valla quam a Gellio memorie prodi||tas, interpretatio dilucida, thematis creberri||me adhibitis. Impressa Rothomagi in offici||na magistri Petri Olivier, impensis honestorum virorum || videlicet Michaelis Angier, Johannis Macé necnon Ricar||di Macé, bibliopolarum.

Guido Juvenalis, genere Cenomanus, || hoc tantulo epygrammate libellum suum || duxit alloquendum. (Cinq distiques.)

Ilz sont à vendre à Caen, en la maison de Michel Angier, || demourant au dit lieu près le pont Sainct Pierre, à Rennes, || en la boutique de Jehan Macé, demourant en la dicte ville, près || l'église Sainct Sauveur, à Rouen, où demeure Richart Macé, || devant le portail Nostre Dame, à l'enseigne des Cinq chapelletz.

In-quarto. 96 feuillets, dont les trois premiers et les deux derniers ne sont pas chiffrés. Cahiers signés A-R. Caractères gothiques. Titre courant imprimé au haut des pages : « Guidonis Juvenalis exercitationum in lingua latina. »

Beaucoup de mots ou de phrases sont accompagnés d'une traduction française.

Bibliothèque du Mans, nº 368 de la série des Belles-Lettres.

Au verso du titre, lettres de l'auteur à Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, et à Antoine de Croy, évêque de Térouanne.

(1) Sur cet auteur, dont le nom paraît avoir été Gui Jouenneaux, voir la notice de M. Hauréau, dans *Hist. litt. du Maine*, t. VI, p. 186-191.

(Sur le folio 2:) Vers du champenois « Johannes Egidius Nuceriensis, » et lettre de l'auteur « Johanni Parvo Fulgeriensi Johanni Egidio campano, Henrico Valuphino ac Anthonio Bessono, Lugdunensibus. »

(Sur le folio 2, v°:) Vers adressés par Jean Gilles à Gui Juvenal et à Henri du Verger (Henrice, Parisii non infima cum senatus). — Deux lettres de Gui Juvenal à Charles Fernand, dont il vante l'éloquence, et à Nicolas de La Chapelle.

A la fin du livre, plusieurs lettres adressées par Gui Juvenal:

1° « Nicolao Pelatorio et Johanni Bellengario. »

2° « Martino Guerrando, » secrétaire de l'évêque du Mans.

3° « Michaeli Burrello, » compatriote et camarade de l'auteur.

4° « Michaeli Merando. »

5° « Anthonio Odoardo, Guillermo de Bouilleya, una cum fratre Philippo, adjuncto cognato Francisco Aimaro, Jofredo, Guillelmo de Constantia, Johanni Buteto, Roberto Beausem, Johanni de Ocello, Johanni Juvenali, Mario Joannique de Jamliaco, reliquoque juvenili contubernio. » — Dans cette dernière lettre, l'auteur s'adresse en particulier à l'un de ses disciples qu'il appelle « Johannes Normanne, » et à Guillaume de Coutances, qui avait fait une très belle copie de l'ouvrage: « Tibi quoque non in postremis, Guillelme de Constantia, singularem habendam censeo gratiam, qui, tanquam archetipum quoddam, multis vigiliis ac curis elaboratum, caractere splendido notisque aptissime per pagellas ductis, libellum transcripsisti. »

—

233 *bis*. **Lanfrancus,** contra Bellengarium. 1540.

Lanfran||ci, Cantuariensis || archiepiscopi, in Berengarium Turo||nensem, hæreticum, de corpore et san||guine Domini Dialogus, opus quidem || recens æditum, sed ab ipso authore || quingentis jam annis conscriptum.

Cui additur Paschasii Ratberti de || altissimo juxta ac sacratissimo altaris || et sacramento et sacrificio, opus non || minus veterum redolens eloquentiam || quam sapientiam.

Rothomagi, || ex officina Johannis Parvi. || M.D.XL.

(A la fin, p. 165:) Impressum Rothomagi, || apud Joannem Parvum Trecensem.

Au commencement, double feuillet, dont la première page contient ce titre: « Lanfrancus contra Bellengarium, » accompagné des armes royales et de l'adresse des libraires: « Venundantur Rothomagi, in offi||cina Ludovici Bouvet, et Cadomi, in || officina Michaelis Angier. »

Les trois autres pages de ce double feuillet sont occupées par un privilège que Loys Bouvet obtint du parlement de Rouen le 26 janvier 1540 (v. st.). A la fin du privilège, la marque de J. Petit: une femme nue tenant un vase à la main droite et un panache de plumes à la main gauche. Le nom de J. Petit est inscrit dans un cartouche, et sur les côtés de la marque se lit la devise: « Pluma, Venus, venter laudem fugienda sequenti. »

In-octavo. 165 pages plus le double feuillet liminaire. Caractères romains.

Bibliothèque nationale. C. 4504. — Autre exemplaire dépourvu de la feuille liminaire. C. 3284.

P. 3. Épitre dédicatoire adressée par l'éditeur Guillaume Le Rat à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen.

P. 11. Petites piéces de vers adressées par François Carré, moine du Bec, aux moines [de Saint-Étienne] de Caen, aux religieux du Bec, à leur abbé le cardinal Jean Le Veneur, et à « Haymo a Corcerio, juris pontificii merito titulis insignitus, Divi Martini prior. »

P. 13. Épitre de François Carré à Guillaume Le Rat, vicaire et pénitencier de l'archevêque de Rouen. Il lui fait part de la découverte du traité de Lanfranc dans la bibliothèque de l'abbaye du Bec. « Quum hisce diebus animi colligendi causa bybliothecam nostram revolvens, aliquid de Virginis assumpte laudibus quærerem, ecce in manus nostras vetus quidam codex incidit, de corpore et sanguineChristi in Berengarium, quendam hæreticum, Lanfranco authore conscriptus. »

A celui des exemplaires du traité de Laufranc qui porte la cote C. 4504 est joint l'ouvrage suivant de Guillaume Le Rat:

Gulielmi || Rati, theologi, de || Christi Jesu sanguine sa||crosancto, ad singularis sapientiæ et christianæ pietatis || virum dominum Guarinum San||guineum, Abrincensem || canonicum et || decanum, Oratio.

Rothomagi, apud Ludovicum Bouvet, 1541.

In-octavo. 48 pages.

—

234. Lavacrum conscientie. s. d.

Lavacrum consciencie.

Marque de Jaques Le Forestier.

(Au verso du titre:) Image de Notre Seigneur bénissant et tenant un globe, dans une gloire dont les rayons sont alternativement droits et flamboyants. *(Planche XII.)*

(A la fin:) Explicit Lavacrum conscientie, omnibus sacerdotibus || summe utile ac necessarium, Rothomagi noviter im||pressum, in officina Laurentii Hostingue, hac in urbe, in || parrochia Sancti Viviani, juxta ecclesiam commorantis, || impensis Jacobi Le Forestier, ejusdem urbis bibliopo||le, in parrochia Sancti Nicolai, sub signo Floris lilii, jux||ta atrium librariorum commorantis.

In-octavo. 109 feuillets, plus un feuillet non numéroté au commencement & deux feuillets non numérotés à la fin.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 13827. — Bibliothèque de Hambourg.

—

235. Lavacrum conscientie. s. d.

Lavacrum conscien||tie, cunctis sa||cerdotibus, clericis et || aliis presbyte||ris, vica||riis, || curatis et non curatis, || summe utile et || ante alios necessarium. || XIII feuilles. || Venumdantur Cadomi, in officina Mi||chaelis Angier, in parrochia Sancti Salva||toris prope Fratres Minores ad intersi||gnium divi Michaelis archangeli, e conspectu || magnarum scolarum universitatis.

(Au verso du titre, six distiques, précédés de ce titre:) Guilielmus Ratus, ad lectores, et || presertim ad magistrum Petrum Scriptorem.

(A la fin, au recto du dernier feuillet:) Lavacrum conscientie, cunctis sa||cerdotibus summe utile et perquam necessa||rium, impressum pro Michaele Angier, || Cadomi commorante, prope conventum || Fratrum Minorum.

In-octavo. 104 feuillets, dont le premier et les trois derniers ne sont pas numérotés. Cahiers signés [A]-N. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, Réserve, D. 40852. — Bibliothèque de Cherbourg, n° 555 du Catalogue imprimé.

—

236. Le Fèvre d'Etaples (Jacques). Paraphrasis in quoscunque philosophiæ naturalis libros. 1525.

Jacobi Fabri || Stapulensis, peripateticæ || disciplinæ indagatoris solertissimi, in quoscunque philoso||phiæ naturalis libros Paraphrasis, cui, ad majorem studio||sorum commoditatem, scolia Judoci Clichtouei Neopor||tuensis, viri sane docti, adscripta sunt... || Parisiis, || in ædibus Francisci Regnault, sub Elephanti insigni. || Veneunt etiam in Cadomi universitate famosissima, || sub divi Petri insigni. || 1525.

(A la fin:) Impressum est hoc egregium opus, in celeberrima totius or||bis Parisiorum academia, opera Petri Vidouei, im||pensis vero Francisci Regnault, apud insigne Elephan||ti, in via ad Divum Jacobum habitantis, anno || Christi piissimi salvatoris, entis entium, || ... quinto et vigesi||mo supra sesqui millesimum, || pridie idus apriles.

In-folio. 285 feuillets. Caractères romains.

Décrit par M. Vander Haeghen, dans la *Bibliotheca belgica*, article LEFÈVRE (Jacques), L. 565, d'après un exemplaire de la bibliothèque de l'université de Gand.

—

236 *bis*. **Le Fèvre d'Etaples** (Jacques). In Ethicen Introductio. 1542.

Moralis || Jacobi Fabri, Stapu||lensis, in Ethicen introductio, || Judoci Clichtouei, Neopor||tuensis, familiari com||mentario elu||cidata. || Veneunt Rhedoni, domi Mariæ Robin, vi||duæ Jacobi Berthelot, sub signo divi Joannis || evangelistæ. 1542.

In-octavo de 132 feuillets.

(Fol. 1, r°:) « Judocus Clichtoueus, Neo||portuensis, Petro Briconeto, magnifico equiti aurato, con||siliario regio et exquæstori generali Franciæ, viro am||plissimo et ornatissimo. »

Bibliothèque nationale, p. R. 237. Sur le titre est la signature de « Jacobus Cahannius ».

—

237. L'Esnauderie (Petrus de). Epistola incitativa ad vitam contemplativam. s. d.

Epistola incitativa || ad vitam contemplativam activamque || fugiendam, per facundissimum vi||rum magistrum Petrum de L'Esnau||derie, scribam curie conservationis || privilegiorum universitatis Ca||domensis compilata.

(Au-dessous du titre, pièce de cinq distiques intitulée:) Ad maritandum.

(Suscription en tête du folio 1, v°:) Petrus de L'Esnauderie, legum doctor, magistro || Zacarie Lagonez, in jure canonico bachalario, scri||be universitatis Cadomensis, salutem plurimam dicit.

Petit in-octavo. 12 feuillets non numérotés. Cahiers a et b. Caractères gothiques.

Cabinet de feu M. Lormier. Exemplaire annoncé dans le *Bulletin du bouquiniste* de Jules Martin, 25 juillet 1890, p. 169, n° 1832.

—

238. L'Esnauderie (Petrus de). Opusculum de doctoribus. 1516.

Opusculum de doctoribus et || privilegiis eorum, Petri de L'Esnauderie, legum docto||ris, nuper emaculatissime impressum, in lucem fe||lici sydere prodit.

Marque de François Regnault, à l'Éléphant.

Habetur venale Parhisius, apud Franciscum Re||gnault, sub signo beati Claudii.

(Au verso du titre:) Prestantissimo domino Francisco de Morvillier, supreme curie viro sena||torio, Orontii Fine delphinatis Elegia.

(Sur le folio a 1, v°:) Dédicace adressée par l'auteur « Gabrieli Huvot, sanctionis cesaree doctori, ac interpreti, clarissimo privilegiorum apostolicorum alme universitatis Cadomensis proconservatori ac judici equissimo »; elle est datée de Caen, le 15

août 1516. — *(Sur la dernière page, au-dessus du titre final:)* Jo. Goubei Tilliani Hexastichon.

(A la fin, fol. LXXXVI, *v°:)* Nobilis facundissimique vi||ri domini Petri de L'Esnauderie, legum doctoris, in || universitateque Cadomensi regentis ac scribe privi||legiorum ejusdem universitatis, de doctoribus opu||sculum, cum privilegiis eorum, feliciter finit.

Impressum Parhisius, expensis honestorum bi||bliopolarum Francisci Regnault Parhisiensis, et || Michaelis Angier Cadomensis, anno Domini 1516, || die ultima jannuarii *(sic)*. || Deo gratias.

In-octavo. 86 feuillets, plus 16 feuillets préliminaires. Cahiers A, B et a-l.

Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 1521. — Cabinet de feu M. Arthur de La Borderie ; voyez *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juillet 1890, t. IV, p. 90.

—

239. Libellus de modo pænitendi. s. d.

Libellus de modo pe||nitendi et confitendi om||nibus et singulis reli||giosis, curatis, vicariis || aliisque clericis curam || animarum habentibus || perquam necessarius, ut suos subditos in || casibus suas consciencias tangentibus || valeant informare. || IIII f[euilles].

Cadomi venundantur, in domo Mi||chaelis Angier, juxta conventum Fra||trum Minorum.

(A la fin, fol. 32:) Imprimé à Caen, par Laurens Ho||stingue, pour Michel Angier, libraire || et relieur du dict lieu, demourant en || l'enseigne du Mont Sainct Michel, près || les Cordeliers.

(Au verso de ce folio 32:) La petite marque à l'image de saint Michel, accostée des initiales M et A.

In-octavo. 32 feuillets. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Collection Mancel à l'Hôtel-de-Ville de Caen, nº 1790.

—

240. Libellus de modo pænitendi. s. d.

Libellus (1) || de modo pænitendi et || confitendi, noviter im||pressus ac emendatus || Rothomagi, pro Mi||chaele Angier, bibliopola, || Cadomi prope con||ven||tum Fratrum Minorum moram trahente.

(A la fin, au recto du folio 32:) Finis hujus tractatus de modo confitendi et pœnitendi, pro Michaele Angier.

In-octavo. 32 feuillets. Cahiers signés A-D.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

—

241. Lochmaier (Michael). Parrochiale curatorum. 1511.

Parrochiale curatorum : || opus sane quam elaboratissimum, sacrificis viris im||primis perquam necessarium, utriusque juris tam || pontificii quam cesarei documenta continens, || presertim ad ecclesiasticos viros perti||nentia. Editum a prestantissimo sa||cre theologie necnon juris pon||tificii doctore ac ecclesie Patavien||sis canonico domino Micha||ele Lochmaier.

---

(1) Le titre, à l'exception du mot *Libellus* est en caractères romains.

Huc properate Dei subito properate ministri,
Et vestri loculos solvite marsupii.
Huc properate, gregis preciosa morte redempti
Rectores : vobis scribitur iste liber.
Condita si vultis hic cuncta revolvere scripta,
Vobis et gregibus pascua leta dabunt.

Imprimé à Caen pour Michel Angier, li||braire et relieur de l'université du dit Caen, || demourant près le pont Saint-Pierre, et || Jehan Macé, aussi libraire, demourant à Renes.

(A la fin, fol. CLXXVIII, *v°:)* Impressus Cadomi, pro Michaele || Angier, librario ac recligatore universi||tatis Cadomensis, juxta pontem Divi Petri || commorante, necnon Johanne Macé, || librario, Redonis commorante in par||rochia Sancti Salvatoris, ab intersignio || sancti Johannis evangeliste, anno Domini || millesimo qingentesimo *(sic)* undecimo, || die vero xxv mensis aprilis.

Le dernier feuillet de la table préliminaire se termine par deux distiques :

Gregorius librum plebanis porrigit istum
Sedulus ille suo tempore pastor erat.

Hoc vigili studio si Parrochiale notetur,
Cunctos pastores diriget atque greges.

(A la fin, fol. CLXXIX*:)* Parrochialis curatorum breviuscula || et extemporalis commendatio ab Johanne || Chappuis celeriter compacta.

In-octavo. 180 feuillets, dont le dernier, non chiffré, est blanc au recto & présente sur le verso l'image du Sauveur bénissant & tenant un globe (type sur lequel le nimbe touche au cadre, *planche XII);* il y a en outre un cahier préliminaire de 8 feuillets, non chiffré ni signé. Signatures A-Z. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, Réserve, D. 80021. — Exemplaire dans la troisième partie de la bibliothèque de Le Cavelier, vendue en 1894, n° 458. — Autre exemplaire communiqué le 8 octobre 1887 par M. Claudin ; chacun des plats de la couverture est orné d'un double estampage représentant saint François, à genoux ; au-dessus de la tête du saint, cartel contenant ces mots : FRANCISCE || PARO TE || AD CRUCEM. — Autour de l'image on lit : SIGNASTI DOMINE || SERVVM TVVM FRANCIS||CVM SIGNO || REDEMTIONIS NOSTRE.

—

242. Lochmaier (Michael). Parrochiale curatorum. s. d.

Parrochiale curato||rum : opus sane quam elaboratissimum, sacrifi||cis viris inprimis perquam necessarium, utriusque || juris tam pontificii quam cesarei documenta || continens, presertim ad ecclesiasticos viros || pertinentia, editum a prestantissimos sa||cre theologie necnon juris pontificii docto||re ac ecclesie Pataviensis canonico, domi||no Michaele Lochmaier.

Huc properate... (les mêmes vers que dans l'édition de 1511).

On les vent à Paris, chez Francoys Re||gnault, libraire, demourant à l'ymage saint || Claude, près les Maturins, en la rue Saint || Jaques.

(A la fin, fol. CLXI, *ligne 3:)* Parrochiale curatorum prestantissimi sacre || theologie necnon juris pontificii doctoris et artium || magistri ac ecclesie Pataviensis canonici, domini || Michaelis Lochmaier, tractatus admodum utilis || omnibus, presertim ple-

banis, quibus dominici gregis || cura commissa est, finit feliciter.

In-octavo. 162 feuillets, dont le dernier est blanc, plus 8 feuillets préliminaires, dont le dernier était probablement resté en blanc. Signatures A-Y ; le cahier préliminaire n'est pas signé.

Les grandes initiales me font supposer que le volume a pu être imprimé à Caen ; mais je n'oserais pas l'affirmer.

Exemplaire communiqué par M. Claudin.

—

243. Lokertus (Georgius). Aureus notitiarum libellus. s. d.

Aureus notitiarum libellus, a Georgio Lokerto editus, auctus & a plusculis mendis emaculatus, veris philosophie amatoribus perutilis.

Nuper Parrhisiacis carracteribus impressus, a Michaele et Egidio Angier et Jacobo Berthelot ere exiguo Cadomi venundantur.

En tête, pièce de vers, épître dédicatoire & pièce de vers latins par Michel Noel, qui fut successivement principal des collèges Bouet & du Bois & recteur de l'université en 1540 ; l'épître est datée du dernier collège.

Notes de l'abbé de La Rue, fol. 46, d'après un exemplaire qui lui appartenait et dont la fin manquait.

—

244. Loy salicque (La). [1532].

La Loy salicque, || première loy des || François, faicte par || le roy Pharamon, par || laquelle est demonstré comme les fem||mes ne peulent *(sic)* estre || heritières de || la couronne de France.

Item est pareillement demonstré || comme les Angloys ne peulent deman||der ne pretendre aucune droicture || au royaulme de France, et avecques || ce y est declairé plusieurs droictz, || cronicques et hystoires || des dits roys || de France.

Finablement, vous trouverez à la fin || la reception et harengue faicte par mon||sieur le recteur de l'université de Caen || au très noble roy de France Françoys pre||mier de ce nom, et monsieur le daul||-phin, son filz, regent en Normendie.

VIII f[euilles].

(Au bas du folio H IIII, recto:) Explicit le traicté d'entre les roys de || France et d'Angleterre, comment les filles || ne peuent succeder à la couronne, et aussi || comme le roy d'Angleterre ne peult preten||dre aulcune chose au royaulme de France.

(Sur le folio I I, recto:) Les receptions et he||-rengues composées || et enuncés aux en||trées du roy et du || daulphin en la très famée université de Caen, par || monsieur maistre Jehan Rogier, do||cteur aux ars et en medecine, pour || lors recteur en la dite université, les || feriers *(sic)* de Pasques en l'an M. CCCCC. XXII. || Item les responces faictes par || les dis sieurs aux suppotz d'icelle.

Sur la dernière page, la marque de Michel Angier.

In-octavo. 64 feuillets. Cahiers signés A-I. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, Le^3 3.

ivret est trés vraisemblablement celui qui est indiqué *ibliothèque historique de la France* (éd. Fontette, t.

II. p. 845, nº 28475) sous ce titre très inexact : « Traités d'entre les rois de France et les rois d'Angleterre, comment les filles ne peuvent succéder à la couronne,... : par Jean Rogier. Ces traités sont imprimés avec ses Harangues, Caen, Auger ; in-16. »

Il est possible qu'il en ait été publié une autre édition à Caen. En effet, M. Émile Picot m'a communiqué une note ainsi conçue : « La Loy salicque. Pour Michel Angier à Caen et Jehan Macé à Rennes. Sans date. In-quarto. Gothique. »

Sur le titre, le caractère et la date du traité dont il s'agit, et qui a été indument attribué à Claude de Seyssel, on peut consulter mon *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 241-244.

La date M CCCCC XXII, qui se lit en tête des Discours du recteur Jean Rogier, est fautive. Ce fut aux fêtes de Pâques 1532 que François Ier et le dauphin firent leur entrée dans la ville de Caen et furent harangués par Jean Rogier. Celui-ci a inséré dans le second registre des Délibérations de l'université de Caen (fol. 177-180, vº) un compte-rendu de la part que l'université prit à la réception du roi : on trouvera dans l'Appendice ce curieux complément de la relation imprimée à la fin de la Loi salique.

---

245. **Macer.** De viribus herbarum. 1509.

Macer Floridus. De vi||ribus herbarum unacum Commento perquam familiari || Guillermi Gueroaldi studio medicine incumbenti. || Impressus Cadomi, ere et expensis Michaelis || Angier et Johannis Macé, libriariorum *(sic)* Cadomensis || universitatis, opera vero Laurentii Hostingue.

Marque de Michel Angier.

Venalis habetur Cadomi, proxime pontem Sancti || Petri, ac Redonis in domo cui appendet signum divi || Johannis evangeliste, e vestigio Sancti Salvatoris.

(Au verso du titre :) Robertus Dumus ad juvenes. (Neuf distiques.)

(Folio 2 :) Spectabiles viros dominos || et magistros Johannem Cour||tinum ac Natalem Stepha-

num, || artium et medicine doctores il||lustrissimos, Guillermus Guero||aldus, suorum discipulorum mi||nimus, supplicissima impartitur || salute.

(Folio 2, v°:) Operis prefatio. || Guillermi Gueroaldi in Macri Flori||di, medici et poete excellentissimi, inter || prefatiunculas prefatio.

(Folio III, v°:) Habetis, juvenes studiosissimi, Macri Flori||di de viribus herbarum opusculum ab omni menda || castigatissimum unacum interpretatiunculis lu||ce meridiana longe clarissimis.

Impressum Cadomi, in officina Lauren||tii Hostingue, impensa et accuratione || honestissimorum virorum Michae||lis Angier, universitatis Ca||domensis bibliopole || meritissimi, et || Joannis || Macé, Redo||nis commorantis, ante || templum Sancti Salvato||ris, sub intersignio divi Johannis || evangeliste, anno a christiano natali mil||lesimo quingentesimo nono, tercio idus mensis augusti.

(Folio 112, v°:) Marque de J. Macé.

In-octavo, 112 feuillets. Cahiers signés A-O. Caractères gothiques.

Bibliothèque mazarine, n° 21187.

Il existe au moins quatre réimpressions parisiennes de l'édition de Macer publiée par Guillaume Gueroud.

—

246. **Major** (Joannes) Scotus. Summulæ 1520.

Summule Majo||ris, Parhisiis ab eodem composite et revi||se, quibus per eundem adjecti sunt duo || tractatus, insolubilium scilicet et obli||gationum, una cum quodam textu ab eo||dem de novo addito, in is termino||rum et propositionum. Insertus est

pre||terea suis in locis textus Petri Hyspani, vigilantissime emen||datus et a depravationibus castigatus, ut cuique intuenti|| res sese ostendet.

Libri qui in toto presenti || opere continentur hi sunt :

Tractatus terminorum.
Liber de propositionibus.
Parva logicalia.
Que sunt suppositiones.
Ampliationes.
Restrictiones.
Appellationes.
De statu.
De descensu.
Liber sillogismorum.
De sillogismo expositorio.
De locis dyalecticis.
De fallaciis.
De exponibilibus.
De predicabilibus.
De predicamentis.
De insolubilibus.
De obligationibus.

Que omnia, iterum revisa et longe fidelius quam prius impressa, venalia reperiuntur in edibus Johannis Parvi, sub intersignio Lilii, in vico Divi Jacobi Parhisiis commorantis.

(A la fin, fol. CCXXVII:) Hic finem habent Summule ma||gistri Joannis Majoris, viri || utique in sophismatibus excer||citati, una cum textu Petri Hi||spani et tractatu de insolubi||libus et obligationibus per eun||dem Majorem revisis. Que omnia || voluit honestus vir Michael || Angerius, civis Cadmeus, dili||gentissime ac emendatissime || Cadmi per Laurentium Hostin||gue, formularium vigilantissi||mum, imprimi, anno salutis || humane M.CCCCC.XX. finiti autem die XII octobris.

(Au verso du titre:) Épître dans laquelle un membre de l'Université de Caen vante les mérites de cette édition que le libraire Michel Anger avait fait imprimer par Laurent Hostingue.

In-quarto. 228 feuillets dont le dernier est blanc.

plus 2 feuillets préliminaires. Cahiers signés A-Z, aa-ff. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. R. 239.

—

247. Mancinus (Dominicus). De Passione Domini. s. d.

Dominici Mancini || de passione Domini.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin, fol. 18, v°:) Exaratum Rothomagi, pro Petro Regnauld, || cive et bibliopola universitatis Cadomensis, in || vico Frigido dicti loci, ad intersignium Divi Petri || commorante.

In-octavo. 18 feuillets. Cahiers signés A-C. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, p. Yc. 1333 (Exemplaire donné par M. le duc de La Trémoïlle.)

—

248. Manderston (Guillermus). Tripartitum epitoma. s. d.

Termini Manderston.

Tripartitum epythoma, doctrinale et compendiosum, in totius dyalectices artis principia, [a] Guillermo Manderston Scoto collectum, et tertio revisum, cum multis additionibus, etc.

Hec Cadomi veneunt, in edibus Michaelis Angier, e regione Fratrum Minorum.

Imprimé à Caen, pour Michel & Girard dicts Anger et Jacquet Berthelot, demourans au dict lieu, à l'enseigne du Mont Saint Michel, près les grandes escholles.

In-quarto.

Notes de l'abbé de La Rue, fol. 46, v°, d'après un exemplaire qui lui appartenait.

—

249. **Manuale Abrincense.** s. d.

Manuale seu Enchiridion ad usum Abrincensem, continens Ecclesiæ sacramenta & modum administrandi ea, variis mendis nuper repurgatum ac vindicatum.

On les vend à Caen, chez Michel & Girard ditz Angier. Sans date.

Petit in-octavo. Caractères gothiques.

Catalogue des livres de feu Abel Vautier, vendus en novembre 1863, p. 162, n° 1355. — Exemplaire dans la troisième partie de la bibliothèque de Le Cavelier, vendue en 1894, n° 411.

M. le chanoine E.-A. Pigeon (*Vie de M. Arthur de La Villarmois*, Caen, 1891, in-8°, p. 30) cite comme existant à Bayeux un Manuel d'Avranches, publié par l'évêque Louis Herbert, en 1521. Je ne l'ai pas vu.

—

250. **Manuale Baiocense.** 1503.

(A la fin, fol. P. VI, v°:) Finis Manualis ad usum celebris ecclesie || Baiocensis, impressi Rothomagi per Johannem || Mauditier et Petrum Olivier socios, ad vicum || magnum Divi Martini circum Sequane pontem, || impensis Roberti Macé, universitatis Ca||domensis cum altero bibliole *(sic)* principalis, || anno salutis millesimo quingentesimo su||pra tercium, octavo kalendas aprilis.

In-quarto. Cahiers signés A-P. Caractères gothiques. La musique est imprimée en noir sur des lignes rouges.

(Sur le folio O. v, v°:) Prières du prône en français: « Precepta ecclesie facienda per dominicas. »

Exemplaire défectueux dans la bibliothèque du chapitre de Bayeux; il y manque notamment les deux premiers feuillets.

—

251. Manuale Baiocense. 1521.

Les auteurs de la *Gallia christiana* (XI, 385) mentionnent ainsi ce livre dans l'article qu'ils ont consacré à Louis de Canossa, évêque de Bayeux: « Rituale quoque et catechismus ejus opera in lucem prodiere anno 1523. »

C'est en ces termes que figure au tome II de la *Bibliotheca Baluziana*, p. 612, n° 5909, un exemplaire de ce livre, jadis possédé par Baluze:

Manuale secundum usum ecclesiæ Baiocensis. Cadomi, 1521. [In-4°.] In membranis impressum.

—

251 *bis*. **Manuale Briocense.** s. d.

Manuale ad usum ecclesie Briocensis.

Marque de Michel Anger et de Richard Rogerie: un aigle au milieu de la marque; en haut la devise: *Spes nostra in Domino;* au bas les noms: *Michel Anger* || *Richart Rogerie.*

Qui en vouldra avoir on en trouvera à Saint || Brieu, au portail de la grant eglise du dit lieu.

(Au verso du titre:) « Decem precepta legis. »

Immédiatement après, le calendrier, qui occupe 8 feuillets.

Le texte du Manuel commence au feuillet coté Fo. ij : «Benedictio aque. »

In-quarto. 129 feuillets chiffrés, plus la partie liminaire. Caractères gothiques. *(Aux folios LXI, v°, et LXXII, r°:)* Deux gravures sur bois: Le Christ en croix et l'Éternel sur son trône.

(Note prise par M. Claudin sur un exemplaire de la bibliothèque de feu M. Victor Aubry à Saint-Brieuc.)

—

251 *ter*. **Manuale Briocense.**

Manuale ad usum in||signis ecclesie Brio||censis.

Ce titre est imprimé au haut d'une page dont la partie inférieure, restée en blanc, semble avoir été ménagée pour recevoir une marque de libraire. La dite page est la première d'un cahier de 10 feuillets signé KL. (Kalendarium). Ce calendrier est bien celui de l'église de Saint-Brieuc. On y trouve, en effet, indiquées en lettres rouges les fêtes suivantes:

XVII kal. maii. Canonizatio beati Guillermi.
IX lectionum. Duplum festum.
IIII kal. augusti. Guillermi, episcopi Briocensis.
IX lectionum. Duplum festum.
XVI kal. octobris. Dedicationis ecclesie Briocensis.
XV kal. novembris. Receptionis reliquiarum beati Brioci.

A la suite de ce cahier viennent des cahiers signés A-T formant un volume, dont le titre annonce un Manuel de Vannes; mais ce doit être un Manuel de Saint-Brieuc, dont fait bien partie le calendrier précédent. Ce qui prouve que le Manuel appartient à la liturgie de Saint-Brieuc, c'est que la formule de prône qui se lit au folio CXLIII contient cette recommandation :

« Après nous prierons pour tous cardinaulx, patriarches, archevesques et evesques, en especial pour monseigneur l'evesque de Sainct Brieuc ».

Suit la description du corps du volume :

Manuale ad usum ecclesie || Venetensis.
Marque de R. Macé.

(Fol. XXIX, v°:) Ensuyvent aucunnes bonnes exhorta||tions pour amonnester || *(fol. XXV)* ceulx et celles qui sont en article de mort, et || qui aussi peuent valloir à tous generallement || pour aprendre à bien mourir, extraictes de la || Doctrine maistre Jehan Jarson, solennel do||cteur en theologie.

(Fol. CXXI, v°:) Benedictio navis.

(Fol. CXXVIII, v°:) Benedictio in peste animalium egrotantium.

(Fol. CXXXI:) Modus separandi leprosos.

(Fol. CXXXXIII:) Ci ensuist une exhortation salutaire qui se doibt faire communement par les parroisses à chacun jour de pasques et par les recteurs ou curez d'icelles.

In-quarto. 150 feuillets, le dernier coté par erreur CXLIX au lieu de CL. Cahiers signés A.-T. La partie musicale est notée en noir sur portée rouge.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

A cet exemplaire sont annexés deux cahiers signés A et B, portant en tête de la première page le titre: « De scientia confessoris. » — Caractères gothiques. A deux colonnes.

—

252. Manuale Constanciense. 1494.

Manuale ad usum Constanciensem.

Marque de P. Regnault.

(Au verso du titre:) Table du volume.

(Fol. a II:) Incipit Manuale secundum usum ecclesie Constanciensis.

(A la fin, fol. m 7, v°:) Finit Manuale secundum

usum ecclesie Constanciensis, || impressum Rothomagi per Johannem Le Bourgoys, || anno Domini M.CCCC. XCIIII, die vero XVIII mensis || augusti.

Un cahier complémentaire de huit feuillets, signé A, contient : 1° le prône en français (Precepta Ecclesie facta per dominicas) ; 2° la liste des jours fériés & des vigiles ; 3° la bulle des indulgences du saint sacrement (Tenor bulle indulgentiarum de sancto sacramento eukaristie).

La musique a été notée à la main sur des portées imprimées en rouge.

Petit in-quarto. 104 feuillets. Cahiers signés a-m et A. Caractères gothiques.

Exemplaire à la Bibliothèque de Valognes, incomplet du fol. m 8, lequel était probablement blanc.

---

253. Manuale Constantiense. 1539.

Manuale seu En||chiridion ad usum || Constanciensem, continens || Ecclesie sacramenta et || modum administran||di ea, variis men||dis vix repurgatum || ac vindicatum.

On les vend à Caen, chez Michel et Girard || ditz Angier, libraires, demourans au dit lieu.

(A la fin, fol. CXII, v° :) Manuale ad usum ecclesie Constanciensis, Ro||thomagi impressum, impensis Michaelis et || Geraldi dictorum Angier, Cadomi commorantium, || anno Domini millesimo quingentesimo XXXIX, || die vero XVI januarii.

In-octavo. 112 feuillets numérotés I-CXII, plus deux feuillets préliminaires non numérotés. Cahiers signés Co. A. — Con. O. Caractères gothiques.

Bibliothèque de la ville de Valognes, exemplaire incomplet du fol. LXIIII.

---

254. **Manuale Lexoviense.** 1504 ?

Je suis porté à supposer l'existence de cette édition, parce qu'on lit, en caractères du XVIIe siècle, la note « D'un Manuel de Lysieux imprimé l'an 1504, » au bas d'un feuillet signé A.II. et coté Fo. CXI, lequel contient les mêmes observations de comput qu'un feuillet également coté. Fol. CXI qui est le dernier du cahier préliminaire dans le Manuel de Lisieux de l'année 1507, dont la description va suivre.

Le feuillet attribué à une édition de 1504 porte à la Bibliothèque nationale le n° B. 27926.

---

254 *bis*. **Manuale Lexoviense.** 1507.

Manuale sacerdotum, continens || Ecclesie sacramenta et modum || administrandi ea.

Marque de J. Le Forestier.

Venundatur Rothomagi, in offi||cina Jacobi Le Forestier, librarii, in prefa||ta civitate, juxta ecclesiam Beate Marie, || sub signo Floris lilii, moram trahentis.

(Sur le folio I, après le calendrier:) Incipit Manuale secundum usum Lexoviensem.

(A la fin, fol. CXXIIII:) Manuale ad usum ecclesie Lexoviensis, || Rothomagi impressum impensis honesti || viri Jacobi Le Forestier, in prefata civitate, || juxta ecclesiam Beate Marie, sub signo Floris || lilii, moram trahentis, anno Domini millesimo || CCCCCVII, tercio kalendas octobris.

In-quarto. 8 feuillets préliminaires contenant le lendrier, puis 124 feuillets numérotés

I-XCVI et CIX-[C]XXIIII, les cotes XCVII-CVIII n'ayant pas été employées. Cahiers signés Kl. L (c'est-à-dire « kalendarium Lexoviense »), A-M et A-B.

Collection Mancel à l'Hôtel-de-Ville de Caen, n° 1743. — Le dernier feuillet du cahier préliminaire, qui contient des observations de comput, est coté Fo. CXI, ce qui pourrait faire supposer que ce feuillet était entré dans la composition d'une autre édition du Manuel.

—

255. Manuale Redonense. s. d.

Manuale ad usum Redo||nensem, recentissime Rothomagi impressum, || ere et impensis Michaelis Angier, biblio||pole, Cadomi commorantis, in parrochia || Sancti Petri juxta Pontem, necnon Johan||nis Macé, itidem bibliopole, in prefata civi||tate Redonensi moram trahentis, juxta ec||clesiam Sancti Salvatoris, sub signo divi Jo||hannis evangeliste. Venundatur quoque || facili precio in prenominata civitate Rotho||magensi, in officina prenominatorum li||brariorum, ad oras pontis ipsius urbis.

In-quarto. 146 feuillets, plus 8 feuillets préliminaires. Cahiers signés A et A-T. Caractères gothiques.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB. 187. — Bibliothèque de Vitré. Exemplaire défectueux, dont feu M. Arthur de La Borderie m'avait communiqué la notice.

—

256. Manuale Redonense. 1533.

Incipit Manuale se||cundum morem ecclesie Redo||nensis, recentissime im||pressum sumptibus || et ere honestissi||morum virorum || Michae||lis et

Ge||raldi || di||ctorum Anger, nec||non Jacobi Berthe||lot, bibliopolarum, Ca||domi commorantium. || Anno ab incarnatione Domini M. || CCCCC. XXXIII, die vero III novembris. || Venundatur quoque facili precio || et apud quos inveniuntur cetera.

In-octavo. 140 feuillets, plus 8 feuillets préliminaires. Cahiers signés A-S, plus un cahier préliminaire dépourvu de signature.

Caractères gothiques.

Exemplaire communiqué en octobre 1890 par M. l'abbé Charles Robert, prêtre de l'Oratoire de Rennes. Il manque à cet exemplaire les feuillets XVI, XXVII-XXX, XXXIII et XXXIIII. Voyez *Revue de Bretagne,* septembre 1890, t. IV, p. 251.

—

257. Manuale Sagiense. 1515.

Manuale ad usum Sagiensem.

Marque de Martin Morin, avec la légende : « Imprimé à Rouen devant Sainct Lo, » & au-dessous de cette marque les mots : « Magister Martinus Morin. »

(Titre de départ au haut du folio 2 :) Incipit Manuale secundum usum ecclesie || Sagiensis. Et primo sacerdos in||dutus alba stola et manipulo be||nedicat aquam in hunc modum...

(A la fin, fol. 96, v° :) Manuale ad usum Sagiensem, || curiosissime ordinatum, correctum, notatum et || exaratum singulari industria magistri Mar||tini Morin, Rothomagi commorantis, juxta fa||mosum prioratum Divi Laudi, anno Domini mille||simo quingentesimo decimo quinto, XXIII luce mensis julii finit feliciter, impensis honesto||rum virorum

Girardi Neel, Fallesie moram trahen||tis, Ludovici Gaumer, vulgari nomine Allensson || commorantis, & dicti magistri Martini Morin.

In-quarto. 96 feuillets. Cahiers signés a-m. Caractères gothiques.

Bibliothèque du grand séminaire de Séez.

Les formules d'actes qui sont à la fin du volume sont à l'usage du diocèse de Paris ; on y voit figurer « Curatus parrochialis de Fontenayo, Parisiensis diocesis ; Johannes B. presbiter curatus ecclesie parrochialis de Fontenayo atque vices gerens ecclesie parrochialis Sancti Aniani, Parisiensis diocesis : Curatus ecclesie parrochialis de Sancto Mauricio in Mandat. : rector ecclesie Sancte Fidis Parisiensis ; Petrus Gentil, presbiter curatus ecclesie parrochialis Sancti Remigii de Jalunno, Parisiensis dyocesis. »

—

Manuale Venetense.

Voyez plus haut notice 251 *ter*.

—

258. Marbodi liber. 1524.

Incipit liber Marbodi, quondam nominatissimi|| presulis Redonensis, qui obiit seu verius per obitum cla||ruit anno incarnationis dominice millesimo octuage||simo, post vigesimum octavum sue dignitatis annum. Nuper || impressum Redonis, in vico Sancti Michaelis, mandato || ac impensis reverendissimi in Christo patris & domini domini || Yvonis, Dei gratia Redonensis episcopi, non minus eodem || Marbodo digni, per Johannem Baudouyn, primum et uni||cum calcographum et impressorem ejusdem civitatis, et qui tam ab anno citra, cura et solicitatione Johannis Macé, biblio||pole ejusdem, adventavit, visusque et correctus per magistrum ||

Radulphum Besiel, officialem curie domini archidiaconi Redo||nensis, finit[us]que die sabbati vigesima prima mensis maii, || anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo quarto.

Marque représentant une imprimerie.

In-quarto. 42 feuillets. Cahiers signés A-F. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1533, autrefois à la Bibliothèque mazarine. — Décrit par feu M. Arthur de La Borderie, *Archives du Bibliophile breton*, t. II, p. 31.

—

259. Masuer. Tractatus judiciorum praxim continens. s. d.

Aureus ac perutilis tractatus || Masuerii, judiciorum praxim, haud || contemnendas consuetudines curie||que Parlamenti supreme ac aliarum || curiarum stilum continens. || Venundantur Cadomi.

(Au verso du titre, avertissement de l'éditeur portant cette suscription:) « Stephanus de Stasso, secundus legens ordi||narius, Michaelem Quadrigarium, in jure pon||tificio doctorem eximium, hac oratiuncula salutat. »

(A la fin, fol. CIIII, v°:) Explicit Practica domini Masue||rii, stilum supreme curie Parlamen||ti continens, noviter impressa.

In-quarto. 104 feuillets. Cahiers a-n. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 2209.

—

260. Mathæus Vindocinensis. Tobias. s. d.

Thobias, cum commento. *(Planche VI.)*

Marque de Robinet Macé.

(A la fin, fol. Q VI*:)* Thobie liber, unacum suis glosulis, finit feliciter.

In-quarto. 94 feuillets. Cahiers signés A-Q. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Laval, dans un recueil coté 32042. — Exemplaire incomplet des cahiers A et B, à la Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1588.

—

261. Mathæus Vindocinensis. Tobias. s. d.

Thobias cum commento.

Cadomi, Petrus Regnault. Sine anno. Marque de P. Regnault.

In-quarto. Caractères gothiques.

Catalogue des livres de feu E.-B. Courtois (Paris, 1819, in-8°), p. 190, n° 1592. — Catalogue des livres de feu M.L.M. [A. Le Prevost?] vendus par Delion le 8 novembre 1860, p. 68, n° 741.

L'exemplaire annoncé sur les catalogues de 1819 et de 1860 me paraît être celui que M. J. Rosenthal m'a communiqué en mars 1900 et dont le titre a été égaré quand le recueil dont il faisait partie a été dépecé. L'examen de l'exemplaire possédé par M. Rosenthal m'a démontré que l'édition de Robinet Macé et celle de Pierre Regnault étaient identiques, quoique tirées sur deux compositions différentes. Pour les distinguer, je donne ici la copie des deux dernières lignes.

1° (Dans l'édition de Robinet Macé:) proximet sequi thobiam .i. illû bonû virû religione id est sanctitate merita. ‖ id est bene lucrata. ‖ ¶ Thobie liber una cû suis glosulis finit feliciter.

2° (Dans l'édition de Pierre Regnault:) approximet (sequi thobiam .i. illû bonû virum) religione id est sanctitate (merita) || id est bene lucrata. || ¶ Thobie liber una cum suis glosulis finit feliciter.

—

262. Menus propos (Les).

Les Menus propos.

Sur le titre, la marque de Robinet Macé.

Gravure sur bois au verso du titre.

(Premiers mots du texte:) Si je vous doy, je vous payeray, || ce sont les gages de Trevières...

(A la fin:) Cy finent les Menus propos.

Petit in-quarto. 12 feuillets. Cahiers signés A et B. Caractères gothiques.

Brunet, *Manuel*, t. III, col. 1638. *Catalogue de la bibliothèque du baron J. de Rothschild*, t. I, p. 395, n° 584.

Le livret intitulé « Les Menus propos » est un recueil de dictons, de proverbes et de grosses plaisanteries, groupés de façon à pouvoir être débités par trois interlocuteurs. Il a dû être composé dans la seconde moitié du XVe siècle. On peut, je crois, lui assigner une origine normande, d'après le nombre des allusions qui y sont faites à des usages et à des localités de Normandie. Voici des passages que j'y ai relevés et qui me semblent justifier cette opinion :

Si je vous doy, je vous payeray :
Ce sont les gaiges de Trevières.

Il y a ung beau Saint Eustace
En l'église du Bosc Achart.

Les Angloys furent mis en fuyte
En la journée de Fourmegny.

Les bonnes moulles d'Isegny
Vallent mieulx que Cahieu de Toucque.

Qui fut à la bataille aux Gays.
Est il personne qui le sache,
En quel lieu et quelle plache
Fut faicte la malle journée.

Tous ceulx de Londres sont matés,
Et est vaincu le duc d'Iort.

C'est ung propre lieu pour vouldaiz
Que le chastel de Moliniaulx.

Qui vouldroit avoir bons cousteaux,
Il fauldroit aller à Saint Lo

C'est bon courage que Normant
Jusque au mourir il ne se rent.

Robec est tous les ans curé
Bien tost après l'Ascension.

Saint Romain fait remission
Tous les ans à ung prisonnier.

On fait des godés de Beauvais
Et les peles à Villedieu.

Tout Ange est perdu si ne pleut,
Et est ja resolut en pouldre.

Belles tours y a à Bayeux.
Si fussent toutes d'une piece,
On y hurteroit belle piece
Sa teste devant qu'ilz rompissent.

Ce recueil paraît avoir eu beaucoup de succès. On en conserve deux éditions gothiques à la Bibliothèque nationale et une troisième au Musée Condé à Chantilly. En voici l'indication :

I. Les Menus propos composés || nouvellement. — *(A la fin:)* Cy finent les Menus props *(sic)*, im||primés nouvellement à Paris, pour || Guillaume Gyon. — In-octavo allongé. 12 feuillets, en deux cahiers signés a-b. Caractères gothiques. (Réserve, p. Ye. 266.)

II. Les Menus || propos, avec || le temps qui court. — *(A la fin:)* Imprimé nouvellement à Paris, par || Alain Lotrian. (Réserve, Ye. 3019.)

III. Les Menus propos. — *(A la fin:)* Cy finent les Menus propos, im||primés nouvellement à Paris, par Je||han Treperel, demourrant sur le pont ||

Nostre Dame, à l'ymaige Sainct Laurens. — In-quarto. 12 feuillets. (Musée Condé, VI, G. 30.)

Cette pièce a été imprimée dans le *Recueil* de Montaiglon et du baron de Rothschild, t. XI, p. 343-396.

—

263. Merlin. Premier volume. s. d.

Le premier volume de Merlin.
Marque de Richard Macé.
On les vent à Regnes, chiez Jehan Macé, à Caen, || chiez Michel Angier, à Rouen, chiez Richard Macé, aux Cinq chapeletz, près la grant eglise.

(A la fin, fol. CLXXXV, v°:) Cy fine la première partie du || livre de Merlin, nouvellement im||primé à Rouen, pour Jehan Macé, || libraire, demourant à Regnes, à l'y||maga *(sic)* sainct Jehan l'evangeliste, et || pour Michel Angier, demourant à || Caen, près le pont Saint Pierre, et || pour Richard Macé, demourant à || Rouen, aux Cinq chapeletz, jouxte le portail aux libraires.

(Sur le verso du dernier feuillet, dont le recto est blanc:) Gravure représentant un scribe écrivant sous la dictée d'un professeur.

In-quarto. 190 feuillets, savoir 4 préliminaires, 185 numérotés I-CLXXXV et le feuillet final. Cahiers signés A-X et AA-PP, plus le cahier préliminaire qui contient le titre & la table. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Y^{2}. 216. — Bibliothèque de l'Institut, 8°. Q. 844. A.

—

264. Merlin. Second volume. s. d.

Le second volume de Merlin.

Marque de Michel Angier, avec un encadrement tiré en rouge & dont la bande droite renferme les lettres R. M., initiales du nom de Richard Macé.

On les vent à Regnes, chiez Jehan Macé, à Caen, || chiez Michel Angier, à Rouen, chiez Richard Macé, || aux Ciqn *(sic)* chapeletz, près la grant eglise.

(A la fin, fol. CXLVIII, *col. 2:)* Cy finist le second volume de || Merlin, nouvellement imprimé à || Rouen, pour Jehan Macé, libraire, || demourant à Regnes, à l'ymage || sainct Jehan l'evangeliste, et pour || Michel Angier, demourant à Caen, || près le pont Sainct Pierre, et pour Ri||chard Macé, demourant à Rouen, || aux Cinq chappeletz, près la mère || eglise, jouxte le portail aux librai||res.

Au-dessous de cette souscription la marque de Richard Macé, laquelle est encore imprimée au verso de ce même feuillet CXLVIII.

(Au recto d'un dernier feuillet non numéroté, prière en vers, commençant par les mots:) Dieu tout puissant, graces nous te rendons...

In-quarto. 149 feuillets, savoir 4 préliminaires, 142 numérotés I-CXXXVI et CXLIII-CXLVIII (les cotes CXXXVII-CXLII n'ayant pas été employées) & 1 feuillet final. Cahiers signés a-9 et aa-cc, plus le cahier préliminaire occupé par le titre & la table.

Caractères gothiques. A deux colonnes.

Deux exemplaires à la Bibliothèque nationale. Réserve, Y^2 559 et p. Y^2 217. — Bibliothèque de l'Institut, 8° Q. 844. A.

—

265. Merlin. Prophéties. s. d.

Les Prophecies de Merlin.

Marque de Richard Macé.

On les vent à Regnes, chiez Jehan Macé, à Caen,|| chiez Michel Angier, à Rouen, chiez Richard Macé,|| aux Cinq chapeletz, près la grant eglise.

(A la fin, fol. CXXXI, *col. 2:)* Cy finent les Propheties de Mer||lin, nouvellement imprimées || à Rouen, pour Jehan || Macé, demourant || à Regnes, près || Sainct Sau||veur, || à l'yma||ge Sainct || Jehan l'evan||geliste, et pour || Michel Angier, demou||rant à Caen, près le pont || Sainct Pierre, et pour Richard || Macé, demourant à Rouen, jouxte || le portail aux libraires, à l'enseigne || des Cinq chapeletz.

(Au verso de ce feuillet:) Image représentant le couronnement de la sainte Vierge; au-dessous, prière en vers français commençant par les mots « Dieu tout puissant, graces nous te rendons... » Cette prière se termine sur le folio 132, recto, dont la partie inférieure est occupée par les armes de la ville de Rouen que deux anges supportent.

In-quarto. 132 feuillets, plus 6 feuillets préliminaires. Cahiers signés aa et aa-xx. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Deux exemplaires à la Bibliothèque nationale. Réserve, Y^2 560 et p. Y^2 217. — Bibliothèque mazarine, n° 1014 des Incunables. — Bibliothèque de l'Institut, 8° Q. 844. A. — Exemplaire à l'Exposition de Rouen en 1887.

—

266. Meschinot (Jehan). Les Lunettes des princes. 1530.

Les Lunettes || des princes, avecques || aucunes balades || et addicions, com||posées par || no||bl hom||me Jehan || Mes||chi||not, || escuyer, || en vivant grand || maistre d'hostel de la || royn France.

(A la fin:) Cy finist ce present livre, intitulé Lunettes des princes, nouvellement imprimé à Rouen, pour Michel Anger, libraire, demourant à Caen. Et fut achevé d'imprimer l'an mil cinq cenz trente, ce premier jour de octobre. XVI c[ahiers].

(Au verso du dernier feuillet:) Marque de Michel Angier.

In-octavo. 124 feuillets non chiffrés. Caractères gothiques.

Exemplaire relié par Derome.

Communiqué à l'Exposition de Caen en 1880 par M. le comte de Blangy. (Notice de M. Travers.) — Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, col. 1670, et *Supplément*, t. I, col. 1017.

—

267. Meschinot (Jehan). Les Lunettes des princes. s. d.

Les Lunettes des princes. (Marque de R. Macé.) Les Lunettes des princes, avec au||cunes balades et additions, com||posées par noble homme Jehan || Meschinot, escuier, en son vivant || grant maistre d'ostel de la royne de France.

(A la fin, fol. o 8:) Cy finissent les Lunettes des princes, imprimées || à Rouen par Richard Auzoult, demourant au dit lieu, || pour Robinet Macé,

libraire de l'université de Caen, || demorant au dit
eu, au cymetière Sainct Pierre.

Au verso du même feuillet:) Marque de R. Macé.

-quarto. 88 feuillets. Cahiers a-p. Caractères
ues.

ièque nationale. Réserve, p. Ye. 224. — Biblioth.
.aal. Belles-Lettres, n° 8411 (n° 14361 de la seconde
du Catalogue de La Vallière). — Biblioth. mazarine.
Incunables, n° 842. Voy. *Catalogue des Incunables de la Mazarine*, p. 453. — Indiqué par Brunet, *Manuel*, t. III, col. 1668.

—

268. Michael Scotus. Phisionomia. s. d.

Phisionomia magistri Michaelis Scoti.

(A la fin:) Michaelis Scoti de procreatione & hominis phisionomia opus feliciter finit. Exaratum Cadomi, sumptibus honesti viri Michaelis Angier.

S. d. Petit in-octavo. Gothique. 48 feuillets. Signatures a-f. Marque de Michel Angier sur le titre.

Manuel du libraire, Supplément, par P. Deschamps et G. Brunet, t. II, col. 621.

—

269. Missale Abrincense. 1505.

Missale ad usum insignis || ecclesie Abrincensis, nuper emendatum ac revisum, || cum additione plurium officiorum causa devo||tionis excitande ibidem insertorum, anno quin||gentesimo quinto supra millesimum impressum est || Rothomagi, per magistrum Martinum Morin.

Grande image de saint André.

Venundaturque Cadomi facili || precio, in officina, Roberti Macé, || inter bibliopolas non infimi.

(Au recto du dernier feuillet:) Ad laudem, gloriam et honorem summe ac sempiterne Trinitatis totiusque || celestis curie exercitus, sacri missalis officium ad usum insignis ecclesie || Abrincensis, nuper diligenti cura emendatum ac etiam rite ordina||tum, ere et impensa honesti viri Roberti Macé, librarii universitatis || Cadomensis, in eodem loco commorantis, industriaque experti in arte im||pressoria magistri Martini Morin, inclite civitatis Rothomagensis || civis non immeriti, terse, luculenter et accurate impressum, anno Domini || millesimo cccccv, die vero II mensis martii.

(Au verso du dernier feuillet:) Marque de Martin Morin.

In-quarto. 206 feuillets (irrégulièrement numérotés), y compris le cahier préliminaire qui n'est pas numéroté & ne porte pas de signature. Les autres cahiers sont signés a-9. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Ce volume contient le calendrier, le Propre du temps de l'hiver, les Préfaces & le Canon, le Propre du temps de l'été, le Propre des saints, le Commun & différentes messes.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 1786. — Bibliothèque de Valognes, exemplaire incomplet.

—

270. Missale Abrincense. 1534.

Missale ad usum ecclesie Abrincensis, || jam recens impressum et tam in cantu quam in littera recognitum, additis || quotationibus ad marginem indicantibus unde unumquodque desumptum sit. Anno M. CCCCC. XXXIIII.

Gravure représentant la Messe de saint Grégoire.

Ad sacerdotem.

> Sanctorum qui sancta soles intrare, sacerdos,
> Hoc missale novum, si michi credis, emas.
> Invenies illuc digestas ordine missas,
> Ut celebris templi mos Abrincensis *(sic)* habet.

(A la fin, fol. 4, v°, du Commun:) Ad laudem, gloriam & honorem summe ac sempiterne Trinita||tis totiusque celestis curie exercitus sacri missalis officium ad || usum insignis ecclesie Abrincensis, nuper diligenti cura || emendatum ac etiam rite ordinatum, ere et im||pensa honestorum virorum Michaelis et || Geraldi dictorum Anger, necnon || Jacobi Berthelot, Cadomi || commorantium, || anno Domini millesimo || quingentesimo tricesimo quarto, || die vero decima octava mensis aprilis.

In-quarto. 8 feuillets non paginés, contenant le calendrier; 126 feuillets cotés, contenant le Propre du temps, les pages contenant le Canon en parchemin; 43 feuillets cotés, contenant les Offices des fêtes; 40 feuillets contenant le Commun des saints. — Caractères gothiques.

Décrit, d'après un exemplaire de feu l'abbé Pigeon, chanoine de Coutances, dans une thèse présentée à l'École des chartes, en 1893, par M. Vautier.

—

271. Missale Baiocense. 1501.

Sur le premier feuillet devait être un titre avec la marque de Pierre Regnault.

(A la fin, sur un feuillet non coté, dont le verso est blanc:) Missale ad usum insignis ecclesie Baiocensis || peroptime ordinatum ac completum, cum addi||tione plurium missarum, videlicet de visitatione || beate Marie, Nostre Domine Pietatis, beati Sebastiani, || pro vitanda mortalitate, de sancta Martha, || pro infirmante, pro infirmo proximo morti, || de nomine Jesu, de quinque plagis, de lacrima || Christi, de sancto Rocho, de sancta Genovefa, || de sancto Anthonio de Padua, cum pluribus aliis, || finit feliciter. Impressum Rothomagi, per Jo||hannem Mauditier et Petrum Olivier socios, || pro honesto viro Petro Regnaut, librario uni||versitatis Cadomensis, ibique in Frigido vico || commorantis. Et hoc anno Domini millesimo || quingentesimo primo, die vero quindecima || mensis decembris.

In-folio. 208 feuillets, savoir 8 feuillets préliminaires non chiffrés (calendrier), 70 feuillets numérotés I-LXX [coté par erreur LXVIII] (Propre du temps pour l'hiver), 8 feuillets non chiffrés (préfaces et canon), 44 feuillets numérotés LXXXI-CXXIIII (Propre du temps pour l'été), 6 feuillets non chiffrés (séquences de Notre Dame, messes diverses...) 72 feuillets numérotés CXXV-CCII [les cotes CLXXXIX-CXCIIII n'ayant pas été employées], (Commun et Propre des saints, commençant au fol. CXLIX). Cahiers signés B, a-q, +, A-I. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de l'Arsenal, Théologie, nº 2500. Exemplaire auquel manque le premier feuillet.

—

272. Missale Baiocense. 1503 ?

Missale secundum usum || ecclesie Baiocensis. || Marque de Pierre Regnault.

(Au verso du titre :) Tabula ad sciendum pascha [à partir de l'année 1500].

[Sur le dernier feuillet, qui manque, devait se trouver une souscription portant que le livre avait été imprimé à Rouen, en 1503, par maître Pierre Violette, pour honnête homme Pierre Regnault, libraire de l'université de Caen, rue Froide Rue (1).]

In-quarto. 194 feuillets, plus 8 feuillets préliminaires & 8 feuillets intercalés entre les fol. LXXVI et LXXVII. Le volume est ainsi composé : Cahier préliminaire (titre et calendrier) ; Cahiers A-i : (Propre du temps pour l'hiver) ; Cahier K : (Préfaces et canon) ; Cahier + rouge : (Proses de Notre Dame et messes diverses); (Cahiers l-t : (Propre du temps pour l'été et Commun) ; Cahiers A-F : (Propre des saints). Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire incomplet à la bibliothèque de la ville de Caen.

—

273. Missale Baiocense. 1504.

Missale ad usum ecclesie Baio||censis, peroptime ordinatum ac diligenti cura ca||stigatum, cum additione plurimarum missarum, sci||licet missa contra pestem, de nomine Jesu, de quin||que plagis Christi, de sancta lachryma Christi, de visitati||one beate Marie, de Nostra Domina Pietatis, de sancto ||

---

(1) J'emprunte ces indications à M. l'abbé Do, *Origines chrétiennes du pays Bessin* (Caen, 1861, in-8°), p. 14.

Sebastiano, de sancto Rocho, de sancto Anthonio de Padua, de sancta || Genovefa, de sancta Martha, pro infirmante et pro infirmo in agonia, || necnon et plurimarum collectarum cum aliis collectis positarum, que nunquam in eodem usu fuerunt impresse.

Magister Martinus Morin (avec la marque entourée de la légende :) Imprimé à Rouen, devant Sainct Lo.

(Au verso du titre :) Tabula ad inveniendum pascha in perpetuum.

(L'une des notes placées dans cette table est ainsi conçue :) Item nota quod in anno presenti M.CCCCC et IIII, in quo fuit impres||sum presens Missale, numerus aureus est IIII, & littera dominicalis g et f.

Il y avait peut-être, à la fin, une souscription indiquant que l'édition avait été faite aux frais d'un libraire de Caen.

In-quarto. Probablement 256 feuillets. Probablement 27 cahiers signés +, a-9. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB. 114. — Frère, *Manuel*, II, 312. Weale, p. 35.

—

274. Missale Baiocense. 1529.

Missale egregium || ad usum insignis || ecclesie Baiocen||sis, nuper correctum et || emendatum, cum pluri||bus additionibus et mis||sis sine require, de novo || adjectis, correctis nec||non emendatis.

(Au verso du titre, observations de comput, parmi lesquelles on lit celle-ci :) Item nota quod

in anno presenti M. CCCCC et XIX, in quo fuit impres||sum presens Missale, numerus aureus est x et littera dominicalis G.

(A la fin, fol. 6, r°, colonne 2, du cahier 9 :) Anno Domini millesimo quin||gentesimo vigesimo nono, die ve||ro mensis januarii XXVII, exara||tum est hoc opus, completum atque || diligentissime correctum, necnon || pervigilanti studio emendatum (1).

In-quarto. Cahiers signés + et a-9. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux. — Ce Missel est peut-être celui que M. Weale indique comme imprimé à Rouen, en 1521, sans citer aucune autorité.

—

275. Missale Baiocense. 1545.

Missale ad usum eccle||sie Baiocensis, jam recens impressum, et tam || in cantu quam in litera recognitum, additis quota||tionibus ad marginem, indicantibus unde unum||quodque desumptum sit.|| Anno M. CCCCC. XLV.

(Image de Jésus-Christ en croix.)

Ad sacerdotem.

Sanctorum qui sancta soles intrare, sacerdos,
Hoc missale novum, si michi credis, emas.
Invenies illic digestas ordine missas,
Ut celebris templi mos Baiocensis habet.

(Fol. 1, après les 14 feuillets préliminaires :) In-

---

(1) Cette souscription est absolument semblable à celle qui termine le Missel du Mans, imprimé en 1530 aux frais de Michel et de Girard Anger et de Jacques Berthelot. Voir n° 277.

cipit ordo missalis secundum con||suetudinem ecclesie Baiocensis.

In-folio. 232 feuillets. Caractères gothiques.

Composition du volume : 14 feuillets préliminaires, en deux cahiers signés A et B en rouge, contenant le titre, le calendrier et quelques morceaux accessoires ; — 182 feuillets contenant le Propre du temps et le Propre des saints, qui commence au folio CXXXIIII : « In vigilia beati Andree || apostoli ; » — 36 feuillets contenant le Commun des saints. L'ordre et la composition des cahiers sont indiqués par un registre qui termine le volume : « Catalogus codicum || hujus missalis. || +. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. || q. r. s. t. u. x. y. z. A. B. C. D. E. Omnes || sunt quaterni, preter z qui est ternus, || et D. E. qui sunt terni. »

Je crois que c'est une édition rouennaise qui se débitait à Caen.

Bibliothèque nationale, Vélins 919. Exemplaire incomplet du titre, et dans lequel le canon est imprimé sur vélin. — Bibliothèque du chapitre de Bayeux. Deux exemplaires, dont l'un, imprimé sur vélin, est incomplet.

276. **Missale Briocense.** 1543.

Missale ad usum || insignis ecclesie || Briocensis, nuper || a qualicunque filocalo sol||lerter emendatum, cum || pluribus additionibus et || missis de novo positis, || videlicet missa de transfiguratione, missa || de sancto Mathurino, missa de nomine Jesu || et missa de sancta Christi lachrima.

Ad sacerdotem.

Sanctorum qui sancta soles intrare, sacerdos,
Hoc missale novum, si michi credis, emas.
Invenies illic digestas ordine missas,
Ut celebris templi mos Briocensis habet.

Anno Domini M. CCCCC. XLIII.

Impressum Rothomagi, impensis || honesti viri Geraldi Angier, Cadomi || moram tenentis, et pro Bertranno || Jago, moram tenente || Moncontour.

(Au verso du titre :)... Item nota quod in anno presenti M. CCCCC et VII, in quo fuit impressum presens Missale, numerus aureus est VII et littera dominicalis est c.

In-quarto. 236 feuillets. Cahiers signés +, a-l et aa-ss. Caractères gothiques.

Bibliothèque mazarine, n° 11879. Exemplaire revisé et annoté en vue d'une édition qui dut ou devait paraître en 1556. — Bibliothèque du Mans, Théologie, n° 1786. Exemplaire incomplet du titre.

—

277. Missale Cenomanense. 1530.

Missale ad usum ec||clesie Cenomanen||sis, consilio et auxi||lio peritissimorum virorum a || variis mendis ad limam re||dactum, fideliter castiga||tum, atque in alma Parisio||rum academia a Vuolffgan||go Hopylio impressum, || anno Domini Millesi||mo quingentesimo xxx, || die vero x mensis maii.

(A la fin, fol. M VI :) Registrum hujus Missalis. || Primo kalendarium, sic signatum +. Secundo [Propre du temps, suivi des préfaces et du canon] a. b. c. d. e. f. g. || h. i. k. l. m. n. o. Tertio [Com-

mun] A. B. Quarto [Propre des saints] A. B. C. D. E. F. G. H. || I. K. L. M. Omnes sunt quaterni, preter o et M, qui sunt terni.

Anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo, || die vero mensis septembris xxii, exaratum est hoc opus, || completum atque diligentissime correctum necnon pervi||gilanti studio emendatum, impensis honestorum virorum || Michaelis et Girardi dictorum Anger necnon Jacobi || Berthelot, bibliopolarum, juxta edem Fratrum Minorum Ca||domi moram tenentium.

In-quarto. 228 feuillets. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque du Mans. Deux exemplaires.

—

278. Missale Constantiense. 1499.

(A la suite d'un cahier préliminaire, contenant le calendrier, titre de départ sur le fol. I :) Incipit ordo missalis se||cundum consuetudinem ecclesie || Constantiensis.

Entre les fol. LXXXIIII et LXXXV, et les cahiers L et M, devait se trouver le Canon de la messe.

(Fol. CXXXVI, Commun :) In vigilia unius apostoli.

(Fol. CLXVII, v°, col. 2 :) Incipiunt misse sanctorum per || totum anni circulum.

(A la fin, fol. CCXXVIII, v° :) Expletum est hoc Missale secun||dum usum matris ecclesie Constan||tiensis, de novo emendatum et || correctum, impressumque impensis || Petri Regnault, librarii uni||versitatis Cadomensis, anno Domini || M.CCCC.XCIX. die .V. novembris. — Marque de Pierre Regnault.

In-octavo. Probablement 244 feuillets (8 préliminaires non numérotés, 226 assez incorrectement numérotés I-CCXXV [I], 2 non numérotés à la fin et 8 intercalaires pour le canon). Cahiers signés A-Z, &, 9, A-C, plus le cahier préliminaire, celui de la fin, et le cahier intercalaire. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire à la bibliothèque de Valognes, incomplet des feuillets VII et XXV, de l'avant-dernier feuillet et du cahier intercalaire.

—

279. Missale Constantiense. 1501.

Missale secundum usum || ecclesie Constantiensis.

Marque de Pierre Regnault.

(Sur le fol. 202 :) Missale ad usum insignis ecclesie Constanciensis peroptime ordinatum ac completum, cum additione plurium missarum, videlicet de visitatione beate Marie, Nostre Domine Pietatis, beati Sebastiani, de nomine Jesu, de quinque plagis, de lacrima Christi, de sancto Rocho, de sancta Genovefa, de sancto Anthonio de Padua, cum pluribus aliis, finit feliciter. Impressum Rothomagi, per Johannem Mauditier et Petrum Olivier socios, pro honesto viro Petro Regnault, librario universitatis Cadomensis, ibique in Frigido vico commorantis. Et hoc anno Domini millesimo quingentesimo primo, die vero quindecima mensis decembris.

In-octavo. 8 feuillets non chiffrés et 201 feuillets chiffrés. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire imprimé sur vélin, aux archives diocésaines de Coutances, communiqué en 1880 à l'Exposition de Caen.

(Notice de M. Travers.) — A la suite de cet exemplaire sont reliés 16 feuillets, contenant des évangiles, avec la notation musicale et terminés par cette souscription :

Impressum Rothomagi, impensa honesti viri Petri Regnault, universitatis Cadomensis librarii, anno salutis millesimo quingentesimo octavo, atque completum die septimo mensis octobris. Deo gratias.

—

280. Missale Constantiense. Date incertaine.

(Feuillets préliminaires, dont un seul subsiste, contenant :) Sequuntur aliqua remedia quibus || providendum est casibus qui circa mis||sam vel sacramentum contingere possunt, || a sacris doctoribus excerpta.

(Titre de départ en tête du fol. I:) Incipit ordo missalis secundum consuetu || dinem ecclesie Constantiensis.

(Fol. CXIV,AI, Commun :) In vigilia unius apostoli.

(Fol. CXLIX,DI :) Incipiunt misse sanctorum per totum anni cir||culum.

In-folio. Caractères gothiques. A deux colonnes. [202] feuillets, savoir 8 feuillets préliminaires et plus de 200 feuillets cotés I-CC... les signatures des cahiers sont suivies de la lettre *C*, initiale de *Constantiensis*, de cette façon, a I c, a II c, a III c, b I c, b II c, b III c, etc.

Le missel devait se composer d'un cahier préliminaire, d'une série de 15 cahiers signés a-p et contenant le Propre du temps, avec intercalation des préfaces et du canon (cahier k, fol. LXIX-LXXX), et d'une série de cahiers (signés A-K et peut-être L) contenant le Commun et le Propre des saints.

Exemplaire à la bibliothèque de Valognes, auquel manquent 7 feuillets du cahier préliminaire, les fol. 8, 9, sept feuillets du cahier I (101, 105, 112, 121-124), les fol. 195, 196 et tout ce qui suivait le feuillet cc. — M. Weale (*Catalogus missalium*, p. 59) cite ce Missel d'après un exemplaire des archives capitulaires de Coutances ; il l'indique comme imprimé « Rothomagi, impensis Petri Regnault, librarii universitatis Cadomensis, » et lui assigne pour date le 7 octobre 1508. — M. Weale a dû le confondre avec le Missel de 1501 (nº 279), dont il n'a point fait mention.

—

281. Missale Constantiense. 1524.

Missale ad sacrosancte Cons||tantiensis ecclesie usum, nunc cum variis additamentis et in fine devotis || missis, cum prosis vel sequentiis ante||hac nusquam visis, elimatissime impressum, no||vissime quoque Rothomagi, cum appropriatis || ubilibet hystoriis, consummatum anno || Domini virtutum conditorisque mundi, mil||lesimo quingentesimo xxiiii, die quarta men||sis octobris.

In-quarto. 216 feuillets. Cahiers signés +, a-9. Caractères gothiques. A deux colonnes. Figures.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB. 139. Exemplaire s'arrêtant au premier feuillet du cahier 9. — Bibliothèque du Grand Séminaire de Coutances (Exemplaire cité par M. Weale, p. 59).

—

282. Missale Lexoviense. 1504.

(*Titre de départ sur le fol. b*I *:*) Ordinatio missalis se||cundum usum [illegible] exoviensis.

(A la fin, fol. P.VI :) Anno incarnationis dominice || quinquagesimo quarto supra millesi||mum quadringentesimum, die ve||ro XXVI mensis februarii, ere et im||pensa Petri Regnault, librarii || universitatis Cadomensis, ejusdem || loci commorantis, hoc egregium || opus sacri missalis ad usum et mo||rem percelebris ecclesie Lexovien||sis, nuper multa lima insta[n]tique cu||ra et vigilia, licet quandoque bonus dor||mitet Homerus, in suis omnibus et sin||gulis partibus, visum, correctum et || emendatum, et palam tam in papiro || quam pergameno, ut ita loquar, vena||le facili precio productum et exhibitum.

(Sur le folio PVI, v° :) La marque de Pierre Regnault.

In-quarto. 196 feuillets. Cahiers signés a-k et A-P. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Contient le calendrier, le Propre du temps pour la partie d'hiver, les préfaces et le canon, le Propre du temps pour la partie d'été, le Propre des saints, le Commun.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27923. Exemplaire auquel manquent quatre feuillets : a I, k III et IIII et PIII.

—

283. Missale Lexoviense. 1517. In-folio.

(Dans le seul exemplaire connu de ce livre, il ne subsiste qu'un lambeau du titre, au bas duquel on lit seulement ces deux commencements de ligne :)

Il sont à vendre à.......

Regnault, libraire de l.......

Le titre occupait le premier feuillet d'un cahier renfermant le calendrier, et sur le fol. 8, avec le titre « De modo confitendi », un petit poème commençant par les mots « Peniteas cito peccator... »

(Fol. a I, numéroté I :) Incipit ordo missalis secundum consuetu||dinem ecclesie Lexoviensis. (Propre du temps au milieu duquel, avant la messe de Pâques, sont insérés les préfaces et le canon, imprimés sur parchemin.)

(Fol. aa. I, numéroté CXXIX :) Ordo missarum de sanctis.

(Fol. A I, numéroté I :) In vigilia unius apostoli. (Commun.)

(Fol. + I :) Messes diverses.

(Dernier feuillet du cahier + :) Hec presentia missalia ad usum insignis ecclesie cathedralis Lexoviensis, || correctissima et emendatissima, de novo impressit Petrus Regnault, || juratus bibliopola universitatis Cadomensis, in parrochia Beate Ma||rie de Frigido Vico commorans, anno Domini millesimo quingentesimo decimo || septimo, v idus mensis februarii.

(Au bas de la même page :) Registrum hujus operis : || Kalendarium. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. q. r. s. aa. bb. cc. dd. ee. A. B. C. D. +. Omnes sunt quaterni, demptis h et i, qui sunt terni.

Évangiles de quelques fêtes, notamment la Passion, avec la notation.

In-folio 248 feuillets répartis en 32 cahiers signés comme l'indique le Registre. Le numérotage des feuillets n'est pas régulier. Les feuillets de cahiers a-l sont cotés I-LXXXVI ; les feuillets du cahier m ne sont pas numérotés ; ceux des cahiers n-s sont cotés lxxxi-clxviii ; ceux des cahiers A-D, i-xxxii ; ceux des trois derniers cahiers ne sont pas numérotés. — Les signatures des 28 premiers cahiers présentent cette particularité, que chaque signature est suivie de l'initiale du mot *Lexoviensis*, par exemple Cil, Ciil, Ciiil, Ciiiil, Dil, Diil, etc.

Caractères gothiques. A deux colonnes. Deux pages du canon (fol. m iii, v°, et m iiii, r°) sont remplies par deux grandes gravures coloriées, représentant l'une Jésus en croix, la sainte Vierge et saint Jean, l'autre Jésus-Christ bénissant et tenant un globe surmonté de la croix, avec un cercle d'anges et les symboles des évangélistes.

A la fin du Commun, fol. D 8, v°, sont deux pièces de Guillaume Le Moine de Villedieu :

Monachus de Villa Dei ad impios.

Oras, qui legem Dei ignoras :
Non, sed tu nefarius es,
Et tu Deo refragaris.

Oras, qui caduca negocia queris :
Non, sed tu pollutus es,
Et tu Deo inimicaris.

. . . .

Monachus de Villa Dei ad pios.

Oras tu, qui viam veritatis scis,
Etiam et a Deo tu laudaris.
Oras tu, qui caduca negocia spernis,
Etiam et a Deo tu supportaris.

. . . .

A la fin des Messes diverses, fol. + 7, v°, sont sept vers que je n'ose pas attribuer à Guillaume Le Moine :

Versus de fine orationum sive collectarum.
Per Dominum dicas si Patrem, presbiter, oras.
Si Christum memores, *per eundem* dicere debes.
Si loqueris Christo, *qui vivis* scire memento.

. . . .

Bibliothèque nationale, Vélins 809. Exemplaire ayant figuré dans la partie de la bibliothèque de Le Cavelier vendue en 1894 à Caen. Les premiers cahiers sont en fort mauvais état.

—

284. Missale Lexoviense. 1547.

Missale preclarum, insi||gnis ecclesie cathedralis Lexoviensis usui accommodum ac || diligenti cura castigatum, preposita prius paschali tabu||la in perpetuum duratura, cum additione plurium missa||rum extraordinariarum in fine libri, una cum additione || omnium ac singulorum accentuum perutilium super suis locis et || syllabis servandorum, secundum ritum predicte ecclesie, per || punctos rubeos rite ac debite situatos, tam in epistolis || quam in evangeliis totius anni in toto libro contentis ; || additis preterea frugiferis annotationibus in mar||gine, cum hystoriis visu pulcherrimis.

Veneunt in Ponte Audomari, apud Guillermum || Du Val, et Lexoviis, apud Johannem Clemence, biblio||polas, impensis quorum exarata sunt hec, anno Domini || millesimo quingentesimo quadragesimo septimo.

In-folio. Composé de 7 feuillets préliminaires pour le titre & le calendrier, de 183 feuillets pour le Propre du temps et le Propre des saints et de... (plus de 37) feuillets pour le commun. Cahiers signés + a-z, A en rouge — E. (?) Caractères gothiques. A deux colonnes. Figures.

Exemplaire incomplet dans la partie principale des fol. xxv, lv, lxxii-lxxviii (lesquels ont été remplacés par des feuillets empruntés à un autre missel), xciiii, c, et dans la partie du Commun des fol. xxxviii et suiv.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 1467. Cet exemplaire a appartenu à l'église de Glos et a figuré en 1897 sur le catalogue de la librairie Techener (*Bibliopoliana*, p. 215, nº 9190). — Un autre exemplaire est à Pont-Audemer dans la bibliothèque Canel. Voyez le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VI, p. 175. — Troisième exemplaire dans la bibliothèque du comte de Villafranca, nº 83.

—

285. Missale Macloviense. 1503.

Missale || ad usum insignis ecclesie Macloviensis, || recentissime impressum Rothomagi, cum additione plurium missarum in || prioribus missalibus non || habitarum, que tamen || sunt multum devote, videlicet || missa de nomine Jesu, || de sancta lacrima Christi, || de visitatione beate Marie, || de sancto Rocho, || de sancta Genovefa, || de sancta Martha.

Marque de R. Macé.

A l'initiale *M* de ce titre, autour du jambage du milieu, s'enroule une banderole portant le nom de Robert Macé. A la haste de la lettre *l* est suspendue une couronne. — Les sept dernières lignes du titre sont disposées sur trois colonnes.

(Fol. a 1 :) In nomine Domini nostri Jesu Christi || amen. Incipit Missale secundum usum || ecclesie Macloviensis...

(Fol. p 1 :) Incipit Proprium sanctorum secundum || usum insignis ecclesie Macloviensis.

(Fol. A 1 :) Incipit Commune generale sanctorum.

(Fol. EE 8, rº, col. 2 :) Finis Missalis ad usum celebris || ecclesie Macloviensis, recentissime || impressi, summa cum opera et lucu||bratione non

minima emendati ac || elaborati Rothomagi, in vico Divi || Martini, circum Sequane pontem, per || Johannem Mauditier et Petrum || Olivier socios, impensis Roberti || Macé, universitatis Cadomensis || cum altero librarii principalis, || anno Domini millesimo quingen||tesimo tercio, die vero sexta no||vembris, completi, ad laudem Dei omnipo||tentis ejusque inviolate genitricis || et virginis Marie ac sancti presulis || Maclovii, totiusque curie celestis. || Insuper additis plurimis missarum || officiis multum ad devotionem facien||tibus, quarum numerus et ordo ha||betur in superscriptione libri.

(Fol. EE 8, v° :) Venale habetur non multo precio || presens Missale in officina Johan||nis Macé, bibliopole civitatis Re||donensis, ad ymaginem divi Johannis || evangeliste.

In-quarto. 212 feuillets dans l'exemplaire que j'ai vu. Cahiers signés : B (préliminaire contenant le titre, le calendrier et le morceau « Contra impedimenta ») ; a-n (Propre du temps); p-y (Propre des saints); A, B, C, D et EE (Commun). Tous les cahiers ont 8 feuillets, sauf les cahiers n et y qui en ont chacun 6. Il manque le cahier o qui devait contenir les préfaces et le canon. Les signatures sont précédées de la lettre M, initiale de ***Macloviensis.***

Exemplaire provenu de l'abbaye de Painpont, qui m'a été communiqué en mars 1893, par M. Panifou.

Cet exemplaire est aujourd'hui au Musée britannique, C. 52. d. 2.

—

On remarque dans le calendrier les fêtes suivantes :

Febr. 8. Jacuti abbatis.
Martii 3. Guingaloei abbatis.
— 10. Doctonoi abbatis.
— 11. Kyrionis sociorumque ejus martyrum.
Aprilis 16. Canonizatiò sancti Guillelmi.
— 30. Brioci episcopi. Semiduplex.
Maii 19. Ivonis confessoris. III lectiones ; extra pasca IX lectiones.
Junii 6. Gurvali, episcopi Macloviensis. IX lectiones.
— 21. Mevenni, abbatis.
Julii 5. Jacuti abbatis.
— 11. Translatio sancti Maclovii episcopi. Triplex. Credo
— 13. Turiavi, episcopi Dolensis. IX lectiones.
— 28. Sansonis, episcopi Dolensis. IX lectiones.
Aug. 16. Armagili confessoris. IX lectiones. Translatum post octavas beate Marie.
Sept. 16. Dedicatio ecclesie Briocensis. Memoria tantum.
Oct. 1. Sulini abbatis. IX lectiones.
— 10. Pauli, Leonensis episcopi.
— 16. Michaelis archangeli in monte Tumba. Semiduplex, sine Credo.
— 29. Translatio sancti Yvonis confessoris. III lectiones.
— 30. Dedicatio ecclesie Macloviensis. Triplex. Credo et per octavas.
Nov. 3. Gobriani, episcopi Venetensis. IX lectiones.
— 6. Octave dedicationis. IX lectiones. Credo. Melanii episcopi Redonensis, IX lectiones.
— 14. Attiagii confessoris.
— 15. Maclovii episcopi. Triplex. Credo, et per octavas.
— 22. Octave sancti Maclovii. IX lectiones. Credo.
Dec. 12. Corentini, episcopi et confessoris. IX lectiones.

—

286. Missale Redonense. 1500.

Missale||ad usum Redonensem, noviter emenda||tum, impressum impensis Roberti || Macé, universitatis Cadomensis librarii.

Le jambage du milieu de l'initiale M de ce titre est entouré d'une bande portant l'inscription : Ro||-bert || Macé.

Au-dessous la marque de R. Macé.

(Au commencement du cahier a :) In nomine sancte et indivi||due Trinitatis, intemerateque vir||-ginis Marie, necnon Petri et Pau||li apostolorum, sanctorumque omnium, || Missale secundum usum Redonensem || incipit, amplificatum, ultra prius || impressum, appositione brevis || edicti in sancta synodo festi pen||thecostes anno Domini millesimo || quadrigentesimo nonagesimo|| septimo..., ||... et addictione *(sic)* Manualis curatorum, prout restabat in primo impresso...

(A la fin, fol. 224, v° :) Ad laudem Dei omnipotentis ejusque intemerate matris et virgi||nis Marie ac beatissimorum apostolorum Petri et Pauli, in quorum || honore fundata est sacra ecclesia Redonensis, totiusque curie celestis, || actum et completum extat arte impressoria presens hoc Missale || seu misse ordinarium, in quo, diligenter adjunctis ipsius ecclesie || constitutionibus atque consuetudinibus, singulisque festivitatibus su||um ad locum appositis, officia amplius pleniusque quam in precedentibus || describuntur. Insuper et si quid in prioribus omissum aut in ali||quo erratum fuit, appositum est atque emendatum, de precepto re||verendissimi in Christo patris domini domini Michaelis, Dei gratia episcopi Re||donensis, per venerabiles viros magistrum Thomam Rogerii, in || sacra pagina bacalarium, dominum Johannem Le Pileux, dominum Alanum Fou||chart et domi
Symonem Guillotin, magna cum dilige

sius impressum, instigatione ac expensis Andre Hodian et Johan||nis Alexandri, librarii generalis custodisque librarie alme universita||tis Andegavensis ac suppositi ejusdem, anno Domini millesimo qua||dringentesimo nonagesimo secundo, die vero decima januarii; || et hoc de prima impressione. Iterum et de novo et pro secunda || impressione ac presenti anno dicto millesimo quingentesimo, || Missale istud extitit et visum et correctum de male, impressum ac in multis augmentatum et amplificatum, ut prius in capite libri pa||tuit, per venerabiles viros ecclesiasticos dominum Johannem Bougue||ret, insignis ecclesie Omnium Sanctorum civitatis Redone dyaco||num, dominum Radulphum Berhaud et predictum Guillotin, suasu ac expensis Roberti Macé, famatissime Cadomensis universitatis li||brarii; impressumque Rothomagi per Johannem Mauditier et Pe||trum Olivier, socios, in arte impressoria peritos, ibidem commoran||tes in vico Aucarum.

Qui en voudra avoir, on en trou||vera chiez Jehan Macé, libraire, || demourant à Regnes, à l'ymage || saint Jehan l'evangeliste.

In-quarto. 224 feuillets. Cahiers signés a, a-p, aa-hh et A-E. Caractères gothiques. A deux colonnes. Figures.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27922.

—

287. Missale Redonense. 1523.

Missale ad consuetudinem insi||gnis ecclesie Redonensis, unacum dicte ecclesie in||stitutis consuetudinibusque, nuper elimatis||sime impressum, adjectis pluribus quæ in ceteris desiderantur. In alma || Parisiorum academia, anno Domini virtutum conditorisque || mundi millesimo || quingentesi||mo vi||cesimo ter||tio, die vero quar||ta iduum januarii.

Image de saint Pierre et saint Paul.

Ad sacerdotes exhortatiō.

Qui divina cupit summo libamina patri
Donaque sublimi mystica ferre Deo,
Hec legat a tetra purgata volumina labe.
Nam prestant faciles ad pia sacra vias.
Horum presidio mysteria sancta parabit
Et celi domino munera grata feret.

(A la fin, fol. 242 :) Ad laudem Dei omnipotentis, ejusque in||temerate matris et virginis Marie, ac beatissimorum apostolorum Petri et Pauli, || in cujus honore totiusque curie celestis fundata est sacra eccle||sia Redonensis, actum et completum extat quadam perpulchra arte || impressoria presens hoc Missale seu misse ordinarium, in quo, || diligenter adjunctis ipsius ecclesie constitutionibus atque consuetu||dinibus, singulisque festivitatibus suum ad locum apposi||tis ; officia amplius pleniusque quam in || precedentibus des||cribuntur ; superadditis etiam missis Nostre Domine Pietatis, beati Rochi, divi Claudii et de nomine Jesu, || valde devotis. Insuper et, si quid in prioribus omissum aut in aliquo erratum fuit, appo||situm est atque emendatum, de precepto reve||rendissimi in Christo patris et domini domini Ivo||nis, Dei gratia episcopi Redonensis, magna || cum diligen-

tia Parisius impressum || per Johannem de Kerbriant, alias Huguelin, impensis vero || honestorum virorum Jo||hannis Macé et Sul||picii Le Franc, anno || Domini M.CCCCC.XXIII, sole vero || januarii deci||mam clau||dente.

On distingue dans ce volume quatre parties :

I. (8 feuillets, cahier a.) Préliminaires. *(Fol. 1 :)* Speculum sacerdotum. — *(Fol. 2, v°, — 7, v° :)* Calendrier, ayant au haut des pages les vers : « Pocula Janus amat... » et au bas : « Cisio janus epy... » — *(Fol. 8, v° :)* « Cautele misse. »

II. (130 feuillets, cahiers b-r.) Propre du temps et canon. *(Fol. 9, coté Fol. I :)* « Missale ad usum Redonensem incipit. » — *(Fol. 128, v° :)* « Gloria in excelsis, Credo, Prefatio nativitatis. » — *(Fol. 131, v°, et 132 :)* Gravures. — *(Fol. 132, v°, — 138 :)* Canon.

III. (72 feuillets, cahiers aa-ii.) Propre des saints. — *(Fol. 139 :)* « Incipit Proprium sanctorum. » — *(Fol. 210 :)* « Explicit Sanctorale. »

> Quisquis in hoc presso divina vo||lumina tractas
> Pro directore, te rogo, funde preces.

IV. (32 feuillets, cahiers A-.D.) Commun. *(Fol. 211, coté Fol. I :)* « Incipit commune sanctorum. »

In-folio. 242 feuillets. Cahiers signés a-r, aa-ii et A-D. Caractères gothiques. A deux colonnes. Figures.

Extrait d'une minutieuse description envoyée par M. Francis Jenkinson, directeur de la bibliothèque de l'université de Cambridge, dans laquelle un exemplaire de ce Missel est conservé sous la cote Sel. 2. 27.

—

288. Missale Redonense. 1531.

Missale ad usum || insignis ecclesie || Redonensis, nu||per a qualicunque filota||lo *(sic)* sollerter emendatum, || cum pluribus additio||nibus et missis de novo || adjunctis, correctis et emen||datis, videlicet

Missa de nomine Jesu
De sancta lachryma Christi
De visitatione beate Marie
De sancto Rocho
De sancta Genovefa
De sancta Martha.

Ex caracteribus Parrhisiis. M. D. XXXI.
Redonensis (1).

(Titre final, affectant la forme d'une pyramide renversée, dont je dois la copie à mon ami Arthur de La Borderie :) Finis Missalis ad usum percelebris ecclesie || Redonensis, recentissime impressi, impen||sis Michaelis et Gerardi Anger, necnon || Jacobi Berthelot, Cadomi commorantium, || ad laudem Omnipotentis ejusque invio||late genitricis et virginis Marie, || totiusque curie celestis ; insuper || additis plurimis missarum of||ficiis multum ad devotio||nem facientibus, qua||rum numerus et or||do habetur in su||perscriptione libri.

In-quarto. 216 feuillets. Cahiers signés +, a-o, aa-hh et A-E. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB. 182. Exemplaire auquel manquent les feuillets cc 4 et 5, gg 4, 5 et 8, hh 1, D 8 et E 4. — Bibliothèque d'Auxerre. Exemplaire incomplet du premier et du dernier feuillet. — A. de La Borderie (*Archives du bibliophile breton*, II, 48 ; *Revue de*

---

(1) Ce mot imprimé en grosses lettres au bas du titre est un repére qui accompagne les signatures des cahiers.

Bretagne, octobre 1891, t. VI, p. 344) a signalé deux exemplaires de ce Missel, l'un à la bibliothèque de Vitré, l'autre dans son cabinet.

C'est, je crois, un exemplaire de ce Missel qui est décrit par M. Alès dans le Catalogue des livres de liturgie du comte de Villafranca, p. 243 ; toutefois, s'il n'y a pas erreur dans la notice, l'exemplaire du comte de Villafranca porterait sur le titre la date : « Ex caracteribus Parrhisiis M.D.XXXIII » ; il serait de format in-8°.

—

289. Missale Sagiense. Rothomagi, 1488 (1).

Ce volume est ainsi composé :

1° Cahier préliminaire de 6 feuillets contenant le calendrier. Ce calendrier n'a pas de signature ; il est possible qu'il doive avoir 8 feuillets, dont le premier et le dernier manqueraient dans l'exemplaire de l'Arsenal.

2° Série de quinze cahiers, signés a-p, tous de 8 feuillets, sauf le cahier k qui a 6 feuillets et le cahier p qui en a 4. Cette partie contient le Propre du temps, lequel est intitulé : « Ordo missarum per anni circu||lum, tam de tempore quam de san||ctis, secundum usum ecclesie Sa||giensis, et primo dominica prima Adven||tus. » — Après l'office du Samedi Saint *(fol. i 6, v°, col. 2)* on a intercalé les préfaces, le canon, le Gloria in excelsis, etc. — Il y avait probablement entre les cahiers i et k, deux feuillets contenant les gravures qui accompagnent lé canon dans la plupart des Missels.

---

(1) Quoique ce livre n'ait été ni imprimé ni publié à Caen, j'ai cru devoir en donner ici la notice, pour ne pas le sép autres Missels de Séez.

3° Série de cinq cahiers, signés A-E, chacun de 8 feuillets, contenant le Propre des saints. Première rubrique : « In vigilia sancti Andree apostoli mis||sa matutinalis de defunctis. Ad magnam || missam. Introitus. »

4° Série de cinq cahiers, signés â-ê, chacun de 8 feuillets, sauf le dernier qui doit probablement en avoir 6. Cette partie contient le Commun, diverses messes, les séquences de Notre Dame et le traité dont voici le titre et les premiers mots : « Incipit Speculum celebrantis. || Sacerdos celebraturus missam || prius mente tractet que sit ce||lebrandi intentio... ».

(A la fin, fol. ê 4, v°, col. 2 :) Souscription ainsi conçue :

Exaratum est hoc opus Rothoma||gi, ac secundum breve ecclesie Sagien||sis diligenter emendatum, anno Do||mini M.CCCC.LXXX.VIII, per me Guil||lermum Le Tailleur, ante prioratum San||cti Laudi ejusdem civitatis Rothoma||gensis commorantem, ad instantiam || venerabilis et discreti viri magistri || Johannis de Courteilles, presbiteri || curati ecclesie de Cerciaux, ejusdem Sa||giensis dyocesis.

In-folio. 198 ou plus probablement 202 feuillets. Caractères gothiques. A deux colonnes. Sans foliotation. 40 lignes à la colonne.

Bibliothèque de l'Arsenal, Théologie, n° 2752. Dans cet exemplaire le dernier cahier est mutilé ; il y manque à la fin un feuillet, dont le recto renfermait des tableaux de comput, et sur le verso duquel était la marque de Guillaume Le Tailleur, comme on le voit par la description que Van Praet (Catal. de livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières, t. I, p. 123) a donnée d'un exemplaire imprimé sur vélin, aujourd'hui perdu, jadis conservé à la Bibliothèque mazarine. — Bibliothèque du grand séminaire de Séez. Exemplaire auquel manquent les 5 premiers feuillets du calendrier, les feuillets C 4, 5 et 6 et les feuillets ê 1, 2, 4, 5 et 6.

Les cahiers h et i du Propre du temps ont été, au moins en partie, réimprimés. Nous avons un morceau du premier tirage, le premier et le dernier feuillet du cahier h ; un exemplaire de ces deux feuillets sert de gardes au Missel de 1488 que possède la Bibliothéque de l'Arsenal ; il y en a un autre exemplaire à la Bibliothéque nationale. Réserve, B. 1475.

Les deux tirages sont faciles à distinguer.

Le titre courant du feuillet h I, recto, ainsi conçu : *Feria IIII post ram'pal,* dans le premier tirage, — et *Feria IIII, p9, ram'pal*, dans le deuxième.

Au verso de ce même feuillet, la seconde colonne commence par le mot *circumsedentibus* dans le premier tirage, — et par le mot *atrio* dans le deuxième.

Sur le recto du feuillet h 8, la seconde colonne commence par les mots *maneant post nonam* dans le premier tirage. — et par les mots *dicatur. Altaria* dans le second.

Au verso de ce même feuillet h 8, le titre courant porte *sabbato*... dans le premier tirage, — et *sabb'o*... dans le second ; sur cette page, le premier tirage donnait simplement les premiers mots des chants *Cum rex glorie* (ligne 7 de la col. 1), et *Exultet jam* (ligne 9 de la même colonne), tandis que, dans le second tirage, le texte de ces deux morceaux est imprimé tout au long, avec la notation musicale marquée à la main.

—

290. Missale Sagiense. Rothomagi, 1496.

Missale ad usum || ecclesie Sagiensis.

(A la suite du calendrier, fol. kl. 8, v° :) Ordo missarum per anni circu||lum, tam de tempore quam de sanctis, se||cundum usum ecclesie Sagiensis, et || primo dominica I Adventus missa ma||tutina de beata Maria. Ad magnam missam. Officium.

(A la fin, fol. E 8 :) Exaratum est hoc opus Rothomagi, ac secundum breve ecclesie S

de novo correctum et emendatum, anno Domini M. CCCC. LXXXXVI, per magistrum Martinum Morin, ante prioratum Sancti Laudi ejusdem civitatis Rothomagensis commorantem (1).

In-quarto. 224 feuillets. Signatures kl, a-x, A-E ; tous les cahiers ont 8 feuillets, sauf le cahier x qui en a 6, et le cahier D qui en a 10. Caractères gothiques. A deux colonnes. 40 lignes à la colonne.

Le Propre des saints commence sur le feuillet 95 et le Commun sur le feuillet A 1.

Bibliothèque de Rouen. Exemplaire cité par M. Frère (*Manuel*, II, 315) comme ayant 215 feuillets. — Bibliothèque du grand séminaire de Séez. Exemplaire auquel manquent 3 feuillets du cahier k, les feuillets l 1 et 8, n 4 et 5 et E 8.

Le Missel de Séez, imprimé en 1496 par Martin Morin, se termine par une singulière oraison en vers latins, dont les mots sont disposés de façon à fournir le moyen de savoir quel jour tombait Pâques en 1496 et dans les années suivantes jusqu'en plein XVII^e siècle. Voici le commencement de cette pièce, avec les règles qui apprennent à s'en servir :

S'ensuit une oraison de la virge Marie, par laquelle on ne peut faillir à trouvoir Pasques par chacun an, en la manière qui ensuit :

Premièrement la première lettre de chacun mot de la dicte oraison sert pour tout ung an, et n'y a que la première lettre qui serve. Et est à noter que tous les motz qui sont finis ou se finissent par *m*, comme *undamentum*, *Alimentum*, *Experimentum*, et sic de aliis, denotent que nous avons Pasques en mars. Et tout ainsi que les premières lettres de chacun mot sont situéez en la Croix de par Dieu, et le quantiesme chacun en son lieu, nous avons Pasques aussi avant dedens le moys, verbi gratia : *undamentum*, qui se commence par *F*, qui est la sixième lettre de la Croix de par Dieu, denote que le VI jour de mars à la fin sont Pasques ; *Alimentum*, qui se commence

---

[1] C[illegible] donnée d'aprés le Manuel de Frère.

par cette lettre *a* et finit par *m*. A est la première lettre de la Croix de par Dieu, qui denote que, en iceluy an que cesluy mot *Alimentum* aura son cours, Pasques seront le dernier jour de mars ; car mars se conte au rebours, et apvril à l'endroit. Et devés noter que Pasques sont tousjours entre le vingte deusième jour de mars et le vingte cinquiéme jour d'apvril, les II jours inclutz. Par quoy fault compter mars au rebours et apvril à l'endroit.

Tous les autres motz de la dicte oraison qui ne finissent point par ceste lettre *m*, comme *castitatis*, *pietatis*, *tu*, *legis* et les autres, denotent avoir Pasques en apvril, et par les premières lettres de chacun mot ainsy que dit est. Et est à noter que chacun mot se doit syllabifier, pour garder la rigle ainsy qu'il appert. Et commence *castitatis* pour l'an quatre cens quatre vings et XVI ; *fundamentum* pour l'an quatre cens quatre vings XVII ; *pietatis* pour l'an quatre cens quatre vings XVIII ; et ainsy des autres jusquez à la fin de l'oraison.

Premièrement pour l'an mil CCCC quatre vingtz et XVI:

Castitatis fundamentum,
Pietatis alimentum,
Tu legis experimentum
Querulosis gentibus.

¶ *Mil cinq cens et cinq :*

Jam, Maria, da zelari
Hunc amantem ut laudari
Eternumque honorari
Illum mente doceat.

¶ *Mil cinq cens XIX :*

Et hunc agnum videamus,
Erit esum quid agamus
Christi mater dum rogamus
Jus auctorem nequeat.

¶ *Mil cinq cens XXXIIII :*

Ecce dudum quesitata,
Archa Christi fecundata,
Deum rogat inclinata,
Gratum nobis efficit.

¶ *Mil cinq cens XLVI :*

Cum caritas augmentatur,
Christianis federatur,
Cunctorum rex bajulatur,
Gratum ortus elicit.

. . . .

291. Missale Sagiense. 1500.

(Titre de départ sur le fol. I, après le calendrier :) Or‖do ‖ mis‖sarum ‖ per ‖ anni ‖ circu‖lum, tam ‖ de tem‖pore ‖ quam de ‖ sanctis, ‖ secun‖dum ‖ usum ‖ eccle‖sie Sa‖giensis.

(A la fin, fol. CLXXXVI, v° :) Exaratum et completum est pre‖sens Missallē ad usum ecclesie Sa‖giensis, de novo correctum et emen‖datum, Rothomagi noviter impres‖sum, in officina, Petro Regnault bi‖bliopola universitatis Cadomensis, ‖ anno Domini millesimo quingen‖tesimo, die x mensis....

In-folio. 192 feuillets, savoir 8 non numérotés et 184 très irrégulièrement numérotés de I à CLXXXVI. Cahiers signés a et a-z. Caractères gothiques. A deux colonnes. Figures.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, OE 486. Exemplaire auquel manquent les feuillets I et VIII du cahier préliminaire, probablement 4 feuillets du cahier i et le feuillet 3 du cahier o.

—

292. Missale Sagiense. Rothomagi, 1540 ?

Le seul exemplaire que j'en aie vu avait perdu les feuillets qui devaient contenir le titre général du volume et le titre de départ mis en tête du Propre du temps ; dans ce même exemplaire, la partie inférieure du fol. cxcii, qui contenait sans doute la souscription, a été mutilée.

Le Propre des saint[illegible] ol. cxiiii, v°, col. 1, ligne 23, [illegible] In vigilia sancti An||dree apostoli, missa matutina de defun||ctis. Ad magnam missam. Introitus. »

Le Commun commence au fol. CLVI, v°, col. 1, ligne 1, par cette rubrique : « In vigilia unius apostoli. »

In-quarto. 192 feuillets, plus 8 feuillets préliminaires contenant le calendrier. Cahiers signés a, et a-&; à gauche des signatures, la lettre S, initiale du mot « Sagiense ». Caractères gothiques. A deux colonnes. 45 lignes à la colonne.

Bibliothèque de l'évêché de Séez. Exemplaire auquel manquent les feuillets 1 et 8 du cahier préliminaire, et les feuillets cotés I, VIII, LXXIIII, LXXV, LXXIX, LXXXI et XCVII.

Pour remplacer le feuillet initial, une main du XVIII^e^ siècle a tracé le titre suivant : « Missale Sagiense. Rothomagi, M. D. XL. » J'ignore quelle valeur peut avoir ce titre suppléé.

—

293. Missale Sagiense. Caen, 1548.

Missale secundum usum || insignis ecclesie Sagiensis, || jam recens impressum, et tam in cantu || quam in littera recognitum, additis quotatio||nibus ad marginem, indicantibus unde || unumquodque desumptum sit.

Anno M. CCCCC. XLVIII.

Ad sacerdotem.

Sanctorum qui sancta soles intrare, sacerdos,
  Hoc missale novum, si michi credis, emas.
Invenies illic digestas ordine missas
  Ut celebris templi mos Sagiensis habet.

(A la fin du Commun, fol. XXXIIII, *v° :)* Exaratum et completum est presens || Missale ad usum ecclesie Sagiensis, || de novo correctum et emendatum, || Rothomagi impressum, impensis || honestorum virorum Michaelis Angeri || et Dionysii Bouvet, Cadomi commo||rantium, anno Domini millesimo quingen||tesimo quadragesimo octavo.

In-folio. 194 feuillets, savoir 8 pour le calendrier, 113 pour le Propre du temps (fol. I-CXIII), 39 pour le Propre des saints (fol. CXIIII-CLII) et 34 pour le Commun (fol. I-XXXIIII). Cahiers signés a, a-k, L-T et A-D. Caractères gothiques. A deux colonnes.

La gravure qui occupe la moitié de la première page et qui représente un prêtre à genoux devant un autel, élevant son âme à Dieu, est celle qui se trouve au commencement du Missel de Tours, imprimé à Rouen en 1497 par Martin Morin.

Bibliothèque de l'Arsenal, Théologie, n° 2753.

—

294. Monachus (Guillelmus). Epithoma. s. d. Avant 1530.

Epithoma vocabulorum || decerptum ex || Calepino

Calepino
Anthonio Nebrissensi
Perotto
Laurentio Vallensi
Theodoro Gaza
Philippo Beroaldo
Baptista Pio
Hermolao Barbaro
Erasmo Roterodamo
Angelo Policiano
Anthonio Codro
Januensi
Cornucopia
Marco

Et plusculis aliis, quod tandem auctum est et correctum || a Guilelmo Monacho de Villa Dei, appositis || item tum nominum tum verborum || generibus cum antea deessent.

Magistri Jacobi Le Roulx carmen. || Liber ad discipulos. (Cinq distiques.)

Magistri Jacobi Le Roulx, Gonfrevillensis curati, Distichon. (Un distique.)

Venundantur Cadomi, in edibus Michaelis Angier, || juxta conventum Fratrum Minorum.

(Au verso du titre :) Gulielmus Monachus de Villa Dei, || Joanni Fabro Rotomageo, salutem...

(Titre de départ, au haut du fol. 2 :) Aelii Anthonii Nebris||sensis grammatici Lexicon, || id est Dictionarium nuper||rime ex hispaniense in gal||licum traductum eloquium.

Petit in-quarto. 216 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-&, a-c. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, X. 866. Exemplaire ayant appartenu à Huet ; incomplet du dernier feuillet.

Cette édition doit être antérieure à l'année 1529 ; elle a dû précéder une édition du même ouvrage en tête de laquelle est une lettre de David Jore, en date du 7 février 1530 (n. st.). Voyez l'article suivant.

—

295. **Monachus** (Guillelmus). Epithoma. s. d. Probablement 1530.

Epithoma vocabulorum || decerptum ex ||
Calepino Hermolao Barbaro
Perotto Angelo Policiano
Anthonio Nebrissensi Erasmo Roterodamo

Laurentio Vallensi
Theodoro Gaza
Philippo Beroaldo
Baptista Pio
Anthonio Codro
Januensi
Cornucopia
Marco Varrone.

Et plusculis aliis, quod tandem auctum est et correctum || a Guilelmo Monacho de Villa Dei, appositis || item tum nominum cum verborum || generibus cum antea deessent.

David Jorius Condetanus Subviriacus Fran||ciscum Mousseum Moianum salutat. (Six distiques.)

Venundantur Cadomi, in edibus Michaelis Angier, || juxta conventum Fratrum Minorum.

(Au verso du titre, lettre du 7 février 1529, v. st. :) David Jorius Condetanus Subviriacus, Guielmum *(sic)* || Monachum Villadium, preter humanas litteras, theo||logica disciplina preditum, salute impertitur.

(Titre de départ, au haut du fol. 2 :) Aelii Anthonii Nebrissen||sis grammatici Lexicon, id || est Dictionarium nuperri||me ex hispaniense in galli||cum traductum eloquium.

(A la fin :) Epithomatis vocabulo||rum, ex Calepino et Nebrissen||si et aliis plusculis excerpti, || aucti et correcti per Guliel||mum Monachum de Villa Dei, || Finis.

Petit in-quarto. 216 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-&, a-c. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. X. 83. Exemplaire ayant appartenu à M. Didot (vente de 1884, nº 285) et acquis par la Bibliothèque nationale à la vente des livre
M. Valois, de Rouen, faite à Paris par la maison
du 29 au 31 mai 1890 (nº 186 du Catalogue).

296. Monachus (Guillelmus). Epithoma. s. d.

Epithoma vocabulorum de||cerpsit ex Calepino, Perotto, Anthonio Nebris||censi, Laurentio Vallensi, Theodoro Gaza, || Philippo Beroaldo, Baptista Pio, Hermolao||Barbaro, Angelo Pouciano *(sic)*, Erasmo Roterodamo, || Anthonio Codro, Januensi, Cornucopia, Marco || Varrone, et plusculis aliis, quod tandem ||auctum est et correctum a Guillelmo || Monacho de Villa Dei, appositis || item tum nominum, tum || verborum gene||ribus, cum || antea || dees||sent.

David Jorius Condetanus Subveriacus, Fran||ciscum Mousseum Moianum salutat. (Suivent six distiques.)

Venundantur Cadomi, in ædibus Girardi Angier, || bibliopole bene meriti, juxta collegium Sylvanum.

(Au verso du titre:) La même lettre que dans l'édition précédente.

(Titre de départ, au haut du fol. 2:) Aelii Antonii Nebrissen||sis grammatici Lexicon, id est Dictonarium *(sic)*, nuperrime || ex hispaniense in gal||licum traductum || eloquium.

(A la fin :) Epitomatis vocabulo||rum ex Calepino et Nebris||sensi et aliis plusculis ex||cerpti, aucti et corre||cti per Guilielmum || Monachum de || Villa Dei,|| finis.

Petit in-quarto. 216 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-&, et a-c. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque de M. Travers, qui a bien voulu me communiquer la notice précédente. Exemplaire venu de l'abbé De La Rue qui l'a signalé dans ses notes (fol. 38) et dont l'indication a été recueillie par Frère *(Manuel*, II, 54).

—

297. Monachus (Guillelmus). Opera. s. d.

Guilielmi Monachi Villadii opera.

[1] De libertate explicandarum scientiarum liber unus.

[2] De effatis ypotheticis liber unus.

[3] De rejectione pronominum a sententiis liber unus.

[4] De constitutione significationis liber unus.

[5] De significationum syntaxi libri quinque.

[6] In tabulam confusionis liber unus.

[7] De explosione ampliationum a cathegoricis libri tres.

[8] In bullam appellationis liber unus.

[9] Adversus insolubilia liber unus.

[10] De ratione affirmationis liber unus.

[11] De ratione cathegorematum libri duo.

[12] De ratione negationis libri tres.

[13] De ratione distributionis libri sex.

[14] De fabulosis thematibus libri tres.

[15] De virtutum adsignationibus libri duo.

[16] De naturalium rerum indagationibus libri octo.

(A la fin, fol. CLXXXIIII, *v° :)* « Guilielmi Monachi Villadii operum Finis. » Suit un cahier complémentaire renfermant en sept pages « Syllabus capitum », et « Mendorum elenchus ».

Sans lieu ni date. In-folio. 192 feuillets, 4 liminaires, 184 numérotés et 4 complémentaires. Cahiers +, A-Z et &c. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, R. 652 (2).

Les neuf premiers traités énoncés sur le titre former quinze livres de l'ouvrage intitulé « De causis corrupte logice », qui occupe les fol. I-LI du volume, non compris une préface de six pages, imprimée sur un cahier liminaire. — Les quatre traités suivants (10-13) forment les douze livres de l'ouvrage intitulé « De rationibus anime », fol. LI, vº-CXIII du volume. — L'ouvrage « De fabulosis thematibus » (14), remplit les fol. CXIII, vº-CXXXIX. — L'ouvrage « De virtutum assignationibus » se lit aux fol. CXXXIX, vº-CLI, vº. — Le « De naturalium rerum indagationibus », aux fol. CLI, vº-CLXXXIIII, vº.

Sur ce très curieux ouvrage, voir la notice que j'ai insérée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1894, t. LV.

Ce volume, qui ne porte aucune adresse bibliographique, m'a semblé devoir être compris parmi les livres d'origine caennaise, non seulement à cause des relations de l'auteur avec les libraires de Caen, relations attestées par la publication de trois éditions de l' « Epithoma verborum », mais encore et surtout par la ressemblance qu'il offre avec des livres incontestablement caennais. On y remarque l'emploi de grandes initiales qui sont connues pour avoir servi à Laurent Hostingue, par exemple :

Un N entre les jambages duquel est un petit buste. Fol. XVII, XXXIIII, LIII, vº. — La même lettre, dans le traité de Thomas Bricot, imprimé à Caen par Laurent Hostingue, en 1509, au verso du titre.

Un P dans la panse duquel est un enfant Jésus tenant un globe surmonté d'une croix. Fol. XLIX, LII, vº, LIIII, LVII, vº, etc. — Se retrouve sur le titre des Problèmes de Jérôme de Hangest, imprimé à Caen par Laurent Hostingue, en 1511, et dans les Chroniques d'Alain Bouchard, édit. de 1518.

Un S dans les replis duquel sont deux monstres à tête humaine. Fol. XIII, XXII, XXVIII, etc. — Se retrouve sur le titre du Thomas Bricot de 1509, ci-dessus indiqué.

Le Térence imprimé en 1509 par Laurent Hostingue nous offre un M oncial avec deux poissons (m VI) et un Q avec un buste (a I et II), lesquels ont été employés pour l'impression des Œuvres de Guillaume Le Moine, aux fol. VIII et III.

Mais c'est dans l'édition de l'*Epithoma* de Guillaume Le Moine, publiée probablement en 1530 chez Michel Angier (1), que j'ai rencontré le plus grand nombre des initiales historiées dont sont ornées la plupart des pages de l'édition des Opera.

En voici quelques exemples :

A couronné, de grandes dimensions, avec image de Notre-

---

(1) Bibliothèque nationale, Réserve, p. X. 83. (V. plus haut, nº [illegible].

Seigneur au-dessous de la traverse. Fol. xxi, v°. — Epithoma, A ii, et Chroniques d'Alain Bouchard, éd. de 1532, fol. ccxxvii.

A couronné, de petites dimensions. Fol. lxi. — Epithoma, B iiii.

C avec abeille dans la panse. Fol. iii. — Epithoma, A i, v°.

E oncial, avec deux fleurs accompagnant la traverse. Fol. iii, v°. — Epithoma, G i, v°.

G avec image de la Trinité dans la panse. Fol. x. — Epithoma, J i, v°, et Chroniques d'Alain Bouchard, éd. de 1532, fol. xxxix.

M capital. Fol. xxxix. — Epithoma, N vi.

M oncial. Fol. xviii. — Epithoma, P ii.

P dans la panse duquel je crois distinguer un singe musicien. Fol. lxxxi. — Epithoma, T v, v°.

T oncial avec un rameau dans la panse. Fol. ii. — Epithoma, & vii, v°.

J'ai constaté dans une autre édition de l'*Epithoma*, publiée chez Michel Angier (1), antérieurement à 1530, la présence de plusieurs des initiales indiquées sur la liste précédente....

Je crois donc que les Œuvres de Guillaume Le Moine ont été publiées, peut-être entre les années 1525 et 1530, par les soins de Michel Angier, et qu'elles ont été imprimées dans le même atelier que les deux éditions ci-dessus mentionnées de l'*Epithoma vocabulorum* du même auteur, atelier où se conservait une partie du matériel employé à Caen, par Laurent Hostingue, en 1509 et en 1511.

---

298. **Monitoire** de l'official de Lisieux. 1518 ?

Monitoire lancé par l'official de Lisieux, le 13 mai 1518 (2), pour découvrir les auteurs ou les complices d'un vol commis le 31 octobre 1512 dans la cathédrale de Lisieux. Dans le Monitoire est

(1) Bibl. nat. Réserve, X. 866. Voir plus haut, n° 294.

(2) La date du 13 mai 1517 se trouve en toutes lettres à la fin du Monitoire ; mais comme ce Monitoire renferme le texte d'une lettre de Léon X datée du 28 mai 1517, l'an V du pontificat, il ne saurait appartenir qu'à l'année 1518, à moins que l'erreur ne soit dans le nom du mois, et non dans le millésime.

insérée une lettre du pape Léon X, en date du 28 mai 1517.

Grand placard, haut de 39 centimètres et large de 27, en tête duquel est le mot COPIA. Le texte latin du Monitoire, y compris la lettre du pape, occupe 55 lignes. La partie inférieure du placard est remplie par la formule de fulmination, en français, qui se compose de 15 lignes en gros caractères.

Bibliothèque nationale. Réserve, E. 1698.

La lettre de Léon X insérée dans le Monitoire nous a conservé le souvenir d'une notable partie de l'ancien trésor de la cathédrale de Lisieux, dévalisé le 31 octobre 1512 : « ... nonnulli iniquitatis filii, anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo duodecimo, in vigilia Omnium Sanctorum, de nocte, ecclesiam predictam intrarunt, et inibi plures sanctorum martyrum et confessorum ac virginum reliquias, supra majus altare dicte ecclesie existentes, videlicet :

Quandam crucem auream, longitudinis et latitudinis unius pedis, ex ligno sanctissime vere crucis ejusdem Domini nostri, pluribus et variis gemmis, fulcitam, magni precii et estimationis, in cujus calce, juxta pedes ymaginis crucifixi, erat una gemma toupassion nuncupata ;

Preterea quandam ymaginem argenteam deauratam sancti Petri apostoli, in manu sua unam capsam auream tenentem, in qua scriptum erat : De vestibus Domini nostri Jesu Christi et sancti Petri ;

Item unam parvam archam auri, in qua erat scriptum : Anullus Piscatoris ;

Ac unam magnam crucem deauratam, pluribus lapidibus preciosis fulcitam ;

Et unam aliam crucem magnam ex argento deauratam, in qua erat : De ligno crucis Domini nostri Jesu Christi, ad deferendam sacrosanctam eucharistiam ;

Necnon tres ymagines argenteas deauratas, quarum due duorum angelorum, et altera, in medio, cujusdam archiepiscopi, tenentes alteram costarum sancti Ursini, effigiarum *(sic)* habebant ;

Necnon unum ciphum argenteum deauratum rotundum, in quo plures diversorum sanctorum et confessorum et martyrum reliquie existebant ;

Et unam ymaginem beate Marie virginis, que tenebat in manu cristallinam scripturam : De capillis beate Marie virginis ;

Ac duo coopertoria evangeliorum, diversis gemmis preciosis munita ;

Ac duas magnas pelves argenteas deauratas, basines nuncupatas ;

Et unum alium ciphum argenteum deauratum, ubi erant plures diversorum sanctorum reliquie, super quo erat una parva crux auri : De ligno sancte crucis Domini nostri ;

Et unam navem argenteam ;

Calices, patenas, albas, ornamenta ecclesiastica, vasa aurea, argentea, auro et argento fulcita, furtive substraxerunt et occultarunt... »

—

299. **Monte Lauduno** (Guillermus de). Apparatus constitutionum Clementis V. 1512.

Apparatus consti||tutionum Clementis pape quinti que||dam particule domini Guillermi || de Monte Lauduno, alias || Hauduno, publicata||rum per dominum Johannem || papam XXII, feliciter || incipiunt, cum || uberiore ferti||lissimaque ta||bula, ordi||ne alpha||betico || elimi||na||ta.

Venditioni exponuntur Cadomi, apud edes Mi||chaelis Angier, universitatis ipsius loci librarii be||ne meriti, prope pontem Sancti Petri ; Redonis, in officina || Johannis Macé, ibidem moram agentis, juxta portam San||cti Michaelis ; Rothomagi, ab Richardo Macé, uni||versitatis Cadomensis bibliopola, sub signo Quinque || sertulorum juxta atrium bibliopolarum majoris ecclesie.

(A la fin du texte, fol. CXX :) Finem suum trahunt Apparatus con||stitutionum Clementis pape V, quedam particule domini || Guillermi de Monte Lauduno, alias Hauduno, pu||blicatarum per dominum Johannem papam XXII, nuperrime || Rotho-

magi non minimo labore in fabrica magistri P. || Oliverii exarati, sub anno salutifere incarnationis do||minice M. CCCCC. XII, die vero XVII martii.

(Sur le fol. CXX, *v° :)* Marque de Pierre Olivier.

In-octavo. 120 feuillets numérotés, plus 24 feuillets non numérotés, occupés par la table. Cahiers signés A-P et AA-CC. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Nantes, Sciences, n° 10949. Description communiquée par M. R. Blanchard. — Exemplaire incomplet des 24 feuillets de la table.— Bibliothèque nationale. Réserve, E. 4090. — Exemplaire incomplet des 24 feuillets de la table, annoncé dans les *Bibliopoliana* de la librairie Techener, année 1897, p. 2109, n° 9090. — Exemplaire annoncé dans le Catalogue des livres d'une bibliothèque [du château de Valençay ?] vendue à Paris en décembre 1899, par Em. Paul et Guillemin, n° 256 du Catalogue.

—

300. Monte Rocherii (Guido de). Manipulus curatorum. 1493.

Manipulus curatorum.
Marque de Pierre Regnault.

(Titre au haut du fol. 2 :) Liber qui Manipulus curatorum inscribitur, || in quo pernecessaria officia eorum quibus animarum cura || commissa est breviter pertractantur, feliciter incipit.

(A la fin, fol. 150, v° :) Celeberrimi viri domini Guidonis de Monte Rocherii li||ber qui Manipulus curatorum inscribitur, unacum tabula ejusdem, finit feliciter, exaratus Rothomagi impressusque || per Johannem Le Bourgoys, commorantem in vico || Magni pontis, anno Domini millesimo quadringentesi||mo nonagesimo tercio, die vero XVII mensis junii.

In-octavo. 150 feuillets. Cahiers signés [a]-t. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 45018.

—

301. Monte Rocherii (Guido de). Manipulus curatorum. 1513.

Manipulus curatorum.
Marque de Pierre Regnault.

(A la fin, fol. 136, v° :) Celeberrimi viri domini Guidonis de Monte Rocherii li||ber qui Manipulus curatorum inscribitur, unacum ta||bula ejusdem, finit feliciter. Impressus Rothomagi, per || magistrum Petrum Violette, impensis honesti viri Petri || Regnault, universitatis Cadomensis librarii, in Frigido || vico, sub intersignio Divi Petri commorantis, anno Domini mil||lesimo ccccc xiii, xiiii die mensis novembris.

In-octavo. 136 feuillets, les trois derniers non numérotés. Cahiers A-R. Caractères gothiques.

Exemplaire communiqué par M. Ed. Pelay, de Rouen.

—

302. Monte Rocherii (Guido de). Manipulus curatorum. 1515.

Manipulus curatorum.
Marque de Michel Angier.

(Au verso du titre :) Image du Sauveur, premier type. *(Planche XII.)*

(Titre de départ, au haut du fol. ii :) Liber qui Manipulus || curatorum inscribitur, in quo perne-

cessaria officia eorum || quibus animarum cura commissa est breviter pertractan||tur, feliciter incipit.

(A la fin, fol. 136, v° :) Celeberrimi viri domini Guidonii *(sic)* de Monte Rocherii || liber qui Manipulus curatorum inscribitur, unacum || tabula ejusdem, finit feliciter. Impressus Rothomagi, || per Richardum Goupil, impensis honesti viri Johan||nis Macé, commorantis Redonis, anno Domini millesimo cccccc || xv, xxi mensis junii.

In-octavo. 136 feuillets irrégulièrement numérotés. Cahiers A-R. Caractères gothiques.

Exemplaire vendu à Paris en 1890. (Vente faite par la maison Labitte du 9 au 12 juin 1890, n° 6 du Catalogue.) — Un exemplaire appartenant à M. Éd. Frère, vendu en novembre 1874, n° 358 du Catalogue de vente.

—

303. Monte Rocherii (Guido de). Manipulus curatorum. s. d.

Manipulus curatorum.

(Au-dessous de ce titre :) Marque de Raulin Gaultier.

(A la fin :) Celeberrimi viri domini Guidonis de Monte Rocherii || liber qui Manipulus curatorum inscribitur, unacum ta||bula ejusdem, finit feliciter. || Impressus Rothomagi, per || Laurentium Hostingue, pro Raulino Gaultier, ejusdem || urbis, commorante in vico magno Sancti Martini || juxta Fardellum.

In-octavo. 133 feuillets chiffrés, plus 3 feuillets de table. Caractères gothiques.

Exemplaire communiqué par M. Pelay.

304. Monte Rocherii (Guido de). Manipulus curatorum. s. d.

Curatorum Manipulus, cunctis pastoribus animarum curam gerentibus utilis atque necessarius.

Venalia reperiuntur in edibus Michaelis Angier, sub intersignio Montis archangeli, e regione scolarum theologie, juxta januam Fratrum Minorum, commorantis.

(A la fin :) Celeberrimi viri Guidonis de Monte Rocherii liber qui Manipulus curatorum dicitur, unacum tabula ejusdem, finit feliciter. Impressus Cadomi, pro Michaele Angier, ad intersignium Divi Michaelis, prope magnas scolas commorante.

Petit in-octavo. Caractères gothiques.

Je connais cette édition d'après les notes de l'abbé De La Rue (fol. 48 et 51, v°) et d'après celles de Meritte-Longchamp (fol. 8 et 9). L'abbé De La Rue en avait vu à la « Bibliothèque du Calvados » un exemplaire qui venait des Capucins de Caen.

—

305. Nanquier (Simon). Carmen de lubrico temporis curriculo (?).

Simonis Nanquier carmen de lubrico temporis curriculo deque hominis miseria, necnon de funere christianissimi regis Caroli octavi, cum Roberti Dumi commento familiari.

L'abbé De La Rue dans ses notes (fol. 43, v°, et 50, v°) et Frère, dans son *Manuel* (t. I, p. 402 et 403), supposent que cette pièce a été imprimée deux fois à Caen, d'abord vers 1498, puis vers 1520, avec une dédicace adressée à Marin Verglais par Pierre des Prés. L'existence de la première de ces éditions me semble douteuse, parce qu'il ne devait pas y avoir d'imprimeur à Caen vers l'année 1498. — Quant à l'édition naise imprimée vers 1520, on a cru la reconnaître dans le livret de 20 feuillets in-quarto, sans lieu ni date, qui est inventorié à la Bibliothèque nationale sous le n° p. Y c. 1294 [bis]; mais ce livret présente tous les caractères d'une impression parisienne, comme aussi les deux éditions suivantes :

(Fol. a I :) De lubrico temporis || curriculo, deque hominis miseria, necnon de funere || christianissimi regis Caroli octavi, cum commento || familiari. || Roberti Dumi, Lexoviaci, ad circunspectum virum || magistrum Joannem Fourré, Lexoviensem canonicum, Epigramma. || [Suivent six distiques.]

(Fol. a I, v° :) Petri de Pratis ad litteratissimum virum || magistrum Marinum Vergalim, insignis medicine bacchalarium, Epigramma. [Six distiques.] — Carmen elegum fratris Symonis Nanquier, alias || de Gallo, de lubrico temporis curriculo deque homi||nis miseria ad dominum Carolum de Billy, Sancti || Faronis abbatem reverendissimum, necnon ad Ro||bertum Ga[guini], decretorum doctorem acerrimum, et || ad Faustum Andrelinum, poetam regium.

In-octavo de cinq cahiers signés A-E. Caractères gothiques.

Bibliothèque de l'Institut, Q. 289, pièce 8.

De lubrico tem||poris curriculo, deque hominis miseria nec||non de funere christianissimi regis || Caroli octavi, cum com||mento familiari.

(Au verso du titre :) Petri de Pratis, ad litteratissimum || virum... — Carmen elegum, etc.

S. l., s. d. In-quarto. 18 feuillets non chiffrés. Caractères romains.

Bibliothèque de M. Ém. Travers, à Caen.

Voici la notice de la seule édition normande que je connaisse de cet ouvrage :

Carmen elegum fratris Symo||nis Nauquier, alias de Gallo, de lubrico temporis curriculo || deque hominis miseria, ad dominum Carolum de Billy, Sancti Faronis || abbatem reverendissimum, necnon ad Robertum Gaguini, decretorum do||ctorem accerrimum *(sic)*, et ad Faustum Andrelinum, poetam regium.

(A la fin, fol. 15 :) Impressum Rothomagi, impensis Raulini Gaultier, jux||ta Fardellum, ut superius dictum est, anno Domini millesimo || quingentesimo decimo sexto.

(Sur le verso du fol. 15 :) Marque de Raulin Gaultier.

In-quarto. 16 feuillets, dont le dernier devait être blanc. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque d'Angers, B. 2021. (Notice communiquée par M. Houdayer.)

—

306. Nyder (Johannes). Confessionale. s. d.

Confessionale seu Manuale confes||sorum fratris Johannis Nyder, ad instructionem spi||ritualium pastorum, cum tractatu de septem peccatis || mortalibus valde utilis.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin, avant la table, fol. h 2, v° :) Eximii sacre theologie professoris fratris Johannis || Nyder, ordinis Predicatorum, Manuale confessorum, ad || spiritualium pastorum instructionem, feliciter finit. || Impressum Rothomagi, in officina Laurentii

Ho||stingue et Jameti Loys, pro Petro Regnault, li||brario universitatis Cadomensis.

In-octavo. 60 feuillets. Cahiers a-h. Caractères gothiques.

Exemplaire envoyé par M. Claudin à l'Exposition de Rouen en 1887. — Exemplaire à la Bibliothèque de Versailles, décrit par Mlle Pellechet dans le Catal. des Incunables de cette bibliothèque, p. 239 et 240.

—

307. Nyder (Joh.). De lepra morali.

De lepra morali || Johannis Nyder.

Marque de R. Macé.

(Fol. k v, avant la table :) Religiosi doctissimique viri fratris Johannis Nyder, || sacrarum litterarum professoris dignissimi, ordinis Pre||dicatorum, tractatus de lepra morali, cuilibet confes||sori pernecessarius, omnia vitiorum genera brevissime|| examinans, feliciter finit. Rothomagi impressus per || magistrum Petrum Olivier, impensa Roberti Macé, uni||versitatis Cadomensis librarii cum altero precipui. || Anno Domini millesimo quingentesimo sexto, die vero || decima octava mensis junii.

Petit in-octavo. 80 feuillets non numérotés. 10 cahiers signés A-K. Caractères gothiques.

Exemplaire communiqué par M. Claudin, 4 novembre 1893.

—

308. Odo, Cameracensis episcopus. Expositio canonis misse. 1532.

Expositio cano||nis misse, Te || igitur, clementissime pater, per Jesum, || a domino Odone, Cameracensi episcopo, edita. || I f[euille] et d[emie].

Venundantur Cadomi, in offi||cina Michaelis Angier, juxta Fra||trum Minorum *(sic)* commorantis.

(A la fin, fol. 12, v° :) Sacri canonis misse expositio, a ma||gistro Odone, Cameracensi episcopo, || edita, finit feliciter, utilis admodum || viris ecclesiasticis. Anno salutis mil||lesimo quingentesimo xxxii, die ve||ro xxix mensis novembris.

In-octavo. 12 feuillets. Cahiers signés A et B.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

—

309. Opusculum ad erudimentum ordinandorum. s. d.

Opusculum bre||ve ac excellentis||simum et maxi||me ad erudimentum non||nullorum ad sacros ordi||nes adipisci volentium. *(Planche XXV.)*

Petite marque de Michel Angier, non accostée d'initiales.

(A la fin, fol. 8, v° :) Nouvellement imprimé.

In-octavo. 8 feuillets.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

—

310. Opusculum ad erudimentum ordinandorum. s. d.

Opusculum bre||ve ac excellen||tissimum, et maxime || ad erudimentum non||nullorum ad sacros ordines adipisci || volencium.

Petite marque de Michel Angier, accostée des initiales M. A.

On les vent à la maison Michel An||gier, près les grandes escolles.

(A la fin, fol. 8, v° :) Imprimé à Caen, pour Michel Angier, || libraire, demourant près les grandes escolles.

In-octavo. 8 feuillets. Caractères gothiques.

Bibliothèque du Mans, volume coté Théologie 1399.

---

311. Oraisons. s. d.

(Fol. 1 :) C'est icy la mesure de la playe || du costé Nostre Seigneur Jesu Christ. — *(Fol. 1, v° :)* Ceste oraison a esté trou||vée à Romme sur le sepulchre de || la Vierge Marie... — *(Fol. 3 :)* Oraison que disoit monsieur sainct Anthoine quant il estoit || au desert que les dyables le per||secutoient. — *(Fol. 3, v° :)* Ceste presente oraison a esté || composée par ung venerable do||cteur de Caen, cordelier. — *(Fol. 4 :)* Oraison ou meditation qu'on || doibt avoir par chascun jour.

(Sur le verso du fol 4 :) Image du Sauveur entouré d'une gloire flamboyante. *(Planche XII.)*

In-octavo. 4 feuillets sans pagination et sans signature, ce qui peut faire supposer que ce n'est pas un morceau d'un livre ou livret plus considérable. Caractères gothiques.

Exemplaire en vente à la librairie Techener, au mois d'octobre 1890.

Voici les six vers dont se compose l'oraison du cordelier de Caen :

Jesus mon Dieu, en qui je croy,
Faictz moy obeyr à ta loy,
Pour vivre ainsi qu'il appartient,
Car je proteste devant toy
Que mourir vueil en celle foy
Que saincte eglise croit et tient. Amen

312. Ordinaire (L') des chrétiens. 1530.

Le titre manque.

(Fol. A II :) Par ceste ta||ble on peut || trouver les || matières de || ce present li||vre nommé || l'Ordinaire des crestiens, qui con||tient cinq parties principalles || et chacune divisée par soy...

(A la fin, sur le feuillet 150, qui n'est pas chiffré :) Cy finist le grant Ordinai||re des chrestiens, nouvellement imprimé à Rouen par || Estienne Dasne, imprimeur, pour Michel Anger, librai||re, demourant à Caen. Et fut achevé d'imprimer ce dixiesme || jour de juing mil cinq cens trente.

(Au revers de ce feuillet :) Image de Notre-Dame, avec la légende ADVOCATA NOSTRA.

In-quarto. 150 feuillets, plus un cahier préliminaire. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 7955. Exemplaire dont le cahier préliminaire est défectueux. — Cabinet de M. Tony Genty à Caen, incomplet des cahiers A et B.

—

313. Ordonnances royaulx.

Ordonnances royaulx. || Le recueil des || ordonnances faictes par les roys, ducz, cõn||tes, barons et sages de la duché de Normen||die, depuys les premières coustumes dudit || pays & duché, lesquelles ordonnances || ont esté accumulées et assemblées de an || en an, ainsi qu'elles ont esté establies et doib||vent estre observées et gardées par les bail||lifz, vicontes, leurs lieuxtenans et autres || officiers, comme coustume et loy.

On les vent à Caen, chez Michel An||gier, libraire, demourant devant les grans || escoles.

(Sur le dernier feuillet, au recto :) Cy finist le recueil des ordonnances du || pays de Normendie, nouvellement impri||mé à Rouen pour Raulin Gaultier, librai||re, demourant en la rue de Potart, prez l'en||seigne du Fardel. Et pour Michel Angier, || demourant à Caen, devant les grans escoles.

(Au verso de ce feuillet :) Marque de Raulin Gaultier.

In-octavo. 4 feuillets préliminaires non chiffrés, 150 feuillets chiffrés, plus 1 feuillet non chiffré. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 2329. Exemplaire venu de la bibliothèque de M. de Rozière.

La composition de ce recueil est indiquée par une table qui remplit trois pages du cahier préliminaire :

Ensuyt la table de ces presentes Ordonnances.

Ordonnance establie par le roy Loys Hutin, trente septiesme roy de France, au chasteau de Vincennes, nommé[e] la Chartre aux Normans, le dix neufiesme jour de mars l'an mil troys cens quatorze. Folio primo.

Item la justice aux barons de Normendie. F° iii.

Item les articles que doibvent jurer les advocatz de Normendie. F° iiii.

Ordonnances en l'eschiquier tenu à Rouen au terme Saint Michel, l'an mil troys cens quatre vingtz et troys, sur les droictz des seaulx de officiers ordinaires du pays de Normendie. F° v.

Item ordonnances publiées en l'eschiquier de Normendie tenu à Rouen au terme de Pasques en l'an mil cccc xxvi. F° vii.

Item l'édit du roy fait à Compiègne le xxii jour d'aoust mil cccc xxix. F° x.

Item l'appoinctement fait en la ville de Vernon entre les maistres de l'université de Paris et les habitans du pays de Normendie le xxii jour de juing l'an mil cccc liii. F° xiii.

Ordonnances faictes en l'eschiquier de Normendie tenu à Rouen au terme de Pasques l'an mil cccc lxii. F° xvi.

Ordonnances faictes au dit eschiquier de Normendie tenu au dit Rouen au terme de Pasques l'an mil cccc lxiii. F° xxiii.

Aultres ordonnances faictes au dit eschiquier tenu au dit lieu de Rouen au terme de Pasques l'an mil cccc lxiii. F° xxv.

Ordonnances faictes à Rouen au terme Sainct Michel mil cccc lxix. F° xxvi.

Ordonnances en l'an mil cccc iiii vingtz et sept, à la requeste des troys estatz. F° xxviii.

Ordonnances faictes en l'eschiquier de Normendie tenu à Rouen au terme Saint Michel l'an de grace mil cccc iiii vingtz xvii. F° xxxi.

Item aultres ordonnances faictes au dit lieu de Rouen mil ccccc et i. F° xxxv.

Item ordonnances royaulx du roy publiées en sa court de l'eschiquier à Rouen, le xxii jour de decembre l'an de grace mil ccccc vii. F° xlii.

Ordonnances contre les blasphemateurs l'an mil ccccc x. F° ciii.

Item le Stille et ordre de proceder en la court de parlement de Normendie, faict au dit lieu de Rouen le xxi jour de janvier l'an mil ccccc xv. F° cv.

Les ordonnances royaulx sur le fait des chasses, eaues et forestz publiées en la court de parlement à Rouen le xiii jour de febvrier mil ccccc xvii. F° cxxv.

Item les Jugemens de la mer, des nefz, des maistres, des mariniers et aussi des marchans et aussi de leur estat, establi en l'isle d'Ausleron. F° cxlv.

Finis tabule.

—

314. Même recueil.

(Sur les exemplaires de ce livre, destinés à être vendus à Rouen, l'adresse du titre est ainsi conçue :) On les vent à Rouen, chez Raulin ‖ Gaultier, libraire, demourant en la rue ‖ de Potart, prez l'enseigne du Fardel.

Exemplaire communiqué en 1880 à l'Exposition de Caen, par M. le comte de Blangy. — Voir Frère, *Manuel,* t. II, p. 353.

—

315. Ordonnances royaulx publiées l'an 1539, sur le faict de la justice & abrevation des procès.

(Ordonnance de Villers-Cotterets, du mois d'août 1539, avec les dispositions spéciales à la Bretagne. — Le titre qui était sur le feuillet A I manque).

(A la fin, fol. 6 du cahier H :) Imprimé à Rennes, par ‖ Jacques Berthelot, impri‖meur, pour Thomas Mestrard, ‖ libraire, demourant près la ‖ porte Saint Michel.

(En regard de cette page :) Marque représentant saint Georges, avec les armes de France et de Bretagne dans la partie supérieure, et dans la partie inférieure les initiales G. C. enlacées et le nom George Cleray.

In-octavo. 64 feuillets non numérotés. Cahiers signés A-H. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 2275. (Acquis à une vente faite le 28 avril 1892 à Paris par les successeurs de Techener, n° 62 du Catalogue de vente.)

—

316. Osoma (Petrus de).

Expositio super Quicumque vult salvus esse. Caen, M. Angier, sans date. In-12.

Mentionné dans : *Catalogue of books printed either in gothic letter or before the year 1551, forming part of Stonyhurst college, compiled and arranged* by the Rev. C. Boardman, S. J. (London, 1862, in-8°), p. 32.

—

317. Ovidii Metamorphoses. 1496.

Ovidius Metamorphoseos, || cum commento familiari.

Marque de Pierre Regnault.

(Au verso du titre :) Publii Ovidii Nasonis vita.

(Fol. 2, signé a i j :) Ad illustrissimum Mantue principem Franciscum Gonzagam || Raphaelis Regii enarrationum in Ovidii Metamorphosin || prefatio. (Épître datée de Venise, le 5 septembre 1493.)

(Fol. 3 :) Petrus Reginaldus, Normanorum universitatis || librarius, juventuti, poesis cupide, salutem plurimam dicit...

(Fol. 4 :) Tableau des vents, des planètes et des éléments.

(Fol. 4, v° :) Gravure représentant une extermination de monstres par Hercule (1).

(Fol. 5, numéroté I et signé b :) Raphaelis Regii in primum Metamorphoseos Ovidii librum enarrationes.

(A la fin, fol. numéroté CLXXII :) Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseos liber, || unacum enarrationibus Raphaelis Regii, Parisiique || per magistrum Andream Bocard, sumptibus vero || Petri Reginaldi, Cadoniensis *(sic)* librarii, optimis cara||cteribus impressus, feliciter finit. Ex die VI septem||bris M. CCCC. LXXXXVI.

---

(1) M. Claudin *(Hist. de l'imprimerie en France,* t. II, p. 146) signale cette grande gravure comme empruntée au matériel d'illustration de Vérard. Il a reproduit plusieurs des grandes lettres ornées de cet Ovide.

In-folio. 178 feuillets, dont les quatre premiers et les deux derniers, consacrés à une table, ne sont pas numérotés. Cahiers signés a-&. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, mYc. 1036. Exemplaire incomplet du feuillet a 4. — Bibliothèque mazarine, n° 883, p. 475 du Catalogue de MM. Marais et Dufresne de Saint-Léon. — Bibliothèque de Rouen. — Bibliothèque de Bordeaux. Exemplaire incomplet des 4 feuillets préliminaires. — Bibliothèque de Besançon, n° 743 du Catalogue des Incunables de cette ville, par M. Castan.

—

318. Ovidii liber de Remedio amoris. 1501.

(A la fin, au bas du fol. 66, v° :) Publii Ovidii Nasonis, divini poete, de remedio amoris || libri, cum commento familiarissimo, Rothomagensis *(sic)* exarati, feliciter || expliciunt, ex penultima die julii M. CCCCC. I.

(Au verso de ce feuillet :) Marque de R. Macé.

In-quarto. 66 feuillets non chiffrés. Cahiers signés a-l. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Tours, n° O 1557 (2). Exemplaire auquel manquent les trois premiers feuillets du cahier a.

—

319. Palinods. 1528.

L'abbé De La Rue, au fol. 55 d'un cahier de notes qui fait partie de la Collection Mancel, a supposé qu'on avait imprimé des pièces palinodiques dès l'année 1528. Il avait été amené à émettre cette conjecture par une délibération de l'Université, en date du 27 juin 1528, dont le texte sera rapporté dans l'Appendice, d'après le second registre des Délibérations de l'Université, fol. 146.

—

320. Palinods. 1537.

Le recueil des pièces palinodiques de l'année 1537 dut être imprimé par Bertrand Hostingue. Cela résulte d'une délibération (1) du 27 novembre 1537, par laquelle l'Université affecta à cette impression le montant d'une amende prononcée contre Pierre Le Cointe, enlumineur.

—

321. Palinods, chants royaux, etc. s. d.

Palinodz, chantz royaulx, || ballades, rondeaulx et épigrammes || à l'honneur de l'immaculée Conception de || la toute belle mère de Dieu, Marie, patron||ne des Normans, presentez au puy à Rouen, || composez par scientifiques personnaiges desclairez || par la table cy dedans contenue, imprimez à Paris.

Image de Notre-Dame, entourée des emblèmes rappelés dans les litanies.

Ilz se vendent à Paris, à l'enseigne de l'Éléphant, à Rouen, devant Sainct Martin, à la rue du Grand Pont, || et à Caen, à Froide rue, à l'enseigne sainct Pierre.

(A la fin :) Imprimebat Petrus Vidoueus.

---

(1) Cette délibération est imprimée dans l'Appendice, d'après le second registre des Délibérations de l'Université, fol. 222, v°.

In-octavo. 100 feuillets. Cahiers signés a-n. Les fol. I-LXXVI sont en caractères gothiques. Plusieurs figures.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 18714. — Autre exemplaire venu de Huet. Réserve, Ye. 1399. — Troisième exemplaire. Réserve, Ye. 2992. — Exemplaire dans la Collection Dutuit, nº 292 du Catalogue publié par M. Rahir.

Décrit dans : *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, par MM. Piaget et Picot, t. II, p. 38. La table des noms des auteurs des pièces contenues dans ce recueil est publiée, *ibid.*, p. 38.

Reproduit par Eug. de Beaurepaire, pour la Société des Bibliophiles normands, sous le titre de : *Palinods présentés au puy de Rouen, Recueil de Pierre Vidoue*. Rouen, 1897, in-4º.

—

322. Passio secundum legem. 1531.

(Titre de départ, au haut du fol. I :) Secundum legem de||bet mori, Johannis decimo nono.

(A la fin, fol. 16, vº :) Explicit Passio secundum legem. || 1531.

In-octavo. 16 feuillets. Cahiers signés A et B.

Il n'est pas certain que cette pièce vienne des libraires de Caen ; mais le fait qu'elle se trouve dans un ancien recueil à peu près exclusivement formé de livrets publiés à Caen, doit être pris en considération.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

—

323. Peregrinatio totius Terre Sancte. s. d.

Peregrinatio toti||us Terre Sancte. || Venale habetur Rothoma||gi, in officina Michaelis Anger || et Johannis Macé, in parochia || Sancti Martini, ad oras pontis, || atque Cadomi in parochia Sancti || Petri, juxta pontem, necnon Re||donis juxta ecclesiam Sancti Sal||vatoris, sub signo divi evan||geliste Johannis.

(A la fin, fol. 16 :) Impressum Rothomagi, jux||ta ecclesiam Sancti Viviani, ope||ra Petri Olivier, ibidem commo||rantis, ere et impensis Michae||lis Anger et Johannis Macé, bi||bliopolarum, ibidem officinam || ad oras pontis habentium.

(Sur le fol. 16, v° :) Grande marque de Michel Angier.

In-octavo. 16 feuillets. Deux cahiers signés [a] et b. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale, O^zf. 28. — L'abbé De La Rue (fol. 50, v°) en avait vu un exemplaire incomplet dans la bibliothèque de l'Université de Caen.

—

324. Perottus (Nicolaus). Grammatica. s. d.

Grammatica || Nicolai Per||rotti, cum tex||tu Jodoci Badii Ascensii, || et cum ejusdem expositione, suis locis, cum || solitis additamentis, inserta.

Petite marque de Michel Angier, aux côtés de laquelle est imprimée en lettres rouges la devise : « Cum bonis ambula. Mors peccatorum pessima. »

Ilz sont à vendre à Caen, cieulx Michel || Angier, libraire, demourant au dit lieu, près || les Cordeliers, devant les grandes escolles.

(Au verso du titre :) Lettre de Josse Bade adressée à Jacques et Bertrand Picard, ainsi datée : « Ex officina nostra litteraria, his idibus martiis, pro calculo Romano MCCCCCVIII. »

(Titre de départ, au haut du fol. I :) Nicolai Perotti, pontificis Sypontini, ad || Pyrrhum Perottum, nepotem ex fratre suavissi||mum, Rudimenta grammatices.

(A la fin, fol. V 7, v° :) Paulus Malleolus Andelocensis, Egi||dio Delpho, oratori disertissimo, sacras litte||ras studiose interpretanti, S. D. La fin de cette épître était sur le fol. V 8, qui manque dans l'exemplaire examiné par moi.

In-octavo. 160 feuillets, savoir un premier feuillet non numéroté, 154 feuillets cotés I-CLIIII, et les cinq derniers feuillets non numérotés. Cahiers signés A-V. Caractères gothiques.

Bibliothèque d'Abbeville, n° 3415. Exemplaire incomplet du dernier feuillet ; il est orné d'une reliure estampée : d'un côté, Notre-Dame au pied de la croix, avec cette légende : « O vos omnes, qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor similis sicut dolor meus » ; de l'autre côté, image de sainte Barbe : « Ora pro nobis, beata Barbara. Virgo fide sana, de stirpe creata prophana, gaudia mundana postposuit et idola vana. » Les initiales d'un libraire, G. R., sont au haut du cadre qui renferme l'image de sainte Barbe. Reliure reproduite en 1891 par M. Ledieu, dans le tome I des *Mém. de la Soc. d'émulution d'Abbeville.*

—

325. **Perottus** (Nicolaus). Grammatica. s. d.

Grammatica Nicolai || Peroti latini sermonis || peritissimi, recentissime castigata, cum Arte || metrica ejusdem, diversa metrorum genera comple||ctente. Insuper Guarinus Veronensis de arte di||phtongandi. Item regule de crescentiis ge||nitivorum. Rothomagi impressa, ope||ra Laurentii Hostingue impresso||ris, juxta ecclesiam Sancti Viviani moram tra||hentis.

Venale habetur Rothomagi in officina || Michaelis Angier et Johannis Macé, in parro||chia Sancti Martini, ad oras pontis, atque Cadomi in parrochia Sancti Petri, necnon Redonis juxta eccle||siam Sancti Salvatoris, sub signo divi evangeliste Johannis.

(A la fin :) Impressum Rothomagi per Laurentium || Hostingue, commorantem in parrochia Sancti || Viviani, impensis Michaelis Angier & Jo||hannis Macé, bibliopolarum, juxta pontem Ro||thomagi urbis officinam habentium.

In-quarto. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rennes, n° 6568. Notices communiquées par M. Vétault et par M. Claudin.

---

326. Pontanus (Petrus) Cecus Burgensis. Ars versificatoris. 1514 ?

Ce livret a été ainsi décrit par l'abbé De La Rue (fol. 18), d'après un exemplaire qui lui appartenait : « Petri Pontani Ceci Burgensis, viri utique litterati, Ars versificatoris, etc. — Volume in-quarto, sans date d'année et sans nom de lieu ni d'imprimeur ; mais par la dédicace de David Jores, recteur de l'Université en 1531, on voit qu'il publia cet ouvrage en 1514 étant professeur ès arts. Il y a au commencement quelques pièces de vers latins de lui, et de quelques autres à la fin du volume. »

L'exemplaire que M. Travers avait communiqué en 1880 à l'Exposition de Caen s'est égaré à la suite de cette Exposition.

327. Pontanus (Petrus). De introductione artis grammatice. 1529.

(A la fin, sur le recto du dernier feuillet :) Habes, candide lector, sane brevissimum || sed optime frugis opusculum Petri Pontani || de duplici isagoge, id est introductione, ar||tis grammatice. Impressum pro Michaele || Angier, anno Domini millesimo quingen||tesimo vigesimo nono.

(Au verso de ce feuillet :) Seconde marque de Michel Angier.

Petit in-octavo, probablement de deux cahiers, chacun de 8 feuillets.

Un exemplaire mutilé, du second de ces cahiers, a été trouvé dans une reliure et est conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote p. X. 82.

—

328. Postilla Epistolarum et Evangeliorum. 1512.

Postilla (1) sive expositio || epistolarum et evange||liorum dominicalium necnon de sanctis et || eorum communi, unacum ferialibus, tam || de toto tempore anni quam etiam eorumdem sanctorum.

Image du Sauveur dans une gloire flamboyante *(planche XII)*, aux côtés de laquelle sont les vers :

> Si virtus animi rebus (2) prestare caducis
> Creditur, excultis nil dignum duxero libris,
> Ecce parare tibi posthac, studiosa juventus,
> Ere potes modico que multo impressimus auro.

---

(1) L'initiale de ce mot est le P, dans la panse duquel est représenté l'enfant Jésus.

(2) Le mot *rebus* omis par l'imprimeur a été ajouté à la main.

Ilz sont à vendre à Caen, chies Michel Angier, près le pont || Saint Pierre, à Rennes, chies Jehan Macé, libraire, demou||rant au dit lieu, près la porte sainct Michel, à Rouen, chies || Richard Macé, demourant au dit lieu, à l'enseigne des Cinq || chapelletz, près le portail Nostre-Dame.

(Au verso du titre :) Préface de l'auteur de la compilation : « Frater Guilhelmus sacre theologie professor minimus, Parisius educatus. »

(Sur le fol. 4, v° :) Épître adressée par « Anthonius Julianus » à « Stephanus Gueynardus ». Celui-ci y est cité comme un des meilleurs libraires lyonnais ; on le loue d'employer un homme aussi habile que Jean de Vingle : « Animadverti enim te, peritissimo arte impressoria uti viro meritoque laudando magistro Johanne de Vingle, qui maxime docto atque litteratissimo correctore seu emendatore utitur. »

(À la fin, fol. 272 :) Impressum Cadomi, in officina Laurentii Ho||stingue, impensis honestorum virorum vide||licet Michaelis Angier, Johannis Macé, nec||non Richardi Macé, bibliopolarum, anno || Domini M. CCCCC. XII, die vero XXVII mensis || octobris.

(Au verso de ce feuillet :) La marque de J. Macé, sous laquelle a été rapporté un petit bandeau au milieu duquel se voit un écusson renfermant les lettres R M unies par un las.

In-quarto. 276 feuillets, savoir 4 feuillets préliminaires, 171 feuillets chiffrés I-CCLXXI et un dernier feuillet non numéroté. Cahiers signés a-z, aa-ll, plus le feuillet préliminaire. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque du Havre, volume coté A^{2} 342.

Voir plus loin, p. 312, au mot *Quæstiones*, la description des *Questiones super evangeliis*, qui sont une annexe de la *Postilla*.

—

329. Postillæ majores. 1520.

Postille (1) majores sive || Expositiones epy||stolarum et evangeliorum dominicalium || necnon de sanctis et eorum Communi, una||cum ferialibus et pro toto tempore anni et pro eisdem san||ctis, cum expositione, tum morali, tum mistica venera||bilium patrum Nicolai de Lyra, Nicolai de Gorra et Rabani, || Guilhelmi Lugdunensis et Vincencii.

Insuper addite sunt septuaginta questiones una plus in || fine Postillarum, necnon et Casibus conscientie in fine additis.

Expositio nominum doctorum hujus operis :

Ly., id est Nicolaus de Lyra.
Glo. interli., id est Glossa interlinearis.
Ra., id est Rabanus.
Jor., id est Jordanus.
Gor., id est Nicolaus de Gorra.
Glo. ordi., id est Glossa ordinaria.
Guil. Lugd., id est Guilhelmus Lugdunensis.
Vin., id est Vincencius.

¶ Venundantur Cadomi, in officina Michaelis Angier, || in parrochia Sancti Salvatoris, prope Fratres Minores, || ad intersignium Sancti Michaelis, e conspectu magna||rum scolarum.

---

(1) L'initiale de ce mot est le P, dans la panse duquel est représenté l'enfant Jésus.

(Au verso du titre :) ¶ Spectatissimo viro magistro Reginaldo Maxia||no, preclari collegii de Bosco primario vigilantissi||mo, Guillermus Monachus, salutem. (Publiée à l'Appendice.)

(A la suite de cette épître :) Trois distiques : « Perderis infelix... »

(Fol. 2 :) Tabula.

(Fol. 5, signé A et chiffré Fo. I :) Postilla sive expositio epy||stolarum tam dominica||lium quam fe||rialium, || necnon quat||tuor tem||porum per || discursum || totius anni.

(Fol. LXXXIII, col. 2 :) Postilla sive expositio || evangeliorum....

(Fol. CCXXVIII, v° :) Incipit ulterius Postilla || super epistolas de sanctis...

(Fol. CCXL :) Incipit ulterius Postilla su||per epystolas de communi san||ctorum.

(Fol. CCXLVIII, v° :) Incipit ulterius Postilla || super evangelia de sanctis...

(Fol. CCLXI :) Incipit Postilla de communi san||ctorum.

(Fol. [CCLXXII] :) Postilla seu expositio || epistolarum et evangeliorum tam de tem||pore quam de sanctis, una cum feriali||bus de toto tempore anni, nec||non eorumdem sanctorum, || recenter impressa Ca||domi, finit feliciter ; || opera Lauren||tii Hostin||gue, || hac in ur||be in parrochia || Sancti Petri commo||rantis ; impensis Mi||chaelis Angier, Cadomi in || parrochia Sancti Salvatoris jux||ta conventum Fratrum Minorum moram agen||tis, anno Domini milesimo quingentesi||mo vigesimo, die vero XXI mensis julii.

(Au verso de ce dernier feuillet :) Grande marque de Michel Angier, avec la devise : *Bonum est sperare in Domino.*

In-quarto. 276 feuillets, y compris les 4 feuillets préliminaires non chiffrés. Cahiers signés A-Z et aa-ll. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, A. 17946.

Voir plus loin, p. 313, au mot *Quæstiones*, la description des *Quæstiones super evangeliis*, qui sont une annexe des *Postillæ majores*.

—

330. Postillæ majores. s. d.

Postille majores sive expositiones epistolarum et evangeliorum dominicalium, etc., cum Questionibus super evangeliis, etc.

Impresse noviter ex carracteribus Parrhisiis.

In-quarto. Sans nom de lieu, d'année ni d'imprimeur ; mais les deux vignettes de Michel Angier et son nom au bas de la deuxième (1).

Notes de l'abbé De La Rue, fol. 49, v°, d'après un exemplaire qui lui appartenait.

—

331. Postilles et expositions des épitres et des évangiles. s. d.

Postilles et expositi||ons des epistres et || evangilles domini||calles, avecques celles des festes qui sont sollemp||nelles, ensemble aussi des cinq festes de la très sa||crée Vierge Marie, et aussi la passion de nostre Sauveur et Redempteur Jesus, || translatées de latin en françoys à la verité du texte des quattre evange||listes et selon les concordances des gloses, et expositions de tous les sainctz || et excellens docteurs de nostre mère saincte eglise.

---

(1) Le feuillet qui se trouve en tête d'un exemplaire des « Quæstiones super evangeliis » conservé à la Bibliothèque nationale, D. 80023, et décrit plus loin, n° 338, au mot *Quæstiones*, me semble être le dernier feuillet d'un exemplaire de l'édition des *Postillæ majores* indiquée par l'abbé De La Rue

Image du Sauveur, entouré d'une gloire flamboyante sans étoiles, laquelle se retrouve dans le corps de l'ouvrage, au verso du feuillet dd I. *(Planche XII.)*

(Au verso du titre :) Gravure représentant un professeur enseignant à un disciple qui écrit la leçon. M. Claudin a constaté que cette gravure est identique à celle qu'on trouve au commencement et à la fin de l'« Expositio sequentiarum », imprimée en 1506 avec la marque d'Androu Myllar. Voir plus haut, p. 149, n° 170.

(Titre de départ au haut du fol. a II :) Incipit prologus Postille et ex||positionis evangeliorum ac episto||larum dominicalium necnon de san||ctis, secundum sensum litteralem, || juxta concordantias evangelista||rum, et etiam secundum glosas et ex||positiones sacrorum doctorum ec||clesie.

In-quarto. 228 feuillets. Cahiers signés a-&& et aa-tt. Caractères gothiques. A deux colonnes. Nombreuses figures sur bois.

Exemplaire communiqué par M. Claudin le 23 octobre 1890 ; il y manque le dernier feuillet, et le bas des deux premiers feuillets est mutilé.

... Le traducteur, « Pierre Desrei, simple orateur, natif de

Troyes », explique, dans le prologue, comment il a exécuté ce travail sous la direction de « maistre Jehan de Barro, docteur en sainte théologie de l'ordre des Frères Mineurs du couvent du dit Troyes..., à la requeste et supplication de honorables et discrètes personnes noble homme Nicolas Ludot, marchant papetier, et Guillaume Le Rouge, imprimeur de livres, demourans au dit Troyes ». La première édition de l'ouvrage parut à Troyes le 30 mars 1492 ; il y en eut de nombreuses réimpressions jusqu'au milieu du XVIe siècle; Brunet (t. IV, col. 842) en indique cinq, publiées à Paris, à Rouen (1er juin 1515, pour Thomas Laisné, in-4°) et à Lyon : il ne mentionne pas celle que nous enregistrons ici.

—

332. **Prato Florido** (Hugo de). Sermones dominicales. s. d.

Sermones domini||cales super evangelia et epistolas, || tam de tempore quam de sanctis, per totum || annum, editi a fratre Hugone de Pra||to Florido, ordinis Predicatorum.

Ils sont à vendre à Chaen, chiés Michel Angier, près le pont Sainct Pierre ; || à Rennes, chiés Jehan Macé, libraire, demourant au dit lieu, près la porte Sainct || Michel ; à Rouen, chiés Richard Macé, demourant au dit lieu, à l'enseigne des || Cinq chapeletz, près le portail Nostre Dame.

(Sur le titre :) Épigramme de Nicolas Cadier, *(et au verso du titre :)* Épître dédicatoire adressée par celui-ci à Robert Falaise, de l'ordre des Carmes.

(A la fin :) Épigramme latine de Pierre des Prés adressée à Nicolas Saudebreul, principal du collège Bouet.

In-quarto. 312 feuillets, savoir 8 feuillets préliminaires et 304 feuillets cotés i-ccciiii. Cahiers signés +, a-z et A-P. Caractères gothiques. Deux colonnes. 56 lignes à la colonne. Marque du papier : écu à trois fleurs de lis.

Bibliothèque nationale. Réserve, D, 80101.

Notes de l'abbé De La Rue, fol. 44, v°, d'après un exemplaire qui appartenait à ce savant et qui a figuré en 1863 à la vente des livres de M. Abel Vautier, sous le n° 99.

—

333. **Prato Florido** (Hugo de). Sermones de sanctis. 1511.

Sequitur tabula sermonum || fratris Hugonis de Prato Flo||rido de sanctis.

(Au verso du titre :) Tabula || de omnibus sanctis.

(Fol. 2 :) Tabula. || Incipit registrum in ser||mones Hugonis de Prato Florido de san||ctis secundum ordinem alphabeti.

(Fol. 10 :) Finis repertorii sermonum perquam utilium || de sanctis, editorum a fratre Hugone de Pra||to Florido, ordinis sancti Dominici, impressorum || pro Johanne Macé, Michaele Angier nec||non Richardo Macé, bibliopolis universi||tatis Cadomensis, commorantibus ibidem, || juxta pontem Sancti Petri.

(Titre de départ au haut du fol. I :) Incipiunt sermones de sanctis || per totum annum, editi a fratre Hugo||ne de Prato Florido, ordinis Predicatorum.

(A la fin, fol. CCXX, v° :) Sermones perutiles de sanctis per anni cir||culum fratris Hugonis de Prato Florido, || ordinis sancti Dominici sectatoris, faustis||sime finiunt, anno Domini millesimo quingen||tesimo undecimo, die vero II decembris.

In-quarto. 230 feuillets, savoir 10 feuillets préliminaires et 220 feuillets cotés I-CCXX. Cahiers signés A, B, a-z et A-E. Caractères gothiques. Deux colonnes. 56 lignes à la colonne. Marque du papier : écu à trois fleurs de lis.

Exemplaire dont les deux premiers feuillets sont mutilés et dont le 10e est enlevé. Avec une reliure originale dont les plats offrent l'image de saint Sébastien et celle du crucifiement, avec le nom de ANDRI BOVLE au bas de l'une et de l'autre. Bibliothèque nationale. Réserve, D. 8134. — Autre exemplaire à la bibliothèque de Roanne, n° 380 F., 6e série. La notice m'en a été donnée par M. Maurice Dumoulin.

—

334. Prestre Jehan (Le). s. d.

Le Prestre || Jehan.

(A la fin:) Cy finent la diversité des hommes, des bestes et des oy||seaux qui sont en la terre du Prestre Jehan. Imprimées à || Rouen, pour Richard Rogerie, demourant à Morletz.

In-quarto. 6 feuillets. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen. Exemplaire communiqué à l'Exposition de Rouen en 1887.

—

334 A. Processionale.

J'ai vainement cherché jusqu'ici la trace d'un Processionnal imprimé ou publié à Caen avant le milieu du XVIe siècle. A défaut d'un livre de ce genre, je consignerai ici la mention de deux anciens processionnaux normands :

1° Processionnal d'Évreux, paraissant avoir été imprimé à Rouen dans le premier tiers du XVIe siècle et dont d'importants fragments ont été recueillis à la Bibliothèque nationale sous la cote B. 27772 de la Réserve.

2° Processionnal de Lisieux de l'an 1531, dont il y a quelques extraits dans les papiers du P. Le Brun, aux Archives nationales (L. 8, liasse 4). J'y ai relevé deux articles relatifs aux processions qui se faisaient le dimanche avant la Madeleine et le 12 du mois d'août :

> Nota quod dominica proxima ante festum beate Marie Magdalenes, post primam, fit processio ad abbatiam, videlicet pro recuperatione reliquiarum ecclesie Lexoviensis ab Anglis depredatarum... Et in eadem processione defertur capsa seu caput beati Ursini per duos capellanos...
>
> Nota quod XII augusti fit processio generalis pro reductione ducatus Normannie...

—

335. Psalterium Lexoviense. 1533.

Psalterium secundum usum || Lexoviensem. Venale habetur apud || Guillermum Duval, in Ponte || Audomari commorantem.

(Au verso du fol. L XXX VIII :) Finis psalterii secundum usum Lexoviensem, || cum cantu et notta, ad verum exemplar || nuper impressum sumptibus honesti viri Guillermi || du Val, in Ponto Audomaro moram tenentis, || anno Domini M. CCCCC. XXXIII. die vero XII || mensis novembris.

(A la suite :) 26 feuillets non numérotés, en quatre cahiers signés a b c d. En tête du premier : « Sequuntur hymni qui cantantur per totum annum.... secundum cantus et usum Lexoviensem. »

Petit in-folio. Caractères gothiques. Gravures sur bois.

Notes de Frère à la bibliothèque de Rouen. — Note communiquée par Canel, dans le *Manuel* de Frère.

—

336. Psalterium quincuplum. 1515.

Quincuplum Psalterium : || Gallicum, || Romanum, || Hebraicum, || vetus, || conciliatum.

Petri de Pratis ad preclarum virum magistrum Reginaldum || Maxianum, sacris in literis baccalarium permeritum, atque domus || pedagogialis, quam vulgo Cadomenses Nemorensem appellant, || primarium vigilantissimum, commendatitium hujus operis carmen. (Suivent neuf distiques.)

(A la fin, fol. 292, v° :) Huic operi extrema manus apposita est die quinta decima mensis || maii, anno a natali Christi Domini 1515, arte et industria magistri Petri Olivier, || impressoris, ere et expensis Michaelis Angier, universitatis Cado||mensis librarii et ligatoris bene meriti, in parrochia Sancti Petri jux||ta pontem degentis. Deo gratias.

In-folio. 292 feuillets. Caractères gothiques.

(En tête :) Dédicace adressée au cardinal Guillaume Briçonnet, archevêque de Narbonne, par Jacques Le Fèvre d'Étaples.

Bibliothèque nationale. Réserve, A. 1937. — Exemplaire de Bigot, à la bibliothèque de Versailles, décrit par M$^{\text{lle}}$ Pellechet, *Catalogue des Incunables de Versailles*, p. 256. — Exemplaire à la bibliothèque de Valognes. — Exemplaire à la bibliothèque d'Avignon, suivant un catalogue daté de 1809. — Exemplaire à la bibliothèque du collège Gonville et Gaius à Cambridge, décrit par W. R. Collett (*A List of the early printed books in the library of Gonville and Gaius college Cambridge* [Cambridge, 1850, in-8°], p. 53, n° 146). — Exemplaire à la bibliothèque de la ville de Lunebourg. — Exemplaire appartenant à M. Claudin.

—

337. Questiones super evangeliis. s. d.

Incipiunt Que||stiones super evangeliis domini||calibus et festivis totius anni, || cum Casibus conscientie.

(A la fin :) Explicit liber Questionum || dominicalium et Casuum conscientie, impressus || Rothomagi, per Laurentium Hostingue, || hac in urbe in parrochia Sancti Viviani commorantem, || impensis Michaelis Angier et Johannis Macé.

(Au verso du même feuillet, sous la marque de Jean Macé:) Venale habetur Rothomagi, in officina Michaelis || Angier et Johannis Macé, in parrochia Sancti || Martini, ad oras pontis, atque Cadomi, in parro||chia Sancti Petri, necnon Redonis, juxta || ecclesiam Sancti Salvatoris, sub signo divi || evangeliste Johannis.

Bibliothèque d'Amiens, Théologie, I, n° 805. Note de M. Garnier, bibliothécaire d'Amiens, dans les papiers de Frère, à la bibliothèque de Rouen.

—

338. Quaestiones super evangeliis. s. d.

(Titre de départ au haut du fol. 1 :) Incipiunt que||stiones super evangeliis do||minicalibus et festivis totius || anni, cum Casibus conscien||tie.

(A la fin, fol. 63, col. 2:) Explicit liber Questio||num dominicalium et Ca||suum conscientie.

In-quarto. 65 feuillets, y compris le premier, le quatrième du cahier E et le dernier, lesquels ne sont pas numérotés. Cahiers signés A-H. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 80023.

En tête de ce volume est attaché un feuillet qui nous offre au recto l'image de Notre Seigneur entourée d'une gloire flamboyante, et au verso la marque de Michel Angier. Ce feuillet doit être le dernier feuillet d'un exemplaire des « Postillæ majores », édition indiquée ci-dessus, n° 330, d'après une note de l'abbé De La Rue.

—

339. Questiones super evangeliis. 1512.

(Titre de départ sur le fol. I:) Incipiunt Que||stiones super evangeliis domini||calibus et festivis totius anni, || cum Casibus conscientie.

(Fol. XXXVI:) Sequuntur Ca||sus conscientie.

(A la fin, au bas du fol. 63 :) Explicit liber Questi||onum dominicalium et Casuum conscientie,|| impressus Cadomi, anno Domini M. CCCC. XII.|| Finis.

(Au verso de ce feuillet, sous la marque de J. Macé :) Ilz sont à vendre à Caen, chiés Michel Angier, près le pont||Sainct Pierre ; à Rennes, chiés Jehan Macé, libraire, demou||rant au dit lieu, près la porte Sainct Michel ; à Rouen, chiés Ri||chard Macé, demourant au dit lieu, à l'enseigne des Cinq cha||pelletz, près le portail Nostre Dame.

In-quarto. 64 feuillets, dont l'avant-dernier est coté LXII, parce qu'on a négligé de coter un feuillet entre ceux qui sont numérotés XXXV et XXXVI. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque du Havre, seconde partie du volume coté A° 342.

Voir plus haut, n° 328, la description du livre dont les *Questiones* sont une annexe.

---

340. Questiones super evangeliis. 1520.

(Fol. 1, titre de départ :) Incipiunt || Questiones super evan||geliis dominicalibus et festivis to||tius anni, cum Casibus conscientie. || Quia repleta est || terra scientia Domini, sicut || aqua maris operientis...

(Fol. XXXVI :) Sequuntur Ca||sus conscientie. || Quoniam non||nulli divini verbi precones, existimantes || auditores suos et be||nivolos et attentos di||vinis sermonibus esse...

(Fol. [LXIII], col. 2 :) Explicit liber Questionum || dominicalium et Casuum conscien||tie, impressus. Cadomi, an||no Domini M. CCCCC. XX.

(Au verso de ce feuillet, sous la grande marque de Michel Angier :) Venundantur Cadomi, in edibus Michaelis || Angier, ad intersignium Montis Michaelis, || archangeli, prope Fratres Minores, commorantis.

In-quarto. 64 feuillets, numérotés I-LXII, le dernier feuillet du cahier F et le dernier du cahier K n'ayant pas été numérotés. Cahiers A-K. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, A. 17946.

Voir plus haut, n° 329, la description des *Postille majores*, dont les *Questiones* sont une annexe.

341. Raimundi Summula de sacramentis. 1535.

Summula Ray||mundi de sacramentis ec||clesie, interprete Joan||ne Chappuis, omnibus || vel mediocri minerva pre||ditis pervia, nunc vero incudi reddi||ta et scoria feceque emunctis instaurata.

Appendices sunt :

De furtis et [spoliis].
De usuris.
De sacrilegiis
De symonia.
De censuris ecclesiasticis.
De sortilegiis
De sepulturis.

Tanigius Sorinus neuster, magistro || Guillelmo Rato, doctori theolo||go doctissimo, S. P. D. (Suivent cinq distiques.)

(A la fin :) Habetis, venerabilissimi sacerdotes, vosque juvenes ingenui, sacris propediem initiandi, quenam agenda sint circa sacramenta ecclesiastica, in hoc opusculo ad unguem declarata, eaque auspitio Joannis Chappuis, utriusque juris professoris, qui commentario et eo perquam familiari quecumque obscura in Raymundi nostri textu videbantur elucidavit. Nuper autem emissum est presens opusculum anno salutis millesimo quingentesimo xxxv, die ultima mensis julii.

In-octavo. 220 feuillets chiffrés, plus 12 feuillets préliminaires. Caractères gothiques.

Exemplaire appartenant à M. Ch. Hettier. Notice communiquée par M. Émile Travers.

L'abbé De La Rue a cité ce volume dans ses notes (fol. 35) d'après un exemplaire qui lui appartenait.

(Au fol. I, v°, de la partie liminaire:) Lettre dont voici la suscription et la date: Tanigius Sorinus neuster, magistro Gu-

lielmo Rato, meritissimo theologie doctori, S. P. D.... — Vale. Ex bœtico nostro trilingui collegio, nono calendas sextiles, anno a Christi nato sesquimillesimo tricesimo quinto.— Puis: Ad magistrum Gulielmum Ratum, theologum absolutissimum, Joannis du Boys Lambert tetrasticon dicolon.

(Sur le fol. 2 :) Épitre portant cette suscription : « Rodulfus Heraldus, Charafraxinas, suo conterraneo magistro Gulielmo Le Maistre, gregis dominici a Feravilla sacerdoti parocho integrissimo. »

(Sur le fol. 2, v°:) Épitre ainsi suscrite, adressée et datée: Joannes Villanus, Charafraxinas, magistro Petro Auvrey, cesarei juris licentia meritissime donato, Athenei artium recens nati archididascalo vigilantissimo, S. P. D.... Vale. Cadomi, e pluteolo nostro in collegio artium, calendis augustanis, anno ab Jesu homine facto sesquimillesimo sesqui[vi]cesimo quinto.

L'ouvrage intitulé « Summula Raymundi » est un abrégé en vers de la Somme de Raimond de Penaford, qui a été composé au XIIIe siècle par un certain Adam, et qui a été remanié et complété à la fin du XVe par Jean Chappuis.

Il est bien possible que la recension de Jean Le Villain ait été imprimée une première fois à Caen en 1525.

—

342. Raimundi Summula de sacramentis. 1545.

Summula Ray||mundi de sacramen||tis ecclesie, interprete Joanne Chappuis, omnibus || vel mediocri minerva preditis pervia, nunc vero || incudi reddita et scoria feceque emunctis instaurata. ||

Appendices sunt :

De furtis et spoliis.
De usuris.
De sacrilegiis.
De symonia.
De censuris ecclesiasticis.
De sortilegiis.
De sepulturis.

Ad M. Joannem de Coursy, curialem Viervilleum, virum || et claris natalibus ortum et doctum, Aegidii Bigotii Hus||soniensis epigramma. (Suivent sept distiques.)

(A la fin, fol. CCXXX, v° :) La même souscription que dans l'édition de 1535 : « Habetis, venerabilissimi sacerdotes... » La date seule est différente : « Anno salutis millesimo quingentesimo XLV, die decima quinta mensis julii. »

In-octavo. 230 feuillets chiffrés, plus 12 feuillets préliminaires. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. D. 13796.

(Au verso du titre :) Lettre dont voici la suscription et la date : « Aegidius Bigotius Hussoniensis, M. Joanni du Boys Bunoul, juris utriusque prolytæ doctissimo, S. D. P... — Cadomi, ex Artium museo, anno post homines natalibus restitutos 1545, quarto eidus julii. »

Puis, sur la même page, trois distiques : « Aegidius Bigotius, Joanni de Labigne, curioni Tiliensi. »

(Au fol. 2 de la partie liminaire :) Lettre de « Rodolphus Heraldus », adressée à Guillaume Le Maistre, comme dans l'édition de 1535. Cette lettre se termine par une invitation à lire « hanc Raymundi Summam modo renatam et infinitis mendis per nepotem tuum Joannem Villanum... pumice expurgatam... »

(Au verso :) La lettre de « Joannes Villanus », suscrite et datée comme dans l'édition de 1535. Cette lettre contient quelques détails sur un frère de Pierre Auvrey : « ... ut est suus ille frater Joannes Auverus, sacerdos, omnium ferme litterarum, maxime sacrarum, haud penitendus artifex, cui, morum maturrimo, omnes nostre tempestatis homines, fortuna, industria, animo longe cedunt, cedentes assurgunt, assurgentes obsequuntur, qui juris pontificii cum gradum optime conscendere [posset] altissimum, sola bacca laureatus, sorte contentus, aliorum ambitioni dicam an dignitati renititur ; ipse autem nunc, ut ad anchoram redeamus, pingui fruitur sacerdotio, quam tibi precor brevi fore fortunam. »

Ce volume a tous les caractères des livres imprimés à Caen. Il convient de le rapprocher de l'*Epithoma vocabulorum* publié par Guillaume Le Moine, de Villedieu, qui se vendait à Caen dans la maison de Michel Angier. L'identité de plusieurs grandes initiales employées dans les deux livres est frappante :

Le C dans la Summula, fol. LXI et LXIX, et dans l'Epithoma, fol. A. I, v°.

Le P dans le premier, fol. CXVIII et CCXXVIII, v°, et dans le second, fol. S. 5.

Le S dans le premier, fol. I, et dans le second, fol. Y. 1,

—

343. Raulin (Johannes). Doctrinale mortis. 1521.

Doctrinale mortis, || sacrarum litterarum viri calentissimi fra||tris Joannis Raulin, in alma Parisiorum || universitate artium et theologie eruditis||simi professoris, ac patrum Cluniacensium ju||baris radiosissimi, opus egregium, cor||poralis mortis doctrinas, leges et conco||mitantia, ac detestabilis culpe mirabi||lia, necnon gehenne documenta, vias || horribiles et tormenta diffuse complectens, ad || paradisum via veritatis pedites, aut || misericordie tramite equites, ire accura||te inducens.

(Titre de départ au haut du premier feuillet du texte :) Celeberrimi artium || et theologie professoris, fratris Joan||nis Raulin, ordinis Cluniacensis, de || triplici morte, temporali scilicet, cul||pe, et gehennali, opus preclarissimum.

(A la fin, fol. 192 :) Explicit fructuosum opus de || triplici morte, corporali scilicet, || culpe et gehenne, quod Doctri||na mortis vulgariter dicitur, || per celeberrimum virum fra||trem Joannem Raulin, artium et || theologie magistrum, ordinis || Cluniacencis, editum impressumque || Cadomi, in officina Laurentii || Hostingue, expensis honesti vi||ri Michaelis Angier, bibliopo||le, ad intersignium Divi Michae||lis, e regione Cordigerorum mo||ram agentis, anno Domini quin||gentesimo vigesimo primo

su||pra millesimum, die vero IIII||mensis novembris.|| Deo laus, actori preces.

(Sur la dernière page :) La marque de Michel Angier.

In-octavo. 192 feuillets, dont le dernier n'est pas numéroté, plus un cahier préliminaire, consacré à une table de 10 feuillets, signé +. Le corps du volume se compose des cahiers A-&. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 80024. — L'abbé De La Rue, dans ses notes, fol. 26, en indique un exemplaire au Musée britannique. — Exemplaire communiqué par M. Claudin. — Bibliothèque de feu M. Lormier, qui l'avait communiqué à l'Exposition de Caen en 1880.

—

344. Régime de santé. s. d.

Le Régime de || santé pour conserver le corps humain et vivre longuement. || Le souverain remède contre l'espidimie. La congnoissance des || urines corrigées par plusieurs docteurs regens en medici||ne regens à Montpellier, avec une recepte pour conserver et || guérir de la grosse verolle.

(Au recto du dernier feuillet :) Cy finist le remède contre la peste, ung petit traicté des urines,|| le remède contre la grosse verolle. Imprimé à Rouen, pour || Robinet Macé, libraire de l'Université de Caen.

In-quarto. 86 feuillets non numérotés, signés a-p par 6, sauf k et o par 4. Caractères gothiques.

Catalogue des livres du baron Pichon, 1897, p. 88, n° 268.

—

345. Roffredus Beneventanus.

Quæstiones sabbatinæ.

Rothomagi et Cadomi, Petrus Regnault, Frigidum vicum incolens. s. d.

Bibliothèque de Hambourg, suivant une note de M^lle^ Pellechet.

Le texte des « Fructuosissime Sabbatine questiones » se trouve à la suite d'une édition du « Tractatus libellorum » du même « Roffredus Beneventanus », imprimée à Strasbourg en 1502 (à la Bibliothèque nationale. Réserve, F. 528.)

—

346. Rosate (Albericus de). Tractatus de testibus. 1508.

Tractatus de testibus, || practicabilis ac necessarius valde tabellio||nibus, causidicis, judicibus et omnibus le||galis norme professoribus, auctore ce||lebrato jure consulto domino Alberi||co de Rosate. Item aliud compen||dium de testibus, non minus alio || utile ac necessarium, a domino || Francisco Curtio, utriusque || censure interprete pro||fundissimo, editum, qui || suis temporibus do||ctrina in flo||rentissimo Pa||piensi gym||nasio ma||xime cla||ruit.

Venale habetur Rothomagi, in officina Mi||chaelis Angier et Johannis Macé, ad oras pon||tis ejusdem urbis, atque Cadomi, in parochia || Sancti Petri, juxta pontem, necnon Redonis, || prope ecclesiam Sancti Salvatoris, sub signo || divi Johannis evangeliste.

(A la fin:) Explicit notabilis tractatus || de testibus, eximii juris utriusque do||ctoris domini Fran-

cisci de Cur||te, Papiensis, Rothoma||gi impressus, opera magistri || Petri Olivier, ibidem || juxta ecclesiam sancti || Viviani moram tra||hentis anno Domini || millesimo quingen||tesimo octavo, || die septima men||sis octobris.

In-octavo. Cahiers signés A-I. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire communiqué en 1887 à l'Exposition de Rouen. Peut-être celui qui a figuré en 1868 sur le Catalogue 6 du libraire Tross.

—

347. Roye (Gui de). Le Doctrinal de Sapience. s. d.

Le Doctrinal de Sapience, || qui contient les trois estatz du monde, nouvellement impri||mé à Rouen.

Marque de J. Macé.

On les vent à Rouen, auprès du Pont, devant le || paen, et à Caen, chiez Michel Anger, demourant en la || parroisse Sainct Pierre, et à Renes, chiez Jehan Macé, || demourant près Sainct Saulveur, à l'ymaige sainct Jehan.

(A la fin :) Imprimé à Rouen, par Guil||laume Gaullemier, demourant || au dit lieu, pour Michel Angier, || libraire, demourant à Caen, || et pour Jehan Macé, libraire, || demourant à Renes, près Sainct || Sauveur, à l'imaige sainct Jehan || l'evangeliste.

(Sur le verso du dernier feuillet :) La marque de J. Macé.

In-quarto. Cahiers signés a-m. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Catalogue de la bibliothèque de feu M. Charles Lormier, 1re partie, 1901, p. 74, n° 159, avec un fac-similé du titre. Exemplaire ayant précédemment figuré aux ventes Salmon, Libri et Yémeniz. — Brunet, t. IV, col. 1437.

348. Seissel (Claude de). La Victoire du roi contre les Vénitiens. [Caen ?], vers 1509.

La Victoire du roy con||tre les Veniciens.

(Titre de départ au haut du verso du titre :) L'Excellence et la felicité de la victoire que eut le très crestien roy de Fran||ce Loys XII de ce nom, dit Père du peuple, contre les Veniciens, au lieu || appellé Agnadel, près de la ville de Caravas, en la contrée de Girada||de, au pays de Lombardie, l'an de grace mil cinq cens et ix, le xiiie jour || de may ; composée par messire Claude de Seissel, docteur en tous droitz, || esleu de Marseille, conseiller et maistre des requestes ordinaires de || l'hostel du dit seigneur.

(A la fin, fol. 32 :) Cy fine ce present livre intitulé la Victoire du roy de France con||tre les Veniciens.

In-quarto. 32 feuillets. Cahiers signés A.-E. Caractères gothiques. Gravures sur bois. M. Claudin a vérifié que les initiales historiées sont celles qu'employait Laurent Hostingue.

Bibliothèque Sainte-Geneviève. Œ. XVe siècle, n° 754, dans un recueil relié aux armes de J.-A. de Thou.

349. Seneca. De quatuor virtutibus. s. d.

Seneca de quat||tuor virtutibus || cardinalibus, cum || commento.

Grand écusson, sur lequel trois lions rampants accompagnent un petit écusson chargé d'une fasce et de six billettes.

Venumdatur Rothomagi, in offici||na Michaelis et Geraldi dictorum An||ger, necnon Jacobi Berthelot, in par||rochia Sancti Martini ad oras pon||tis commorantium. *(Planche XX.)*

(Sur la dernière page, fol. 28, v° :) Image de l'Adoration des mages.

In-octavo. 28 feuillets. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, D. 13656.

—

350. Sententiæ antiquorum philosophorum. s. d.

Sententie antiquorum || philosophorum.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin:) Impressum Rothomagi, solerti cura Johannis Mauditier, || impensis honesti viri Petri Regnault, universitatis Cadomen||sis librarii.

In-octavo. 16 feuillets. Deux cahiers signés a et b.

Exemplaire de M. Lormier, communiqué à l'Exposition de Rouen en 1887.

—

351. *Même opuscule.*

Exemplaire sur le titre duquel est imprimée la marque de Jehan Le Bourgois, sans le nom de ce libraire. Au-dessous d'un écu à l'agneau pascal, avec chef fleurdelisé et deux lions pour supports, le chiffre J. L. B. sur un champ de fleurs. Légende disposée sur trois côtés de la marque : SIT NOMEN || DOMINI || BENEDICTVM.

Bibliothèque de Troyes. Pièce 6 du petit recueil coté au Catalogue A. 3616. Travée D, rayon 17, nº 3568.

352. Sermones Dormi secure. 1515.

Sermones Dormi || secure.

Marque de Pierre Regnault.

Venundantur Cadomi, in officina honesti vi||ri Petri Regnault, universitatis Cadomensis || librarii jurati, Frigidum vicum incolentis.

(Au verso du titre :) Dionysius Reginaldus, Cadomensis, vi||rum prudentissimum magistrum Petrum Olivier, Rotho||magensem impressorem vigilantissimum, salutat. || — Cum nuper ad nostras pervenisset aures, vir probatissi||me, patrem meum librum quem Dormi secure vocitant || tibi impressurum mandandum tradidisse, gavisus sum.... — ... Ex nostra offi||cina litteraria, kalendis augusti.

(A la fin :) Sermones Dormi secure de san||ctis finiunt feliciter. Impressi Ro||thomagi, in parrochia Sancti Vi||viani, per magistrum Petrum Oli||vier, ibidem moram agentem, sum||ptibus et expensis honesti viri Pe||tri Regnault, universitatis Cado||mensis librarii bene merlti *(sic)*, Frigidum || vicum incolentis, anno salutis quin||to decimo supra millesimum et quin||gentesimum, die vero tertia novem||bris. Deo gratias.

In-octavo. Cahiers signés a-O.

Exemplaire communiqué à l'Exposition de Rouen, en 1887, venu de la bibliothèque de Frère, nº 8 de la vente faite en 1874.

—

353. Sicille, herault d'armes du roi d'Aragon. s. d.

Blason des armes. Imprimé à Rouen par Richard Goupil pour Richard Macé.

Petit in-octavo. Gothique, de 24 feuillets, avec blasons. Sans date.

Manuel du libraire, Supplément, par MM. Deschamps et Brunet, t. I, col. 135.

—

354. Statuta synodalia diocesis Constantiensis. 1538.

[Synodalia (1) præcepta Constantiensis ecclesiæ, a reverendissimis episcopis ejusdem ecclesiæ variis synodis in lucem emissa, sacerdotibus honeste vivere desiderantibus apprime utilia, et a vicariis prædictorum episcoporum summa diligentia castigata atque emendata, recenter excusa anno 1538.]

---

(1) Tel est le titre de la réimpression du recueil que Dom Bessin a fait entrer dans son édition des *Concilia Rotomagensis provinciæ*, pars posterior, p. 541-558. Le titre manque dans l'exemplaire de Valognes. — Il est bon de mentionner ici la notice que M. Paul Le Cacheux a publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1901, t. LXII, p. 611), sur le texte des statuts de l'évêque Geoffroi Herbert, promulgués au synode de Pâques 1481. Ce texte, accompagné d'un commentaire, fut présenté en 1540 à l'évêque Philippe de Cossé par Guillaume Heusey, official à Valognes. Le manuscrit en est conservé à la bibliothèque du Vatican, fonds de la Reine, nº 1057.

(Titre de départ sur le fol. A II :) Incipiunt precepta synodalia diocesis Constanciensis.

(Fol. E I :) Alia statuta auctoritate prefati reverendi in Christo pa||tris et domini domini Gaufridi miseratione divina Constanciensis || episcopi, publicata in synodo paschali, anno Domini mil||lesimo cccc octuagesimo primo (1).

(Fol. G III :) Tenor bulle indulgentiarum de sancto || sacramento Eucharistie.

(A la fin, fol. G. IIII :) Expliciunt Statuta synodalia diocesis Constancien||sis, Rothomagi impressa, anno Domini millesimo || quingentesimo XXXVIII.

In-octavo. 52 feuillets. Cahiers signés A-G. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Valognes. Exemplaire incomplet de deux feuillets du premier cahier. — J'en ai vu passer un autre exemplaire à la vente des livres de M. Delalande, avocat, à Valognes, vers 1860.— Cité en 1753, dans le *Journal de Verdun*, t. LXXII, p. cxx.

—

355. Stille (Le) de procéder en Normandie. s. d.

Imprimé à Rouen, pour Pierre Regnault, libraire de l'Université de Caen.

In-octavo. Caractères gothiques.

Frère, *Manuel*, t. II, p. 548, d'après le Catalogue de Barrois l'aîné (Paris, 1838, in-8°), p. 27.

—

---

(1) Dans l'édition de Dom Bessin, p. 570.

356. Stille (Le) de procéder en Normandie. s. d.

La marque de Robinet Macé sur le frontispice.

(Au verso :) Ensuivent les usaiges & la forme qu'on [a] acoustumé user en conduite de procès et judicature de causes en la duchie de Normendie.

(Au recto du dernier feuillet :) Cy finist le Stille de proceder selon la coustume de Normendie, imprimé à Rouen par Richard Auzoult, pour Robinet Macé, libraire de l'université de Çaen, demourant au dit lieu.

(Au verso de ce feuillet :) La marque de Robinet Macé.

Frère, *Manuel*, II, 548, d'après le Catalogue de la bibliothèque d'Aug. Le Prévost, vendue en décembre 1857, p. 56, n° 509.

—

357. Stille (Le) de procéder en Normandie. s. d.

Le Stille de proce||der en Normendie.

Marque de R. Macé *(Planche IX.)*

(Titre de départ au haut du fol. 2 :) Cy ensuivent les usa||ges et la forme que on a acoustumé user en con||duicte de procès et judicature de causes en la du||chie de Normendie.

(Au bas du verso de l'avant-dernier feuillet :) Cy fine le Stille de proceder selon la coustu||me de Normendie. Imprimé à Rouen par Guil||laume Gaullemier, pour Robinet Macé, libraire || de l'université de Caen, demourant au dit lieu, au || cymetière Sainct Pierre.

(Au recto du dernier feuillet ;) Image de Notre Seigneur en croix.

(Sur le verso :) Marque de R. Macé, la même que sur le titre.

In-octavo. 80 feuillets non chiffrés. Cahiers signés A-K. Caractères gothiques.

Bibliothèque de Rouen, à laquelle le volume a été légué par M. J. Houel. — Frère, *Manuel*, II, 548.

—

358. Stilles d'Anjou et du Maine.

Les Stilles & usaiges de proceder en court laye es pays d'Anjou & du Maine. Item en ce comprins les ordonnances du greffe des dicts pays. Imprimé à Rouen par Laurent Hostingue, demourant paroisse Saint Vivian, pour Pierre Guerin, libraire, demourant en la rue de Ganterie à l'enseigne de la Hache.

In-octavo. Caractères gothiques.

Communication de Pluquet, en date du 24 janvier 1820, dans une note de A. Le Prévost, faisant partie des recueils de Frère, à la Bibliothèque de Rouen.

—

359. **Sulpicii** carmen de moribus in mensa servandis. s. d.

Carmen de moribus in || mensa servandis.

Marque à la petite image de saint Michel, accostée des lettres : M. A, d'un autre type que celles du fac-similé. *(Planche XV.)*

Veneunt Cadomi, in edibus Michaelis || Angier, ad intersignium divi Michaelis || archangeli, e regione magnarum scolarum.

(A la fin, fol. 12, r° :) Imprimé à Caen par Laurens || Hostingue, pour Michel Angier, || libraire

et relieur de l'uni‖versité du dict lieu, de‖mourant à l'ensei‖gne du Mont ‖ Sainct ‖ Mi‖chel, près les grandes Escolles.

(Au verso de ce feuillet :) Image de Notre Seigneur. *(Planche XIX.)*

In-octavo. 12 feuillets. Signatures A et B. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, R. 2416.

—

360. Tabula dominicarum secundum usum Baiocensem. 1527.

(Titre de départ :) Tabula dominicarum secundum usum ‖ Baiocensem, cum diebus de Beata fiendis, ‖ a festo circuncisionis Domini usque ad ‖ Adventum, pro anno Domini millesimo ‖ quingentesimo vicesimo septimo.

(A la fin, au bas de la p. 4 :) On les vent à Caen, en l'ensei‖gne du Mont Sainct Michel, près ‖ les grandes Escolles.

Petit in-octavo de 2 feuillets. Caractères gothiques. Fragments de plusieurs exemplaires trouvés dans une reliure.

Bibliothèque nationale. Réserve, B. 27803, fol. 21-26.

—

361. Tatereti (Petri) Quæstiones super Aristotelis Ethica. 1498.

Questiones magistri Petri ‖ Tatereti super sex libros Ethicorum Aristotelis. — (Marque de Robinet Macé.)

(A la fin, fol. h 3, v°:) Hic desinunt Ethicorum questio‖nes breves......... Impressor ve‖ro nomine Johannes, cognomine autem ‖ Burgensis, studiosam dedit operam ‖ ut codices fidelissime scriptis man‖darentur, idque Rothomagi actum est, ‖ anno Domini M. CCCC. XCVIII, die ‖ VII maii.

(Sur une page faisant face à celle qui contient la précédente souscription:) Impressus Rothomagi, per Johannem ‖ Le Bourgoys, pro Roberto Macé, commo‖rante Cadomi, apud cymiterium Sancti ‖ Petri, anno et die supradictis. — (Marque de Jean Le Bourgeois.)

In-quarto. Cahiers a-h. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale, Réserve, p. R. 332. — Bibliothèque de Rouen, n° 482 de la division Sciences et arts, dans le volume de Catalogue publié en 1833 par Licquet et Pottier, p. 75.

En tête du volume (fol. 2), lettre de Josse Bade, pour engager Anglebert et Geoffroi de Marnef à imprimer l'ouvrage de Pierre Tateret: « Jodocus Badius Ascensius, Angleberto et Godefredo de Marnef, vi‖ris optimis et librariorum diligentissimis amicisque precipuis.... Raptissime Rothomagi, ad kalendas marcias anni hujus M. CCCC. XCVII. »

—

362. Terentii Comœdiæ. s. d.

Terentii Aphri, poete comico‖rum elegantissimi, Comedie, a Guido‖ne Juvenale familiariter expli‖cate, unacum explanationibus Jo‖doci Badii Ascensii auspicato ‖ adhibitis.

Marque de R. Macé.

(A la fin:) Publii Terentii Aphri, poete comicorum lepidissi‖mi, Comedie, a Guidone Juvenale

familiariter ex||posite, unacum explanationibus Jodoci Badii Ascensii, || ex multis exemplaribus exactissime castigate, optatum || hic capiunt finem, impresse Rothomagi, in officina Lau||rentii Hostingue et Jameti Loys, hac in urbe juxta Novum || Forum commorantes *(sic)*, pro Roberto Macé, bibliopola uni||versitatis Cadomensis.

(Au verso du titre :) Lettre de Josse Bade, datée de Paris, le 1er janvier 1501 (v. st.)

In-quarto. 296 feuillets. Cahiers signés a-9 et A-M. Caractères gothiques. Texte entouré par le commentaire.

Bibliothèque nationale. Réserve, m. Yc. 318. — *John Rylands Library, Catalogue*, t. III, p. 1787.

—

363. Terentii Comœdiæ. 1509.

Therentii Aphri, poete || comicorum oppidoquam festivissimi, Comedie, || Guidonis Juvenalis, luculenti sane paraphra||stis, opera peculiariter explicate, et Jodoci || Badii Ascensii tersis elucidatiunculis concinnate.

Nicholaus Cadier ad lectores Epigramma. (Neuf distiques.)

Venalis habetur Cadomi, proxime pontem Sancti Petri, in achademia || Michaelis Angier, ac Redonis, in domo Johannis Macé, cui appendet || signum divi Johannis evangeliste, e vestigio Sancti Salvatoris.

(Au verso du titre :) Dédicace adressée par Nicolas Cadier à Étienne Le Brun.

(A la fin, fol. 296 :) Publii Terentii Aphri, poete comicorum lepidissimi, Comedie, || a Guidone Juvenale familiariter exposite, una cum [ex]pla||nationibus Jodoci Badii Ascensii, ex multis exemplaribus exa||ctissime castigate, optatum hic capiunt finem, impresse Cado||mi, in officina Laurentii Hostingue, impensis honestissimorum || virorum bibliopolarum Michaelis Angier et Johannis Macé, || Cadomi commorantium, juxta pontem Sancti Petri, anno a || nativitate Domini millesimo quingentesimo nono, quarta die || mensis januarii.

In-quarto. 296 feuillets. Cahiers signés a-9 et A-M. Caractères gothiques. Le texte est entouré par les commentaires.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1294.

---

364. Theodolus. 1505.

Theodolus, cum commento. Impressus per Richardum Auzoult, commorantem Rothomagi, pro Roberto Macé, anno millesimo quingentesimo quinto, die prima aprilis.

In-quarto.

Maittaire, *Annalium typographicorum tomi quinti pars prior*, p. 12 et 13. — Brunet, *Manuel*, t. V, col. 791.

---

365. Theodolus. 1509.

Theodolus, inter sacros codi||ces connumerandus, una cum dilucida ac familiari expositione, || nuperrime impressus Cadomi per Laurentium Hostingue.

Marque de Michel Angier.

Venalis proponitur Cadomi, in officina Michaelis Angier, || proxime Sanctum Petrum, et Redonis ante templum sancti || Salvatoris, sub ymagine divum Joannem representante.

(A la fin :) Succinctissima explanatio Theo||doli, impressa Cadomi, impensa || Michaelis Angier et Johannis || Macé, bibliopolarum hujusce univer||sitatis Cadomensis, opera vero Laurentii || Hostingue, anno Domini millesimo quin||gentesimo nono, die vero septima || mensis novembris.

In-quarto. Cahiers a-i. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1619. — Bibliothèque de Laval, pièce 3 du recueil coté 32042. — Catalogue des livres de V. Luzarche vendus par M. Claudin en 1868, t. I, p. 305, nº 2121, avec fac-similé de la souscription, nº 9 des fac-similé donnés à la fin du t. II de ce Catalogue. Ce fac-similé a été reproduit dans l'ouvrage de MM. Dickson et Edmond, *Annals of scottish printing*, p. 42.

Le commentaire qui est joint au texte de ce petit poème commence par les mots « Multi licet magno et excellenti ingenio viri...» L'origine du poème y est ainsi indiquée : « Dicunt aliqui quod Theodolus ipsum composuit ; alii dicunt quod Johannes Chrisostomus, doctor theologus eminentis scientie. Alii dicunt aliter ; sed super hoc non est curandum multum, at ego credo quod Theodolus non sit proprium nomen actoris, sed nomen noviter inventum et fictum secundum proprietatem rei et materie, sicut in comediis Davus quasi *Dans vana*. »

Ce commentaire paraît être l'œuvre d'un certain Eudes Le Picard ou de Foulloy, qui fut précepteur de Louis, duc de Guyenne, fils du roi Charles VI. Ce prince Louis mourut en 1415. C'est à lui que fut dédié le commentaire sur Theodolus. L'épître dédicatoire se trouve dans l'édition de Theodolus qui fut imprimée en 1488 à Paris par Pierre Levet (Bibl. nat., Réserve, m. Yc. 323) ; elle porte cet en-tête : « Epistola que ad manus illustrissimi ac serenissimi principis domini Ludovici, ducis Aquitanie et delphini Viennensis, deferenda est. » Sur cet Eudes ou Oudard de Foulloy j'ai donné quelques renseignements dans le *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 51, notes 4, 103, 104 et 147.

—

366.

Exemplaire de la même édition, avec la marque de J. Macé.

Communiqué par J. Rosenthal, en mars 1900.

—

367. Thomas de Aquino. Opus dignissimum, Quaternarius dictum. s. d.

Beati Thome de Aquino opus di||gnissimum, cuilibet virtuose vivere vo||lenti atque anime sue salutem desideran||ti perutilissimum, quaternatim procedens, incipit feliciter.

Marque de Pierre Regnault.

(A la fin, fol. 7, v° :) Quaternarius beati Thome de || Aquino explicit feliciter. Impressum || Cadomi, per Petrum Regnault, ibique || bibliopole ejusdem universitatis Ca||domensis moram colentis.

In-octavo. 8 feuillets, dont le dernier est blanc.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux.

M. Claudin *(Hist. de l'imprimerie en France*, t. II, p. 319) a donné le fac-similé de deux pages d'une édition parisienne du *Quaternarius*.

Sur les versions françaises de cet opuscule, voy. le *Manuel* de Brunet, t. III, col. 1114, et t. IV, col. 998, aux mots *Livre* appellé les Quatre choses, et *Quartenaire*, et le n° 41 du *Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild*, par M. Émile Picot, t. I, p. 33.

—

368. Tractatus de Septem peccatis mortalibus. s. d.

Tractatus utilis de septem pec||catis mortalibus. Marque de Pierre Regnault.

(A la fin:) Finis tractatus de septem pec||catis mortalibus et circunstanciis || eorum, impressus Rothoma||gi, per magistrum Petrum Vio||lette, pro Petro Regnault, libra||rio universitatis Cadomensis.

In-octavo. 12 feuillets, dont le dernier est blanc.

Exemplaire de la Bibliothèque de Rouen, vu à l'Exposition de Rouen en 1887.

—

369. Tractatus de testibus. s. d.

Tractatus de testibus practicabilis ac necessarius valde tabellionibus, causidicis, judicibus...

Venale habetur Rothomagi, in officina Michaelis Angier et Johannis Macé, ad oras pontis ejusdem urbis, atque Cadomi, in parrochia Sancti Petri, juxta pontem, necnon Redonis, prope ecclesiam sancti Salvatoris, sub signo divi Johannis evangeliste.

In-octavo. 72 feuillets. A deux colonnes. Caractères gothiques.

Notes de Frère, conservées à la Bibliothèque de Rouen.

—

370. Traicté des eaux artificielles. s. d.

Le traicté des || eaues artifici||elles, les vertus || et proprietés || d'icelles, nouvellement imprimé || à Rouen.

(Au-dessous de ce titre :) Gravure représentant l'auteur dictant son livre.

(Au verso du titre :) Cy commence ung petit traicté des eaues artificiel||les, et les vertus et prosperitez *(sic)* d'icelles, proufitans aux corps || humains, lequel traicté j'ay voulu escripre à la requeste de || ma très noble et redoubtée dame madame la contesse de || Bouloigne, pour ce qu'elle est dame pleine de pitié et compas||sion es povres malades, esquelz elle secourt très voulentiers || pour l'amour de Dieu, ainsi que dame bien savante et aprin||se en l'art de medecine...

(Fol. d VIII. *Ballade commençant ainsi :)*

> Rencontre soit des bestes feu jettans,
> Que Jason vist querant la Toison d'or.

(Au bas du verso de ce feuillet, qui forme la dernière page du volume :) Cy finist le traicté des eaues artificielles, nouvellement || imprimé à Rouen, pour Robinet Macé, libraire de l'univer||sité de Caen, demourant au dit lieu, au cymetière Saint Pierre.

In-quarto. Quatre cahiers signés a-d et formant 26 feuillets. Caractères gothiques.

Bibliothèque nationale. Réserve, Te ^{30} 15 A (2).

—

371. Traicté des eaux artificielles. s. d.

Le traicté des eaues || artificielles, les || vertus et proprietez d'icel||les. Nouvellement impri||mé à Rouen pour Mi||chel et Girard ditz Anger || et Jacques Berthelot, li||braires domourantz au || dict lieu de Rouen, en la || grant rue du Pont, devant || Saint Martin, et à Caen, || à l'ymage sainct Michel, || prez les Cordeliers.

(A la fin:) Cy finist le traicté des eaues artificiel||les. Nouvellement imprimé à Rouen, pour || Michel et Girard ditz Anger, et Jacques Ber||thelot, libraires, demourantz à Rouen, en la || grant rue du Pont, devant Saint Martin, et à Caen, || à l'ymage saint Michel, prez les Cordeliers.

In-octavo de 40 feuillets. Cahiers signés A-K. Caractères gothiques.

Bibliothèque du baron James de Rothschild, nº 198 du Catalogue publié par M. Émile Picot, t. I, p. 110. La notice du Catalogue est accompagnée du fac-similé de la première et de la dernière page du livret.

Suivant une note de Mercier, abbé de Saint-Léger (1), il doit y avoir à Aix, dans la bibliothèque Méjanes, un exemplaire de ce livret acheté 36 l. 1 s. à la vente des livres de M. le Baron d'Heiss, en 1785. Voy. le ***Manuel*** de Brunet, t. V, col. 916.

—

372. Trésor des povres (Le). 1507.

Le Tresor des povres selon || maistre Arnoult de Villenove et maistre Girard de Sollo, || docteur en medecine de Montpellier.

Marque de Robinet Macé.

(A la fin, fol. CXXXVIII *:)* Ce present livre intitulé le Tresor des povres fut achevé le XXIXe || jour de juillet mil CCCCC et sept, pour Jehan Macé et Richard Macé, libraire de l'université de Caen, demourans au dit lieu, près le || pont Sainct Pierre.

In-quarto.

Bibliothèque de Rennes, nº 4926. Notice communiquée par M. Vétault.

---

(1) Bibl. nat., ms. français 6286 des nouv. acq., fol. 85.

373. Tresor des povres (Le). 1529.

Le Tresor des povres, par||lant des maladies venans || aux corps humains, et des || remèdes ordonnez contre icelles, || avecques la cyrurgie et plusieurs||autres nouvelles praticques, selon|| maistre Arnoult de Villenove et || maistre Girard de Solo, docteurs || en medecine de Montpellier, nou||vellement corrigé et amendé.

On en trouvera à Caen, à l'imai||ge saint Michel, prez les Cordeliers.

(A la fin, fol. CXXVIII :) Cy fine ce present || livre intitulé le Tresor des povres, || nouvellement imprimé à Rouen, || par Estienne Dasne, impri||meur, demourant au dit || lieu, pour Michel || Anger, libraire, || demourant || à Caen, || à || l'enseigne du Mont Saint || Michel, auprez des gran||des Escolles. Et fut achevé en || l'an mil cinq centz vingt neuf, le XXVIIe || jour du moys de octobre.

In-quarto. 128 feuillets, plus 8 feuillets préliminaires non numérotés. Cahiers signés a-F. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire de la bibliothèque Yémeniz, communiqué par feu M. Lormier, le 23 avril 1893.

—

374. Tresor des povres (Le). 1529.

Le Tresor des povres, || parlant des maladies ve||nans aux corps humains, || & des remèdes ordonnez || contre icelles, avecques la || cyrurgie et plusieurs au||tres nouvelles praticques, ||selon maistre Arnoult de Ville||nove et maistre Girard de Solo, do‖cteurs en medecine de Montpellier, ‖ nouvellement corrigé et amendé. ‖ Imprimé à Rouen, pour Michel ‖ Anger, libraire, demourant à Caen, ‖ à l'enseigne du Mont Saint Michel, ‖ auprez des grandes Escolles.

(A la fin :) Cy fine… (comme dans la notice précédente).

In-quarto. Cahiers a-F. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire communiqué par feu M. Lormier, 23 avril 1893. — Un exemplaire, incomplet du dernier feuillet, a été vendu à Paris le 30 avril 1892. Voy. *Catalogue de bons livres… de la bibliothèque M. L. de B.* (Paris, Alisié, 1892, petit in-8°), p. 34, n° 145.

—

375. **Valla** (Laurentius). De amore. 1506.

Laurentius Valla, de amore, cum commento. Impressum Rothomagi, impensa Roberti Macé. M.D.VI.

In-quarto.

Panzer, *Annales typogr.*, VIII, 283, d'après la *Bibliotheca Thott.*, VII, 174.

—

376. **Vie de Robert le Diable.** s. d.

La Vie Robert le Dyable.

Marque de Richard Macé.

(Titre de départ au haut du fol. 2 :) Cy commence la terrible et merveilleuse vie ‖ de Robert le Dyable, filz du duc de Normendie, ‖ lequel fut après nommé l'Homme Dieu.

(A la fin, fol. D IIII :) Cy finist la Vie de Robert

le Dyable, nouvellement im||primée à Rouen, par Charles Mallet, pour Richard Macé et || Jehan Burges le jeune, libraires, demourans au dit lieu.

In-quarto. Probablement 22 feuillets. Cahiers signés A-D. Caractères gothiques. 34 lignes à la page.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Y² 74. Exemplaire dans lequel le cahier B n'a plus que les trois premiers feuillets.

—

377. Vie de saint Alexis. s. d.

La Vie de monsieur saint Alexis, avec l'Antienne et Oraison.

(Au verso de l'avant-dernier feuillet :) Cy finist la vie et legende... de monseigneur saint Alexis. Nouvellement imprimée à Rouen, par Richard Auzoult, demourant en la rue Estoupée, pour Robinet Macé, libraire de l'université de Caen.

(Sur le dernier feuillet :) Marque de Robinet Macé.

Petit in-quarto.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1195.

—

378. Vie de saint Christophe. s. d.

La Vie & legende de monseigneur saint Cristofle, avec l'antienne et oraison.

(Au verso du dernier feuillet :) Marque de Robinet Macé.

Petit in-quarto. 6 feuillets. Gothique.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1196.

—

379. Vie de saint Étienne. s. d.

La Vie de sainct Estienne, avec l'antienne et l'oraison.

(Au verso du dernier feuillet :) Marque de Robinet Macé.

In-quarto. 6 feuillets. Gothique.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1196.

—

380. Vie de saint Laurent. s. d.

La Vie et legende de monsieur saint Laurens, avec l'antienne et oraison.

(Au verso du dernier feuillet :) Marque de Robinet Macé.

In-quarto. 6 feuillets. Gothique.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1196.

—

381. Vie de saint Paul. s. d.

La Vie de saint Paul, avec l'antienne et l'oraison.

(A la fin :) Imprimé à Rouen, par Richard Auzoult, pour Robinet Macé, libraire de l'université de Caen.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1197.

—

382. Vie de saint Pierre. s. d.

La Vie de monsieur saint Pierre, avec l'antienne et oraison.

Cy finist la vie de monseigneur saint Pierre...

nouvellement imprimée à Rouen, pour Robinet Macé, libraire de l'université de Caen.

Petit in-quarto. 6 feuillets. Gothique.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1197.

—

383. Vie de saint Roch. s. d.

La Vie de saint Roch, avec l'antienne et l'oraison. *(Au verso du dernier feuillet :)* Imprimé à Rouen, par Richard Auzoult, demourant en la rue Estoupée, pour Robinet Macé.

Petit in-quarto. 6 feuillets. Gothique.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 1197.

—

384. Virgilii opera. 1511.

(A la fin, fol. F VIII, v° :) P. Vergilii Maronis Mantuani solertissima || poesis, inprobissimis laboribus emendata, atque || argumentis et marginariis annotamentis illustrata, || impressa Cadomi, cura & vigiliis Petri Regnault, || universitatis ejusdem loci bibliopole, in Frigido vi||co moram agentis, anno Domini millesimo CCCCCXI.

In-octavo. 232 feuillets non numérotés. 29 cahiers signés a-z et A-F. Caractères romains.

Exemplaire incomplet des cahiers a, b, m, n et o.
Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 414.

Cette édition de Virgile est celle qui se termine par une lettre de l'éditeur dont voici la suscription : « Augustinus Camynadus, Nicolao Ben||serado, viro clarissimo, viris que *(sic)* utriusque || prudentissimo, S. P. D. »

—

385. Virgilii Bucolica, cum commento. 1507.

Le titre manque.

(A la fin :) Publii Maronis Buccolica carmina utcunque || exposita, Rothomagi nuper impressa per || Johannem Mauditier, impensis honesti viri Petri Regnault, universitatis Cadomen||sis librarii, anno Domini millesimo quingente||simo septimo, xiiii kalendas novembris.

In-quarto. 42 feuillets. Cahiers signés A-G.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1605.

—

386. Virgilii Bucolica, cum commento. s. d.

Buccolica Virgilii, ||·cum commento.

Marque de Michel Angier, avec le nom « Michel Angier » au bas de cette marque.

Venundantur Cadomi, pro Michaele || Angier, juxta pontem Sancti Petri commorante, || et Redonis, pro Johanne Macé, com||morante, in parrochia Sancti Salvatoris, || ab intersignio divi Johannis evangeliste.

(Sur le dernier feuillet :) Éloge des Géorgiques par Michel Anger.

(Au bas du recto du dernier feuillet :) Imprimé à Caen pour Michel Angier, demeurant près le || pont Sainct Pierre, et Jehan Macé, demeurant à Renes, en la pa||roisse Sainct Saulveur, à l'enseigne sainct Jehan l'evangeliste.

In-quarto de 44 feuillets. Gothique.

Notice rédigée par feu Arthur de La Borderie, d'après un exemplaire qu'il a donné à la Bibliothèque nationale (p. Yc. 1648).

387. Virgilii Bucolica cum commento. s. d.

Bucolica Virgilii, cum commento.

Venundantur Cadomi, in officina Michaelis Angier, juxta pontem Sancti Petri commorantis.

Marque de Michel Angier.

(A la fin :) Imprimé à Caen par Laurens Hostingue, pour Michel Angier, marchant & libraire, demourant au dict lieu, près le pont Saint Pierre.

In-quarto. Goth. 36 feuillets.

Note prise par l'abbé De La Rue, fol. 45, v°, d'après un exemplaire qui lui appartenait, et qui a dû passer ensuite dans la bibliothèque de M. Abel Vautier (Catalogue de la vente Vautier, novembre 1863, p. 63, n° 487).— Exemplaire dans la 3e partie de la bibliothèque de Le Cavelier, vendue en 1894, n° 610.

—

388. Virgilii Georgica. s. d.

P. Virgilii Maronis, poeta||rum facile principis, Georgica, cum disertissimis || Servii Mauri Honorati et fere Antonii Manci||nelli commentariis, unacum Jodoci Badii Ascen||sii perquam familiari explanatione, necnon et rerum || verborumque cognitu dignissimorum indice.

Marque de P. Regnault.

Venundantur Rothomagi, ab honestissimis bibliopolis || Petro Regnault, in Tribus ferris equi, et Johanne Huvin, || in atrio bibliopolarum ejusdem civitatis.

(A la fin, fol. CLXIIII :) P. Virgilii Maronis Georgicorum, cum Ser||vii et subinde Mancinelli ac Ascensii commenta||riis, finis. Deo sit laus & gloria.

In-quarto. 164 feuillets, plus 4 feuillets préliminaires. Cahiers A-HH. Le cahier préliminaire n'est point signé.

Bibliothèque nationale. Réserve, p. Yc. 1606.

—

389. Vitalinis (Bonifacius de). Opus super maleficiis. s. d.

Opus || domini Boni||facii de Vitalinis, de Mantua, su||per maleficiis egregium, totam || juris antiquorum pruden||tiam continens, et viati||cum non spernendum om||nibus assessoribus || et jus dicentibus no||viter inventum, || et cunctis desi||derantibus || studio||sis recen||tissi||me || im||pres||sum.

Venale habetur Cadomi, prope pon||tem Sancti Petri, apud edes Michaelis || Angier, Redonis quoque, in officina Jo||hannis Macé, necnon Rothomagi, sub|| signo Quinque sertulorum ab Richardo || Macé, ante atrium bibliopolarum ma||joris ecclesie.

In quarto. 108 feuillets. Cahiers A-O. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Bibliothèque nationale. Réserve, F. 2173. Exemplaire qui fut acheté par un Allemand au mois de septembre 1518.

Exemplaire communiqué par M. Claudin le 23 octobre 1890.

Exemplaire relié en maroquin vert aux armes de Condé, appartenant à Madame Goussiaume, de Caen. (Notice de M. Travers.)

—

390. Vocabularius in eruditionem juvenum ysagogicus. s. d.

(A la fin, fol. S 7 :) Vocabularius in eruditionem juvenum ysagogicus || id est introductorius, fami-

liaris et brevidicus, ex Summa || Januensi ac Papia, Hugacione necnon quam plurimis aliis || autoribus excerptus et diligenter emendatus exaratusque || Rothomagi in officina Laurentii Hostingue, impen||sis, honestorum virorum videlicet Johannis Macé, Redo||nis commorantis, Michaelis Angier, Cadomi commorantis, || necnon Ricardi Macé, Rothomagi commorantis.

Cette souscription est précédée d'une pièce de onze distiques latins contenant un éloge de l'imprimerie, qui sera publié dans le tome II.

In-quarto. 88 feuillets. Cahiers signés A-S. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire venu des Capucins de Caen, à l'Hôtel de Ville de Caen, Collection Mancel, nº 341, Il y manque le premier feuillet, qui devait être occupé par un titre.

Ce Vocabulaire latin-français est tout à fait différent de celui que Guillaume Le Moine a intitulé : *Epithoma vocabulorum*. Le *Vocabularius* commence par les mots : « A première lettre de ABC. — A, preposition, in gallico du. — Aaron, propre nom d'homme, m. — Ab, preposition deservant à l'ablatif. — Abactus, ta, tum, Chassé, o. — Abamitta, te, la seur de l'ael, f. — Abavus, vi, tiers ael, ma. — Abbas, tis, abbé, m. »

Les premiers articles de l'*Epithoma* sont : « A littera latina grece alpha, hebraice aleph.— A inter duo puncta prenominis est nota. — A in compositis grecis dictionibus privat. — A, abs, cum latinis separat.— A, ab, absque, ablativi sunt prepositiones. — A Galilea, non de Galilea, ung natif de Galilée... »

---

391. Vocabularius utriusque juris. 1512.

Vocabularius per||utilis utriusque juris tam || civilis quam canonici, una||cum tractatu de modo|| studendi in utro||que jure ; cum || nominibus om||nium scri||bentium || in jure.

Venalem comperies Cadomi, in domo || Michaelis Angier, universitatis ejusdem loci religatoris || ac librarii, Redonis quoque, ab Johanne Macé, e regione || Sancti Salvatoris, sub signo divi evangeliste Johannis, nec||non Rothomagi, ante atrium bibliopolarum, sub intersignio Ser||tulorum, in officina Ricardi Macé, ibidem moram agentis.

(A la fin du Vocabulaire, fol. R. IV, v° :) Image de saint Romain, servant de marque à « M. Petrus Oliverius Rothomagensis. »

(Le traité qui forme l'Appendice commence par ce titre de départ :) Tractatus || de modo studendi in utroque || jure, per decem documenta, cum || nominibus prestantiorum || scribentium, tam canonista||rum quam legistarum, usque ad || hec tempora, editus per fa||mosissimum utriusque juris || doctorem dominum Johannem || Baptistam de Cazalupis, de San||cto Severino, tunc cathedram || juris civilis ordinarie de || mane in alma universitate || tenentem, regentem nunc ve||ro advocatum consiliatorem || rote et palatii apostolici.

(A la fin de cet Appendice, fol. B. VIII, v° :) Vocabularius pro commu||ni utilitate et faciliori adi||tu ad utriusque juris noticiam, || unacum tractatu de modo stu||dendi in utrisque, Rothomagi || impressus, impensis Karoli || de Bongne, Michaelis Angier, || et Clementis Alexandre, bi||bliopolarum Andegavensis et || Cadomensis universitatum, || anno Domini M. CCCCC ac XII, die || vero XXIIII aprilis, finit fe||liciter. Laus Deo.

In-octavo. Cahiers signés A-R[um] et A-B. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire venu du Séminaire de Caen, communiqué par M. Ed. Pelay, de Rouen.

—

392. Voragine (Jacobus de). Legenda aurea. 1518.

[Legenda sanctorum aurea que] || Lombardica historia dicitur, characteribus || optimis cuditur, recenterque a mendis quam pluri||mis purgatur, cura eruditi viri Lamberti Cam||pestri, ordinis Predicatorum.

In ea contenta ingeniosa serie ordinata sequuntur :

Prologus in Repertorium ostendens modum adinveniendi || materias variis in locis sparsas.

Repertorium seu tabula alphabetica materias singulares || uniuscujusque legende complectens.

Legendarum in hoc volumine contentarum tabula, nu||merum earumdem accumulans, unacum numero foliorum, || ut unaqueque legenda facilius conspectui se offerat.

Thomas Meteerius Novoburgensis ad carissimum || fratrem M. Johannem Meteerium, devotissimum Christi militem, octostichon extemporaneum.

Non hic Peligni lasciva poemata vatis,
    Non hic Pyeridum nomina ficta leges.
Aspice sanctorum potius memoranda virorum
    Gesta, quibus dudum celica regna tenent.
Hic lege perpetuam quanto sudore quietem
    Invenere : viris ista legenda putes.
Hec igitur summis studiis exemplá videto,
    Cum te presertim pagina sacra juvet.

Vivito felix frater et amantissime.

Venundantur Cadomi, per Michaelem Angier bibliopolam, || in parrochia Sancti Petri juxta commorantem.

(Titre de départ au haut du fol. 1 :) Incipit || Legenda sanctorum || que Lombardica no||minatur historia, et primo de || festivitatibus que occurrunt infra || tempus renovationis quod representat || Ecclesia ab Adventu usque ad na||tivitatem Domini.

(A la fin, fol. CCCLVIII, v°, col. 2 :) Finit Aurea legenda sancto||rum que Lombardica historia || nominatur, compilata per fra||trem Jacobum de Voragine, || natione Januensem, ordinis Fra||trum Predicatorum, unacum || quibusdam legendis noviter || superadditis, recenterque a men||dis quam plurimis purgata, im||pressa Cadomi, per Lauren||tium Hostingue, impensis ho||norabilis viri Michaelis An||gier, prefate universitatis in||cole, juxta pontem Sancti Pe||tri moram agentis, anno Domini || M. D. XVIII, die XVIII men||sis junii.

In-quarto. 258 feuillets numérotés, plus 11 feuillets préliminaires non numérotés. Cahiers signés Aa, Bb, a-v et A-N. Caractères gothiques. A deux colonnes. Figures.

Bibliothèque nationale. Réserve, H. 1688. Exemplaire auquel manquent les fol. 1, 2, 7 et 8 du cahier Aa, et les feuillets 1 et 6 du cahier Bb. — Un exemplaire à la Bibliothèque de Vire, auquel manque le feuillet Bb 6.

Dans la partie additionnelle, chapitres intitulés : « De S. Mellono CXCI. — De S. Romano CXCII. — De S. Ursino CXCIII. — De sanctis martyribus Ravenno et Rasipho CXCIIII. — De S. Laudo CXCV. »

—

393. Voragine (Jacobus de). Legenda aurea. 1507.

Legenda hec aurea nitidis ex||cutitur formis claretque plurimum pervigili ac || lucida castigatione, additis insuper plurium || sanctorum legendis denuo compilatis. Rotho||magi, ex edibus magistri Petri Violette, insi||gni caractere exarata.

Marque de Pierre Regnault.

Venundantur Rothomagi, a Petro Re||gnault, librario universitatis Cadomensis.

(A la fin, fol. CCLIX, v° :) Finit Aurea legenda sanctorum que || Lombardica historia nominatur, compi||lata per fratrem Jacobum de Voragine || natione Januensem, ordinis Fratrum Predi||catorum, unacum quibusdam legendis no||viter superadditis, impressa Rothoma||gi, per magistrum Petrum Violette, impen||sis honestorum virorum Petri Regnault || necnon Johannis Huvin, anno ab incar||natione Domini M.CCCCCVII, die vero XXIX octobris.

In-quarto. 260 feuillets, dont le dernier doit être blanc, plus 14 feuillets préliminaires. Cahiers signés aa, bb, a-9, aa-pp. Caractères gothiques. A deux colonnes. Petites figures sur bois.

Bibliothèque nationale. Réserve, H. 2256. (Donné par M. l'abbé Tougard, au nom du Petit Séminaire du Mont aux Malades.)

Bibliothèque de Versailles. Exemplaire venu des Capucins de Montfort et dont la description a été donnée par Mademoiselle Pellechet, *Catalogue des incunables et des livres imprimés de MD à MDXX de la Bibliothèque de Versailles*, p. 278, n° 224.

Un exemplaire incomplet du titre doit être à la Bibliothèque de Rouen, U. 1038.

Un exemplaire annoncé en 1893 sur un Catalogue de Spirgatis de Leipzig.

Dans cette édition les chapitres de la partie complémentaire sont ainsi intitulés : « De hystoria Karoli Magni, De sancto Floriano, De sancto Mellono, De sancto Romano, De sancto Ursino, De sanctis martyribus Ravenno et Rasipho, De sancto Laudo. »

—

394. *Même édition.*

Exemplaire sur lequel est la marque de Jehan Huvin, accompagnée de cette adresse :

Venundantur Rothomagi, ab Johanne Huvin, ejusdem || civitatis bibliopola, apud porticum Dive virginis Marie.

Bibliothèque de l'université de Gand. M^{elle} Pellechet m'a communiqué la photographie du titre et de la dernière page.

—

395. Voragine (Jacobus de). Legenda aurea. 1510.

Legenda hec aurea nitidis ex||cutitur formis claretque plurimum pervigili ac lucida || castigatione, additis insuper plurium sanctorum || legendis denuo compilatis. Rothomagi, ex edibus || magistri Petri Olivier, insigni caractere exarata.

Image de Jésus-Christ au milieu des saints.

Venundantur Cadomi, in officina Michaelis An||gier, in parochia Sancti Petri, juxta pontem, necnon Re||donis, juxta ecclesiam sancti Salvatoris, ab Johanne || Macé, sub signo divi Johannis evangeliste.

(A la fin, fol. CCLVII, *v°:)* Finit Aurea legenda sanctorum que || Lombardica hystoria nominatur, compi||lata per fratrem Jacobum de Voragine, na||tione Januensem, ordinis Fratrum Predi||catorum, unacum quibusdam legendis no||viter superadditis, impressa Rothoma||gi per magistrum Petrum Olivier, ejus||dem urbis incolam, in parochia Sancti || Viviani moram agentem, juxta ecclesiam || parochie pretaxate, anno ab incarna||tione Domini mil-

lesimo decimo supra quin||gentesimum, die vero xxiiii mensis se||ptembris. Et hoc impensis honestorum || bibliopolarum Michaelis Angier, Ca||domi moram agentis, et Johannis Ma||cé, Redonis commorantis.

In-quarto. 158 feuillets, dont le dernier doit être blanc, plus 14 feuillets préliminaires. Cahiers signés [Aa], Bb, a-9, aa-pp. Caractères gothiques. A deux colonnes. Petites figures sur bois.

Bibliothèque de l'abbaye de Solesmes. Exemplaire annoncé sous le n° 876 du Catalogue de la bibliothèque de M. Baudot vendue à Dijon en novembre 1894.

Mentionné par Maittaire, V, ii, 10, et par Panzer, VIII, 284.

Dans la partie complémentaire, chapitres intitulés comme il suit : « De hystoria Karoli magni, clxxxviii. De sancto Floriano, clxxxix. De sancto Mellono, cxc. De sancto Mellono, clxxxxi. De sancto Ursino, clxxxxii. De sanctis martyribus Ravenno et Rasipho, cxciii. De sancto Laudo, clxxxxii » *(sic)*.

—

396. Voragine (Jacobus de). La Légende dorée en français. 1511.

Le titre manque.

(A la fin :) A l'honneur de Dieu et de la glorieuse || vierge Marie et de toute la court celestielle de paradis a esté ache||vée complete et imprimée à Rouen la Legende des saintz en françois, autrement dit || la Legende dorée, l'an mil cinq cens et unze, le mercredi dix septiesme jour de decem||bre, par Richard Goupil, imprimeur, pour Ricard Macé, demourant à Rouen, || près le portail Nostre Dame, à l'enseigne des Chapeletz, &

Michel Angier, librai||re et relieur de l'université de Caen, demourant au dit lieu près le pont Saint Pierre, || & pour Jehan Macé, libraire, demourant à Rennes, près Saint Saulveur, à l'en||seigne saint Jehan l'evangeliste.

In-folio. 256 feuillets [plus une partie préliminaire]. Cahiers A-h. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire incomplet des quatre premiers feuillets. Bibliothèque nationale. Réserve, H. 1117. A figuré à l'Exposition de Rouen, en 1887.

Les derniers saints dont la légende est dans cette édition sont : « Éloy, Guillaume, Thomas d'Aquin, Yves, Loys, Barbe, Claude et Roch. »

—

397. Voragine (Jacobus de). La Légende dorée en français. s. d.

La Vie et legen||de des sainctz et sain||ctes, translatée de latin || en françoys à la verité du || texte, nouvellement im||primée pour Michel et Gi||rad Anger et Jacques || Berthelot, libraires, de||mourans à Caen.

(A la fin, fol. CCLIX *:)* A l'honneur de Dieu et de la glorieu||se vierge Marie et de toute la court celestielle de paradis, a esté achevée complete et im||primée la Legende des saintz et sainctes en françoys, autrement dit la Legende dorée, ex||posée au vray de latin en françoys, imprimée nouvellement pour Michel et Girard || ditz Angier et Jacques Berthelot, libraires et relieurs de l'université de Caen, et pour Jehan Macé, Suplis Le Franc et

Jacques ditz Macez, aussi libraires, demourans à Rennes.

In-folio. Probablement 260 feuillets. Cahiers signés A-9 et a-h. Caractères gothiques. A deux colonnes. Petites figures.

Bibliothèque nationale. Réserve, H. 1064. Exemplaire s'arrêtant au fol. CCLIX.

Les derniers saints dont la légende est contenue dans cette édition sont : « Guillaume, archevesque de Bourges, Thomas d'Aquin, Yves, Loys, roy de France, Barbe, Claude, Roch. »

---

398. Voragine (Jacobus de). Quadragesimale aureum. s. d.

(Titre de départ sur le feuillet qui suit la table :) Incipit Quadragesimale au||reum preclarissimi doctoris ma||gistri Jacobi de Voragine, episcopi || Januensis, duos quotidie con||tinens sermones.

(A la fin :) Ser||mones qua||dragesimales || necnon dominicales || reverendissimi domini || Jacobi de Voragine, sa||cre theologie professoris, || ordinisque sancti Dominici, finiunt || feliciter. Impressi Rothoma||gi, per Richardum Goupil, juxta || conventum Sancti Augustini, ad in||tersignium Regule [Tegule] auree, commoran||tem, impensis honesti viri Petri Re||gnault, librarii universitatis Cadomensis.

In-octavo. Cahiers signés A-y. Caractères gothiques. A deux colonnes.

Exemplaire communiqué par M. Paul Baudry à l'Exposition de Rouen, en 1887. — L'abbé De La Rue (Notes, fol. 43) en avait vu un exemplaire venu du couvent des Cordeliers de Caen.

---

899. **Wildenbergius** (Hieronymus). In Physicaem Aristotelis epitome. s. d.

Totius naturalis philosophiæ in Physicam Aristotelis epitome, Hieronymo Wildenbergio autore. Cadomi, ex officina Roberti Macæi.

Sans date. In-quarto.

Notes de Meritte-Longchamp, fol. 9.

Caen. — Imprimerie Henri Delesques, Rue Froide, 2 et 4.

MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

1re série, 10 volumes in-8° avec atlas, épuisée.

2e série. 10 volumes in-4° avec planches. Quelques exemplaires des t. X, XI, XII, XIV XVI, XVII, XVIII. XIX et XX restent encore dans les dépôts de la Compagnie. Prix : le volume, 20 fr.

3e série. 10 volumes in-4° (t. XXI à XXX). Prix : le vol., 20 fr.

4e série, 2 volumes : t. XXXI (30 fr.) et XXXII (20 fr.) et une livraison.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Prix de chaque volume : 10 fr.

Le t. I, in-8° de 578 p., pour les années 1860 et 1861. Épuisé.

Le t. II, in-8° de 688 p., pour les années 1862 et 1863.

Le t. III, in-8° de 564 p., pour les années 1864 et 1865.

Le t. IV, in-8° de 656 p., pour les années 1866 et 1867.

Le t. V, in-8° de 444 p., pour les années 1868 et 1869.

Le t. VI, in-8° de 428 p., pour les années 1870, 1871, 1872 et 1873.

Le t. VII, in-8° de 507 p., pour les années 1874 et 1875.

Le t. VII supplémentaire, in-8° de xxiv-450 p., 1875.

Le t. VIII, in-8° de 526 p., pour les années 1876 et 1877

Le t. IX, in-8° de 576 p., pour les années 1878, 1879 et 1880

Le t. X, in-8° de 514 p.

Le t. XI, in-8° de xvi-634 p., pour les années 1881 et 1882.

Le t. XII, in-8° de 674 p., 1884.

Le t. XIII, in-8° de 533 p., 1885.

Le t. XIV, in-8° de 558 p., pour les années 1886 et 1887

Le t. XV, in-8° de 611 p., pour les années 1888, 1889, 1890 et 1891.

Le t. XVI, in-8° de 528 p., pour l'année 1892.

Le t. XVII, in-8° de 512 p., pour les années 1893, 1894 et 1895.

Le t. XVIII, in-8° de 485 p., pour les années 1896 et 1897.

Le t. XIX (Étude sur la baronnie et l'abbaye d'Aunay-sur-Odon, par M. G. Le Hardy), in-8° de 438 p.

Le t. XX, in-8° de 649 p., pour l'année 1898.

Le t. XXI, in 8° de 373 p., pour l'année 1899.

Le t. XXII, in-8° de 378 p., pour les années 1900 et 1901

S'adresser à MM. les libraires H. Delesques, L. Jouan, Lestringant *et* Champion, *ou au Secrétaire de la Compagnie.*